



HAL
open science

De l'indigène au soldat : les tirailleurs sénégalais de 1919 à 1940 : approche anthropologique et prosopographique.

Anthony Guyon

► To cite this version:

Anthony Guyon. De l'indigène au soldat : les tirailleurs sénégalais de 1919 à 1940 : approche anthropologique et prosopographique.. Histoire. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2017. Français. NNT : 2017MON30036 . tel-01735529

HAL Id: tel-01735529

<https://theses.hal.science/tel-01735529v1>

Submitted on 16 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de
Docteur

Délivré par l'Université Paul Valéry, Montpellier 3

Préparée au sein de l'école doctorale : **Langues, Littératures,
Cultures, Civilisations (LLCC)**

Et de l'unité de recherche : **E.A.4424 CRISES**

Spécialité : **Histoire militaire**

Présentée par **Anthony GUYON**

**De l'indigène au soldat.
Les tirailleurs sénégalais en France
de 1919 à 1940 :
approche anthropologique et prosopographique**

Soutenue le **15 décembre 2017** devant le jury
composé de

Monsieur François COCHET, Professeur émérite d'histoire
contemporaine, Université de Lorraine-Metz. *Président du jury*

Madame Julie d'ANDURAIN, Professeur d'histoire contemporaine,
Université de Lorraine-Metz. *Rapporteur*

Madame Anne-Marie GRANET-ABISSET, Professeur d'histoire
contemporaine, Université de Grenoble Alpes. *Examineur*

Monsieur Hubert HEYRIÈS, Professeur d'histoire contemporaine,
Université Paul Valéry, Montpellier. *Directeur de thèse*

Monsieur Jean-François MURACCIOLE, Professeur d'histoire
contemporaine, Université Paul Valéry, Montpellier 3. *Examineur*

Université Paul-Valéry, Montpellier 3

Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales

De l'indigène au soldat.

**Les tirailleurs sénégalais en France de 1919 à 1940 :
approche anthropologique et prosopographique**

Thèse soutenue en vue de l'obtention du Doctorat nouveau régime par

Anthony GUYON

Sous la direction du

Professeur Hubert HEYRIÈS



Membres du Jury :

- Monsieur François COCHET, Professeur émérite d'histoire contemporaine, Université de Lorraine-Metz. *Président du jury*
- Madame Julie d'ANDURAIN, Professeur d'histoire contemporaine, Université de Lorraine-Metz. *Rapporteur*
- Madame Anne-Marie GRANET-ABISSET, Professeur d'histoire contemporaine, Université de Grenoble Alpes. *Examineur*
- Monsieur Hubert HEYRIÈS, Professeur d'histoire contemporaine, Université Paul Valéry, Montpellier 3. *Directeur de thèse*
- Monsieur Jean-François MURACCIOLE, Professeur d'histoire contemporaine, Université Paul Valéry, Montpellier 3. *Examineur*

2017

Couverture : Instruction sur l'armement au camp de Fréjus, février 1940,
ECPAD.

Remerciements :

Si ce travail a été marqué par des moments de solitude et de doutes, son accomplissement est aussi le fruit de rencontres décisives et de partages enrichissants ayant permis son développement et son aboutissement.

Tout d'abord, la rencontre du lieutenant-colonel Antoine Champeaux, alors directeur du Centre historique d'études des troupes d'outre-mer (CHETOM) à Fréjus, en 2005 pour mon mémoire de Maîtrise a été déterminante. Il m'a orienté vers le fonds Moscou et révélé en partie son potentiel. Frédéric Queguineur, dirigeant alors ce fameux fonds au château de Vincennes, m'en a facilité l'accès. Sa disponibilité, ses conseils et la large amplitude horaire dont j'ai pu disposer m'ont incontestablement permis de mettre à profit chaque jour passé au milieu de ces nombreux cartons.

Ensuite, plusieurs éminents professeurs ont pris le temps de répondre à mes mails et m'ont donné des conseils pertinents. Jacques Frémeaux, Colette Dubois et Jean-Charles Jauffret m'ont ainsi permis de bénéficier d'un vrai recul sur le sujet et d'une grande maîtrise des fonds d'archives disponibles. Les échanges plus approfondis avec Julie d'Andurain, Julien Fargettas et Delphine Peiretti, m'ont également ouvert de nouvelles perspectives auxquelles je n'avais pas songé.

En parallèle de ce travail, la participation au projet de l'équipe de Nonfiction.fr m'a donné l'opportunité de découvrir le monde éditorial et surtout de rédiger des critiques sur certains des plus grands ouvrages parus en histoire contemporaine ces dernières années.

Que ma famille soit ici remerciée pour le soutien apporté et qu'elle puisse y comprendre le sens qu'avaient ces années passées sur un sujet qui peut paraître bien lointain de notre quotidien. Que mon épouse et mes fils trouvent dans ces pages l'explication à mes nombreuses absences et à ma présence souvent évanescence lors du temps de rédaction.

Enfin, ce travail est le résultat de mes années passées à Montpellier. Il n'existerait pas sans cette université et je ne pourrai jamais assez remercier les enseignants qui m'ont amené à opter pour l'histoire contemporaine, puis militaire. Parmi les enseignants-chercheurs qui ont joué un rôle dans mon

cursus et mes recherches, Danièle Domergue-Cloarec occupe une place certaine. Ses cours sur les guerres du Vietnam et certains affrontements africains m'ont montré la complexité des conflits, la difficulté à en démêler les causes et à expliquer rationnellement leur déroulement. Michel Fourcade a marqué mes trois premières années par l'ambition intellectuelle de ses cours et de ses partiels. Son engouement pour la lecture m'a durablement imprégné. Puis, Jean-François Muracciole a agrémenté mes fins de semaine à l'université Paul Valéry. La passion mise dans ses cours et la clarté de ses explications rendaient chacune de ses interventions bien trop brèves. Son aide et ses conseils pour les concours m'ont été précieux et le sont encore. En tant qu'enseignants, nous savons rarement la place que nous occupons dans les choix de nos élèves ou de nos étudiants. C'est en partie à ces trois excellents professeurs que je dois ma façon d'aborder, d'enseigner et de penser l'Histoire.

Pour terminer, cette thèse reste avant tout le résultat de ma rencontre avec Hubert Heyriès en septembre 2001 dans le cadre des travaux dirigés qu'il assurait sur les États-Unis au XIX^e siècle et la relation professeur/étudiant que nous avons gardée depuis ce jour. J'ai appris grâce à lui l'humilité nécessaire à tout historien pour progresser, la rigueur indispensable à l'enseignant et au chercheur, puis surtout la place centrale de l'archive dans un travail d'histoire. Il sera difficile de lui exprimer tout ce que mon rapport à l'Histoire lui doit ; qu'il trouve dans ce travail une façon de lui témoigner ma profonde reconnaissance pour tout ce qu'il m'a apporté sur le plan intellectuel, mais aussi humain.

Abréviations

- A.D. : Archives départementales
- A.E.F. : Afrique équatoriale française
- A.M. : Archives municipales
- A.O.F. : Afrique occidentale française
- B.T.S. : Bataillon de tirailleurs sénégalais
- B.I.C. : Bataillon d'infanterie coloniale
- C.E.O. : Corps expéditionnaire d'Orient
- C.H.E.T.O.M. : Centre historique d'étude des troupes d'outre-mer
- C.H.R. : Compagnie hors-rang
- C.I.D. : Centre d'Instruction Divisionnaire
- C.M.I.D.O.M : Centre militaire d'information et de documentation sur l'Outre-Mer
- C.O.A.C. : Compagnie d'ouvriers d'artillerie coloniale
- C.S.G. : Conseil supérieur de la guerre
- C.T.S. : Centre de transition de Souge
- C.T.T.I.C. : Centre de transition des troupes indigènes coloniales
- D.C.A. : Défense contre les aéronefs
- D.C.S. : Division coloniale sénégalaise
- D.I.C. : Division d'infanterie coloniale
- ESID : États, Sociétés, Idéologies, Défense
- R.A.C. : Régiment d'artillerie coloniale
- R.A.L. : Régiment d'artillerie lourde
- R.A.C. : Régiment d'artillerie coloniale
- R.H.M.C. : Revue d'histoire moderne et contemporaine
- R.I.C.M. : Régiment d'infanterie coloniale du Maroc
- R.T.S. : Régiment de tirailleurs sénégalais
- S.D.N. : Société des Nations
- SHAT : Service historique de l'armée de terre
- SHD : Service historique de la Défense
- T.O.E. : Théâtres d'opérations extérieures

Glossaire

- Acclimatation : Processus plus ou moins long par lequel les tirailleurs sénégalais s'adaptent au changement d'environnement vécu lorsqu'ils étaient envoyés hors de leur groupe de colonies.
- Afrique équatoriale française : Groupe de quatre colonies dont le chef-lieu était à Brazzaville. Elle regroupait le Tchad, le Gabon, le Moyen-Congo (Gabon et une partie la République du Congo) et l'Oubangui-Chari (République centrafricaine).
- Afrique occidentale française : Groupe de huit colonies dont le chef-lieu était à Dakar. Elle regroupait la Mauritanie, le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Soudan français (Mali), la Haute-Volta (Burkina Faso) et le Dahomey (Bénin).
- Amalgame : rassemblement dans un même corps d'unités de recrutement différent.
- Cassation : Procédure par laquelle un sous-officier indigène est exclu de ce corps et redevient soldat.
- Deuxième portion : Ensemble des hommes ayant tiré le bon numéro lors du tirage au sort. Ils sont dispensés du service militaire mais font partie de la réserve et peuvent être appelés en cas de mobilisation générale. En Afrique, ils peuvent être utilisés sur des chantiers publics.
- Mixité : à la différence de l'amalgame, la mixité permet de mélanger Européens et coloniaux.
- Première portion : Ensemble des hommes ayant tiré le mauvais numéro lors du tirage au sort. Ils étaient ensuite astreints à un service militaire de trois ans.
- Retirada : Exode des réfugiés espagnols suite à la victoire de Franco et la fin de la guerre civile.
- Rétrogradation : Procédure par laquelle un sous-officier indigène perd un grade mais demeure dans le corps des sous-officiers.

Repères chronologiques

Mois	Soldats africains	Contexte
1919		
Mars	Réunion de la Commission consultative des camps sénégalais.	
Juin		28 juin : traité de Versailles.
Juillet	30 juillet : décret instaurant la conscription en Afrique occidentale française et Afrique équatoriale française. Service de trois ans, par tirage au sort, avec possibilité de remplacement.	
Novembre	23 novembre : loi mettant fin à l'interdiction pour les débits de boissons de servir les soldats coloniaux.	
Décembre		4 décembre : décret fixant le service militaire pour les Malgaches.
1920		
Janvier	11 janvier : Naufrage du paquebot <i>Afrique</i> .	
Février	25 février : Formation du 150 ^e bataillon de tirailleurs sénégalais.	
Mars	Recours au tirage au sort dans certains cercles d'A.O.F.	
Avril	Envoi de la « <i>brigade noire</i> » en Afrique du Nord.	19-26 avril : Conférence de San Remo.
Mai	Le temps pour devenir caporal indigène est abaissé à douze mois.	
Juin		Envoi de troupes au Levant. Retrait des Africains de Rhénanie suite à la

		campagne internationale lancée contre leur présence.
Août		10 août : traité de Sèvres.
Septembre	Expédition de Robert Arnaud en pays dogon.	
1921		
Juillet		Début de la guerre du Rif.
1922		
	Les meilleurs sous-officiers sénégalais et malgaches peuvent suivre les cours du Centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes de Fréjus afin de devenir officiers.	
Février	22 février : instruction ministérielle permettant aux tirailleurs envoyés à l'extérieur de leur groupe de colonies d'emmener leur famille (seulement dans certaines régions).	6 février : traité de Washington limitant les armements navals.
Avril		16 avril : inauguration de l'Exposition coloniale à Paris.
Octobre		28 octobre : marche sur Rome.
1923		
Janvier		11 janvier : occupation de la Ruhr.
Avril		1 ^{er} avril : loi fixant la durée du service militaire à 18 mois. 8 avril : Décret fixant les règles du service militaire pour les Indochinois.
Mai	30 mai : Décret sur les rétrogradations	

	et cassations des soldats coloniaux.	
1925		
Juillet		19 juillet : grande révolte syrienne dans le djebel Druze.
Octobre		16 octobre : accords de Locarno.
1926		
		Entrée de l'Allemagne dans la SDN.
Mai		27 mai : fin de la guerre du Rif.
Novembre	29 novembre : décret fixant les modalités pour devenir officier indigène colonial.	
Décembre		10 décembre : prix Nobel de la paix attribué à Aristide Briand et Gustav Stresemann.
1927		
Juin		25 juin- 25 juillet : salon international de l'aviation, de la navigation et de l'automobile à Marseille, avec la présence de nombreux soldats africains.
Juillet	21 juillet : Loi qui réduit le nombre d'annuités pour proposer des candidats à la Médaille militaire de 23 à 17 annuités.	30 juillet : Augmentation de la solde des militaires de carrière européens au sein des troupes coloniales.
Novembre	Formation de la 2 ^e division coloniale sénégalaise.	
1928		
Mars		31 mars : Service militaire

		d'un an pour les soldats métropolitains.
Juin	18 juin : Le général Bernard Verdier donne son accord pour la construction de la mosquée al-Missiri à Fréjus.	
Août		27 août : pacte Briand-Kellog condamnant le recours à la guerre.
1929		
Octobre		24 octobre : krach boursier à Wall Street.
Décembre		Vote de la loi permettant le financement et la construction de la « ligne Maginot ».
1931		
Mai		6 mai- 15 novembre : Exposition coloniale de Vincennes.
Décembre		11 décembre : statut de Westminster
1932		
		1932-1934 : conférence mondiale pour le désarmement et la limitation des armements à Genève.
1933		
Janvier		30 janvier : Hitler chancelier.
Février	28 février : loi qui fait des soldats indigènes engagés et servant plus de trois ans des militaires de carrière.	
Mars	17 mars : révision des années nécessaires aux soldats coloniaux pour	

	atteindre les différents grades. 29 mars : décret précisant les dispenses pour raisons familiales du décret du 30 juillet 1919.	
Mai		27 mai : la Ligue coloniale du Reich demande la restitution des colonies perdues en 1919. 31 mai : invasion de la Mandchourie par le Japon.
Octobre		L'Allemagne quitte la SDN.
	Deux années sont à nouveau nécessaires pour devenir caporal indigène.	Le Japon quitte la SDN.
1934		
		L'Italie forme la colonie de Libye. Pacification du Maroc par le général Henri Giraud.
Mars		2 mars : Habib Bourguiba fonde le Néo-Destour en Tunisie.
Août	6 août : Circulaire sur les engagements et les rengagements de soldats coloniaux en France et Afrique du Nord.	
1935		
Mars		15 mars : loi des deux ans jusqu'en 1939, à titre exceptionnel. Rétablissement de la conscription en Allemagne.
Avril		11-14 avril : conférence de Stresa.

Octobre		3 octobre : l'Italie attaque l'Éthiopie.
Décembre		9 décembre 1935- mars 1936 : conférence navale de Londres.
1936		
Mars		7 mars : remilitarisation de la Rhénanie.
Juillet		18 juillet : début de la guerre civile en Espagne.
Août		24 août : le service militaire passe de un à deux ans en Allemagne.
Novembre		1 ^{er} novembre : proclamation de l'Axe Rome-Berlin. 25 novembre : pacte antikomintern entre l'Allemagne et le Japon.
1937		
Juillet		7 juillet : incident du pont Marco Polo.
Décembre	Décembre : les Africains diplômés des écoles supérieures ne sont plus astreints au tirage au sort.	12 décembre : l'Italie quitte la SDN.
1938		
Mars	La conscription s'étend à de nouveaux territoires d'A.O.F.	13 mars : Anschluss.
Avril		8 avril : grève générale en Tunisie.
Mai	14 mai : Décret exonérant d'impôts les tirailleurs et leur famille, le temps de leur service et l'année suivante.	
Septembre		30 septembre : accords de Munich.

1939		
Janvier		<i>Retirada</i>
Avril		1 ^{er} avril : fin de la guerre civile en Espagne.
Août		23 août : pacte Molotov-Ribbentrop.
Septembre		1 ^{er} septembre : l'Allemagne envahit la Pologne. 3 septembre : Royaume-Uni et France déclarent la guerre à l'Allemagne.
1940		
Avril	Volonté de l'état-major de faire en sorte que chaque camp puisse accueillir 10 000 soldats indigènes. Plus de 60 000 tirailleurs sénégalais sont engagés dans la guerre.	

Introduction générale

En mai et juin 1940, les soldats africains mobilisés sous les drapeaux participèrent à la bataille de France contre la Wehrmacht. Mille cinq-cents à trois mille d'entre eux furent même victimes d'assassinats plus ou moins spontanés, témoignant de la haine accumulée par une partie de l'opinion allemande contre ces hommes depuis 1914. Pour autant, l'armistice ne sonna pas la fin de leur présence dans les rangs des armées françaises puisque si une grande partie des soldats noirs furent emprisonnés, certains parvinrent à s'enfuir et rejoignirent les rangs de la Résistance. Quand la guerre devint mondiale et impliqua l'Empire, près de trois mille soldats, venus principalement d'Afrique équatoriale française, combattirent sur leur continent pour la France libre¹. Cette implication s'inscrivait dans la continuité des efforts réalisés par le ministère de la Guerre pour développer la *Force noire* et également mieux connaître ces soldats au cours de l'entre-deux-guerres.

Au-delà des aspects militaires, l'étude des tirailleurs sénégalais implique de travailler aussi sur des clichés, qui sont devenus des certitudes tant pour les hommes de l'époque que pour ceux d'aujourd'hui. Ainsi, l'historien Jacques Frémeaux doit encore rappeler : « *Les Africains sont des hommes, sujets, comme tous les hommes, aux émotions, donc à d'éventuelles faiblesses* »². Par ce truisme, l'historien dénonce le fait que beaucoup de généraux aient cédé en 1914 au mythe selon lequel les soldats venus du continent africain étaient des guerriers redoutables et aptes à opérer la fameuse percée du front ennemi. Pour notre travail, ces propos prennent aussi une autre dimension, en effet la figure imagée du tirailleur sénégalais a fini par occulter l'homme qui se cachait derrière. Chéchia, coupe-coupe, Banania, chair à canon, injustice sont autant de thèmes récurrents par lesquels entrent nombre de personnes de la société civile pour décrire les soldats d'Afrique. Ces termes, sans être erronés, ne permettent pas de saisir pleinement ce que fut un soldat africain.

¹ Jean-François MURACCIOLE, *Les Français libres. L'autre Résistance*, Paris, Tallandier, 2009, p 31.

² Jacques FRÉMEAUX, *Les colonies dans la Grande Guerre. Combats et épreuves des peuples d'Outre-mer*, Paris, Soteca, Éditions 14-18, 2006, p. 170.

Ces raccourcis contrastent avec l'étude scientifique des tirailleurs sénégalais menée sur l'ensemble du siècle de leur existence (de 1857 aux années 1960), à l'image des ouvrages de Myron Echenberg³ et du lieutenant-colonel Antoine Champeaux⁴. D'autres chercheurs se sont concentrés sur des périodes plus courtes afin de proposer une étude globale du soldat en temps de guerre comme Marc Michel⁵, Jacques Frémeaux⁶ et Julien Fargettas⁷. Ces écrits tranchent, par leur sérieux et leur solidité, avec les clichés désuets répandus dans l'opinion publique.

L'entre-deux-guerres constitue ici une phase chronologique remarquable pour étudier le sujet. D'une part, aucun travail centré sur cette seule période n'a été réalisé, pour des raisons matérielles qui seront évoquées plus tard. D'autre part, si les conflits furent nombreux, il n'y eut pas de guerre sur le sol européen et si l'occupation de l'espace rhénan a suscité un tollé international, les scandales liés aux troupes noires n'occupent qu'une faible partie chronologique de cette période. Cette relative accalmie permet alors de se concentrer sur ces soldats dans leur globalité, y compris pour répondre à des questions qui peuvent sembler anodines : l'alimentation, les activités du quotidien ou encore les relations avec les populations locales. Derrière le combattant caricaturé, il s'agit de retrouver le soldat, le colonisé, l'homme déraciné, le mari absent ou encore le cultivateur retiré à sa terre.

A. Les enjeux du sujet

1. Le contexte historique :

Le fonds Moscou, qui a fourni l'essentiel des documents étudiés dans ce travail, offre tout d'abord une dizaine de cartons sur la Grande Guerre. Nous avons choisi d'en laisser la majorité de côté, momentanément, pour trois raisons. Tout d'abord, la masse archivistique fournie par l'ensemble du fonds obligeait à effectuer des choix chronologiques. Ensuite, dans la continuité de la majorité des travaux traitant la période 1914-1940, nous craignons de nous

³ Myron ECHENBERG, *Les tirailleurs sénégalais en Afrique occidentale française (1857-1960)*, Paris, Karthala, 2009, 352 p.

⁴ Antoine CHAMPEAUX et Éric DEROO, *La Force noire. Gloire et infortune d'une légende coloniale*, Paris, Tallandier, 2006, 223 p.

⁵ Marc MICHEL, *Les Africains et la Grande Guerre. L'appel à l'Afrique (1914-1918)*, Paris, Karthala, 2003 (1^{ère} édition Publications de la Sorbonne, 1982), 420 p.

⁶ Jacques FRÉMEAUX, *Les colonies dans la Grande Guerre...*, *op.cit.*

⁷ Julien FARGETTAS, *Les tirailleurs sénégalais. Les soldats noirs entre légendes et réalités (1939-1945)*, Paris, Tallandier, 2012, 382 p.

focaliser sur les années 1914-1919, au détriment de la phase 1919-1940. Enfin, plusieurs travaux, de grande qualité, existent déjà sur la question. Le fonds Moscou constituerait certes un solide complément, mais l'objectif reste ici d'étudier le soldat hors des deux guerres mondiales.

Certes, l'entre-deux-guerres ne fut pas exempte de conflits comme l'occupation de la Rhénanie (1918-1930), puis de la Ruhr (1923-1925), la guerre du Rif (1921-1926), les tensions au Levant et dans les différents espaces coloniaux, mais l'Europe occidentale fut épargnée durant cette période, à l'exception notable de la guerre civile espagnole (1936-1939). La plupart des travaux couvrant cette période ont donc tendance à se concentrer sur l'histoire politique et économique, particulièrement dense, de ces deux décennies. La poussée des totalitarismes et des dictatures⁸, la réaction ou non des régimes démocratiques, et les impacts de la crise de 1929 ont pris le dessus sur l'histoire militaire pour aborder cette période.

Pour autant, les études sur l'armée française ne manquent pas. Ainsi, sur les soixante-dix années couvertes par le tome 3 de *l'Histoire militaire de la France*, deux chapitres, rédigés par le colonel Henry Dutailly, sont consacrés aux années 1919-1939⁹. Malgré leurs nombreuses qualités, ces deux chapitres témoignent d'une vision quelque peu fataliste et téléologique, comme si la politique militaire menée au cours des années 20 et 30 fut un processus linéaire qui ne pouvait conduire qu'à la « *débâcle de 1940* ». De plus, Henry Dutailly insiste plus sur la structure militaire que sur les soldats.

Un autre officier, le colonel François-André Paoli, a quant à lui consacré un ouvrage en trois tomes sur l'armée française du traité de Versailles à l'invasion de la Pologne¹⁰. Ce travail vraiment complet apporte une plus grande nuance, mais se concentre également sur les cadres et le fonctionnement de l'armée.

Le soldat, tant dans sa dimension combattante que non combattante, semble quelque peu oublié au cours de cette période. L'étude de la structure

⁸ Parmi les nombreux travaux sur la question : Bernard BRUNETEAU, *Le Totalitarisme : Origines d'un concept, genèse d'un débat (1930-1942)*, Paris, Cerf, 2010, 491 p.

⁹ Henry DUTAILLY, « Les illusions de la victoire (1918-1930) » et « Une puissance militaire illusoire (1930-1939) », in André CORVISIER (dir.), *Histoire militaire de la France. Tome 3 : de 1871 à 1940*, sous la direction de Guy PEDRONCINI, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, pp. 327-362.

¹⁰ François-André PAOLI, *L'armée française de 1919 à 1939, tome 1 : « La reconversion », tome 2 : « la phase de fermeté » et tome 3 : « Le temps des compromis », tome 4 : « la fin des illusions »*, Paris, SHAT, 1970, 170, 380, 301 et 239 p.

militaire, mais aussi des relations internationales furent les deux grands versants de l'histoire militaire de l'entre-deux-guerres. Ce dernier courant a été porté par Pierre Renouvin, puis son élève Jean-Baptiste Duroselle, avec des ouvrages généraux¹¹, mais aussi plus spécialisés sur la période ici abordée¹².

Si les renouvellements opérés par l'histoire militaire depuis un demi siècle n'ont pas autant touché la phase 1919-1939 que les deux conflits mondiaux, il n'en va pas de même pour l'histoire coloniale. En effet, la période apparaît vraiment centrale et a été au cœur des thèmes majeurs de cette historiographie, en particulier pour l'histoire culturelle de la colonisation. Les espaces colonisés ont aussi été étudiés pour les conséquences provoquées par la Grande Guerre et les bouleversements économiques. Les années 1970 et 1980 ont été particulièrement riches en monographies à l'image de la thèse de Danièle Domergue-Cloarec sur la Côte d'Ivoire¹³ et de celle de Colette Dubois sur l'Afrique équatoriale française¹⁴. Les deux historiennes ont ainsi montré les impacts du conflit sur les colonies et leurs habitants.

Dans la continuité de l'école des Annales, les travaux des années 1960-1980 portaient une attention particulière aux questions économiques à l'image du fameux ouvrage de Jacques Marseille, *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*¹⁵, publié pour la première fois en 1984. D'autres écrits optaient pour une position manichéenne afin de savoir si la présence française fut, ou non, rentable pour les espaces coloniaux et dans la continuité du courant marxiste pensaient la colonisation sous le seul angle résistance/collaboration. Les travaux actuels, en particulier sur l'économie, insistent davantage sur les échanges et les expériences partagées comme peut le

¹¹ Pierre RENOUVIN, *Histoire des relations internationales* (4 tomes), Paris, Hachette, 1955. Jean-Baptiste DUROSELLE, *Histoire diplomatique de 1919 à nos jours*, Paris, Dalloz-Sirey, 1997 (1^{ère} édition 1953). Depuis l'ouvrage est réédité par André KASPI qui a opté pour deux tomes : Jean-Baptiste DUROSELLE et André KASPI, *Histoire des relations internationales : de 1919 à 1945*, Paris, Armand Colin, 2000, 469 p. *Histoire des relations internationales : de 1945 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2009, 736 p.

¹² Jean-Baptiste DUROSELLE, *La Décadence (1932-1939)*, Paris, Imprimerie nationale, 1979, 579 p.

¹³ Danièle DOMERGUE-CLOAREC, *La Côte d'Ivoire de 1912 à 1920 : influence de la Première Guerre mondiale sur l'évolution politique, économique et sociale*, Thèse de 3^{ème} cycle, sous la direction du professeur Xavier YACONO, Université Le Mirail Toulouse II, 1974, 2 volumes 627 et 266 p.

¹⁴ Colette DUBOIS, *Le Prix d'une guerre- A.E.F. (1911-1923) : deux colonies pendant la Première Guerre mondiale (Gabon et Oubangui-Chari)*, Thèse de 3^{ème} cycle, sous la direction du professeur Jean-Louis MIÈGE, Université de Provence, Aix-en-Provence, 1985, 2 volumes 449 et 335 p.

¹⁵ Jacques MARSEILLE, *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, 2006 (1^{ère} édition 1984), 638 p.

proposer Bouda Etemad¹⁶. Nous reviendrons plus en détail sur le dynamisme de l'historiographie coloniale depuis la fin du XX^e siècle.

La question coloniale durant l'entre-deux-guerres a été parfaitement étudiée sous l'angle culturel pour comprendre l'Exposition de 1931 ou encore la présence des zoos humains. Les historiens Sandrine Lemaire, Pascal Blanchard et Nicolas Bancel apparaissent comme les grands représentants de ce courant¹⁷. Ils ont réfléchi sur l'imaginaire colonial et la construction du paradigme de l'Autre, en l'occurrence celui qui n'est pas Européen. Certains de leurs écrits ont suscité des polémiques, en particulier leur ouvrage collectif intitulé *La Fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial* et paru en 2006¹⁸. Ce collectif d'auteurs cherche les traces du colonialisme dans la société française des années 2000. D'éminents historiens du fait colonial ont critiqué cet ouvrage et son idée majeure. Parmi les nombreuses critiques, nous retiendrons celles de Claude Liauzu et de Jean-Pierre Rioux. Le premier a réagi avec virulence au contexte général qui a suivi la loi du 23 février 2005 appelant à enseigner les aspects positifs de la colonisation. Selon lui, l'ouvrage de 2006 : « montre la place laissée ainsi libre aux entrepreneurs de mémoire. Il signale au passage les liens très étroits de l'Association pour la connaissance de l'histoire de l'Afrique contemporaine (ACHAC), qui a inventé les « zoos humains » et la fracture coloniale », attachée à fustiger le péché originel colonialiste de la République, avec l'agence *Les Bâisseurs de mémoire* »¹⁹. La charge violente cache des arguments défendables dont le principal est que les partisans de cette fracture attribuent des problèmes contemporains à la politique coloniale de la III^e République.

Un autre historien spécialiste de la République et de la colonisation a proposé une critique plus aboutie du concept de fracture coloniale. Jean-Pierre

¹⁶ Bouda ETEMAD, *De l'utilité des empires : colonisation et prospérité de l'Europe*, Paris, Armand Colin, 2005, 336 p.

¹⁷ Nicolas BANCEL, Pascal BLANCHARD, Sandrine LEMAIRE (dir.), *Culture coloniale en France. De la Révolution française à nos jours*, Paris, CNRS, Collection Histoire, 2008, 766 p. Nicolas BANCEL Pascal BLANCHARD, Gilles BOËTSCH, Éric DEROO, Sandrine LEMAIRE, *Zoos humains et exhibitions coloniales*, Paris, La Découverte, 2011, 500 p.

¹⁸ Nicolas BANCEL, Pascal BLANCHARD, Sandrine LEMAIRE (dir.), *La Fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, 2006, 322 p.

¹⁹ Claude LIAUZU, « Manipulations de l'histoire. Guerre des mémoires autour de la colonisation », in *Le Monde diplomatique*, Avril 2007, p. 30, url : <https://www.monde-diplomatique.fr/2007/04/LIAUZU/14643> consulté le 5 juillet 2017.

Rioux dénonce, pour sa part, les « *apôtres de la bonne repentance* »²⁰. L'historien réfléchit sur le rapport entre histoire et mémoire et reproche notamment au concept de *fracture coloniale* son articulation trop brutale entre les périodes coloniale et postcoloniale. Au-delà de ces débats, les apports des tenants de la « *culture coloniale* » demeurent indéniables sur le plan de l'étude de l'image et de la vision des coloniaux par l'opinion publique.

L'ensemble de ces travaux, à part ceux de Myron Echenberg et du lieutenant-colonel Antoine Champeaux, n'ont abordé les soldats sénégalais que de façon secondaire ou à partir des représentations. Le soldat noir de l'entre-deux-guerres est donc moins bien connu.

2. Un thème omniprésent mais mal connu :

En 2017, il serait erroné d'affirmer que le soldat africain est un personnage historique oublié. En effet, le Président sénégalais Abdoulaye Wade a créé en 2004 la journée du tirailleur sénégalais, commémorée chaque année le 23 août, en 2006 Rachid Bouchareb a rappelé avec son film *Indigènes* le rôle des combattants coloniaux dans la Seconde Guerre mondiale à partir de 1943 et plus récemment le Président François Hollande a naturalisé vingt-huit anciens tirailleurs sénégalais en avril 2017. L'année 2017 a été marquée aussi par la sortie du film *Nos patriotes* de Gabriel Le Bomin retraçant l'histoire d'Addi Ba, un soldat guinéen, qui a fui un camp de prisonniers allemand avant de s'engager dans la Résistance au cœur des Vosges.

Il en va de même dans le champ scientifique. Pour autant, si les études sur les soldats noirs sont désormais dominées par les historiens militaires pour les deux conflits mondiaux, l'entre-deux-guerres est davantage étudié par les historiens travaillant sur la colonisation. Pour la Grande Guerre, les noms de Marc Michel et de Jacques Frémeaux ressortent en toute logique, mais les plus grands spécialistes de cette guerre se sont aussi intéressés à la question. Claude Carlier et Guy Pedroncini ont par exemple organisé une journée sur les troupes coloniales en 1997²¹ et pour le centenaire du conflit un colloque a été

²⁰ Jean-Pierre RIOUX, *La France perd la mémoire*, Paris, Perrin, Collection Tempus, 2010, p. 149.

²¹ Claude CARLIER et Guy PEDRONCINI (dir.), *Les Troupes coloniales dans la Grande Guerre*, Paris, Economica, 1997, 206 p.

entièrement consacré à la question à Reims²². Pour la Seconde Guerre mondiale, peu d'historiens se sont spécialisés sur les troupes noires, alors que d'autres les ont forcément étudiés de par leur sujet de recherche, à l'image de Christine Lévisse-Touzé et de Jean-François Muracciole²³. Une conférence aux Rendez-vous de l'Histoire de Blois a réuni ces deux chercheurs, ainsi que Julien Fargettas, sur le rôle et l'engagement des soldats coloniaux dans la France libre et la Résistance²⁴.

L'étude des soldats africains entre 1919 et 1939 n'a donc pas encore été l'objet d'un travail d'histoire militaire consacré à cette seule période. Au-delà des quelques ouvrages cités précédemment, le travail de Myron Echenberg demeure le plus complet pour la période²⁵. L'historien y explique les conséquences humaines du recrutement et son impact sur les colonies d'Afrique occidentale française. Son ouvrage reste la seule étude approfondie de la totalité de l'histoire des tirailleurs sénégalais. Malgré la valeur de ce travail, deux décennies furent nécessaires avant que les éditions Karthala n'en proposent une traduction²⁶. Cela témoigne à la fois du manque d'intérêt pour ce sujet dans les années 1990, puis de son arrivée au premier plan au cours des années 2000, notamment après la sortie du film *Indigènes* et les débats ayant suivi la loi du 23 février 2005 qui demandait d'enseigner les aspects positifs de la colonisation, puis de la repentance vis-à-vis des crimes qui ont été commis au nom du colonialisme. Malgré toutes ses qualités, l'ouvrage de Myron Echenberg reste moins connu que l'ensemble des travaux culturels cherchant à comprendre le tirailleur par l'image.

Les travaux de qualité et donc sur lesquels s'appuie en partie notre réflexion demeurent nombreux et sont parvenus à mettre en avant plusieurs fonds d'archives. Marc Michel est reconnu comme le spécialiste de la question depuis sa thèse soutenue en 1982 sur les soldats noirs dans la Grande Guerre²⁷. Avant lui, des chercheurs avaient déjà proposé quelques travaux. La plupart du

²² Jean-Jacques BECKER, Marc MICHEL et Philippe BUTON (dir.), *Les troupes coloniales et la Grande Guerre*, Colloque international tenu les 7 et 8 novembre 2013, Université de Reims (en attente de publication).

²³ Jean-François MURACCIOLE, *Les Français libres...*, *op.cit.*

²⁴ Julien FARGETTAS, Jean-François MURACCIOLE et Christine LÉVISSSE-TOUZÉ, *Soldats coloniaux dans la France libre et la Résistance : sens et portée d'un engagement*, Conférence donnée dans le cadre des Rendez-vous de l'Histoire à Blois, 2012.

²⁵ Myron ECHENBERG, *Colonial Conscripts. The tirailleurs sénégalais in French West Africa (1857-1960)*, Heinemann, Heinemann Educational Publisher, Social History of Africa, 1991, 236 p.

²⁶ Myron ECHENBERG, *Les tirailleurs sénégalais en Afrique ...*, *op.cit.*

²⁷ Marc MICHEL, *Les Africains ...*, *op.cit.*

temps il s'agissait d'africanistes abordant les espaces coloniaux et l'impact de la Grande Guerre sur les plans économique, politique et militaire. Danièle Domergue-Cloarec²⁸ et Colette Dubois²⁹ ont ainsi proposé deux thèses d'état sur la Côte d'Ivoire et l'Afrique équatoriale française. Les effets du recrutement, la perception de la guerre et le retour des soldats y étaient aussi étudiés.

La plupart des travaux s'attardent alors sur des lieux et des thèmes précis, notamment les effets du recrutement pour Hélène d'Almeida Topor³⁰ et Thomas Roger³¹. La thèse de Marc Michel fait pourtant office d'ouvrage fondamental puisqu'il s'est appuyé sur les archives nationales françaises, mais aussi celles du Sénégal, les archives d'outre-mer à Aix-en-Provence, celles du service historique de la Défense à Vincennes, ainsi que de nombreux fonds régionaux. Fin connaisseur de l'Afrique, il avait déjà réalisé sa thèse de troisième cycle sur Fachoda sous la direction du professeur Henri Brunschwig en 1968³². En 1982, il publiait alors un ouvrage tiré de sa thèse de doctorat d'état revenant sur les 200 000 tirailleurs sénégalais ayant participé à la Grande Guerre³³. Il a été rédacteur en chef de la revue *Outre-mers* et membre du comité scientifique de l'Historial de Péronne.

Le lieutenant-colonel Antoine Champeaux et Éric Deroo ont aussi proposé une histoire de ce corps de 1857 à 1960, si le texte y est plus sommaire que celui de Myron Echenberg, l'ouvrage offre une iconographie d'une grande richesse et une présentation éloignée des polémiques³⁴.

Pour la Seconde Guerre mondiale, malgré des difficultés d'accès à certaines sources pour évaluer précisément le rôle des soldats africains dans la Résistance et la France libre, Julien Fargettas a réalisé sa thèse sous la direction de Jean-Charles Jauffret, après avoir soutenu un mémoire de Maîtrise sur les

²⁸ Danièle DOMERGUE-CLOAREC, *La Côte d'Ivoire...*, *op.cit.*

²⁹ Colette DUBOIS, *Le prix d'une guerre...*, *op.cit.*

³⁰ Hélène d'ALMEIDA-TOPOR, « Les populations dahoméennes et le recrutement militaire pendant la Première Guerre mondiale », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1973, n°219, p. 196-241. Consulté en ligne le 12 septembre 2016 : http://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1973_num_60_219_1673

³¹ Roger THOMAS, "Military Recruitment in the Gold Coast during the First World War", *The Journal of African History*, n°57, 1975, pp. 57-83. Consulté en ligne le 12 septembre 2016: http://www.persee.fr/doc/cea_0008-0055_1975_num_15_57_2610

³² Marc MICHEL, *La mission Marchand (1895-1899)*, Thèse de troisième cycle sous la direction d'Henri BRUNSCHWIG, École pratique des hautes études, 1968, 327 p.

³³ Marc MICHEL, *L'Appel à l'Afrique. Contributions et réactions à l'effort de guerre en A.O.F. (1914-1918)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982, 583 p.

³⁴ Antoine CHAMPEAUX et Éric DEROO, *La Force noire...*, *op.cit.*

massacres dans la région de Lyon³⁵. La publication de sa thèse aux éditions Tallandier³⁶ a ouvert de nouvelles pistes, dépassant les seuls combats de la Seconde Guerre mondiale et permettant de saisir la condition militaire des soldats africains.

En tant qu'historien de la colonisation, mais aussi spécialiste des questions militaires, Jacques Frémeaux a été amené à proposer des articles³⁷, mais aussi un ouvrage qui offre une excellente vision d'ensemble sur les troupes coloniales dans la guerre. Sa partie consacrée aux hommes du front³⁸ constitue probablement le travail le plus précis, mais aussi le plus proche des nouvelles orientations de l'histoire militaire qui seront développées plus loin. Il y réfléchit ainsi sur leur valeur, la particularité de l'engagement des soldats coloniaux, mais aussi à des questions plus délicates comme le moral.

Pour de nombreux historiens, les troupes coloniales et donc africaines ne constituent pas forcément le cœur de leurs thématiques de recherche mais ils ont proposé des articles ou conférences sur le sujet. Plusieurs contemporanéistes ont ainsi traité les soldats noirs en partant des thématiques dont ils étaient spécialistes comme Jean-Yves Le Naour sur la participation des soldats coloniaux à l'occupation de l'espace rhénan³⁹ ou Johann Chapoutot qui a replacé les massacres perpétrés contre ces soldats lors de la campagne de mai-juin 1940 dans le cadre de l'idéologie nazie⁴⁰.

En toute logique, les historiens spécialistes de la colonisation et des espaces colonisés livrent régulièrement des écrits sur les combattants africains à l'image de Julie d'Andurain qui a coordonné une journée d'étude sur l'empire colonial dans la Grande Guerre pour la Société française d'histoire des outre-mers en 2015⁴¹. L'historienne a également rédigé une série d'articles

³⁵ Julien FARGETTAS, *Le massacre des soldats du 25^e régiment de tirailleurs sénégalais, région lyonnaise, 19 et 20 juin 1940*, Mémoire de maîtrise, sous la direction de Bernard DELPAL et de Jean-François BRUN, Université Jean Monnet, Saint-Étienne, 2000, 160 p.

³⁶ Julien FARGETTAS, *Les tirailleurs sénégalais...*, *op.cit.*

³⁷ Jacques FRÉMEAUX, « Troupes de couleur et troupes blanches », *Revue historique des armées*, 2001/1, pp. 19-30.

³⁸ Jacques FRÉMEAUX, *Les colonies dans la Grande Guerre...*, *op.cit.*, pp. 165-222.

³⁹ Jean-Yves LE NAOUR, *La Honte noire. L'Allemagne et les troupes coloniales françaises (1914-1945)*, Paris, Hachette Littératures, 2003, 277 p.

⁴⁰ Johann CHAPOUTOT, Jean VIGREUX (dir.), *Des soldats noirs face au Reich. Les massacres racistes de 1940*, Paris, Presses universitaires de France, 2016, 175 p.

⁴¹ Julie d'ANDURAIN (dir.), « Les empires dans la Grande Guerre », *Outre Mers. Revue d'histoire*, T. 104, n° 390-391, 2016, 437 p.

traitant des aspects structurels des troupes noires comme l'hivernage⁴² ou encore le contexte intellectuel ayant permis de penser la force noire⁴³.

À l'heure actuelle, les principaux écrits portant sur les soldats noirs, abordent, entre autres, le sujet par la question raciale tels les ouvrages de Richard Fogarty⁴⁴ et Dick van Galen Last⁴⁵. Une étude de qualité a été également menée par Gregory Mann sur les anciens combattants au Soudan français et apporte un réel éclairage sur le retour des soldats par une enquête menée sur place⁴⁶.

3. Histoire d'une rencontre :

La plupart des africanistes ont souvent un lien affectif avec ce continent et leur sujet s'est dessiné par rapport à cette relation. Comme il le rappelait récemment, Marc Michel en constitue ici le parfait exemple⁴⁷. D'autres, à l'image de Maurice Rives⁴⁸ et d'Armelle Mabon⁴⁹ étaient choqués par le peu de reconnaissance dont ont bénéficié ces soldats et ont donc entamé leurs recherches pour y remédier. Pour ma part, si je n'avais pas la moindre attache avec l'Afrique ou ses combattants au moment où s'est dessiné le sujet, le lien qui s'est depuis construit avec ces soldats remonte à plus d'une décennie.

En effet, en 2003, dans le cadre de la Licence 3, Hubert Heyriès assurait une unité d'enseignement portant sur le recrutement militaire en France⁵⁰. Dès le mois de septembre, il proposa plusieurs sujets et documents à traiter dans le cadre des travaux dirigés. Parmi ceux-ci, mon choix s'était orienté vers deux

⁴² Julie d'ANDURAIN, « L'Hivernage des tirailleurs sénégalais pendant la Grande Guerre (1915-1919) », *Imaginaires et pratiques de paix en temps de guerre (1914-1918)*, colloque international organisé par Stéphane TISON et Jean-Michel GUIEU, Universités du Maine et Paris-1-Sorbonne, 15-16 octobre 2015, en attente de publication.

⁴³ Julie d'ANDURAIN, « La genèse intellectuelle de la Force noire », *Les troupes coloniales et la Première Guerre mondiale*, Colloque international sous la direction de Jean-Jacques BECKER, Marc MICHEL, et Philippe BUTON, Université de Reims, 7 et 8 novembre 2013, (en attente de publication chez Vendémiaire).

⁴⁴ Richard S. FOGARTY, *Race and war in France: colonial subjects in the French army (1914-1918)*, Baltimore, J. Hopkins University, War, society and culture, 2008, 374 p.

⁴⁵ Dick van GALEN LAST, *Des soldats noirs dans une guerre de blancs (1914-1922) : une histoire mondiale*, Bruxelles, Université de Bruxelles, 2015, 292 p.

⁴⁶ Gregory MANN, *Native Sons, West Africans Veterans and France in the Twentieth Century*, Londres, Duke University Press, 2006, 333 p.

⁴⁷ Marc MICHEL, « Autour de l'histoire de l'Afrique pendant la Grande Guerre. Itinéraire d'un historien », *Outre-mers. Revue d'histoire*, n°390-391, 2016, pp. 19-31.

⁴⁸ Maurice RIVES, *Héros méconnus : 1914-1918/1939-1945 : mémorial des combattants d'Afrique noire et de Madagascar*, Paris, Lavauzelle, 1993, 350 p.

⁴⁹ Armelle MABON, « La tragédie de Thiaroye, symbole du déni d'égalité », *Hommes et migrations*, Volume 1235, 2002/1, pp. 86-95.

⁵⁰ HI 342 M. Guerre et société en France (XIX^e-XX^e siècles) : le recrutement militaire en France de 1798 à nos jours. Aspects idéologiques, politiques, juridiques, économiques, sociaux et culturels.

ordres généraux tirés de la thèse de Danièle Domergue-Cloarec et portant sur les tirailleurs sénégalais dans la Grande Guerre. Pendant trois mois, je me suis donc plongé dans un sujet qui sans m'être totalement inconnu restait éloigné de mes centres d'intérêt du moment. Dans le même temps, j'assistais à un colloque pour la première fois. Organisé par Hubert Heyriès et Jean-François Muracciole, cette rencontre portait sur le soldat volontaire⁵¹. Voir durant trois jours, des spécialistes débattre fut fascinant et permit aussi de découvrir le soldat hors de sa dimension combattante.

Les exigences connues du professeur qui évaluerait cette présentation des tirailleurs sénégalais et la passion naissante pour le sujet m'amènèrent à lire trois écrits de référence sur la question, à savoir les travaux de Marc Michel⁵², Danièle Domergue-Cloarec⁵³ et Colette Dubois⁵⁴. Emporté par leur parcours, j'ai recherché de nouveaux éléments sur l'histoire complexe de ces soldats durant trois mois et constaté que leur vie à l'arrière était mal connue. En 2004-2005, pour la Maîtrise, qui se transformait alors progressivement en Master, le choix du directeur était déjà fait depuis un certain temps et le sujet se dessinait progressivement.

Le mémoire de Maîtrise se concentra donc sur la vie à l'arrière des tirailleurs sénégalais⁵⁵. En travaillant sur les archives du CHETOM, j'y ai rencontré le lieutenant-colonel Antoine Champeaux qui en était alors le Directeur et m'orienta vers le fonds Moscou pour la suite des recherches.

En 2005-2006, je décidais de m'inscrire à la fois au Master 2 Histoire militaire, Défense et Politiques de sécurité et au CAPES. Avec la réforme du Master, l'année se divisait entre des cours au premier semestre et le mémoire au second. Les unités d'enseignement furent validées mais au second semestre, le concours ne me permit pas de mener les recherches au Service historique de la Défense. Certifié en 2006, j'ai pris mon poste d'enseignant stagiaire à Magalas, dans la banlieue biterroise, avant d'être muté en 2006 sur la Côte d'Azur. Le hasard des mutations me rapprocha de Fréjus et du CHETOM.

⁵¹ *Le soldat volontaire en Europe au XX^e siècle : de l'engagement politique à l'engagement professionnel*, colloque international à l'université Paul-Valéry/Montpellier III du 3 au 5 avril 2003, sous la direction de Hubert HEYRIÈS et de Jean-François MURACCIOLE, Montpellier, PULM, 2007, 484 p.

⁵² Marc MICHEL, *Les Africains...*, *op.cit.*

⁵³ Danièle DOMERGUE-CLOAREC, *La Côte d'Ivoire...*, *op.cit.*

⁵⁴ Colette DUBOIS, *Le prix d'une guerre...*, *op.cit.*

⁵⁵ Anthony GUYON, *Entre camps et tranchées : les tirailleurs sénégalais dans la Grande Guerre, 1914-1919*, Mémoire de Master 1, sous la direction de Hubert HEYRIÈS, Université de Montpellier 3, 2005, 74 p.

Ces années 2005-2006 furent aussi celles où Jean-François Muracciole⁵⁶, puis Hubert Heyriès⁵⁷, assurèrent leur soutenance pour être habilités à diriger des recherches. Le moment où je quittais l'université fut également celui où les deux enseignants-chercheurs que j'avais le plus suivi soutenaient ces excellents travaux. Ces deux journées me motivèrent pour ne jamais rompre avec le monde la recherche.

Enseigner au collège me fit certes découvrir des facettes passionnantes du métier mais laissait un manque certain sur le plan intellectuel. En 2008, je décidais donc de reprendre les recherches et surtout d'entamer l'étude du fonds Moscou. Je découvris alors ces étagères de cartons et ressentais enfin cette sensation décrite par les enseignants-chercheurs fréquentés durant mon parcours. En 2009-2010, le Master fut validé avec un second mémoire qui préparait la thèse⁵⁸.

Dans le même temps, j'ai participé avec Florian Louis au développement du Blog de Passion Histoire (depuis fermé), pour lequel j'ai rédigé neuf recensions. Ce travail passionnant m'a permis d'intégrer l'équipe de Nonfiction.fr en 2012, au sein de laquelle j'assure depuis des critiques d'ouvrages en histoire contemporaine. Ces comptes-rendus sont pour la plupart bienveillants car les rédacteurs peuvent choisir les travaux.

Dès 2010, au moment de l'inscription en Doctorat, le choix du directeur demeurait une évidence et par rapport aux archives consultées, nous décidions d'un commun accord avec Hubert Heyriès de nous concentrer sur l'entre-deux-guerres. L'éloignement du lieu de résidence par rapport au fonds d'archives m'amena à passer une grande partie des vacances scolaires sur Paris. Mon mariage et la naissance de mon premier fils fit aussi passer la recherche au second plan des priorités, d'autant plus que je souhaitais évoluer sur le plan professionnel. L'obtention de la DNL espagnol en 2012, me permit de passer en lycée en 2013 où j'assure aussi l'enseignement de l'histoire en espagnol pour les sections européennes. Surtout, en 2015, sur les conseils de mon

⁵⁶ Jean-François MURACCIOLE, *Les Français libres, une aventure humaine*, dossier de synthèse en vue de l'obtention du diplôme d'habilitation à diriger des recherches, Université de Montpellier 3, novembre 2005.

⁵⁷ Hubert HEYRIÈS, *Armées-guerres-mentalité. Histoire militaire comparée : France-Italie. Du Printemps des Peuples à la Grande Guerre*, dossier de synthèse en vue de l'obtention du diplôme d'habilitation à diriger des recherches en histoire, Université de Montpellier 3, 2006, 2 t., 407 et 385 p.

⁵⁸ Anthony GUYON, *De l'indigène au soldat : les tirailleurs sénégalais au sein de l'armée française (1914-1945)*, Mémoire de Master 2 Histoire militaire, Défense et Politiques de sécurité, sous la direction de Hubert HEYRIÈS, Université de Montpellier 3, 2010, 112 p.

directeur de thèse je décidais de me concentrer pleinement à l'Agrégation afin de progresser sur le plan professionnel mais aussi pour donner davantage de crédit aux travaux de recherche. L'obtention de l'Agrégation interne en 2016 m'a depuis permis de me consacrer pleinement à la rédaction de la thèse et d'assurer une Préparation aux concours d'entrée de Sciences Po au sein du lycée Audiberti d'Antibes.

Au fond, les barrières n'ont pas été insurmontables. Le principal défi était géographique. Or, comme beaucoup de chercheurs je mémorisais un maximum de documents quand j'étais au château de Vincennes et les traitais une fois revenu dans le Sud. Toutefois, la difficulté majeure reste la déconnexion entre le secondaire et le monde de la recherche. D'un côté, le titre de docteur n'est guère reconnu dans le secondaire et il est donc difficile de faire accepter à son administration de rares absences pour des colloques. D'un autre côté, durant les trois premières années du doctorat, il me fut difficile de valider des crédits nécessaires au sein de l'université car je ne pouvais pas venir à Montpellier aux ateliers sur mon temps de travail. Le soutien des professeurs Hubert Heyriès et Frédéric Rousseau, puis la volonté de mener à terme ce travail me permirent de surmonter ces obstacles parfois difficilement compréhensibles.

Ainsi, ce parcours nous a conduits à étudier les tirailleurs sénégalais dans l'entre-deux-guerres. La recherche sur ces soldats s'avère également bien vivante. Si elle s'est cantonnée aux africanistes jusqu'à la fin du XX^e siècle, le sujet s'est depuis davantage ancré dans l'opinion publique, ce qui a amené de nombreux chercheurs, spécialistes du fait militaire ou de la colonisation, à s'intéresser à la question et à élargir le champ du questionnement. Ce renouvellement s'explique notamment par le dynamisme actuel des historiographies du fait militaire et de l'histoire coloniale.

B. Les apports de l'historiographie

Le travail présenté a profité du renouvellement des questionnements et de l'approche tant de l'histoire militaire que des acteurs et des espaces de la colonisation. Cela pose aussi la thématique des tirailleurs sénégalais au cœur de débats ayant structuré ces deux domaines depuis les années 1960.

1. Une histoire militaire plus proche du soldat :

Ce travail ayant été préparé à l'Université Paul Valéry de Montpellier, il s'inscrit forcément dans une certaine tradition de l'histoire militaire et a pu bénéficier de l'apport de nombreux chercheurs.

Longtemps laissée de côté et méprisée « *soit par suffisance, soit par idéologie* »⁵⁹ pour reprendre l'historien François Cochet, l'histoire militaire a su se renouveler et s'inscrit aujourd'hui parfaitement dans de nouvelles méthodes, proposées aussi bien par l'histoire globale que par la micro histoire, sans pour autant tomber dans leurs travers. De plus, il ne s'agit pas uniquement d'un renouvellement en histoire contemporaine, mais bien dans les quatre périodes. En histoire médiévale, Jean-Claude Maire-Vigueur a ainsi su croiser l'histoire militaire à l'histoire sociale dans son ouvrage de 2003, par lequel il a montré l'apport de la *militia* à l'histoire communale italienne entre le XII^e et le XIV^e siècle⁶⁰. La classe sociale des cavaliers a imprégné la société de ses valeurs guerrières. Jean-Claude Maire-Vigueur y montre ainsi le lien entre une activité, la guerre et les hommes dont la place sociale repose en grande partie sur leur pratique guerrière.

Cette volonté de comprendre celui qui pratique la guerre s'est aussi diffusée à l'histoire ancienne, dans laquelle l'ouvrage de Victor Davis Hanson a incontestablement eu un impact dépassant de le seul cadre des spécialistes du monde grec⁶¹. Paru en 1989, son travail sur le modèle guerrier proposé par les cités grecques et qui aurait traversé, selon lui, les siècles pour imprégner les armées occidentales demeure incontournable. Les Grecs auraient imposé l'idée d'une bataille rangée comme la bataille décisive et ainsi influencé, jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, les sociétés occidentales dans leur façon d'aborder la guerre. Pour aussi séduisants que soient ces parallèles traversant les siècles, son analyse a été remise en question, notamment par Stéphane Audoin-Rouzeau⁶².

⁵⁹ François COCHET, *Les Français en guerres. Des hommes, des discours, des combats. De 1870 à nos jours*, Paris, Perrin, 2017, p. 13.

⁶⁰ Jean-Claude MAIRE-VIGUEUR, *Cavaliers et citoyens : guerre, conflits et société dans l'histoire communale, XII^e - XIII^e siècles*, Paris, Fondation de l'École des haute études en sciences sociales, 2003, 453 p.

⁶¹ Victor Davis HANSON, *Le modèle occidental de la guerre. La bataille d'infanterie dans la Grèce classique*, Paris, Tallandier, Texto, 2007 (1^{ère} édition 1989), 298 p.

⁶² Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *Une anthropologie historique de la guerre moderne*, Paris, Éditions du Seuil, 2008, 327 p.

L'histoire moderne a quant à elle renouvelé ses problématiques militaires sur au moins deux éléments. De nombreux historiens ont d'abord mis en avant l'existence d'une « *révolution militaire* ». Si le terme en lui-même peut déjà être critiqué, le débat a surtout porté sur la date et le pays où elle aurait eu lieu. Le premier à avoir employé cette expression fut Michaël Roberts lors d'une conférence à Belfast en 1956 pour qualifier la mutation des armes, des techniques et plus largement de l'armée suédoise, notamment sous Gustave Adolphe (1594-1632)⁶³. En 1993, Geoffrey Parker a poussé la réflexion bien plus loin et a cherché à comprendre pourquoi cette révolution s'est opérée en Europe, même si lui plaidait davantage pour sa pleine réalisation au sein de l'armée des Provinces-Unies des Nassau. Leur lutte contre l'Espagne des *tercios* entre la fin du XV^e et le début du XVI^e aurait permis à Maurice et Guillaume de Nassau de mettre en place de nouvelles techniques comme le feu de salve assurant un tir continu⁶⁴. Ce débat, aussi intéressant soit-il, n'a pas vraiment abouti à de véritables réponses, puisqu'il faudrait déjà reconnaître qu'il y a bien eu une révolution militaire, et ensuite qu'elle s'est opérée dans un pays occidental sur une période s'étendant de Charles Quint à Louis XIV. Joël Cornette a parfaitement retranscrit les termes du débat en 1994 dans un article de la Revue d'histoire moderne et contemporaine (R.H.M.C.)⁶⁵.

En outre, l'histoire moderne a offert un travail remarquable qui a incontestablement réinventé l'histoire bataille dans l'ensemble des périodes. Avec son ouvrage sur la bataille de la Montagne blanche ayant eu lieu en 1620, Olivier Chaline a retranscrit le déroulement du combat en partant des soldats⁶⁶. Dans cet essai réussi d'histoire globale, il présente avec minutie les acteurs de l'événement, puis se livre à une description de la bataille qui permet de faire ressortir la peur ou encore la difficulté à tirer au mousquet. L'historien a également mis en avant la place du sacré dans cette bataille, avant de terminer sur la mémoire de l'événement.

Le travail d'Olivier Chaline s'illustre par sa volonté d'étudier au plus près le combattant. Cet objectif, aujourd'hui poursuivi par l'ensemble des

⁶³ Michaël ROBERTS, *The Military Revolution (1560-1660)*, Belfast, Boyd, 1956, 32 p.

⁶⁴ Geoffrey PARKER, *La Révolution militaire. La guerre et l'essor de l'Occident (1500-1800)*, Paris, Folio, Folio Histoire, 2013 (1^{ère} édition 1993 Gallimard), 448 p.

⁶⁵ Joël CORNETTE, « La révolution militaire et l'État moderne », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Volume 41, 1994/4, pp. 696-709.

⁶⁶ Olivier CHALINE, *La bataille de la Montagne Blanche (8 novembre 1620). Un mystique chez les guerriers*, Paris, Éditions Noesis, 2000, 624 p.

historiens militaires, s'avère assez complexe du fait des sources. Le témoignage direct constitue ainsi une ressource exceptionnelle pour le contemporainiste, même si encore plus que les autres sources, il doit être manipulé avec précaution⁶⁷. Pourtant, il permet de saisir les aspects les plus intimes du soldat. Sophie Delaporte a proposé dans son dernier ouvrage une biographie remarquable de Jason Hare, soldat mutilé après avoir marché sur une mine en Afghanistan le 5 novembre 2008. Les fonds privés de la famille et surtout les échanges avec le soldat et sa femme ont permis à l'historienne de percevoir des éléments majeurs dans son processus de reconstruction⁶⁸.

La place prise par les deux guerres mondiales dans le champ universitaire, mais aussi l'opinion publique a permis à l'histoire militaire de se redéfinir. Pour autant, il ne s'agit plus seulement de comprendre le combattant en temps de guerre, mais bien le soldat dans sa globalité. Si des soldats africains ont participé à de nombreuses opérations militaires entre 1919 et 1939, beaucoup n'ont pas combattu. Le soldat doit donc être abordé depuis son recrutement jusqu'à sa libération, voire après pour comprendre son expérience. Ici deux ouvrages nous ont grandement aidés puisqu'ils étudient le soldat, sans se focaliser sur sa seule dimension combattante. D'abord, Annie Crépin qui a proposé une histoire de la conscription en France⁶⁹. Elle y a notamment montré la construction du lien entre la conscription et la citoyenneté en France au cours du XIX^e siècle, entre les lois Jourdan Delbrel de 1798 et celle de 1872 qui a supprimé le remplacement.

Une autre historienne s'est aussi penchée sur un des éléments fondamentaux du soldat de la Troisième République, à savoir la vie en caserne. Dans cet ouvrage tiré de sa thèse, paru en 2000 et réédité en 2017, Odile Roynette réfléchit sur le rapport de la société au service militaire, avant de plonger son lecteur dans la vie quotidienne des casernes du Nord-est⁷⁰. Les travaux d'Annie Crépin et d'Odile Roynette ont incontestablement permis de se détacher de la guerre, pour se concentrer sur le quotidien des soldats et parfois mieux cerner les raisons de l'engagement en temps de paix.

⁶⁷ Jean-Norton CRU (préface de Frédéric ROUSSEAU), *Témoins*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, Histoire contemporaine, 2006, 727 p.

⁶⁸ Sophie DELAPORTE, *Visages de guerre. Les gueules cassées de la guerre de Sécession à nos jours*, Paris, Belin, Contemporaines, 2017, pp. 49-55 et 90-97.

⁶⁹ Annie CRÉPIN, *La Conscription en débat ou le triple apprentissage de la nation, de la citoyenneté, de la République : 1789-1889*, Arras, Artois Presses Université, 1998, 253 p.

⁷⁰ Odile ROYNETTE, *Bons pour le service. La caserne à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Belin, Alpha, 2017 (1^{ère} édition 2000), 556 p.

Pour autant, l'acte guerrier constitue bien la finalité de la formation du soldat. Les trois guerres franco-allemandes ont donc été à l'origine de nouvelles problématiques vis-à-vis des hommes qui pratiquent la guerre et des sociétés en temps de guerre, que ce soit en tant que volontaires ou appelés. Stéphane Audoin-Rouzeau s'était d'ailleurs intéressé à la guerre de 1870-1871, non pas pour en proposer une histoire du conflit qui avait déjà été parfaitement retranscrite au même moment par François Roth⁷¹, mais pour comprendre comment les Français vécurent cette guerre⁷².

Cet ouvrage de Stéphane Audoin-Rouzeau s'inscrit dans la réflexion offerte par *l'Historial de Péronne* et le travail majeur de Jean-Jacques Becker. Sa thèse, soutenue en 1976 sous la direction de Pierre Renouvin, portait sur l'opinion publique française au début de la Grande Guerre et fut publiée dès l'année suivante⁷³. Avec Annette Becker et Stéphane Audoin-Rouzeau, ils ont permis de replacer la Grande Guerre au cœur des débats de l'opinion publique et ont ainsi dégagé des pistes de réflexion qui peuvent s'élargir aux autres conflits. Parmi les travaux marquants, certains portaient sur le rôle des enfants dans la guerre⁷⁴, la vie des civils dans les zones de combat⁷⁵ ou encore l'histoire des gueules cassées⁷⁶. Ces chercheurs ont ainsi présenté la guerre dans sa dimension sociale en montrant son impact sur les sociétés. Ils ont d'ailleurs été à l'origine de la question aux concours de l'enseignement en histoire contemporaine en 2004-2005⁷⁷ et ont pu publier dans des revues souvent utilisées par les enseignants du secondaire⁷⁸.

Une autre « école » s'est également créée, en partie en réaction contre quelques notions de l'Historial de Péronne, notamment la brutalisation des

⁷¹ François ROTH, *La guerre de 1870*, Fayard, Pluriel, 2011 (1^{ère} édition 1990), 784 p.

⁷² Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *1870. La France dans la guerre*, Paris, Armand Colin, 1989, 420 p.

⁷³ Jean-Jacques BECKER, *1914 : comment les Français sont entrés dans la guerre. Contribution à l'étude de l'opinion publique (printemps-été 1914)*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1977, 637 p.

⁷⁴ Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *La guerre des enfants (1914-1918)*, Paris, Armand Colin, 2002 (1^{ère} édition 1993), 256 p.

⁷⁵ Annette BECKER, *Les cicatrices rouges. France et Belgique occupées (14-18)*, Paris, Fayard, 2010, 300 p. Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre*, Paris, Fayard, Pluriel, 2012, 396 p.

⁷⁶ Sophie DELAPORTE, *Les Gueules cassées : les blessés de la face de la Grande Guerre*, Noésis, 1996, 230 p. Sophie DELAPORTE, *Visages de guerre...., op.cit.*, Paris, Belin, Contemporaines, 2017, 368 p.

⁷⁷ Les sociétés, la guerre et la paix de 1911 à 1946. Europe, Russie/URSS, États-Unis, Japon.

⁷⁸ Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, « La guerre au XX^e siècle. Volume 1 : l'expérience combattante », *La Documentation française*, N°8041, 2004, 63 p.

sociétés théorisée par George Mosse⁷⁹, la culture de guerre ou encore l'idée d'un consentement des soldats à la guerre. Ces chercheurs se sont, en partie, rassemblés dans le *Collectif de recherche international et de débat sur la guerre 14-18* (CRID 14-18). Quelques travaux ont permis de mettre en avant d'autres expériences du combat, notamment Frédéric Rousseau qui insiste davantage sur la contrainte imposée par l'encadrement militaire⁸⁰. Plusieurs membres de ce collectif ont aussi réfléchi aux fusillés pour l'exemple⁸¹ et aux mutineries⁸². Le débat a souvent été violent et a conduit à des simplifications, ainsi Denis Rolland, dès les premières pages de son ouvrage sur les mutineries de 1917 remet en question les travaux de Guy Pedroncini, Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker⁸³.

Il ne s'agit pas ici de rentrer dans les détails du débat sur lequel Jean-Yves Le Naour a fait un résumé assez pertinent⁸⁴. D'autant que réduire le débat sur la Grande Guerre à une dichotomie contrainte/consentement ou histoire sociale contre histoire culturelle ferait oublier la quantité de travaux de qualité qui ne sont pas entrés dans ce schéma et ont proposé une réflexion dépassant les cadres de la Grande Guerre.

Ainsi, Antoine Prost, avec Jean-Baptiste Duroselle et Jean-Jacques Becker, a été l'un des grands élèves de Pierre Renouvin. Sa thèse sur les anciens combattants demeure une référence incontournable et a été publiée l'année même de sa soutenance⁸⁵. Il a récemment signé avec l'historien allemand Gerd Krumeich un ouvrage sur Verdun pour le centenaire de la bataille. Les deux historiens y comparent notamment la mémoire de l'événement dans les deux pays⁸⁶. Enfin, Antoine Prost a écrit avec Jay Winter

⁷⁹ George L. MOSSE, *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Hachette, 1999 (1ère édition en 1990 sous le titre *Falling Soldiers. Reshaping the memory of the World Wars*), 291 p.

⁸⁰ Frédéric ROUSSEAU, *La guerre censurée. Une histoire des combattants européens*, Paris, Seuil, 1999, 414 p.

⁸¹ Nicolas OFFENSTADT, *Les fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective (1914-1999)*, Paris, Odile Jacob, 1999, 285 p.

⁸² Denis ROLLAND, *La grève des tranchées : les mutineries de 1917*, Paris, Imago, 2005, 447 p.

⁸³ *Ibid.*, p. 12.

⁸⁴ Jean-Yves LE NAOUR, « Le champ de bataille des historiens », *La Vie des Idées.fr*, 10 novembre 2008, url : <http://www.laviedesidees.fr/Le-champ-de-bataille-des.html>

⁸⁵ Antoine PROST, *Les anciens combattants et la société française, 1914-1939*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977, 3 volumes 237, 261 et 268 p.

⁸⁶ Antoine PROST et Gerd KRUMEICH, *Verdun*, 1916, Paris, Tallandier, 2015, 320 p.

une synthèse historiographique sur la Grande Guerre, dans lequel sont retracés avec justesse, mais aussi avec un point de vue assumé, l'ensemble des débats⁸⁷.

De son côté, l'historien François Cochet a également abordé la Grande Guerre en s'impliquant dans les débats structurant en partie la recherche entre 1998 et 2013, mais en gardant une position modérée. Sa thèse portait des combattants d'une région, ici en l'occurrence les Rémois⁸⁸. Pour autant, l'historien champenois s'est intéressé au phénomène guerrier et aux mémoires, sans se cantonner au seul conflit mondial. Plusieurs de ses écrits portent ainsi sur d'autres conflits dont sa thèse de doctorat nouveau régime sur la réinsertion des Champenois après la Seconde Guerre mondiale⁸⁹. Son travail mené ces dernières années sur la condition du soldat⁹⁰ ou la place des armes dans le champ militaire⁹¹ a trouvé son aboutissement dans le programme « expérience combattante du XIX^e au XXI^e siècles »⁹² structuré par la Maison des sciences de l'homme- Lorraine (MSH-Lorraine).

L'histoire militaire depuis les années 1960, peu importe les écoles et les guerres abordées, cherche bien à étudier au plus près le soldat. Pour cela, certains chercheurs se sont concentrés sur les soldats d'une région dans un conflit spécifique, à l'image de Jules Maurin⁹³ qui dans sa thèse a suivi les soldats lozériens dans la Grande Guerre ou bien de Jean-Charles Jauffret qui avec un panel plus large et l'étude entre autres des témoignages et fonds privés

⁸⁷ Antoine PROST et Jay WINTER, *Penser la Grande Guerre. Un essai d'historiographie*, Paris, Seuil, L'histoire en débats, 2004, 304 p.

⁸⁸ François COCHET, *Rémois en guerre : 1914-1918. Parole de témoins et sources écrites*, Thèse de doctorat soutenue à l'université Paris VIII sous la direction du Professeur Michèle PERROT, 1983, 423 p.

⁸⁹ François COCHET, *Retour et réinsertion des prisonniers, déportés et rapatriés : l'exemple des Champenois (1945-1954)*, Thèse de Doctorat nouveau régime soutenue à l'université de Reims sous la direction du professeur Maurice VAÏSSE, 1989, 791 p.

⁹⁰ François COCHET, *La France en guerres*, Paris, Perrin, 2017, 450 p. François COCHET, *Être soldat. De la Révolution à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2013, 288 p.

⁹¹ François COCHET, *Armes en guerre (XIX^e-XXI^e siècle). Mythes, symboles, réalités*, Paris, CNRS Éditions, 2012, 320 p.

⁹² François COCHET (dir.), *Expérience combattante (XIX^e- XXI^e siècles). Volume 1. Former les soldats au feu/ Volume 2. Obéir et commander au feu/ Volume 3. Les environnements du combattant/ Volume 4. Les traumatismes de combattants*, Paris, Riveneuve éditions, Actes académiques, 2011, 2012, 2013 et 2015, 395, 413, 364 et 349 p.

⁹³ Jules MAURIN, *Armée, guerre, société : soldats languedociens (1889-1919)*, Publications de la Sorbonne, 2013 (1^{ère} édition 1982), 750 p.

a cherché à retranscrire le quotidien des appelés dans la guerre d'Algérie⁹⁴, mais aussi proposé une étude comparant les deux camps en confrontation⁹⁵.

Ces deux chercheurs ont été des piliers de l'université de Montpellier avec le professeur André Martel, puis ont participé sous la direction d'André Corvisier à *L'histoire militaire de la France*, parue dans les années 1990 aux Presses universitaires de France⁹⁶. L'unité de recherche *ESID (États, Sociétés, Idéologies, Défense)* a ici permis le développement de l'histoire militaire derrière André Martel, Jules Maurin, Jean-Charles Jauffret et l'africaniste Danièle Domergue-Cloarec. L'unité a ainsi formé plusieurs chercheurs qui ont développé la prosopographie militaire. Cette méthode de travail est au sens propre du terme, l'étude biographique, sociologique et anthropologique d'un groupe délimité. Elle peut être ouverte, c'est-à-dire se contrer sur un échantillon du groupe, ou fermée en étudiant la totalité d'une communauté⁹⁷. Cette méthode a permis des travaux sur des groupes d'officiers comme l'a proposé entre autres William Serman dans sa thèse sur les officiers français de 1848 à 1870⁹⁸ qui y réfléchit au recrutement des officiers, à leur condition, puis à leur vie professionnelle.

Deux travaux de l'université de Montpellier se sont inscrits dans cette dynamique. Hubert Heyriès dans sa thèse sur les soldats savoyards et niçois cherche à comprendre les motivations de ces hommes qui ont dû choisir entre la France et le Piémont après 1860⁹⁹. S'inscrivant dans une démarche

⁹⁴ Jean-Charles JAUFFRET, *Soldats en Algérie, 1954-1962 : expériences contrastées des hommes du contingent*, Paris, Autrement Collection Mémoires, 2011 (1ère édition 2000), 368 p.

⁹⁵ Jean-Charles JAUFFRET (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Paris, Éditions Autrement, 2003, 572 p.

⁹⁶ André CORVISIER (dir.), *Histoire militaire de la France. Tome 1 : Des origines à 1715*, sous la direction de Philippe CONTAMINE, Paris, PUF, 1992, 632 p. *Tome 2 : De 1715 à 1871*, Paris, PUF, 1992, 635 p. *Tome 3 : De 1871 à 1940*, sous la direction du Guy PEDRONCINI, Paris, PUF, 1992, 522 p. *Tome 4 : De 1940 à nos jours*, sous la direction d'André Martel, Paris, PUF, 1997, 704 p.

⁹⁷ Christophe CHARLE, « La prosopographie ou biographie collective. Bilan et perspectives », Traduction de « A prosopografia ou biografia coletiva : balanço e perspectiva », *Por outra história das elites*, sous la direction de Flavio M.HEINZ, Rio, FGV ed., 2006, p. 41-54. Jean-François MURACCIOLE, « La prosopographie de la Seconde Guerre mondiale. Quelques considérations méthodologiques », *Histoire militaire, études de défense et politiques de sécurité. Des années 1960 à nos jours*, sous la direction de Hubert Heyriès, Paris, Economica, 2012, p. 439-447.

⁹⁸ William SERMAN, *Le corps des officiers français sous la Deuxième République et le Second Empire. Aristocratie et démocratie dans l'armée au milieu du XIX^e siècle*, Lille, Université de Lille III, 1978, 3 tomes 1 747 p. William SERMAN, *Les Officiers français dans la nation*, Paris, Aubier, 1982, 283 p.

⁹⁹ Hubert HEYRIÈS, *Les militaires savoyards et niçois entre deux patries, 1848-1871, approche d'histoire militaire comparée, armée française, armée piémontaise, armée italienne*, Thèse de doctorat nouveau régime, sous la direction du professeur Jules MAURIN, Université

comparative et utilisant plusieurs fonds d'archives, il y tente une histoire globale qui permet d'expliquer les raisons du choix majoritaire en faveur du Piémont, puis de l'Italie. Puis, Jean-François Muracciole, après avoir travaillé sur les projets éducatifs de la Résistance, s'est davantage concentré sur les Français libres. Il s'est attardé sur la sociologie des Français libres et a montré qu'ils étaient peu représentatifs de la société française, tout en étudiant leur vie quotidienne. Pour notre propos, il a également mis en avant le rôle des tirailleurs, surtout originaires d'Afrique équatoriale française, dans l'organisation.

Enfin, l'histoire militaire a aussi contribué à redonner ses lettres de noblesse à la biographie historique, rejetée par l'école des Annales et plus particulièrement par Lucien Febvre pour qui l'objet de l'historien est le groupe organisé et non l'homme. Georges Duby est cependant revenu vers l'histoire bataille et la biographie historique, avec *Le dimanche de Bouvines*¹⁰⁰ en 1973 et *Guillaume le Maréchal*¹⁰¹ qui ont permis de renouveler l'approche de ces deux exercices et sont devenus aussi deux de ses ouvrages majeurs. Ce retour de la biographie incarné par Alain Corbin qui en a mené une sur un « inconnu », Louis-François Pinagot¹⁰², n'est donc pas le fait de l'histoire militaire, mais celle-ci en a profité. Jean-Noël Grandhomme, à travers le rôle du général Berthelot, retrace ainsi l'action de la France en Roumanie pour aider le pays à lutter contre les troupes austro-allemandes au cours de la Grande Guerre, mais aussi nous plonge au cœur de la réflexion de l'état-major¹⁰³. La biographie en histoire militaire est aussi une autre façon d'aborder un sujet sur lequel un chercheur est devenu spécialiste. Guy Pedroncini n'a donc rédigé sa biographie du maréchal Pétain qu'après ses travaux sur les mutineries de 1917 et le haut-commandement au cours de la seconde partie de la Grande Guerre¹⁰⁴.

Paul Valéry Montpellier 3, 1998, 2 tomes, 874 p. HEYRIÈS Hubert, *Les militaires savoyards et niçois entre deux patries, 1848-1871 : approche militaire d'histoire comparée : armée française, armée piémontaise, armée italienne*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2001, 576 p.

¹⁰⁰ Georges DUBY, *Le dimanche de Bouvines. 27 juillet 1214*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 1985 (1ère édition 1973), 364 p.

¹⁰¹ Georges DUBY, *Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 1986 (1ère édition 1984, Fayard), 189 p.

¹⁰² Alain CORBIN, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot. Sur les traces d'un inconnu (1798-1876)*, Paris, Flammarion, 1998, 336 p.

¹⁰³ Jean-Noël GRANDHOMME, *Berthelot. Du culte de l'offensive à la stratégie globale*, Paris, Sotéca, 2012, 968 p.

¹⁰⁴ Guy PEDRONCINI, *Pétain. Le soldat. 1914-1940*, Paris, Fayard, 1998, 527 p.

L'histoire bataille vilipendée est donc bien lointaine. Depuis un demi-siècle, l'histoire militaire s'est redéfinie. Abordée comme une histoire globale, elle met en avant les aspects culturels, sociaux et politiques de la guerre. Longtemps oubliée, elle s'avère bel et bien en plein renouveau.

2. Une histoire coloniale plus attentive aux interactions :

L'historiographie coloniale n'a pas connu la phase d'oubli qu'a traversé l'histoire militaire mais s'est longtemps pensée selon la dichotomie : collaboration/résistance dans le sillage de l'histoire marxiste. Cette histoire a souvent été écrite sous le coup de l'émotion et de l'engagement personnel face aux décolonisations en cours en Asie et en Afrique. De plus, les études sur ce dernier continent sont longtemps restées dominées par les ethnologues.

L'histoire actuelle de la colonisation commence avec l'article de 1951 du sociologue Georges Balandier¹⁰⁵. Ce texte n'a guère été remarqué par les historiens avant d'être remis à l'honneur par l'historiographie anglo-saxonne derrière Frederick Cooper et Ann-Laura Stoler dans les années 1990¹⁰⁶. Pour le sociologue Georges Balandier, il faut prendre la situation coloniale dans sa totalité sur un moment donné avec l'ensemble des acteurs qui la structurent. Cette situation doit être pensée comme une construction culturelle et politique. Le schéma binaire résistance/collaboration s'avère donc peu pertinent pour retranscrire la réalité de la société coloniale. Celle-ci ne peut se comprendre qu'en se penchant sur les arrangements du quotidien.

En France, c'est Henri Brunschwig qui a mis en place les piliers de l'étude de l'Afrique noire. Il a ainsi déconstruit l'idée selon laquelle la colonisation française avait été initiée par les industries et les parlementaires¹⁰⁷. Ce leitmotiv de l'historiographie marxiste avait déjà été contesté par les historiens britanniques John Robinson et Ronald Gallagher dans un article de 1953¹⁰⁸. Si pour l'historienne Catherine Coquery-Vidrovitch, l'histoire coloniale des années 1960-1970 n'est pas anticolonialiste, mais se penche

¹⁰⁵ Georges BALANDIER, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, 11, 1951, pp. 44-79.

¹⁰⁶ Frederick COOPER et Ann-Laura STOLER, *Tensions of Empire. Colonial Cultures in a Bourgeois World*, Oakland, University of California Press, 1997, 484 p.

¹⁰⁷ Henri BRUNSCHWIG, *Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français (1871-1914)*, Paris, Armand Colin, 1960, 205 p.

¹⁰⁸ John GALLAGHER et Ronald ROBINSON, « The Imperialism of Free Trade », *The Economic History Review*, Vol.6, N°1, 1953, pp. 1-15.

avant tout sur les questions économiques et sociales¹⁰⁹, Daniel Rivet insiste bien plus qu'elle sur la domination des idées marxistes dans le champ des études de la colonisation au cours de la même période¹¹⁰.

Tout comme l'histoire de la Révolution française, l'histoire de la colonisation s'est toujours inscrite dans le contexte actuel comme le montre Daniel Rivet avec le marxisme. Avec la fin de la guerre froide, et les deux guerres en Irak, certains chercheurs ont ainsi vu dans les États-Unis le nouvel Empire britannique à l'image de Nial Ferguson avec son ouvrage de 2004¹¹¹, dans lequel il évoque avec nostalgie l'Empire britannique et s'interroge sur le pays qui pourrait être son successeur.

La grande force de l'histoire du fait colonial est de s'être en grande partie renouvelée grâce aux travaux britanniques et états-uniens. L'ouvrage d'Edward Saïd, rédigé en 1978 et traduit en 1980, est ainsi considéré comme le travail fondateur du courant des études postcoloniales¹¹². Pour cet auteur, l'orientalisme réunit l'ensemble des connaissances accumulées par les occidentaux sur les espaces colonisés. Il y montre que le phénomène inverse a aussi existé, c'est-à-dire que la culture occidentale a également été influencée par ses colonies. Les études postcoloniales se concentrent alors sur les littératures des espaces colonisés. Ce mouvement a permis de sortir de la logique manichéenne colonisés contre colonisateurs pour réfléchir davantage aux hybridités, aux rencontres et aux mélanges de ces différentes cultures.

Dans la continuité de l'ouvrage d'Edward Saïd, les années 1980-2010 sont marquées par un véritable « *foisonnement historiographique* »¹¹³. Ces trois décennies ont permis la publication de nombreux ouvrages, mais aussi l'expression de débats clivant. Le déclin de l'histoire marxiste amène également à s'intéresser davantage à des groupes sociaux comme les femmes¹¹⁴

¹⁰⁹ Catherine COQUERY-VIDROVITCH, « Histoire de la colonisation française et anti-colonialisme : souvenirs des années 1960-1980 », L'écriture de l'histoire de la colonisation en France depuis 1960, sous la direction de Sophie DULUCQ, *Afrique & Histoire*, 2006/2, pp. 235-276.

¹¹⁰ Daniel RIVET, « Post-scriptum aux souvenirs des années 1960-1980 de Catherine COQUERY-VIDROVITCH », *Afrique & Histoire*, 2009/1, pp. 321-330.

¹¹¹ Nial FERGUSON, *How Britain Made the Modern World*, Londres, Allen Lane, 2003, 392 p.

¹¹² Edward W. SAID, *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, Paris, Seuil, 2005 (1ère édition 1980), 422 p.

¹¹³ Jean-François KLEIN et Marie-Albane de SUREMAIN, « Clio et les colonies. Retour sur des historiographies en situation », *Romantisme. Revue du XIX^e siècle*, 2008/1, N°139, pp. 59-80.

¹¹⁴ Anne HUGON (dir.), *Histoire des femmes en situation coloniale*, Paris, Karthala, 2004, 240 p.

ou les jeunes¹¹⁵, plutôt qu'aux classes sociales. Dans le champ français, les débats s'exacerbent suite à la publication des ouvrages de Marc Ferro et d'Olivier Le Cour-Grandmaison¹¹⁶. Ce dernier, de façon caricaturale et au mépris des méthodes historiques basiques, résume le fait colonial à sa seule dimension violente. Si les violences ont bien existé, notamment lors de la conquête de l'Algérie, elles ne sont qu'une des composantes de la « *situation coloniale* ». Son travail a été contesté par des spécialistes, comme Emmanuelle Saada, de façon solide et argumentée¹¹⁷. D'autres historiens, travaillant depuis des décennies et avec sérieux sur les espaces colonisés, ont accueilli cet ouvrage avec colère, à l'image du brulot signé par Daniel Lefeuvre en 2006¹¹⁸.

Ce dernier reproche à Olivier Le Cour Grandmaison et Gilles Manceron¹¹⁹ de ramener tous les problèmes sociaux à l'œuvre en France dans les années 2000 au fait colonial¹²⁰ et de céder au « *sacrilège de l'anachronisme* »¹²¹. Par ce même ouvrage, il répond au *Livre noir du colonialisme*, sorti en 2003, sous la direction de Marc Ferro¹²². Ce travail a pu être comparé au *Livre noir du communisme*, paru en 1997 sous la direction de Stéphane Courtois¹²³. Si ce dernier a été fortement critiqué, il convient au moins de distinguer les calculs simplistes et comparaisons hasardeuses de Stéphane Courtois en introduction, des parties respectant parfaitement les règles canoniques de l'histoire. La partie de Nicolas Werth demeure ainsi un des travaux les plus solides sur l'URSS de Lénine, puis de Staline. Ce dernier a d'ailleurs pris ses distances avec la démarche de Stéphane Courtois dans un article du *Monde*¹²⁴. Il en va de même avec le travail de Marc Ferro, dans lequel il faut distinguer les raccourcis hasardeux des travaux scientifiques.

¹¹⁵ Emmanuelle SAADA, *Les Enfants de la colonie. Les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte, 2007, 335 p.

¹¹⁶ Olivier LE COUR GRANDMAISON, *Coloniser, exterminer. Sur la guerre et l'État colonial*, Paris, Fayard, 2005, 365 p.

¹¹⁷ Emmanuelle SAADA, « Coloniser, exterminer : sur la guerre et l'État colonial », *Critique internationale*, 2006/3, N°32, pp. 211-216.

¹¹⁸ Daniel LEFEUVRE, *Pour en finir avec la repentance coloniale*, Paris, Flammarion, 2006, 229 p.

¹¹⁹ Gilles MANCERON, *Marianne et les colonies. Une introduction à l'histoire coloniale de la France*, Paris, La Découverte, 2005, 322 p.

¹²⁰ Daniel LEFEUVRE, *Pour en finir..., op.cit.*, p. 7.

¹²¹ *Ibid.*, p. 13.

¹²² Marc FERRO (dir.), *Le Livre noir du colonialisme, XVI^e – XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 2003, 840 p.

¹²³ Stéphane COURTOIS (dir.), *Le livre noir du communisme. Crimes, terreur, répression*, Paris, Robert Laffont, 1997, 846 p.

¹²⁴ *Le Monde*, 14 novembre 1997.

Au fond, l'histoire des espaces colonisés s'est inscrite dans un contexte de « *concurrence des victimes* »¹²⁵ par laquelle chacun recherche son massacre et détourne des notions contemporaines à des périodes éloignées de l'histoire, comme la violente campagne dont avait été victime Olivier Pétré-Grenouilleau suite à son travail de référence sur les traites et les esclavages¹²⁶. L'histoire s'heurte souvent aux tensions mémorielles comme c'est encore le cas avec l'histoire et la mémoire de la guerre d'Algérie¹²⁷.

Côté français, les derniers travaux marquant le dynamisme de l'étude des empires coloniaux ont tendance à se rapprocher de l'histoire globale, ainsi Pierre Singaravélou a récemment montré comment la ville de Tianjin est devenue un centre de la mondialisation au début du XX^e siècle¹²⁸.

La vitalité des historiographies du monde militaire et des espaces coloniaux place donc le sujet ici présenté au cœur de nombreuses problématiques portées par ces deux domaines.

3. Les tirailleurs sénégalais en situation coloniale :

Au regard des deux sous-parties précédentes, il convient de se demander, à la suite de Julie d'Andurain, pourquoi il demeure si complexe en France de concilier l'histoire coloniale et l'histoire militaire¹²⁹. Comme l'auteure le souligne, les renouvellements dans ces deux champs sont souvent venus d'outre-Atlantique. Les chercheurs français ont eu plus de difficultés que leurs homologues anglo-saxons à dépasser un antimilitarisme latent et l'opposition colonisé/colonisateur.

Or, la situation coloniale est une situation profondément conflictuelle. Certes, on ne peut la résumer à cette seule dimension mais occulter les aspects militaires de la société coloniale l'ampute d'une de ses clés de lecture majeure. Aujourd'hui, les historiens des empires coloniaux ne se concentrent plus sur les seuls aspects économiques et sociaux, ils s'intéressent aux spécificités de la

¹²⁵ Jean-Michel CHAUMONT, *La concurrence des victimes. Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 2010 (1^{ère} édition 2002), 392 p.

¹²⁶ Olivier PÉTRÉ-GRENOUILLEAU, *Les traites négrières. Essai d'histoire globale*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des Histoires, 2004, 468 p.

¹²⁷ Benoît FALAIZE, Anne-Marie GRANET-ABISSET, Françoise LANTHEAUME, « Migration, culture et représentations », dans *Pour une histoire franco-algérienne. En finir avec les pressions officielles et les lobbies de mémoire*, Paris, La Découverte, 2008, pp. 151-190.

¹²⁸ Pierre SINGARAVÉLOU, *Tianjin Cosmopolis. Une autre histoire de la mondialisation*, Paris, Seuil, 2017, 384 p.

¹²⁹ Julie d'ANDURAIN, « État des tendances et des savoirs sur l'histoire militaire coloniale », *Revue historique des armées*, N°271, 2013, pp. 3-5.

guerre dans les espaces coloniaux¹³⁰, ou partent même de la guerre pour comprendre les empires¹³¹.

L'approche économique, culturelle et politique des empires a abandonné l'opposition simpliste et manichéenne, pour se concentrer sur les hybridités qui sont intrinsèques au monde colonial¹³². La même démarche commence désormais à se mettre en place pour l'approche militaire des empires. Les administrateurs des colonies et les commandants de troupes étaient souvent ceux qui avaient la meilleure connaissance des sociétés locales et qui adaptaient les ordres émis par les différents ministères aux situations locales. Les parties n'étaient pas clairement définies lors des batailles et les combattants africains choisissaient leur camp en fonction de multiples facteurs. L'historien Francis Simonis a ainsi assuré la publication du journal de Robert Arnaud. Cet administrateur a dû pacifier le village de Tabi, en pays dogon (Mali) en décembre 1920. Si certains tirailleurs étaient au cœur de la rébellion, d'autres avaient choisi de rejoindre les forces françaises¹³³.

Dans cet ensemble, qu'est-ce qu'un tirailleur sénégalais et comment était-il perçu par les sociétés locales ? Que représentait-il pour les autorités coloniales ? D'une certaine manière, il faisait partie à son retour des intermédiaires. Cette catégorie concentre l'attention de l'historiographie depuis deux décennies car ils sont le symbole du monde colonial en tant qu'hybridités et de la complexité à dégager des clés de lecture pour comprendre les sociétés africaines ou asiatiques. Ainsi, Fanny Colonna en travaillant sur la politique éducative de la France en Algérie a montré qu'un élève algérien était considéré comme excellent, non pas à partir du moment où il pouvait être pris pour un Français, mais par sa capacité à concilier les normes kabyles et les règles françaises¹³⁴.

Les soldats africains incarnent dans cet état d'esprit un trait d'union entre deux mondes. Cela ne signifie en aucun cas qu'ils ont abandonné leur

¹³⁰ Julie d'ANDURAIN, « La "petite guerre" africaine, entre conquête, contre-guérilla et contre-insurrection (1880-1900) », *Revue historique des armées*, N°268, 2012, pp. 23-31.

¹³¹ Jacques FRÉMEAUX, *De quoi fut fait l'empire, les guerres coloniales au XIX^e siècle*, Paris, CNRS éditions, 2010, 576 p.

¹³² Frederick COOPER et Ann-Laura STOLER, *Repenser le colonialisme*, Paris, Payot, 2013, p. 27.

¹³³ Robert ARNAUD (introduction et notes de Francis SIMONIS), *Le roman vrai de Tabi. Journal d'une expédition en pays dogon (18 septembre-26 décembre 1920)*, Aix-en-Provence, Amis des archives d'outre-mer, 2016, 265 p.

¹³⁴ Fanny COLONNA, *Instituteurs algériens (1883-1939)*, Alger, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques et office des publications universitaires d'Alger, 1975, 239 p.

identité pour suivre le mode de vie des métropolitains ou qu'ils sont devenus des relais de l'autorité coloniale. Ils ont pris part à ces hybridités, à ces arrangements du quotidien et ont donc participé à la « *situation coloniale* », présentée par Georges Balandier. Les intermédiaires étaient souvent des personnes disposant d'un bagage culturel ou issues des élites locales. Or, les tirailleurs venaient davantage du monde rural et n'appartenaient que très rarement à la catégorie des « *évolués* ». Ils apportent donc ici une clé de lecture tout à fait intéressante, capable de réconcilier l'histoire militaire et l'histoire coloniale.

En définitive, le sujet s'inscrit donc dans une vaste dynamique historiographique. Il bénéficie de nombreux travaux de grande qualité ayant permis de renouveler les problématiques de l'histoire militaire et de l'histoire coloniale. Il se trouve donc à la jonction de ces deux riches historiographies. Les années 1919-1940 et les archives à notre disposition permettent ici d'aborder ces soldats comme des hommes entre deux mondes.

C. Les apports des sources

Ce travail repose en très grande partie sur le fonds Moscou qui recèle de documents émanant de la direction des troupes coloniales (8^e Direction), et dans une moindre mesure des services de santé. Les archives compilées à Fréjus au C.H.E.T.O.M. (Centre historique d'étude des troupes d'outre-mer), quelques éléments des archives départementales du Var et municipales de Fréjus, puis de Saint-Raphaël apportent également un éclairage sur leur vie dans les camps de la région. Enfin, les débats parlementaires permettent d'avoir des points de vue bien plus caricaturaux et moins nuancés que les travaux des militaires encadrant ces troupes au quotidien.

1. Le fonds Moscou :

Dans le cadre de notre mémoire de maîtrise, nous avons travaillé sur les archives du C.H.E.T.O.M., le centre était alors dirigé par le lieutenant-colonel Antoine Champeaux. Ce dernier nous y a décrit le fonds Moscou et une partie de son potentiel. Pour le mémoire de Master 2 et la thèse, nous avons donc principalement travaillé au château de Vincennes alors que le fonds était en traitement. Frédéric Queguineur, qui en était alors responsable, nous a permis

d'y effectuer nos recherches avec beaucoup de facilité et selon une large amplitude horaire. Hélène Guillot occupe désormais ce poste.

L'histoire même de ce fonds d'archives s'avère passionnante et explique pourquoi le rôle des soldats africains durant l'entre-deux-guerres reste assez mal connu. Des millions de documents, archives ministérielles, correspondances et photographies furent pris par les Allemands en août 1940 et envoyés à Berlin, dont l'original du traité de Versailles. L'historienne Sophie Cœuré a rédigé un ouvrage en 2007 qui retrace la totalité de ce parcours¹³⁵. Comme le rappelle l'auteure, avant même ce vol, les autorités françaises avaient commencé à détruire des documents afin que les Allemands ne trouvent pas d'informations compromettantes sur des alliés ou des pays restés neutres. Le Quai d'Orsay brûla ainsi 2 000 cartons le 16 mai 1940. Il s'agissait des documents économiques et politiques couvrant la période 1935-1940¹³⁶.

Ce pillage des archives s'inscrivait dans la politique de spoliation menée par Alfred Rosenberg, et devait participer à la réécriture de l'histoire menée par les autorités nazies. Sous les ordres de Rosenberg se trouvait Otto Abetz, occupant le poste d'ambassadeur d'Allemagne en France qui envoya outre-Rhin vingt millions d'archives, de manuscrits et de livres entre 1940 et 1944¹³⁷. La majeure partie des archives militaires furent réparties entre Potsdam et Berlin.

La prise de Berlin par les Soviétiques en avril-mai 1945 s'accompagna par la reprise de ces archives, qualifiées de « *trophées* » par les autorités russes¹³⁸. Au détriment des accords passés par les Alliés et avec une grande rapidité, plusieurs tonnes d'archives françaises, et des autres pays européens occupés par l'Allemagne, furent envoyées vers Moscou.

Au cours de la guerre froide, l'URSS utilisa les archives comme un outil diplomatique. Elle restitua ainsi à la République démocratique allemande 2,5 millions de dossiers au cours des années 1950, puis une partie des archives polonaises saisies furent rendues. Les archives furent aussi utilisées dans les relations avec les pays du bloc occidental. Ainsi, lorsque de Gaulle cherchait à affirmer l'indépendance de la France dans la guerre froide, Moscou saisit

¹³⁵ Sophie COEURÉ, *La mémoire spoliée. Les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique*, Paris, Payot, 2007, 270 p.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 18.

¹³⁷ *Id.*, p. 59.

¹³⁸ *Id.*, p. 83.

l'occasion pour remettre certains dossiers au Président français en 1966 devant les médias¹³⁹.

Toutefois, ce ne fut qu'avec les bouleversements de 1989-1991 que les masses d'archives figées à l'est revinrent vers leurs propriétaires. En 1992, les ministres des Affaires étrangères français et russe signèrent un accord par lequel chaque camp s'engageait à identifier et à restituer à l'autre les documents dont il était propriétaire. Un premier ensemble d'archives fut ainsi rapatrié en 1993-1994. Puis entre 2000 et 2002, Vladimir Poutine permit la restitution de la quasi-totalité des documents français.

Pour notre propos, les Allemands avaient saisi les archives de la direction des troupes coloniales (8^e Direction). Or ces documents nous renseignent sur la conscription dans les espaces coloniaux et les éléments mesures à mettre en œuvre dans l'utilisation des soldats des colonies sur les fronts coloniaux, mais aussi en métropole. Nous parlons ici d'environ 180 cartons qui apportent de nouveaux éléments sur la période 1900-1940.

Une vingtaine de cartons couvrant la période 1900-1918 pourront faire l'objet de futurs articles sur les travailleurs coloniaux¹⁴⁰, le moral des soldats africains¹⁴¹ ou encore les incidents et mutineries propres aux soldats coloniaux durant la Grande Guerre¹⁴², la mobilisation dans les colonies¹⁴³ et le recrutement¹⁴⁴. Ils permettront de compléter les travaux évoqués précédemment et de donner une vision encore plus complète de l'engagement de ces soldats au cours de la Grande Guerre.

La Seconde Guerre mondiale demeure la période la plus difficile à traiter pour l'engagement des soldats africains puisqu'ils ont participé aux combats de 1940, parmi eux certains ont été dans des camps de prisonniers réservés aux coloniaux, d'autres, parfois les mêmes, se sont engagés dans la Résistance. Puis, les soldats d'A.E.F. ont été nombreux à rejoindre les rangs de la France libre. Les sources sont donc dispersées et parfois n'existent pas pour éclairer certains points.

Les archives de la 8^e Direction du fonds Moscou concernent d'abord et avant tout l'entre-deux-guerres. Près de quatre-vingt cartons ont donc été

¹³⁹ *Id.*, p. 134.

¹⁴⁰ SHD/GR 8D54.

¹⁴¹ SHD/GR 8D61, 8D62, 8D63 et 8D64.

¹⁴² SHD/GR 8D21.

¹⁴³ SHD/GR 8D115 et 8D116.

¹⁴⁴ SHD/GR 8D71 et 8D72.

utilisés pour mener à bien ce travail. De nombreux aspects restent encore à approfondir et ce fonds peut aussi apporter quelques éléments, plus rares, aux chercheurs travaillant sur les soldats malgaches et indochinois, voire les Européens au sein des troupes coloniales.

Ces documents écrits essentiellement par des officiers, des médecins de l'armée, les ministres de la Guerre et des Colonies, puis parfois des sous-officiers frappent par leur rigueur. Il s'agit de documents concrets par lesquels les auteurs cherchaient à obtenir la meilleure utilisation des soldats africains. Ces rapports ou échanges entre les ministères des Colonies et de la Guerre n'avaient pas vocation à être diffusés auprès de l'opinion publique. Le seul but recherché par les textes était l'efficacité des troupes noires et leur adaptation au contexte géopolitique. Il s'agit ici de la principale différence avec les auteurs ayant travaillé sur l'image du tirailleur, dont les sources étaient diffusées au sein du grand public et avaient toujours un message politique et culturel.

Ainsi, quand certains auteurs rencontrés dans ce fonds parlent des difficultés rencontrées par des soldats africains pour assimiler les aspects théoriques de l'instruction, ils ne cherchent pas à convaincre du bienfondé de la colonisation mais à adapter le cadre de l'armée coloniale aux forces et faiblesses de ces hommes.

Les documents utilisés permettent d'abord de faire le point sur le départ et le retour des tirailleurs sénégalais, principalement en Afrique occidentale, et dans une moindre mesure en Afrique équatoriale française. Le fonds Moscou propose également une grande quantité de documents sur le recrutement dans ces espaces. Nous y comprenons mieux la façon dont le contingent était fixé, la répartition entre appelés et engagés, la pression variable selon la colonie et l'ethnie, puis le fonctionnement itinérant chargé de les recruter¹⁴⁵. De façon plus succincte, un carton aborde la défense de l'A.O.F. et de l'A.E.F. sur la période envisagée¹⁴⁶.

Ensuite, le fonctionnement des troupes coloniales et donc de la chaîne de commandement à laquelle obéissaient les soldats africains, depuis le caporal indigène au directeur des troupes coloniales. Il est donc possible de donner avec précision les effectifs sur plusieurs années, leur répartition entre appelés et

¹⁴⁵ SHD/GR 8D17, 8D71, 8D72, 8D100, 8D103, 8D104 et 8D108.

¹⁴⁶ SHD/GR 8D49.

engagés, puis leur situation géographique¹⁴⁷. Le système des récompenses et des avancements est expliqué avec rigueur à plusieurs reprises¹⁴⁸. La carrière possible des soldats africains est également évoquée¹⁴⁹, ainsi que le fonctionnement de la 8^e Direction¹⁵⁰.

Enfin, la situation de ces hommes en France est retranscrite dans sa quasi-totalité. La formation occupe une large partie des documents. De leur encadrement¹⁵¹ à l'enseignement du français¹⁵², en passant par l'éducation morale¹⁵³, le fonds Moscou nous permet pleinement de savoir à quoi ressemblait le quotidien de ces soldats durant l'entre-deux-guerres¹⁵⁴.

Les questions sanitaires et d'instruction reviennent dans d'autres cartons et constituaient alors le cœur de la réflexion de la 8^e Direction.

En définitive, le fonds Moscou nous donne accès à une très grande quantité d'archives avec des points de vue comportant certes des préjugés, mais ils sont dégagés de toute démagogie et dans une certaine mesure d'hypocrisie. Ce fonds nous permet d'envisager une histoire globale des soldats africains entre 1919 et 1940.

2. Les autres sources :

Notre travail a commencé au Centre historique d'étude des troupes d'outre-mer, situé à côté du musée des troupes de marine à Fréjus et donc dans le département où stationnèrent les tirailleurs sénégalais dès la fin de l'année 1914. La documentation qui y est rassemblée concerne davantage l'ensemble des troupes coloniales, mais les personnes dirigeant ce centre sont d'une grande compétence¹⁵⁵ et nous ont souvent guidés vers de nouvelles pistes. Son ancrage local nous a aussi permis de situer avec davantage de précision les différents lieux fréquentés par les tirailleurs sénégalais dans le Var au cours de l'entre-deux-guerres.

¹⁴⁷ SHD/GR 8D1, 8D77, 8D78, 8D79 et 8D80.

¹⁴⁸ SHD/GR 8D11, 8D12, 8D84, 8D85, 8D86 et 8D87.

¹⁴⁹ SHD/GR 8D9.

¹⁵⁰ SHD/GR 8D8 et 8D44.

¹⁵¹ SHD/GR 82, 8D83, 8D84 et 8D85.

¹⁵² SHD/GR 8D75.

¹⁵³ SHD/GR 8D69.

¹⁵⁴ SHD/GR 8D55, 8D46 et 8D69.

¹⁵⁵ Le lieutenant-colonel Antoine CHAMPEAUX, Benoit BODART, puis à l'heure actuelle Sandrine CREPET.

Les archives municipales de Fréjus et Saint-Raphaël ont fourni quelques renseignements spécifiques, notamment sur les échanges entre la mairie et la direction des camps¹⁵⁶.

Les débats parlementaires sont désormais accessibles en ligne grâce au site Gallica.fr¹⁵⁷. Les moteurs de recherche facilitent ici grandement le dépouillement de cette source qui offre l'avantage de percevoir la vision des soldats africains par les hommes politiques. Cependant, ces débats se sont avérés assez décevants et reflétaient la méconnaissance que les parlementaires avaient de ces soldats. Les tirailleurs y sont un sujet d'opposition idéologique. Et, si ces débats nous ont apporté certains éléments complémentaires, ils ne nous ont pas permis de mieux connaître leur quotidien.

Enfin, nous n'avons pu recueillir qu'un seul témoignage qui a apporté un point de vue différent. Louis Beyler est né en Algérie en 1935. Son père Ambroise, né en Alsace en 1905, fut sergent, puis sergent-chef au sein du 13^e régiment de tirailleurs sénégalais. Ils vécurent à Madagascar de 1935 à 1937, puis en Algérie de 1937 à 1945. Au cours de ces huit années, Louis fut gardé à plusieurs reprises par des soldats africains qui faisaient office de « nourrice », l'un des deux s'appelait Akikoum et Louis était habitué à jouer avec les tirailleurs à l'intérieur du camp. Un des rares souvenirs évoqués fut le meurtre d'un Sénégalais, fils d'un chef de village au Sénégal. Plusieurs tirailleurs partirent alors avec leur coupe-coupe pour trouver le coupable et se venger. Malheureusement, les souvenirs sont assez confus du fait de l'âge qu'avait Louis entre 1937 et 1945 et ils concernent surtout la Seconde Guerre mondiale¹⁵⁸.

Ces quelques sources ont pu apporter des compléments au fonds Moscou qui constitue le cœur de notre corpus.

3. Forces et faiblesses du corpus :

Le choix a donc été fait de se concentrer en grande partie sur les sources militaires, et plus particulièrement celles émanant de la 8^e Direction. Deux raisons justifient cette préférence. D'une part, ces sources n'ont pas encore été exploitées et la quantité de documents à notre disposition nous obligeait à

¹⁵⁶ AM Saint-Raphaël, 4D42, 4D44 et 3H3/1.

¹⁵⁷ Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés, de 1919 à 1939.

¹⁵⁸ Témoignage de Louis BEYLER recueilli le 25 octobre 2013.

limiter la dispersion entre plusieurs centres. D'autre part, ces sources sont celles qui permettent d'aborder au plus près le soldat, mais aussi l'homme qui se trouvait sous l'uniforme. Les cartes postales et les photographies de cette époque avaient toujours une visée idéologique et politique. Ici, l'objectif était essentiellement militaire. Chacun des documents répondait à la volonté de former les meilleurs soldats possible. Cette thèse est donc d'abord un travail d'histoire militaire, avant de traiter de la colonisation ou du continent africain.

Bien sûr, ces documents sérieux et techniques manquent d'anecdotes et parfois de chair. Des témoignages, écrits ou oraux, auraient été bienvenus, puisque le seul témoignage recueilli est celui d'un fils de sergent-chef qui a été gardé par deux soldats sénégalais à la toute fin de notre période.

Il s'agit ici de retranscrire le cadre dans lequel évoluèrent les soldats africains entre 1919 et 1940. L'ensemble manque donc d'événements majeurs auxquels ont participé les tirailleurs sénégalais. Mais, l'Exposition coloniale de 1931 ou l'occupation de l'espace rhénan sont des moments étudiés en pensant d'abord et avant tout à l'image de ces hommes : le sauvage, le violeur ou encore l'indigène en voie de civilisation. Se concentrer sur ces aspects aurait pu nous éloigner de l'objectif de ce travail. Nous avons cherché à retrouver le soldat et non pas l'image que s'en faisaient les Français, les hommes politiques ou les femmes allemandes. Le grand avantage de nos sources est qu'elles ont été rédigées par des officiers, des médecins militaires, des sous-officiers, des conseillers ministériels ou des ministres ayant pour fonction de diriger les tirailleurs et de les utiliser au mieux. Si à certains moments le stéréotype du noir diminué intellectuellement et aux instincts primaires peut transparaître, ce n'est pas le cas dans la grande majorité des documents analysés.

Cela ne signifie nullement que l'armée n'était pas imprégnée de l'idéologie raciale déployée dans les années 1930, mais le commandement et l'organisation des troupes noires n'appelaient pas à énoncer ces idées.

Enfin, la principale lacune du corpus présenté est que l'étude des soldats africains repose sur des points de vue occidentaux. Ce qui est ici analysé et relaté, l'est à partir de propos de militaires français. Les quelques documents émanant de tirailleurs ont été rédigés pour répondre à des démarches administratives. S'ils nous renseignent sur leur niveau d'alphabétisation, nous ne savons pas quel regard portaient les Africains, sur le service militaire, l'envoi à l'extérieur du groupe de colonies et la vie en France.

Ces atouts et lacunes réciproques des historiographies militaire, puis coloniale, et de notre corpus de sources nous permettent de proposer une histoire des tirailleurs sénégalais sur deux décennies.

Les tirailleurs sénégalais constituent un corps de soldats appartenant à l'armée coloniale. Le premier régiment de tirailleurs sénégalais fut formé en 1857 au Sénégal par Louis Faidherbe, alors gouverneur du Sénégal. Ce dernier avait compris l'atout que représentaient les forces locales et l'économie permise par l'emploi de volontaires issus du continent africain¹⁵⁹. Avec le temps, l'appellation tirailleurs africains aurait été plus adaptée, car la majorité n'était plus originaire du Sénégal. Pour notre période, ce terme regroupe l'ensemble des soldats issus des colonies françaises d'Afrique subsaharienne. Ils suppléaient les forces françaises en Afrique et intervinrent aussi pour la conquête de Madagascar en 1895, puis furent engagés à plusieurs reprises au Maroc avant la Grande Guerre. Ce conflit marqua l'histoire des tirailleurs sénégalais car les Français utilisèrent des troupes coloniales sur le sol européen et contre des peuples européens. Certes, cet acte fut essentiel et la présence des soldats noirs dans les tranchées est attribuée au général Charles Mangin qui dans son livre de 1910 plaidait pour le recours aux tirailleurs afin de pallier le déficit démographique avec l'Empire allemand, puis en raison du potentiel guerrier de ces soldats¹⁶⁰. Pour autant, le fait que les tirailleurs sénégalais aient été utilisés sur d'autres fronts que dans les colonies d'Afrique noire à la veille de la guerre atténue l'aspect révolutionnaire de l'idée de Mangin.

Ainsi, le travail proposé s'étend sur deux décennies. Il démarre en 1919, autant pour la fin de la Grande Guerre et ses conséquences que pour la mise en place du service militaire en Afrique occidentale et équatoriale française le 30 juillet 1919. Dès lors, l'utilisation de l'armée noire en Europe n'était plus une solution d'urgence comme elle le fut en 1914, mais elle s'enracina dans les pratiques et « *l'appel à l'Afrique* » allait se pérenniser.

Les années 1939-1940 marquent la fin de notre étude. La mobilisation et la situation des unités noires à la veille de la bataille de France permettent de constater les résultats obtenus après deux décennies d'efforts pour forger une

¹⁵⁹ Julie d'ANDURAIN, *Colonialisme ou impérialisme ? Le parti colonial en pensée et en action*, Lunay, Zellige, 2017, pp. 364-367.

¹⁶⁰ Charles MANGIN, *La force noire*, Paris, Hachette, 1910, 375 p.

Force noire capable d'opérer sur l'ensemble des fronts impliquant l'armée française.

Entre ces deux dates, nombreux furent les tirailleurs sénégalais à servir hors de leur groupe de colonies. À titre d'exemple, sur les 46 501 fantassins africains servant l'armée française en 1930, environ 9 122 stationnaient en France, 13 179 au Maghreb et 4 162 au Levant¹⁶¹. Ils y étaient donc plus nombreux qu'en Afrique occidentale et équatoriale française où se trouvaient respectivement 20 778 et 3 148 tirailleurs¹⁶². Autrement dit, au cours de la période envisagée, un soldat africain sur deux vint en France et dans le bassin méditerranéen. Une grande partie transitait à un moment ou à un autre par la métropole. Ces soldats étaient donc bien pris entre deux mondes. Dans leur colonie, ils étaient souvent cultivateur, parfois étudiant ou n'exerçaient aucune activité. Ils y évoluaient selon un cadre fixé par les autorités coloniales et villageoises. Fils, mari, frère ou père, ils appartenaient à une communauté. La venue en France signifiait un changement de coutumes, d'environnement et de liens de solidarité. Ces hommes devaient apprendre à vivre éloignés et isolés de leur famille, puis à devenir des soldats dans un cadre géographique inconnu.

Il s'agit donc ici de retracer le parcours de ces soldats venus en France. Pour autant, l'Afrique subsaharienne y occupera une place majeure, puisque que c'était le lieu d'origine et de recrutement des appelés et des engagés africains. Par ailleurs, quels contacts permettaient aux soldats de conserver un lien avec leur famille ? Dans quelle mesure, les femmes et enfants pouvaient-ils rejoindre le chef de famille, notamment au Maghreb ? En outre, comment se pensait, puis se déroulait le retour de ces hommes ayant découvert la métropole et reçu une formation qui enseignait aussi le rôle de la France en Afrique ?

Toutefois, la France est ici le cœur géographique du sujet. En effet, les soldats recevaient l'instruction majeure en métropole et pouvaient y être préparés pour devenir sous-officier indigènes. En outre, le ministère de la Guerre dut réfléchir aux lieux où ils évoluèrent, aux rapports avec les populations locales, les dangers qu'ils pouvaient générer ou les menaces qui pesaient sur eux.

Sur ces deux décennies, la totalité des parcours peuvent être suivis puisque certains tirailleurs ont eu des carrières de quinze ans en tant

¹⁶¹ Réalisé à partir des récapitulatifs des effectifs au sein de l'armée coloniale en 1930. SHD/GR 8D77-649. Voir Carte 2, p. 199.

¹⁶² *Ibid.*

qu'engagés, puis rengagés. Nos sources permettent donc de les comprendre dans leur dimension combattante, pour ceux qui ont combattu, mais aussi dans leur dimension humaine comme coloniaux et hommes déracinés dans un pays où ils étaient considérés comme inférieurs.

Il s'agit donc de montrer dans ce travail en quoi les tirailleurs sénégalais sont devenus un corps à part entière de l'armée française. Pensés sur le long terme et sans la moindre barrière géographique, ils pouvaient désormais être utilisés sur l'ensemble des fronts engageant l'armée française, mais selon une temporalité précise et de rigoureux principes d'utilisation.

Tout d'abord, les années 1919-1926 marquèrent la construction d'une *force noire* plus rationnelle qu'elle le fut durant la Grande Guerre. Toutes les étapes, depuis le recrutement jusqu'à la libération dans le groupe de colonies où vivait le soldat, furent codifiées pour améliorer la qualité des tirailleurs sénégalais.

Ensuite de 1927 à 1934, dans un contexte où le pacifisme imprégna de plus en plus l'opinion publique et amena les autorités à diminuer la durée du service militaire pour les Français, les soldats africains devenaient un recours logique. Si le tirailleur demeurait d'abord et avant tout un fantassin, l'état-major fit de réels efforts pour améliorer leur formation et mieux les cerner.

Enfin, de 1935 à 1940, la guerre commença en 1937 en Asie et semblait inévitable en Europe. Il y eut donc une réflexion audacieuse et ambitieuse pour recourir davantage aux soldats africains afin de compenser les classes creuses. Mais, cette hausse quantitative impliquait de restructurer leur encadrement et d'accepter une part de mixité au sein des troupes coloniales. Or, les mesures prises demeurèrent bien timides et en-deçà des enjeux géopolitiques.

Première partie :
1919-1926, adapter la force noire aux
nouveaux enjeux militaires

Introduction de la première partie :

L'année 1919 ouvrit une nouvelle ère des relations internationales, qualifiée par l'historien Jean-Baptiste Duroselle de « *paix illusoire* »¹. Les espoirs de Wilson firent en effet long feu face aux conditions imposées aux Allemands par le traité de Versailles et aux bouleversements géopolitiques à l'œuvre au Moyen-Orient.

Dans ce nouvel ordre international, le rôle des soldats coloniaux était appelé à s'accroître car les soldats métropolitains aspiraient à rentrer chez eux et l'émergence du pacifisme limitait les engagements. Pour Henry Dutailly, la France fut confrontée à un dilemme au lendemain de la guerre : « *ou bien affaiblir l'Allemagne, militairement et économiquement, au risque d'humilier et de provoquer une réaction nationaliste d'une ampleur extrême. Ou maintenir en France un potentiel militaire si important qu'il soit dissuasif. La première solution suppose le soutien de la Grande Bretagne et des États-Unis qui n'est pas acquis ; la seconde l'adhésion des Français qui souhaitent au contraire, réduire leur effort militaire* »². Si nous pouvons reprocher à l'historien sa vision téléologique sur l'avenir de l'Allemagne, il relatait en revanche l'état d'esprit des Français qui réclamaient une moindre implication militaire.

Pour autant, ces revendications ne correspondaient pas aux profondes recompositions géopolitiques engendrées par les traités de paix de la Grande Guerre. Le recours aux soldats coloniaux représentait alors un moyen de répondre aux nouveaux défis, sans pour autant faire peser cet effort sur les conscrits métropolitains. Parmi les soldats « indigènes », les Africains offraient l'avantage d'être particulièrement nombreux, selon Mangin, et avaient fait

¹Jean-Baptiste DUROSELLE avec le concours d'André KASPI, *Histoire des relations internationales de 1919 à 1945*, Paris, Armand Colin, 2000 (1^{ère} édition 1953, *Histoire diplomatique de 1919 à nos jours*, Dalloz, 871p.), 469 p.

²Henry DUTAILLY, « Les illusions de la victoire », *Histoire militaire de la France. Tome 3 : de 1871 à 1940*, sous la direction de André CORVISIER, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, p. 327.

leurs preuves lors de la reprise du fort de Douaumont en 1916, puis de la défense de Reims en 1918.

Le corps des tirailleurs sénégalais naquit en 1857, mais la Grande Guerre fut indubitablement une charnière dans leur histoire. Si avant la guerre, leurs missions se cantonnaient à l’Afrique et parfois à d’autres fronts coloniaux comme l’île de Madagascar ou le Maroc, de 1914 à 1918, ils furent utilisés en nombre sur les fronts européens, mais aussi au sein de l’armée d’Orient. Cet engagement a été parfaitement étudié par des africanistes telles Hélène d’Almeida Topor³, Danièle Domergue-Cloarec⁴ et Colette Dubois⁵. Myron Echenberg⁶ et Marc Michel⁷ ont de leur côté proposé une étude plus globale de ces soldats.

Cette venue en France fut marquée par une double confrontation avec la guerre moderne d’une part et le monde métropolitain d’autre part. Si la Grande Guerre marqua l’ensemble des combattants par sa nature et sa violence⁸, cette rencontre militaire se doubla, pour les Africains, de la découverte d’un climat hostile, de nouvelles habitudes alimentaires et de virus auxquels leurs corps n’étaient pas préparés.

Leur utilisation dans la course aux frontières et la piètre opinion qu’ils laissèrent sur leurs capacités mirent un terme provisoire au mythe de « *troupes de choc* » rompues à l’offensive dès la fin de l’année 1914. De plus, ces hommes nécessitèrent davantage de soins que les troupes métropolitaines durant le combat mais aussi hors de ces périodes. L’alimentation, la pratique de l’hivernage, ainsi que l’encadrement devinrent des piliers dans la gestion des troupes africaines entre 1914 et 1918, puis s’enracinèrent durablement dans leur utilisation.

³ Hélène d’ALMEIDA-TOPOR, « Les populations dahoméennes et le recrutement militaire pendant la Première Guerre mondiale », *Revue française d’histoire d’outre-mer*, 1973, n°219, p. 196-241. Consulté en ligne le 12 septembre 2016 : http://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1973_num_60_219_1673.

⁴ Danièle DOMERGUE-CLOAREC, *La Côte d’Ivoire de 1912 à 1920 : l’influence de la Première Guerre mondiale sur l’évolution politique, économique et sociale*, Thèse de 3^{ème} cycle sous la direction de Xavier YACONO, Université de Toulouse Le Mirail, 1974, 2 volumes 627 et 266 p.

⁵ Colette DUBOIS, *Le prix d’une guerre. AEF (1911-1923). Deux colonies pendant la Première Guerre mondiale (Gabon, Oubangui-Chari)*, Institut d’Histoire des Pays d’Outre mer (IHPOM), Université de Provence, 1989, 345 p.

⁶ Myron ECHENBERG, *Colonial Conscripts : The Tirailleurs Senegalais in French West Africa 1857-1960*, Portsmouth, Heinemann, 1991, 236 p.

⁷ Marc MICHEL, *Les Africains et la Grande Guerre. L’appel à l’Afrique (1914-1918)*, Paris, Karthala, 2003, 303 p.

⁸ George L. MOSSE, *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Hachette, pluriel, 2015 (1^{ère} édition 1999), 291 p.

Une fois l'armistice, puis le traité de Versailles signés la démobilisation des soldats africains intervint plus tardivement que pour le reste de l'armée. Toutefois, les récompenses qui leur furent attribuées témoignaient d'une volonté politique et militaire de reconnaître l'effort consenti. Certes, ces médailles avaient aussi des visées à long terme, puisqu'il s'agissait d'utiliser ces soldats arborant fièrement leur croix de guerre comme des instruments de propagande lors des prochaines campagnes de recrutement. L'« appel à l'Afrique » (pour reprendre le titre de l'ouvrage de Marc Michel) n'allait pas en effet s'arrêter avec le conflit. Les pertes, les mutilés et les futures classes creuses au sein de l'armée française rendaient inévitables une plus grande contribution du continent africain comme l'encourageait à nouveau le général Mangin.

Cet appel prit la forme du décret du 30 juillet 1919 qui fixa les cadres de la conscription en Afrique occidentale française et Afrique équatoriale française dans la tradition française du XIX^e siècle. Sa mise en place laborieuse témoignait de la difficile rencontre entre la lourdeur administrative de la procédure, puis du retard de l'A.O.F. et de l'A.E.F. en la matière. Cette pratique, balbutiante en 1920, s'enracina pourtant au sein des sociétés africaines qui trouvaient parfois dans la pratique du tirage au sort certains avantages.

À l'appel dans l'urgence aux coloniaux durant la guerre succéda donc une conscription réfléchie et aspirant à être la plus efficace possible. Là encore, l'idéal théorique se heurtait à une réalité plus complexe. Les nouvelles recrues recevaient une formation de quatre mois en Afrique occidentale française. Cependant, le manque de cadres et le besoin pressant d'hommes sur des fronts éloignés la limitait à un sommaire « *dégrossissement* » car l'armée d'Afrique avait désormais vocation à combattre hors de son continent. Les cadres de l'armée semblaient avoir tiré les leçons des échecs dans l'utilisation des tirailleurs sénégalais au cours de la Grande Guerre car l'ensemble des étapes depuis leur embarquement jusqu'à leur arrivée sur les différents fronts fut pensée avec le plus grand soin. Ces précautions n'empêchèrent pas les décès au cours du voyage ou lors de la fameuse période d'acclimatation mais en limita au moins l'ampleur.

Donc, de 1919 à 1926, le débat ne porta plus sur leur utilisation ou non sur les fronts majeurs où l'armée française allait être impliquée mais bien sur la

façon de les utiliser au mieux. Les camps du Sud-est furent alors réaménagés dans cette perspective à long terme. Les fameuses baraques Adrian laissèrent leur place à des bâtiments permanents. La formation elle-même devint plus technique puisque les combats du Levant et du Maroc réclamaient de multiples compétences, dont la maîtrise d'une langue commune permettant aux officiers et sous-officiers d'expliquer le maniement de nouvelles armes et le déroulement des manœuvres. Bien plus qu'un moyen de communication, l'ancien tirailleur revenant sur ses terres en parlant le français pourrait devenir un intermédiaire entre les administrés et les autorités métropolitaines.

Au-delà de ces aspects, les tirailleurs sénégalais demeuraient d'abord et avant tout des soldats dont la vocation était de combattre sur les fronts les plus importants pour l'armée française. En 1920, les doutes de Joffre sur les apports de ces troupes semblaient bien lointains. Armée du Rhin, Levant, Maroc, ces soldats participèrent à la plupart des combats majeurs entre 1919 et 1926. Beaucoup de chercheurs ont essayé de dépasser le seul cadre chronologique de la guerre pour étayer leur réflexion à l'image d'Enzo Traverso en 2007⁹. Il en va de même pour les travaux sur les soldats noirs à l'image de l'excellent travail Dick van Galen Last, décédé après la soutenance de sa thèse en 2010. Soutenue en néerlandais, elle a depuis été traduite en français¹⁰ et en anglais¹¹. En élargissant la focale jusqu'à 1922, il a pu proposer une réflexion de qualité sur la « *racialisation* » de la guerre jusqu'à l'occupation de la Rhénanie.

L'année 1919 enraccina l'utilisation des troupes africaines en Europe. Leur venue en 1914 avait été pensée comme provisoire le temps de la guerre, mais les pertes humaines et l'idée de « *der des der* » instaurèrent un climat propice au renforcement de leur utilisation. En 1926, les troupes noires avaient fait leur preuve en Méditerranée et dans l'espace rhénan. Les piliers pour une force noire pérenne et globale semblaient alors posés.

Il s'agit donc ici d'analyser comment la guerre a ancré le principe d'utilisation des troupes noires en Europe et dans le bassin méditerranéen, puis la manière dont le contexte a facilité un nouveau recours à l'Afrique appelé à se pérenniser dans le temps.

⁹ Enzo TRAVERSO, *À feu et à sang. De la guerre civile européenne (1914-1945)*, Paris, Stock, Un ordre d'idées, 2007, 370 p.

¹⁰ Dick van GALEN LAST, *Des soldats noirs dans une guerre de blancs (1914-1922) : une histoire mondiale*, Bruxelles, Université de Bruxelles, 2015, 292 p.

¹¹ Dick van GALEN LAST, *Black Shame. African soldiers in Europe (1914-1922)*, Londres, Bloomsbury Academic, 2016, 288 p.

Pour cela, il convient d'abord de rappeler les principes d'utilisation des soldats africains au cours de la Grande Guerre. Puis, à partir de 1919 les ministères des Colonies et de la Guerre mirent en place en Afrique la conscription et une formation sommaire pour envoyer la majorité de ces recrues vers des fronts extérieurs. Enfin ces nouvelles recrues, une fois arrivées en France reçurent une instruction plus ambitieuse dans le cadre d'une armée noire mieux pensée.

Chapitre I.

Les soldats africains de la Grande Guerre

La période 1919-1921 apparaît comme une charnière dans l'histoire des tirailleurs sénégalais. Il s'agissait de tirer les leçons de leur utilisation consécutive durant la guerre pour penser le rôle de l'armée noire sur le long terme. Le conflit mondial avait amené ces hommes à combattre sur le sol européen, l'ensemble de la hiérarchie militaire dût alors composer avec eux et apprendre à mieux les connaître pour optimiser leur utilisation. Le nombre de documents échangés entre les ministères des Colonies et de la Guerre témoignait de l'importance prise par les troupes noires au sein de l'armée française. Le fonds Moscou propose des dossiers sur les conditions de leur utilisation, leurs spécificités, ainsi que leurs faiblesses immunitaires¹². Une fois la guerre terminée, d'autres archives offrent une vision claire des principes de leur démobilisation, leur rapatriement, puis leur libération sur le continent africain¹³. Enfin, ces soldats furent utilisés à des fins de propagande avec leurs éventuelles médailles¹⁴. Cette reconnaissance contrastait avec le relatif abandon des soldats noirs blessés, mutilés et estropiés¹⁵.

Il s'agit donc ici de comprendre en quoi la Grande Guerre permit à la 8^e Direction d'aborder davantage les tirailleurs sénégalais comme des soldats et non de simples combattants. Pour cela, le déroulement des batailles relativisa l'idée de guerriers de choc qu'avait défendue le général Mangin. Puis, la démobilisation et le rapatriement montrèrent à l'état-major la difficulté logistique qu'impliquaient la venue et le retour de ces troupes en Europe. Enfin, les soldats africains avaient participé à une guerre totale, ils attendaient donc des récompenses militaires à la hauteur de leur engagement, mais aussi la prise en charge de leurs nombreux blessés.

A. La Grande Guerre ou la genèse d'une armée noire en Europe

L'ensemble des spécialistes du continent africain et des tirailleurs sénégalais conclut que la Grande Guerre ouvrit incontestablement une nouvelle

¹² SHD/GR 8D54, SHD/GR 8D55, SHD/GR 7N440 et SHD/GR 9N873.

¹³ SHD/GR 8D111, SHD/GR 8D92 et SHD/GR 8D55.

¹⁴ SHD/GR 8D11 et SHD/GR 8D137.

¹⁵ SHD/GR 8D149.

phase pour ces soldats. L’Afrique occidentale française et l’Afrique équatoriale française furent obligées d’engager franchement leurs sociétés pour répondre aux exigences de la métropole. Les soldats noirs, en venant participer aux combats sur le sol européen, prirent une nouvelle dimension. Julien Fargettas résume avec justesse cette nouvelle stature : « *Le déclenchement de la Première Guerre mondiale bouleverse la place des tirailleurs sénégalais dans l’appareil militaire français. Jusque-là uniquement destinés à servir sur des théâtres d’opérations exotiques, ils sont massivement affectés en Europe occidentale et orientale. La population française les découvre véritablement. En dépit de sérieux revers militaires et de nombreuses critiques, ils finissent par s’imposer auprès d’une grande partie des états-majors et de la classe politique* »¹⁶.

Pour notre propos, au-delà du combat, les tirailleurs vécurent en métropole et côtoyèrent la population française en particulier dans les camps du Sud-est, mais aussi en Gironde. Aux premiers clichés bien connus, succédèrent l’empathie, voire une certaine admiration, envers ces hommes déracinés. Sur place, ils apprirent à combattre par une formation comportant de nombreuses lacunes, puis surtout à partir de l’hiver 1915-1916, ils stationnèrent près de six mois par an dans ces camps éloignés des périls du front. Dès 1916, de nombreux rapports relataient les lacunes matérielles de ces camps, les faiblesses de l’encadrement mais aussi les problèmes sanitaires auxquels étaient confrontés les tirailleurs sénégalais. Si Marc Michel et Jacques Frémeaux ont parfaitement retranscrit le rôle de ces combattants dans cette guerre totale¹⁷, les archives du fonds Moscou¹⁸ et de la direction du service de Santé¹⁹ offrent quelques compléments sur leur vie à l’arrière.

A.1. Quatre années de combat :

Cent soixante-cinq mille tirailleurs sénégalais furent recrutés en A.O.F. et 17 000 en A.E.F. au cours de la Grande Guerre dont 134 000 envoyés en métropole ou au Maghreb. Ils participèrent à la quasi-totalité des grandes

¹⁶ Julien FARGETTAS, *Les tirailleurs sénégalais. Les soldats noirs entre légendes et réalités. 1939-1945*, Paris, Tallandier, 2012, p. 27.

¹⁷ Marc MICHEL, *Les Africains et la Grande Guerre. L’appel à l’Afrique (1914-1918)*, Paris, Karthala, 2003, 302 p. Jacques FRÉMEAUX, *Les colonies dans la Grande Guerre : combats et épreuves des peuples d’outre-mer*, Paris, 14-18 éditions, 2006, 393 p.

¹⁸ SHD/GR 8D54-469-491-690. SHD/GR 8D55-362-358-380. SHD/GR 8D62-573. SHD/GR 8D69-255-380.

¹⁹ SHD/GR 7N440. SHD/GR 9N873.

batailles du conflit. Dès le mois de septembre, dix bataillons combattirent ainsi en Picardie, en Artois et dans l'Aisne, puis restèrent sur le front durant une partie de l'hiver et prirent part aux combats d'Ypres et de Dixmude. Ces premiers mois révélèrent leur manque d'expérience qui, ajouté à leurs faiblesses immunitaires, causa d'importantes pertes. Le général Joseph Joffre, doutant fortement de leur efficacité, décida alors de les retirer du front à la fin de l'année 1914. Si la pertinence de leur utilisation fut contestée, la critique n'atteignit pas les proportions prises pour le XV^e corps, composé essentiellement de soldats provençaux, qui fut décimé le 21 août 1914, près de Nancy et entraîna la fin du plan Joffre²⁰.

Sur l'ensemble de la guerre, les tirailleurs sénégalais furent engagés à Verdun, aux Dardanelles, en Macédoine et sur la Somme. Certes, ils connurent des échecs cuisants comme lors de la bataille du Chemin des Dames en 1917, mais jouèrent aussi un rôle essentiel dans des victoires cruciales, comme la reprise du fort de Douaumont en 1916, la défense de Reims en 1918 et la percée du front bulgare.

L'historien Marc Michel sépare deux temps dans l'utilisation des tirailleurs au combat. De 1914 à 1916, il parle d'« *années terribles* »²¹ car l'état-major ignorait comment les employer et s'enferma quelques temps dans le mythe de « troupes de choc ». Ces deux années furent marquées par les combats d'Ypres, de l'Aisne, Verdun, la Somme et l'envoi aux Dardanelles. Lors de la course à la mer, la différence devint flagrante entre les tirailleurs sénégalais transférés d'Afrique du nord, qui étaient des soldats ayant déjà combattu et ceux venus de Dakar qui découvraient à la fois le climat européen et les aspects méconnus de la guerre industrielle. En conséquence, les pertes s'avèrent terribles : sur les dix bataillons qui combattirent en France, près d'un homme sur trois fut tué ou blessé²². 1915 marqua leur envoi aux Dardanelles, et il fallut attendre 1916 pour assister à un engagement plus massif du fait des recrutements de l'année précédente²³. Ils furent alors utilisés sur la Somme jusqu'au mois de juillet et à Verdun. La participation à la reprise

²⁰ Jean-Yves LE NAOUR, *Désunion nationale. La légende noire des soldats du Midi*, Paris, Vendémiaire, 2011, 192 p.

²¹ Marc MICHEL, *Les Africains...*, *op.cit.*, p. 81.

²² *Ibid.*, p. 84.

²³ Hélène d'ALMEIDA-TOPOR, « Les populations dahoméennes et le recrutement militaire pendant la Première Guerre mondiale », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1973, n°219, pp. 196-241. Consulté en ligne le 12 septembre 2016 : http://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1973_num_60_219_1673

du fort de Douaumont, le 25 octobre 1916, constitua leur principal fait d'armes, qui témoigna d'une utilisation plus intelligente car le général Charles Mangin les avait amalgamés avec d'autres unités de choc.

1917-1918 constitua la deuxième phase avec un engagement plus massif, marqué par l'échec du Chemin des Dames en avril 1917, mais aussi la défense réussie de Reims en 1918. Le remplacement du généralissime Joseph Joffre par le général Robert Nivelle avait ramené au premier plan le mythe fondateur des tirailleurs sénégalais : celui de troupes de choc capables de mener la percée décisive. Le général Charles Mangin, auréolé de la victoire de Douaumont, put à nouveau défendre cette idée. Quatre-vingt quatre bataillons de tirailleurs sénégalais (B.T.S.) participèrent ainsi, sur un temps plus ou moins long, aux combats sur le front du Nord-est²⁴. Les pertes terribles subies lors de la bataille du Chemin des Dames discréditèrent les généraux Nivelle et Mangin. Retirés des camps avant la fin de leur période d'hivernage pour participer à l'offensive, les tirailleurs sénégalais payèrent un lourd tribut humain et tombèrent également en disgrâce.

1918 marqua une meilleure utilisation des soldats africains, d'une part en étant amalgamés aux troupes métropolitaines sur les conseils de Mangin. Et, d'autre part, en permettant à certains d'accéder au grade de sous-lieutenant. Certes, ils ne furent qu'une dizaine mais cette initiative répondait à une meilleure reconnaissance de leur implication au combat²⁵. Mieux préparés, ils participèrent avec succès à la défense farouche de Reims au cours de l'été 1918. Dès lors, ils furent engagés dans la plupart des dernières batailles : l'Aisne, Saint-Mihiel, la Meuse, Verdun ou encore la percée des Ardennes. Enfin, trois bataillons combattirent sur l'Yser, là où avait démarré leur guerre européenne en 1914.

Ces quatre années révélèrent une certaine méconnaissance des tirailleurs sénégalais par l'état-major qui ne parvint pas à définir une stratégie cohérente d'emploi de ces forces. Si leur nombre avait considérablement augmenté, leur situation avait peu évolué et rares furent les soldats noirs à avoir obtenu une véritable promotion. La débâcle de 1917 avait bien montré

²⁴ Marc MICHEL, *Les Africains...*, *op.cit.*, p. 96.

²⁵ Michaël BOURLET, « La promotion des Africains aux grades d'officier », *Les troupes coloniales et la Grande Guerre*, sous la direction de Jean-Jacques BECKER, François BUTON et Marc MICHEL, Université de Reims, 7 et 8 novembre 2013, Colloque international, (en attente de publication chez Vendémiaire).

l'importance de l'hivernage pour ces troupes et le non-respect de ce dernier fut en grande partie responsable des pertes du printemps.

Après la guerre, ceux qui voulaient utiliser l'armée noire dans les nouvelles zones de conflit, aussi bien en dehors du sol européen qu'à l'intérieur, se référaient aux épisodes les plus glorieux du conflit. Des textes célébrant la participation des tirailleurs parurent rapidement²⁶. Les rapports et projets de lois se référant à l'engagement des tirailleurs sénégalais occultaient souvent les perturbations provoquées par le conflit au sein même des colonies. Un projet de loi des Cadres de 1924 évoquait ainsi cette idée : « *La cause du loyalisme des indigènes était étendue ; on pouvait compter sur leur participation à la guerre et demander à chaque colonie, en toute confiance, l'effort militaire qu'elle était susceptible de fournir, suivant le chiffre de sa population et les aptitudes spéciales de la race* »²⁷.

Pour notre propos, les éléments à l'arrière s'avèrent particulièrement éclairants, ils posèrent les bases de l'hivernage des tirailleurs sénégalais mais aussi une réflexion sur leur instruction que l'on retrouve au service historique de la Défense (S.H.D.)²⁸ et dans le fonds Moscou²⁹.

A.2. Préparer les Africains à la guerre moderne :

L'état-major comprit rapidement l'importance de la formation pour conduire ces troupes dans les meilleures conditions au cœur d'une forme de combat inconnue. Les tirailleurs étaient classés entre races guerrières et races non guerrières³⁰, Mangin lui-même ayant eu recours à cette « classification » dans La Force noire³¹. Des commentaires étaient mis par écrit dès leur départ depuis Dakar. Il ne s'agissait pas d'appréciations au cas par cas mais bien de présupposés en fonction de l'appartenance ethnique de chacun. Un document anonyme, rédigé à Dakar en 1916, donnait un jugement sur les capacités militaires de chacun des contingents qui y avait été formé :

²⁶ BOCQUET Léon et HOSTEN Ernest, *Un Fragment de l'épopée sénégalaise, les tirailleurs sur l'Yser*, Bruxelles et Paris, G. Van Oest et C^{ie} Éditeurs, 1918, 63 p.

²⁷ Anonyme, *Projet de loi des Cadres. Rapport concernant l'infanterie coloniale*, 1924, p. 6. SHD/GR 8D69-255.

²⁸ SHD/GR 7N440

²⁹ SHD/GR 8D54-380, SHD/GR 8D55-491 et SHD/GR 8D62-573

³⁰ Vincent JOLY, « Le concept de "races guerrières" dans les armées coloniales européennes », *Les troupes coloniales et la Grande Guerre*, sous la direction de Jean-Jacques BECKER, François BUTON et Marc MICHEL, Université de Reims, 7 et 8 novembre 2013, Colloque international, (en attente de publication chez Vendémiaire).

³¹ Charles MANGIN (préface d'Antoine CHAMPEAUX), *La Force noire*, Paris, L'Harmattan, 2011 (1^{ère} édition 1910), 270 p.

« 33^{ème} : formé à Kiridia- Très mauvais contingent, composé en partie de Foulahs et de Soussous, races n'ayant aucun esprit militaire. Beaucoup de déserteurs. Aptitude physique médiocre ».

Dans le même état d'esprit :

« 36^{ème} : formé au Sénégal. Composé de Ouoloffs, Serères (ces derniers très mauvais, alcooliques). Contingent médiocre. Nécessite sévère sélection ».

Alors qu'à l'inverse :

« 43^{ème} : formé à Dakar. Par des originaires du Haut-Sénégal et Niger et de la Mauritanie. Bon. Excellent état d'esprit »³².

Le document présenté en annexe 1 s'avère quant à lui exceptionnel³³. Les tirailleurs y avaient été classés selon trois niveaux : « Bons », « Douteux » et « Mauvais ». Là encore, le soldat se retrouvait dans une catégorie non pas pour ses aptitudes personnelles mais pour son appartenance ethnique. Si être bambara ou toucouleur assurait d'être hiérarchisé parmi les bons éléments, être sérère ou soussou amenait automatiquement à la catégorie des « Mauvais »³⁴. Cette répartition témoignait d'un réel déséquilibre entre les bataillons qui fut également constaté lors de l'épreuve du feu. Ce document est ici simplifié afin d'en faciliter sa lisibilité.

Tableau 1 : La classification ethnique en 1916³⁵

Classement des races	36 ^e	40 ^e	41 ^e	43 ^e	46 ^e	47 ^e
Bambaras	798	619	797	1 042	778	836
Diallonkés	7		16	10	1	
Kados ou Habbés	9			7	182	95
Khassonkés	1		96	36	34	
Malinkés	112	629	30	171	26	97
Miniankés						124
Ouassoulonkés			18	2	2	
Samos				3		
Samorhos	5				23	
Sarrakolis ou Markas	83	86	335	437	183	154
Senoufos	174			6	40	9
Tomas		299				
Toucouleurs	355	146	613	137	498	5
Total des bons	1 544	1 779	1 905	1 851	1 767	1 320

³² Anonyme, Renseignements sur les bataillons attendus d'AOF, Dakar, 1916. SHD/GR 8D55-362.

³³ Anonyme, Classement par races (version manuscrite), Dakar, 1916. SHD/GR 8D55-362.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Id.*

	Bobos	3		2	281	10	114
	Bozos	31				1	67
	Djermas	8			7	120	4
	Guerzés		96				
	Haoussas ou gambaris						52
	Kissiens		361				
	Kourankos						
	Karaboros					70	
	Kagoros	2			28	1	
	Lobis						
	Mossis	62	3	11	52	352	416
	Mandingues du Sénégal	67		84			
	Nouroumas				35		
	Ouoloffs	437		314	15		
	Tousias et gouins						
	Total des douteux	610	460	411	418	554	653
	Gourmantchés					84	
	Pourognes et Maures	2		6	94	5	
	Peuhls, foulahs, foublés	4	107	77	18	97	215
	Sérères	346					
	Sonrhays				102	1	8
	Soussous	3	54			1	
	Touaregs						89
	Autres races	22	15	43	52	13	155
	Total des mauvais	377	176	126	266	201	467
	Effectif total	2 531	2 415	2 442	2 535	2 522	2 440

Cette hiérarchie permettait aussi de justifier la non-utilisation de certaines ethnies. Les peuls ne furent ainsi pas intégrés, officiellement pour des raisons physiques, mais ce prétexte cachait également leur résistance constante à la colonisation française. La carte tirée de l'ouvrage de Myron Echenberg³⁶ et proposée en annexe 2 permet de situer certaines ethnies, la plupart de celles étant classées dans les « bons » se trouvaient en Haute-Volta.

Même si cette classification masquait certaines réalités, elle n'en démontrait pas moins, la volonté de l'état-major de mieux connaître les hommes du continent afin de les utiliser au mieux. Ce fut dans le même état

³⁶ Myron ECHENBERG, *Les tirailleurs sénégalais en Afrique occidentale française (1857-1960)*, Paris, Karthala, Hommes et sociétés, 2009, p. 44.

d'esprit que la 8^e Direction aborda la question alimentaire qui devint rapidement primordiale. En 1916, les troupes coloniales disposaient encore de la même ration que les Européens. Le général directeur des troupes coloniales Pierre Famin proposait cependant dans un rapport de 1916 de substituer, lorsque cela était possible, certaines denrées, comme par exemple distribuer davantage de riz et remplacer le vin par le café. Pour les troupes noires, qui ne tenaient guère l'alcool, il recommandait de supprimer totalement le vin de leur régime. Enfin, pour leur remonter le moral, le général Pierre Famin conseillait de recourir à des distributions régulières de noix de kola³⁷.

La formation et la vie des tirailleurs en métropole apparurent comme un sujet complexe dans le cadre de la guerre. Afin d'optimiser l'utilisation de ces troupes, l'état-major s'appuyait sur l'inspecteur des formations indigènes des troupes coloniales. Cet officier général était en effet chargé de la constitution et de l'organisation des unités indigènes, puis de leur sélection à leur arrivée en France pour les utiliser avec efficacité, depuis leur instruction jusqu'à leur entrée dans le combat. Cet officier disposait donc d'une solide connaissance des troupes coloniales, à l'image du général Pineau en fonction durant l'année 1917 et qui avait auparavant exercé la majeure partie de sa carrière en Afrique occidentale française³⁸.

Dans un cadre plus global, une circulaire ministérielle du 9 février 1917 créa l'ensemble du corps de l'Inspection générale de l'instruction de l'infanterie. Elle était dirigée par un officier inspecteur général (le général Charles Lanrezac à sa création), secondé par quatre officiers généraux ou colonels inspecteurs-adjoints (les généraux Delbousquet, Simonin, Marillier et Viennot)³⁹. Le général Simonin était l'inspecteur des formations indigènes des troupes coloniales sous l'autorité directe de l'inspecteur général. Médecin de formation, il avait pour mission de contrôler les contingents indigènes stationnant en France et en Afrique du Nord. Le général Simonin occupait cette fonction depuis l'année 1916, année où il avait également reçu le titre de médecin-inspecteur. Il décidait lui-même des camps et des bataillons à inspecter ou pouvait recevoir l'ordre du ministre de la Guerre, comme en octobre 1916. À cette date, le général Pierre Auguste Roques le missionna pour

³⁷ Famin, Sur les bataillons sénégalais, le 18 avril 1916, p. 3. SHD/GR 8D55-362.

³⁸ Mas, général Directeur des troupes coloniales, Note pour l'état-major de l'armée, Paris, le 13 novembre 1917. SHD/GR 8D55-362.

³⁹ Instruction relative à l'organisation, aux attributions et au fonctionnement de l'inspection générale de l'instruction de l'infanterie, Paris, le 1^{er} mars 1917. SHD/GR 8D55-358.

aller vérifier l'état des bataillons d'étapes servant dans les unités d'artillerie et des chemins de fer dans lesquels avaient eu lieu plusieurs incidents. Le ministre précisait que l'inspection devait être ponctuée par un rapport s'attardant plus particulièrement sur l'alimentation, l'habillement, l'installation, la discipline, l'état moral et sanitaire des contingents coloniaux.

Le général Simonin avait en outre pour ordre d'évaluer les cadres des unités inspectées⁴⁰. Ces bataillons d'étapes se trouvaient à Toulouse, Toulon, Venissieux, Moulins, Aulnay ou encore Marseille et représentaient une surcharge de travail pour le médecin inspecteur déjà occupé avec l'inspection des bataillons indigènes dans les camps de Fréjus. Le ministre de la Guerre nomma donc le général Vinard pour inspecter certains bataillons d'étapes, mais aussi les travailleurs coloniaux⁴¹. Dès lors, le général inspecteur des troupes coloniales pouvait se concentrer pleinement à l'amélioration des camps du Sud-est et la formation qui y était donnée.

Le fonds Moscou contient plusieurs rapports du général Simonin⁴². Ces derniers présentent un excellent aperçu de la formation qui était alors dispensée dans les camps. Pour la rédaction, il s'appuyait le plus souvent sur les comptes-rendus des commandants de camps. Par exemple, le colonel Chenagon, commandant les camps de Fréjus-Saint-Raphaël, avait rédigé un rapport sur l'instruction qui y était donnée⁴³. Il y défendait la création d'un centre d'instruction pour former des coloniaux spécialistes au sein des 25 bataillons mis en repos hivernal. En s'inspirant du Centre d'instruction de Châlons-sur-Marne, le colonel Chenagon proposait la mise en place de cours des cadres grenadiers, des commandants de compagnies, des fusiliers mitrailleurs et des engins de tranchées⁴⁴. Pour lui, l'enjeu était crucial car il s'agissait de préparer les recrues qui combattraient lors des offensives du printemps 1917. Or, un certain nombre de ces soldats n'avaient pas encore participé à la moindre bataille, il fallait donc les former dans l'urgence aux nouvelles méthodes de combat. Le général Simonin appuya les réclamations de son subordonné⁴⁵.

⁴⁰ Lettre de Famin, Paris, Paris, le 20 octobre 1916. SHD/GR 8D55-362.

⁴¹ Lettre du ministre de la Guerre, Paris, non datée mais forcément postérieure au 20 octobre 1916. SHD/GR 8D55-362.

⁴² SHD/GR 8D54-469.

⁴³ Colonel Chenagon, Rapport sur la création d'un centre d'instruction dans les camps de Fréjus-Saint-Raphaël, Saint-Raphaël, le 30 octobre 1916. SHD/GR 8D54-469.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 3.

⁴⁵ Lettre du général Simonin au ministre de la Guerre, Marseille, le 2 novembre 1916. SHD/GR 8D54-469.

Pour autant, selon celui-ci, les infrastructures existaient déjà et les difficultés à la mise en place de ces cours relevaient davantage d'un manque de personnel qualifié. Si ce problème était résolu, le général Simonin conclut son rapport avec optimisme :

« *En résumé, le camp de Fréjus-Saint-Raphaël se trouvera dans des conditions très⁴⁶ satisfaisantes pour assumer la mission qui lui est assignée* »⁴⁷.

Pour la rédaction de ce document, il avait séjourné dans les camps du 14 au 20 octobre 1916 et y donnait tous les détails sur la formation commune à l'ensemble des soldats venus des colonies. Il partait ainsi des consignes données aux cadres. Pour l'instruction individuelle (voir annexe 3), les officiers et sous-officiers devaient aller à l'essentiel. Pour l'enseignement du français, il s'agissait de mettre l'objet devant le tirailleur et de lui faire répéter le mot. Les ordres étaient donnés « *en principe en français* »⁴⁸, mais le recours aux interprètes restait assez fréquent, notamment pour le bambara⁴⁹. Au-delà de ces problèmes de compréhension, les résultats tardaient à se faire sentir avec des hommes qui n'avaient souvent jamais manié la moindre arme à feu : « *soigner l'instruction du tir, [...] on doit avec de la patience obtenir de bons résultats avec les indigènes* »⁵⁰. Les ordres donnés aux cadres témoignaient d'une formation complète : les coureurs et agents de liaison devaient s'entraîner sur des distances de 100 mètres en terrain accidenté, les combats à la baïonnette étaient censés s'exercer sur des mannequins cachés dans des buissons ou des trous afin de reconstituer au mieux le combat au corps à corps. Toutefois, il y avait bien une différence entre les recommandations du général Simonin et la réalité. S'il réclamait pour l'encadrement des officiers et sous-officiers compétents, puis ayant une parfaite connaissance du front, ces hommes étaient généralement retenus sur le front du fait de leurs aptitudes. Marc Michel et

⁴⁶ Mot rajouté sous forme manuscrite dans le document.

⁴⁷ Rapport d'inspection du général Simonin au ministre de la Guerre, Marseille, le 23 octobre 1916. SHD/GR 8D54-469.

⁴⁸ Général Simonin, Annexe à la note n°2501 sur le commandement et l'instruction dans les camps indigènes, Marseille, le 14 octobre 1916. SHD/GR 8D54-469.

⁴⁹ Cécile VAN DEN AVENNE, « Bambara et français-tirailleur. Une analyse de la politique linguistique de l'armée coloniale française : la Grande Guerre et après », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, SIHFLES, décembre 2005, n° 35, pp. 123-150.

⁵⁰ Général Simonin, Annexe à la note n°2501 sur le commandement et l'instruction dans les camps indigènes, Marseille, le 14 octobre 1916. SHD/GR 8D54-469.

Laurent Miribel ont bien montré que les cadres des camps étaient généralement les gradés les moins motivés, et donc souvent les moins compétents⁵¹.

L'instruction individuelle s'accompagnait d'une instruction en groupe mettant l'accent sur la formation de la section, la marche et la discipline⁵². Enfin, le général Simonin conseillait de se focaliser sur des exercices relativement intéressants afin de motiver les tirailleurs. Pour atteindre cet objectif, il proposait :

- « *Exercer les hommes à poster seuls sur une position marquée, une direction ou un point en vue, avec une mission simple. Chercher l'ennemi – Reconnaître – Attaquer et rendre compte.*

- *Occupation d'un couvert naturel – Confection d'un abri de tirailleur – Dressage au combat individuel à la baïonnette, recherche, attaque de mannequins dans les couverts, bois tranchées* »⁵³.

Afin de reconstituer au mieux les exercices du combat, des feux réels de démonstration étaient prévus pour chaque bataillon. La lecture de ce rapport de 1916 montre à quel point le général Simonin connaissait la nature de la guerre en cours et donc la nécessaire adaptation des soldats coloniaux à ce combat : « *l'armement de l'infanterie a subi de profondes modifications depuis le début de la campagne. Cette évolution est caractérisée par l'importance de plus en plus grande prise par les armes automatiques (mitrailleuses, fusils mitrailleurs) et par l'emploi de plus en plus étendu des explosifs (grenade)* »⁵⁴. Ces armes requéraient une parfaite maîtrise technique qui ne s'acquerrait qu'avec un entraînement préalable. À la différence d'autres officiers, le général Simonin considérait les tirailleurs sénégalais comme aptes à exercer ces spécialités et il ne réserva pas ces fonctions aux Européens.

En effet, deux rapports émanant des colonels Chenagon et Ruef, rédigés en 1917, déconseillèrent le maniement des armes automatiques par les tirailleurs sénégalais. Le colonel Chenagon, commandant les camps de Fréjus-Saint-Raphaël et évoqué précédemment, envoya un courrier au ministre de la

⁵¹ Laurent MIRIBEL, *Les camps de troupes coloniales de Fréjus-Saint-Raphaël durant la Première Guerre mondiale*, Mémoire de Maîtrise, sous la direction de Ralph SCHOR, Université de Nice-Sophia-Antipolis, 1998, 129 p.

⁵² Général Simonin, Annexe à la note n°2501 sur le commandement et l'instruction dans les camps indigènes, Marseille, 14 octobre 1916, p. 3. SHD/GR 8D54-469.

⁵³ *Ibid.*, p. 4.

⁵⁴ Général Simonin, Annexe n°3 pour les comandants des centres d'instruction, Marseille, octobre 1916, p. 1. SHD/GR 8D54-469.

Guerre Hubert Lyautey sur l'utilisation du pistolet automatique par les soldats indigènes en s'appuyant sur les remarques de ses subalternes :

« *Les chefs de corps sont unanimes à exprimer l'avis que, l'emploi au combat du pistolet automatique par les indigènes présentera de graves dangers. Cette arme d'un maniement délicat ne peut être utilisée au cours de la mêlée que par des hommes adroits et très exercés* »⁵⁵.

L'emploi du futur montre que les Africains, Malgaches et Indochinois n'avaient pas encore utilisé cette arme et que les remarques reposaient donc sur les suppositions des chefs de corps. Le colonel Chenagon conseillait d'utiliser le revolver modèle 1892 pour les coloniaux en simplifiant le rechargement afin de placer les six cartouches en même temps dans le barillet.

Les doutes du colonel Chenagon furent renforcés par le colonel Ruef, alors adjoint du colonel dirigeant le camp du Courneau, qui écrivit un rapport sur l'armement des troupes noires. Il commençait par y souligner : « *les Sénégalais généralement maladroits et peu familiers avec les armes nouvelles* »⁵⁶. Ce préjugé ne reposait nullement sur l'utilisation de l'arme par les tirailleurs sénégalais puisqu'ils ne l'avaient pas encore. Il continua alors : « *Ils (les chefs de bataillon du camps) font remarquer qu'avec son coupe-coupe le tirailleur fera de meilleure besogne dans la lutte de boyau* »⁵⁷. Il paraît invraisemblable que des officiers vivant au quotidien avec leurs tirailleurs sénégalais aient recommandé le recours au coupe-coupe plutôt qu'à une arme automatique, d'autant que ces hommes se préparaient à relever les défis de l'année 1917. Le cliché du tirailleur sénégalais combattant avec son coupe-coupe dans une guerre industrielle, s'il fut certes réel au cours de certains épisodes, demeurerait avant tout une image de propagande (voir annexe 4) ou un stéréotype répandu dans la culture populaire⁵⁸. Comme l'a écrit l'historien François Cochet, certaines armes ont acquis « *une aura photographique et filmique impressionnante* »⁵⁹. Dans l'iconographie, le tirailleur était rapidement

⁵⁵ Lettre du général Chenagon au ministre de la Guerre, Saint-Raphaël, le 10 février 1917. SHD/GR 8D54-469.

⁵⁶ Rapport du colonel Ruef, Sur l'emploi des pistolets automatiques dans les troupes indigènes, Camp du Courneau, le 10 février 1917. SHD/GR 8D54-469.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Robert LORTAC, *Le Roman d'un Sénégalais*, Paris, Frédéric Rouff éditeurs, 1918, 36 p. Disponible sur Gallica.fr : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6317799x>

⁵⁹ François COCHET, *Armes en guerre (XIX^e-XXI^e siècle). Mythes, symboles, réalités*, Paris, CNRS éditions, 2012, p. 89.

devenu inséparable de son coupe-coupe, incarnant tour à tour l'infériorité du colonisé et la violence que le soldat noir pouvait déployer envers ses ennemis.

Malgré cet accord sur l'incompétence des soldats noirs à manier des armes trop techniques, les textes des deux généraux contrastaient sur de nombreux points. Tout d'abord, le colonel Chenagon ne semblait s'appuyer que sur les inquiétudes des chefs de corps qui redoutaient de ne pas avoir le temps de préparer les tirailleurs sénégalais pour des offensives qui devaient démarrer d'ici deux à trois mois, soit en avril-mai 1917. Son idée était de laisser les tirailleurs avec un revolver classique, mais appuyés par des armes automatiques maniées par des spécialistes. À l'inverse, le rapport du colonel Ruef témoignait à la fois d'une méconnaissance totale des troupes indigènes, mais aussi de la guerre qui se déroulait au Nord-est. Pourtant, celui-ci avait combattu à Gallipoli où il avait dirigé la 2^e Brigade coloniale et côtoyé des tirailleurs⁶⁰. Certes, il faisait remonter des appréciations de chefs de bataillon mais semblait ici en accord avec leurs conclusions. Pour le colonel Chenagon, si les combattants africains paraissaient inaptes à manier les armes automatiques, c'était en raison du manque de temps pour les préparer. Tandis que pour le colonel Ruef, les soldats noirs demeuraient incapables par nature à manier un armement trop technique.

Dans la continuité du XIX^e siècle, les cadres de l'autorité coloniale entendaient s'appuyer sur les Africains les plus fiables. Pour cela, ils avaient pris l'habitude d'établir des classifications hasardeuses. En métropole, les officiers devaient relever le défi complexe de les préparer à une forme de guerre alors inconnue en Afrique. À ces difficultés conjoncturelles, se superposèrent des problèmes structurels, au premier rang desquels la résistance au froid.

A.3. L'hivernage, une spécificité de l'armée noire :

Les troupes africaines furent retirées du front dès l'hiver 1914. En 1915, l'état-major décida de les envoyer sur les champs de bataille du Nord-est, uniquement sur une période s'étalant entre les mois d'avril et d'octobre. À partir de l'hiver 1916-1917, les camps du Sud-est reçurent environ 40 000

⁶⁰ Bakari KAMIAN, *Des tranchées de Verdun à l'église Saint-Bernard. 80 000 combattants maliens au secours de la France (1914-1918 et 1939-1945)*, Paris, Karthala, 2001, p. 59.

hommes lors de chaque période d'hivernage⁶¹. Dès lors, cette pratique devint caractéristique des troupes noires jusqu'au début des années 1960⁶². Il ne s'agissait en aucun cas d'une mesure de bienveillance, mais confrontés au froid, les tirailleurs sénégalais s'avéraient incapables de combattre et tombaient rapidement malades.

Les camps de Fréjus-Saint-Raphaël devinrent le lieu dans lequel stationnaient la majorité de ces troupes durant l'hiver, mais aussi l'endroit où les troupes annamites, malgaches et africaines débarquaient à leur arrivée en métropole. Disposés sur les hauteurs de Valescure et le long de la route de la corniche de l'Estérel, ces camps recevaient les troupes au sein de baraques de type Adrian. Dès le départ, ces dernières montrèrent des problèmes d'étanchéité, de plus, les sols n'étaient pas cimentés et se détrempeaient lors des périodes de pluie, comme le signala rapidement le général Mas, alors directeur des troupes coloniales⁶³. Le fonds Moscou présente un rapport anonyme mais émanant de la 8^e Direction qui établit un point complet sur le fonctionnement et les lacunes de cette baraque Adrian⁶⁴. Bien que l'auteur soit inconnu, au vu de son savoir sur les camps, il est possible qu'il s'agisse du général Simonin. Selon lui, peu de baraques disposaient d'un parquet et le chauffage constituait également un problème : soit il était absent, soit l'évacuation des fumées du poêle faisait défaut. Chaque baraque était prévue pour 90 personnes.

En plus du chauffage, l'alimentation continue en eau représentait un autre problème pour certains camps et pour y remédier les robinets n'étaient ouverts qu'à certaines heures de la journée. Tous les camps étaient équipés de lavabos, douches et lavoirs, mais les tinettes constituaient un véritable défi pour la salubrité des camps, même si elles étaient vidées chaque jour par un entrepreneur privé. Vu le nombre d'occupants, l'auteur craignait sur le long terme une contamination du sous-sol et de la nappe aquifère⁶⁵.

⁶¹ Mas, général directeur des troupes coloniales, Note pour l'état-major de l'armée, Paris, le 13 novembre 1917. SHD/GR 8D55-358.

⁶² Julie d'ANDURAIN, « L'Hivernage des tirailleurs sénégalais pendant la Grande Guerre (1915-1919) », colloque international *Imaginaires et pratiques de paix en temps de guerre (1914-1918)*, sous la direction de Stéphane TISON et Jean-Michel GUIEU, Universités du Maine et Paris-1-Sorbonne, 15-16 octobre 2015 (en attente de publication). Julien FARGETTAS, *Le froid et les troupes indigènes*, Conférence donnée à Rabat, novembre 1914. Visible en ligne : https://www.youtube.com/watch?v=Mx_kkr27BQ

⁶³ Anonyme, Rapport sur les camps de Fréjus-Saint-Raphaël, p. 3. SHD/GR 9N873.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 4.

⁶⁵ *Id.*

La question sanitaire demeurait centrale pour la bonne tenue des camps. Si une infirmerie s'occupait de deux, voire trois bataillons, elle ne gérait que les maladies bénignes. Les contagieux (oreillons, varicelles) restaient le plus souvent isolés dans des tentes autour de cette infirmerie. Les hôpitaux de Fréjus-Saint-Raphaël s'étaient spécialisés : ainsi, l'hôpital n°55 prenait en charge les malades nécessitant une hospitalisation, alors que l'hôpital n°88 ne recevait que des patients originaires des colonies et comptait alors 566 lits. Les baraques demeuraient elles aussi du type Adrian. Deux hôpitaux étaient alors en construction, ce qui permet de dater le rapport d'avant 1917. Les coloniaux y étaient séparés puisque le n°56 était réservé aux Sénégalais avec une capacité de 1000 lits et le n°57 aux Annamites avec 500 lits. L'auteur faisait souvent référence au camp et à l'hôpital du Courneau qui auraient servi de modèle. Pourtant, les quelques écrits sur cette région témoignent des nombreuses lacunes de ces camps girondins⁶⁶.

Le fort taux de remplissage des hôpitaux et des infirmeries s'expliquaient par la fragilité des Africains face aux basses températures. Tant sur les fronts occidentaux qu'orientaux, les autorités militaires cherchèrent différents moyens pour renforcer leur résistance au froid. Sur le front des Dardanelles par exemple, un médecin inspecteur général des troupes coloniales conseilla de donner aux tirailleurs davantage de sucre, de noix de kola, mais aussi de café, puis de prévoir un fourneau à pétrole dans les tranchées pour réchauffer cette boisson⁶⁷. Il recommanda aussi d'apporter un soin particulier au choix des vêtements : deux paires de chaussettes en laine, un chandail avec col, puis des manteaux réservés aux automobilistes avec un capuchon. L'objectif des ces soins était de réduire les infections à pneumocoques « *décimant* »⁶⁸ les troupes noires. Que ce soit de manière préventive ou curative, il conseilla de donner aux soldats de la quinine.

En octobre 1915, le général Simonin, qui n'était pas encore inspecteur général, commandait la 4^e brigade mixte coloniale et à ce titre s'opposa fermement au maintien des Sénégalais sur la presqu'île de Gallipoli pour la période hivernale à venir en mettant en avant le climat de la région : « *son*

⁶⁶ Stephan FERRY, Philippe LESPINASSE, « Soldats oubliés du Courneau », *Le Monde diplomatique*, novembre 2011, p. 27.

⁶⁷ Médecin Inspecteur général des troupes coloniales (signature illisible), Conclusions relatives à l'utilisation du contingent sénégalais, non daté mais au vu des lieux cités et des documents suivants il daterait de la fin de l'année 1915, p. 1.SHD/GR 8D54-690.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 2.

régime particulier de vents violents et glacés et de pluies abondantes pendant la saison d'hiver »⁶⁹. Un autre avis fut demandé sur cette question au général Bulleux, en 1918, commandant la brigade métropolitaine à Gallipoli et connaissant parfaitement ces troupes qu'il avait déjà commandées au Maroc de mai 1913 à mai 1915. Son rapport, d'une précision remarquable, insistait sur le climat et son évolution : « *le climat de la Presqu'île se distingue par une période de pluie d'automne, de température assez douce, et une période froide, janvier ou février, pendant laquelle les chutes des pluies et des neiges sont fréquentes. Il gèle par beau temps. La température s'adoucit à partir de la 2^e quinzaine de mars* »⁷⁰. De son expérience au Maroc et en Orient, il retenait que les Sénégalais supportaient aussi mal le grand froid que les fortes chaleurs. Au Maroc, leur mortalité élevée avait été diminuée par l'apport de vêtements plus chauds et une nourriture plus riche, mais leur efficacité restait bien limitée pendant ces périodes. Cependant, il n'en conclut pas à leur rapatriement pour l'hiver 1915, mais demanda à les pourvoir de vêtements chauds, de leur faire distribuer davantage de thé et de leur faciliter les moyens pour faire du feu. Malgré ces mesures, les troupes ne seraient que d'un faible recours en cas de grand froid : « *Si le froid est excessif, il ne faudra compter que très médiocrement sur eux à l'avant, surtout de nuit, parce qu'ils perdront une grande partie de leurs moyens* »⁷¹.

D'autres y voyaient avant tout une explication raciale, à l'image du médecin-chef Vassal du 56^e Bataillon : « *Leur appareil rénal, à cause sans doute de la suppléance de la peau qui tend à prédominer depuis un long atavisme, n'aurait que des moyens de défense imparfaite. Il paraît démontrer que le rein a subi chez la race noire un certain arrêt de développement qui s'accuse moins par sa structure histologique, que par son poids relatif* »⁷². Sur l'ensemble des rapports consultés, il s'agit d'un des seuls officiers recourant à une cause raciale alors que les autres défendaient davantage l'hypothèse d'une acclimatation difficile. Le général Bulleux et le médecin-chef Vassal recommandaient ainsi de les rapatrier dans le Sud de la France durant les mois

⁶⁹ Lettre du général Simonin au général commandant la 1^{ère} division du CEO, Presqu'île de Gallipoli, le 1^{er} octobre 1915. SHD/GR 8D54-690.

⁷⁰ Lettre du général Bulleux au général Commandant la 1^{ère} division, Presqu'île de Gallipoli, le 30 septembre 1918. SHD/GR 8D54-690.

⁷¹ *Ibid.*, p. 2.

⁷² Le médecin-chef Vallaud au Lieutenant-colonel commandant la Brigade coloniale, le 27 août 1915. SHD/GR 8D54-690.

d'hiver. Tout comme en France, les tirailleurs sénégalais finirent par être retirés du front de Gallipoli pour être placés sur l'île de Lesbos.

Si ces différents rapports ne donnaient aucun chiffre, d'autres avaient été rédigés sur cette même question au Maroc dès le début de l'année 1914. Les états sanitaires réalisés chaque mois révélaient à quel point les Sénégalais étaient bien plus sensibles aux pneumonies que les autres soldats. Ces données, bien qu'antérieures à notre période, permettent d'illustrer par des chiffres la vulnérabilité des tirailleurs.

Tableau 2 : Morbidité et mortalité par pneumonie des troupes au Maroc de 1911 à 1913⁷³

Pneumonies (pour 1 000 hommes)						
Catégorie	Morbidité			Mortalité		
Années	1911	1912	1913	1911	1912	1913
Métropolitains	1,75	1,9	3,35	0,63	0,17	0,37
Algéro-Tunisiens	1,10	7,7	4,72	0,94	1,06	0,24
Sénégalais	29,21	26,13	60,94	3,37	21,91	6,70

Les Africains furent victimes de pneumonies dans des proportions parfois vingt fois supérieures aux métropolitains et Algéro-Tunisiens. Le chiffre de 21,91 pour la mortalité des Sénégalais en 1912 semble être une faute de frappe de l'auteur et 2,91 correspondrait en effet davantage aux autres proportions. Cette différence se ressentit également au cours de la guerre, puisque tous les rapports relevaient que les troupes noires étaient davantage touchées par les pneumonies. Si les explications divergeaient, le constat restait le même pour l'ensemble des auteurs qui soulignaient la grande vulnérabilité des soldats d'Afrique subsaharienne au froid au Maroc entre 1911 et décembre 1914. Lyautey en personne envoya ce dossier et en proposa une synthèse sur quatre pages⁷⁴. Le style de Lyautey s'avère incisif, sans concession et contraste avec la plupart des autres rapports d'un point de vue formel. Il s'appuyait sur des combats ayant eu lieu en janvier 1915 au cours desquels :

⁷³ Réalisé à partir de l'extrait du rapport sur l'état sanitaire du mois de décembre 1914, en ce qui concerne les troupes sénégalaises, Rabat, le 25 février 1915, p. 2. SHD/GR 8D54-690.

⁷⁴ Le général de division Lyautey, Commissaire résident général de la République française au Maroc au ministre de la Guerre, Rabat, le 27 mars 1915. SHD/GR 8D55-358.

« Il y a eu des défaillances dans les Sénégalais et dans la Légion. Ce n'est que trop certain. Mais le bataillon Mattei avait été formé à la hâte en août 1914, encadré au petit bonheur au moyen de tous gradés qu'on avait pu ramasser en Afrique occidentale française, officiers âgés et fatigués, officiers de compléments plus ou moins aptes »⁷⁵.

Ce bataillon Mattei avait perdu vingt hommes par le froid entre le 20 et le 23 janvier 1915. Lyautey recoupait ici de nombreux autres rapports faisant référence à l'importance de l'encadrement pour les troupes coloniales. Dépassant la seule question de la résistance au froid, il n'hésitait pas à dire que les Sénégalais n'avaient pas permis la victoire sur la Meuse et s'opposait fermement à leur utilisation au Maroc par une violente diatribe :

« Certains n'en continuent pas moins à préconiser les troupes noires comme l'instrument par excellence de conquête et d'occupation du Maroc.

Or, ceci est une hérésie qu'il importe de déraciner définitivement.

Les bataillons sénégalais, quelles que soient leurs qualités de loyalisme, de bravoure, auxquelles je suis le premier à rendre hommage, ne pourront jamais être qu'un appoint dans le corps expéditionnaire d'occupation et ne sauraient en aucune façon se substituer aux troupes algériennes ou marocaines. En effet, ce ne seront jamais comme ces dernières, par la connaissance de la langue et des coutumes du pays, des organes de pénétration politique et d'approvisionnement des indigènes, mais encore et surtout, on ne peut compter sur eux que pendant 8 mois sur 12. [...] et surtout pendant les quatre mois d'hiver, on est obligé de les abriter confortablement dans les postes ou de les ramener de là à la côte ou dans le sud »⁷⁶.

La charge, aussi violente fut-elle, ne comportait, contrairement au rapport du médecin-chef Vassal évoqué précédemment, aucun argument ethnique, mais témoignait d'une jalousie de certains soldats envers les tirailleurs qui vivaient ce retrait du front pendant les mois les plus difficiles comme un avantage non négligeable pour ces soldats. L'hivernage entraînait en effet une perte de cohésion au sein des unités constituées. Le jugement du résident général du Maroc Hubert Lyautey était encore plus sévère envers les légionnaires qui furent également indisposés au cours de ces journées cruciales mais pour des raisons d'alcoolémie. Il conclut son rapport de façon brutale :

⁷⁵ *Ibid.*, p. 2.

⁷⁶ *Id.*, p. 3.

« Ils confirment l'opinion, que j'ai déjà maintes fois exprimée que les troupes noires, avec toutes leurs qualités, qui sont grandes, ne sont que des troupes d'été »⁷⁷. Il s'agit probablement d'un des meilleurs documents à notre disposition en raison de la renommée de l'auteur et de sa parfaite connaissance de l'ensemble des troupes coloniales. Son jugement, aussi sévère fut-il, ne dénigrait pas les troupes sénégalaises mais appelait à une utilisation plus intelligente de ces soldats aux nombreuses qualités.

Si l'hivernage de 1914-1915 constitua une solution d'urgence, mais aussi le moyen pour le généralissime Joseph Joffre de repenser l'utilisation de ces troupes, l'hiver 1915-1916 révéla la pérennité du système. Pour le général Simonin, cette période devait commencer dès le mois d'octobre car en 1914, les sénégalais n'avaient pu être retirés du front avant le 15 novembre, ce qui provoqua des pieds gelés et bronchites : « Les Sénégalais souffrent beaucoup du froid qui les engourdit et les prive de leurs moyens. Même dans son pays d'origine pendant la saison fraîche, le noir, est jusqu'à ce que le soleil l'ait réchauffé, inapte à toute action sérieuse ; à plus forte raison doit-il en être ainsi dans une contrée relativement froide »⁷⁸ (voir annexe 5). Le général défendait ardemment l'hivernage pour l'ensemble des tirailleurs sénégalais, peu importait le front où ils opéraient.

Cette série de rapports des années 1914-1916 permit de systématiser la pratique de l'hivernage qui devint définitivement consubstantielle aux troupes noires quand elles se rendaient sur les fronts européens. Si elle créait une différence avec les autres soldats, elle révélait aussi la volonté de l'état-major de continuer à les utiliser, ce qui amenait implicitement à reconnaître leurs qualités militaires. La formation dans les camps et la mise en place de l'hivernage nécessitaient d'importantes infrastructures, puis le recours à un personnel nombreux, qui certes était rarement de grande qualité. Accepter la lourdeur de cette pratique, imposée à la fin de l'année 1914 mais consentie et organisée par la suite, montrait que la majorité des autorités militaires défendait le recours aux tirailleurs sénégalais.

La Grande Guerre marqua une nouvelle ère pour les tirailleurs sénégalais. Pour l'état-major, ils n'étaient plus des combattants hors-normes

⁷⁷ *Id.*, p. 4.

⁷⁸ Lettre du général Simonin au général commandant la 1^{ère} division du C.E.O., Presqu'île de Gallipoli, le 1^{er} octobre 1915. SHD/GR 8D54-690.

capables de rompre les lignes ennemies grâce à des qualités innées, mais bien des soldats particuliers avec des atouts et des fragilités spécifiques. Comme tous les poilus, ils subirent de cuisantes défaites lors de la course à la mer et en 1917, puis ils connurent des succès auxquels les troupes noires restèrent définitivement associées comme la reprise du fort de Douaumont à la fin de l'année 1915 et la défense de Reims en 1918. Au-delà des combats, la Grande Guerre a surtout conduit l'état-major dans son ensemble à mieux connaître ces troupes. En l'occurrence, les documents à notre disposition émanent autant du ministère de la Guerre, que du ministère des Colonies. L'hivernage et la formation étaient pensés sur le long terme car le tirailleur devenait un indigène ayant vécu en Europe qui rentrerait dans une colonie sous administration française. Au moment de la signature de l'armistice, les soldats africains devaient être rapatriés ou utilisés en métropole pour laisser les soldats français retrouver leur foyer, mais aussi soignés et reconnus pour l'effort consenti.

B. Les lendemains de guerre

La Grande Guerre fut différente pour les tirailleurs sénégalais, en raison notamment de l'hivernage. Certes, aucune source ne vient prouver que le conflit aurait été plus dur pour les soldats d'Afrique. En revanche, les différences avec les autres combattants se firent davantage ressentir au lendemain de l'armistice. À partir de novembre 1918, et encore plus après la signature du traité de Versailles en juin 1919, les tirailleurs sénégalais devaient être rapatriés dans leur colonie. Si à court terme, cette démobilisation tardive permettait de renvoyer une partie des troupes métropolitaines à leur domicile, à moyen terme il ne fallait pas que ces tirailleurs puissent rester en France une fois démobilisés. Un nouveau temps s'ouvrait alors : celui de l'après-guerre.

B.1. Un lourd bilan humain :

Au lendemain de la guerre, l'heure était au bilan. Le mythe de « *chair à canon* » a longtemps prévalu, mais l'idée d'un sacrifice de l'homme noir pour économiser le sang de l'homme blanc, aussi séduisante soit-elle, ne paraît guère pertinente et peu d'universitaires, à l'image du professeur Bakari Kamian décédé en 2016, défendent encore cette idée⁷⁹. Les chiffres contredisent cette théorie, même s'ils ont été l'objet de débats. Pour Marc Michel, 31 000 soldats

⁷⁹ Bakari KAMIAN, *Des tranchées...*, *op.cit.*, p. 349.

africains étaient déjà sous les drapeaux en 1914, au total 163 000 furent mobilisés au cours de la guerre, ainsi que 7 200 Originaires des Quatre Communes du Sénégal, ce qui porta l'effort à environ 200 000 hommes⁸⁰. Malgré les contradictions entre certaines sources, l'historien estime également que 21,6 à 22,4% des soldats perdirent la vie, soit un homme sur cinq⁸¹. Certes, les tirailleurs furent parmi les contingents les plus éprouvés, mais ils ne subirent pas plus de pertes que les troupes métropolitaines qui comptèrent 1,4 million de soldats décédés pour 7,9 millions d'hommes mobilisés⁸².

Pour autant, l'expression de « *chair à canon* » ne repose pas uniquement sur des critères quantitatifs. Les arguments de Mangin ou encore la lecture de la presse au lendemain de l'échec du Chemin des Dames pouvaient aussi conduire à cette conclusion. Or, l'état-major avait toujours été timoré quant à leur utilisation et dans les différents ordres, à aucun moment n'émergea l'idée d'économiser les soldats français par le sacrifice des coloniaux, et ce d'autant plus qu'avec 200 000 soldats engagés, cet objectif aurait été difficile à atteindre. Si les pertes furent terribles au Chemin des Dames et à Reims, elles « *n'ont pas excédé celles des métropolitains* »⁸³. À ce sujet, François Cochet fait une utile mise au point : « *il faut distinguer emploi fantasmé des troupes coloniales de leur emploi réel* »⁸⁴. Le mythe s'était d'ailleurs en partie forgé lors de l'offensive du Chemin des Dames alors que ce fut sur le front d'Orient que les troupes coloniales subirent les pertes les plus conséquentes. Si l'infanterie fut plus touchée que l'artillerie et la cavalerie, les tirailleurs, qui servaient certes avant tout comme fantassins, ne subirent pas des pertes supérieures aux soldats originaires des diverses régions françaises. François Cochet rappelle aussi que les hommes aux postes d'encadrement supportèrent davantage de décès au sein des troupes coloniales alors qu'ils étaient européens⁸⁵.

⁸⁰ Marc MICHEL, *Les Africains...*, *op.cit.*, p. 191.

⁸¹ *Ibid.*, p. 196.

⁸² Antoine PROST, « Compter les vivants et les morts : l'évaluation des pertes françaises de 1914-1918 », *Le Mouvement Social* 1/2008 (n° 222), pp. 41-60. Consultable en ligne : <http://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2008-1-page-41.htm>

⁸³ Marc MICHEL, *Les Africains...*, *op.cit.*, p. 197.

⁸⁴ François COCHET, « Les troupes coloniales ont été sacrifiées », *La Première Guerre mondiale*, Paris, Le Cavalier Bleu, Idées reçues, 2008, 126 p.

⁸⁵ *Ibid.*

Aux pertes militaires, s'ajouta la grippe espagnole qui toucha à la fois les troupes noires en Europe mais aussi en A.O.F.⁸⁶, où : « *les ravages ont été sûrement plus importants que ceux de la Première Guerre mondiale en Afrique* »⁸⁷ comme le souligne Marc Michel. De son côté, l'historien Myron Echenberg insiste sur le fait que l'épidémie coïncida en Afrique occidentale française avec la reprise de la peste⁸⁸. S'il manque une étude globale sur les conséquences de la grippe espagnole sur les troupes noires en métropole, certains exemples témoignent de ses terribles conséquences sanitaires. Par exemple, à Lectoure, dans le Gers, un carré du cimetière comporte aujourd'hui 73 tombes de tirailleurs qui avaient tous perdu la vie entre 1918 et 1919. Issus du 141^e bataillon de tirailleurs sénégalais, créé en septembre 1918 après la dissolution du 84^e B.T.S., ces soldats furent enterrés entre le 1^{er} août 1918 pour Koinenga Beidary et le 27 août 1919 pour le caporal Lene Pebe. La plupart d'entre eux périrent des suites de la grippe espagnole⁸⁹.

Peu de travaux nous donnent l'occasion de dresser un bilan des blessés, malades et traumatisés sur le plan psychologique au sein des tirailleurs sénégalais. Quelques articles permettent certes d'éclairer la question sans toutefois proposer une analyse complète. Jean-Marie Millileri relève ainsi qu'au camp du Courneau presque un millier de soldats perdirent la vie des suites d'une pneumonie, alors qu'à l'hôpital de Fréjus entre avril 1915 et décembre 1917, plus de 1000 décès furent recensés dont un tiers par la tuberculose. Le paludisme toucha également les troupes noires d'Orient durant la seconde moitié de l'année 1916⁹⁰. Une étude sur la question fut menée dès la fin de la guerre dans le cadre d'une thèse de doctorat de médecine par le docteur Marcel-Eugène Lacaze⁹¹. Ayant servi trois ans dans l'armée d'Orient,

⁸⁶ Saliou MBAYE, « Tirailleurs sénégalais et grippe espagnole de 1918 : apport des sources conservées aux Archives du Sénégal », *Colloque Afrique du Nord et Afrique subsaharienne dans la Grande Guerre 1914-1918*, 12-14 septembre 2016 (en attente de publication).

⁸⁷ Marc MICHEL, Préface, in Myron ECHENBERG, *Les tirailleurs sénégalais en Afrique ...*, *op.cit.*, p. 6.

⁸⁸ Myron ECHENBERG, *Black Death white medicine: Bubonic plague and the politics of public health in colonial Senegal, 1914-1945*, 2001, Heinemann, 328 p.

⁸⁹ Vu sur le site de la commune de Lectoure, le 27 octobre 2016. <http://www.lectoure.fr/fr-cimetieres.html>

⁹⁰ Jean-Marie MILLILERI, « Les tirailleurs sénégalais confrontés aux difficultés sanitaires et médicales », Actes du colloque *Les tirailleurs sénégalais dans la Grande Guerre : Europe, Afrique, mise en perspective de la Grande Guerre et des enjeux géopolitiques en Afrique*, Hôtel Ngor Diarama de Dakar, les 19 et 20 novembre 2014 (en attente de publication).

⁹¹ Marcel-Eugène LACAZE, *La Guerre européenne et le Tirailleur sénégalais*, Thèse de doctorat en médecine, soutenue le 7 mai 1920 à la faculté de médecine de Bordeaux, Imprimerie Victor Cambette, 1921.

et donc côtoyé de nombreux soldats noirs, il mit en avant l'importance des infections pulmonaires qui furent leur première cause de morbidité. Celle-ci venait surtout d'un manque de précautions prises par les soldats africains contre le froid. Marcel-Eugène Lacaze soulignait aussi les violents traumatismes psychologiques vécus par ces hommes⁹². Un passage insistait d'ailleurs sur ce dernier point, non sans céder aux poncifs du moment :

« Assez souvent, on nous présenta à la visite des sujets tristes, indifférents à tout, muets, que l'on considérait comme des mélancoliques mais qui le plus souvent étaient des affaiblis au point de vue physique et qu'un régime reconstituant et une thérapie appropriée amélioraient considérablement. Nous croyons que beaucoup de cas de folie ne sont que des délires infectieux, et que la rage subite du Tirailleur, qui tue à tort et à travers, n'est qu'un retour à son état primitif de brute, qui victime, ou croyant l'être d'une injustice, agit par le réflexe d'abord, puis affolé perpétue son geste jusqu'à ce qu'on le réduise à l'impuissance »⁹³.

Toutefois, les sources à notre disposition n'évoquent jamais ce traumatisme psychologique qui reste difficile à comprendre.

Dans tous les cas, les malades et blessés furent les premiers à être rapatriés dans leurs colonies respectives parmi une longue liste.

B.2. Les principes de la démobilisation :

Officiellement, les hommes devaient rejoindre leur colonie d'origine en 1919. La plupart d'entre eux attendaient avec impatience ces retrouvailles avec leur terre et leur famille. Mais, pour l'ensemble des soldats, cette période fut marquée par un relatif désordre. François Cochet n'hésite pas à parler de « pagaille », car en retirant d'abord les anciens, les états-majors désorganisèrent les régiments⁹⁴. Les troupes coloniales n'échappèrent donc pas à cette confusion.

De plus, pour les soldats coloniaux, il convient également de distinguer le temps de la démobilisation de celui du rapatriement. Plusieurs mois s'écoulaient entre les deux, voire une à deux années. Dans un premier temps,

⁹² Cité par Marc MICHEL, *L'Afrique dans l'engrenage de la Grande Guerre (1914-1918)*, Paris, Karthala, Tropiques, 2013, p. 170.

⁹³ Marcel-Eugène LACAZE, *Guerre européenne...*, *op.cit.*, p. 25. Cité par Marc MICHEL, *Les Africains...*, *op.cit.*, p. 200.

⁹⁴ François COCHET, *La Grande Guerre. Fin d'un monde, début d'un siècle*, Paris, Perrin, 2014, p. 445.

en janvier 1919, les originaires des Quatre Communes, les chefs de famille, les fils aînés et les orphelins furent libérés. Il s'agissait à la fois de privilégier les hommes considérés comme étant les plus importants ou bénéficiant d'un statut particulier, mais surtout de rendre à l'Afrique les intermédiaires indispensables à l'administration des colonies, sur lesquels s'appuyaient les gouverneurs. Rapidement, seuls les hommes recrutés en 1918 et indemnes restèrent sous les drapeaux. L'attente du retour fut d'autant plus longue, puisque 120 000 tirailleurs devaient être rapatriés, dont 60 000 depuis la France. Le député de La Réunion, Georges Boussenot, estimait à 75 000, le nombre d'Africains à reconduire sur leur continent, dont 5 à 6 000 « *Français des Quatre Communes* »⁹⁵. Il parlait aussi à la Chambre des Députés de « *conditions lamentables* » dans lesquelles ils étaient stationnés au sein des camps. Malgré la logistique mise en place, seuls 4 000 hommes retrouvaient leur colonie par mois. De ce fait, en février 1920, un tiers des tirailleurs étaient encore sur leur lieu de stationnement⁹⁶. La situation dans les camps devenait donc complexe puisque d'une part une large partie d'entre eux restait provisoire et donc certaines constructions devinrent insalubres, d'autre part, les hommes avaient été libérés et donc la formation qui les occupait en temps normal dans les camps n'était plus nécessaire.

Si la plupart des voyages de retour s'effectuèrent dans de bonnes conditions, l'un d'entre eux s'acheva par une tragédie. Il s'agissait du paquebot *Afrique* parti de Bordeaux le 9 janvier 1920 à destination de Dakar. Il comptait 130 d'équipage et 466 passagers dont 192 tirailleurs sénégalais. Le 11 janvier, le capitaine lança des appels au secours mais le navire venu les secourir ne parvint pas à le remorquer du fait de l'agitation de la mer qui empêcha également les remorqueurs de Rochefort de sortir du port⁹⁷. Il n'y eut que trente quatre survivants, la quasi-totalité étant des membres d'équipage. Le seul civil rescapé, Georges Métayer a laissé un témoignage, dont une phrase fait référence aux soldats africains : « *Seuls les Sénégalais, entassés dans un coin du pont, geignaient en remuant dans leurs mains leurs grigris, en faisant des*

⁹⁵ Journal Officiel. Débats parlementaires, 18 février 1919, p. 660.

⁹⁶ Marc MICHEL, *Les Africains...*, *op.cit.*, Karthala, Paris, 2003, p. 197.

⁹⁷ Paul BIGNON, Journal officiel. Débats parlementaires, 19 mars 1920, p. 643.

prières »⁹⁸. Aussi tragique que fut cet épisode, il convient de ne pas le généraliser.

Si une large majorité de Sénégalais souhaitaient rentrer dans leur colonie, d'autres avaient apprécié la France et parfois y avaient même entamé une nouvelle vie. Marc Michel souligne que les démobilisations sur le sol métropolitain avaient été rapidement écartées sauf pour quelques cas exceptionnels, d'autant que les socialistes et les commerçants étaient opposés à leur maintien⁹⁹ pour des raisons idéologiques pour les uns et afin de voir revenir les touristes pour les autres. Certains soldats coloniaux avaient cependant pris leurs habitudes et aspiraient donc à vivre en métropole. Selon la loi, les militaires et travailleurs indigènes étaient rapatriés dans les délais fixés par leur contrat d'engagement. Pourtant, une instruction interministérielle destinée à rester secrète, offrait une certaine marge de manœuvre pour les travailleurs indigènes¹⁰⁰. Quatre exceptions permettaient de déroger à la règle : le désir de se perfectionner dans une industrie spécialisée reconnue comme nécessaire au développement de leur colonie d'origine, la poursuite d'études supérieures s'ils en avaient les capacités, le mariage légal avec une Française et le fait d'avoir au moins un enfant né d'une union régulière, ou non, avec une femme de la métropole.

Pour autant, le texte précisait que même si un travailleur colonial remplissait un de ces critères, la libération n'était en aucun cas systématique¹⁰¹. Le ministre de la Guerre prononçait la libération, mais c'était le ministre des Colonies qui donnait son avis et fixait la durée du séjour en France à accorder. À tout moment, ce dernier pouvait revenir sur sa décision.

Les coloniaux demandaient en personne la libération sur le territoire métropolitain, par l'envoi d'un dossier au ministre de la Guerre. Celui-ci comprenait les trois pièces nécessaires à toute demande, à savoir l'état signalétique, les relevés de punitions et de notes du candidat. Pour ce relevé de notes, l'instruction précisait qu'il fallait notamment les appréciations : « *relatives en particulier à l'état d'esprit de l'indigène et à ses sentiments de*

⁹⁸ Cité par Marjorie MICHEL, « L'Autre Titanic au large de nos côtes », *Sud Ouest*, 18 janvier 2014, p. 32.

⁹⁹ Marc MICHEL, *Les Africains...*, *op.cit.*, p. 197.

¹⁰⁰ George CLEMENCEAU, Henry SIMON, Instruction interministérielle pour la libération en France à titre exceptionnel des militaires et travailleurs indigènes des colonies autres que l'Algérie, la Tunisie et le Maroc qui demandent à rester dans la métropole, Paris, le 4 avril 1919. SHD/GR 8D111-759.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 1.

loyalisme »¹⁰². Le dossier devait également présenter le certificat d'un supérieur attestant que le demandeur disposait des aptitudes nécessaires pour être employé comme ouvrier spécialisé ou ayant entamé des études supérieures. Un contrat de travail ou un justificatif expliquant que le travailleur disposait de ressources pour subvenir à ses besoins complétait l'ensemble. Pour les unions avec une Française, le maire de la commune de résidence du postulant devait mener une enquête approfondie et fournir tous les renseignements dont il disposait sur le couple et leurs éventuels enfants, afin d'éviter les unions tronquées¹⁰³.

La charge et la surveillance des « indigènes » libérés en France incombaient au ministre des Colonies. Une fois la libération obtenue, le ministère de la Guerre accordait un an pour rapatrier l'indigène aux frais de l'État. Passé ce délai, le coût du retour revenait à l'employeur ou à l'indigène.

Ces possibilités de libération gardaient toutefois un caractère exceptionnel. L'instruction devait d'ailleurs demeurer secrète : « *La présente instruction est strictement confidentielle et ne devra pas être communiquée aux échelons inférieurs à ceux des chefs de corps ou de service employant des indigènes. Elle ne devra en aucun cas être portée à la connaissance des indigènes. Ceux-ci seront simplement avertis que s'ils désirent être libérés en France, ils doivent établir dans ce but une demande motivée* »¹⁰⁴.

Si la libération demeurait rare, elle n'en restait pas moins possible et témoignait du lien construit entre certains soldats et travailleurs avec la métropole depuis la Grande Guerre. Cette attache n'était pas anecdotique, des Français et des tirailleurs avaient noué une véritable relation d'amitié ou d'amour et entendaient bien la poursuivre après la séparation. Lucie Cousturier apparaît ici comme l'exemple le plus emblématique. Cette artiste peintre vivait à Fréjus au moment du conflit et avait donc connu de nombreux tirailleurs auxquels elle donnait des cours de français et avec lesquels elle entretenait un lien épistolaire durant les périodes de combat. L'attachement avec lequel elle évoquait ces hommes à la fin de son livre contraste avec le début. En effet, les autorités municipales de la commune varoise avaient intimé à ses habitants de ne pas côtoyer les soldats africains, en insistant notamment sur leur « sexualité

¹⁰² *Id.*, p. 1.

¹⁰³ *Id.*, p. 1.

¹⁰⁴ *Id.*, p. 2.

débridée »¹⁰⁵. Si de 1915 à 1919, elle a fréquenté les tirailleurs qui venaient chez elle ou quand elle se rendait dans les camps, après la guerre, elle partit en A.O.F. entre 1921 et 1922 et retranscrivit son voyage par la peinture et l'écriture¹⁰⁶.

Les documents personnels demeurent rares mais existent et témoignent de l'implantation de certains tirailleurs en France, mais aussi de la nécessité de ne jamais généraliser ce comportement. Par exemple, l'adjudant-chef Makam-Diarra de la division d'infanterie coloniale de Marseille demanda ainsi à être naturalisé français, conformément au décret du 14 janvier 1918, en octobre 1919. Devant être libéré au Sénégal, le sous-officier indigène ne demandait pas à rester définitivement en France, mais seulement à pouvoir y attendre le temps que la décision soit prise sur sa naturalisation. En effet, il souhaitait être libéré au Sénégal, mais aussi y rentrer avec sa femme française et leur fils¹⁰⁷. Le cas de Makam-Diarra montre donc que tous les Africains venus en métropole n'aspiraient pas y rester. Cette diversité témoigne de la complexité de la démobilisation, puis du rapatriement des troupes d'Afrique occidentale française. Le fonds Moscou propose une documentation relativement complète sur un bataillon de tirailleurs sénégalais qui permet de mieux comprendre ces deux étapes du retour¹⁰⁸.

B.3. Des derniers rapatriements à la libération :

Le cas du 150^e BTS demeure emblématique des difficultés opérationnelles du rapatriement. Cette unité stationnait à Marseille au début de l'année 1920 et les soldats libérables en 1921 devaient être remplacés progressivement. Ces derniers avaient été mobilisés en 1918 et étaient donc les ultimes tirailleurs à avoir participé à la guerre. Pour les remplacer, 800 soldats africains, prélevés au sein des trois bataillons de tirailleurs sénégalais stationnant en Algérie, devaient quitter le Maghreb pour Marseille¹⁰⁹ où le 150^e BTS effectuait des missions de transit et de place.

¹⁰⁵ Lucie COUSTURIER, *Des inconnus chez moi*, L'Harmattan, Paris, 2001, 234 p.

¹⁰⁶ Lucie COUSTURIER, *Mes inconnus chez eux. Tome II : Mon amie Fatou, citadine*, L'Harmattan, Paris, 2003, 144 p. et *Mes inconnus chez eux. Tome II : Mon ami Soumaré, laptot suivi d'un rapport sur le milieu familial en AOF*, L'Harmattan, Paris, 2003, 184 p.

¹⁰⁷ Lettre du commissaire général des Troupes noires au ministre de la Guerre, *Naturalisation de l'adjudant-chef Makam-Diarra*, Paris, le 3 mai 1920. SHD/GR 8D92-593.

¹⁰⁸ SHD/GR 8D55-392.

¹⁰⁹ État-major de l'armée à la direction des Troupes coloniales, Paris, le 8 février 1920. SHD/GR 8D55-392.

L'opération s'avérait particulièrement complexe. Tout d'abord, en raison du nombre d'hommes à renvoyer dans leur colonie, puisqu'en avril 1920 1 400 soldats, sur un bataillon composé de 1 700 hommes, attendaient leur rapatriement, puis leur libération. De plus, si le retour démarra à partir du mois de mai, les cadres furent nombreux parmi ces premiers départs, ce qui fit perdre sa cohésion au bataillon¹¹⁰. Sur place, ce manque d'officiers et de sous-officiers limitait le temps d'instruction octroyé aux soldats. En juillet 1920, soit deux mois après ces opérations de rapatriement, la situation était telle que le général Sadorge, commandant la 3^e Brigade coloniale, dut reprendre le chef du bataillon Etienne :

« Des observations au sujet de l'instruction ont été faites par tous les officiers généraux qui ont eu, ces derniers temps, à passer l'inspection d'éléments de votre bataillon. Il est urgent de prendre des mesures remédiant à cet état de chose des plus fâcheux. Je sais que vous avez à faire face à des obligations qui gênent considérablement les exercices et les manœuvres ; il n'en est pas moins vrai que cette situation ne peut se prolonger sous peine de faire perdre à votre bataillon toute qualité manœuvrière et par là même à nuire grandement à son esprit de discipline et à la considération acquise par les troupes noires »¹¹¹.

Pour remédier à la situation, le général Sadorge exigea un rapport détaillé de son chef de bataillon. Ce dernier document nous permet de reconstituer la chronologie des événements¹¹². L'unité avait ainsi été constituée le 25 février 1920 à partir du 15^e R.T.S. Bien que les Sénégalais arrivassent entre le 25 février et le 2 mars, seule une partie des cadres prévus fut envoyée sur place¹¹³. Sur les cinquante-trois sous-officiers européens prévus pour la constitution administrative du bataillon, seuls quatorze d'entre eux étaient présents le 4 mars. Dès lors, il manquait au chef de bataillon Etienne le personnel indispensable à l'instruction. Le tableau en annexe 6 témoigne de la situation invraisemblable dans laquelle se trouvait cet officier¹¹⁴. L'effectif réglementaire était de 800 Sénégalais pour cinquante-trois Européens, or au moment du rapport, s'il y avait bien 798 Sénégalais, seuls dix-huit Européens

¹¹⁰ Lettre du général Larroque au général commandant la 15^e Région, Paris, le 20 avril 1920. SHD/GR 8D55-392.

¹¹¹ Lettre du général Sadorge, au chef du 150^e BTS, Marseille, le 23 juillet 1920. SHD/GR 8D55.

¹¹² Rapport du chef de bataillon Etienne sur l'instruction du 150^e bataillon, Marseille, le 26 juillet 1920. SHD/GR 8D55-392.

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ *Id.*, Tableau 2, p. 4.

répondaient présents pour les encadrer. Ce déséquilibre expliquait à lui seul les nombreux dysfonctionnements constatés par l'ensemble des cadres ayant servi au sein du 150^e. Même certains Sénégalais firent remonter leur mécontentement au ministère de la Guerre¹¹⁵.

Une fois ce constat accablant établi, le chef de bataillon Etienne proposa plusieurs solutions comme lui avait réclamé le général Sadorge. En premier lieu, il suggéra le renfort de six cents Sénégalais avec l'encadrement nécessaire. Sans cette mesure, il faudrait selon lui supprimer plusieurs postes à Marseille, ce qui limiterait les tours d'inspection et dégagerait du temps pour l'instruction. Il soumit donc la suppression de 231 postes répartis sur dix sites (neuf camps et un hôpital). De plus, les soldats stationnant en Algérie prévus pour Marseille restèrent finalement de l'autre côté de la Méditerranée rendant en août la situation urgente car au moins 400 soldats africains arrivaient en fin de service.

Au-delà de ces aspects quantitatifs, le moral des hommes était au plus bas en raison du manque d'activités. Les soldats du 150^e bataillon de tirailleurs sénégalais firent donc part de leur mécontentement, si bien que le chef de Bataillon Etienne réclama également des mesures à ses supérieurs pour remédier à cette exaspération :

« Pour éviter le mécontentement parmi les sénégalais il parait nécessaire :

1- De demander au Général Commandant la 15^e Région de réduire le service imposé à ce bataillon.

2- De renforcer l'encadrement européen comme je l'ai proposé ci-dessus.

Ces dispositions permettraient au Commandant du 150^e B.T.S. de reprendre ses hommes en main et d'entretenir et de perfectionner leur instruction »¹¹⁶.

Conscient de la situation critique de son subalterne, le général Jean Larroque, alors directeur des troupes coloniales, proposa le 24 août 1920 de combler le déficit en hommes par 600 soldats qui venaient d'arriver à Fréjus. En comparaison des renforts qui devaient venir d'Algérie, cette mesure permettait un surplus de 200 hommes¹¹⁷. Quatre jours plus tard, le général Larroque précisa son courrier initial, le 150^e BTS manquait d'hommes qui

¹¹⁵ *Id.*, p. 5.

¹¹⁶ Lettre du général Mazillier transmise à la 8^e Direction, Paris, le 9 août 1920, p. 3. SHD/GR 8D55-392.

¹¹⁷ Lettre du général Larroque au ministre de la Guerre, Paris, le 24 août 1920. SHD/GR 8D55-392.

passaient la majeure partie de leur temps à assurer le service de garde à Marseille. Or, les 600 tirailleurs devant venir de Fréjus à Marseille avaient à peine été « *dégrossis* » quatre mois à Dakar, le séjour à Fréjus avait pour objectif de combler les nombreuses lacunes de leur formation initiale. Le directeur des troupes coloniales imposait donc que la moitié du temps à Marseille soit consacrée à la préparation au combat de ces nouvelles recrues. Comme les soldats recrutés en 1918 ne seraient libérés qu'au printemps 1921, le général Larroque demanda dans un premier temps de ne retirer que 400 soldats en fonction de leur date de recrutement et de choisir parmi les « *plus malingres et fatigués* »¹¹⁸. Dans tous les cas, l'ensemble du contingent de 1918 ne serait libéré qu'à partir du printemps 1921 à Dakar¹¹⁹.

Bien que la situation se stabilisa à la fin de l'année 1920, le cas du 150^e bataillon de tirailleurs sénégalais témoigne de la période charnière que furent les années 1920-1921. En effet, les derniers tirailleurs de la Grande Guerre devaient retourner sur leur continent, alors que les soldats recrutés selon le décret de juillet 1919, à partir de l'automne 1919, et à peine « *dégrossis* » durant quatre mois en A.O.F., tardaient à arriver en métropole (voir Chapitre II).

La libération ne constituait pas la dernière étape, puisqu'une fois revenus, les tirailleurs devaient comme tous les autres combattants réapprendre à vivre après avoir connu une guerre totale. Les sources et les travaux universitaires n'offrent pas de panorama complet sur ce point. Si nous disposons d'éléments sur les décès, les blessés et les mutilés, l'absence de documents l'emporte pour les séquelles psychologiques. Par ailleurs, le retour au village variait selon les hommes et les lieux. Dans leur roman de 1922, Jérôme et Jean Tharaud présentèrent, le personnage de Samba Diouf qui, une fois rentré chez lui, découvrit qu'il avait tout perdu : sa femme vivait avec un autre homme, son troupeau avait disparu et personne ne l'attendait¹²⁰.

Cette situation fictive fut réalité pour de nombreux soldats. Des travaux universitaires soulèvent également d'autres aspects du soldat indigène redevenu civil. Danièle Domergue-Cloarec achève ainsi sa thèse sur le retour des tirailleurs. Sur les 4 000 soldats ivoiriens revenus en 1919, elle souligne

¹¹⁸ Lettre du général Larroque au général commandant le 15^e CA, Paris, le 24 août 1920, SHD/GR 8D55-392.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 2.

¹²⁰ Jérôme et Jean THARAUD, *La Randonnée de Samba Diouf*, Plon, Paris, 1922, 313 p.

que certains se regroupèrent et rançonnèrent des villages. L'auteure ne nous permet pas d'en savoir plus, et cette situation n'a pas été relevée dans d'autres colonies. Puis, certains combattants ivoiriens, à leur retour, remirent en question l'autorité traditionnelle des aînés en refusant de leur obéir¹²¹. L'historienne reprend d'ailleurs ce point dans sa conclusion en insistant sur le sentiment de supériorité des tirailleurs à leur retour¹²².

Il est vrai que le contact avec les métropolitains avait permis à ces hommes de s'affirmer dans les hiérarchies des sociétés coloniales. Dans le journal de son expédition en pays Dogon, tenu de septembre à décembre 1920, l'administrateur Robert Arnaud décrit la pacification de cette région de l'actuel Mali¹²³. Dans son récit, d'anciens tirailleurs utilisèrent les compétences acquises pour devenir des adversaires redoutables de la puissance coloniale¹²⁴ et prendre la tête de la rébellion¹²⁵. D'autres arboraient fièrement leurs blessures, à l'image d'un tirailleur relatant avec fierté ses combats à Verdun, Salonique, puis les trois blessures reçues en Macédoine. Enfin, pour la reconquête du village de Tabi, Robert Arnaud put compter sur Gombou. Cet ancien tirailleur originaire du village, qui avait obtenu la Croix de guerre, donna un maximum de détails sur le village et permit aux soldats métropolitains de mieux saisir la difficulté géographique du site¹²⁶.

Ces quelques exemples montrent qu'il est difficile de dégager toute généralité sur le retour et le comportement des anciens tirailleurs vis-à-vis de la métropole.

Le rapatriement de l'ensemble des soldats coloniaux en temps de paix constituait aussi une tâche complexe, car il fallait dans le même temps répondre aux nouveaux défis imposés par les traités de Versailles et de Sèvres sur le Rhin et en Orient, alors que la situation au Maghreb demeurait toujours complexe. Pour autant, les tirailleurs rapatriés restaient encore à être soignés

¹²¹ Danièle DOMERGUE-CLOAREC, *La Côte d'Ivoire de 1912 à 1920 : l'influence de la Première Guerre mondiale sur l'évolution politique, économique et sociale*, Thèse de 3^{ème} cycle sous la direction de Xavier YACONO, Université de Toulouse Le Mirail, 1974, 2 volumes 627 p et 266 p.

¹²² *Ibid.*, p. 599.

¹²³ Robert ARNAUD (introduction et notes de Francis SIMONIS), *Le roman vrai de Tabi. Journal d'une expédition en pays dogon (18 septembre-26 décembre 1920)*, Aix-en-Provence, Amis des archives d'outre-mer, 2016, 265 p.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 46.

¹²⁵ *Id.*, p. 73.

¹²⁶ *Id.*, p. 92.

pour certains, alors que tous attendaient un geste de la France, financier certes, mais aussi honorifique.

C. Récompenser et soigner

L'idée de décorer les soldats coloniaux au même titre que les métropolitains fut portée au cours de la guerre, notamment par le député Blaise Diagne. Cela suscita assez peu de débats, en particulier au sein de l'état-major qui sut reconnaître l'importance de récompenser la bravoure et l'abnégation de certains de ces soldats. Plus complexe fut la question des soins à apporter aux soldats qui en avaient besoin, d'autant que la médecine occidentale se heurtait aux aspects culturels des sociétés africaines.

C.1. La Croix de guerre et la Médaille militaire pour les Africains :

Si la question s'était posée au cours de la guerre, elle prit une importance accrue et un sens particulier dans l'immédiat après-guerre. Des combattants coloniaux récompensés, et fiers de l'avoir été, constitueraient un outil de propagande efficace lorsqu'ils rentreraient dans leur colonie d'origine pour les futures campagnes de recrutement. Au début du conflit et pour l'ensemble des soldats, les récompenses furent distribuées avec parcimonie jusqu'à la création de la Croix de Guerre le 8 avril 1915. Environ deux millions de Croix de guerre furent en effet attribuées à des soldats et des civils¹²⁷. Les soldats noirs reçurent également la Médaille militaire et la Légion d'honneur selon les mêmes conditions que les soldats métropolitains.

La note aux armées du 30 janvier 1918 demandait à ce que davantage de médailles soient distribuées à ces soldats et appelait les chefs de corps ayant des soldats coloniaux sous leurs ordres à examiner les dossiers avec « *la plus grande bienveillance* »¹²⁸. En mai 1918, la direction des troupes coloniales après avoir examiné plusieurs demandes, comme celle du commissaire de la République dans l'Ouest-africain Diagne, accepta d'octroyer la Médaille militaire ou la Croix de guerre aux coloniaux mutilés pendant la guerre. La Croix de guerre permettait l'obtention automatique de la Médaille militaire.

Si un décret du 29 février 1852 stipulait que les décorations pouvaient être remises aux combattants ayant reçu une ou plusieurs blessures, le Président

¹²⁷ Rémy PORTE, Alexis NEVIASKI (dir.), *La marque du courage*, Paris, Little Big Man, 2005, 189 p.

¹²⁸ Note aux armées de janvier 1918. SHD/GR 8D11-302.

du Conseil avait d'abord rejeté la systématisation de l'attribution de la Médaille militaire pour l'ensemble des mutilés. Il acceptait cependant de l'octroyer plus facilement aux grands mutilés qui devaient être recensés par le gouverneur-général d'Afrique occidentale française. En revanche, il expliquait que d'après le décret, il fallait un fait de guerre pour obtenir la Croix de Guerre, il était donc possible d'accorder la Médaille militaire sans qu'elle soit automatiquement accompagnée par celle-là, contrairement à l'inverse¹²⁹. Il mit ainsi un terme à la promesse faite par le ministre des Colonies de concéder automatiquement la Croix de guerre à l'ensemble des mutilés¹³⁰. La source du refus de la systématisation résidait bien plus dans le fait de ne pas créer un précédent que dans une volonté d'occulter la participation des troupes coloniales :

*« Ce serait créer un précédent dont ne manqueraient pas de se prévaloir, pour obtenir la même faveur, les militaires européens de tout grade qui se trouvent dans la même situation »*¹³¹.

Le général Mas, alors directeur des troupes coloniales, reconnaissant le manque de récompenses pour les soldats coloniaux entre 1914 et 1915, s'engagea à rendre la procédure plus rapide pour les autres soldats et demanda au gouverneur-général de l'A.O.F. de constituer les dossiers des mutilés pouvant y prétendre. Les positions de Diagne et du Président du Conseil étaient toutes deux compréhensibles. Diagne menait les campagnes de recrutement en 1918 en tant que commissaire de la République dans l'Ouest africain et expliquait que les procédures administratives à accomplir pour obtenir ces récompenses manquaient de clarté pour les soldats, une fois retournés dans leur village¹³².

Nos sources demeurent muettes sur un point crucial : l'envie ou non des tirailleurs d'être récompensés. Au sein des soldats métropolitains, certains portaient leur récompense avec fierté pour le devoir accompli, alors que d'autres la portaient sans en accepter le sens à l'image de Louis Barthas :

¹²⁹ Lettre du Président du Conseil au ministre des Colonies, Paris, le 9 avril 1918. SHD/GR 8D11-302.

¹³⁰ Dépêche télégraphique d'Henry Simon (ministre des Colonies), Paris, le 28 mars 1918. SHD/GR 8D11-302.

¹³¹ Lettre du général Mas au cabinet du ministre des Colonies, Décorations, Paris, le 28 mars 1918. SHD/GR 8D11-302.

¹³² Dépêche télégraphique de Diagne, Dakar, le 22 avril 1918. SHD/GR 8D11-302.

« il n'y eut pas un décoré qui eut le courage, la pudeur de refuser avec le plus grand dédain ces croix de guerre ridicules, ces citations mensongères, des félicitations burlesques »¹³³.

Quelques soldats africains arboraient fièrement leur récompense à l'image de Gombou évoqué précédemment (I.B.3.) dans le journal de Robert Arnaud. Récompensé par la Croix de guerre, il avait rapidement rallié les Français une fois revenu à Tabi¹³⁴.

Ces médailles constituaient aussi un moyen pour les autorités coloniales de s'attirer la fidélité des hommes forts des espaces coloniaux. Pour atteindre cet objectif, la fidélité des fils de chef demeurait essentielle.

C.2. Des récompenses spéciales pour les fils de chef :

Le rôle des intermédiaires au sein des empires a été mis en avant par l'historiographie la plus récente¹³⁵. Il en allait de même pour les tirailleurs sénégalais. À nouveau, le commissaire de la République dans l'Ouest-africain et le gouverneur général de l'Afrique occidentale française réclamèrent que les chefs indigènes qui s'étaient impliqués pour permettre un engagement plus prononcé de leurs administrés obtiennent le grade d'officiers interprètes. La 8^e Direction, sous la signature du général directeur des troupes coloniales Mas, accepta de les nommer progressivement au grade d'adjudant-chef ou de sergent¹³⁶. Le but était de leur permettre d'accéder rapidement aux grades de caporal et sergent, voire d'aller jusqu'à celui de sous-lieutenant. Pour ceux qui auraient « fait preuve de loyalisme et de dévouement dans les opérations du recrutement et auraient obtenu les meilleurs résultats »¹³⁷, il proposa de les récompenser par la Légion d'honneur ou la Médaille militaire.

Diagne fut une fois de plus à l'initiative de multiples demandes réclamant la reconnaissance du sacrifice consenti. Ses courriers étaient remontés au sommet de l'État puisque le ministre des Colonies dans une lettre au Président du Conseil expliquait qu'il ne pouvait donner satisfaction aux

¹³³ Louis BARTHAS, *Les carnets de guerre de Louis Barthas, tonnelier, 1914-1918*, Paris, La Découverte, Éditions du centenaire, 2013 (1^{ère} édition, Maspero, 1978), 600 p.

¹³⁴ Robert ARNAUD, *Le roman vrai de Tabi...*, op.cit., p. 92.

¹³⁵ Julie MARQUET. Le rôle des intermédiaires dans l'implantation coloniale française : L'exemple de la famille de Tiruvengadam à Pondichéry au XVIII^e siècle. *Encyclo. Revue de l'école doctorale ED 382*, 2014, pp. 17-42.

¹³⁶ Câblogramme du 1^{er} mai 1918. SHD/GR 8D11-302.

¹³⁷ Lettre de la Direction militaire au ministre des Colonies, Paris, mai 1918. SHD/GR 8D11-302.

demandes et réclamait d'ailleurs à celui-ci d'en expliquer les raisons au député des Quatre Communes. En revanche, il soutenait la proposition de récompenser les mutilés et chefs indigènes ayant permis un recrutement conséquent¹³⁸.

Dès 1918, les fils de chefs étaient appelés à jouer un rôle particulier. Le commissaire de la République de l'Ouest africain proposa de les faire accéder à la fonction d'interprète, or cela prenait un certain temps. Le ministre des Colonies invita donc le ministre de la Guerre, sur les conseils du général Mas, à les nommer aux différents grades de sous-officiers (caporal, sergent, adjudant)¹³⁹. Cela renforcerait leur autorité sur les troupes indigènes et ils seraient utilisés en tant qu'interprètes dans le cadre de la formation. La décision fut prise aussi bien en métropole qu'en Afrique¹⁴⁰ et rapidement appliquée, puisque le même mois trois fils de chef venant d'A.O.F. obtinrent un grade de sous-officier. Si Bakham Diop et Ahmet Falo, deux chefs sénégalais, ne disposaient d'aucune formation militaire, Baila Biram, originaire de Mauritanie, avait déjà participé à huit campagnes en Adrar¹⁴¹. Les deux premiers n'avaient donc aucune formation militaire, mais le temps de la recevoir ils serviraient d'interprètes à l'adjudant-chef d'un bataillon. Ils devaient débarquer du paquebot Venezuela à Fréjus. Le général Mas insistait également sur le fait que ces soldats avaient été volontaires. À ce titre, il demanda à ce qu'ils aient droit à une « *situation spéciale* »¹⁴² et surtout à ce qu'ils soient utilisés en tant qu'exemples pour trouver d'autres volontaires.

L'historien Myron Echenberg illustre cette dernière idée par l'exemple de Jean Adjovi. À la mort de son père, ce dernier avait hérité de nombreuses terres dans la région d'Ouidah au Dahomey et devint ainsi le chef d'un clan. Engagé volontaire en 1915, il invita les membres de son groupe à en faire de même. Devenu lieutenant, il revint au Dahomey en 1918 et apporta son soutien à Diagne en demandant aux notables locaux d'envoyer leurs fils effectuer leur

¹³⁸ Lettre du ministre des Colonies à Monsieur le Président du Conseil, Paris, le 4 mai 1918. SHD/GR 8D11.

¹³⁹ Câblogramme du Gouverneur général d'A.O.F. au Président du Conseil, Dakar, non daté. SHD/GR 8D137-dossier 2 « Troupes indigènes, élites (1918-1920) ».

¹⁴⁰ Lettre du Président du Conseil au ministre des Colonies, Paris, le 14 avril 1919. SHD/GR 8D137.

¹⁴¹ Lettre du général Mas, directeur des troupes coloniales, au général commandant le camp de Fréjus, Paris, le 16 avril 1918. SHD/GR 8D137-dossier 2 « Troupes indigènes, élites (1918-1920) ».

¹⁴² *Ibid.*, p. 1.

service militaire. Il obtint la citoyenneté française après avoir été démobilisé en 1919, mais cela ne fut pas élargi aux autres Dahoméens¹⁴³.

Pour autant, cette décision ne convenait pas aux administrateurs coloniaux qui s'appuyaient sur l'autorité de ces hommes pour administrer des colonies en ébullition après les différentes campagnes de recrutement. En conséquence, quand le général Gabriel Angoulvant succéda à Joost van Vollenhoven le 20 juillet 1918 en tant que gouverneur général d'A.O.F., il demanda à n'envoyer que les jeunes fils de chef en métropole pour garder sur place les plus anciens afin de s'appuyer sur leur autorité¹⁴⁴. Gabriel Angoulvant récupérait ici l'argumentaire de Blaise Diagne, qui dès le mois d'avril, avait demandé à laisser sur place les chefs ayant la plus forte autorité pour l'aider à recruter davantage de soldats¹⁴⁵.

Dans une lettre du 11 avril 1918, le ministre des Colonies Henry Simon expliqua qu'il était en accord avec Diagne dans le sens où il fallait nommer au grade d'officier interprète les chefs indigènes qui s'étaient engagés volontairement pour entraîner leurs administrés. Il s'agissait de les ériger en exemple¹⁴⁶ et donc de les placer à un échelon supérieur dans la hiérarchie militaire par rapport aux simples tirailleurs. Cependant, le ministre estima que cela serait excessif et proposa alors de les nommer au grade d'interprète auxiliaire. Ce statut leur conférerait une autorité suffisante sur leurs administrés mobilisés. Diagne l'avait réclamé par courrier car il estimait que certains chefs avaient joué un rôle déterminant dans le succès des campagnes de recrutement, à l'exemple du chef Baila Biram qui en Mauritanie, malgré une situation difficile, aurait joué un rôle pour 50% des engagements volontaires¹⁴⁷. Certes, il est difficile de vérifier la précision de ce chiffre, d'autant que Diagne avait eu un rôle clé pour les recrutements en A.O.F. en 1918, mais cela témoignait du rôle d'intermédiaire joué par les chefs entre l'administration et les autochtones.

Le cas le plus emblématique et le plus connu fut celui de l'adjudant-chef Bouna N'Diaye, présenté par le lieutenant-colonel Antoine Chapeaux et Éric Deroo lors d'une exposition en Champagne-Ardenne en 2008. Élève de

¹⁴³ Myron ECHENBERG, *Les tirailleurs sénégalais en Afrique...*, *op.cit.*, p. 90.

¹⁴⁴ Dépêche télégraphique du général Angoulvant, Dakar, le 8 août 1918. SHD/GR 8D137-dossier 2 « Troupes indigènes, élites (1918-1920) ».

¹⁴⁵ Diagne, Dépêche télégraphique, non datée. SHD/GR 8D11-302.

¹⁴⁶ Lettre du ministre des Colonies au Président du Conseil, Paris, le 11 avril 1918. SHD/GR 8D11-302.

¹⁴⁷ Dépêche télégraphie du 7 avril 1918 de Blaise Diagne. SHD/GR 8D11-302.

l'école des fils de chefs et des interprètes, il s'était porté volontaire dès le début de la guerre. Adjudant-interprète au sein du 1^{er} régiment de tirailleurs sénégalais, il participa aux batailles de Champagne, de Douaumont, et de la Somme, avant d'être rapatrié au Sénégal en 1917. Il devint le premier Africain élevé à la dignité de Grand Croix de la Légion d'honneur¹⁴⁸.

Le système des récompenses reposait donc officiellement sur la volonté de décorer les Africains s'étant illustrés au combat et officieusement sur la volonté d'ériger ces hommes en modèle pour les autres administrés. À cette question s'ajouta la nécessaire prise en charge des mutilés revenus en Afrique.

C.3. Mutilés et estropiés en Afrique occidentale française :

Dès 1917, le gouverneur-général d'A.O.F. Joost Van Vollenhoven mit en place un programme de réinsertion pour les soldats indigènes de retour dans leur colonie. Mais, cette mesure devint rapidement inadaptée face à l'afflux humain provoqué par la démobilisation. Blessés, invalides et convalescents étaient alors particulièrement nombreux. Marc Michel prend l'exemple du bateau-hôpital Flandre qui débarqua à Dakar en février 1919 avec soixante mutilés, cinquante-cinq tuberculeux, cinquante-huit lépreux, cent onze hommes atteints d'affections diverses et quatre-vingt quatorze aliénés. 48 396 soldats africains retrouvèrent leur terre natale en 1919, dont 2 229 malades ou blessés¹⁴⁹.

Un des points sur lesquels nous manquons le plus d'éléments demeure le soin apporté aux blessés indigènes. La rareté des sources pourrait laisser penser à un abandon des tirailleurs blessés une fois retournés dans leur colonie. Pourtant, quelques documents amènent à nuancer ce point. Par exemple, à Sébikotane, située à proximité de Dakar, un sanatorium accueillait les tuberculeux, même si les malades acceptant d'y rester demeuraient peu nombreux. De plus, dès 1919, un centre d'appareillage et de fonctionnement pour les mutilés fut installé dans le groupe de colonies. Ce dernier travaillait en collaboration avec les comités locaux d'assistance aux mutilés. Si la volonté d'aider les Africains, notamment sur le plan de la rééducation, était réelle, il n'en demeure pas moins qu'elle impliquait un coût important. Le commandant supérieur des troupes coloniales en Afrique occidentale française proposa donc

¹⁴⁸ Exposition « La force noire », réalisée par Éric DEROO et Antoine CHAMPEAUX, CRDP de Champagne-Ardenne, 2008.

¹⁴⁹ Marc MICHEL, *Les Africains...*, *op.cit.*, p. 200.

d'utiliser pour les Africains des matériaux moins onéreux que ceux utilisés pour les métropolitains : « *La simplification des appareils de prothèse à délivrer aux indigènes, se trouve réglée par la DM 5 108 1/8 du 24 mars 1918, dans le sens proposé par l'A.O.F.* »¹⁵⁰. Comme la rééducation des indigènes ne commençait qu'après le retour dans la colonie d'origine, les sources restent peu nombreuses. L'essentiel des informations dont nous disposons sur le centre de Dakar est issu d'un rapport rédigé par le Médecin chef de ce centre, dénommé Wilhelm¹⁵¹. Le document s'avère relativement complet et donne une idée de la façon dont les mutilés étaient pris en charge. Wilhelm y a notamment établi un recensement précis des mutilés et leur colonie d'origine.

Tableau 3 : Mutilés et estropiés en A.O.F. d'après le centre de Dakar¹⁵²

Mutilations ou blessures graves	Guinée	Côte d'Ivoire	Ht-Sénégal et Niger	Mauritanie et Zinder	Sénégal	Dahomey
Membres supérieurs : - estropiés	155	20	33	4	28	4
Mutilés :						
- Amputations de bras	12	5	12	3	17	2
- Amputations d'avant-bras	9	5	7	3	6	1
- Amputations partielles main	18	4	6		2	
Membres inférieurs : - Estropiés	90	6	23	4	19	5
Mutilés :						
- Amputations de cuisse	7	12	19	2	9	6
- Amputations de jambe	25	24	19	5	43	7
- Amputation partielle d'un pied	16	33	24	4	55	1
- Amputation partielle de deux pieds	15	39	38	2	20	6
Amputations doubles :						
- des deux jambes	14	31	27		13	4
- des deux cuisses			1		1	
- une jambe et une cuisse	1	2	2			1
						3

¹⁵⁰ Commandant supérieur des troupes coloniales, Rapport sur l'installation et le fonctionnement du centre d'appareillage et de rééducation de l'A.O.F., Dakar, le 9 avril 1919. SHD/GR 8D149.

¹⁵¹ Médecin aide-major de la 1^{ère} classe Wilhelm, Rapport sur les conditions d'installation et de fonctionnement du centre d'appareillage et de rééducation de l'A.O.F., Dakar, le 31 mars 1919. SHD/GR 8D149.

¹⁵² *Ibid.*, p. 6.

- une jambe et partielle du pied	3	8	16	1	1	
- des 4 membres	1		1	1	1	
Mutilations diverses :						
- aveugles	3		4	2	1	1
- borgnes	31	11	19	5	17	1
- divers	8	5	4	2	1	
Totaux	406	202	285	34	234	48

Les mutilations et blessures relevées correspondent à celles dont ont été victimes les métropolitains. Pour les blessures du visage, nous ne disposons pas d'autres ouvrages que ceux de Sophie Delaporte¹⁵³. En raison des sources à notre disposition, il paraît compliqué de proposer un travail équivalent pour les troupes coloniales.

Pour les prothèses, les matériaux utilisés à Dakar étaient d'une qualité inférieure à ceux proposés en métropole. Le centre de l'A.O.F. semblait également avoir été négligent sur d'autres aspects. Sur le plan du personnel, il disposait seulement d'un médecin-chef, d'un conseiller technique, d'un secrétaire et de trois ouvriers, à savoir des militaires formés à Bordeaux qui remplissaient les fonctions de bourrelier, ajusteur et menuisier. En 1918, il était prévu de doubler le nombre d'ouvriers, or, après la démobilisation, cela ne fut pas accordé. Il fallut se contenter de deux ouvriers orthopédistes, un bourrelier et un ouvrier tourneur mutilé, tous étant engagés comme ouvriers civils. Le médecin-chef qualifiait lui-même la situation de précaire pour faire face à un travail intensif ou pallier l'absence d'un des quatre ouvriers¹⁵⁴. Le ministre des Colonies Henry Simon prit en compte ce manque de personnel, sans donner pleinement satisfaction, il demanda à ce que soit envoyé un « *bon ouvrier cordonnier* » vers Dakar deux mois après la rédaction du rapport¹⁵⁵.

Autre lacune, le ministre des Colonies s'était engagé le 6 août 1918 à y envoyer un ensemble d'outils (tour, forge entre autres) réclamé par le médecin-chef Wilhelm, or, à la date du rapport, cette liste n'avait toujours pas été reçue. Cette absence entraîna un important retard dans la réalisation des prothèses. Le

¹⁵³ Sophie DELAPORTE, *Visages de guerre. Les Gueules cassées de la guerre de Sécession à nos jours*, Belin, Contemporaines, 2017, 304 p. Sophie DELAPORTE, *Les Gueules cassées : les blessés de la face de la Grande Guerre*, Noësis, 2001, 231 p.

¹⁵⁴ Médecin aide-major de la 1^{ère} classe Wilhelm, Rapport sur les conditions d'installation et de fonctionnement du centre d'appareillage et de rééducation de l'AOF, Dakar, le 31 mars 1919, p. 2. SHD/GR 8D149.

¹⁵⁵ Ministre des Colonies au Président du Conseil, Demande de trois ouvriers spécialistes pour les centres d'appareillage de la Martinique et de l'A.O.F., Paris, le 27 juin 1919. SHD/GR 8D149.

rapport listait une série de commandes passées au centre de Bordeaux qui n'avaient jamais reçu satisfaction et aussi le fait que le personnel ait parfois avancé l'argent pour l'aménagement intérieur des locaux sans avoir été remboursé. Nous disposons également de dépêches télégraphiques précisant les diverses commandes émises par le centre de Dakar. Le centre de Dakar ne fut pas le seul à se plaindre du centre de Bordeaux ; en effet, celui de Fort-de-France rencontrait les mêmes difficultés¹⁵⁶ puisqu'en septembre 1919, il n'avait toujours pas reçu le matériel commandé quatorze mois auparavant à la cité girondine.

Pour compenser ces retards, le médecin-chef acheta les matières premières par le biais du commerce local mais ne put démarrer ses activités que tardivement car les ouvriers spécialisés étaient occupés à la construction des locaux plutôt qu'à l'exercice de leur métier. Il déplorait aussi la méconnaissance du centre au sein des colonies. Malgré ce manque d'intérêt, le centre a reçu et observé à la date de rédaction du rapport : 737 mutilés ou estropiés. Soixante-sept mutilés y ont été hospitalisés et le centre a réalisé quatre-vingt dix-sept fabrications d'appareils ou de chaussures orthopédiques, quinze appareils neufs y ont été entièrement réalisés par les soins du centre et adaptés aux mutilés, puis une cinquantaine de mutilés y ont bénéficié d'une rééducation. Seuls les yeux artificiels avaient été commandés au centre de Bordeaux¹⁵⁷.

Le centre de Dakar remplissait trois fonctions. Tout d'abord, la centralisation des renseignements sur les mutilés et estropiés de l'A.O.F., car tous transitaient par Dakar avant de rejoindre leur colonie. Cela permettait d'établir une fiche pour chacun d'entre eux. Là encore, le centre de Bordeaux devait envoyer les dossiers dont il disposait sur les mutilés africains mais le médecin-chef n'en avait reçu que 155. Si tous les mutilés et estropiés n'étaient pas passés par le centre de Dakar car il n'avait ouvert qu'après le début de la démobilisation, celui-ci avait quand même pu recenser 1 205 mutilés ou estropiés graves revenus en A.O.F.¹⁵⁸. Le tableau présenté ci-dessus se base sur les infirmes passés par le centre de Dakar et les renseignements donnés par les

¹⁵⁶ Dépêche télégraphique du général directeur du service militaire, le 10 septembre 1919. SHD/GR 8D149.

¹⁵⁷ Médecin aide-major de la 1^{ère} classe Wilhelm, Rapport sur les conditions d'installation et de fonctionnement du centre d'appareillage et de rééducation de l'AOF, Dakar, le 31 mars 1919, p. 5. SHD/GR 8D149.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 5.

diverses colonies. Le chiffre de 1 205 apparaît donc comme une estimation basse car toutes les colonies n'avaient pas pu recenser avec exactitude les hommes mutilés et estropiés.

Au-delà de l'accompagnement des anciens soldats mutilés, l'activité majeure du centre demeurait la construction et la réparation d'appareillages adaptés. Cette dernière était primordiale car le climat contribuait à l'usure rapide des pièces et un appareil nécessitait plusieurs réparations. Pour pallier l'absence d'envoi de matières premières depuis le centre de Bordeaux, le médecin Wilhelm obtint le droit de récupérer les prothèses des mutilés décédés en A.O.F.

La troisième et dernière activité consistait à réinsérer les hommes sur le plan professionnel. Au moment de la rédaction du rapport, une cinquantaine de mutilés avaient été rééduqués au centre. Il s'agissait ici de leur permettre de retrouver un emploi. Chaque matin, ils recevaient une leçon d'une heure et demie donnée par un instituteur indigène payé quarante-cinq francs par mois. Français, calcul, lecture et écriture constituaient l'essentiel des cours. La rééducation professionnelle découlait davantage de la volonté des responsables du centre que des administrateurs, puisque les activités auxquelles les tirailleurs étaient formés se trouvaient soit dans le centre, soit à Dakar. Certains suivaient le bourrelier pour apprendre à fabriquer des chaussures alors que d'autres avaient été placés en apprentissage chez un tailleur exerçant à proximité du centre¹⁵⁹. Le médecin-chef Wilhelm reconnut lui-même le bilan négatif sur ce point : « *La rééducation professionnelle a donc été jusqu'ici une organisation tout à fait de fortune et les résultats en ont été sans grand intérêt* »¹⁶⁰. Pour y remédier, il avait proposé d'ouvrir une école consacrée à la formation des mutilés, mais le ministre des Colonies avait répondu, dès décembre 1918, qu'aucune dépense supplémentaire ne serait engagée en ce sens.

Toutefois, Wilhelm ne rejeta pas les lacunes du centre sur le seul manque de soutien de Bordeaux et des autorités mais aussi sur la mentalité des Africains sur lesquels il livrait un jugement sévère. Il condamna en effet :

« *le peu de goût habituel de l'indigène pour le travail suivi, l'habitude de l'oisiveté accrue par le séjour dans les hôpitaux de France, l'esprit de routine*

¹⁵⁹ *Id.*, p. 7.

¹⁶⁰ *Id.*

empêchant non seulement l'indigène de changer de travail, mais les méthodes mêmes de celui-ci, la conviction réelle que la plus petite mutilation le met dans l'incapacité absolue de tout travail, le manque de besoins aussi, les pensions qui lui sont données [et qui] représentent, à elles seules une aide suffisante dans des pays où la vie est facile et l'entraide très répandue »¹⁶¹.

Au-delà de cet avis porté sur le désintéret des hommes issus des colonies pour le travail, le passage s'avère tout à fait intéressant. En effet, les mutilés ne semblaient pas prêts à abandonner à nouveau leurs proches et ils croyaient davantage en la solidarité de la communauté que dans l'aide du centre de Dakar. Marc Michel, sans insister sur le rôle de la solidarité au sein de ces sociétés, confirme le rejet des centres français par les tirailleurs : « *on doit aussi constater la répugnance de ces derniers à se laisser enfermer loin des leurs* »¹⁶². Autre point que soulevait Wilhelm : l'offre de rééducation était proposée au moment où les tirailleurs transitaient à Dakar alors qu'ils n'avaient pas encore revu leur famille. Or, une fois débarqué à Dakar et malgré les blessures, la priorité restait de revoir les siens après une longue séparation. D'après Wilhelm, la création de comités locaux d'assistance aux mutilés était nécessaire pour les convaincre de suivre le programme de rééducation.

Enfin, le médecin Wilhelm soulevait la question délicate des indemnisations de ces hommes. La plupart des mutilés réformés ne touchaient rien au moment où ils suivaient le programme du centre. En effet, certains n'avaient plus de revenus puisqu'avec leur hospitalisation ils perdaient leur allocation journalière spéciale et leur pension de réforme n'avait pas encore été liquidée¹⁶³. Ce point fut amélioré au cours de la période concernée. À partir de 1920, les mutilés pouvaient être proposés pour pension et réforme avant même de recevoir leur appareil. Pour cela, ils devaient écrire une demande au médecin-chef du centre d'appareillage dont ils dépendaient. Ce dernier prenait la suite en dirigeant le mutilé sur le centre de Réforme le plus proche. Après la décision de la Commission, le mutilé (indigène ou non) pouvait selon son choix être démobilisé et renvoyé dans son foyer ou être hospitalisé au centre

¹⁶¹ *Id.*

¹⁶² Marc MICHEL, *Les Africains...*, *op.cit.*, p. 200.

¹⁶³ *Ibid.*, p. 9.

d'appareillage. Dans tous les cas, le mutilé devait recevoir livraison de ses appareils¹⁶⁴.

De nombreuses activités dans les colonies étaient sujettes à débat pour savoir sur quel budget elles devaient être imputées. Le fonctionnement des centres d'appareillage relevait ainsi du budget colonial : au chapitre 61 pour le matériel du service de santé, au chapitre 54 pour le personnel hospitalier et au chapitre 55 pour les frais de route et de passage du personnel. Or, les articles 231 et 232 du traité de Versailles reconnaissaient l'Allemagne comme responsable du conflit et donc de l'ensemble des dégâts causés. À partir de 1921, les dépenses pour l'appareillage des mutilés imputaient donc à la république de Weimar. Le ministre des Colonies réclama également d'établir le montant des coûts engendrés pour les centres d'appareillage coloniaux jusqu'au 31 décembre 1920 afin que l'ennemi d'outre-Rhin en assure le remboursement¹⁶⁵.

Le rapport soulève de nombreuses lacunes structurelles témoignant du manque d'intérêt de la métropole pour les coloniaux infirmes. Wilhelm paraissait également pessimiste quant à l'avenir car la rééducation professionnelle n'intéressait guère : « *Ces quelques mesures seraient susceptibles d'améliorer, sans frais important, le rendement de la rééducation professionnelle, sans que celle-ci, nous le répétons, soit jamais à notre avis, susceptible de beaucoup d'extension dans ces pays* »¹⁶⁶.

Il reste bien plus complexe de mesurer les séquelles psychologiques et ce d'autant plus dans les colonies, faute de sources sur le long terme. Mais il semble que les hôpitaux n'étaient pas équipés du matériel nécessaire pour soigner les troubles mentaux. Un courrier du général directeur des troupes coloniales Jean Larroque, envoyé en mai 1921 au ministre des Colonies, nous renseigne sur les lacunes de l'hôpital de Dakar. Il y soulignait l'absence d'appareils permettant de mesurer les troubles sensoriels, si bien qu'un sous-

¹⁶⁴ Sous-secrétaire d'État du service de santé militaire à MM les Directeurs du Service de Santé de toutes les régions, le 3 janvier 1920. SHD/GR 8D149.

¹⁶⁵ Lettre du Général directeur des Services militaires au ministre des Pensions, A.S de l'imputation des dépenses résultant du fonctionnement des centres d'appareillage, Paris, le 25 mars 1920. SHD/GR 8D149.

¹⁶⁶ Médecin aide-major de la 1^{ère} classe Wilhelm, Rapport sur les conditions d'installation et de fonctionnement du centre d'appareillage et de rééducation de l'AOF, Dakar, le 31 mars 1919, p. 9. SHD/GR 8D149

officier aviateur européen n'avait pu y être soigné et avait été rapatrié en France¹⁶⁷.

Malgré le manque de sources, les quelques documents à notre disposition ne laissent guère de doutes sur le relatif abandon des soldats africains mutilés, estropiés et traumatisés une fois libérés dans leur colonie, par la métropole.

Ainsi, la Grande Guerre ouvrit une nouvelle ère dans l'utilisation des troupes noires. Pour la première fois, ces dernières vinrent combattre en Europe et prouvèrent leur valeur militaire. L'état-major découvrit des hommes bien éloignés du mythe de « *troupes de choc* » promis par Mangin et ses épigones. L'armée française y trouva certes des soldats efficaces, mais aussi fragiles et nécessitant davantage de soins que les unités métropolitaines. Une véritable réflexion, entamée dans l'urgence pendant le conflit, devait être menée sur leur utilisation, leur encadrement, leur alimentation et leur promotion. Cependant, la prise en charge des blessés africains, une fois libérés sur leur continent, demeura largement insuffisante et la reconnaissance pour le sacrifice, qu'il fut contraint ou consenti, se mit en place tardivement.

Cependant, en 1919-1920, personne n'entendait revenir à une armée noire qui comme au XIX^e n'opérerait que sur les seuls fronts coloniaux. Les tirailleurs avaient pris une place capitale au sein de l'infanterie de l'armée coloniale. Les conséquences démographiques de la guerre, la montée du pacifisme et les nouveaux enjeux politiques imposaient la construction durable d'une armée noire capable d'agir sur le pourtour méditerranéen, mais aussi en Europe.

¹⁶⁷ Lettre du général directeur des troupes coloniales Larroque au ministre des Colonies, Dotation d'appareils pour la mensuration des troubles sensoriels aux hôpitaux coloniaux, Paris, le 3 mai 1921. SHD/GR 8D149.

Chapitre II.
Le besoin de nouveaux tirailleurs

Dès 1919, la participation de l’Afrique à l’effort militaire de la France devint une évidence. Malgré la paix, les années 1919-1921 furent paradoxalement marquées par la précipitation, du fait de l’important besoin en hommes de la France, qui se retrouva autant dans le recrutement que dans la sommaire formation donnée en A.O.F. aux nouveaux tirailleurs. Le recrutement en Afrique occidentale et équatoriale française fut fixé par le décret du 30 juillet 1919 qui s’appuyait encore sur l’idée selon laquelle le continent demeurerait un réservoir d’hommes. Le passage de ce texte à la pratique fut pourtant laborieux et imposa aux autorités coloniales de s’adapter aux sociétés locales¹⁶⁸.

Une fois recrutés et « *dégrossis* », pour reprendre le terme utilisé par l’ensemble de l’état-major, de nombreux conscrits et engagés africains furent envoyés en métropole, afin de rejoindre les nouveaux espaces de conflits, mais aussi pour compenser la médiocrité de la formation reçue en Afrique. Cette instruction de quatre mois ne permettait pas de préparer au mieux les nouvelles recrues aux combats qui les attendaient au Levant et au Maroc¹⁶⁹.

Dès la fin de l’année 1921, une série de rapports furent publiés, reprenant chacune des étapes depuis le recrutement jusqu’à l’affectation sur un front européen ou du pourtour méditerranéen. Émanant de la direction du service de santé, du ministère des Colonies ou du ministère de la Guerre, ces rapports décrivaient les soins particuliers à apporter au tirailleur en Afrique, au cours du trajet, lors de son débarquement et les priorités de la formation. Ces documents illustrent la volonté de l’état-major de conduire les nouveaux appelés et engagés africains hors de leur groupe de colonies dans les meilleures conditions¹⁷⁰.

Dès lors, entre les aspects théoriques et les réalités locales, les ministères des Colonies et de la Guerre durent soigner l’ensemble des étapes permettant de recruter de nouveaux soldats africains et de les envoyer vers des espaces situés à plusieurs milliers de kilomètres.

¹⁶⁸ SHD/GR 8D92, 8D102 et 8D108.

¹⁶⁹ SHD/GR 8D55, 8D69, 8D92, 8D102 et 8D111.

¹⁷⁰ SHD/GR 8D55.

A. Recruter

La Grande Guerre terminée, les sociétés africaines comprirent difficilement les nouveaux recrutements. Les arguments avancés pour répondre aux nouveaux défis géopolitiques en Europe et en Méditerranée ne pouvaient justifier les chiffres imposés en 1919. Le débat sur l'effort à demander à l'Afrique opposa les ministères des Colonies et de la Guerre. Le premier insistait sur l'effort fourni lors du conflit et la nécessité de conserver sur place les meilleurs hommes pour mettre en valeur les espaces coloniaux. Tandis que le ministère de la Guerre, qui se rangeait derrière les certitudes du général Charles Mangin, plaidait pour recruter massivement des soldats et des ouvriers coloniaux au sein d'un continent décrit comme fortement peuplé.

Les positions du ministère de la Guerre l'emportèrent puisqu'un mois après la signature du traité de Versailles, un décret instaura un service militaire de trois ans en Afrique occidentale et équatoriale française, par tirage au sort et avec possibilité de remplacement. Ce texte législatif dut cependant s'adapter aux réalités et aux diversités locales.

A.1. Des estimations démographiques hasardeuses :

Depuis le début du XX^e siècle, deux positions s'affrontaient sur le potentiel démographique de l'Afrique occidentale française. Pour l'auteur de *La Force noire*, le général Charles Mangin, l'Afrique apparaissait comme un formidable « réservoir d'hommes » qui permettrait d'économiser les forces vives françaises et de compenser les pertes de la Grande Guerre. Auréolé de ses victoires de 1916 et 1918, il inspira les planificateurs français qui prévoyaient des recrutements très optimistes. Depuis 1910, Mangin vantait le potentiel démographique du continent tout en s'appuyant sur des chiffres qui restaient difficiles à prouver (voir annexe 7)¹⁷¹. À l'inverse, le gouverneur général Joost van Vollenhoven décrivait l'Afrique occidentale française comme un groupe de colonies à la population exsangue et disposant de ressources bien moindres, tant sur le plan humain qu'alimentaire, que ne le laissaient penser les hommes tels que le général Mangin. Le gouverneur décéda en 1918 mais ses épigones restaient nombreux et défendirent cette idée dans de nombreux documents.

¹⁷¹ Charles MANGIN, « L'utilisation des troupes noires », *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 1911/1, pp. 80-100.

La méconnaissance démographique de l’Afrique facilitait les clichés qui devinrent pourtant des certitudes pour quelques uns. Depuis la publication de *La Force noire* en 1910, un des arguments majeurs pour recourir plus massivement aux hommes des colonies restait le déclin démographique de la France contrastant avec « l’abondance en hommes » des colonies, et plus particulièrement du continent africain. Le colonel Peifer, commandant de la 3^e division coloniale reprit ce cliché dans un rapport datant du 6 avril 1919 : « *La natalité française ne permet pas de constituer avec nos seules ressources européennes une armée aussi importante. Il faut donc recourir à nos indigènes coloniaux* »¹⁷². Ce recours semblait, selon lui, logique puisque l’Afrique disposait d’un nombre d’hommes presque illimité : « *Recrutement des indigènes : Ce chapitre ne sera pas traité ici : la masse des indigènes permet tous les recrutements qui seront nécessaires* »¹⁷³. Les inquiétudes côté français étaient certes justifiées car le pays avait perdu 1,4 million d’hommes, ce qui provoqua dans l’immédiat après-guerre, mais aussi sur le long terme, un manque de soldats et d’ouvriers.

D’autres officiers, connaissant parfaitement le continent africain, insistaient quant à eux sur la diversité des situations démographiques et surtout des méthodes de recensement qui n’en étaient pas toutes au même stade d’avancement. Le commandant Marchand, qui assurait ses fonctions en Afrique occidentale française, proposa en 1925 un rapport d’une trentaine de pages. Il y tirait un bilan militaire de la Grande Guerre pour ce groupe de colonies et réfléchissait aux perspectives militaires de cet ensemble géographique. Pour la démographie, il soulignait la diversité des méthodes de recensement : « *Dans certaines colonies, comme la Côte d’Ivoire, on voit augmenter chaque année le nombre des cercles où l’état civil prend consistance et où l’on trouve de véritables tableaux de recensement. Dans d’autres colonies, au contraire, il faut se contenter des listes de présentation, parfois même de la seule déclaration des chefs de village* »¹⁷⁴.

¹⁷² Colonel PEIFER, Commandant de l’Artillerie de la 3^e Division coloniale, Projet d’organisation sommaire de l’artillerie coloniale après la guerre, le 6 avril 1919, p. 8. SHD/GR 8D92-386.

¹⁷³ *Ibid.*, p. 12.

¹⁷⁴ Commandant Marchand, L’état de l’armée en Afrique occidentale française, Paris, le 28 mars 1925, p. 3. SHD/GR 8D102-908.

Les historiens confirment ce constat du commandant Marchand à l'image de Catherine Coquery-Vidrovitch¹⁷⁵ et Myron Echenberg. Ce dernier a notamment mis en avant la méconnaissance démographique d'une partie des autorités françaises¹⁷⁶. Pour les partisans d'une Force noire, il convenait également de mettre rapidement en place la conscription afin de compenser les classes creuses à venir entre 1934 et 1939.

Si le ministère des Colonies insista dès 1919 sur le fait que les espaces africains étaient sortis éprouvés de la guerre et qu'il fallait les ménager, le ministère de la Guerre plaidait pour un recours massif. Chantre de cette dernière idée, le général Charles Mangin prit la tête de la Commission interministérielle créée en 1920 pour étudier les conséquences démographiques d'une conscription permanente en Afrique de l'Ouest. Le rapport final de la Commission fut rendu en 1923. Ses estimations démographiques s'appuyaient sur des recensements approximatifs qui estimaient que l'A.O.F. comptait 10 758 000 habitants en 1906. À partir de ce chiffre contesté, les membres de la Commission affirmaient que la population de l'Afrique de l'Ouest s'élevait à 12 494 000 habitants en 1922. Malgré ces évaluations optimistes, la Commission prit en compte un « classement par races ». Les nomades du Sahara tels les Touaregs et les Maures furent ainsi exemptés et les régions dissidentes comme la Basse-Casamance dispensées. Le rapport mit aussi en avant le fort taux d'inaptes dans les sociétés africaines, à l'image de la Guinée qui comptait 800 dispensés pour 1 000 hommes en âge d'être mobilisés¹⁷⁷. Avec cet ensemble de variables, le document estimait que l'A.O.F. pouvait fournir chaque année entre 12 et 14 000 hommes.

Le ministre des Colonies Albert Sarraut (1920-1924) se réjouissait d'un tel chiffre puisque les Africains de l'ouest fourniraient selon ces données la moitié de l'armée indigène¹⁷⁸. Cet optimisme ne tenait pas compte de l'état des colonies africaines. Comme le rappelle avec justesse l'historienne Danielle Domergue-Cloarec pour la Côte d'Ivoire : « *la guerre a indiscutablement perturbé l'évolution de la colonie dans tous les domaines* »¹⁷⁹. L'après-guerre

¹⁷⁵ Catherine COQUERY-VIDROVICTH, « Évolution démographique de l'Afrique coloniale », sous la direction de Marc FERRO, *Le Livre noir du colonialisme*, Paris, Robert Laffont, Pluriel, 2003, pp. 744-756.

¹⁷⁶ Myron ECHENBERG, *Les tirailleurs sénégalais en Afrique...*, *op.cit.*, pp. 93-99.

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 98.

¹⁷⁸ Albert SARRAUT, *La mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot, 1923, p. 65.

Cité par Myron ECHENBERG, *Les tirailleurs sénégalais en Afrique...*, *op.cit.*, p. 98.

¹⁷⁹ Danielle DOMERGUE-CLOAREC, *La Côte d'Ivoire...*, *op.cit.*, p. 534.

fut en effet marqué en Côte d'Ivoire par une reprise de la demande venant de métropole, pour les oléagineux et le bois en raison de la nécessaire reconstruction. Mais pour répondre à cette demande, la colonie avait besoin de ses meilleurs hommes sur place¹⁸⁰. Il importe cependant de ne pas généraliser, puisqu'en Afrique équatoriale française, si l'Oubangui-Chari traversa une phase de dépression après la guerre, le Gabon connut une phase de développement grâce à sa production de bois¹⁸¹.

Aux arguments classiques avancés depuis le début du XX^e siècle en faveur d'une armée noire, s'ajoutèrent en 1919 les leçons de la Grande Guerre. Les tirailleurs des différentes colonies y avaient en effet prouvé leur loyalisme et leurs capacités au combat, comme le rappelait le colonel Peifer : « *les tirailleurs algériens, sénégalais, malgaches se sont assez distingués pour qu'on puisse leur faire confiance* »¹⁸². Les partisans d'une conscription permanente et conséquente en Afrique prirent donc le dessus et imposèrent leurs idées qui se concrétisèrent peu de temps après le traité de Versailles.

A.2. Les principes du décret du 30 juillet 1919 :

En 1919, un double effort fut demandé au continent africain. D'un côté, les tirailleurs sénégalais furent mobilisés plus longtemps afin de permettre aux soldats métropolitains engagés depuis 1914-1915 de rentrer à leur domicile. D'un autre côté, il était également nécessaire de recruter de nouveaux soldats pour remplacer les tirailleurs rapatriables. Pour répondre à ce double défi, la conscription fut donc maintenue, puis pensée dans la tradition des règles françaises élaborées au cours du XIX^e siècle. Elle marquait ici la victoire des positions du ministère de la Guerre sur celles du ministère des Colonies.

Le décret du 30 juillet 1919 se posait dans la continuité des décrets du 7 juillet 1900 sur l'organisation des troupes coloniales, du 7 février 1912 et du 9 octobre 1915 sur le recrutement des troupes indigènes en A.O.F. et les conditions d'engagement. À partir de ce texte, l'enrôlement dans ce groupe de colonies s'opéra par voie d'appel, d'engagements volontaires et de rengagements. Un service actif de trois ans s'appliquait à une partie des hommes résidant sur ces territoires, âgés de 19 à 28 ans et inscrits sur les

¹⁸⁰ *Ibid.*, pp. 559-588.

¹⁸¹ Colette DUBOIS, *Le Prix d'une guerre...*, *op.cit.*

¹⁸² Colonel Peifer, Commandant de l'Artillerie de la 3^e Division coloniale, Projet d'organisation sommaire de l'artillerie coloniale après la guerre, le 6 avril 1919, p. 8. SHD/GR 8D92-386.

tableaux de recensements. Le tirage au sort fut même établi dans les régions disposant des méthodes de recensement les plus avancées, à l'image de certains cercles de la Côte d'Ivoire. Les mauvais numéros composaient la première portion du contingent alors que les hommes qui tiraient un bon numéro, et qui n'étaient pas dispensés du service militaire, rentraient chez eux mais restaient à disposition de l'armée pendant trois ans. Il s'agissait de la deuxième portion du contingent que le gouverneur général ou le ministre des Colonies pouvaient appeler à tout moment.

Le décret prévoyait des dispenses et des exemptions pour tout homme ayant déjà un frère sous les drapeaux, le fils seul soutien de sa mère veuve, l'orphelin ayant en charge ses frères ou sœurs et le fils seul soutien d'un père aveugle, très âgé ou infirme. Quant aux engagements volontaires, ils s'étendaient sur trois, quatre ou cinq ans, sans dépasser un total de quinze ans¹⁸³.

Au-delà de ces données juridiques, le décret du 30 juillet 1919 ne pouvait concerner que le contingent de 1921. Or, l'Afrique occidentale française devait déjà recruter 23 000 hommes en 1919-1920. Pour atteindre ce seuil, la sélection concilia donc les exigences du décret avec les coutumes locales sur lesquelles s'étaient en partie appuyées les missions de Diagne, lors des recrutements de 1918. Il était prévu de recruter dans un premier temps les hommes âgés de 19 ans en 1919, puis progressivement jusqu'à 28 ans afin d'atteindre les 23 000¹⁸⁴. Toutefois, comme le rappelait le commandant Marchand, de nombreux cercles ne disposaient pas d'un état civil précis et la plupart du temps, seule la parole de l'individu permettait d'établir son âge : « *Dans la réalité, le recrutement est la mise à la disposition de l'autorité militaire, chaque année, d'un certain nombre d'hommes d'âge incertain, reconnus aptes au service* »¹⁸⁵.

Pour les aspects financiers et selon Danièle Domergue-Cloarec, le décret de juillet 1919 fixa la prime des appelés à 100 francs, dont la moitié devait obligatoirement être versée à la famille de l'intéressé et à 30 francs par

¹⁸³ Bakari KAMIAN, *Des tranchées de Verdun à l'église Saint-Bernard*, Paris, Karthala, 2003, pp. 145-147. Et Arrêté du 30 juillet 1919 relatif au recrutement des militaires indigènes en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française, rapport au Président de la République.

¹⁸⁴ Général de division Bonnier, Instruction pour le recrutement de 1919-1920, Dakar, le 30 septembre 1919. SHD/GR 8D108-753.

¹⁸⁵ Commandant Marchand, L'état de l'armée en Afrique occidentale française, Paris, le 28 mars 1925, p. 4. SHD/GR 8D102-908.

an pour les engagés volontaires¹⁸⁶. Ils recevaient ensuite 50 francs par année d'engagement comme le rappelle le général de division Bonnier dans une instruction de septembre 1919 :

« Les appelés sont autorisés à transformer leur ordre d'appel en un engagement volontaire dans les conditions de l'article 13 du décret, c'est-à-dire pour 4, 5, 6 ans : ils reçoivent 50 francs par année d'engagement, moitié étant obligatoirement versée à la famille ou à une personne désignée par l'intéressé »¹⁸⁷.

L'instruction ministérielle accompagnant le décret du 30 juillet 1919 prévoyait de recruter les 23 000 hommes en Afrique occidentale française selon la répartition suivante¹⁸⁸.

Tableau 4 : Répartition des effectifs à recruter pour 1919-1920

Colonie	De novembre 1919 à février 1920	En mars-avril 1920	Effectifs total à recruter
Sénégal		3 500	3 500
Haute-Volta	5 600		5 600
Haut-Sénégal Niger	5 600		5 600
Guinée	4 000		4 000
Côte d'Ivoire	1 800	1 200	3 000
Dahomey		1 300	1 300
Total	17 000	6 000	23 000

Parmi ces 23 000 recrues, 17 000 devaient être sélectionnées dès novembre 1919 pour ensuite être progressivement incorporées de janvier à mai 1920. Sur ces 17 000 hommes, 6 000 partiront vers la métropole après avoir reçu une « instruction aussi complète que possible »¹⁸⁹. Huit mille étaient destinés dans un premier temps à remplacer les engagés et les rengagés en A.O.F. Puis, les 3 000 autres recrues permettraient de compléter les effectifs.

¹⁸⁶ Danielle DOMERGUE-CLOAREC, *La Côte d'Ivoire, ... op.cit*, pp. 539-557.

¹⁸⁷ Général de division Bonnier, Instruction pour le recrutement de 1919-1920, Dakar, le 30 septembre 1919, p. 1. SHD/GR 8D108-753.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 1.

¹⁸⁹ *Id.*, p. 2.

La seconde série composée de 6 000 hommes serait incorporée à partir du mois de mai 1920. Ils viendraient alors remplacer les 6 000 soldats formés depuis janvier et envoyés en métropole à partir du mois d'avril.

Au-delà de ces aspects quantitatifs, il s'agissait aussi de réaliser un recrutement de qualité, car les enrôlements de la guerre avaient été marqués par un nombre élevé d'inaptes. L'instruction ministérielle insistait particulièrement sur ce point : « *Aucun homme qui ne soit parfaitement apte au service extérieur ne devra être admis* »¹⁹⁰ ou encore : « *Tous les hommes dont l'état physique serait insuffisant seront immédiatement licenciés* »¹⁹¹. Ce document du général de division Bonnier s'avère d'une grande richesse et témoigne aussi de sa solide connaissance des troupes noires. L'auteur avait également retenu les leçons de la Grande Guerre puisque le dernier chapitre invitait le personnel encadrant des nouvelles recrues à être vigilant sur des questions restées secondaires lors du recrutement de 1915 : « *L'attention des corps de l'A.O.F. est particulièrement appelée sur les prescriptions concernant l'amalgame des races, l'acclimatement, l'hygiène etc., qui figurent dans l'instruction 1/3440* »¹⁹².

Pour comprendre l'effort demandé, il convient de comparer ces 23 000 hommes à enrôler aux recrutements précédents. Le tableau N°5 montre que le recrutement de 1919-1920 restait certes inférieur aux années 1916 et 1918, mais demeurait bien au-dessus des 8 000 hommes recrutés en 1913, puis des 1 500 en 1912. Le recours aux troupes noires était une des réponses aux nouveaux défis de l'armée française mais devait aussi permettre de compenser les pertes subies par les troupes métropolitaines durant la Grande Guerre.

¹⁹⁰ *Id.*, p. 2.

¹⁹¹ *Id.*, p. 3.

¹⁹² *Id.*, p. 3.

Tableau 5 : Hommes recrutés en Afrique occidentale française de 1912 à 1918¹⁹³

Année	Nombre d'hommes recrutés
1912	1 500
1913	8 000
1914	10 000
1915	15 000
1916	52 000
1917	12 000
1918	63 000

Comme bien souvent dans les mondes coloniaux, les autorités locales disposaient d'une grande marge de manœuvre entre les exigences des textes législatifs et leur application à l'échelle locale.

A.3. La mise en application :

Force est de constater que les chiffres prévus par le décret furent globalement tenus. Pour la Côte d'Ivoire par exemple, 3 053 hommes furent ainsi recrutés entre le 1^{er} février et la fin du mois de mai 1920¹⁹⁴, alors que le décret avait demandé 3 000 soldats (engagés ou appelés) pour cette colonie. En 1922, le gouverneur général d'Afrique occidentale française, Martial Merlin rédigea une étude complète sur la question¹⁹⁵. Né en 1860, il occupa ce poste central de 1919 à 1923. Passé par l'ensemble des colonies africaines et Madagascar, il apparaissait comme le prototype de l'administrateur colonial. Son étude de 71 pages sur le recrutement dans son groupe de colonies s'avère d'une grande richesse et constitue notre principale source pour l'application du décret de juillet 1919. Martial Merlin s'y appuyait notamment sur les rapports lieutenant-gouverneurs sous son autorité et revenait sur les questions démographiques, politiques et géographiques auxquelles était confrontée l'administration pour opérer un recrutement efficace et respectant le décret du 30 juillet 1919.

¹⁹³ Commandant Marchand, L'état de l'armée en A.O.F., Paris, le 25 mars 1925. SHD/GR 8D102-908.

¹⁹⁴ Danielle DOMERGUE-CLOAREC, *La Côte d'Ivoire...*, op.cit., pp. 539-557.

¹⁹⁵ Martial MERLIN, Étude sur le recrutement en A.O.F., Dakar, le 6 janvier 1922. SHD 8D102-908.

Pour Martial Merlin, il fallait bien intensifier le recrutement afin de répondre aux défis sur le Rhin, au Levant et au Maroc. D'autant plus que le gouvernement s'apprêtait à limiter l'engagement sous les drapeaux à dix-huit mois pour les jeunes Français. Pour compenser, la Commission interministérielle des troupes indigènes, créée en 1920, estima que l'Afrique occidentale française pouvait fournir 12 000 appelés la première année, puis passer progressivement à 20 000 hommes sur six années. À partir de ces travaux, le ministère des Colonies réclama donc en 1920, 80 000 hommes sur trois ans, soit 20 000 appelés par an auxquels venaient s'ajouter 20 000 engagés volontaires sur l'ensemble de la période¹⁹⁶. Le contingent de 1912 comptant 1 500 recrues semblait alors bien lointain. Le rapport de Martial Merlin soulignait que les recrutements de 1919-1920 et 1920-1921 ne posaient pas de difficultés majeures avec l'objectif de 12 000 hommes. En revanche, le chiffre de 18 000, voire de 20 000 hommes, lui paraissait difficilement réalisable car l'A.O.F. ne disposait d'aucun recensement et les chiffres donnés par ceux qui la présentaient comme un réservoir d'hommes découlaient bien souvent de leurs intérêts¹⁹⁷.

À cette inconnue démographique s'ajoutaient d'autres barrières, comme l'acceptation de l'engagement qui dépendait du degré de civilisation des régions, ainsi que des ethnies concernées. Le refus de l'enrôlement s'accompagnait souvent d'une fuite vers les colonies étrangères comme l'ont montré les travaux des historiens Hélène d'Almeida Topor¹⁹⁸ et Marc Michel¹⁹⁹ pour la Grande Guerre. En attendant des sondages régionaux plus détaillés, Martial Merlin proposait de fixer les contingents dans la continuité de la Grande Guerre et en fonction des régions concernées. Il établit les chiffres du contingent par région depuis 1910 jusqu'à 1920-1921, ce qui lui permettait d'avancer des prévisions pour le recrutement de 1921-1922.

¹⁹⁶ Câblogramme du ministère des Colonies N°770 du 6 mai 1920. SHD/GR 8D102-908.

¹⁹⁷ Martial MERLIN, Étude sur le recrutement en A.O.F., Dakar, le 6 janvier 1922. SHD/GR 8D102-908.

¹⁹⁸ ALMEIDA-TOPOR Hélène d', « Les populations dahoméennes et le recrutement militaire pendant la Première Guerre mondiale », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1973, n°219, pp. 196-241.

¹⁹⁹ Marc MICHEL, *Les Africains...*, *op.cit.*, p. 52.

Tableau 6 : Recrutement et prévisions en Afrique occidentale française entre 1919 et 1922²⁰⁰

Recrutements	Sénégal	Haut-Sénégal-Niger		Guinée	Côte d'Ivoire	Dahomey	Mauritanie	Niger	Total
		Soudan	Haute-Volta						
1919-1920	3 500	5 602	5 640	4 349	3 053	1 048	476	878	23 198
1920-1921	1 903	3 001	3 000	1 776	1 500	600	50	68	11 898
1921-1922 (prévisions)	1 903	2 500	3 600	1 900	1 650	950	100	350	13 000

Avec la paix, bien que les effectifs réclamés diminuèrent de moitié, Martial Merlin estimait ne pas pouvoir dépasser les 13 000 hommes sans susciter révoltes et fuites, à l'image de ce qui s'était passé en 1915.

De plus, comme le rappelait le gouverneur général Martial Merlin, le recrutement au début du siècle fut relativement aisé auprès de « races guerrières » comme au Soudan tant que les opérations se déroulèrent dans la colonie d'origine, mais dès que la métropole commença à envoyer ces hommes à Madagascar, de nombreuses contestations s'élevèrent. À titre d'exemple, il n'hésitait pas à évoquer les recrutements forcés de 1911 pour le Maroc même s'il n'employait pas le terme : « *la réunion de ces effectifs fut laborieuse et on ne peut réellement pas donner le nom de volontaires aux recrues qu'il fallut demander aux chefs de présenter* »²⁰¹. Avant même la Grande Guerre l'impopularité du recrutement s'était généralisée à partir du moment où il fallut servir hors d'Afrique. Toutefois, si l'instauration de la conscription en temps de paix en A.O.F.²⁰² par le décret du 30 juillet 1919 fut difficilement comprise sur place, la résignation l'emporta rapidement. D'ailleurs, les révoltes qui avaient marqué l'ensemble de la Grande Guerre, et plus particulièrement l'année 1915, se raréfièrent alors que la fuite vers les colonies étrangères

²⁰⁰ Réalisé à partir de Martial MERLIN, Étude sur le recrutement en A.O.F., Dakar, le 6 janvier 1922, p. 5. SHD/GR 8D102-908.

²⁰¹ *Ibid.*, p. 5.

²⁰² Myron ECHENBERG, *Les tirailleurs sénégalais en Afrique...*, op.cit., p. 86.

demeura un phénomène endémique. Or, depuis la fin du conflit, les hommes qui avaient fui vers la Guinée portugaise et la Gambie revenaient progressivement. Ce mouvement de départs des jeunes hommes vers les colonies britanniques pourrait reprendre avec la conscription et aurait des conséquences terribles, d'une part parce qu'il serait pensé sur le long terme et d'autre part il concernerait la part la plus dynamique de la population indigène²⁰³. Si le mouvement de fuite vers les colonies voisines comme la Gold Coast demeurait modéré, la mise en place de la conscription avait en revanche mis un point d'arrêt au retour de ceux qui avaient fui durant la guerre.

Il y eut quelques résistances éparses, en particulier dans les cercles voisins du Nigéria et du Togo, où les populations n'étaient assujetties à aucune conscription. Malgré cela, le principe s'enracina peu à peu dans les mœurs alors que le nombre d'engagés diminuait. En effet, la commission Mangin de 1919 avait prévu 40 000 engagés volontaires sur quatre ans, mais ces résultats ne furent pas atteints. D'autant que le terme de « volontaire » est souvent éloigné de la vérité dans l'histoire des tirailleurs sénégalais²⁰⁴. Le gouverneur général Martial Merlin rappelait le fait qu'en 1918 l'engagement volontaire de fils de chefs²⁰⁵ avait permis l'augmentation du nombre d'engagés. Il donnait le chiffre de 9 280 engagés volontaires pour un recrutement total de 62 810 hommes²⁰⁶. Afin de poursuivre cette dynamique, le gouvernement avait donc prévu dans le décret du 30 juillet 1919 une augmentation des avantages pécuniaires de l'engagement volontaire.

Si nous manquons d'éléments sur le volontariat en A.O.F., un rapport rédigé par le lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire de l'époque donnait cependant quelques informations. L'engagement semblait alors plus imposé par la communauté que voulu par le futur soldat :

« Les engagés sont souvent des hommes désignés à l'avance par la communauté indigène et qui sont présentés par les villages pour que nous n'intervenions pas dans le choix des recrues. Certains villages ont payé à ces

²⁰³ Lettre du Lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire au sujet du projet de recrutement, Dakar, le 2 janvier 1920. SHD 8D102-908.

²⁰⁴ Jean-François MURACCIOLE, *Les Français libres. L'autre Résistance*, Paris, Tallandier, 2009, p. 30.

²⁰⁵ Voir I.B.3., p. 83.

²⁰⁶ Martial MERLIN, Étude sur le recrutement en A.O.F., Dakar, le 6 janvier 1922, p. 21. SHD/GR 8D102-908.

soi-disant volontaires de fortes primes, dépassant quelques fois 1 000 francs »²⁰⁷.

Le lieutenant-gouverneur ne jugeait nullement cette pratique immorale puisque que le remplacement avait longtemps été utilisé en France²⁰⁸. La somme de 1 000 francs semble toutefois particulièrement élevée par rapport à la prime de 30 francs versée chaque année par l'armée au moment de l'engagement.

Les spéculations sur le nombre possible de conscrits et d'engagés tenaient au fait même que les estimations démographiques concernant l'A.O.F. variaient fortement. Les méthodes de recensement souffraient de nombreuses lacunes et surtout n'étaient pas uniformes. Si certains multipliaient le nombre de cases par un coefficient, d'autres notaient seulement le nom des chefs avant de se contenter d'un relevé numérique. Jusqu'en 1919, les tentatives de recensement avaient été effectuées dans un but fiscal et non militaire. De plus, l'absence d'état civil, de déclaration de naissance ou de décès, limitait la fiabilité de ces évaluations. Parmi celles retenues, figurait comme nous l'avons vu précédemment, l'évaluation de la mission Mangin de 1911²⁰⁹. D'après cette méthode, l'Afrique occidentale française compterait en 1919-1920 : 12 494 825 habitants²¹⁰.

Pour Martial Merlin, même si ces chiffres étaient approximativement corrects, ils ne pouvaient servir de base pour établir le contingent car la métropole n'avait pas la possibilité d'agir avec la même latitude sur l'ensemble du groupe de colonies. Il importait en effet de tenir compte des différences ethniques, économiques, politiques et géographiques, puis par exemple distinguer le recrutement des peuples nomades tels les Maures et les Touaregs²¹¹. Il en allait de même au sein des Peuls auprès desquels les autorités relevèrent de nombreuses mutilations volontaires, d'actes d'indisciplines et de désertions. L'auteur insistait aussi sur l'importance des fuyards : ceux de Basse-Casamance partaient vers la Gambie ou la Guinée portugaise, alors que les conscrits de Côte d'Ivoire et de Haute-Volta se rendaient vers la Gold

²⁰⁷ Rapport du lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire du 6 juillet 1920, Dakar. SHD 8D102-908.

²⁰⁸ Jean-Charles JAUFFRET, « Le remplacement militaire dans le département de l'Eure de 1870 à 1872 », *Annales de Normandie*, 1982, volume 32, pp. 153-182.

²⁰⁹ Voir annexe 7.

²¹⁰ Réalisé à partir de Martial MERLIN, Étude sur le recrutement en AOF, Dakar, le 6 janvier 1922, p. 27. SHD/GR 8D102-908.

²¹¹ *Ibid.*, p. 27.

Coast. Les nombreux rapports de lieutenant-gouverneurs mettaient en avant ces diverses barrières au recrutement.

Le nombre élevé d'inaptes était également à prendre en compte. Pour le Sénégal, d'octobre 1915 à avril 1916, le taux d'inaptes fut de 75% et atteignit même 93% dans les cercles de l'Indénié, des Gouros et du Baol en Côte d'Ivoire. Pour la durée de la guerre et l'ensemble de l'A.O.F., la moyenne d'inaptes fut de 69-70%²¹². Pour le recrutement de 1919-1920 et dans l'ensemble de l'A.O.F., 73 404 hommes furent examinés et 23 175 incorporés, soit un pourcentage d'inaptitude de 72,2%. Mais là encore, il convient de souligner d'importantes différences régionales, comme en Guinée, où il fallut présenter 33 215 hommes pour incorporer 6 349 recrues²¹³ (80,8%). À partir du recrutement de 1920-1921, le taux d'inaptitude diminua car le contingent réclamé devenait moins important.

À partir de ces différentes données, Martial Merlin estimait donc que l'Afrique occidentale française ne pouvait pas atteindre le chiffre des 80 000 hommes avancés par la Commission interministérielle des troupes indigènes mais tablait davantage sur 55 500 hommes divisés entre 33 150 appelés pour 3 ans, 7 800 engagés volontaires pour 4 ans et 14 600 engagés volontaires ou rengagés pour 5 ans.

Le décret du 30 juillet 1919 prévoyait un recrutement par tirage au sort et la formation d'une deuxième portion du contingent. Là encore, les exigences politiques se heurtèrent aux réalités locales, en particulier sur les questions de recensement puisqu'il incombait aux gouverneurs généraux de procéder eux-mêmes au recrutement : « Art.3. « Tous les ans, aux dates fixées par les gouverneurs Généraux, les autorités civiles précèdent à l'établissement des tableaux de recensement »²¹⁴. Ces tableaux étaient réalisés à des fins militaires et se concentraient sur les hommes concernés par la conscription.

Le service actif fut établi pour une durée de trois ans et l'appel avait lieu au plus tard dans l'année qui suivait le recensement²¹⁵. Dans la tradition de l'histoire de la conscription française, le décret du 30 juillet 1919 permit le

²¹² *Id.*, p. 34.

²¹³ *Id.*, p. 34.

²¹⁴ *Id.*, p. 44. Arrêté du 30 juillet 1919 relatif au recrutement des militaires indigènes en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française, rapport au Président de la République, article 3.

²¹⁵ Réalisé à partir de Martial MERLIN, Étude sur le recrutement en AOF, Dakar, le 6 janvier 1922, p. 45. SHD/GR 8D102-908.

remplacement de ceux qui avaient tiré un mauvais numéro. Dans la continuité de la loi Jourdan-Delbrel, le Premier Empire avait institué le tirage au sort le 29 décembre 1804. Chaque canton ne devait fournir qu'un quota d'hommes préétabli qui correspondait environ à un tiers des conscrits célibataires ou veufs. Ce système permettait d'être remplacé ou exempté, pratiques perçues alors comme le symbole d'un fonctionnement inégalitaire. Pourtant, le remplacement perdura près de soixante-dix ans jusqu'à sa suppression par la loi du 27 juillet 1872. La mise en place du tirage au sort en A.O.F., alors qu'il n'existait plus en métropole, souleva donc de nombreuses interrogations. Même si, les tirailleurs sénégalais ne furent jamais placés sur un pied d'égalité avec les métropolitains, puisque dès 1912 la durée de leur service avait été fixée à quatre ans contre les deux années pour les conscrits de métropole.

Le tirage au sort ne pouvait se faire toutefois que dans les cercles où existait une forme de recensement²¹⁶ et l'article 38 du décret de juillet 1919 prévoyait de maintenir le recrutement selon les coutumes locales dans les cercles où n'existait aucune forme de dénombrement. Martial Merlin revint sur l'ensemble de ces difficultés et précisa que les opérations de recensement ne démarrèrent qu'en octobre 1919, il lui fut donc impossible de procéder au recrutement par tirage au sort pour 1919-1920 et pour cette année il procéda selon les coutumes locales²¹⁷. Les recensements fiscaux se contentaient de donner un état numérique de chacun des cercles, alors que ceux demandés par le décret devaient comptabiliser les hommes de 19 ans²¹⁸. Le tirage au sort ne fut donc mis en place que pour les recrutements de 1920-1921 et 1921-1922²¹⁹. Même si celui de 1920-1921 se fit selon un système mixte (tirage au sort/coutumes locales), il semblait impératif que tous les cercles disposèrent d'un recensement fiable pour l'année suivante afin de ne pas créer un système qui serait perçu comme inégalitaire et injuste²²⁰.

Le gouverneur général Martial Merlin insistait sur le fait que la réussite du système, dans laquelle il croyait sincèrement, ne pouvait être atteinte sans la mise en place d'un état-civil et donc la formation d'une administration indigène capable de le gérer. Le recensement serait de meilleure qualité s'il était établi par des intermédiaires africains disposant d'une parfaite

²¹⁶ *Ibid.*, p. 45.

²¹⁷ *Id.*, p. 45.

²¹⁸ *Id.*, p. 46.

²¹⁹ *Id.*, p. 46.

²²⁰ Circulaire du 29 septembre 1920. SHD/GR 8D102-903.

connaissance du terrain plutôt que par des fonctionnaires européens²²¹. Les chefs locaux pouvaient aussi mieux tenir à jour les listes de naissances et décès pour éviter aux administrateurs français de recommencer l'ensemble du recensement chaque année.

Au-delà des barrières et résistances, tous les Africains ne vécurent pas le tirage au sort comme une injustice car il permettait de mettre un terme aux divisions entre coloniaux, notamment entre les populations serviles et leurs maîtres. Le tirage au sort, s'il était respecté, les plaçait en effet sur un pied d'égalité. L'auteur d'un rapport sur le recrutement en Côte d'Ivoire, retranscrit par Martial Merlin, voyait de nombreux éléments positifs dans ce système, d'autant qu'il avait déjà été pratiqué dans certains cercles à Labé et Pita où les populations étaient majoritairement musulmanes. Le tirage au sort devenait alors une façon de remettre son destin entre les mains d'Allah plutôt qu'entre celles d'un chef et son clan. Cela explique que contrairement aux inquiétudes, le tirage au sort s'y était relativement bien passé.

Certains chefs et notables y voyaient aussi un moyen d'apaiser les tensions locales car « *le tirage au sort coupait court à toutes les réclamations et parfois aux vengeances dont ils étaient l'objet à la suite de ces désignations* »²²². En revanche, dans d'autres régions, comme à Abomey (Dahomey), les chefs de canton firent remarquer que si le recrutement n'avait pas donné lieu à des troubles majeurs, le recours au tirage au sort risquerait de perturber cet équilibre puisque chaque année, les familles étaient désignées à tour de rôle en fonction du nombre d'enfants pour fournir le contingent. Ce système était donc accepté car il reposait sur l'égalité de chacun des membres de la communauté face à la charge militaire²²³.

Enfin, le personnel européen demeurait également en sous-effectif pour assurer ses nombreuses missions : administrer, rendre la justice, percevoir l'impôt et réaliser des routes. Le décret de 1919 constituait une charge de plus pour ces fonctionnaires. Avec le poids de la distance, ces derniers ne pouvaient exiger de leurs administrés de prendre deux jours pour se rendre au chef-lieu du canton afin de signaler un changement de résidence.

²²¹ Martial MERLIN, Étude sur le recrutement en AOF, Dakar, le 6 janvier 1922, p. 48. SHD/GR 8D102-908.

²²² *Ibid.* p. 48.

²²³ Rapport Dahomey, 12 août 1920. Cité dans le rapport de Martial MERLIN, Étude sur le recrutement en A.O.F., Dakar, le 6 janvier 1922, p. 51. SHD/GR 8D102-908.

Finalement, la mise en place de listes de recensement souleva de nombreuses difficultés qui peuvent se résumer en deux points : la situation même des colonies sur le plan géographique et l'insuffisance des moyens mis à disposition pour accomplir cette tâche. Martial Merlin en concluait qu'il était indispensable de prévoir une large période transitoire au cours de laquelle le tirage au sort cohabiterait avec les coutumes locales en fonction des régions.

Le tableau N°7 permet de voir au cas par cas le recrutement de 1920-1921.

Tableau 7: Application des dispositions du Décret du 30 juillet 1919 concernant le tirage au sort et la formation d'une deuxième partie du contingent²²⁴

Colonie	Nombre d'hommes			Observations
	présentés devant les commissions de recrutement	incorporés	classés dans la deuxième portion	
Sénégal	6 070	1 003	1 009	Listes de recensement établies et tirage au sort appliqué dans 7 centres de recrutement sur 12.
Soudan 4^{ème} région de Tombouctou	7 883 1 117	3 000	— 673	Listes de recensement établies, tirage au sort appliqué seulement dans la région de Tombouctou.
Guinée	23 828	1 776	162	Listes de recensement établies dans presque tous les cercles mais d'exactitude très douteuse et d'utilité pratique à peu près nulle. Tirage au sort parmi les aptes appliqué dans les 5 cercles sur 19 (dans 3 autres cercles, on a classé comme aptes en sursis d'appel 584 hommes).
Côte d'Ivoire	4 468	1 520	522	Tirage au sort appliqué dans 11 centres sur 12. Aucune liste de recensement ne paraît avoir été établie.

²²⁴ Réalisé à partir de Martial MERLIN, Étude sur le recrutement en AOF, Dakar, le 6 janvier 1922, p. 66. SHD/GR 8D102-908.

Dahomey	1 800	600	–	Liste de recensement établie seulement dans le cercle de Ouidah.
Mauritanie	175	50	–	Recrutement suivant la coutume. Le cercle de Selibaby possédait des listes de recensement et aurait été en mesure de procéder au tirage au sort.
Territoire du Niger	150	68	–	Recrutement suivant la coutume.
Total	44 491	11 917	5 687	

Ce tableau révèle de profondes différences en fonction des colonies. À l'exemple de la Guinée qui présenta plus de 20 000 hommes pour en voir à peine le dixième incorporé ou classé dans la deuxième portion. La plupart du temps, le système du tirage au sort et les pratiques coutumières cohabitèrent au sein du même pays. La Côte d'Ivoire appliquait le tirage au sort bien qu'elle ne disposait pas de listes de recensement dans tous ses cercles, alors que la Mauritanie poursuivait le recrutement selon les pratiques traditionnelles même si un cercle possédait des listes de recensement. Par ailleurs, les chiffres étaient supérieurs aux 12 000 soldats annuels envisagés en raison de la transition entre les périodes de conflit et de paix. Les hommes présentés étaient âgés de 19 à 23 ans.

Le décret de 1919 fut donc accepté à contrecœur par les Africains. Pour limiter les troubles politiques et les contestations, l'incorporation des appelés fut effectuée de décembre à mai. Puis, afin de faciliter d'acclimatation pour des soldats envoyés en France, ils n'y seraient envoyés qu'à partir des mois d'avril-mai, après avoir subi une première formation d'au minimum trois mois.

Cette étude réalisée par un administrateur de terrain, qui a étudié la question en profondeur, offre un point de vue nuancé qui tente de concilier les attentes de la métropole avec les réalités locales. Ce travail contraste avec le point de vue de Charles Mangin présenté dès 1910²²⁵ qui maintenait encore en 1922-1923 l'image idyllique d'une Afrique qui constituerait un réservoir d'hommes. En mai 1923, il persistait à affirmer que l'ensemble des colonies comptait 40 millions d'hommes et insistait sur le fait que cette population était

²²⁵ Charles MANGIN (préface d'Antoine CHAMPEAUX), *La Force noire*, Paris, L'Harmattan, 2011 (1^{ère} édition 1910), 270 p.

bien plus importante que celle de métropole²²⁶. Occupant les fonctions de membre du Conseil Supérieur de la Guerre et d'Inspecteur général des Colonies, il affirmait que le sacrifice consenti restait bien en-deçà du potentiel des colonies et appelait à utiliser de façon plus intensive les réserves indigènes. Treize ans s'étaient écoulés depuis la parution de son fameux ouvrage et pourtant le général qui avait repris Douaumont à la tête de tirailleurs sénégalais semblait ne pas avoir tiré les leçons des erreurs de la Grande Guerre. Pour lui l'armement et l'habillement de cette réserve apparaissaient comme un problème secondaire : « *Ce sont là des problèmes facilement solubles* »²²⁷ tout comme les questions de transport et d'acclimatation. Son ton belliqueux révélait son appartenance à un groupe attendant une attitude plus agressive vis-à-vis de l'Allemagne.

Le décret de juillet 1919 mit donc en place des principes de recrutement s'inspirant de la tradition française du XIX^e siècle, qui pourtant semblaient difficilement applicables à la majorité des sociétés africaines. Malgré cela, les administrateurs n'eurent d'autres choix que d'en suivre les prescriptions, même s'ils disposaient d'une marge de manœuvre à l'échelle locale.

B. En Afrique, une armée noire entre théorie et pratique

Bien que les sociétés africaines ne se soulevassent pas comme en 1915, il n'en demeurait pas moins que d'une région à l'autre, les attitudes furent différentes face à la conscription. Si la révolte demeurait la manifestation la plus violente contre les campagnes de recrutement, d'autres formes de désobéissance, plus subtiles, s'imposèrent. Une fois ces difficultés surmontées et le contingent recruté, les officiers et sous-officiers disposaient d'une courte période de quatre mois pour transformer les recrues en soldats avant d'en envoyer certains au Levant, au Maghreb et en Europe. En effet, cette armée noire se tournait alors de plus en plus vers des missions extérieures au continent

Sur le plan législatif et théorique, le recrutement et la formation avaient été parfaitement pensés. Cependant, les autorités coloniales s'adaptaient à chaque territoire, en en privilégiant certains au détriment d'autres. Sur le plan

²²⁶ Lettre du général MANGIN au ministre de la Guerre et des Pensions, le 23 mai 1923. SHD 8D102-903.

²²⁷ *Ibid.*

militaire, comme sur les plans politique et économique, les représentants de la métropole étaient dans « *la construction permanente et vigilante d'une grammaire de la différence à mesure que les populations des colonies contestaient et reformulaient les prétentions européennes* »²²⁸. Cette « *grammaire de la différence* », pour reprendre les termes des historiens Frederick Cooper et Ann-Laura Stoler fit donc que le recrutement ne prit pas la même forme pour les habitants du Sénégal et pour ceux du Haut-Niger par exemple.

B.1. Le recrutement : entre contrainte, consentement et refus :

Le système du remplacement tarda à se mettre en place puisqu'en 1926, l'administration française s'entendait avec les chefs de canton qui établissaient la liste des hommes mobilisables dans chacun des cercles. Par le clientélisme, ces chefs favorisaient certains administrés au détriment d'autres, ce qui pouvait provoquer des ressentiments²²⁹. Pour lever le contingent, un conseil de révision itinérant passait dans les cercles. Il était présidé par un officier français, secondé par l'administrateur français ayant en charge la gestion de cette unité administrative. Un médecin se trouvait à leurs côtés, mais il s'agissait souvent d'un infirmier, en raison du manque de personnel médical qualifié. L'historien Myron Echenberg retranscrit parfaitement la concurrence au sein de ces conseils entre les administrateurs civils qui voulaient garder les hommes les plus prometteurs au sein de la colonie, tandis que l'armée aspirait à les recruter pour les utiliser sur les différents fronts extérieurs et former les futures recrues.

Le personnel civil travaillait déjà dans le cercle, alors que les militaires étaient les seuls membres itinérants de ce conseil, ce qui donnait un certain avantage aux premiers de par leur connaissance de la société locale. Les individus retenus devaient donc se rendre au conseil, ce qui se traduisait dans certains cercles par plusieurs jours de marche.

Le ministère de la Guerre fixait chaque année le nombre de recrues, mais le ministère des Colonies pouvait réduire le nombre pour certaines colonies à condition d'avancer de solides justifications. Le quota était ensuite transmis au gouverneur général à Dakar qui fixait les contingents pour chacun des territoires de l'Afrique occidentale française, puis les transmettait aux

²²⁸ Frederick COOPER et Ann-Laura STOLER, *Repenser le colonialisme*, Paris, Payot, 2013, p. 14.

²²⁹ Myron ECHENBERG, *Les Tirailleurs sénégalais en Afrique...*, *op.cit.*, pp. 99-118.

lieutenants-gouverneurs. Ces derniers déterminaient la participation de chacun des cercles sous leur autorité, puis le commandant du cercle redistribuait les contingents entre les subdivisions et districts. Dans un premier temps, les volontaires étaient décomptés des quotas, puis les autres étaient confrontés au tirage au sort. Le service actif constituait la première portion avec les « mauvais numéros », alors que les bons numéros étaient versés dans la seconde portion, soit la réserve pouvant être appelée en cas de mobilisation générale.

L'appellation « tirailleurs sénégalais » était alors encore moins adaptée que durant la guerre, puisque les Sénégalais ne représentaient qu'une minorité des soldats africains. En effet, du fait de leur statut particulier, ils bénéficiaient de plusieurs moyens pour échapper au service militaire. Ceux qui résidaient dans les Quatre Communes étaient devenus citoyens français après 1917, ils servirent donc dans les unités de l'armée régulière, et non plus au sein des tirailleurs sénégalais. En vivant près de Dakar, d'autres pouvaient utiliser le fait qu'ils disposaient d'un emploi essentiel au développement de la colonie ou accomplissaient des études²³⁰. De plus, le Sénégal était parmi les dernières colonies à recevoir le conseil itinérant. Si le contingent global était déjà proche des objectifs, celui du Sénégal était revu à la baisse. Le commandant Marchand, évoqué précédemment pour son rapport sur l'armée d'Afrique occidentale française, contestait d'ailleurs l'appellation de tirailleurs sénégalais qui selon lui n'avait plus de sens : « *D'ailleurs, cette diversité de races enlève toute signification à l'expression « Tirailleurs sénégalais » qui n'a plus sa raison d'être et devrait logiquement faire place à celle de « Tirailleurs africains »* »²³¹.

L'archétype de l'appelé africain était alors un « *jeune paysan de basse extraction, doté d'une solide constitution, et n'exerçant aucun des métiers traditionnels d'artisan, de forgeron ou de marchand* »²³². Administrateurs civils et entrepreneurs privés faisaient en sorte de préserver les travailleurs spécialisés et les hommes appartenant aux catégories sociales dites supérieures. Le ministère des Colonies semblait en ce sens avantagé par rapport au ministère de la Guerre pour garder les meilleurs éléments au sein de la colonie,

²³⁰ *Ibid.*, p. 108.

²³¹ Commandant Marchand, L'état de l'armée en A.O.F., Paris, le 25 mars 1925, pp. 6-7. SHD/GR 8D102-908.

²³² Myron ECHENBERG, *Les tirailleurs sénégalais en Afrique...*, *op.cit.*, p. 115.

même si de nombreux sous-officiers indigènes envoyés à l'extérieur disposaient d'un solide bagage culturel²³³. Cette inégalité fut également dénoncée par le commandant Marchand qui y voyait une perte qualitative :

*« La qualité du contingent est bien inférieure à ce qu'elle pourrait être. Un grand nombre d'indigènes qui devaient faire partie du contingent, 1^{ère} ou 2^{ème} portion, ne sont même pas présentés aux commissions. Or, ce sont trop souvent les plus intelligents ou les plus vigoureux qui échappent à toute obligation militaire, protégés par leur situation sociale ou de famille ou par les emplois qu'ils occupent auprès de l'administration ou auprès d'Européens influents »*²³⁴.

Ce terrible constat confirme les propos de l'historien Myron Echenberg qui souligne le fait que le service militaire constituait un moyen d'exercer un contrôle social en éloignant du village les contestataires²³⁵. D'autres pouvaient présenter les villageois les plus chétifs afin de limiter la ponction humaine. Même si aucune source ne vient confirmer cette possibilité, le taux d'inaptes demeure difficilement explicable. Pour le commandant Marchand, la qualité des hommes présentés par les villages, puis du contingent sélectionné demeurerait le défi majeur pour construire une armée d'Afrique de qualité : *« L'attention de l'Administration supérieure doit être attirée sur les « éliminés d'office ». Tant que cet abus persistera, les meilleurs éléments continueront à échapper au Service militaire pour la plus grande satisfaction des intéressés et de leurs patrons, chefs de village, colons ou administrateurs »*²³⁶.

De plus, beaucoup d'Africains ne voyaient aucun avantage à s'engager dans l'armée, notamment pour des raisons matérielles puisque l'engagé ne touchait qu'une prime de 50 francs, à la différence du conscrit qui en touchait 100. Au sein même de la colonie, certaines situations semblaient aussi plus avantageuses que celle de soldat comme le notait le commandant Marchand :

« Cette crise²³⁷ tient surtout à des raisons d'ordre économique, car elle sévit davantage dans les régions où l'indigène trouve facilement un débouché avantageux (commerce, agriculture,...).

[...]

²³³ Voir Parties 2 et 3.

²³⁴ Commandant Marchand, L'état de l'armée en A.O.F., Paris, le 25 mars 1925, p. 4. SHD/GR 8D102-908.

²³⁵ Myron ECHENBERG, *Les tirailleurs sénégalais en Afrique...*, op.cit., pp. 115-116.

²³⁶ *Ibid.*, p. 26.

²³⁷ Ici : des engagements et des rengagements.

Enfin les conditions matérielles de l'existence du tirailleur supportent mal la comparaison avec celle où se trouvent les employés civils de tout ordre »²³⁸.

La conscription devait également tenir compte des réalités locales car certaines ethnies ne s'entendaient pas. Si les Maures et les Touaregs furent épargnés par ces recrutements, c'était aussi parce qu'ils auraient refusé les ordres d'un sous-officier noir²³⁹. En outre, les « théories raciales » occupaient une place bien plus importante dans les documents portant sur le recrutement. Pour les auteurs des documents étudiés, il existait toujours des « races guerrières » et des « races non guerrières ». Le commandant Marchand reprit d'ailleurs les arguments de ceux qui avaient établi les classifications avant et pendant la guerre²⁴⁰, tout en y ajoutant de nouveaux éléments : « *En fait, les meilleurs éléments se recrutent aujourd'hui parmi les populations primitives dont les qualités guerrières instinctives ne sont pas encore émoussées par le bien-être ou par le contact avec les vices des races civilisées »²⁴¹.*

Malgré les épreuves et les leçons de la Grande Guerre, le cliché du soldat noir rompu au combat de par sa nature primitive gardait encore nombre de partisans. La pertinence et la connaissance du terrain chez le commandant Marchand contrastait avec les lacunes de son analyse quand il réfléchissait à la valeur militaire des combattants.

Une fois les hommes recrutés, il restait à en faire des soldats. Les instructions du décret précisaient qu'une partie devait être préparée à combattre à l'extérieur. À l'urgence du recrutement de 1919-1920, succéda une formation complète sur le papier, mais le manque de temps ne permettait pas de faire de ces hommes des soldats aguerris.

B.2. Une formation sommaire :

Les tirailleurs africains stationnés en France et sur le pourtour méditerranéen avaient vocation à combattre. Si les conflits furent moins denses sur la période 1919-1926, ils n'en constituaient pas moins un défi majeur qui définirait la place de la France dans les relations internationales. Il s'agissait

²³⁸ Commandant Marchand, L'état de l'armée en A.O.F., Paris, le 25 mars 1925, pp. 5-6. SHD/GR 8D102-908.

²³⁹ Myron ECHENBERG, *Les tirailleurs sénégalais en Afrique...*, op.cit., p. 118.

²⁴⁰ Voir annexe 1 : La classification ethnique en 1916.

²⁴¹ Commandant Marchand, L'état de l'armée en A.O.F., Paris, le 25 mars 1925, p. 6. SHD/GR 8D102-908.

surtout d'un moment où l'état-major repensa l'utilisation des soldats coloniaux. En effet, depuis 1857, ces soldats étaient vus comme une force d'appoint et de conquête sur le sol africain, mais la guerre 14-18 intensifia les débats sur leur utilisation et leur « statut » en tant que combattants. Le colonel Peifer dans son rapport déjà évoqué sur l'artillerie coloniale résumait parfaitement les enjeux de cette nouvelle ère : *« Il sera de toute nécessité de conserver une armée coloniale, non pas une force impérialiste destinée aux conquêtes dont l'ère est fermée, mais une force de police chargée de faire régner la « Paix Française » sur toute l'étendue du monde civilisé ou non »*²⁴².

La Grande Guerre avait prouvé de leur valeur militaire, même si les historiens, tel Jacques Frémeaux, attestent que celle-ci ne fut ni supérieure, ni inférieure à leurs homologues métropolitains²⁴³. Au lendemain du conflit, la majorité des autorités politiques et militaires reconnaissaient le sacrifice consenti. L'utilisation des tirailleurs sénégalais hors de leur continent s'imposait donc comme une évidence :

*« De l'emploi qui avait été fait de l'Infanterie coloniale pendant la guerre, des qualités militaires et de la fidélité dont firent preuve les indigènes tant sur le front Nord Est, qu'en Orient et au Maroc il ressortait que la question de la sécurité intérieure de nos colonies ne devait plus conditionner seule les effectifs à entretenir outre-mer, et que nos contingents coloniaux étaient susceptibles, dans certaines conditions d'encadrement et d'emploi, de rendre les meilleurs services hors de leur colonie d'origine, et de se substituer, le cas échéant, aux éléments européens »*²⁴⁴.

Pour l'auteur anonyme de ce rapport datant de 1924, les soldats coloniaux pourraient non seulement servir hors de leur colonie, ce qui demeurait rare avant 1914, mais surtout remplacer les Européens sur quelques théâtres d'opérations. Si certains y voyaient une reconnaissance de leur valeur, il s'agissait surtout d'une solution permettant de pallier le manque de soldats européens, en particulier au sein de l'armée coloniale.

Cependant, 1914-1918 fut émaillée par de nombreuses erreurs dans leur utilisation, comme les lacunes de leur formation ou une période trop courte pour acclimater les soldats noirs. L'urgence de la Grande Guerre pouvait

²⁴² Colonel Peifer, Projet d'organisation de l'artillerie coloniale après la guerre, le 6 février 1919, p. 13. SHD/GR 8D92-386.

²⁴³ Jacques FRÉMEAUX, *Les colonies dans la Grande Guerre : combats et épreuves des peuples d'outre-mer*, Paris, 14-18 éditions, 2006, pp. 170-171.

²⁴⁴ Projet de loi des Cadres. Rapport sur l'Infanterie coloniale, 1924. SHD/GR 8D69.

expliquer les défaillances et les erreurs dues à la précipitation. Désormais, les différentes instructions insistaient sur le respect de chacune des étapes : le recrutement, l'incorporation, la formation, puis l'envoi en métropole, afin de préparer au mieux ces soldats aux futures épreuves. Le ministre de la Guerre André Maginot appelait notamment à apporter un soin particulier pour faire de l'homme un soldat :

*« Il a été reconnu indispensable, tant au point de vue physique qu'au point de vue moral, de ne pas faire coïncider le brusque changement d'existence que représente pour l'indigène le passage à la vie militaire, avec le changement de climat résultant de son envoi dans nos régions. Le premier contact avec la vie militaire est, d'autre part, grandement facilité pour lui s'il se trouve pendant quelques mois sous les ordres d'officiers et sous-officiers ayant une connaissance approfondie des indigènes, de leurs mœurs, de leurs habitudes et de leur langue »*²⁴⁵.

Le contexte permit de mieux préparer les soldats originaires d'Afrique subsaharienne à partir de 1919 pour intervenir hors de leur continent d'origine et leur préparation, tant à Dakar qu'en métropole, tenait compte de ces nouveaux objectifs. Le rapport du colonel Maroix du 4^{ème} régiment de tirailleurs sénégalais confirmait cette nouvelle vision du tirailleur africain²⁴⁶. Dès son introduction, le colonel Maroix expliquait que la formation avait pour objectif de faire tenir à ces hommes leur rang au sein des troupes noires du Rhin, d'Afrique du Nord et du Levant. Le terme de « *dressage* » y était préféré à celui de formation, mais il l'appliquait tant aux recrues africaines qu'aux soldats de l'infanterie métropolitaine. En revanche, à plusieurs reprises il insistait sur l'aspect primitif des soldats noirs et la nécessité d'adapter la formation. Aussi, pour l'instruction individuelle demandait-il aux gradés de montrer le mouvement à accomplir aux soldats tout en l'accompagnant de « *quelques explications sobres et précises* »²⁴⁷. En revanche, pour les recrues africaines, aucune explication n'était attendue : « *puisque elles ne la comprendraient pas* »²⁴⁸. De même, pour la seconde étape, s'il demandait aux

²⁴⁵ André Maginot, Instruction sur l'emploi des indigènes dans les Services métropolitains, Paris, le 20 septembre 1922, p.1. SHD/GR 8D111-789.

²⁴⁶ Directives du Colonel Maroix pour l'instruction des recrues sénégalaises de la classe 1919-1920, Dakar, le 1^{er} novembre 1919. SHD/GR 8D55-392.

²⁴⁷ *Ibid.*, p. 1.

²⁴⁸ *Id.*

gradés de répéter une seule fois le mouvement aux autres soldats, il ajoutait : « *Pour des recrues sénégalaises, répéter plusieurs fois le mouvement* »²⁴⁹.

Le mode de formation privilégié demeurait l'explication par l'exemple, plus que l'instruction orale. « *Il reste peu de choses des théories orales où le soldat sommeille. L'homme ne retient bien que ce qu'il fait ou ce qu'il a vu. Aussi l'exemple constant du Chef constitue-t-il un moyen d'instruction permanent et puissant qu'aucun enseignement verbal ne saurait suppléer* »²⁵⁰. À nouveau, le colonel Maroix plaidait pour des exemples simples et concrets que le tirailleur devait répéter à plusieurs reprises pour les assimiler. Au-delà du préjugé, la langue restait la barrière principale aux explications verbales. D'une part, il n'existait pas de langue commune entre les recrues et d'autre part les instructeurs ne parlaient que rarement certains dialectes.

Comme le tirailleur assimilait surtout par la reproduction de l'exemple donné par ses supérieurs, le colonel Maroix exigeait de ses gradés une tenue irréprochable : « *il doit servir de modèle* »²⁵¹. Cette exigence contrastait avec la situation relevée, notamment par Marc Michel²⁵², lors de la Grande Guerre car les meilleurs sous-officiers combattaient et laissaient donc des instructeurs de moindre qualité et peu motivés s'occuper de la formation des tirailleurs dans les camps du Sud-est. Nous avons vu que les soldats recrutés stationnaient généralement quatre mois à Dakar avant de partir vers les fronts extérieurs. Or, le colonel Maroix, comme les autres responsables de régiments, prévoyait deux périodes d'instruction. La première comprenait quatre mois au cours desquels les soldats apprenaient les éléments de base, alors que le dernier mois était consacré au « *dressage technique* » par lequel chacun découvrait sa spécialité. La deuxième commençait après la fin du quatrième mois et permettait de former aux différentes spécialités. Comme la majorité des soldats africains destinés à l'extérieur quittaient le continent quatre mois après leur incorporation, rares étaient ceux à avoir le temps de suivre la seconde période d'instruction²⁵³.

La formation sur quatre mois avait pour objectif de préparer les recrues à la condition de soldat. Dans le tableau proposé ci-dessous et réalisé à partir

²⁴⁹ *Id.*

²⁵⁰ *Id.*, p. 3.

²⁵¹ *Id.*

²⁵² Marc MICHEL, *Les Africains...*, *op.cit.*, p. 115.

²⁵³ Directives du Colonel Maroix pour l'instruction des recrues sénégalaises de la classe 1919-1920, Dakar, le 1^{er} novembre 1919. SHD/GR 8D55-392.

des directives du colonel Maroix²⁵⁴, plusieurs points étaient spécifiques aux Sénégalais. Il est vrai que la langue demeurait une barrière, ainsi certains éléments de la discipline ne pouvaient être enseignés qu’aux soldats commençant à comprendre le français²⁵⁵. En revanche, d’autres éléments se basaient davantage sur une prétendue infériorité des tirailleurs africains. Pour le service intérieur, les instructeurs ne devaient ainsi se contenter que de notions pour expliquer les services médicaux et postaux à ces hommes²⁵⁶.

Tableau 8 : Programme pour les recrues africaines au cours des quatre premiers mois²⁵⁷

I. Règlement de manœuvres	<p>Ordre serré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation, organisation et rassemblements de la Section, - Mouvements de la section en ligne, <p>Passer de la formation en ligne à la formation en colonne – Fractionnement de la colonne – Mouvements de la colonne – Colonne de route</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revue et défilé de la section, - Évolutions <p>Ordre dispersé et combat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déploiement de la section et du groupe – Mouvements de la ligne de tirailleurs, - Combat de la section et du groupe, - Exécution des feux et appréciation des distances, - Exercices de combat de la demi-section²⁵⁸ <p>Compagnie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation, formation et mouvements de la Compagnie, - La Compagnie en marche. Les formations et la discipline de marche seront pratiquées à l’aller et au retour des exercices et au cours des marches militaires
II. Instruction physique	<p>« Tous les Généraux ayant émis des avis sur les Sénégalais au front signalent leur lourdeur, l’entraînement physique devra être particulièrement poursuivi »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Combat à la baïonnette. Opuscule sur l’entraînement au Combat à la baïonnette et au corps à corps. Cette instruction devra être abordée dans la 2^{ème} quinzaine suivant l’incorporation.

²⁵⁴ *Ibid.*, pp. 4-9.

²⁵⁵ Voir Tableau 8, chapitre XI. Instruction de la discipline.

²⁵⁶ Voir Tableau 8, chapitre X. Service intérieur.

²⁵⁷ Réalisé à partir des Directives du Colonel Maroix pour l’instruction des recrues sénégalaises de la classe 1919-1920, Dakar, le 1^{er} novembre 1919, p. 4-9. SHD/GR 8D55-392.

²⁵⁸ Il est ici précisé : « Cette dernière série d’exercices ne peut être abordée que lorsque les hommes sont suffisamment affermis dans les diverses évolutions, c’est-à-dire dans le 4^{ème} mois ». Directives du Colonel Maroix pour l’instruction des recrues sénégalaises de la classe 1919-1920, Dakar, le 1^{er} novembre 1919, p. 4. SHD/GR 8D55-392.

III. Instruction au tir	<ul style="list-style-type: none"> - Montage, démontage, nomenclature et entretien du fusil Modèle 1907-1916, - Instruction technique du tireur et mouvements de tir, - Instruction tactique du tireur isolé, - Instruction pratique du tireur.
IV. Service en campagne	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances du terrain – Orientation – Indices – Instruction de la sentinelle, du patrouilleur, du petit poste, - Instruction de l'éclaireur, de l'homme de liaison et de la pointe d'avant-garde, - Dès que les notions de sûreté en terrain découvert sont acquises, passer aux mêmes notions en terrain organisé (guetteurs, observateurs, patrouilleurs, postes d'écoute)
V. Organisation du terrain	<p>Instruction théorique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Modifiée pour les tirailleurs sénégalais</u>²⁵⁹ <p>Instruction pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exécution de la tranchée et de la sape – Travail en ligne et en bout – Dressage de l'homme au travail en atelier, - Construction de réseaux de fil de fer normal et des réseaux pliants, - Confections des claies, fascines et gabions, - Aménagement des tranchées et des sapes – Revêtements divers – Construction des traverses, créneaux, échelles de franchise – Ponts et gradins – Puisards, latrines, - Construction des obstacles – Chevaux de frise, hérissons, - Organisation par un élément d'escouade ou de ½ section d'une portion de terrain conquise.
VI. Lancement de la grenade	<ul style="list-style-type: none"> - L'instruction tactique du grenadier se bornera à l'enseignement du mécanisme de la progression dans les boyaux
VII. Protection contre les gaz asphyxiants	<ul style="list-style-type: none"> - Protection individuelle, masque, - Exercices en atmosphère normale et en atmosphère asphyxiée
VIII. Entraînement à la marche	<ul style="list-style-type: none"> - Progressif, amenant le tirailleur à des marches de 24 kg avec chargement complet, toile de tente comprise ; c'est l'effort minimum, couramment demandé au Maroc et en Algérie et que les tirailleurs des dernières classes n'ont pas fourni convenablement à leur arrivée au Maroc (Doléances des Commandants des Bataillons sénégalais du Maroc).
IX. Service des	<p>Instruction pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service de garde, sentinelles, patrouilles, rondes, honneurs militaires, honneurs funèbres

²⁵⁹ Souligné par nos soins.

X. Service intérieur	<p>Instruction théorique pour Sénégalais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notions sur le service médical – Visites journalières – malades à la chambre – Malades à l’infirmierie – Visite de santé mensuelle, - Notions sur le service postal – Expliquer aux tirailleurs comment ont lieu les relations entre leurs familles et eux par l’intermédiaire des Commandants de Compagnie et les Administrateurs, - Hygiène personnelle – Propreté corporelle, habillement, hygiène générale en station, en route, en campagne - Réclamations.
XI. Instruction de la discipline	<p>Partie théorique à matérialiser :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Bases de la discipline, règles de subordination, b. Devoirs du soldat envers ses chefs, envers ses camarades, c. Règles individuelles concernant la conduite, la tenue, les marques extérieures de respect, les appellations – Tenue des cases – Tenue des cantonnements ou camps, d. Punitons, e. Récompenses : félicitation, avancement, permissions, prolongations de permissions, f. Code de justice militaire. Lecture et commentaire bi-hebdomadaire pendant le 1^{er} mois, hebdomadaire les 2, 3 et 4^{ème} mois des principaux articles du Code pénal militaire (désertion, refus d’obéissance, révolte, rébellion, outrages envers un supérieur, destruction et bris d’armes et de matériel, vol militaire, vol chez l’habitant, dissipation ou vente d’armes, d’effets,..., pillage en bande, abandon de poste, sommeil en faction, insulte ou violence envers une sentinelle, dépouillement d’un blessé). <p>Nota : Les alinéas a,b,e, f ne sont enseignés que quand les tirailleurs commencent à comprendre le français.</p> <p>Partie pratique (<u>Très important pour les Sénégalais</u>)²⁶⁰</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les hommes doivent être exercés chaque jour pratiquement à rendre les marques extérieures de respect, à remettre des plis, à se présenter à un supérieur,... On leur enseignera également à rédiger une demande sommaire dans la forme réglementaire.
XII. Éducation morale	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Pas d’autre pour les sénégalais que l’exemple du chef, son sang froid, son calme, son esprit de justice et sa bienveillance</u>²⁶¹.

Le Colonel Maroix érigeait ici l’entraînement physique et l’enseignement du français comme les deux priorités pour les recrues africaines. Au cours de certaines batailles de la Grande Guerre, de nombreux ordres n’avaient pas été suivis car les soldats n’avaient pas compris les instructions de leurs supérieurs. De plus, à long terme, le français permettrait à l’indigène qui le maîtrisait de consolider le lien entre les colonies et la

²⁶⁰ Souligné par nos soins.

²⁶¹ Souligné par nos soins.

métropole : « *Pour l'après guerre, il prépare des indigènes, qui rentrés dans leurs foyers pourront grâce à leur connaissance du français entrer plus facilement en relations avec nos nationaux, mieux apprécier notre civilisation et nous continuer leur fidélité* »²⁶². Pour l'assimilation de la langue, deux courtes séances journalières étaient dispensées et la totalité des ordres était donnée en français. Les deux cours représentaient une heure quotidienne qui était prélevée sur le temps consacré à l'enseignement moral. Le colonel Maroix justifiait ce choix car « *l'éducation morale qui est d'un genre particulier pour le soldat noir* »²⁶³. Si le soldat français combattait pour la défense de sa Patrie, de sa liberté et de ses biens, le soldat noir ne pouvait se reconnaître dans ces thèmes et donc les défendre. Il convient ici de nuancer les propos du colonel puisque Diagne avait obtenu l'acquisition de la citoyenneté française pour les engagés des Quatre Communes durant la Grande Guerre et cela avait motivé certains soldats à s'engager. Le colonel Maroix leur reconnaissait une totale dévotion au chef qui aurait su se faire respecter de ces derniers. Point sur lequel convergent l'ensemble des historiens ayant travaillé sur les troupes noires²⁶⁴.

Pour accomplir la totalité de ce programme d'apprentissage, une instruction ministérielle avait prévu de dégager 7 heures le 1^{er} mois, 7 heures et demie le second et 8 heures pour les 3^{ème} et 4^{ème} mois. Et cela 6 jours par semaine. La journée se décomposait donc entre 1 heure d'instruction physique, 2 heures de manœuvre, 1 heure d'instruction technique du tireur, 1 heure de théories diverses et 2 heures de tir et service en campagne. Pour les tirailleurs sénégalais, le colonel Maroix réclamait 2 heures d'entraînement physique durant le 1^{er} mois et seulement 1 heure de manœuvre.

Au bout des quatre mois, le programme de la deuxième période demeurerait éventuel comme le précisait le colonel Maroix, car la plupart des recrues auraient été envoyées sur les fronts extérieurs. Ce second temps permettait de consolider les acquis de la première période tout en formant une élite dans certains domaines, notamment en tant que tireurs, grenadiers voltigeurs et fusiliers mitrailleurs.

La classe 1919-1920 fut particulière du fait de la mise en application du décret du 30 juillet 1919. Le recrutement tardif des recrues fit que la plupart

²⁶² Directives du Colonel Maroix pour l'instruction des recrues sénégalaises de la classe 1919-1920, Dakar, le 1^{er} novembre 1919, p. 8. SHD/GR 8D55-392.

²⁶³ *Ibid.*, p. 9.

²⁶⁴ Jacques FRÉMEAUX, *Les colonies dans la Grande Guerre...*, *op.cit.*, p. 213. Marc MICHEL, *Les Africains...*, *op.cit.*, p. 106.

des soldats ne reçurent que les quatre mois de formation de la première période. Cela n'empêchait pas le colonel Maroix de porter de grands espoirs sur l'Armée noire. Si elle fonctionnait, elle permettrait de libérer des soldats français qui renforceraient « *le commerce, l'industrie et les arts* »²⁶⁵.

Sur le papier, la formation décrite par le colonel Maroix semblait rigoureuse et adaptée, pourtant en 1922, le commandant Marchand soulignait la piètre instruction des recrues après ces quatre mois : « *malgré toute la bonne volonté et tous les efforts des cadres, cette armée n'est pas instruite* »²⁶⁶.

Dans tous les cas, à la fin de ces quatre mois, voire de la seconde période de formation, les soldats africains étaient jugés prêts à remplir leur mission sur le continent africain, mais aussi à l'extérieur.

B.3. Une armée d'Afrique délaissant le continent africain :

Les recrues devenaient donc soldats en Afrique et y exerçaient leurs premières missions. Celles-ci s'inscrivaient dans la continuité de l'histoire des tirailleurs sénégalais depuis 1857. Toutefois, à la défense traditionnelle des intérêts français sur le continent s'ajouta la défense de la métropole. Le commandant Marchand lista l'ensemble des missions qui incombaient aux militaires en Afrique occidentale française :

- « - *sécurité des confins (Mauritanie, Soudan, Tombouctou, Niger) ;*
- *sécurité intérieure locale (Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey) ;*
- *relève des unités détachées à l'extérieur ;*
- *instruction des recrues destinées à la Métropole*²⁶⁷ ;
- *mobilisation ;*
- *défense du point d'appui de Dakar* »²⁶⁸.

Le quatrième point souligné témoignait de la part prise désormais par les soldats noirs dans la défense de la métropole. Dans la suite de son rapport, le commandant Marchand se focalisait sur la formation des hommes destinés à être envoyés en France, comme s'il s'agissait d'une priorité. Il regrettait cependant que les unités assurant cette formation fussent également celles

²⁶⁵ Directives du Colonel Maroix pour l'instruction des recrues sénégalaises de la classe 1919-1920, Dakar, le 1^{er} novembre 1919, p. 12. SHD/GR 8D55-392.

²⁶⁶ Commandant Marchand, L'état de l'armée en A.O.F., Paris, le 25 mars 1925, p. 12. SHD/GR 8D102-908.

²⁶⁷ Souligné dans le texte.

²⁶⁸ Commandant Marchand, L'état de l'armée en A.O.F., Paris, le 25 mars 1925, p. 10. SHD/GR 8D102-908.

employées pour la sécurité des confins et la sécurité intérieure locale. La formation des recrues devenait bien souvent secondaire pour ces cadres qui n'étaient pas assez nombreux, notamment en Guinée et Côte d'Ivoire²⁶⁹. Selon le commandant Marchand, les soldats d'A.O.F. servaient avant tout à l'extérieur au détriment des missions intérieures. À l'époque, 26 500 tirailleurs africains se trouvaient à l'extérieur du continent. Il y ajoutait les 2 500 hommes affectés à la sécurité des confins, soit un total de 29 000 soldats. À l'inverse, seuls 17 500 hommes stationnaient en Afrique occidentale française et il y manquait selon lui 5 000 hommes pour accomplir au mieux l'ensemble des missions qui leur incombait²⁷⁰.

En 1925, 46 500 soldats africains servaient dans les rangs de l'armée. L'armée française comptait alors 642 000 soldats dont 185 000 indigènes²⁷¹. L'Afrique occidentale française fournissait donc une part conséquente des effectifs.

Pour remédier aux lacunes relevées dans son rapport, le commandant Marchand proposait soit de diminuer les effectifs, soit d'augmenter les crédits. La première solution semblait inenvisageable car les tirailleurs assurant la sécurité des confins, notamment sahariens comme le Tafilaleh, sur le fleuve Draa ou le Séguia el-Hamra et le Fezzan au sud de la Libye, étaient en sous-effectifs dans ces régions conflictuelles. Le commandant Marchand plaidait donc pour une augmentation des crédits afin d'assurer au mieux les missions incombant aux 17 500 soldats stationnant en Afrique occidentale française. Selon lui, il fallait 5 500 soldats africains supplémentaires pour rétablir l'équilibre entre les missions intérieures et extérieures²⁷².

Le manque de moyens impactait en premier lieu l'instruction qui restait secondaire par rapport aux autres missions. Pour le logement, il précisait ainsi : « *Le logement est à peu près convenable, mais au prix de quels efforts ! Ce sont partout des locaux en banco qu'il faut sans cesse réfectionner. Faute de crédits, ce travail est effectué par les corps eux-mêmes, toujours au détriment de l'instruction militaire* »²⁷³. Cette affirmation conforte nos conclusions sur le

²⁶⁹ *Ibid.*

²⁷⁰ *Id.*, pp. 10-11.

²⁷¹ Henry DUTAILLY, « Les illusions de la victoire », *Histoire militaire de la France. Tome 3...*, *op.cit.*, pp. 354-362.

²⁷² Commandant Marchand, L'état de l'armée en A.O.F., Paris, le 25 mars 1925, p. 15. SHD/GR 8D102-908.

²⁷³ *Ibid.*, p. 16.

150° BTS à Marseille ou le centre pour les mutilés de Dakar²⁷⁴. Le commandant Marchand concluait son rapport sur l'idée d'une armée noire dont la priorité était désormais à l'extérieur du continent : « *En résumé, faute de crédits, le réservoir de cette armée noire de l'A.O.F. que nous admirons au dehors est actuellement réduite à sa plus simple expression* »²⁷⁵.

L'armée noire en Afrique connut donc certaines mutations au lendemain de la guerre. Le recrutement continuait à reposer en partie sur des arrangements avec les autorités locales. Le recrutement au Sénégal ne revêtait pas la même forme qu'au Niger ou dans les marges de l'Afrique occidentale française. Cet écart entre les textes et les ordres émanant du ministère de la Guerre se retrouvait aussi dans la formation. Sur le plan théorique elle s'avérait complète et adaptée aux nouvelles recrues, toutefois son application était bien différente de ces textes et témoignait du besoin urgent d'envoyer les hommes vers l'extérieur. Les quelques troubles en Afrique subsaharienne passaient après les nouveaux défis à relever sur le Rhin, au Proche-Orient et au Maghreb. Fronts vers lesquels étaient destinés les nouveaux soldats.

C. Le voyage vers la métropole

Le périple depuis l'Afrique vers la métropole avait causé de nombreuses pertes durant la guerre. À ce titre, l'historienne Collette Dubois rappelle que : « *le sang des recrues de l'A.E.F. n'a pas coulé dans les tranchées* »²⁷⁶, car de nombreux soldats d'Afrique équatoriale française avaient perdu la vie entre Brazzaville et Dakar. Le transport vers Dakar, l'acclimatation et la promiscuité avaient en effet facilité la propagation des épidémies, dont la grippe espagnole.

Désormais, le voyage vers la métropole allait s'effectuer en temps de paix. Il convenait donc d'améliorer toutes les étapes par lesquels passaient les tirailleurs africains se rendant en métropole : la traversée, le débarquement, puis l'acclimatation devaient être parfaitement encadrés pour permettre l'arrivée de ces hommes en France et dans le bassin méditerranéen dans les meilleures conditions sanitaires.

²⁷⁴ Voir I.C.3., p. 93.

²⁷⁵ Commandant Marchand, L'état de l'armée en A.O.F., Paris, le 25 mars 1925, p. 29. SHD/GR 8D102-908.

²⁷⁶ Colette DUBOIS, *Le Prix d'une guerre...*, op.cit., p. 316.

C.1. Venir :

Pour la première fois depuis 1914, les soldats d’Afrique, appelés et engagés, n’étaient pas destinés à la Grande Guerre et avaient été recrutés après la signature du traité de Versailles. Il s’agissait donc des premiers hommes d’une nouvelle armée noire. Recrutés selon le décret du 30 juillet 1919, ils furent incorporés dès les mois d’octobre et novembre 1919. Les premiers transferts vers la métropole n’eurent lieu qu’à partir du mois d’avril 1920, conformément aux recommandations²⁷⁷.

Les soldats étaient alors débarqués dans le Sud-est et le Sud-ouest afin de composer, entre autres, le 18^e régiment de tirailleurs sénégalais. Ce régiment fut alors constitué en majorité de tirailleurs venus de Guinée et de Côte d’Ivoire, puis représentaient selon le lieutenant-colonel Quinque, commandant le régiment, « *un contingent de valeur, grands, vigoureux, bien musclés* »²⁷⁸. Les quelques soldats originaires du Haut-Cavally (cercle de Côte d’Ivoire qui se trouve à la frontière de l’actuel Libéria) lui paraissaient d’une « *constitution moins vigoureuse* »²⁷⁹. Dans une moindre mesure, le régiment comptait des ethnies issues du Soudan, dont les Toucouleurs, les Bambaras, les Mossis et les Tomas, alors que Ouolofs (nord de Dakar) et Soussous (Guinée) restaient largement minoritaires.

Sur les 2 388 tirailleurs gradés et non-gradés recensés par le lieutenant-colonel Quinque : 43% de l’effectif étaient des engagés, 49% des appelés de la classe de 1920 et 8% des rengagés. Comme il a été évoqué précédemment, les appelés pouvaient transformer cet appel en engagement mais nous ne disposons pas d’éléments complémentaires sur cette question.

Les soldats avaient reçu une partie de leur matériel dans la colonie, qui s’avérait souvent de piètre qualité, voire obsolète, comme le soulignait le commandant du régiment. Ils avaient ainsi des capotes bleues horizon, alors qu’elles devaient désormais être kaki. Certains tirailleurs étaient même équipés de brodequins trop petits, trop étroits et même parfois du même

²⁷⁷ Voir II.B.2., p. 124.

²⁷⁸ Rapport du lieutenant-colonel Quinque, commandant le 18^e R.T.S., sur l’organisation du régiment, Saintes, le 2 août 1920, p. 2. SHD/GR 8D55.

²⁷⁹ *Ibid.*, p. 2.

ped²⁸⁰. Selon le lieutenant-colonel Quinque, la totalité du matériel donné dans les colonies était à remplacer, à la seule exception des havresacs.

La formation en Afrique occidentale française durait quatre mois et relevait d'un programme ambitieux²⁸¹, qui semblait difficile à pleinement maîtriser sur une période aussi courte. Le premier détachement transporté depuis Dakar vers la métropole témoignait de ces difficultés. Il comptait 1 500 hommes, devait arriver à Bordeaux le 23 avril 1920²⁸² et avant même leur débarquement, le général Jean Larroque, alors directeur des troupes coloniales, souligna la médiocrité de leur formation : « *Composées en majeure partie de recrues à peine dégrossies, elles sont à instruire complètement* »²⁸³. Il incombait donc aux officiers et sous-officiers de métropole de combler ces lacunes car ces 1 500 soldats devaient rejoindre l'armée du Rhin. Pour cela, le matériel le plus important et l'encadrement européen étaient attribués une fois arrivés en métropole. Leur préparation s'étendait sur plusieurs mois à Perpignan, Rochefort et Saintes afin de compenser les lacunes de la formation initiale. Dans ces trois villes, les soldats noirs consacraient la totalité de leur temps à l'instruction. Afin de suivre leurs progrès, le général directeur des troupes coloniales Larroque exigeait de la part du lieutenant-colonel Quinque un rapport mensuel détaillé sur « *l'état physique et moral, l'organisation, l'instruction* »²⁸⁴.

Les arrivées de soldats s'accéléraient à partir de mai 1920. Des navires de la marine marchande assuraient le transport et débarquaient en des ports différents, depuis le Havre jusqu'à Bordeaux comme le montre le tableau N°9.

Tableau 9 : Arrivée des soldats africains des 18^e et 19^e régiments en 1920

Bateaux	Port d'arrivée	Date	Contingent débarqué	18 ^e R.T.S.	19 ^e R.T.S.
Goeben	Marseille	2 mai	1 396		1396 (Perpignan)
Aquitaine	Marseille	7 juin	120		120 (Cette)
Ouessant	Le Havre	6 juin	1 001 (Dont 4	1 001	

²⁸⁰ *Id.*, p. 4.

²⁸¹ II.B.2.

²⁸² Note du général Larroque pour le ministre de la Guerre aux généraux commandant les 16^e et 18^e régions, le 8 avril 1920. SHD/GR 8D55-392.

²⁸³ *Ibid.*, p. 1.

²⁸⁴ *Id.*, p. 3.

			hospitalisés au Havre)		
Phrygie	Marseille	7 juillet	540	540	
Ceylan	Bordeaux	8 juillet	400	400	
Sallandrouze de Lanornay	Le Havre	15 juillet	400 (dont 2 décédés et 20 hospitalisés)	400	
Carnassos	Bordeaux	18 juillet	1 100 (dont un décédé)	65	885
Totaux			4 807	2 406	2 401

Une fois débarqués, les soldats étaient soigneusement inspectés par les services médicaux dont les rapports soulignaient que malgré les précautions aucun contingent n'arriva indemne.

En effet, d'après le tableau N°9, de nombreux soldats furent hospitalisés dès leur arrivée et certains avaient même déjà perdu la vie sur le *Sallandrouze de Lanornay* et le *Carnassos*. Les soldats décédés sur le premier navire le furent des suites d'une maladie non précisée dans le rapport du capitaine²⁸⁵, et vingt tirailleurs restèrent au Havre afin de subir une hospitalisation. Pour les quatre hommes du *Ouessant*, hospitalisés à leur débarquement, il est précisé que l'un d'entre eux était décédé sur le navire de dysenterie²⁸⁶.

Le débarquement était donc un moment capital qui permettait de juger l'état sanitaire du contingent et d'isoler les cas suspects, avant de transférer les hommes vers leurs unités.

C.2. Débarquer :

Les 18^e et 19^e régiments de tirailleurs sénégalais furent donc les premiers régiments en France, composés de soldats n'ayant pas fait la guerre. La métropole devait pallier l'ensemble des manques relevés précédemment en Afrique. Le premier détachement arriva à Bordeaux durant la première quinzaine d'avril et d'autres suivirent afin d'atteindre 3 000 hommes pour chacun des régiments. Pour les 1 800 premiers tirailleurs, les régiments furent entièrement organisés en France, notamment pour l'encadrement. Au départ, ces cadres étaient assez peu nombreux. Ainsi, entre les mois d'avril et mai 1920, 11 sous-officiers européens quittèrent Dakar avec 1 995 hommes de troupe africains pour le 18^e RTS, puis 11 sous-officiers européens avec 2 028

²⁸⁵ Lettre du capitaine de vaisseau Meynard au ministre de la Guerre, Le Havre, 15 juillet 1920. SHD/GR 8D55-392.

²⁸⁶ Document télégraphique anonyme de juillet 1920. SHD/GR 8D55-392.

soldats coloniaux pour le 19^e RTS²⁸⁷. Concernant la formation reçue en A.O.F., les autorités soulignaient ses lacunes : « *Leur instruction seulement ébauchée est à achever et leur cohésion à faire entièrement* »²⁸⁸. Pour le général directeur des troupes coloniales Jean Larroque, plusieurs mois étaient nécessaires avant que ces troupes puissent être envoyées sur les fronts extérieurs. Ces deux premiers régiments ne furent pas installés à Fréjus car les camps y étaient « *très détériorés* »²⁸⁹. Les installations du Var avaient en effet été pensées pour quatre-cinq ans, il fallait alors les réaménager ou les reconstruire²⁹⁰. Les 18^e et 19^e R.T.S. stationnèrent donc dans les régions de Perpignan et de Bordeaux.

Là encore, les autorités militaires firent en sorte de ne pas répéter les erreurs du passé et fixèrent des règles précises. Pour le transport, par exemple : « *Éviter à tout prix le surpeuplement pendant le transport, si les contingents sont serrés sur le paquebot, la pneumonie ne tarde pas à sévir de façon particulièrement grave. Éviter toute cause de refroidissement diurne par des distributions, ainsi qu'aux femmes et aux enfants, de draps et de couvertures. [...] Assurer une nourriture adéquate pour éviter le surmenage intestinal et des rechutes de dysenterie anciennes fréquentes chez les jeunes soldats, plus rares chez les anciens* »²⁹¹.

Les leçons des accidents sanitaires de la Grande Guerre semblaient avoir été tirées, tant pour le transport que pour le débarquement. L'objectif fut de se tourner vers des villes se spécialisant dans l'acclimatation des Sénégalais comme Marrakech et Tadla au Maroc ou Fréjus-Saint-Raphaël en France. Désormais, les voyages depuis l'Afrique vers métropole, mais aussi les trajets depuis la métropole vers les nouveaux fronts s'effectuèrent seulement au cours du printemps et de l'été²⁹². Une note anonyme de 1922, issue de la 7^e Direction (service de santé), décrivait l'ensemble des soins à prendre avec les Asiatiques et Africains. Alors qu'ils se résumaient à une page pour les Africains du Nord et sept lignes pour les Indochinois et les Malgaches, deux pages entières étaient consacrées aux hommes venus d'Afrique subsaharienne. Les Indochinois y étaient décrits comme les plus résistants : « *ils supportent aussi bien le climat*

²⁸⁷ Merlin, Dépêche télégraphique, Dakar, le 4 mars 1920. SHD/GR 8D55-392.

²⁸⁸ Note du général Larroque, Installation des 18^e et 19^e régiments sénégalais, Paris, le 17 mars 1920. SHD/GR 8D55-392.

²⁸⁹ *Ibid.*, p. 2.

²⁹⁰ Voir III.A.1., p. 143.

²⁹¹ Anonyme (7^e Direction. Service de Santé), Note au sujet de la valeur des contingents indigènes et des conditions de leur utilisation, Paris, 1922, p. 3. SHD/GR 8D55-392.

²⁹² *Ibid.*, p. 3.

du levant ou du Maroc, que celui de l'Afrique. Ils paraissent s'adapter partout et leur morbidité est inférieure à celle des autres contingents »²⁹³.

Dans les sources, le transport et le débarquement apparaissent comme les deux étapes les plus complexes, puisqu'ils s'agissaient des moments où les corps étaient les plus vulnérables. Cependant, les combats de 1914 avaient également montré le rôle central joué par la période d'acclimatation. Plusieurs semaines étaient donc nécessaires aux jeunes recrues, après leur débarquement, pour s'adapter au changement de territoire.

C.3. S'acclimater :

Les cas des 18^e et 19^e RTS restèrent uniques pour la période étudiée, puisque dès que les travaux nécessaires furent terminés dans le Var, les camps de Fréjus-Saint-Raphaël devinrent pour l'ensemble de la période l'étape indispensable pour tout tirailleur arrivé d'Afrique ou même de Madagascar. La sélection et le recrutement restaient les deux meilleures garanties de l'état sanitaires de ces troupes :

« À la base de tout l'édifice, il faut placer la sélection²⁹⁴ rigoureuse et, pour les Sénégalais et Malgaches, l'obligation de tenir compte de la période d'acclimatation. Elle est la pierre d'achoppement de la bonne utilisation de l'armée noire. [...] Passée la période d'acclimatation, les noirs ne donnent guère plus de malades que les autres contingents si on les utilise dans des régions chaudes convenablement choisies »²⁹⁵.

Cette note plaçait Fréjus comme le centre indispensable pour que les Africains s'habituent au climat. En 1921-1922, le contingent de soldats africains, ayant ainsi rejoint l'armée du Rhin, « s'est montré excellent »²⁹⁶ car il avait été acclimaté à Fréjus le temps nécessaire. Cela avait permis selon l'auteur de la note rédigée par la 7^e Direction de l'immuniser en grande partie contre la pneumococcie. En revanche, d'autres contingents ayant rejoint directement leur poste sans transiter par Fréjus avaient connu de nombreuses infections des voies respiratoires.

²⁹³ *Id.*, p. 4.

²⁹⁴ Souligné dans le texte.

²⁹⁵ Anonyme (7^e Direction. Service de Santé), Note au sujet de la valeur des contingents indigènes et des conditions de leur utilisation, Paris, 1922, p. 3. SHD/GR 8D55-392.

²⁹⁶ *Ibid.*, p. 3.

Dès lors, à de rares exceptions près, l'ensemble des Africains passèrent par Fréjus. Le ministre de la Guerre André Maginot lui-même en fit une règle intangible pour :

- « - *les détachements de relève débarqués en France, [...],*
- *Les détachements indigènes provenant d'unités dissoutes dont la date de rapatriement est trop rapprochée pour permettre leur affectation à une unité de même race stationnée dans la métropole,*
- *Les détachements de relève parmi lesquels seraient signalés au débarquement à Marseille, des maladies à forme épidémique ou un état sanitaire défectueux*
- *Des détachements indigènes exceptionnellement débarqués en saison froide ou trop tard pour leur permettre de s'acclimater avant l'hiver dans leurs garnisons »²⁹⁷ .*

Cette domination de Fréjus découla en fait des travaux entrepris depuis 1919 d'y accueillir les soldats en situation de transition. Sur place, ils étaient versés dans le 73^e bataillon de transition. Le fait d'envoyer les soldats malades dans le Var illustre aussi la qualité des hôpitaux qui s'y étaient spécialisés dans les affections touchant plus particulièrement les soldats coloniaux.

Le système de recrutement mis en place par le décret de juillet 1919 et la formation préparatoire donnée en Afrique occidentale française relevaient d'une armée noire de plus en plus destinée à opérer sur les fronts extérieurs. À la différence de la Grande Guerre, il s'agissait bien d'inscrire ce mouvement sur le long terme et d'enraciner durablement le recours à ces soldats en métropole. Toutes les étapes furent théorisées afin d'éviter la répétition des problèmes de 14-18.

Pour autant, la distance entre la théorie et la pratique demeurait variable comme dans l'ensemble des systèmes coloniaux²⁹⁸. Le manque de moyens et de volonté expliquaient la faiblesse qualitative des contingents envoyés dans le bassin méditerranéen. Tout était à reprendre en métropole afin de préparer ces recrues à rejoindre des zones particulièrement sensibles.

²⁹⁷ André Maginot, Circulaire relative à l'embarquement et au débarquement des militaires indigènes coloniaux, Paris, le 26 septembre 1922, p. 6. SHD/GR 8D111-789.

²⁹⁸ Frederick COOPER, Ann Laura STOLER, *Repenser le colonialisme*, Paris, Payot, 2013, p. 14.

Chapitre III.

Former en France pour combattre sur de multiples
fronts

Ainsi, l'armée noire se destinait peu à peu à servir en priorité sur les fronts extérieurs. Pour répondre à ces nouveaux défis, la formation en France devait pallier l'instruction sommaire donnée en Afrique et impliquait donc la présence d'Africains sur le territoire métropolitain pour plusieurs mois, voire plusieurs années. Les camps, et plus particulièrement ceux du Sud-est, avaient été fabriqués dans l'urgence durant la Grande Guerre et établis comme provisoires. Il fallait désormais les repenser sur le long terme afin d'y recevoir et d'y préparer les tirailleurs²⁹⁹.

Les commissions réunies pour construire ces camps et réfléchir à la formation qui y serait donnée ont laissé de nombreuses sources qui nous permettent d'appréhender au mieux la façon dont l'état-major entendait préparer les soldats d'Afrique noire, aux nouveaux enjeux géopolitiques. L'instruction dépassait les seuls compétences militaires et se pensait de plus en plus sur le long terme. À travers le soldat, les ministères des Colonies et de la Guerre espéraient aussi former l'indigène³⁰⁰.

Les traités de Versailles (juin 1919) et de Sèvres (août 1920), puis la conférence de San Remo (avril 1920), créèrent en effet de nouvelles tensions, ou en amplifièrent d'anciennes, dans l'ouest de l'Allemagne et le bassin méditerranéen. Peu à peu, les tirailleurs africains quittèrent la France vers les trois fronts du moment : le Levant, le Maroc et le Rhin. Les premiers combats qui y eurent lieu permirent de constater, ou non, l'efficacité de ce nouveau paradigme³⁰¹.

Il s'agit ici d'analyser le cadre dans lequel étaient préparés les tirailleurs africains, ainsi que le contenu de leur formation, pour répondre aux nouveaux défis auxquels était confrontée l'armée française.

A. L'amélioration des camps

La première tâche à laquelle la 8^e Direction dut se consacrer pour les tirailleurs sénégalais arrivant en métropole fut l'adaptation des camps dans

²⁹⁹ SHD/GR 9N-1078, 9N873-1 et 8D55.

³⁰⁰ SHD/GR 8D18, 8D55 et 8D75.

³⁰¹ SHD/GR 8D55, 8D69 et 8D111.

lesquels ils allaient stationner et être préparés. Ces camps avaient été aménagés dans l'urgence en 1914-1915 pour accueillir les soldats indigènes débarquant en France, puis à partir de 1914 pour l'hivernage. Or, à partir de 1919, ce système était appelé à se pérenniser. Les bâtiments devaient donc être construits avec des matériaux solides et adaptés à un usage sur le long terme. De plus, ces camps avaient été mal gérés et encadrés au cours de la guerre. Les nouvelles missions de l'armée noire imposaient donc de corriger ces lacunes.

A.1. Des camps provisoires aux camps permanents dans le Sud-est :

Les camps, et plus particulièrement ceux du Sud-est, devaient repasser en situation de paix. De nouveaux défis les attendaient dans un contexte économique assez morose, comme le rappelle l'historien Henry Dutailly : « *La réduction des effectifs et la modestie des budgets n'incitent guère l'état-major de l'armée à investir dans les constructions* »³⁰². Une commission consultative fut créée dès avril 1918³⁰³ et fut réunie à deux reprises en mars 1919 à Paris en exécution d'une dépêche ministérielle. Elle devait examiner les mesures à prendre pour les camps de Fréjus-Saint-Raphaël avec la diminution des effectifs coloniaux en métropole. Cette commission présidée par le général Adolphe Protard, Inspecteur général du Génie, le Colonel Groslong, directeur du Génie à Nice, ainsi que par deux médecins, un lieutenant-colonel, deux chefs de bataillon et un chef d'escadron, répartit les camps en trois groupes :

- le groupe A rassemblant les camps de baraques en bois de la région Boulouris-Valescure,
- le groupe B comprenant les camps de baraques en bois de la route de Fréjus à Cannes (Camp Gallieni et Darboussières) auxquels étaient rattachés les hôpitaux annamites N°67 et sénégalais N°66,
- le groupe C, c'est-à-dire celui des nouveaux camps construits en maçonnerie légère et regroupant les camps de la route de Bagnols (Caïs et Lègue), celui de Puget-sur-Argens, l'hôpital N°86, l'hôpital N°55, les bâtiments des services administratifs de la route de Fréjus, les grands terrains de manœuvres et les

³⁰² Henry DUTAILLY, « L'architecture militaire », *Histoire militaire de la France. Tome 3 ...*, *op.cit.*, p. 362

³⁰³ Le Président du Conseil au Général Inspecteur technique, Paris, le 6 avril 1918. SHD/GR 9N1078.

champs de tir au nord de Puget-sur-Argens d'une superficie de 3 000 hectares³⁰⁴.

La Commission proposait la suppression des camps provisoires du Groupe A, puis la conservation des camps permanents du Groupe C, ainsi que les hôpitaux 66 et 67 du groupe B. Les terrains des camps du Groupe A avaient été loués ou réquisitionnés ; il s'agissait donc de les démonter le plus rapidement possible afin de profiter de la main d'œuvre disponible avec les soldats coloniaux encore présents et de rendre les terrains à leurs propriétaires. Les camps du groupe A avaient déjà commencé à être évacués et ne subissaient plus aucune amélioration. En revanche, la décision semblait plus complexe pour les camps Gallieni et Darboussières du Groupe B, car si les bâtiments logeant les soldats restaient la baraque Adrian, les infirmeries, cuisines, bureaux, magasins et ateliers étaient en maçonnerie, puis les canalisations venaient d'être refaites. La dérivation de la Siagnole permettait l'approvisionnement en eau des deux camps. En outre, ils avaient été aménagés sur des terrains acquis par l'État et donc personne ne réclamait leur restitution.

La Commission s'appuya en partie sur un rapport de janvier 1919 réalisé par le général Pineau³⁰⁵, alors inspecteur des contingents indigènes des troupes coloniales. Le général Pineau distinguait deux types de bâtiments : les baraques en bois de type Adrian dans des camps essentiellement provisoires et des constructions en briques ou agglomérées en tuiles dans des camps semi-permanents comme ceux du Caïs et de la Lègue. Pour lui, étant donné les frais nécessaires à l'entretien et à la réparation des baraques Adrian, il valait mieux abandonner ce type de baraquement. Même si les réparations nécessaires étaient effectuées, leur durée de vie après la guerre restait de « *18 mois au maximum* »³⁰⁶. En revanche, les nouveaux camps pouvaient accueillir, selon le général Pineau, 18 bataillons de 1 000 hommes chacun³⁰⁷. Les hôpitaux du Groupe B offraient aussi plusieurs avantages : les baraques étaient en bois, dans le style Service de santé, ce qui les plaçait entre la baraque Adrian et les constructions en maçonnerie. La Commission les qualifiait néanmoins de « *très*

³⁰⁴ Procès-verbal de la séance du 31 mars 1919 de la Commission consultative des Camps sénégalais, p. 2. SHD/GR 9N1078.

³⁰⁵ Rapport du général Pineau. Inspecteur des contingents indigènes des T.C, État des baraquements et casernements des divers camps de St-Raphaël-Fréjus, le 12 janvier 1919. SHD/GR 9N1078.

³⁰⁶ *Ibid.*, p. 1.

³⁰⁷ *Id.*, p. 1.

solides, très confortables, très durables »³⁰⁸. De plus, l'aménagement d'un laboratoire bactériologique et d'une salle d'opérations plaidait pour leur maintien. Le Directeur du Génie de Nice insistait sur le fait que ces hôpitaux se trouvaient à proximité des camps permanents du Groupe C et défendait donc l'idée de leur maintien.

La Commission décida donc la suppression progressive des camps du Groupe A, pour les rendre rapidement à leurs propriétaires et le maintien des camps du Groupe C. Pour le Groupe B, elle procéda au cas par cas. Les hôpitaux 66 et 67 furent maintenus car s'y trouvaient de nombreux contagieux, ainsi que des constructions permanentes (laboratoires, latrines). Les camps Gallieni et Darboussières furent également conservés, ce dernier du fait de son éloignement pouvait en effet servir pour isoler les convalescents et contagieux. Le Groupe B fut donc classé dans la catégorie des camps permanents, car les camps du Groupe C ne suffiraient pas à accueillir l'ensemble des soldats³⁰⁹.

L'annexe du procès-verbal de la Commission recensait les futurs travaux³¹⁰. L'eau y occupait une place primordiale (voir annexe 8). En effet, le captage et l'adduction des eaux de la Siagnole (affluent de la Siagne) représentait le coût le plus élevé avec 1 500 000 francs, ainsi que 205 000 francs pour l'adduction et la distribution des eaux du Reyran (affluent de l'Argens). Les autres aménagements se concentraient sur l'érection de nouveaux bâtiments et la viabilité des constructions existantes.

Les propositions de la Commission, et en particulier le classement en trois groupes, furent adoptées. Parmi les travaux proposés, certains furent mis en œuvre comme la construction au sein de l'hôpital N°86 d'un pavillon pour officiers malades comprenant 15 lits et nécessitant la dépense de 30 000 francs, l'érection d'un bâtiment qui servirait de logement pour les officiers du service de Santé résidant dans l'hôpital (45 000 francs), puis la mise en place de voies d'accès, plantations et égouts pour 50 000 francs³¹¹.

Le général Adolphe Protard, inspecteur technique du génie et Président de la Commission Consultative des camps sénégalais, envoya lui-même un

³⁰⁸ Procès-verbal de la séance du 31 mars 1919 de la Commission consultative des Camps sénégalais, p. 4. SHD/GR 9N1075.

³⁰⁹ *Ibid.*, p. 9.

³¹⁰ Procès-verbal de la séance du 31 mars 1919 de la Commission consultative des Camps sénégalais, pp. 8-9. SHD 9N1078.

³¹¹ Note du Ministère de la Guerre pour le Service de Santé Militaire, Camps de Fréjus-Saint-Raphaël. Mesures à prendre par suite de la réduction des effectifs indigènes coloniaux en France, le 16 avril 1919, p. 3. SHD/GR 9N1078.

document au Président du Conseil lui expliquant les mesures à prendre³¹². Il donna la liste des camps du groupe A à détruire et le planning fut établi en fonction de l'évacuation progressive de ces camps. Il s'agissait des camps : Bataille, Boulouris, Grand Gondin, Valescure Golf, des Plaines, Largeau, Raymond, Coudrelier, des Sables et de l'Oratoire. Une fois ces opérations effectuées, il ne resterait que des camps permanents répartis entre les groupes B et C.

Tableau 10 : Dénomination des camps permanents des groupes B et C³¹³

Groupe B	<ul style="list-style-type: none"> - Camp de Darboussières - Camp Gallieni - Hôpital 66 - Hôpital 67 - Centre de Remonte
Groupe C	<ul style="list-style-type: none"> - Camp Nord ou de la Lègue - Camp Sud ou de Caïs - Hôpital 86 - Établissements des services administratifs de la route de Fréjus - Camp tête d'étapes de Puget-sur-Argens

Dans la continuité du procès-verbal de la Commission, il y insistait principalement sur le soin à apporter au captage des eaux de la Siagnole et du Reyran pour approvisionner certains camps.

Malgré les différentes recommandations, des troupes coloniales étaient encore logées dans les baraques Adrian en attendant leur démolition et il fallut un accident mortel au sein d'un contingent de Malgaches pour mettre un terme à leur utilisation. Durant l'hiver 1920, vingt-trois Malgaches perdirent la vie en quinze jours dans les camps de Fréjus-Saint-Raphaël où ils avaient été installés pour une période d'acclimatation³¹⁴. Le constat du Médecin Inspecteur était sans concession sur ces baraquements qui : « *ne paraissent pas pouvoir réaliser actuellement pour un habitant, les conditions minima de salubrité, de*

³¹² Général Protard à Monsieur le Président du Conseil, Camps de Fréjus-Saint-Raphaël. Mesures à prendre par suite de la réduction des effectifs indigènes coloniaux en France, Paris, le 2 avril 1919. SHD/GR 9N873-1.

³¹³ *Ibid.*, p. 6.

³¹⁴ Note du Médecin Inspecteur Général Directeur Toubert pour la 4^e Direction, Paris, le 6 mai 1920. SHD/GR 9N1078.

confort et d'hygiène nécessaires, notamment pendant la saison hivernale pour les contingents coloniaux »³¹⁵.

Avec le vent hivernal, les baraques Adrian ne pouvaient être chauffées car la fumée n'était pas évacuée des chambrées. N'étant pas étanches, l'évacuation de l'eau après les averses nécessitait plusieurs jours et les sols non carrelés obligeaient les troupes à vivre sur un sol sale et humide³¹⁶. Tout comme le général Pineau, un an plus tôt, le médecin inspecteur Toubert recommandait fortement l'abandon de ces bâtisses plutôt que de financer des réparations qui ne parviendraient pas à les rendre pleinement salubres face aux variations de climat du Sud-est.

L'approvisionnement de l'eau demeura un problème tout au long des années 1919-1920, la dérivation de la Siagnole fut une opération complexe et coûteuse. Le médecin inspecteur Toubert relata la mission d'un géologue dénommé Dienert³¹⁷ qui y expliquait que les eaux de la Siagnole étaient amenées sur Fréjus à partir de l'aqueduc datant de l'époque romaine, mais qu'au vu de l'infrastructure elles ne pouvaient servir qu'à l'arrosage et en aucun cas à la consommation. Pour cela, il proposa de réaménager l'aqueduc pour le protéger contre les souillures.

Une fois ces travaux effectués, les camps de Fréjus-Saint-Raphaël reprirent le rôle central qu'ils avaient occupé tout au long du premier conflit mondial. En effet, une fois la formation minimale de quatre mois reçue en A.O.F. et la traversée réalisée, une instruction ministérielle de 1922 fixa la période d'acclimatation dans le Var à un mois : « *Dans un but d'hygiène, afin de permettre d'éliminer les déchets qui se produisent fréquemment à l'arrivée en France, la durée minimum du séjour à Fréjus est fixée à un mois* »³¹⁸.

Placer Fréjus dans cette position centrale témoignait des importants travaux effectués depuis 1919 pour recevoir un maximum de soldats coloniaux dans des conditions propices à un encadrement efficace. Ces efforts s'inscrivaient aussi dans une politique plus globale : « *Si différentes qu'elles soient les unes des autres, les constructions métropolitaines comme celles d'outre-mer témoignent de la volonté d'améliorer le cadre de vie des hommes*

³¹⁵ *Ibid.*, p. 1.

³¹⁶ *Id.*, p. 2.

³¹⁷ Compte-rendu de la séance du 8 mars 1920 du Conseil Supérieur d'Hygiène publique de France, le 9 mars 1920. SHD/GR 9N873-1.

³¹⁸ Instruction sur l'emploi des indigènes dans les services métropolitains, Paris, le 20 septembre 1922. SHD/GR 9N873-1.

de troupe et sous-officiers célibataires »³¹⁹. Pour autant, les travaux entrepris à Fréjus impliquaient l'utilisation d'autres camps en attendant.

A.2. Les lacunes des camps des autres régions :

Les camps de Fréjus-Saint-Raphaël étant en travaux, d'autres régions furent mises à contribution en attendant, notamment pour le 18^e, le 19^e et le 150^e régiment de tirailleurs sénégalais. La mauvaise situation sanitaire évoquée sur les bateaux se maintenait dans certains camps, dont ceux du sud de la France. Pour y remédier, l'état-major ordonna au médecin inspecteur Bassères de se rendre sur Perpignan et de rédiger un rapport concernant la situation sanitaire des 1 400 tirailleurs sénégalais du camp de Perpignan. Le médecin Bassères l'envoya le 20 mai 1920 au ministre de la Guerre et y décrivit le mauvais état sanitaire des troupes, ainsi qu'une mortalité élevée³²⁰.

Trois pathologies dominaient : les affections des voies respiratoires marquées par des broncho-pneumonies ou pneumonies, entraînant l'hospitalisation de vingt et un hommes entre les 6 et 17 mai, 5 décédèrent des suites de la maladie ; les fièvres éruptives provoquées généralement par des varicelles, si trente-deux hommes durent séjourner à l'hôpital entre les 6 et 17 mai, la maladie demeurait bénigne et aucun décès n'était mentionné ; et les affections de type dysenterie qui provoquèrent trente-deux hospitalisations dont un décès³²¹.

Les mesures proposées apparaissaient relativement banales : désinfection des latrines, lutte contre les mouches, propreté des mains, limiter les efforts physiques ou encore surveillance de l'alimentation, mais surtout le médecin inspecteur Bassères demanda l'interdiction de tout contact des troupes avec les populations civiles afin de ne pas propager les épidémies dans la ville. Il proposa également d'isoler les convalescents dans un camp en bord de mer, mais seule Collioure permettait un rétablissement sur le littoral.

Malgré ces visites, la situation ne sembla pas s'améliorer. Les camps de la région de Perpignan et ceux de La Rochelle avaient été proposés pour la première fois en complément des camps de Fréjus-Saint-Raphaël. Mais, il aurait fallu travailler davantage en amont pour recevoir au mieux ces « troupes

³¹⁹ Henry DUTAILLY, « L'architecture militaire », *Histoire militaire de la France. Tome 3 : De 1871 à 1940 ...*, op.cit., p. 365.

³²⁰ Rapport du médecin inspecteur Bassères au ministre de la Guerre, Montpellier, le 20 mai 1920, p. 1. SHD/GR 8D55-392.

³²¹ *Ibid.*, p. 2.

spéciales » dans des régions peu habituée à leur contact³²². Le médecin-chef Toubert recommanda d'ailleurs en 1920 de ne plus accueillir momentanément de tirailleurs sénégalais ailleurs que dans les camps du Sud-est.

La situation paraissait aussi critique dans la 18^e région (Bordeaux), pour laquelle les sources sont plus nombreuses³²³. Pour remédier à la situation, un rapport global composé de six documents fut réalisé dès le 17 août 1920 et comprenait : la lettre d'un médecin-major au médecin-chef de l'hôpital du Havre, trois rapports de médecins sur l'état sanitaire des détachements à leur arrivée à Saintes, Rochefort et La Rochelle, une lettre de l'intendant général des troupes coloniales au directeur de l'intendance, puis un état faisant ressortir la situation des militaires du régiment.

Pour le 18^e R.T.S., 2 408 tirailleurs sénégalais avaient débarqué en France, dont 465 à Bordeaux, 1 543 au Havre et 400 à Marseille avant d'être conduits vers Rochefort (400 hommes), La Rochelle (792) et Saintes (1216)³²⁴. Selon le lieutenant-colonel Quinque, qui commandait le régiment³²⁵, chaque jour 100 tirailleurs restaient à l'infirmerie du fait de leur état de santé. Gale, dysenterie, broncho-pneumonie et plaies aux pieds représentaient les affections principales. Au moment de la rédaction du rapport, cinq tirailleurs avaient déjà perdu la vie à Saintes et six à La Rochelle³²⁶.

Des rapports de la fin du mois de juillet 1920 suivaient l'évolution des infections observées lors du débarquement des troupes. Le type d'infections restait les mêmes que celles relevées précédemment. À Rochefort, 85 hommes étaient encore en observation le 31 juillet 1920³²⁷ ; à Saintes, quarante-cinq hommes pour des plaies aux membres inférieurs, auxquels il fallait ajouter une vingtaine d'hommes pour dysenterie, gale ou broncho-pneumonie³²⁸. Alors qu'à La Rochelle, lors de la visite médicale du 20 au 23 juillet 1920, un tirailleur était décédé des suites d'embarras gastriques et le médecin Foll

³²² Note du médecin-inspecteur général directeur Toubert, le 5 juin 1920. SHD/GR 8D55-392.

³²³ SHD/GR 8D55-392.

³²⁴ Rapport du lieutenant-colonel Quinque, commandant le 18^e RTS, sur l'organisation du régiment, Saintes, le 2 août 1920. SHD/GR 8D55-392.

³²⁵ Voir II.C.1., p. 135.

³²⁶ Rapport du lieutenant-colonel Quinque, commandant le 18^e RTS, sur l'organisation du régiment, Saintes, le 2 août 1920, p. 2. SHD/GR 8D55-392.

³²⁷ Gambier, Rapport sur l'état sanitaire du détachement 18^e RTS à Saintes, non daté. SHD/GR8D55-392.

³²⁸ Chagnolleau, Rapport sur l'état sanitaire du 18^e RTS (détachement de Rochefort), Rochefort, le 20 juillet 1920. SHD/GR 8D55-392.

recensa 124 hommes à soigner pour des plaies aux membres inférieurs ou des lésions de la gale et la syphilis³²⁹.

Ces lacunes constatées renforçèrent le rôle central occupé par les infrastructures de Fréjus-Saint-Raphaël. Profitant de bâtiments adéquats, d'un climat plus clément et d'un personnel relativement qualifié, le Var devint le lieu de passage obligé pour les tirailleurs africains envoyés sur le bassin méditerranéen.

A.3. Forces et faiblesses de l'encadrement :

Avec le rapatriement de la majeure partie des troupes indigènes, les effectifs de l'état-major et des services des camps furent diminués. Le général Jean Larroque, alors général directeur des troupes coloniales, les fixa de manière provisoire à un colonel ou lieutenant-colonel en tant que commandant des camps, un chef de bataillon ou capitaine adjoint, 3 capitaines et 2 lieutenants pour l'état-major³³⁰. Le service de l'intendance vit pour sa part son personnel diminuer par deux. Pour le service de santé, il ne restait que les hôpitaux 55, 67 et 86 avec 130 médecins, infirmiers et gestionnaires. L'hôpital 66 devait être maintenu dans les prévisions de la Commission des camps, mais il disparaît des sources sans que nous en connaissions encore la raison. Le personnel civil fut quant à lui licencié, puis remplacé par du personnel militaire si nécessaire³³¹.

Les sources décrivant le 18^e R.T.S. s'avèrent souvent élogieuses envers les officiers, mais dépréciatives pour les sous-officiers européens et indigènes. En effet, les officiers nommés à la tête du 18^e régiment en juin 1920 sortaient à peine de l'École Militaire d'Infanterie dans laquelle ils avaient reçu la formation adéquate³³². Le rapport Foll faisait état de leur qualité et de leur dévouement. En revanche, les sous-officiers européens avaient souvent été mal préparés, ne maîtrisaient pas le nouveau règlement et avaient besoin d'une nouvelle instruction.

³²⁹ Foll, Rapport sur l'état sanitaire du 18^e RTS (détachement de La Rochelle), La Rochelle, le 23 juillet 1920. SHD/GR 8D55-392.

³³⁰ Lettre du général Larroque au Colonel commandant les camps de Saint-Raphaël, Réduction de l'EM et des services des camps de Saint-Raphaël, le 30 octobre 1919. SHD/GR 9N873-1.

³³¹ *Ibid.*, p. 4.

³³² Foll, Rapport sur l'état sanitaire du 18^e RTS (détachement de La Rochelle), La Rochelle, le 23 juillet 1920, p. 5. SHD/GR 8D55-392.

L'exemple de l'encadrement indigène du 18^e régiment de tirailleurs sénégalais est significatif. Ce dernier comprenait : onze adjudants, cinquante-neuf sergents, quatre-vingt-neuf caporaux et cinq clairons. Il manquait cependant un adjudant, trente-six sergents, quatre-vingt-cinq caporaux et trente et un clairons³³³. De plus, le lieutenant-colonel Quinque jugeait l'encadrement en place de faible valeur, car ils n'avaient ni suivi l'instruction d'un peloton d'élèves caporaux, ni participé à la Grande Guerre³³⁴. Tout comme les sous-officiers européens, les gradés indigènes ignoraient le nouveau règlement et pour la plupart l'utilisation des armes automatiques. Beaucoup avaient obtenu le grade de caporal sans-même justifié des compétences nécessaires. Le rapport du lieutenant-colonel Quinque discréditait les caporaux indigènes en quelques mots : « *En résumé, gradés sans valeur et sans autorité, commandant par routine. Seuls les adjudants indigènes paraissent avoir une certaine valeur* »³³⁵.

Le retour des soldats rapatriables avait entraîné un déficit de gradés indigènes dans l'ensemble des unités africains. Ainsi, pour le 150^e bataillon de tirailleurs sénégalais, stationnant à Marseille, 400 Sénégalais devaient être rapatriés à la fin du mois d'août 1920, ne laissant pour l'effectif total que quinze sergents et vingt-six caporaux sénégalais alors qu'il en fallait au moins le double (trente-deux et soixante-quatre³³⁶). Ce rapatriement de 400 soldats sénégalais ayant participé à la guerre signifiait la perte de la moitié de ses effectifs pour le 150^e B.T.S.³³⁷ et appelait donc l'engagement de nouveaux soldats.

De plus, la guerre avait définitivement enraciné le principe selon lequel les soldats coloniaux pouvaient servir en Europe. Certes, leur implication au sein de l'armée du Rhin a suscité une polémique internationale³³⁸, mais à aucun moment il ne fut question de les retirer du sol européen. Pour le 150^e B.T.S., le fonctionnement aurait été impossible avec moins de 400 hommes, le général Monroe, commandant la 15^e Région demanda donc en personne au ministre de

³³³ Rapport du lieutenant-colonel Quinque, commandant le 18^e RTS, sur l'organisation du régiment, Saintes, le 2 août 1920, p. 4. SHD/GR 8D55-392.

³³⁴ *Ibid.*, p. 4.

³³⁵ *Id.*, p. 5.

³³⁶ Lettre du chef de bataillon Etienne au général commandant la 3^e Brigade internationale, Marseille, le 21 septembre 1920. SHD/GR 8D55-392.

³³⁷ Lettre du général Menvielle au ministre de la Guerre, Marseille, le 7 octobre 1920. SHD//GR 8D55-392.

³³⁸ Jean-Yves LE NAOUR, *La Honte noire. L'Allemagne et les troupes coloniales françaises, 1914-1945*, Paris, Hachette, 2004, 272 p.

la Guerre, et en appui au général Menvielle, des renforts en hommes et en cadres pour porter l'effectif du 150^e B.T.S. à 1000 hommes³³⁹. Le général Jean Larroque, directeur des troupes coloniales, prit les décisions nécessaires pour compenser ce manque³⁴⁰. Ce déficit d'hommes avait entraîné une surcharge de travail et surtout un temps insuffisant consacré à l'instruction, provoquant le mécontentement des soldats coloniaux³⁴¹. Cependant, il souligna que sur les 600 hommes envoyés, la moitié n'avait reçu que la formation sommaire à Dakar, il importait donc de consacrer la moitié du temps à leur instruction afin d'assurer la discipline et la cohésion du bataillon³⁴². Et comme l'ensemble des tirailleurs sénégalais du bataillon devait être rapatrié d'ici mai 1921, le général Larroque demanda que les 400 hommes partant en octobre soient choisis parmi les « *tirailleurs malingres et fatigués* »³⁴³ et en fonction de leur date d'arrivée en France ou en Algérie. Dans tous les cas, même les tirailleurs rapatriés en A.O.F. et A.E.F. ne furent libérés qu'au printemps 1921, date à laquelle expirait leur service.

Pour compenser cela, l'état-major prévoyait la formation d'un peloton d'élèves-caporaux par bataillon, composé de quinze tirailleurs soigneusement choisis. Leur instruction durait au minimum cinq mois et se faisait sous l'autorité d'un lieutenant, un adjudant européen et un adjudant indigène, un sergent européen et un sergent indigène, deux élèves-caporaux européens et un caporal indigène. Pour l'ensemble du régiment, ces 180 élèves-caporaux devaient combler les vacances d'ici cinq mois³⁴⁴ et surtout fournir un encadrement plus qualifié.

Ainsi, la destruction de certains camps insalubres, l'amélioration d'autres et la construction de nouveaux offrirent un meilleur cadre pour l'instruction des soldats africains. Des points restaient cependant à améliorer quant à l'encadrement européen de ces lieux. Le cas du 150^e BTS témoignait à nouveau du soin à apporter à la formation et à la sélection des cadres des troupes coloniales. Dès 1919, ces deux points devinrent des priorités.

³³⁹ Général Monroe au ministre de la Guerre, Service de garde 150^e BTS, Marseille, le 19 août 1920. SHD/GR 8D55-392.

³⁴⁰ Voir I.B.3., p. 83.

³⁴¹ Général Larroque au général commandant le 15^e CA, Marseille, le 24 août 1920. SHD/GR8D55-392.

³⁴² *Ibid.*, p. 1.

³⁴³ *Id.*, p. 2.

³⁴⁴ *Id.*, p. 6.

B. Une formation plus complète

Les lacunes relevées dans la formation en A.O.F.³⁴⁵ obligeaient à reprendre les bases avec sérieux. À la différence de celle-ci, la formation théorique en France correspondait bien à celle qui fut dispensée. La 8^e Direction se concentrait certes sur les aspects militaires, mais insistait aussi sur l'enseignement du français qui était le garant d'une amélioration qualitative de l'armée noire.

B.1. Les aspects militaires :

La brève et médiocre formation donnée en A.O.F. était insuffisante avant d'envoyer ces soldats sur des fronts sensibles. La plupart des rapports utilisaient d'ailleurs plus le terme « *dégrossis* » que « formés ». Le lieutenant-colonel Quinque, commandant le 18^e régiment de tirailleurs sénégalais, soulignait en 1920 que la préparation militaire reçue en Afrique relevait de l'ancien règlement et que les nouvelles recrues ne connaissaient que sommairement le nouveau. Par ailleurs, la maîtrise des armes automatiques et le démontage du fusil 1907 ne leur avaient pas été enseignés³⁴⁶. Son constat était sans concession : « *L'instruction est à refaire entièrement et a été entreprise à Saintes dès le 16 juillet* »³⁴⁷. Trois mois d'instruction individuelle à Saintes, Rochefort et La Rochelle devaient permettre de rattraper les lacunes constatées.

La formation des tirailleurs sénégalais devint progressivement plus ambitieuse, même s'il fallut du temps. Le général Mazillier, qui commandait le corps d'armée colonial, rédigea un rapport sur l'instruction en 1922. Il y dénonçait le manque de moyens dans les camps. Un des principaux problèmes résidait selon lui dans le fait que tirs et manœuvres étaient souvent exécutés simultanément, ce qui nuisait à un apprentissage rigoureux³⁴⁸. Il y déplorait également l'absence de manœuvres annuelles se rapprochant au mieux du combat réel, notamment dans le combat contre les chars. Pour y remédier, il

³⁴⁵ Voir II.B.2., p. 124.

³⁴⁶ Général Larroque au général commandant le 15^e CA, Marseille, le 24 août 1920, p. 5. SHD/GR8D55-392.

³⁴⁷ *Ibid.*, p. 5.

³⁴⁸ Général Mazillier, commandant le corps d'armée colonial, Rapport général annuel sur les questions intéressant l'instruction, Paris, le 15 novembre 1922, Annexe n°1. SHD/GR 8D18-303.

proposait de faire en sorte qu'à partir de 1923, la totalité des tirs soient enseignés et assimilés en garnison. Le général Mazillier s'appuyait sur des manœuvres au camp de La Courtine (Creuse) afin de proposer un modèle pour les manœuvres à venir. Il ordonna de constituer dans chaque camp une division de manœuvre complète composée de trois régiments d'infanterie, une artillerie divisionnaire, un régiment d'artillerie lourde, un bataillon de chars, deux compagnies de génie, un détachement d'aéronautique et deux escadrons de cavalerie. À cela s'ajoutaient un détachement télégraphique et un détachement automobile. En fonction de la taille du camp, les effectifs pouvaient être diminués, même si la baisse demeurait légère³⁴⁹.

Dès lors, les exercices de manœuvres reposaient sur trois temps :

- huit à dix jours consécutifs d'instruction de détail afin de former le bataillon avec ou sans chars, puis le groupe artillerie recevait une préparation spécifique,
- puis huit à dix jours d'instruction de l'ensemble du régiment d'infanterie avec les chars, l'artillerie, l'aviation et la cavalerie,
- trois jours dispersés permettaient aux états-majors de préparer leur travail, d'établir le réseau des transmissions et des reconnaissances préalables.

Ces manœuvres représentaient un coût assez conséquent, d'où la nécessité d'en faire des exercices efficaces. La manœuvre au camp de La Courtine, qui servait de modèle au général Mazillier, coûta ainsi 515 000 francs.

Trois camps pouvaient servir aux grandes manœuvres de l'armée coloniale : Mailly et Coëtquidan pour les garnisons du nord, La Courtine pour les garnisons du sud (voir annexe 9). Ces trois camps se répartissaient donc l'ensemble des unités coloniales stationnées sur le territoire métropolitain pour leur permettre de pratiquer cet exercice une fois par an. La carte proposée en annexe 9 permet de localiser les garnisons coloniales qui se trouvaient principalement dans le Sud, en particulier pour les unités comprenant des soldats coloniaux.

³⁴⁹ *Ibid.*

Tableau 11 : Garnisons coloniales et grands camps en 1922

Garnisons	Unités	Camps
Metz	3 ^e RAC	Mailly
Mutzig	6 ^e RIC	Mailly
Strasbourg	6 ^e RIC	Mailly
Paris	21 ^e RIC, 23 ^e RIC, 3 ^e RAC	Mailly/Coëtquidan
Lyon	5 ^e RIC	Mailly/ La Courtine
Cherbourg	1 ^{er} RIC, 2 ^e RAC	Mailly/Coëtquidan
Landerneau	2 ^e RIC	Coëtquidan
Brest	2 ^e RIC, 2 ^e RAC	Coëtquidan
Lorient	1 ^{er} RALC (Régiment d'artillerie lourde coloniale)	Coëtquidan
La Rochelle	1 ^{er} RALC	Coëtquidan/ La Courtine
Rochefort	3 ^e RIC	Coëtquidan/ La Courtine
Saintes	3 ^e RIC	Coëtquidan/ La Courtine
Libourne	14 ^e RTS	Coëtquidan/ La Courtine
Bordeaux	7 ^e RIC	Coëtquidan/ La Courtine
Mont-de-Marsan	14 ^e RTS	La Courtine
Castelsarrazin	16 ^e RTS	La Courtine
Montauban	16 ^e RTS	La Courtine
Perpignan	24 ^e RIC	La Courtine
Cette	24 ^e RIC	La Courtine
Nîmes	10 ^e RAC	La Courtine
Marseille	22 ^e RIC, 150 ^e BTS	La Courtine
Aix	22 ^e RIC	La Courtine
Draguignan	4 ^e RIC	La Courtine
Toulon	4 ^e RIC, 8 ^e RIC, 10 ^e RAC	La Courtine
Fréjus	73e Bataillon de transition	La Courtine
Grasse	Bataillon Indochinois n°2	La Courtine

Une préparation optimale des soldats passait aussi par la qualité de son matériel. L'équipement des soldats africains était spécifique et une partie

restait à la charge du tirailleur. Si on prend le cas des soldats du 18^e RTS, chacun se devait d'être doté de :

- une capote,
- un casque métallique,
- une chéchia,
- des bandes molletières,
- un jersey,
- un caleçon de laine,
- deux paires de chaussettes de laine,
- un paletot kaki,
- une culotte kaki,
- une chemise de coton.

L'ensemble coûtait environ 200 francs³⁵⁰. La chéchia demeurait la coiffure pour la tenue journalière, mais l'intendant Nogues décida de la remplacer par le casque métallique dans le cadre du combat et des entraînements³⁵¹.

Pour mener à bien cette formation, l'encadrement demeurait primordial. En 1924, un projet de loi donnait le nombre d'officiers nécessaires pour encadrer l'infanterie coloniale, soit 2956 officiers français, ainsi que 116 officiers indigènes, pour lesquels il proposait une répartition géographique (voir annexe 10). Sur les 116 officiers indigènes, 62 étaient nécessaires pour les colonies, 24 pour les théâtres d'opérations extérieures (T.O.E.) et 30 en France. Jusqu'au décret de 1926, qui sera abordé dans la seconde partie, les officiers indigènes ne pouvaient être que sous-lieutenant ou lieutenant.

Toutefois, si la formation militaire demeurait essentielle, elle n'occultait en rien l'enseignement du français et l'éducation morale qui dépassaient alors le seul cadre militaire.

B.2. L'apprentissage du français :

Les interprètes avaient toujours été utilisés pour servir de relais entre le commandement et les troupes noires. Désormais, comme l'utilisation du tirailleur était envisagée sur un temps long, la maîtrise du français devenait nécessaire. En outre, une fois leur service terminé, ils constitueraient le rouage majeur entre l'administration coloniale et les villageois. La mise en place du

³⁵⁰ Rapport du lieutenant-colonel Quinque, commandant le 18^e RTS, sur l'organisation du régiment, Saintes, le 2 août 1920, p. 4. SHD/GR 8D55-392.

³⁵¹ *Ibid.*, p. 8.

service militaire obligatoire par décrets en A.O.F. et A.E.F. en juillet 1919, à Madagascar en décembre 1919 et en Indochine en avril 1923, amena l'état-major à faire de cet enseignement une priorité. La maîtrise du français simplifierait la tâche des cadres européens, souvent confrontés à de multiples dialectes³⁵². De plus, si au moment de la Grande Guerre seul le maniement du fusil était enseigné en commun, désormais les soldats étaient préparés à l'utilisation de plusieurs armes, ce qui nécessitait le recours à un langage plus technique et varié.

Ensuite, la diminution de la part d'Européens au sein des troupes coloniales, ouvrait aux coloniaux des postes parmi les spécialistes comme agents de la transmission ou secrétaires. Ces postes impliquaient la maîtrise du français. Enfin, durant la Grande Guerre, le séjour des Africains en métropole avait toujours été pensé comme temporaire alors que désormais il s'envisageait sur un temps long et rendait indispensable l'assimilation de la langue du pays.

En revanche, dans les colonies, le choix du français ne fut pas systématique, car pour certains il fallait mieux utiliser le bambara, parlé par une portion conséquente de tirailleurs. Le colonel Mangeot, qui rédigea un *Manuel à l'usage des troupes opérant au Soudan français et plus particulièrement en zone subsaharienne* en 1922, expliquait : « *Il serait bon que chacun possède des notions suffisantes de langue bambara. De plus en plus, celle-ci s'affirme comme langue communément parlée par tous les tirailleurs ; qu'ils viennent de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, du Mossi, de la Guinée ou du Sénégal, nos tirailleurs appelés ou engagés apprennent peu à peu les rudiments du bambara et rares sont ceux qui quittent le service sans le parler couramment.*

Nos cadres européens doivent suivre cet exemple. La langue est facile, le vocabulaire est sobre, la grammaire simple »³⁵³.

Cependant, ces prescriptions ne valaient que pour les soldats français l'Afrique occidentale française.

Le séjour en France devait être l'occasion d'une prise de contact avec la langue de Molière. Au cours de la Grande Guerre, les interactions entre les

³⁵² Lettre du général Jung au nom du ministre de la Guerre, Enseignement du français aux indigènes des troupes coloniales, Paris, le 7 février 1924. SHD/GR 8D75-732.

³⁵³ Cité par Cécile VAN DEN AVENNE, « Bambara et français-tirailleur. Une analyse de la politique linguistique de l'armée coloniale française : la Grande Guerre et après », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, SIHFLES, décembre 2005, n° 35, pp. 123-150.

soldats africains et les cadres français avaient abouti à un système linguistique simplifié, à savoir le « *français-tirailleur* »³⁵⁴. Mais désormais, ce langage ne pouvait répondre aux objectifs que souhaitaient atteindre l'armée à court et long terme avec les soldats coloniaux. Nous reproduisons ici un extrait de ce « *français-tirailleur* » datant de 1918.

Figure 1 : Le parler tirailleur en 1918³⁵⁵

<p>Morceaux choisis :</p> <p style="text-align: center;">9e leçon : le fusil à chargeur, démontage</p> <p>Quand tirailleur y en a démonter fusil, Y en a prendre tournevis, Y en a dévisser vis d'assemblage, Y en a enlever tête mobile, Y en a dévisser ensuite mécanisme à chargeur, Y en a moyen enlever mécanisme comme ça, Y en a enlever après bretelle fusil Y en a enlever l'embouchoir, Y en a sortir grenadière.</p> <p style="text-align: center;">36e leçon : feu à volonté</p> <p>Tirailleur y en a garde à vous, arme au pied, Quand y a faire feu à volonté, Chef y a commander : "Feu à volonté". Tout le monde y en a présenter l'arme, Y en a charger fusil, Ensuite chef y en a donner hausse et objectif. Quand chef y en a dire : "commencez le feu", Tirailleur y en a commencé tir. Y en a tirer cartouches comme y en a vouloir. Jusqu'à chef y en a dire : "Cessez le feu".</p> <p style="text-align: center;">100e leçon : conclusion</p> <p>Beaucoup tirailleurs y en a gagner citations, Beaucoup y en a gagner Croix de guerre Mais y en a pas moyen écrire tout ici Parce que y en a beaucoup trop. Français beaucoup aussi y en a gagner. Français et Sénégal y en a bons soldats Y en a maintenant même chose frères, Y en a faire bataillon ensemble,</p>

³⁵⁴ Robert CHAUDENSON, *La créolisation : théorie, applications, implications*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 54.

³⁵⁵ *Méthode d'enseignement du français tel que le parlent les Sénégalais*, Librairie militaire L. Fournier, 1918

Y en a blesser ensemble,
Y en a quelquefois mourir ensemble.
Sang sénégalais y en a uni à sang français souvent.
Aussi France y en a oublier jamais ça.
Après victoire France y en a content aider Sénégal,
Pour que tous Sénégal y en a être heureux.

Ce français caricatural et dégradant ne pouvait répondre aux nouvelles missions de l'armée noire et le directeur des troupes coloniales Jung résuma parfaitement l'importance de parler le français pour les soldats coloniaux :

« Le français devient donc nécessairement la langue à employer pour faire le dressage de nos militaires indigènes ; c'est lui qui doit servir de lien entre les soldats, d'une part, quelque soit leur race, et entre les soldats et leurs chefs d'autre part.

Sans lui, l'instruction demeure lente, difficile, incomplète ; l'esprit de corps ne peut s'établir, l'esprit de clan subsiste avec ses incompréhensions, ses dédains et parfois ses haines ; grâce à lui au contraire, la poussière de tribus devient un bloc compact, le régiment un solide et homogène instrument de combat.

On peut donc dire que la connaissance du français est la base même d'une bonne instruction militaire des indigènes »³⁵⁶.

De fait, l'incompréhension entre tirailleurs provoquait tensions et conflits. Comme le dit Cécile Van den Avenne : *« la question de la communication est donc à la fois un problème horizontal et vertical : elle concerne à la fois la communication quotidienne entre tirailleurs et la question, plus directement cruciale, de la compréhension des ordres »³⁵⁷*. Le « problème vertical » était la communication entre les soldats africains et leurs supérieurs, tandis que le « problème horizontal » relevait des difficultés de communication entre des soldats parlant des dialectes différents.

Comme les rapports d'inspection témoignaient des lacunes des différents corps indigènes dans le domaine linguistique, le ministre de la Guerre décida de rendre l'enseignement du français obligatoire : *« J'ai donc décidé d'assimiler entièrement l'enseignement du français aux diverses parties de l'instruction militaire et le rendre ainsi obligatoire³⁵⁸ au même titre que l'enseignement du tir par exemple.*

³⁵⁶ Lettre du général Jung au nom du ministre de la Guerre, Enseignement du français aux indigènes des troupes coloniales, Paris, le 7 février 1924, p. 2. SHD/GR 8D75-732.

³⁵⁷ Cécile VAN DEN AVENNE, « Bambara et français-tirailleur »..., *op.cit.*

³⁵⁸ Souligné dans le texte.

Un tirailleur ne devra être considéré comme mobilisable que lorsqu'il parlera et comprendra suffisamment le français »³⁵⁹.

La maîtrise du français serait désormais évaluée dans les appréciations des supérieurs³⁶⁰. Aussi, le général Jung expliqua que l'enseignement du français pour les tirailleurs suivrait les mêmes principes que pour l'assimilation des méthodes de combat et du maniement des armes : écouter et répéter aussitôt à plusieurs reprises. Or, plusieurs méthodes d'apprentissage du français existaient, dont la méthode Gouin pensée au XIX^e siècle qui reprenait ce leitmotiv « écouter et répéter ».

François Gouin (1831-1896) avait élaboré sa méthode d'apprentissage au cours de ses voyages dans plusieurs pays européens. Selon lui, l'organe réceptif du langage était l'oreille et non l'œil. Pour apprendre une langue, il fallait donc l'écouter plutôt que la lire. Cette méthode s'adaptait assez bien au reste de la formation, pour laquelle nous avons souligné le rôle de l'exemple et de la répétition du mouvement pour assimiler les gestes essentiels. Un fascicule expliquait les principes majeurs de ce système : « *La méthode F. Gouin procède comme la nature. Les faits enseignés sont pris dans la vie usuelle ; ils sont groupés en tableaux. Les phrases courtes sont mises à la ligne. Le verbe ou le mot principal donnant le sens de la phrase est mis en marge* »³⁶¹.

Dans ce fascicule de présentation, les explications de Charles Gouin semblaient en adéquation avec la manière dont l'état-major voyait les tirailleurs. Le mot ou le verbe principal constituait ici la première pierre sur laquelle ils construiraient ensuite leur phrase : « *Tout comme l'enfant qui avant de prononcer une locution entière se fait comprendre en employant le verbe ou le mot le plus expressif pour traduire sa pensée* »³⁶². Cette méthode avait rencontré un franc succès et l'état-major pensa donc à Charles Gouin pour adapter sa méthode aux soldats africains. Charles Gouin rencontra donc plusieurs cadres des troupes coloniales et demanda le concours d'un officier pour mettre au point un abrégé de sa méthode à l'usage des troupes indigènes³⁶³.

³⁵⁹ Lettre du général Jung au nom du ministre de la Guerre, Enseignement du français aux indigènes des troupes coloniales, Paris, le 7 février 1924, p. 3. SHD/GR 8D75-732.

³⁶⁰ Voir V.C., p. 254.

³⁶¹ Charles Gouin, La méthode François Gouin pour l'enseignement des langues, Paris, J. Dumoulin, non daté. SHD/GR 8D75-732.

³⁶² *Ibid.*, p. 3.

³⁶³ Note du général Jung pour la section technique, Paris, le 6 mars 1924. SHD/GR 8D75-732.

La méthode Delmas fut également utilisée³⁶⁴. Elle était jugée relativement efficace pour les Africains et Asiatiques déjà familiarisés avec la langue mais elle ne convenait pas aux novices : « *La méthode Delmas peut certainement rendre de grands services pour l'instruction d'indigènes déjà dégrossis et familiarisés quelque peu avec notre manière de vivre et nos mœurs. Mais la majorité des indigènes reçue par les régiments sont, notamment en Afrique et à Madagascar, absolument primitifs et incapables de comprendre une image* »³⁶⁵. Dans les courriers échangés sur l'application potentielle des deux méthodes, les clichés inséparables du tirailleur étaient souvent mis en avant, à savoir le grand enfant et le sauvage. L'expression « *absolument primitifs* » reflétait alors une idée largement partagée et donc l'immense défi à relever pour leur enseigner quelques bases sommaires en français.

Si d'autres méthodes existaient, comme celle de Berlitz, toutes furent finalement repoussées à la fin de l'année 1925, car elles s'adressaient à des enfants ou des personnes vivant dans un milieu intellectuel similaire aux Français. La proposition de collaboration de Charles Gouin fut donc repoussée par le général Monhoven, président la Commission de la rédaction d'un règlement concernant l'enseignement du français aux militaires coloniaux³⁶⁶. En effet, cette commission opta rapidement pour ne pas passer par la traduction mais pour mettre en relation directe le référent et le signifié³⁶⁷.

Malgré les efforts déployés, il fallut attendre 1927 pour que le français devienne la seule langue parlée et enseignée au sein des troupes coloniales. Jusqu'à cette date, les casernes accueillant des troupes coloniales s'apparentaient à la tour de Babel.

B.3. L'expérience de la caserne :

Les baraques Adrian dans lesquelles logèrent les troupes coloniales stationnant dans le Sud-est avaient montré leurs nombreuses lacunes au cours

³⁶⁴ Général Peltier pour le ministre de la Guerre au ministre des colonies, Tableaux auxiliaires muraux et livres de l'éditeur Delmas pour l'enseignement du français, Paris, le 10 décembre 1925. SHD/GR 8D75-732.

³⁶⁵ Lettre du Lieutenant-colonel Marquis au Général inspecteur des troupes coloniales, Paris, le 15 décembre 1925. SHD/GR 8D75-732.

³⁶⁶ Lettre du général Monhoven au ministre de la Guerre, Au sujet de l'enseignement élémentaire du français aux militaires indigènes coloniaux, Paris, le 13 janvier 1926. SHD/GR 8D75-732.

³⁶⁷ Brice POULOT, « L'enseignement du français aux troupes coloniales en Afrique », *Revue historique des armées*, 265-2011, pp. 14-23.

de la Grande Guerre. Le logement s'améliora dès 1920, à l'image des tirailleurs du 18^e régiment de tirailleurs sénégalais qui vivaient dans des casernements jugés : « *spacieux, bien aérés, agréables et sains* »³⁶⁸. Tant à Perpignan qu'à Saintes, ils étaient blanchis à la chaux avant l'arrivée des tirailleurs. La contenance normale des chambres n'était pas toujours atteinte, ce qui rendait caduque l'argument de bâtiments surchargés.

Durant la guerre, les tirailleurs avaient été fréquemment utilisés pour des tâches locales, notamment dans les camps, lors des périodes hivernales d'octobre à avril. Les sources révèlent que cette pratique s'estompa durant l'entre-deux-guerres. Par exemple, le préfet de Charente-Maritime demanda au général commandant le 18^e corps d'armée s'il était possible de mettre à sa disposition des tirailleurs sénégalais issus du 18^e R.T.S. pour accomplir des travaux agricoles. Ce dernier transmit la demande au ministre de la Guerre dont le refus fut catégorique : « *Cette autorisation ne peut-être accordée en raison du départ très prochain de ce régiment pour l'Afrique du Nord* »³⁶⁹.

À l'intérieur des camps, les conflits et tensions entre des coloniaux issus de différentes régions d'Afrique perduraient une fois incorporés. Les comparaisons entre ethnies et les « *classifications par race* » évoquées étaient enracinées tant au sein du ministère des Colonies que de celui de la Guerre et participaient à ces tensions ethniques. Les animosités persistaient également entre les Annamites, les Africains et les Malgaches. Pour limiter les différends, les services métropolitains recommandaient fortement de ne pas employer des colonies appartenant à des ethnies différentes dans les mêmes services ou la même région³⁷⁰.

Nord-Africains, Annamites, Malgaches et Africains restaient catalogués en fonction de supposées prédispositions physiques et morales. Le général Mazillier, commandant le corps d'armée colonial, comparait dans un rapport de 1922 troupes africaines et malgaches, en portant un jugement sévère sur les troupes noires : « *L'Afrique occidentale française et l'Afrique équatoriale française nous donnent de bons éléments. Le dressage des Sénégalais comme spécialistes, surtout comme spécialistes des transmissions, présente*

³⁶⁸ Rapport du lieutenant-colonel Quinque, commandant le 18^e RTS, sur l'organisation du régiment, Saintes, le 2 août 1920, p. 6. SHD/GR 8D55-392.

³⁶⁹ Lettre de Gassouin, chef d'état-major de l'armée au général commandant le 18^e corps d'armée, Paris, le 28 juillet 1920. SHD/GR 8D55-392.

³⁷⁰ André Maginot, Instruction sur l'emploi des indigènes dans les services métropolitains, Paris, le 20 septembre 1922, p. 4. SHD/GR 8D55-392.

actuellement, en raison de leur niveau intellectuel peu élevé, des difficultés sérieuses »³⁷¹. En revanche, les appréciations sur les Malgaches demeuraient plus élogieuses : « *Les Malgaches donnent toute satisfaction dans les divers emplois qui leur sont confiés, aussi bien dans l'infanterie que dans l'artillerie* »³⁷².

Ces jugements sur la valeur militaire avaient déjà été développés, par exemple pour les différences entre Toucouleurs et Touaregs³⁷³. Mais les documents de 1921-1922, se concentraient davantage sur les questions sanitaires et les soins particuliers dont chacun avait besoin. Au sujet des Africains du Nord, le service de Santé insistait, dans une note de 1922, sur le fait que seuls 20% des inscrits étaient déclarés aptes. Malgré cette sélection stricte, les affections restaient nombreuses et plus particulièrement celles des voies respiratoires et la tuberculose. Il en allait de même pour les Africains (tuberculose et pneumococcie), même si la morbidité et la mortalité par tuberculose restaient supérieures aux premiers³⁷⁴. En revanche et selon cette même note, les Indochinois semblaient s'adapter parfaitement à l'ensemble des climats, notamment à celui du Levant.

La formation dispensée en France aux soldats africains contrastait donc avec la préparation médiocre reçue en Afrique occidentale française. Elle était aussi différente de l'instruction donnée durant la Grande Guerre. Les compétences militaires proposées aux soldats permettaient d'enseigner dans le même temps la langue et certains principes républicains, afin de convaincre les tirailleurs sénégalais du bienfondé de la colonisation. Toutefois, à court et moyen terme, les aspects militaires demeuraient prioritaires en raison des tensions géopolitiques à l'œuvre dans l'espace rhénan et le bassin méditerranéen.

C. Les fronts

Depuis le recrutement par les conseils itinérants jusqu'aux derniers moments de la formation, l'objectif central demeurait d'envoyer ces soldats,

³⁷¹ Général Mazillier, Rapport général annuel sur les questions intéressant l'instruction, Paris, le 16 novembre 1922, p. 2. SHD/GR 8D18-303.

³⁷² *Ibid.*

³⁷³ Voir I.A.2., p. 61.

³⁷⁴ 7^e Direction Service de Santé, Note au sujet de la valeur de la valeur des contingents indigènes et des conditions de leur utilisation, Paris, 1922, pp. 1-2. SHD/GR 8D111-789.

plus ou moins rompus au combat, vers les zones les plus sensibles. Les soldats africains furent alors utilisés sur un temps plus long à l'extérieur de leur continent, ce qui amena l'état-major à penser différemment l'armée noire et lien à préserver entre les tirailleurs et leur famille.

C.1. Le Maroc, le Levant et l'armée du Rhin :

Si l'année 1919 marqua la fin du conflit le plus sanglant du continent européen, elle n'en vit pas moins émerger ou ressurgir des zones de fortes tensions. Sur la période envisagée (1919-1926), les troupes françaises furent engagées sur trois fronts : l'espace rhénan, le Levant et l'Afrique du Nord. Les sources de 1919 présentent l'envoi de soldats d'Afrique occidentale française vers l'armée du Rhin comme une priorité, à l'image du général Foch : « *Si nous tenons le Rhin, La France peut être tranquille. Elle aura à la fois les réparations et la sécurité* »³⁷⁵. Toutefois, ce furent les troubles en Afrique du Nord qui nécessitèrent l'envoi de troupes. La création du Destour en juin 1920 dans la continuité du mouvement des Jeunes Tunisiens, ajoutée aux mauvaises récoltes en Algérie, poussa le général commandant le 19^e corps d'armée à réclamer l'envoi des 18^e et 19^e régiments de tirailleurs sénégalais en Afrique du Nord. La formation rassemblant ces deux unités fut nommée la « *brigade noire* »³⁷⁶. Tous les hommes des 18^e et 19^e R.T.S. n'étaient pas encore prêts et furent envoyés progressivement en fonction de leur niveau d'instruction. Face à la situation, la 8^e Direction proposa également que pour les soldats des deux régiments encore en A.O.F. à ce moment qu'ils fussent directement transférés en Afrique du Nord³⁷⁷. Pour combler le manque de formation de ces hommes, le 94^e bataillon de tirailleurs sénégalais stationnant alors dans le sud de la Tunisie vint renforcer cette « *brigade noire* »³⁷⁸. Un régiment indochinois serait également envoyé en renfort si la situation l'exigeait.

Cependant, l'acheminement des 18 et 19^e régiments de tirailleurs sénégalais semblait être un choix par défaut. Le général commandant le 19^e corps d'armée avait en effet réclamé l'envoi d'Africains aguerris dans une lettre du 26 avril 1920. Mais, il lui avait été répondu que la situation au Levant restait plus urgente et réclamait donc les meilleurs soldats. La conférence de

³⁷⁵ Cité par François COCHET, *La Grande Guerre...*, *op.cit.*, p. 427.

³⁷⁶ Note à la 8^e Direction, Paris, le 28 juin 1920. SHD/GR 8D55-392.

³⁷⁷ *Ibid.*, p. 2.

³⁷⁸ *Id.*

San Remo, qui eut lieu entre le 19 et le 26 avril 1920, avait préparé le traité de Sèvres et les Français y reçurent un mandat sur la Syrie et le Liban. Toutefois, pour répondre à ce défi, ils devaient renforcer leurs effectifs afin de profiter de la dislocation de l'Empire ottoman. Il fut donc décidé d'envoyer les Sénégalais les mieux formés au Levant et d'utiliser la « *brigade noire* » pour l'Afrique du Nord³⁷⁹. Toutefois, au-delà des 18 et 19^e RTS, le général Edmond Buat, membre de l'état-major, semblait pessimiste sur le recrutement d'un nombre suffisant de Sénégalais et proposa la solution indochinoise : « *Le recrutement d'Indochinois peut à l'heure actuelle nous fournir les ressources supplémentaires qu'il n'est pas possible de tirer de l'A.O.F.* »³⁸⁰.

Dès lors, les soldats noirs envoyés au Levant furent en majorité ceux passés par Fréjus. En janvier 1921, le lieutenant Lame, commandant les camps du Sud-est, proposa au ministre de la guerre d'acheminer au Levant 153 tirailleurs présents à Fréjus au sein du 73^e B.T.S., ainsi que les 66 soldats africains en traitement dans les hôpitaux, une fois rétablis³⁸¹. Cela témoignait une fois de plus de la réputation acquise par le Var comme étant la région la plus propice à préparer les soldats africains à la guerre.

Les missions à l'extérieur des colonies prirent donc davantage d'importance pour les soldats coloniaux. En 1923, les effectifs indigènes au sein de l'infanterie s'élevaient ainsi à environ 80 000 soldats dont 46 000 se trouvaient dans le bassin méditerranéen³⁸². Ils étaient ainsi plus nombreux à l'extérieur des colonies qu'à l'intérieur. Entre 1900 et 1924, les missions des troupes coloniales avaient gagné en importance, certes du fait des impératifs du moment, mais aussi en raison de la plus grande confiance qui leur fut accordée. Le projet de loi des cadres rédigé en 1924, soulignait cette évolution sur un quart de siècle : « *En résumé, la nouvelle organisation de l'Infanterie coloniale, unités blanches et troupes indigènes, est principalement orientée vers l'emploi en masse au profit de la Métropole. Son centre de gravité s'est naturellement déplacé et contrairement à la conception de 1900, ce sont maintenant les colonies qui constituent plutôt le réservoir de personnel dont*

³⁷⁹ Lettre de Buat, chef d'état-major de l'armée, au général commandant le 19^e corps d'armée, Alger, le 1^{er} novembre 1920. SHD/GR 8D55-392.

³⁸⁰ *Ibid.*, p. 2.

³⁸¹ Lettre du lieutenant-colonel Lame au ministre de la Guerre, Fréjus, le 26 janvier 1921. SHD/GR 8D55-392.

³⁸² Projet de loi des Cadres. Rapport concernant l'infanterie coloniale, 1924, p. 8. SHD 8D69-255.

*pourrait avoir éventuellement besoin la Métropole »*³⁸³. Cette importance prise par les troupes coloniales, et donc indigènes, justifiait le soin qui devait être apporté au recrutement, puis à la formation tant en A.O.F. qu'en métropole.

En 1923, sept régiments d'infanterie coloniale (composés d'Européens), quinze régiments de tirailleurs coloniaux et neuf bataillons de chasseurs militaires indigènes coloniaux servaient en France, au sein de l'armée française du Rhin et dans le bassin méditerranéen. Les sept « *régiments blancs* »³⁸⁴ avaient reçu la même instruction que l'Infanterie métropolitaine, chacun comptait 1 600 hommes, à l'exception du régiment d'infanterie coloniale servant au sein de l'Armée française du Rhin qui était renforcé et s'élevait à 2 200 hommes. Les régiments de tirailleurs coloniaux comptaient quant à eux 2 500 hommes dont 500 Européens et les bataillons de chasseurs militaires indigènes coloniaux 750 hommes, dont 520 « *indigènes* »³⁸⁵. Cinquante six mille cinquante soldats (Européens et coloniaux) étaient donc dispersés entre la métropole, le Rhin et le pourtour méditerranéen.

En revanche dans les colonies, la présence devint moins conséquente : « *L'organisation proposée consacre à peu de chose près l'organisation actuelle des colonies : les effectifs y ont été réduits aux chiffres minima compatibles avec la situation politique intérieure et extérieure* »³⁸⁶. Trente-huit unités étaient alors stationnées hors du bassin méditerranéen dont : trois régiments d'infanterie coloniale, deux bataillons d'infanterie coloniale, quinze régiments de tirailleurs coloniaux, neuf bataillons de tirailleurs coloniaux, huit bataillons de transition et une compagnie d'infanterie coloniale. L'instruction restait en théorie la même que celle dispensée aux unités servant à l'extérieur puisqu'elles pouvaient être appelées à défendre le territoire métropolitain. En revanche, l'encadrement demeurait différent : « *Toutefois, n'ayant pas à se mobiliser dans les mêmes conditions de rapidité que les régiments de tirailleurs coloniaux de la métropole, les régiments indigènes coloniaux des colonies ne disposent pas du même personnel européen d'encadrement* »³⁸⁷. Cela revenait à accepter implicitement que l'encadrement européen le plus compétent serait affecté aux unités stationnées sur le Rhin et autour de la Méditerranée.

³⁸³ *Ibid.*, p. 10.

³⁸⁴ *Id.*, p. 20.

³⁸⁵ *Id.*, p. 21.

³⁸⁶ *Id.*, p. 22.

³⁸⁷ *Id.*, p. 23.

En fait, ce rapport sur l'infanterie coloniale de 1924 demeure une des seules sources qui n'établit aucune différence entre les soldats coloniaux et européens, tant sur le plan des capacités que de la formation : « *En France et dans le bassin méditerranéen des effectifs indigènes, solidement encadrés d'éléments européens, participent au même titre que les Français aux charges militaires qu'impose la situation politique générale ; de par leur constitution les unités de couleur sont toujours prêtes, malgré l'éloignement de leur réservoir naturel en personnel, à faire face à toutes les éventualités de la défense nationale* »³⁸⁸.

La Rhénanie représentait le dernier front. Le traité de Versailles avait prévu en effet la présence militaire de l'Entente sur la rive gauche du Rhin, puis une partie de la rive droite à partir de janvier 1920. Le fonds Moscou ne dispose d'aucun élément sur l'occupation de la Rhénanie. Toutefois, cet événement a permis aux chercheurs de l'inscrire dans un temps long. Jean-Yves Le Naour rappelle ainsi que les Allemands avaient vécu la venue des troupes coloniales en Europe durant la Grande Guerre comme une trahison envers l'ensemble de la « *race européenne* »³⁸⁹. La terreur des soldats allemands face aux soldats noirs s'était diffusée à la société civile quand 95 000 soldats furent envoyés sur le Rhin en 1919-1920, dont 20 000 coloniaux. Une véritable campagne internationale se déchaîna alors contre la présence de ces soldats, et en particulier les tirailleurs africains. Même en France, les féministes et les socialistes dénoncèrent les viols supposés des soldats noirs sur les Rhénanes. Dick van Galen Last a montré de son côté comment la venue des soldats africains en Europe de 1914, puis sur les deux rives du Rhin participa à un processus de « *racialisation* »³⁹⁰. Cet épisode eut un impact certain lors des massacres de soldats africains durant la campagne de 1940, mais ces derniers ne furent en rien comparables aux aspects raciaux mis en place durant la guerre d'anéantissement qui commença à l'est de l'Europe le 22 juin 1941. Un collectif de chercheurs, dirigé par Johann Chapoutot et Jean Vigreux a parfaitement les exécutions de mai-juin 1940 dans leur contexte³⁹¹.

³⁸⁸ *Id.*, p. 32.

³⁸⁹ LE NAOUR Jean-Yves, *La Honte noire...*, *op.cit.*, p. 15.

³⁹⁰ GALEN LAST Dick van, *Des soldats noirs dans une guerre de blancs (1914-1922) : une histoire mondiale*, Bruxelles, Université de Bruxelles, 2015, 292 p.

³⁹¹ CHAPOUTOT Johann, VIGREUX Jean (dir.), *Des soldats noirs face au Reich. Les massacres racistes de 1940*, Paris, Presses universitaires de France, 2016, 175 p. Voir IX.C.3., p. 430.

Ces trois fronts majeurs et la participation des soldats noirs montrèrent que ces derniers n'étaient plus une force d'appoint, mais bien une composante majeure de l'infanterie coloniale. Les recrues africaines, servant de plus en plus à l'extérieur pour un temps relativement long, vivaient donc de plus en plus éloignées de leur famille. L'état-major prit en charge cette question et essaya de la résoudre au mieux, afin de permettre aux soldats de mieux supporter cet éloignement.

C.2. Vivre la séparation :

L'éloignement des familles s'accroît avec les départs des soldats vers des fronts extérieurs aux colonies. Les visites et les permissions demeurent nécessaires au maintien du moral des troupes, mais paraissent bien complexes avec le poids de la distance. Les sources abondent de demandes de tirailleurs demandant à être rejoints par leurs familles³⁹². Toutefois, aucun texte ne prévoyait la prise en charge de la venue des femmes et enfants, une fois les soldats transférés. À la fin de l'année 1922, quatre militaires originaires d'Afrique équatoriale française demandèrent à être rejoints par leur famille au Maroc. Or, l'article 25 de l'instruction ministérielle du 22 février 1922 permettait aux tirailleurs d'emmener leur famille avec eux au moment de leur départ, mais elle ne disait rien sur la possibilité de les faire venir plus tard. Le ministère des Colonies transmet les quatre demandes au ministre de la Guerre en lui laissant le soin de prendre la décision finale, tout en soulignant qu'aucun élément du budget du ministère des Colonies n'était prévu pour donner satisfaction à ces demandes. Aussi, précisait-il : « *les frais de transport des familles des militaires indigènes dont il s'agit, tant à l'intérieur de la colonie que sur mer, seraient à la charge du budget de la Guerre étant donné qu'aucun crédit n'est prévu, au titre de mon département, pour des déplacements de ce genre* »³⁹³. Donner satisfaction à cette requête supposait aussi assurer le transport des familles depuis un port jusqu'à la zone où stationnaient les tirailleurs.

Le cas de ces quatre soldats opposait des officiers vivant au contact des hommes, et pour qui la venue des familles serait bénéfique pour leur moral,

³⁹² SHD/GR 8D111-759.

³⁹³ Lettre du ministre des Colonies au ministre de la Guerre, Demandes de militaires indigènes en service au Maroc tendant à être rejoints par leurs familles résidant en A.E.F., Paris, le 9 décembre 1922, p. 1. SHD/GR 8D111-759.

aux membres des cabinets ministériels qui insistaient davantage sur les barrières matérielles. Les demandes avaient été rédigées entre avril et mai 1922. L'adjudant Ouabogo et le sergent Abrass, du 22^e B.T.S., formulèrent leur requête le 24 mai 1922 depuis Marrakech. Le premier avait embarqué à Brazzaville le 1^{er} avril 1922, débarqué à Casablanca le 23 avril et était rapatriable le 23 avril 1925. Il demandait à faire venir sa femme et sa fille de 7 ans depuis l'Oubangui-Chari au Maroc (voir annexe 11)³⁹⁴, tandis que le sergent Abrass réclamait la venue de sa femme vivant aussi en Oubangui-Chari. Les deux autres demandes émanaient de soldats non-gradés. Il s'agissait des tirailleurs M'Voms, et Zié N'Gouma du 11^e B.T.S., qui rédigèrent leur demande pour leur femme vivant au Cameroun alors qu'il leur restait moins de deux ans avant d'être rapatriés en A.E.F.

Sur les quatre, seul l'adjudant Ouabogo avait un enfant à faire venir. Ses documents et ceux du sergent Abras avaient été rédigés par des témoins car ils étaient illettrés, malgré leur statut de sous-officier. Les quatre obtinrent un avis favorable de la part de leur premier supérieur hiérarchique. Pour autant, cet avis n'était valable que si la femme donnait son accord pour venir et s'il était reconnu qu'elles demeuraient bien les épouses des tirailleurs en question.

Malgré cet avis favorable, les quatre demandes furent rejetées le 5 juillet 1922 par le général de Brigade Maillard, commandant supérieur des troupes d'A.E.F. Ce dernier s'en tenait à l'article 25 de l'instruction ministérielle du 22 février 1922 qui autorisait le transport des familles mais seulement au moment du départ du mari. Un départ différé rendait la tâche bien plus complexe sur le plan logistique. De plus, la femme recevait 15 francs par mois d'indemnité de séparation, ce qui selon lui « *satisfait largement leurs besoins* »³⁹⁵. Un autre argument avancé relevait plus du fonctionnement des sociétés africaines. Le général Maillard soulignait en effet que les femmes seules retrouvaient assez souvent un nouveau mari et abandonnaient l'ancien. Le thème de la femme noire volage était récurrent depuis la seconde moitié du XIX^e siècle et l'argument permettait aussi de justifier les liaisons des Européens avec ces dernières. Le général Maillard n'était d'ailleurs pas le seul à penser de la sorte et certains jugements sur les femmes du Burkina Faso

³⁹⁴ Adjudant Ouabogo, Demande tendant à être autorisé à faire venir ma famille au Maroc, Marrakech, le 24 mai 1922. SHD/GR 8D111-759.

³⁹⁵ Lettre du général de brigade Maillard, Commandant supérieur des troupes de l'AEF au Maréchal de France, commandant en chef les troupes d'occupation du Maroc, Brazzaville, le 5 juillet 1922. SHD/GR 8D111-789.

s'avéraient sévères : « *La moralité des femmes mossis est certainement plus lâche que celle des Européennes (je compare naturellement la femme mossi à l'honnête femme de nos sociétés occidentales). On a vu plus haut que l'accroc à la virginité avant le mariage n'était pas rare [...]) De même l'adultère est fréquent [...]* Bref les mœurs sont certainement moins sévères que dans nos pays »³⁹⁶.

En revanche, d'autres arguments semblaient plus pertinents : tout d'abord le trajet se comptait en mois et comportait plusieurs zones de passage où il était indispensable de marcher, au cours des divers stationnements la femme pouvait rencontrer un autre homme et donc décider de ne plus poursuivre l'expédition. Enfin, comme elle ne disposait d'aucune indemnité pour ce voyage, elle risquait de se retrouver face à des « *difficultés insolubles* »³⁹⁷, sous entendu d'ordre économique.

Pour autant, le général Cottez, commandant en chef des troupes d'occupation du Maroc, rejeta le refus du général Maillard. Pour lui, de simples considérations matérielles ou complications pour les femmes et l'administration civile ne pouvaient justifier une réponse négative. Les aspects positifs l'emportaient sur ces quelques difficultés :

« *Il est facile de comprendre le désir des tirailleurs, particulièrement des rengagés, soldats, caporaux et sous-officiers de vivre en famille, de reconstituer loin de leur colonie d'origine le foyer auquel ils sont si attachés. Les conséquences d'ordre humanitaire, moral et sanitaire qu'entraîne la vie de famille pour les tirailleurs dépaysés sont trop connues pour qu'il soit utile d'y insister* »³⁹⁸. Il ajoutait que le témoignage de la femme refusant de rejoindre son mari restait le seul document permettant de rejeter les quatre demandes.

Ce dernier courrier illustre la prise en compte par certains officiers des éléments nécessaires au maintien du moral des troupes noires. Le général Cottez conclut d'ailleurs sur cette idée : « *Il n'aura ainsi aucun motif de croire que ses chefs refusent à lui témoigner la bienveillance qui lui est due et à*

³⁹⁶ Louis TAUXIER, *Le Noir du Yatenga : Mossis, Nionissés, Samos, Yarsès, Silmi-Mossis, Peuls*, Paris, Emile Larose, 1917, 790 p.

³⁹⁷ Lettre du général de brigade Maillard, Commandant supérieur des troupes de l'AEF au Maréchal de France, commandant en chef les troupes d'occupation du Maroc, Brazzaville, le 5 juillet 1922. SHD/GR 8D111-789.

³⁹⁸ Lettre du général de division Cottez, commandant en chef des troupes d'occupation du Maroc, au général commandant supérieur des Troupes de l'A.E.F., Rabat, le 1^{er} août 1922. SHD/GR 8D111-789.

laquelle il a bien droit »³⁹⁹. Le général en appelait ici à la nécessaire « *bienveillance* » qu'un officier se devait d'avoir envers ses hommes et qui était enseignée comme une des qualités majeures du « *bon officier* ».

Le conflit entre le général Cottez et le général Maillard dû être arbitré en personne par les ministres des Colonies et de la Guerre. Le général Maillard défendit sa position auprès du ministre des Colonies quatre mois après son refus⁴⁰⁰. Il assumait pleinement sa décision et soulignait qu'il souscrivait à la démonstration du général Cottez. Toutefois, elle ne pouvait compenser à elle-seule les arguments pesant contre, et au premier rang desquels l'aspect financier. D'après ses calculs, le transport aller et retour des familles Ouabogo et Abrass de Bangui à Casablanca pour trois personnes coûterait 3 300 francs, alors que le transport aller et retour pour les femmes des tirailleurs M'Voms et Zié N'Gouma de Douala à Casablanca pour deux personnes reviendrait à 1 600 francs, soit un total de 4 900 francs⁴⁰¹. Or, aucun crédit n'était prévu pour cette dépense. Pour les difficultés matérielles, il renvoyait à sa lettre du 5 juillet 1922. Le général Maillard utilisa deux autres arguments plus convaincants en expliquant que ces demandes échappaient aux règles préétablies. D'une part, d'un point de vue juridique, aucun texte ne règlementait les déplacements des familles des tirailleurs isolées du chef de famille. D'autre part, pour la relève de 1921, 450 familles originaires du Cameroun avaient été expatriées, les soldats M'Voms et Zié N'Gouma auraient pu emmener leur femme à ce moment si tel était leur désir⁴⁰².

Les documents à notre disposition ne permettent pas de connaître la décision finale. Cependant, comme il s'était écoulé plus de huit mois entre la demande des quatre tirailleurs et la lettre du ministère des Colonies, il ne restait qu'un peu plus d'une année de service aux tirailleurs M'Voms et Zié N'Gouma. Accepter, mettre en place l'itinéraire, puis assurer le transport nécessiteraient plusieurs mois. Une réponse positive pour les deux tirailleurs semble donc improbable.

Au-delà du lien entre les soldats et leur famille, les quatre dossiers révélaient aussi un certain décalage entre la perception du tirailleur par ceux

³⁹⁹ *Ibid.*, p. 2.

⁴⁰⁰ Lettre du général de Brigade Maillard, commandant supérieur des troupes de l'AEF au ministre des Colonies, Envoi à l'extérieur des familles de tirailleurs, Brazzaville, le 9 novembre 1922. SHD/GR 8D111-789.

⁴⁰¹ *Ibid.*, p. 1.

⁴⁰² *Id.*, p. 2.

qui le côtoyait au quotidien et les membres les plus élevés des autorités militaires.

C.3. Les opérations militaires du 16^e régiment de tirailleurs sénégalais :

De 1919 à 1926, les soldats d'Afrique participèrent à la majorité des combats engageant l'armée française. Parmi toutes les unités impliquées, le 16^e régiment de tirailleurs sénégalais fut impliqué dans plusieurs de ces opérations. Son historique permet de comprendre certains fronts par lesquels étaient passés les soldats noirs. Bien que formé après l'armistice, en avril 1919, ce régiment participa à de nombreux combats comme le soulignait l'auteur de l'historique : *« Mais les preuves de bravoure, d'abnégation, d'héroïsme que ses troupes et ses cadres européens et indigènes ont données pendant les périodes actives où il a été constitué en régiment de marche et appelé à opérer au Levant d'abord (1920-1922), au Maroc ensuite pendant la période 1925-1926, démontrent que le 16^e RTS a su maintenir la tradition de vaillance des troupes coloniales et n'a pas démerité de ses aînés »*⁴⁰³.

Le 16^e R.T.S. connut donc deux des trois principaux fronts du début des années 1920. Les tirailleurs formant le régiment avaient été principalement recrutés en 1918 et n'avaient pas participé aux combats de la Grande Guerre. L'état-major du régiment siégeait à Biskra en Algérie. D'août 1919 à mai 1920, le régiment stationna à Constantinople, puis de là se prépara à partir pour la Syrie *« où les Druzes s'agitent »*⁴⁰⁴. Avec l'obtention du mandat français sur la Syrie, les Français étaient entrés dans Damas en juillet 1920, mais une large partie du pays demeurait hors du contrôle de la puissance mandataire, dont la région des Druzes. Trois années furent nécessaires à l'armée française pour vaincre les dernières résistances.

Le 16^e R.T.S. participa à ces opérations de mai 1920 à janvier 1922. Les troupes se dispersèrent dès la fin de ce dernier mois entre Antioche, où se trouvait une importante communauté turque, puis Alexandrette située au Nord de la Syrie et qui avait fait partie jusqu'en 1918 de l'Empire ottoman. Deux tirailleurs furent tués et deux blessés en pleine ville d'Antioche le 10 juin 1920⁴⁰⁵. Il s'agissait alors des premiers décès de coloniaux au sein du régiment au cours de combats car un Européen du régiment avait déjà été tué quelques

⁴⁰³ Historique du 16^e régiment de tirailleurs sénégalais (1919-1930), p. 2. SHD/GR 8D172-434.

⁴⁰⁴ *Ibid.*, p. 29.

⁴⁰⁵ *Id.*, p. 31.

jours auparavant à Alexandrette. Pour le régiment, les opérations consistaient à imposer l'autorité française sur d'anciens territoires ottomans, notamment en Cilicie, et les morts violentes furent nombreuses. Les Français avaient créé autour de la ville d'Alep, l'État éponyme qui se trouvait au sein de l'Empire ottoman et qui constituait une des bases principales pour les Français. Le 14 janvier 1922, le régiment revint à Alexandrette où il stationna en attendant son retour de France. L'année et demie de combats avait entraîné 29 tués, 56 blessés et 56 décès par maladie⁴⁰⁶.

Dans l'historique, victimes européennes et africaines étaient mélangés, on ignore donc la répartition entre les deux, ce qui témoignait d'une certaine reconnaissance, d'autant que dans le texte le terme « *tirailleur* » remplaçait fréquemment celui d'« *indigènes* ». Le général ayant commandé la 5^e Brigade du Levant et donc le 16^e R.T.S. salua le rôle qu'avaient joué les soldats africains lors de batailles décisives comme celle d'Erzin en juin 1920. Cet hommage est ici retranscrit et l'original placé en annexe (voir annexe 12).

Figure 2: Retranscription de l'éloge du 16^e régiment de tirailleurs sénégalais par le général Gracy

À l'heure où le 16^e Sénégalais quitte la Syrie pour la France, le général commandant la 5^e Brigade du Levant salue ce beau régiment qu'il a eu sous ses ordres pendant 7 mois.

Que ce soit avec la colonne Aubé, dans la région de l'Afrin, à Antioche et à Harim, à Djisr-El-Hadid avec la colonne Jouannetaud, puis en Cilicie où il livra le sanglant combat d'Erzin, de nouveau à Djisr-El-Hadid où, après 24 heures de combat, il enleva à la baïonnette le village et le pont que près de mille ans auparavant les croisés avaient forcé pour s'ouvrir le chemin d'Antioche, que ce soit dans la région d'Idlib, Djir-El-Chogur et Derkush, dans le Kosseir avec le colonel Carré, dans les combats pour la possession des crêtes d'Antioche, dans le Djebel-Zavie et l'Akrad, que ce soit enfin dans le Kosseir où sous les ordres du colonel Abadie, il se couvrit de gloire : partout où le 16^e R.T.S. a montré son drapeau l'ennemi n'a pas tenu devant lui, partout où il s'est battu, fidèle aux traditions de l'infanterie coloniale, le régiment a fait preuve des belles qualités guerrières en honneur chez les troupes sénégalaises.

Officiers, sous-officiers, caporaux et tirailleurs du 16^e R.T.S., au nom de l'Armée du Levant, je vous remercie.

Le général Gracy commandant la 5^e Brigade

La pacification s'acheva au cours de l'année 1922, ce qui permit de diminuer les effectifs qui passèrent de 35 000 à 26 500 entre le début et la fin

⁴⁰⁶ *Id.*, p. 33.

de l'année 1922, comme le rappelait le commandant de Gaulle dans son *Histoire des troupes du Levant*⁴⁰⁷. De février 1922 à mai 1925, le 16^e RTS stationna en France sans que davantage de détails ne soient donnés dans l'historique. La révolte dans le Rif éclata au moment où il stationnait à Montauban. Désigné le 2 mai 1925 pour partir au Maroc, le régiment quitta cette ville entre le 14 et le 16 de ce même mois. Il débarqua à Casablanca et fut rassemblé autour de Fez sous le commandement du colonel Jouannetaud. Composé alors de 105 sous-officiers européens, 108 sous-officiers indigènes, 185 caporaux et soldats européens, puis 1 533 hommes de troupes indigènes, les effectifs se divisèrent en trois bataillons, chacun sous les ordres d'un commandant⁴⁰⁸. Le portrait dressé dans l'historique des adversaires et du contexte dans lequel allaient évoluer les tirailleurs du régiment mérite attention :

« L'ennemi contre lequel le 16^e RTS va opérer est un adversaire sérieux : c'est le Berbère rifain ayant la haine de l'étranger, bon tireur, utilisant d'instinct le terrain : sans impedimenta, il se déplace rapidement, et surgit de tous côtés dès qu'une troupe se trouve en situation critique ou seulement difficile.

Fanatisé par Abd-el-Krim, enhardi par ses premiers succès dus à la surprise, bien approvisionné en armes à tir rapide, en mitrailleuses, disposant de V.B., de quelques pièces d'artillerie, il est, en outre, encadré par des réguliers de différentes provenances, étrangers, déserteurs espagnols,...

Il opère dans un pays qu'il connaît admirablement, pays extrêmement mouvementé dont les crêtes successives se commandent et qu'il faut enlever l'une après l'autre.

*C'est la guerre en montagne que vont connaître les tirailleurs Sénégalais et à laquelle, certes, ils n'étaient pas accoutumés »*⁴⁰⁹.

La description de l'ennemi correspondait aux difficultés qu'avait le commandement français à penser la guerre contre les tactiques de guérilla. Les précautions à prendre avec les tirailleurs sénégalais n'étaient pas sans rappeler

⁴⁰⁷ Charles de GAULLE, *La France et son armée/ Histoire des troupes du Levant*, Paris, Perrin, Tempus, 2016 (1^{ère} édition 1938), p. 353.

⁴⁰⁸ Historique du 16^e régiment de tirailleurs sénégalais (1919-1930), p. 36. SHD/GR 8D172-434.

⁴⁰⁹ *Ibid.*, p. 37.

les rapports du début de la Grande Guerre sur l'importance de l'hivernage au Maroc⁴¹⁰.

L'historique relatait la participation du 16^e au Maroc autour de trois périodes. La première s'étendait du mois de juin au mois d'août 1925 et les bataillons furent utilisés séparément. Les 1^{er} et 3^e bataillons bloquèrent ainsi la route de Fez aux Riffains et parvinrent à tenir la position au prix de nombreuses pertes. Le 2^e bataillon opéra, quant à lui, dans la région de Teroual et perdit entre autres le sous-lieutenant Lourdin au cours des combats.

Carte 1 : La République du Rif (1921- 1926)



La seconde période, d'octobre 1925 à la fin de février 1926, permit de défendre les postes de Taouset, d'Achikrane et du Bibane (au nord de Fez) tout en participant à « quelques opérations de nettoyage »⁴¹¹ de villages dissidents qui provoquèrent la mort de deux sous-officiers et de cinq tirailleurs.

Enfin, de mai à juin 1926 le régiment participa aux grandes offensives au sein de la 4^e Division sur les crêtes de l'Armana Ait Lila et le plateau de Doukeine.

⁴¹⁰ Voir I.A.3., p. 69.

⁴¹¹ *Id.*, p. 41.

Au terme de ces opérations, le régiment stationna à nouveau à Montauban, puis à Castelsarrasin, avant de tenir garnison à Cahors jusqu'en janvier 1930. Les pertes furent plus importantes que lors des opérations au Levant comme le montre le tableau suivant.

Tableau 12 : Pertes du 16^e R.T.S. au Maroc⁴¹²

	Tués	Disparus	Blessés	Totaux
Capitaines	2		2	4
Lieutenants	1		1	2
Sous-lieutenants	3		1	4
Adjudants-chefs			2	2
Adjudants	1			1
Sergents	5		10	15
Caporaux	1		4	5
Soldats			15	20
Adjudants Indigènes	1		1	2
Sergents Indigènes	6		10	16
Caporaux Indigènes	8	2	17	27
Tirailleurs	40	12	82	134
Totaux	73	14	145	232

Ces disparitions illustraient la violence des combats lors de la guerre du Rif.

Parmi les nombreuses citations accordées à des soldats du régiment, 18 ont été reprises dans l'historique à titre d'exemple. Toutefois, parmi ces 18 récompenses ne figuraient que cinq Africains dont les citations ont été placées en annexe 13. Le tirailleur Sidvoaya Zango, les caporaux Kassire Kante, Salba Vone et Abdoulaye Cisse, ainsi que le sergent Tiecoura Taraoré furent cités à l'ordre de l'armée pour des actes de bravoure accomplis au Maroc. Sidvoaya Zango y trouva même la mort⁴¹³.

⁴¹² Réalisé à partir de l'Historique du 16^e régiment de tirailleurs sénégalais (1919-1930). SHD/GR 8D172-434.

⁴¹³ *Ibid.*, pp. 47-51. SHD 8D172.

Figure 3 : Citation à l'ordre de l'armée du tirailleur Sidvoaya Zango du 16^e R.T.S.

Sidvoaya Zango : Tirailleur de 2^e classe, n^o mle 477.
« Le 27 juillet 1925, sa section étant sérieusement accrochée par l'ennemi, a fait preuve des plus belles qualités de courage et de dévouement. Sous un violent feu de mousqueterie, s'est porté en avant pour ramasser le corps de son caporal qui venait d'être tué. A trouvé lui-même une mort glorieuse au cours de cet engagement ».

Les qualités majeures d'un soldat se retrouvent dans cette citation dont le courage, l'abnégation et le fait que Sidvoaya Zango se soit mis en danger pour récupérer le corps de son caporal. En outre, à aucun moment la citation ne mentionne le fait que ce soit un soldat africain. Les citations à l'ordre de l'armée des coloniaux ne différaient ici en rien de celles des métropolitains.

L'historique du 16^e RTS témoignait de l'engagement des tirailleurs au sein de deux des principaux fronts durant la période. Si les pertes ne correspondaient pas aux chiffres de la Grande Guerre, elles n'en furent pas moins importantes. Elles témoignaient aussi d'un enracinement des troupes noires au sein de l'infanterie coloniale.

Ainsi, les travaux entrepris dans les camps du Sud-est attestaient de l'importance conférée à cette région dans la formation des tirailleurs sénégalais. Fréjus était appelée à conforter son rôle central dans la préparation des soldats et sous-officiers indigènes. L'instruction qui y était dispensée se rapprochait de plus en plus de celle des Européens, tout en tenant compte de certaines particularités comme la langue. Ce soin apporté à la préparation des soldats africains visait à les façonner au mieux pour combattre sur les fronts du Rhin et du bassin méditerranéen, mais aussi dans une perspective plus lointaine à les utiliser avec efficacité dans le cas d'un conflit plus global.

La préparation en France contrastait avec celle qui avait été dispensée en Afrique occidentale française. L'état-major en fit une priorité comme le montre les cas des 18^e et 19^e régiments de tirailleurs sénégalais dont les journées furent entièrement consacrées à cette préparation après leur

débarquement. Cette instruction, ajoutée à une meilleure sélection des cadres de ces unités coloniales, permit la bonne tenue de l'infanterie africaine au Levant et au Rif.

Conclusion de la première partie :

En 1923, le service militaire pour les métropolitains fut porté de trois ans à dix-huit mois, alors que quatre ans plus tôt les Africains se virent imposer un service militaire de trois ans avec tirage au sort. L'ensemble des coloniaux devaient alors compenser le désengagement des soldats français.

En 1926, la situation des tirailleurs d'Afrique noire paraissait bien différente de celle de 1914. La Grande Guerre constitua incontestablement une redéfinition de leur utilisation et de leur rôle au sein de l'armée française. Ils n'étaient plus la force d'appoint opérant sur les fronts africains, et certains espaces coloniaux, d'avant guerre mais bien un corps à part entière de l'armée française.

Les années 1919-1926 furent également un moment de réflexion pour optimiser leur utilisation et ne pas répéter les erreurs de 14-18. Des solutions furent proposées par la direction des troupes coloniales, puis mises en œuvre avant de connaître un succès mitigé. Les sources militaires témoignent d'un plus grand intérêt pour ces hommes, intérêt bien éloigné des clichés de « *troupes de choc* » ou de « *chair à canon* ». Le terme même de « *tirailleurs sénégalais* » était critiqué par les auteurs rencontrés dans cette première partie. Les diversités ethniques et les tensions qui en ressortaient amenaient à aborder différemment les soldats africains des Indochinois, Maghrébins et Malgaches, mais aussi les ethnies africaines elles-mêmes. Les efforts demandés aux Bambaras ne pouvaient être les mêmes pour les Maures ou les Peuls. Le soldat était désormais pensé dans sa globalité en tenant compte de ses forces et de ses faiblesses. L'hivernage et la période d'acclimatation semblaient enracinés. Conscients des enjeux suscités par les premiers mouvements de décolonisation et la poussée des régimes autoritaires en Europe, la France pensait son armée en vue de ces prochains défis. Le corps des tirailleurs sénégalais était alors appelé à y jouer un rôle essentiel.

Cependant, des tensions ressortaient des documents échangés entre les ministères des Colonies et de la Guerre. Si celui-ci entendait utiliser les combattants d'Afrique sur les fronts majeurs, le premier espérait conserver ces

forces vives sur le continent pour permettre le développement des territoires coloniaux. En 1925-1926, la situation militaire illustre l'avantage donné aux idées du ministère de la Guerre.

Les années suivantes devaient permettre de constater la réussite ou non de cette nouvelle formation, mais aussi de la place des tirailleurs dans le paradigme colonial. Les hommes recrutés à partir de 1919 reçurent une formation plus complète afin d'en faire des auxiliaires jouant le rôle d'intermédiaire à leur retour dans les colonies. Le retour de ces hommes bénéficiant d'une certaine autorité et ayant découvert le cadre de vie métropolitain ainsi que certains principes enseignés lors des cours d'éducation morale pouvait néanmoins devenir plus problématique que prévu.

Deuxième partie :
1927-1934, les troupes noires au cœur
du bouclier de la France

Introduction de la deuxième partie :

La montée du pacifisme, la crise économique et l'émergence des totalitarismes structurèrent la géopolitique des années 1927-1934 et eurent des conséquences sur la pensée militaire française. L'ère Briand-Stresemann imposait à la France de conduire une politique de désarmement tout en diminuant les effectifs de l'armée. L'entrée de l'Allemagne au sein de la Société des Nations en 1926 suscita les plus grands espoirs pour la sécurité collective et la société civile se rallia à cet idéal pacifiste. Ce contexte général facilita le vote de la loi de 1928 abaissant le service militaire à douze mois. À la différence des années 1919-1926, les effectifs métropolitains furent un temps privilégiés aux coloniaux pour des raisons économiques car la venue de ces derniers en France ou dans le bassin méditerranéen et leur instruction représentaient un effort budgétaire conséquent.

Cependant, la période fut aussi caractérisée par de nombreux revirements politiques, impactant les troupes coloniales. L'arrivée d'Hitler au pouvoir, le retrait du Japon, puis de l'Allemagne de la Société des Nations imposèrent une nouvelle stratégie qui fut mise en place entre la fin de l'année 1933 et le début de l'année suivante.

Malgré ces difficultés économiques, puis politiques, les troupes africaines demeurèrent relativement stables au cours de ces sept années. Certes, les effectifs évoluèrent légèrement au gré de ces événements, mais les soldats venus d'Afrique représentaient près de la moitié de l'infanterie coloniale sur l'ensemble de la période ici envisagée. Une des évolutions majeures des années 1927-1934 fut leur plus grande utilisation au sein de l'artillerie et des services annexes. Bien que le cliché du noir primitif ne disparût pas complètement, il était moins évoqué dans les sources et laissait place à une plus grande ambition pour ces soldats. Plus que la reconnaissance de leurs compétences, ces opportunités furent en grande partie la conséquence du manque d'intérêt des soldats métropolitains pour l'engagement au sein des troupes coloniales.

Les sous-officiers et officiers des troupes coloniales occupèrent une part importante dans la réflexion des autorités militaires au cours de cette période. Pour les Européens, ils venaient par deux voies. D'un côté, nombreux étaient ceux sortis du rang et ayant fait leurs armes au contact des coloniaux dans les colonies. Ces cadres disposaient donc d'une parfaite connaissance des hommes venus de l'Empire et constituaient le fer de lance de l'armée coloniale qu'aspirait à construire l'état-major. D'un autre côté, de nombreux cadres sortaient à peine de l'école et se retrouvaient à la tête d'hommes dont ils ignoraient complètement les attentes et les modes de vie¹.

Toutefois, les cadres européens manquaient, ce qui rendit la période propice à la promotion de soldats africains. Sur ces derniers, l'historiographie met en avant leurs lacunes. Si l'historien Myron Echenberg décrit les faibles exigences de leur formation et le peu de compétences à obtenir pour devenir caporal, sous-officier, voire plus rarement officier indigène², Julien Fargettas souligne l'absence du moindre effort pour développer le corps des sous-officiers indigènes³. Le fonds Moscou, sans contredire complètement ce constat, invite à le nuancer. En effet, le temps pour devenir caporal indigène passa de six mois à un an, puis à deux ans. De même, le Centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes de Fréjus, préparant ces hommes à devenir officiers, vit sa formation passer de un à deux ans. Certes, à aucun moment, les cadres issus des colonies n'acquirent les compétences de leurs homologues européens sortis de Saint-Maixent et de Saint-Cyr. Mais, sur la période concernée, il y eut un réel effort accompli et toute une réflexion menée sur l'instruction à leur apporter.

Les cadres africains étaient souvent de condition modeste, car les « évolués » ne trouvaient aucun intérêt dans la carrière militaire⁴. Cela témoignait de la progression d'Africains de basse extraction ayant connu une réelle ascension au sein de l'armée. Les tirailleurs sénégalais maîtrisant le français, par exemple, n'étaient pas rares.

Plusieurs dossiers de soldats originaires d'Afrique subsaharienne, passés par le Centre de perfectionnement de Fréjus, amènent des éléments sur

¹ Julien FARGETTAS, *Les tirailleurs sénégalais. Les soldats noirs entre légendes et réalités. 1939-1945*, Paris, Tallandier, 2012, p. 91.

² Myron ECHENBERG, *Les tirailleurs sénégalais en Afrique occidentale française (1857-1960)*, Paris, Karthala, 2009, pp. 122-123.

³ Julien FARGETTAS, *Les tirailleurs sénégalais...*, *op.cit.*, p. 92.

⁴ *Ibid.*, p. 92.

l'origine et le parcours de ces hommes⁵, mais aussi leurs récompenses, leurs punitions et l'avis que portaient sur eux les cadres européens les ayant suivi à Montauban, Fréjus, ou Mont-de-Marsan.

Que ce soit, pour les Européens ou les coloniaux, le recrutement d'hommes de qualité butait face à la difficulté à sélectionner des chefs compétents en temps de paix comme l'écrivait le commandant de Gaulle dans *Le fil de l'épée* en 1932 :

« On fait la guerre avec des chefs recrutés et formés en temps de paix. Il faut convenir que cette dernière favorise mal la sélection des personnalités.

Tout d'abord, le recrutement des chefs de valeur devient malaisé quand la paix se prolonge »⁶.

L'instruction, au-delà des aspects militaires, se concentra davantage sur la maîtrise du français et l'éducation morale afin de favoriser l'obéissance des soldats noirs. Après le scandale international provoqué par la présence de troupes africaines et nord-africaines lors de l'occupation de la Rhénanie, les soldats noirs se devaient d'être irréprochables. Or, comme le soulignait Clausewitz, l'acquisition de la discipline se forge bien hors de la guerre⁷.

Nous disposons de vingt-six dossiers de combattants africains comptant de une à plus de vingt pièces. Certes, ce chiffre constitue un faible panel et ne peut expliquer toutes les trajectoires des soldats d'Afrique. Cependant, ces documents nous permettent de comprendre un peu mieux la forme de leur engagement, leur origine et la nature de leur service. La plupart étaient des cultivateurs et la quasi-totalité venaient d'A.O.F⁸.

Tableau 13 : Dossiers de soldats africains pour la période 1927-1934

Soldat	Période	Origine	Thème
Dian Oury Mané	1934		Fraude
Pati Ouedraogo	1934		Fraude
Votie Nanou	1934	Dédougou (Haute-Volta)	Fraude

⁵ SHD/GR 8D9-9N1125.

⁶ Charles de GAULLE, *Le Fil de l'épée*, Paris, Perrin, Collection Tempus, 2010 (1^{ère} édition 1932), p. 52.

⁷ Carl von CLAUSEWITZ, *De la guerre*, Paris, Payot, Collection Rivages poche, 2014 (1^{ère} édition 1832), p. 113.

⁸ SHD/GR 8D9-9N1125, 8D23, 8D24 et 8D25.

Diara Sano	1934	Guinée française	Fraude
Niada	1932		Récompense
Daouda Touré	1905-1933	Guinée française/ Étudiant	Formation sous-officiers indigènes
Bakary Soufountéra	1902-1933	Soudan/ Cultivateur	Formation sous-officiers indigènes
Baba Alinou Bari	1903-1933	Guinée française/	Formation sous-officiers indigènes
Mamadou Diouldé	1903-1933	Guinée française/ Cultivateur	Formation sous-officiers indigènes
Eliassa	1902-1933	Guinée française/ Cultivateur	Formation sous-officiers indigènes
Mamadou Bobo	1906-1933	Guinée française/ Cultivateur	Formation sous-officiers indigènes
Hadji Taraoré	1901-1933	Soudan/ Cultivateur	Formation sous-officiers indigènes
Souleymana	1904-1933	Guinée française/ Cultivateur	Formation sous-officiers indigènes
Hamidou Mamadou	1928-1932	Dakar/ Facteur des Postes	Vol
Zian Tahou	1929-1932	Côte d'Ivoire	Insulte envers un supérieur
Moussa Coulibaly	1924-1932		Demande d'amnistie
Bassi Dombouya	1906-1931	Guinée française/ Cultivateur	Homicide
Manko Yenn	1934	Côte d'Ivoire	Violences et homicides
Zonoko Makanago	1930		Suicide
Oumedou	1930		Suicide
Mamady Diallo	1930		Suicide
Bedary	1930-1931	Dakar	Rejoint par sa femme à Casablanca
Abidou Diaze	1930	A.O.F.	Autorisé à rentrer en

			A.O.F. pour s'occuper des 5 enfants de son frère, mort en tant que tirailleur
Saidi Ouollo	1930	A.O.F.	Aménagement du congé de fin de service
Amidou Diakité	1930	A.O.F.	Aménagement du congé de fin de service
Natitia	1930	A.O.F.	Aménagement du congé de fin de service
Danzin	1930	A.O.F.	Aménagement du congé de fin de service

De plus, les archives du fonds Moscou proposent de nombreux documents rédigés par des cadres européens vivant au quotidien parmi ces hommes. Les textes émanant de cadres militaires français apportent donc de nouveaux éléments. Si l'Exposition de Vincennes de 1931 a été étudiée par une partie des spécialistes de la colonisation⁹, nos archives montrent des réalités éloignées des zoos humains et de la mise en scène à l'œuvre lors de cette manifestation¹⁰. Ces sources permettent de compléter, modestement, les propos des historiens ayant travaillé sur cette question majeure¹¹.

Enfin, les soldats d'Afrique s'enracinèrent davantage dans les villes qu'ils marquèrent de leur présence. Le fonds Moscou présente quelques histoires réelles d'amour entre des tirailleurs et des femmes de métropole¹², bien éloignées du mythe selon lequel les soldats noirs avaient une propension au viol et une sexualité débridée. Certains documents rédigés par les hommes commandant des bataillons nuançent aussi le penchant pour l'alcool d'une grande majorité de tirailleurs¹³.

⁹ Charles-Robert AGERON, « L'Exposition coloniale de 1931. Mythe républicain ou mythe impérial ? », in Pierre NORA (dir.), *Les Lieux de mémoire. Tome 1. La République*, Paris, Gallimard, Collection Quarto, 1997 (1^{ère} édition 1984), pp. 493-515. Jean-Pierre RIOUX, « La grande récré de 1931 », dans *La France coloniale sans fard ni déni*, Paris, André Versaille, 2011, pp. 55-61.

¹⁰ SHD/GR 8D155-784 Feuillet « Exposition (1931) ».

¹¹ Catherine HODEIR, Michel PIERRE, *L'Exposition coloniale*, Paris, Complexe, 1991, 159 p.

¹² SHD/GR 8D111-789.

¹³ *Ibid.*

Le fonds Moscou invite ici à aborder ces soldats en tenant compte des bouleversements connus par l'histoire militaire depuis les années 1960¹⁴, mais aussi à s'inscrire dans le profond renouvellement de l'histoire coloniale. Cette historiographie s'est désormais dégagée de tout schéma binaire et de la clé de lecture longtemps privilégiée : résistance/collaboration, pour privilégier les interactions à l'image des « *Colonial studies* »¹⁵. Servir en tant que fils de chef, originaire des Quatre communes ou cultivateur des contrées de Côte d'Ivoire ne revêtait pas le même sens.

Il s'agit donc d'analyser en quoi les troupes africaines ont été pensées dans une perspective plus ambitieuse afin de répondre au relatif désintérêt des troupes métropolitaines pour l'armée coloniale.

De 1927 à 1934, les soldats africains furent utilisés dans l'optique de consolider le bouclier de la France et pour assurer la sécurité en A.O.F. et A.E.F. À la fin de l'année 1933, l'état-major comprit qu'il devait repenser l'épée de la France face aux menaces des régimes totalitaires et changea de paradigme en 1934. Les troupes coloniales y prirent toute leur place. Entre ces deux dates, les tirailleurs sénégalais s'affirmèrent dans les différentes armes et furent également des acteurs involontaires de la propagande coloniale à l'œuvre en métropole.

¹⁴ Hubert HEYRIÈS (dir.), *Histoire militaire, Études de défense et politiques de sécurité. Des années 1960 à nos jours*, Paris, Economica, 2012, 497 p.

¹⁵ Emmanuelle SIBEUD et Marie-Albane de SUREMAIN, « Histoire coloniale et/ou Colonial studies. D'une histoire à l'autre », in Séverine AWENENGO, Pascale BARTHÉLÉMY, Charles TSHIMANGA (dir.), *Écrire l'histoire de l'Afrique autrement ?*, Paris, L'harmattan, 2004, pp. 73-86.

Chapitre IV.
Repenser l'armée noire face aux enjeux
géopolitiques

Les années 1927-1934 furent marquées par la montée du pacifisme, les impératifs économiques et une stagnation des effectifs européens au sein de l'armée coloniale. Ces trois données structurelles entraînèrent une recomposition de ces troupes. Désormais, chaque corps indigène devait être utilisé avec davantage de cohérence afin de limiter leurs dépenses tout en augmentant leur efficacité. Les tirailleurs sénégalais furent au cœur de ce processus puisqu'ils demeuraient bien plus nombreux que leurs homologues indochinois et malgaches.

Si la part des soldats coloniaux augmenta au sein de l'infanterie coloniale, ils devinrent aussi plus nombreux parmi les artilleurs et les soldats des sections annexes. D'un point de vue économique, les tirailleurs africains furent aussi préférés à leurs homologues malgaches et indochinois pour servir en métropole et dans le bassin méditerranéen car ils en étaient plus proches, leur venue restait donc plus simple et moins onéreuse¹⁶. Quand le service militaire fut abaissé à un an le 31 mars 1928 pour les soldats métropolitains, des opportunités s'ouvrirent pour les soldats des colonies qui purent rejoindre plus facilement le corps des sous-officiers, voire plus rarement celui des officiers.

Les promotions, une clarification de la procédure de réforme et une redéfinition des récompenses en temps de paix témoignèrent de l'importance prise par les troupes indigènes au sein de l'armée coloniale. Mais, l'éloignement des colonies d'origine et les lacunes administratives récurrentes facilitaient aussi les fraudes individuelles¹⁷.

Il s'agit donc de voir ici comment l'état-major organisa les forces africaines pour répondre au contexte économique et politique des années 1927-1934. Pour cela les effectifs furent adaptés chaque année aux enjeux du moment, puis l'état-major privilégia l'engagement à l'appel afin de faire de cette armée noire, une armée de professionnels¹⁸. Enfin, le système des récompenses et des promotions fut adapté à une période où les combats devenaient plus rares.

¹⁶ SHD/GR 8D46, 8D69, 8D77, 8D78 et 8D102.

¹⁷ SHD/GR 8D9, 8D11 et 8D108.

¹⁸ SHD/GR 8D19, 8D46, 8D77, 8D103, 8D108 et 8D111.

A. Des effectifs recomposés

La domination quantitative des Africains au sein des troupes coloniales se confirma au cours de la période 1927-1934, ils constituaient alors le fer de lance de l'infanterie coloniale au sein de laquelle ils étaient plus nombreux que les Européens. Ce poids quantitatif les amena à être présents sur l'ensemble des fronts majeurs pour le ministère de la Guerre. Toutefois, ils demeuraient sous-représentés au sein de l'artillerie et des sections annexes.

Le recours fréquent à ces hommes à l'extérieur de leur colonie impliqua aussi un cadre juridique bien plus rigoureux qui se précisa et s'affirma au cours de ces années marquées par de nouveaux enjeux économiques et politiques. Les tirailleurs sénégalais représentaient alors une solution à de nombreux problèmes structurels et obtinrent une plus grande place dans le dispositif militaire français.

A.1. Approche quantitative :

De 1927 à 1934, les soldats africains prirent une part plus importante au sein des troupes coloniales. S'ils s'affirmèrent d'un point de vue quantitatif au sein de l'infanterie, Indochinois et Malgaches leur étaient encore préférés dans l'artillerie et les services annexes. Certes, la recomposition de l'armée face au contexte économique et à la montée du pacifisme entraîna un bref recul du recours aux soldats africains et asiatiques, mais ce ne fut qu'éphémère. Dès la fin de l'année 1933, l'état-major prévoyait de continuer à les utiliser davantage.

Plusieurs documents permettent d'établir avec précision les effectifs de l'armée coloniale, ainsi que leur évolution entre 1914 et les années 1930. Une étude sur l'armée coloniale, datant de 1931 et émanant de la 8^e Direction, comparait les effectifs de l'armée coloniale entre 1914 et 1931¹⁹. Nous reproduisons ici les seuls tableaux des années 1914 et 1931, puis la totalité du document en annexe 14.

¹⁹ Anonyme, Étude sur l'armée coloniale, 1931. SHD/GR 8D102-908.

Tableau 14 : Comparaison des effectifs de l'infanterie et de l'artillerie coloniales en 1914 et 1931 prévus dans le budget

1914	Infanterie coloniale			Artillerie coloniale			
	Emplacement	Officiers	Hommes de troupe européens	Indigènes	Officiers	Hommes de troupe européens	Indigènes
	Métropole, bassin méditerranéen, Chine	1 653	29 638	11 453	524	5 632	2 052
	Colonies (hors du bassin méditerranéen)	1 191	12 355	37 829	188	3 103	3 006
	Total	2 844	41 993	49 282	712	8 735	5 058

1931	Infanterie coloniale			Artillerie coloniale			
	Emplacement	Officiers	Hommes de troupe européens	Indigènes	Officiers	Hommes de troupe européens	Indigènes
	Métropole, bassin méditerranéen, Chine	1 974	19 641	28 174	747	6 557	6 404
	Colonies (hors du bassin méditerranéen)	1 128	11 159	35 389	409	2 918	5 354
	Total	3 102	30 800	63 563	1 156	9 475	11 758

Plusieurs points méritent d'être retenus. En 1914, l'infanterie coloniale comptait 41 993 soldats européens et 49 282 soldats coloniaux, alors que l'artillerie coloniale recensait 8 735 hommes de troupes européens pour 5 058 « indigènes ». Dix-sept années plus tard, les mêmes corps comptabilisaient 30 800 fantassins européens pour 65 563 « indigènes », et 9 475 artilleurs européens pour 11 758 « indigènes ». La part de soldats coloniaux avait donc fortement augmenté au sein des troupes coloniales, puisqu'ils passèrent de 54% en 1914 à 68% en 1931 des fantassins, puis de 36% en 1914 à 55% des artilleurs. Dans les deux armes, ils devinrent donc majoritaires.

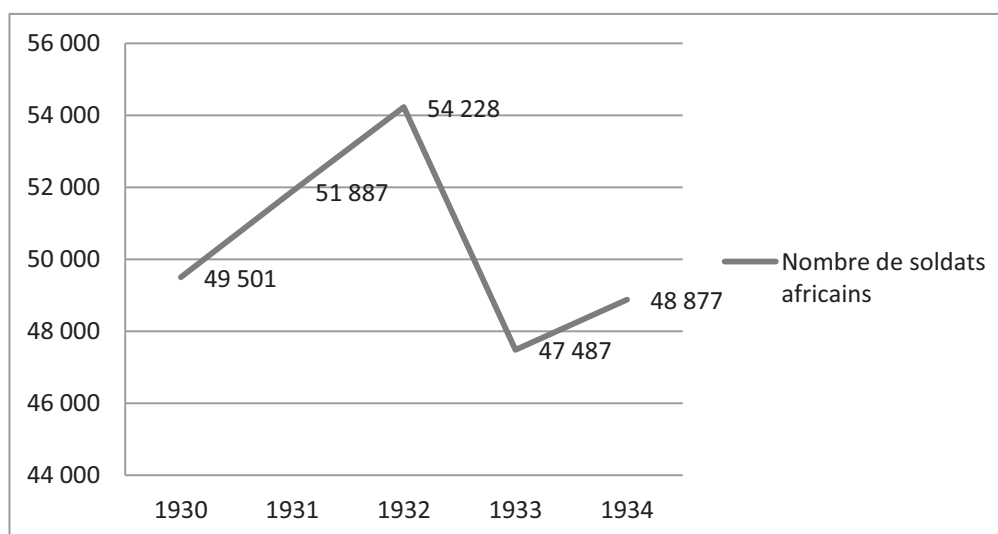
Si le nombre absolu de fantassins resta sensiblement le même : 91 275 en 1914 (avant la guerre) et 96 363 en 1931, les fantassins indigènes furent par contre deux fois plus nombreux en 1931 que leurs homologues européens. Le nombre d'artilleurs augmenta de près de 50% du fait de l'importance prise par

cette arme depuis la Grande Guerre. Les soldats originaires des colonies représentaient aussi la majorité des artilleurs en 1931. Cela s'expliquait par leur part de plus en plus importante au sein des sous-officiers, le désintérêt des métropolitains pour l'engagement au sein des troupes coloniales, mais aussi la reconnaissance de leurs capacités à occuper des postes spécifiques et plus techniques.

Concernant les seuls soldats africains, nous disposons également de nombreux documents statistiques permettant de relever les effectifs indigènes en fonction de leur origine pour la période qui nous concerne dans cette partie entre 1930 et 1934²⁰. Il s'agissait d'état des effectifs de l'armée coloniale réalisés au 1^{er} juillet de chaque année. Ces tableaux précisaient la part entre engagés/rengagés et appelés, puis permettaient d'étudier avec précision la répartition entre l'infanterie, l'artillerie puis les sections annexes (voir annexe 15).

Le nombre de combattants africains augmenta ainsi au début des années 1930 afin de compenser le manque de recrues européennes au sein des troupes coloniales, puis diminua de 6 000 soldats en 1932-1933, avant de repartir à la hausse. Mais, comme il sera évoqué plus loin, cette diminution relevait davantage d'une recomposition des effectifs de l'armée coloniale dans le cadre des conférences visant à un désarmement que des conséquences de la crise de 1929.

Graphique 1 : Evolution du nombre de soldats africains²¹



²⁰ SHD/GR 8D77 et 8D78.

²¹ Réalisé à partir des récapitulatifs des effectifs au sein de l'armée coloniale en 1930, 1931, 1932, 1933 et 1934. SHD/GR 8D77-649.

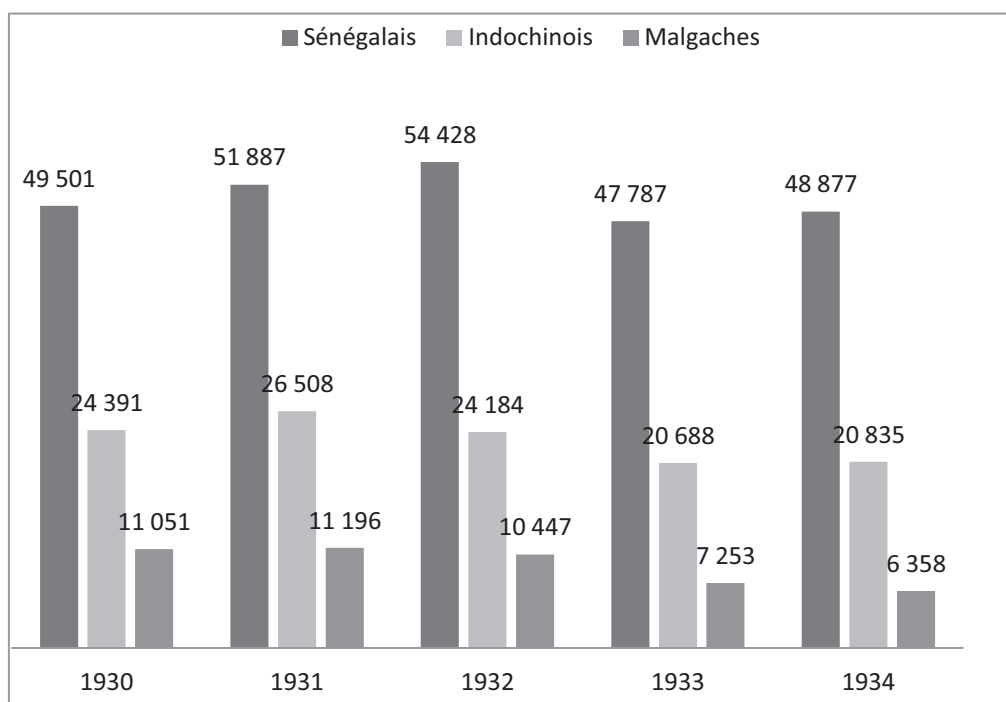
Ces documents offrent aussi une vision globale des troupes coloniales avec les effectifs indochinois, malgaches, cipayes, somalis et canaques. Pour ces trois derniers, les soldats n'étaient que des engagés et des rengagés, puis les chiffres demeuraient relativement faibles : quatre-vingt-quinze Somalis et quarante-huit Canaques à titre d'exemple en 1934. La dynamique générale observée pour les tirailleurs sénégalais se ressentait dans l'ensemble des troupes indigènes, même si pour les Indochinois et Malgaches, la baisse des effectifs commença dès 1931-1932, alors que le nombre de soldats africains augmentait encore. Une des explications possibles demeurait l'éloignement de ces coloniaux, en effet diminuer le nombre de soldats malgaches et indochinois permettait une économie plus conséquente que pour les hommes du continent africain. La baisse n'en fut pas moins prononcée en 1933 avec un nombre de soldats coloniaux qui passa de 89 241 à 75 612.

Tableau 15 : Évolution du nombre de soldats coloniaux entre 1930 et 1934²²

Année	Sénégalais	Indochinois	Malgaches	Total (+ Somalis, Cipayes et Canaques)
1930	49 501	24 391	11 051	85 106
1931	51 887	26 508	11 196	89 708
1932	54 428	24 184	10 447	89 241
1933	47 787	20 688	7 253	75 612
1934	48 877	20 835	6 358	75 413

²² Réalisé à partir des récapitulatifs des effectifs au sein de l'armée coloniale en 1930, 1931, 1932, 1933 et 1934. SHD/GR 8D77-649.

Graphique 2 : Evolution du nombre de soldats africains, indochinois et malgaches²³



Cependant, il manquait certains tirailleurs sénégalais dans ces données. Les documents précisent, en effet, que d'autres servaient au sein des troupes métropolitaines, dans l'aéronautique ou comme infirmiers par exemple (voir annexe 15). Mais, le chiffre donné englobait l'ensemble des soldats coloniaux sans séparer les Africains des autres. Cela concernait 4 011 soldats en 1931 et 1 381 hommes en 1934.

L'autre point intéressant sur lequel pouvaient être comparés les coloniaux grâce à ces documents était les armes au sein desquelles ils servaient. L'armée coloniale se répartissait entre l'infanterie, l'artillerie et les sections annexes. La différence devenait ici éloquente : les soldats africains restaient utilisés d'abord et avant tout comme des fantassins, rares étaient ceux à servir au sein de l'artillerie ou des sections annexes, même si leur nombre augmentait par rapport aux années 1919-1926. Si leur effectif total restait largement supérieur aux Indochinois et Malgaches, ce fait s'inversait dans ces deux armes. Les Sénégalais, pourtant cinq fois plus nombreux que les Malgaches, ne fournissaient que 258 soldats aux sections annexes (8,5%) contre 1048 pour les Malgaches (57%) et 1 729 pour les Indochinois (34,5%)

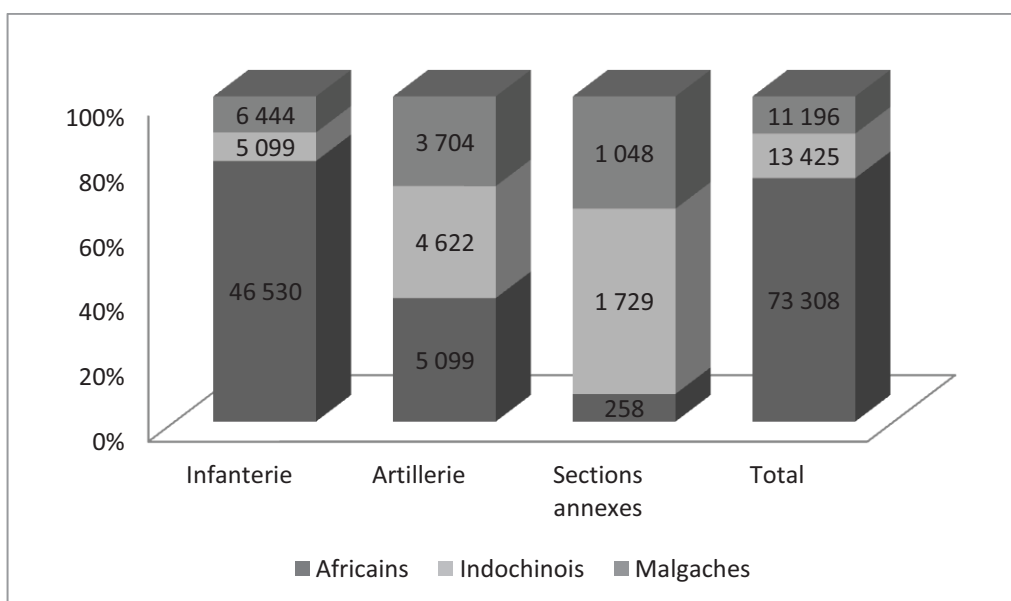
²³ Réalisé à partir des récapitulatifs des effectifs au sein de l'armée coloniale en 1930, 1931, 1932, 1933 et 1934. SHD/GR 8D77-649.

au cours de l'année 1931²⁴. Les explications ont déjà été soulevées dans la première partie, en particulier l'idée selon laquelle il fallait rester simple, voire simpliste, dans la formation des Africains jugés souvent inaptes à accomplir les tâches les plus techniques. Même si le nombre de Sénégalais au sein de l'artillerie et des sections annexes avait progressivement augmenté depuis 1914, le soldat noir demeurait d'abord et avant tout un fantassin.

Tableau 16 : Répartition des soldats indigènes au sein des armes de l'armée coloniale en 1931²⁵

Armes	Sénégalais	Indochinois	Malgaches	Total ²⁶
Infanterie	46 530	20 157	6 444	73 308
Artillerie	5 099	4 622	3 704	13 425
Sections annexes	258	1 729	1 048	3 035
Total	51 887	26 508	11 196	89 768

Graphique 3 : Répartition des Africains, Malgaches et Indochinois au sein des armes de l'armée coloniale en 1931²⁷



²⁴ Voir Graphique 3.

²⁵ Réalisé à partir de la Répartition des effectifs de l'infanterie, de l'artillerie et des sections annexes de l'armée coloniale au 1^{er} juillet 1931, SHD/GR 8D77-649. Le document est reproduit en intégralité en annexe 15.

²⁶ Comprend les Cipayes, Somalis et Canaques.

²⁷ Réalisé à partir de la Répartition des effectifs de l'infanterie, de l'artillerie et des sections annexes de l'armée coloniale au 1^{er} juillet 1931, SHD/GR 8D77-649. Le document est reproduit en intégralité en annexe 15.

Ces documents offrent aussi une vision globale de l'armée coloniale en donnant les effectifs européens. En comparant ces derniers aux effectifs africains, puis à l'ensemble des coloniaux, il ressortait clairement que les troupes noires constituaient la majeure partie de l'infanterie. Par ailleurs, le nombre de soldats européens augmentait au moment où le nombre de soldats indigènes diminuait à partir de 1932. L'armée coloniale utilisa davantage les appelés entre 1930 et 1934, puisque ces derniers étaient passés de 11 712 en 1930 à 18 312 en 1934²⁸.

Tableau 17 : Comparaison entre les effectifs européens et indigènes au sein de l'armée coloniale²⁹

Années	Armes	Européens	Sénégalais/ Pourcentage du total	Total indigènes	Total (Européens + indigènes)
1930	Infanterie	28 257	44 212/ 45%	69 501	97 758
	Artillerie	8 388	5 023/ 24%	12 702	21 040
	S. annexes	1 252	266/ 6%	2 903	4 155
	Total	37 897	49 501 /40%	85 106	123 003
1931	Infanterie	30 520	46 530/ 45%	73 308	103 828
	Artillerie	8 831	5 099/ 23%	13 425	22 256
	S. annexes	1 359	258/ 6%	3 035	4 394
	Total	40 710	51 887/ 40%	89 768	130 478
1932	Infanterie	32 222	48 169/ 46%	72 684	104 906
	Artillerie	9 802	5 939/ 25%	13 643	23 445
	S. annexes	1 474	320/ 7%	2 914	4 388
	Total	43 498	54 428/ 41%	89 241	132 739
1933	Infanterie	31 763	42 047/ 45%	62 601	94 364
	Artillerie	10 731	5 121/ 23%	11 128	21 859
	S. annexes	1 815	319/ 9%	1 883	3 698
	Total	44 309	47 787/ 40%	75 612	119 921
1934	Infanterie	31 323	43 460/ 46%	63 717	95 040
	Artillerie	11 217	5 886/ 28%	10 119	21 336

²⁸ Comparaison des Récapitulatifs des effectifs de l'armée coloniale de 1930 et 1934. SHD/GR 8D77-649.

²⁹ Réalisé à partir des récapitulatifs des effectifs au sein de l'armée coloniale en 1930, 1931, 1932, 1933 et 1934. SHD/GR 8D77-649.

	S. annexes	1 996	331/9%	1 577	3 573
	Total	44 536	48 877/ 41%	75 413	119 449

De 1930 à 1934, le nombre de tirailleurs sénégalais augmenta donc dans un premier temps avant de diminuer en 1932-1933. Dans tous les cas, leur rôle demeura primordial au sein de l'infanterie dont ils représentaient 40% des effectifs, alors qu'ils restaient moins nombreux au sein de l'artillerie (25%) et des sections annexes (6 à 9%) en comparaison des Indochinois et Malgaches. Les soldats africains devinrent bien dans les années 1930 un pilier de l'armée coloniale.

Environ 50 000 soldats originaires d'A.O.F. et d'A.E.F. étaient sous les drapeaux français chaque année entre 1927 et 1934. Malgré une timide progression des Africains au sein de l'artillerie et des sections annexes, les tirailleurs représentaient 45%, et donc le cœur, de l'infanterie coloniale. Ces états d'effectifs localisaient également les soldats, si l'Afrique occidentale française demeurait un lieu privilégié pour les utiliser, leur présence en métropole et dans l'ensemble du bassin méditerranéen était désormais un fait établi.

A.2. Des soldats présents sur l'ensemble des fronts majeurs :

Depuis la fin de la Grande Guerre, de nombreux textes encadraient l'envoi de soldats coloniaux à l'étranger. Ce cadre juridique permit d'éviter les erreurs passées et d'obtenir l'utilisation la plus cohérente possible des autochtones à l'extérieur de leur groupe de colonies. Au-delà de l'aspect législatif, les soldats africains furent préférés à leurs homologues indochinois et malgaches pour venir servir en métropole et dans le bassin méditerranéen.

Le décret du 26 juin 1928 sur l'organisation des troupes coloniales renseignait ainsi sur la localisation précise des corps de troupe et des formations d'infanterie coloniale³⁰. En métropole, ce décret établissait cinq régiments d'infanterie coloniale à trois bataillons de quatre compagnies et six régiments de tirailleurs sénégalais à trois bataillons de quatre compagnies. À cela s'ajoutaient deux régiments de tirailleurs malgaches, puis deux régiments de tirailleurs indochinois et pour l'ensemble des soldats coloniaux un Centre de

³⁰ Le Président de la République Gaston Doumergue, le ministre de la Guerre Paul Painlevé et le ministre des Colonies Léon Perrier, Décret relatif à l'organisation des troupes coloniales fixant les cadres et effectifs de ces troupes, Paris, le 26 juin 1928. SHD/GR 8D69-181.

transition des troupes indigènes coloniales (C.T.T.I.C.) à Fréjus, un dépôt des isolés des troupes coloniales (à Marseille) et un Centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes coloniaux (à Fréjus)³¹.

L'infanterie coloniale demeurait présente dans l'ensemble du bassin méditerranéen puisque quatre régiments de tirailleurs sénégalais stationnaient en Algérie-Tunisie, deux au Maroc et un au Levant. Tous étaient composés de trois bataillons à quatre compagnies.

En toute logique, le continent africain restait, avec la métropole, le lieu où se concentraient le plus grand nombre de soldats africains. En Afrique occidentale française stationnaient un bataillon d'infanterie coloniale, trois régiments de tirailleurs sénégalais, huit bataillons de tirailleurs sénégalais, un détachement de télégraphistes coloniaux, un détachement de secrétaires d'état-major coloniaux, des dépôts d'isolés, de transition ou d'étapes, un bureau de recrutement, des sections de recrutement indigène, puis des écoles d'enfants de troupe³².

Les mêmes corps se trouvaient en Afrique équatoriale française dans des proportions plus restreintes : un régiment de tirailleurs sénégalais, un bataillon de tirailleurs sénégalais, un détachement de secrétaires d'état-major coloniaux, puis une ou plusieurs sections de recrutement indigène, ainsi qu'un ou plusieurs dépôts d'isolés ou de transition³³.

Quelques tirailleurs sénégalais pouvaient stationner en Afrique orientale, voire aux Antilles, mais ils étaient regroupés en petits effectifs au sein de compagnies d'infanterie coloniale. Les corps de l'artillerie suivaient la même répartition géographique au sein de régiments d'artillerie coloniale mixte³⁴.

Ces mêmes documents nous renseignaient sur la localisation géographique de l'ensemble des tirailleurs indigènes. Ces données ont été rassemblées en annexe 16³⁵. D'après ces documents, sur l'ensemble de la période aucun soldat africain ne fut envoyé en Chine ou Indochine. Dès 1930, si l'essentiel des tirailleurs sénégalais servaient dans leur colonie d'origine en A.O.F. ou A.E.F., puis dans les colonies du Maghreb, un tirailleur sur cinq venait en métropole. La même année, sur les 24 391 Indochinois servant

³¹ *Ibid.*, p. 3.

³² *Id.*, pp. 5-6.

³³ *Id.*, p. 6.

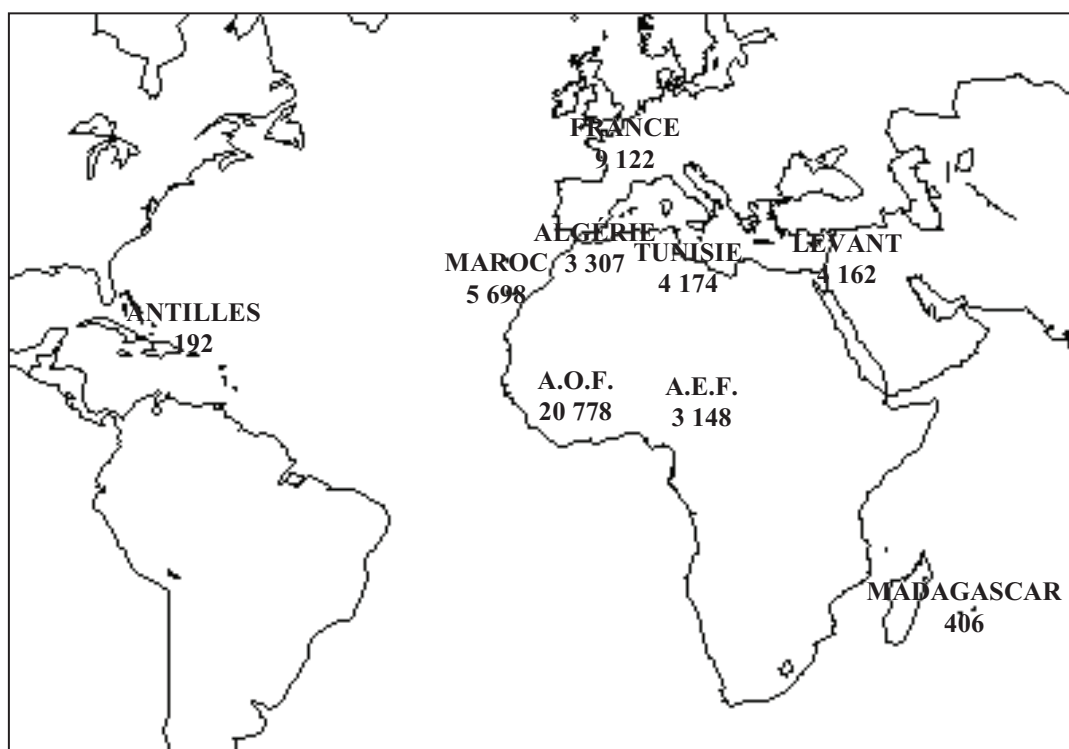
³⁴ *Id.*, pp. 8-10.

³⁵ Voir Carte 1.

l'armée française, 4 579 stationnaient en France. La proportion demeurait donc assez similaire. Elle s'avérait plus importante pour les soldats de Madagascar puisque parmi les 11 051 appelés et engagés de l'île, 4 947 se trouvaient en métropole³⁶.

De plus, à ce moment, aucun soldat africain ne servait au sein des sections annexes en métropole et 1 821 artilleurs sénégalais se trouvaient en métropole, alors que 1 078 Indochinois et 470 Malgaches servaient dans les sections annexes en métropole. La première partie a montré que de nombreux rapports classaient les Sénégalais derrière les Indochinois et Malgaches, même si cela n'était pas une généralité. Une autre explication pouvait résider dans le fait que si les soldats africains étaient assez peu nombreux au sein des sections annexes, il s'agissait aussi de garder ces hommes en A.O.F. et A.E.F. pour la sécurité de ces deux groupes de colonies.

Carte 2: Localisation des soldats africains en 1930³⁷



Cette répartition s'avéra bien différente quatre ans plus tard, en effet en 1934 seuls 544 Indochinois et 606 Malgaches servaient en métropole alors que

³⁶ Effectifs de l'infanterie, de l'artillerie et des sections annexes de l'armée coloniale au 1^{er} juillet 1930. SHD/GR 8D77-649.

³⁷ Réalisé à partir des récapitulatifs des effectifs au sein de l'armée coloniale en 1930. SHD/GR 8D77-649.

les soldats d’Afrique noire y étaient encore 9 429³⁸. La situation politique de ces territoires justifiait en partie le fait de laisser les Indochinois et Malgaches dans leur colonie. En effet, en 1930 et 1931 le futur Hô Chi Minh utilisa le Parti communiste indochinois pour lancer une série d’insurrections qu’il fallait réprimer. Mais les raisons économiques semblaient encore plus importantes puisque le temps de transport et le coût demeuraient plus conséquents pour ces soldats que pour ceux venant d’Afrique subsaharienne. À partir de 1934, on ne trouvait désormais que peu de soldats indochinois et malgaches en métropole.

La comparaison des effectifs entre 1930 et 1934 montre aussi une grande mobilité des hommes entre la Tunisie, le Maroc et l’Algérie. Chaque année, les soldats y étaient répartis en fonction des risques et du contexte politique. En revanche, l’Algérie avait perdu un nombre conséquent de tirailleurs sénégalais entre 1932 et 1934, en raison d’une réorganisation opérée en 1933. Il s’agissait d’envoyer une partie des soldats stationnés en Algérie en métropole, où quelques unités étaient appelées à recevoir des soldats inexpérimentés au même moment³⁹.

Le service à l’extérieur était donc régulièrement redéfini par les autorités compétentes. Pour cette période, nous disposons en effet d’une instruction ministérielle établie par le ministre de la Guerre André Maginot et le directeur des troupes coloniales en la personne du général Bernard Verdier⁴⁰. Elle remplaça l’instruction ministérielle du 21 février 1922. D’après celle-là, tous les soldats indigènes pouvaient servir hors de leur colonie d’origine :

*« Tous les militaires indigènes, appelés ou liés par contrat, peuvent, en toutes circonstances, être désignés pour continuer leurs services hors de leur groupe de colonies d’origine, sous les réserves prévues par les décrets sur le recrutement »*⁴¹.

Servir hors de son groupe de colonies d’origine signifiait pour un soldat de Haute-Volta, quitter l’Afrique occidentale française. Les trois groupes de colonies du continent africain étaient l’A.O.F., l’A.E.F. et l’Afrique orientale française. Seuls en étaient exemptés, les soldats auxquels ils restaient moins de

³⁸ Effectifs de l’infanterie, de l’artillerie et des sections annexes de l’armée coloniale au 1^{er} juillet 1934. SHD/GR 8D77-649.

³⁹ Lettre du colonel Falvy, directeur général des troupes coloniales aux généraux commandant les 15^e, 16^e, 17^e et 18^e régions, Paris, le 10 août 1933. SHD/GR 8D46.

⁴⁰ Instruction interministérielle sur le service des militaires indigènes hors de leur groupe de colonie d’origine, Paris, le 18 septembre 1929. SHD/GR 8D111-789.

⁴¹ Titre I « Obligation du service extérieur », Article.1., *Ibid.*, p. 1.

vingt-six mois de service et ceux qui étaient rentrés depuis moins de dix-huit mois dans leur groupe de colonies d'origine après un service à l'extérieur. Dans ces deux derniers cas, un soldat ne pouvait repartir hors de son groupe qu'en étant volontaire et après avoir souscrit un contrat de rengagement⁴². Les militaires inaptes physiquement étaient également exemptés du service à l'extérieur. Puis, certains soldats astreints au service extérieur pouvaient en être momentanément dispensés pour des raisons familiales⁴³.

La part entre les engagés, puis rengagés, liés par contrat et les appelés était fixée d'un commun accord entre les ministres de la Guerre et des Colonies. Ce dernier établissait les effectifs que chaque groupe devait envoyer à l'extérieur quand le budget était fixé et en fonction des renseignements donnés par le ministre de la Guerre⁴⁴. Les soldats servant à l'extérieur étaient rapatriés entre le 1^{er} avril et le 31 août (en raison des conditions météorologiques), et la relève échelonnée en fonction de ces dates.

Ces détachements de relève devaient être encadrés au cours du voyage, selon des instructions spéciales. Si le détachement comptait au moins deux cents hommes, un officier européen en prenait nécessairement la tête alors qu'un sous-officier européen suffisait pour un groupe de cent hommes. Le plus souvent, ils étaient choisis au sein du personnel rapatriable en service aux colonies ou parmi le personnel désigné pour les colonies⁴⁵. Chaque indigène envoyé à l'extérieur devait également disposer d'un livret sanitaire dès son embarcation afin de limiter les maladies et les risques décrits dans la première partie⁴⁶.

La durée du service à l'extérieur comptait du jour de son débarquement dans la région extérieure au jour de son embarquement en vue de son rapatriement⁴⁷. Pour les militaires liés par contrat, le service atteignait au maximum trois ans ininterrompus. Ils pouvaient y demander une prolongation d'un an. Dans tous les cas, les soldats libérables étaient rapatriés en temps

⁴² *Id.*, p. 1.

⁴³ Titre III « Établissement des listes du service extérieur », Article.10., *Id.*, p. 3.

⁴⁴ Titre II « Fixation de l'effectif des contingents annuels destinés à l'extérieur », Article.4., *Id.*, p. 2.

⁴⁵ Titre V « Formation et mise en route des détachements de relève et des détachements à rapatrier », Article.16., *Id.*, p. 5.

⁴⁶ Voir II.C.2., p. 137.

⁴⁷ Instruction interministérielle sur le service des militaires indigènes hors de leur groupe de colonie d'origine, Titre VI « Durée du séjour à l'extérieur », Article.19., p. 6., Paris, le 18 septembre 1929. SHD/GR 8D111-789. Titre VI « Durée du séjour à l'extérieur », Article.19., p. 6.

voulu pour jouir dans leur colonie d'origine de leurs congés avant leur libération⁴⁸. Pour cela, il fallait tenir compte des temps de traversée. Depuis le bassin méditerranéen, les autorités militaires estimaient le trajet de retour à 15 jours pour l'A.O.F., un mois pour l'A.E.F. et Madagascar, puis 40 jours pour l'Indochine⁴⁹.

Le dernier point tout à fait intéressant était la possibilité pour les soldats d'être libérés en Afrique du Nord s'ils y avaient servi. Pour cela, ils devaient demander l'autorisation au résident général de la République au Maroc, au gouverneur général d'Algérie ou au résident général de France en Tunisie. Leur demande devait être accompagnée de l'avis d'un chef hiérarchique et d'une preuve témoignant d'un moyen de subsistance dans le pays où ils souhaitaient résider. Même libérés sur place, ils pouvaient encore être rapatriés dans leur colonie d'origine s'ils le souhaitaient aux frais de l'État durant un an, au-delà de ce délai, les frais du retour leur incombaient⁵⁰.

Le fait d'emmener sa famille au cours du service à l'extérieur était régi en fonction du pays où partaient les soldats. Des instructions particulières le permettait en fonction du profil du soldat, du lieu et aux frais de l'État⁵¹.

Ce cadre rigoureux permit de s'adapter aux nombreuses crises, insurrections, voire guerres qui réclamèrent l'envoi d'hommes sur des théâtres divers et éloignés. Cela expliquait la grande mobilité des troupes coloniales durant l'entre-deux-guerres.

A.3. Les troupes africaines, une réponse au pacifisme et à la crise économique :

Pour adapter l'outil militaire au contexte économique et politique, trois lois modifièrent en profondeur l'armée au cours des années 1927 et 1928.

La première datait du 13 juillet 1927 et distingua la défense des colonies de celle du territoire métropolitain⁵². Elle fut complétée par la loi du 28 mars 1928 sur les cadres et effectifs de l'armée, qui réduisit les effectifs en

⁴⁸ *Ibid.*, p. 6.

⁴⁹ *Id.*, p. 9.

⁵⁰ Titre VII « Congés après rapatriements – Libérations », Article.25., *Id.*, p. 8. Voir également I.B.2.

⁵¹ Titre IX « Dispositions diverses », Article.2., *Id.*, p. 10.

⁵² Loi du 13 juillet 1927 sur l'organisation générale de l'armée, consultable sur le site Legifrance.gouv.fr :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=AD379C64DF173EB8392E2B4274715561.tpdjo05v_2?cidTexte=LEGITEXT000006070691&dateTexte=20041220

temps de paix à 524 000 hommes répartis entre 106 000 militaires de carrière (20%), 240 000 appelés (46%) et 178 000 « indigènes » (34%). La proportion des militaires de carrière et des soldats indigènes augmenta donc au sein de l'effectif, puisqu'un soldat sur trois de l'armée française venait désormais des colonies, même si la majorité d'entre eux servaient à la défense de l'Empire. Enfin, la loi du 31 mars 1928 diminua le service militaire des métropolitains à douze mois sous les drapeaux⁵³, alors que celui des Africains et Asiatiques, dans la continuité du décret de juillet 1919, était maintenu à trois ans. Ce recours aux soldats des colonies appelait à repenser leur utilisation.

Les années 1927-1934 furent aussi marquées par les impératifs économiques. Or, l'envoi de soldats indigènes hors de leur groupe de colonies impliquait un coût important, il fut donc décidé de diminuer cette pratique. Les effectifs africains en métropole et Afrique du Nord furent réduits en 1929 avant même que la crise n'éclate. En effet, dès juin 1929, le général Bernard Verdier ordonna, en tant que directeur des troupes coloniales, de restreindre les effectifs par rapport aux prévisions qui avaient été faites pour le budget de 1930 :

« La nécessité s'est imposée à mon Département de faire subir aux prévisions établies pour le Budget de la Guerre de 1930, des compressions très importantes.

*Aussi ai-je été amené à réaliser pour 1930 des réductions d'effectifs portant notamment sur les militaires indigènes coloniaux entretenus dans la métropole »*⁵⁴.

L'ensemble des troupes indigènes stationnant en métropole furent touchées par ces réductions. Au sein des 1^{ère} et 2^{ème} divisions coloniales sénégalaises, chacun des six régiments dû supporter un manque permanent de 120 tirailleurs. Deux détachements devant arriver d'Afrique occidentale française furent également supprimés sur ordre du général Verdier en 1929. Ils comptaient alors 690 et 510 soldats.

Des restrictions similaires touchèrent également les soldats coloniaux stationnant en Afrique du Nord, sauf qu'ici l'incomplet budgétaire fut de 250

⁵³ Henry DUTAILLY, « Les Illusions de la victoire », in André CORVISIER, *Histoire militaire de la France, Tome 3. De 1871 à 1940*, sous la direction de Guy PEDRONCINI, Paris, Presses universitaires de France, Collection Quadrige, pp. 341-342.

⁵⁴ Lettre du général Verdier au général commandant supérieur des troupes coloniales dans la métropole, Réduction d'effectifs indigènes dans la métropole, Paris, le 1^{er} juin 1929. SHD/GR 8D69-785.

soldats pour chacun des régiments de tirailleurs sénégalais. Le général Verdier supprima aussi une relève de 600 soldats africains pour Bizerte et avança le rapatriement des soldats libérables au cours du second trimestre de l'année 1930 à la fin de l'année 1929⁵⁵.

Au-delà de l'aspect économique, ces recompositions d'effectifs s'effectuèrent aussi dans le cadre de la conférence de Genève pour le désarmement qui devait se tenir en 1932-1934. Cette conférence s'inscrivait dans la continuité du projet de sécurité collective construit en Europe derrière Aristide Briand, Gustav Stresemann et Frank Kellogg. Les délégués français, fervents défenseurs du projet, se préparaient à y consentir la réduction des dépenses militaires ou des effectifs globaux, voire des deux. Une des commissions préparatoires avait établi une distinction entre les forces chargées de la protection du territoire national et celles chargées d'assurer la sécurité des possessions d'outre-mer. Les puissances coloniales préparant la conférence de Genève craignaient en effet que certaines colonies mettent la main sur une partie du stock d'armes fabriqué au cours de la Grande Guerre et s'en servent pour obtenir leur indépendance.

Quelques documents permettent de connaître le coût des troupes coloniales. Ainsi, le tableau N°18 recense les effectifs dans les colonies, les territoires du Maghreb et la Syrie et leur coût en 1931.

⁵⁵ Lettre du général Verdier au général commandant le 19^{ème} corps d'armée et au général commandant supérieur des troupes en Tunisie, Réduction d'effectifs indigènes coloniaux en Algérie et en Tunisie, Paris, le 1^{er} juin 1929. SHD/GR 8D69-785.

Tableau 18 : Le coût des troupes coloniales d'après le budget de 1931-1932⁵⁶

Pays	Population	Effectifs budgétaires		Dépense annuelle en millions
		Officiers	Troupes	
COLONIES	45.000.000	1.700	59.000	624
Algérie	6.065.000	3.044	71.317	667
Tunisie	2.160.000	2.650	58.614	806
Maroc	4.230.000	724	13.964	240
Syrie	2.070.000			

Y compris la Chine

L'effectif des troupes coloniales en France est de :

2.200 officiers
 28.547 hommes de troupe
 dont 21.621 indigènes coloniaux

leur entretien annuel est prévu au Budget 1931-32 pour 445.000.000

(chiffres de rapport 3.864 de 1930 de Mr. BOUYVETUX LAFONT).

Le Général
 Directeur des Services Militaires
 Signé: PELTIER

Pour le budget de 1931-1932, l'entretien des troupes coloniales dans les colonies, le bassin méditerranéen et en métropole représentait donc 2 782 millions de francs⁵⁷. Pour les représentants français, restructurer ces effectifs permettait de limiter le désarmement matériel. Reconstruire un arsenal prendrait en effet plus de temps qu'augmenter le contingent ou le nombre de soldats appelés en cas de menace imminente. Comme nous l'avons évoqué précédemment, les effectifs des tirailleurs sénégalais diminuèrent en 1932-1933 mais repartirent à la hausse à la fin de cette même année. Ce revirement coïncidait avec l'arrivée d'Hitler au poste de chancelier obligeant, les démocraties européennes à prendre en considération cette nouvelle menace. D'autant plus que le Japon avait déjà quitté la Société des nations en mars 1933 et Hitler se retira définitivement de la conférence pour le désarmement le 14 octobre 1933, puis de la SDN sept jours plus tard. Dès lors, l'armée française devait tenir compte de l'échec de ces négociations, voire de la SDN, et adapter

⁵⁶ Le général directeur des services militaires Peltier, Note au sujet du désarmement, le 11 mars 1931, p. 5. SHD/GR 8D69-785.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 5.

sa stratégie à cette double menace pesant à la fois en Europe, mais aussi dans les colonies.

Ces restrictions avaient été imposées à la direction des troupes coloniales sans que celle-ci ne puisse donner son avis. Elle souleva pourtant une série d'objections comme le rappelait une note émanant de la 8^e Direction en 1929 :

« Lorsque ces réductions importantes d'effectifs ont été envisagées, la 8^{ème} Direction consultée non sur le principe, mais sur les modalités de réalisation de celles intéressant les indigènes coloniaux, a formulé un certain nombre de remarques »⁵⁸.

La 8^e Direction y réclamait l'annulation des baisses à venir car les troupes coloniales devaient à la fois répondre à des besoins extérieurs de plus en plus importants, en particulier en Indochine et Afrique orientale française, mais constituaient aussi un noyau important des forces mobiles prévues par la loi de 1927 pour défendre le territoire métropolitain. La réduction budgétaire pour 1930 avait été en effet assez importante par rapport aux effectifs prévus par le décret du 26 juin 1928.

Tableau 19 : Réduction budgétaire des effectifs des troupes coloniales pour 1930⁵⁹

Arme et théâtre	Effectif du décret du 26 juin 1928				Réductions			
	Européens	Sénégalais	Malgaches	Indochinois	Européens	Sénégalais	Malgaches	Indochinois
<u>Intérieur :</u>								
Infanterie	10 379	12 139	4 153	4 146	1 259	3 294	1 780	1 780
Artillerie	2 430	-	1 340	-	105	-	168	-
<u>Alg-Tun :</u>								
Infanterie	-	8 000	-	-	-	1 000	-	-

Les tirailleurs sénégalais devaient donc voir leurs effectifs diminuer de 3 294 hommes en métropole, puis 1 000 en Algérie et Tunisie, soit

⁵⁸ Note de la 8^e Direction pour l'état-major de l'armée, Prévisions budgétaires pour 1931, Paris, le 29 novembre 1929. SHD/GR 8D69-785.

⁵⁹ Réalisé à partir de la Note de la 8^e Direction pour l'état-major de l'armée, Prévisions budgétaires pour 1931, Paris, le 29 novembre 1929, p. 4. SHD/GR 8D69-785.

respectivement 27 et 12,5%, par rapport aux prévisions fixées par le décret de 1928 pour les soldats envoyés à l'extérieur. Pour autant, cette baisse prévue fut encore plus importante, en proportion, pour les Indochinois et les Malgaches qui désormais se concentraient avant tout sur leur colonie d'origine. Leurs effectifs pour l'extérieur devaient ainsi être amputés de plus de 40% par rapport aux prévisions de 1928. La demande de la 8^e Direction fut approuvée, et le général Bernard Verdier dut fournir le détail du coût représenté par cette marche en arrière. Il estimait que le rétablissement de 2 494 Sénégalais coûterait 18 460 420 francs, et le coût total pour revenir sur l'ensemble des réductions s'élèverait à 32 273 410 francs⁶⁰.

Dès 1929, des soldats africains furent maintenus dans leur colonie au lieu d'aller relever d'autres soldats sur des fronts extérieurs et d'autres rapatriés prématurément. Cela entraîna une hausse des effectifs en A.E.F., puis surtout en A.O.F., et par conséquent une augmentation des frais dans les colonies pour l'entretien de ces hommes. Le directeur des services militaires écrivit ainsi le 8 septembre 1929 au commandant supérieur des troupes du groupe de l'Afrique occidentale française :

*« Les situations financières établies au 30 septembre et 31 décembre prochain devront faire ressortir le supplément de dépenses imputables à ces faits nouveaux et des crédits supplémentaires si nécessaires demandés au Parlement »*⁶¹.

Paradoxalement, la crise économique de 1929 eut donc moins de conséquences sur les troupes coloniales que le projet de sécurité collective et la préparation de la conférence de Genève. Bien sûr, les colonies avaient été impactées par la crise économique puisque les produits spéculatifs furent les plus touchés, comme le cours du caoutchouc qui diminua de 95% et celui de l'étain de 50%⁶². Depuis les années 1970, les historiens spécialisés dans l'étude de la colonisation ont prouvé que le monde colonial connut une crise

⁶⁰ Projet de dépêche envoyé par le général Verdier pour signature au ministre de la Guerre, Paris, le 29 novembre 1929. SHD/GR 8D69-785.

⁶¹ Lettre de Peltier, directeur des services militaires (pour le ministre des Colonies) au général commandant supérieur des troupes de groupe de l'A.O.F., Paris, le 8 septembre 1929. SHD/GR 8D69-785.

⁶² Jacques FRÉMEAUX, *Les empires coloniaux. Une histoire monde*, Paris, CNRS éditions, coll. Biblis, 2012, p. 162.

spécifique, qui fut même pour certains à l'origine du sous-développement⁶³. Mais la crise renforça également les liens entre la métropole et ses colonies : d'un côté l'empire reçut une grande partie des produits industriels français qui ne trouvaient plus acheteur et de l'autre la métropole acheta une partie des produits coloniaux à un prix supérieur à celui du marché⁶⁴. Comme l'a montré l'historiographie la plus récente, les structures économiques étaient davantage le résultat d'hybridations que de confrontations des deux systèmes⁶⁵.

Certes, la crise se répercuta sur les armées car les effectifs variaient aussi en fonction du contexte économique. Ainsi, en 1933, le président du Conseil Édouard Daladier demanda, par l'entremise du général Jules Bühler, alors directeur des troupes coloniales, au général commandant les troupes coloniales en métropole de prendre en compte pour chacune de ses décisions les impératifs économiques :

« D'une manière général, l'attention de tous les chefs de corps et de services devra être tout spécialement attirée par vos soins, sur la nécessité de s'inspirer désormais, dans toutes les décisions prises à tous les échelons du commandement, d'un souci constant d'économies⁶⁶ »⁶⁷.

Afin de parvenir à cet objectif, plusieurs cours et stages pour renforcer les spécialités furent annulés comme le cours pour maréchal-ferrant à Saumur ou celui pour télégraphistes à Montauban⁶⁸.

Toutefois, à l'exception de ces quelques exemples périphériques, la baisse des effectifs coloniaux s'inscrivait davantage dans la continuité de la conférence de Genève que pour répondre aux effets de la crise. Le retour à la hausse des effectifs était lui aussi davantage la conséquence de la sortie de l'Allemagne de la SDN et de la conférence de Genève que les fruits d'un retour à une stabilité économique.

⁶³ Hélène d'ALMEIDA-TOPOR, Catherine COQUERY-VIDROVITCH (dir.), *L'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938)*, Paris, Société d'histoire d'outre-mer, Revue française d'histoire d'outre-mer, 1976, 309 p.

⁶⁴ Jacques MARSEILLE, *Empire colonial et capitalisme français, histoire d'un divorce*, Albin Michel, coll. Points Histoire, 1984, pp. 44-48.

⁶⁵ Bouda ETEMAD, *De l'utilité des empires. Colonisation et prospérité de l'Empire*, Paris, Armand Colin, 2005, 336 p.

⁶⁶ Souligné dans le texte.

⁶⁷ Lettre du général Bühler, directeur des troupes coloniales (au nom du Président du Conseil) au général commandant supérieur des troupes coloniales, Exercice budgétaire (1933), Paris, le 18 octobre 1933. SHD/GR 8D46-545.

⁶⁸ *Ibid.*

Entre 1927 et 1934, les effectifs des soldats africains oscillèrent entre 47 000 et 54 000 soldats. Ces hommes constituèrent le cœur de l'infanterie coloniale, au sein de laquelle ils représentaient plus de 80% des soldats coloniaux, tandis que leur place s'affirmait timidement au sein de l'artillerie coloniale et des sections annexes, même si elle y demeurait respectivement à 40% et moins de 10%. Pour autant, les tirailleurs sénégalais furent davantage utilisés au Maghreb et au Levant, alors que chaque année 9 000 d'entre eux se rendaient en métropole, notamment pour y suivre une meilleure formation. Ce recours aux soldats d'Afrique appelait aussi une amélioration du système de recrutement, dont l'application en A.O.F. et A.E.F. comportait encore de nombreuses lacunes.

B. Une armée noire dominée par les engagés

Sur la période concernée, le recrutement s'inscrivait dans la continuité du décret du 30 juillet 1919. Cependant, les troupes coloniales attiraient de moins en moins les Européens. Il fallait donc recourir davantage aux coloniaux. Pour cela, les procédures d'engagement et de rengagement furent simplifiées car les engagés et rengagés pouvaient plus facilement être envoyés en métropole et dans le bassin méditerranéen. Au sein de l'armée coloniale, les Africains, tout comme les Indochinois, les Malgaches et les Européens, étaient en majorité des engagés ou rengagés.

B.1. Être appelé :

Les règles du recrutement des coloniaux avaient été fixées par trois décrets : le 30 juillet 1919 pour les soldats africains, le 4 décembre 1919 pour les Malgaches et le 8 avril 1923 pour les Indochinois. Ces textes juridiques permettaient le recrutement par voie d'appel, d'engagements volontaires et de rengagements. Le service actif de l'ensemble des appelés, quelque soit leur origine, s'étendait sur trois années⁶⁹. L'ensemble de ces soldats, peu importe le statut, pouvaient servir hors de leur groupe de colonies à condition qu'il leur reste au minimum deux années de service.

La période pour envoyer les soldats hors de leur groupe de colonies demeurait donc relativement brève, puisque pour les appelés, il fallait

⁶⁹ Réponse du général Verdier au député du Morbihan Ernest Pezet, Au sujet du recrutement des troupes coloniales, Paris, le 18 octobre 1930. SHD/GR 8D111-789.

nécessairement qu'ils partent entre la fin de leur formation de quatre mois et le douzième mois de l'année. De plus les traversées ne s'effectuaient qu'entre les mois d'avril et d'octobre. Les nouveaux appelés devaient donc être envoyés avant la fin du mois d'octobre de leur première année si le ministère de la Guerre comptait les utiliser hors de leur groupe de colonies.

Les soldats qui venaient en France par un contrat d'engagement y stationnaient trois ans et pouvaient y prolonger ce contrat. L'ensemble des soldats servant à l'extérieur devaient être renvoyés dans des temps précis pour disposer de leurs congés dans leur colonie d'origine avant leur libération.

En 1930, les soldats appelés ou engagés mariés bénéficiaient pour leur famille d'une indemnité mensuelle de séparation reversée directement à celle-ci. Elle s'élevait alors à quinze francs, auxquels s'ajoutaient sept francs cinquante par enfant, jusqu'au quatrième⁷⁰.

Les conditions ne changèrent donc guère par rapport aux cadres fixés en 1919. La frontière entre appelé et engagé demeurait floue mais la loi du 28 février 1933 fit des soldats indigènes engagés servant plus de trois ans des militaires de carrière⁷¹. Cela permettait selon le général Jules Bühler, alors directeur des troupes coloniales, de placer les soldats indigènes à égalité avec les soldats nord-africains.

Le décret du 29 mars 1933 vint compléter celui de juillet 1919 en facilitant les dispenses pour raisons familiales et établissait des critères communs concernant l'aptitude physique des candidats. Dans la continuité des années 1919-1926, le taux d'inaptes se maintint à des niveaux élevés sur l'ensemble de notre période : le recrutement de 1926 comptait par exemple 58% d'inaptes et exemptés. En 1933, 73% des hommes présentés devant la commission médicale au Soudan furent déclarés inaptes⁷². Ces chiffres restaient également élevés au sein des troupes métropolitaines, puisque le taux d'inaptes parmi les candidats qui se présentèrent aux bureaux de recrutement pour intégrer les troupes coloniales entre janvier et octobre 1934 atteignit 42%⁷³. La même note précisait que ce fort taux d'inaptes au sein des troupes

⁷⁰ *Ibid.*, p. 2.

⁷¹ Note de Bühler, directeur général des troupes coloniales, Application des dispositions de l'article 73 de la loi du 28 février 1933, Paris, le 25 juillet 1933. SHD/GR 8D108-265.

⁷² Julien FARGETTAS, *Les tirailleurs sénégalais...*, *op.cit.*, p. 40.

⁷³ Note de renseignements au sujet de l'aptitude physique exigée des militaires de carrière des troupes coloniales, Non daté mais les informations du document semblent le dater de la fin de l'année 1934, voire du début de 1935, p. 2. 8D19-9Nsupp1125d2.

métropolitaines pouvait s'expliquer par le fait qu'à partir de 1934, l'armée recruta les hommes nés entre 1914 et 1918, donc de constitution moins robuste⁷⁴.

Pour autant, la conscription se consolida sur l'ensemble de la période. Si elle pesait davantage sur les populations rurales, elle permettait aussi à certaines élites de se mettre en valeur auprès de l'administration qui comptait sur les fils de chefs. La pratique s'enracina dans les colonies et plus particulièrement les colonies africaines, elle permettait ainsi de compenser les effets de la conscription établie à un an pour les citoyens français en 1928. Faire davantage peser la défense des territoires coloniaux, mais aussi du territoire métropolitain, sur les colonies satisfaisait également une opinion publique imprégnée par le pacifisme. Ce pacifisme de la société civile transcendait les clivages politiques, comme le rappelle l'historien François Cochet, et amena les hommes politiques à diminuer la durée du service militaire :

« Simplement, afin de répondre aux attentes d'une société dans laquelle le pacifisme devient très puissant, aussi bien à gauche qu'à droite, au cours des années 1920 et 1930, le législateur choisit de réduire la durée du service militaire. Elle n'est plus que de 18 mois par la loi du 1^{er} avril 1923, et tombe même à un an seulement par celle du 31 mars 1928 »⁷⁵.

La tendance semblait donc être à une professionnalisation de l'armée, en raison de la technicité des nouvelles armes et du projet européen de sécurité collective. Au sein des troupes coloniales, les appelés africains, malgaches puis indochinois, tout comme les appelés français, demeuraient moins nombreux que les engagés et les rengagés.

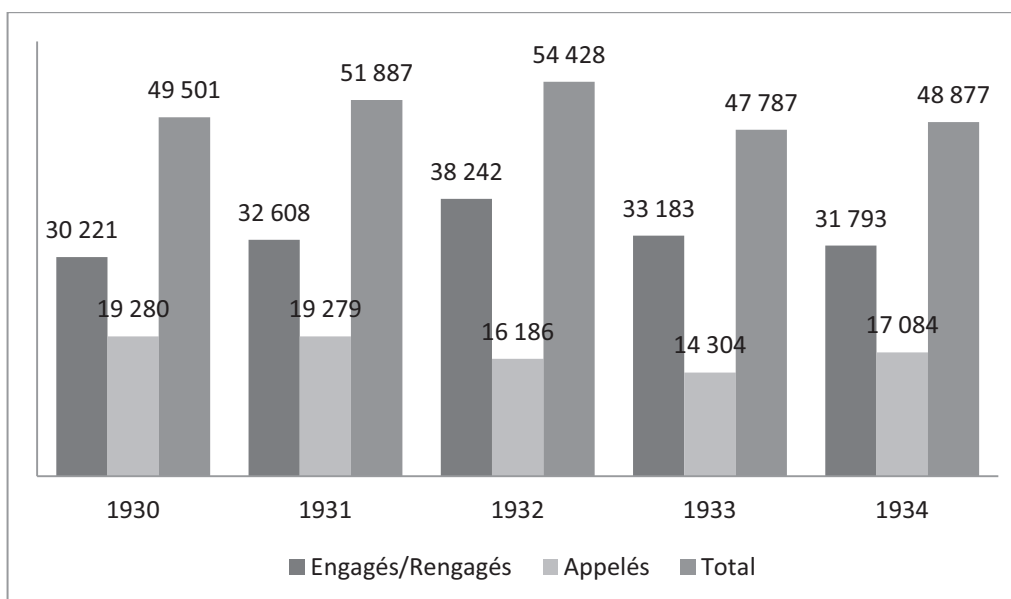
B.2. S'engager, puis se rengager :

Dans les colonies, la propagande était parfaitement rôdée pour susciter un maximum d'engagements. Il était d'ailleurs assez simple de transformer son appel en engagement, puis celui-ci en rengagement. Les tableaux d'effectifs pour la période permettent également de distinguer les appelés des engagés.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 3.

⁷⁵ François COCHET, *Être soldat. De la Révolution à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 32.

Graphique 4: Part des engagés/ rengagés au sein des tirailleurs africains entre 1930 et 1934⁷⁶



Les chiffres étaient donnés seuls et aucun élément explicatif ne les accompagnait. De 1930 à 1932, le nombre d'engagés et de rengagés augmenta alors que celui des appelés diminua, avant une baisse générale en 1933, correspondant aux exigences de la conférence de Genève de 1932. L'augmentation du nombre d'engagés et de rengagés témoignait aussi de la volonté de l'état-major de se tourner vers des soldats expérimentés et motivés. Puis, cela permettait aussi de garder les soldats en service à l'extérieur plus longtemps hors de leur colonie d'origine et donc de limiter les frais de transport. Dans tous les cas, les deux chiffres repartirent à la hausse en 1934, en raison de l'arrivée d'Hitler au pouvoir, ainsi que du retrait du Japon, puis de l'Allemagne, de la Société des Nations.

Le contingent d'Indochine, quant à lui, reposait essentiellement sur des engagés et rengagés. Les Indochinois comptaient en effet 16 832 engagés/rengagés pour 3 203 appelés⁷⁷ (84 et 16%) alors que les Malgaches en 1934 se répartissaient entre 4 186 engagés/rengagés et 2 172 appelés (66 et 34%). À la même date, comme le montre le graphique N°4, les Africains fournissaient 31 793 engagés/rengagés pour 17 084 appelés, soit 65 et 35%. La conscription et le recours à l'appel restaient donc bien plus conséquents pour

⁷⁶ Réalisé à partir des effectifs totaux fournis entre 1930 et 1934 par arme et pour l'ensemble des troupes coloniales. SHD/GR 8D77-649.

⁷⁷ Récapitulation générale des effectifs de l'infanterie, de l'artillerie et des sections annexes de l'armée coloniale à la date du 1 juillet 1934. SHD/GR 8D77-649.

l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française et Madagascar que pour l'Indochine, même si deux tirailleurs sénégalais sur trois étaient des engagés ou rengagés.

La durée des engagements était de quatre, cinq, et six ans, alors que celle des rengagements était de trois, quatre et cinq ans, renouvelables jusqu'à une durée totale de quinze années de service.

Une circulaire du 6 août 1934 fixa les engagements et rengagements des soldats coloniaux en France et en Afrique du Nord⁷⁸. Elle s'inscrivait dans la volonté de susciter davantage de vocation au sein des troupes coloniales. Le contrat devait donc être souscrit au sein d'un corps « *comportant organiquement des militaires indigènes de même race que le postulant* »⁷⁹. Tout contrat d'engagement ou de rengagement nécessitait la présentation d'un bulletin de naissance et d'un extrait de casier judiciaire, or pour les soldats indigènes dans leur ensemble, ces pièces s'avéraient souvent manquantes. La circulaire permettait donc de les remplacer par une copie de la carte d'identité et un « *certificat de bonnes vies et mœurs délivré par l'autorité qualifiée du lieu où réside l'intéressé, en France ou en Afrique du Nord* »⁸⁰. Les autorités militaires de la colonie d'origine étaient également consultées pour connaître la situation exacte du candidat sur le plan militaire dans le cas d'un engagement. La procédure de rengagement demeurait plus simple, puisque le dossier était soumis au chef du groupe dans lequel le candidat désirait se rengager. Les hommes libérés pouvaient se rengager après leur libération, tant qu'ils ne dépassaient pas trois ans après la fin de leur service.

Aussi bien l'engagement que le rengagement impliquaient une prime, il n'était donc pas rare d'avoir des fraudes. Ainsi, Dian Oury Mané et Pati Ouedraogo demandèrent à s'engager en 1934. Après enquête, leurs demandes furent rejetées et ils subirent des poursuites. Les recherches avaient en effet révélé qu'ils avaient déjà servi en tant qu'engagés au sein de l'armée. Pati Ouedraogo en s'engageant en 1934 pour une durée de trois ans avait bénéficié d'une prime de 450 francs (la prime était de 150 francs par an)⁸¹. Dian Oury

⁷⁸ Circulaire interministérielle sur les engagements et rengagements des indigènes coloniaux résidant en France ou en Afrique du Nord, le 6 août 1934. SHD/GR 8D19-9Nsupp1125d2.

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ *Id.*

⁸¹ État faisant connaître les renseignements nécessaires pour permettre de constituer régulièrement débiteur de l'État le nommé Pati Ouedraogo (matricule 9207), Kati (cercle de Mopti), le 22 août 1934. SHD/GR 8D19-9Nsupp1125d2.

Mané avait quant à lui touché 150 francs pour un engagement d'une année⁸². Ce dernier avait modifié une partie de son nom pour masquer son appartenance à l'armée. Les deux contrats furent donc annulés car :

« *Les indigènes en cause comptant des services militaires antérieurs qu'ils ont dissimulé aux commissions de recrutement intéressées* »⁸³ (voir annexe 17).

Ces deux cas ne semblent pas avoir été des exceptions puisqu'une lettre du commandant supérieur des troupes du groupe de l'A.O.F. soulignait l'augmentation de ce genre de pratiques. Le général Albert Thiry qui s'adressait au ministre de la Guerre le maréchal Pétain y parlait du « *nombre toujours croissant d'engagements frauduleux* »⁸⁴.

Pourtant, la prime annuelle était la même, aussi bien pour les engagés que pour les rengagés. Cette somme ne pouvait donc justifier les nombreuses fraudes. En revanche, pour bénéficier d'une pension, les soldats indigènes devaient avoir accompli un service de quinze années. Or, l'armée pouvait refuser le rengagement pour des raisons disciplinaires. Cette piste était soulevée dans le dossier de Fako Thiaré qui souscrivit un contrat d'engagement à Kati (Soudan) pour trois ans. Après enquête, ce tirailleur s'appelait en réalité Votie Nanou, disposait du grade de caporal et avait déjà accompli neuf années de service quand il souscrivit son contrat au Soudan le 26 juillet 1932⁸⁵. Ce ne fut qu'une fois envoyé à Fès (Maroc) qu'il reconnut être la même personne et demanda les droits à la pension pour la fin de son service. Il avait été incorporé comme appelé le 10 janvier 1922 à Dédougou (Haute-Volta), puis avait ensuite signé deux contrats de rengagement. Il confirma avoir souscrit un engagement volontaire le 26 juillet 1932. Cette lettre manuscrite qui prit la forme d'aveux fut écrite pour lui à Fès par un sergent⁸⁶.

L'enquête menée à Fès ne trouva aucun élément permettant d'expliquer cet engagement sous un faux nom, plutôt que la souscription d'un contrat de

⁸² Le capitaine trésorier (nom illisible), État faisant connaître les renseignements nécessaires pour permettre de constituer régulièrement débiteur de l'État le nommé Dian Oury Mané, alias Amadou Oury Mané, Dakar, le 11 juillet 1934. SHD/GR 8D19-9Nsuppl1125d2.

⁸³ Lettre du général Bühner (pour le maréchal de France, ministre de la Guerre) au général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Afrique occidentale française, Annulation de contrats, Paris, le 6 octobre 1934. SHD/GR 8D19-9Nsuppl1125d2.

⁸⁴ Lettre du général Thiry pour le ministre de la Guerre (transmise par le ministre des Colonies), Dakar, le 3 août 1934. SHD/GR 8D19-9Nsuppl1125d2.

⁸⁵ Lettre de l'intendant général Barbe, Directeur du service de l'intendance des troupes du groupe de l'Afrique occidentale française au général Thiry commandant les troupes du groupe de l'A.O.F., Dakar, le 27 août 1934. SHD/GR 8D19-9Nsuppl1125d2.

⁸⁶ Lettre du tirailleur de 2^{ème} classe Fako Thiaré (matricule 95098) au capitaine de l'unité, Rappel service effectué entre le 10 janvier 1922 et le 9 janvier 1931 inclus, Fès, le 8 juin 1934. SHD/GR 8D19-9Nsuppl1125d2.

rengagement. Il disposait alors de son livret militaire, auquel il manquait plusieurs pages. Parmi les pièces dont nous disposons, la plus précise est une lettre du capitaine Thiriet qui commandait la section de recrutement indigène du Soudan, son travail soulevait plusieurs pistes :

« il est à présumer que pour agir ainsi Votie Nanou a au cours de ses 9 années de services antérieurs encouru des punitions disciplinaires et des notes trimestrielles qui l'ont écarté d'un nouveau rengagement, chose que je ne puis vérifier attendu que je ne détiens pas ses pièces matriculaires primitives.

D'autre part, en s'engageant pour 6 ans sous le nom de Fako Niaré cet indigène savait fort bien que cette durée portait à 15 ans le total de ses services et lui donnait ainsi droit à pension, se réservant par la suite lorsqu'il serait à l'étranger de faire valider ses services extérieurs »⁸⁷.

Les explications fournies semblaient les plus plausibles, comme Fako Niaré avait obtenu une prime de 450 francs au moment de son engagement de six ans, son contrat fut transformé en rengagement d'une durée de trois ans, ce qui revenait à 450 francs. Les pièces à notre disposition ne nous permettent pas de savoir s'il eut des sanctions disciplinaires, comme cela était réclamé par l'ensemble des autorités ayant participé à l'investigation.

D'autres enquêtes s'avéraient bien plus simples. Parmi les documents dont nous disposons, Diara Sano qui avait souscrit un engagement de quatre ans en février 1934 en Guinée, vit également son contrat annulé. Il fut vite reconnu car il était déjà dans le précédent contingent au même endroit. Il avait été incorporé en mars 1933, mais avait été renvoyé chez lui dès le mois de novembre pour des raisons médicales comme l'indiquait le colonel Poucher, commandant le 4^e B.T.S. :

« En effet, incorporé en mars 1933 comme appelé de la classe 1933, par la Commission de recrutement de Macenta⁸⁸, Diarra Sano avait été renvoyé dans ses foyers en novembre 1933 en congé libérable comme malingre »⁸⁹.

Sa fiche signalétique montre qu'il était né en 1913 et il n'avait jamais quitté la Guinée du fait de la brièveté de son incorporation⁹⁰.

⁸⁷ Lettre du capitaine Thiriet au général commandant militaire du Soudan, Kati, le 10 août 1934. SHD/GR 8D19-9Nsupp1125d2.

⁸⁸ En Guinée.

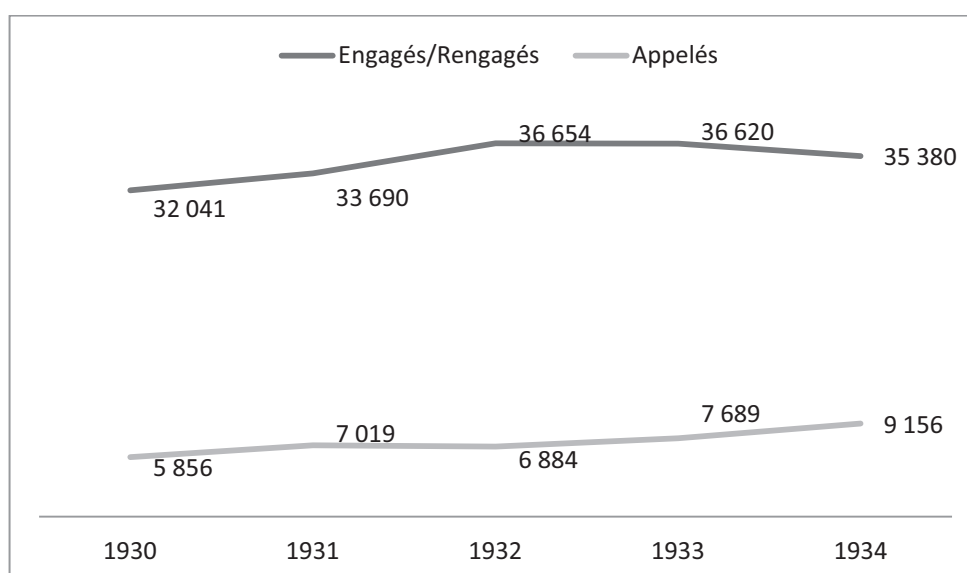
⁸⁹ Rapport du colonel Poucher, Commandant le Bataillon de tirailleurs sénégalais n°4 et commandant militaire de la Guinée française tendant à l'annulation d'un contrat d'engagement souscrit par le nommé Diara Sano, Kindia (Guinée), le 3 août 1934. SHD/GR 8D19-9Nsupp1125d2.

Ces quelques éléments montrent une fois de plus les lacunes de l'administration sur place, déjà soulevées par l'ensemble des historiens travaillant sur les empires coloniaux. Le système de recrutement permettait en effet une fraude importante dans laquelle plusieurs soldats s'introduisirent. Les documents ici évoqués révèlent aussi l'opportunité financière que représentait la prime d'engagement ou de rengagement pour des hommes issus la plupart du temps du monde rural. Les autorités administratives et militaires furent aussi moins rigoureuses quant à l'étude des dossiers car les Européens trouvaient peu d'intérêt à s'engager dans les troupes coloniales.

B.3. Pallier le manque d'Européens au sein des troupes coloniales :

Ce besoin de soldats coloniaux témoignait aussi d'un déclin de l'engagement européen au sein des troupes coloniales. À la différence des troupes indigènes qui diminuèrent fortement en 1933, les troupes européennes se maintinrent et même augmentèrent chaque année. Les engagés y étaient aussi bien plus nombreux que les appelés. Puis, les chiffres à notre disposition montraient que la légère baisse du nombre d'engagés fut compensée par l'augmentation du nombre d'appelés.

Graphique 5 : Engagés/ rengagés et appelés européens au sein des troupes coloniales entre 1930 et 1934⁹¹



⁹⁰ État signalétique du tirailleur de 2^{ème} classe Diarra Sano (matricule 38938), Kindia, le 20 juin 1934. SHD/GR 8D19-9Nsuppl125d2.

⁹¹ Réalisé à partir des récapitulations générales des effectifs de l'infanterie, de l'artillerie et des sections annexes de l'armée coloniale aux dates des 1^{er} juillet 1930, 1931, 1932, 1933 et 1934. SHD/GR 8D77-649 Feuillet 827.

Les explications concernant cette diminution de l'engagement européen étaient diverses. Plusieurs documents soulignaient ainsi la méconnaissance totale de l'armée coloniale dans certains lieux. Le général Targe, dirigeant l'office de recrutement des militaires de carrière dans les troupes coloniales, expliquait en 1934 que le nombre d'engagés était ainsi le plus faible dans les régions où ne stationnait aucun corps de l'armée coloniale :

« Pour en revenir aux Troupes coloniales, l'Office a constaté qu'elles n'étaient pas suffisamment connues dans certaines régions de la métropole. Le sous-officier d'infanterie coloniale détaché dans le bureau de recrutement de l'Est se plaignait, l'an dernier, d'être pris pour un sapeur pompier lorsqu'il se déplaçait dans sa circonscription en tenue d'avant-guerre : c'est d'ailleurs un peu pour cela que, dans l'Agenda du jeune français édité en octobre dernier, l'Office a consacré une planche à la tenue de sortie des troupes coloniales⁹² ».

Les régions du Nord et de l'Est connaissaient donc assez peu les troupes coloniales, d'ailleurs l'essentiel des engagés et des appelés métropolitains servant au sein de celle-ci provenaient seulement d'une dizaine de régions. Le général Targe proposa au maréchal Pétain, alors ministre de la Guerre, d'élargir le recrutement à l'ensemble des régions françaises pour mieux faire connaître ces troupes⁹³.

Le brassage géographique représentait une solution parmi d'autres pour pallier ce manque. Dans le même objectif, les autorités augmentèrent le montant des soldes des militaires de carrière au sein des troupes coloniales par le décret du 30 juillet 1927. Cet argument fut mis en avant lors d'une nouvelle campagne de propagande en faveur de l'engagement⁹⁴. Le général Jules Bühner, directeur des troupes coloniales, demanda la réalisation de notices et de tracts de propagande pour encourager les engagements dans la Coloniale⁹⁵.

⁹² Lettre du général Targe, directeur de l'office de recrutement des militaires de carrière au ministre de la Guerre, Recrutement des troupes coloniales, Paris, le 26 mars 1934. SHD/GR 8D19-9Nsupp1125d2.

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ Note de Bühner pour le 4^{ème} Bureau, Affiches, tracts et notices de propagande pour le recrutement des militaires de carrière dans les troupes coloniales, Paris, le 11 août 1927. SHD/GR 8D103-394.

⁹⁵ *Ibid.*

La réalisation d'un film de propagande pour encourager l'engagement fut même acceptée par le ministre de la Guerre. Une commission présidée par le général de brigade Lorin en élaborait le contenu⁹⁶.

Pour développer l'attrait envers les troupes coloniales, le ministre de la Guerre Paul Painlevé demanda également à utiliser les militaires du contingent de 1926 avant leur libération pour convaincre de potentielles recrues :

*« A cet effet, les chefs de corps devront dans quelques causeries appropriées, faire exposer aux jeunes gens prochainement libérables les avantages accordés actuellement aux militaires de carrière »*⁹⁷.

Malgré ce volontarisme de la direction des troupes coloniales, ces efforts matériels et moraux ne permirent pas une augmentation conséquente du nombre d'engagés comme nous le voyons dans le graphique N°5. Les coloniaux prirent donc aussi une place plus importante du fait de ce manque d'intérêt pour l'armée coloniale. Les tirailleurs africains, étant plus nombreux que leurs homologues malgaches et indochinois, y occupèrent donc une place majeure.

Ainsi, les appelés représentaient le tiers de l'armée noire, soit environ 15 000 à 18 000 soldats. Pour favoriser les engagements, les autorités politiques utilisèrent la propagande et le système des primes. Le peu d'intérêt des métropolitains pour l'armée coloniale semblait inéluctable et expliquait ce recours aux Africains. Si l'utilisation des hommes des colonies ne fut pas une idée partagée par l'ensemble des membres de l'état-major et dépendait fortement du contexte, elle devenait une solution de plus en plus crédible. Ce plus grand recours amenait à repenser certains aspects de leur service comme les pensions, les récompenses ou encore la gestion de la mixité.

⁹⁶ Lettre du ministre de la Guerre au général commandant le corps d'armée colonial (service de propagande), Film de propagande pour le recrutement des militaires de carrière dans les troupes coloniales, Paris, non daté mais il s'agit d'une réponse à une lettre écrite le 9 juillet 1927. SHD/GR 8D103-394.

⁹⁷ Lettre du ministre de la Guerre Paul Painlevé aux généraux gouverneurs militaires de Paris, des différentes régions françaises, aux généraux commandant les Troupes de Tunisie, du Maroc, du Levant et du Rhin, Propagande pour le recrutement des militaires de carrière avant la libération du premier contingent de 1926, Paris, le 21 octobre 1927. SHD/GR 8D103-394.

C. Vers une plus grande reconnaissance

Reconnaître la relative efficacité des soldats recrutés en Afrique subsaharienne et Asie au sein des troupes coloniales devait certes permettre d'accroître leur engagement et de pallier le déficit de cadres européens. Mais, il y avait aussi une réelle part de sincérité de la part de leurs promoteurs. Les soldats africains avaient participé à l'ensemble des opérations militaires menées par l'armée française depuis 1919. Cette participation appelait donc à consolider le cadre de leur engagement et à faciliter leur promotion.

C.1. Un corps des officiers indigènes plus facile d'accès :

La période 1919-1926 avait confirmé la valeur des soldats indigènes. Les autorités politiques et militaires étaient bien conscientes des bénéfices apportés par ces soldats. En 1926, dans un rapport au Président de la République, les ministres de la Guerre, puis des Colonies et le Président du Conseil rappelaient l'engagement des soldats coloniaux depuis 1919 : « *Depuis la fin des hostilités, nos effectifs indigènes ont été utilisés en nombre de plus en plus considérable tant en France que dans le bassin méditerranéen et l'appoint des contingents coloniaux a permis de diminuer les charges imposées aux Français de la Métropole, notamment au cours des opérations engagées au Maroc* »⁹⁸. Les trois membres du gouvernement proposèrent donc que les meilleurs gradés indigènes puissent accéder au grade d'officier indigène, et l'augmentation de leur nombre en les proportionnant aux effectifs⁹⁹.

Le corps des officiers indigènes coloniaux existait depuis au moins 1862. D'après ce rapport, Sénégalais et Malgaches pouvaient déjà prétendre à ce titre, seuls les Indochinois en demeuraient encore exclus. Parmi, les grades d'officiers indigènes coloniaux se trouvaient ceux de sous-lieutenant et lieutenant. Les trois hommes proposèrent que les plus dévoués et ceux qui auraient rendu des « *services exceptionnels* » puissent être récompensés par le grade de capitaine.

Jusqu'en 1922, seuls les adjudants indigènes pouvaient rejoindre le corps des officiers indigènes coloniaux, à la seule condition qu'ils se soient signalés par « *des faits de guerre ou par d'excellents services au cours d'une*

⁹⁸ Président du Conseil Raymond POINCARÉ, le ministre de la Guerre Paul PAINLEVÉ et le ministre des Colonies Léon PERRIER, Rapport au Président de la République, Bulletin officiel, Paris, le 29 novembre 1926. SHD 8D9 9N1129.

⁹⁹ *Ibid.*

longue carrière »¹⁰⁰. Ces restrictions amenaient à ne disposer que d'officiers indigènes le plus souvent âgés, sans forcément présenter les « *connaissances générales et professionnelles* »¹⁰¹ des officiers français. Pour y remédier, à partir de 1922, les meilleurs sous-officiers sénégalais et malgaches pouvaient être admis après sélection, à suivre les cours au Centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes de Fréjus. Ces élèves y restaient deux ans. Cette durée prouvait la volonté d'accorder un certain crédit à cette formation. Mangin avait souhaité en 1921-1922 inscrire les Africains dans un cursus de quatre ans à Saint-Maixent ou à Saumur, d'où sortaient les sous-officiers français les plus qualifiés, mais cela lui fut refusé. Beaucoup de généraux pensaient que des officiers coloniaux intelligents et formés dans ces prestigieuses écoles constitueraient une menace future pour la France. Le Centre de perfectionnement relevait donc du compromis. Il permettait de préparer les sous-officiers indigènes sans toutefois leur donner toutes les compétences des officiers français¹⁰².

À la fin de ces deux années, les élèves de Fréjus passaient un examen de sortie, puis suivaient un stage de six mois au sein d'un régiment avant de pouvoir être proposés au grade de sous-lieutenant. Raymond Poincaré, Paul Painlevé et Léon Perrier se satisfaisaient du parcours établi depuis 1922 : « *Les résultats obtenus ont prouvé que ce mode de recrutement des officiers indigènes présente toutes les garanties au point de vue des connaissances générales et professionnelles que nous sommes en droit d'exiger de ces officiers* »¹⁰³.

En parallèle de ce parcours, les sous-officiers ayant accompli de brillants faits de guerre gardaient la possibilité d'obtenir directement le grade de sous-lieutenant sans rejoindre le Centre de perfectionnement¹⁰⁴. Il s'agissait de combiner le mérite et les compétences reconnues au sein du corps, mais aussi d'augmenter le nombre de sous-officiers indigènes.

Le ministre de la Guerre dictait les règles selon lesquelles les candidats étaient recrutés au Centre de perfectionnement de Fréjus. Une fois, les

¹⁰⁰ *Id.*

¹⁰¹ *Id.*

¹⁰² Myron ECHENBERG, *Les tirailleurs sénégalais en Afrique ...*, *op.cit.*, pp. 120-121.

¹⁰³ Président du Conseil Raymond Poincaré, le ministre de la Guerre Paul Painlevé et le ministre des Colonies Léon Perrier, Rapport au Président de la République, Bulletin officiel, Paris, le 29 novembre 1926. SHD 8D9 9N1129.

¹⁰⁴ Articles 1 et 6 du décret, *Ibid.*

épreuves réussies et le grade obtenu, l'adjutant-chef ou adjutant indigène était affecté à un corps indigène de son ethnie situé en métropole ou dans le bassin méditerranéen¹⁰⁵. Il s'agissait d'un stage d'une durée de six mois, à l'issue duquel le candidat faisait l'objet d'un mémoire de proposition pour obtenir le grade de sous-lieutenant¹⁰⁶. Le contexte de guerre permettait de déroger à ces règles d'attribution. Un bataillon ne pouvait pas compter plus d'un officier indigène colonial. Comme pour les officiers européens, l'officier indigène pouvait perdre son grade par démission ou par radiation. La première était remise au ministre de la Guerre alors que la radiation était actée par le Président, après décision d'un conseil d'enquête pour :

« - *Inconduite habituelle,*
- *Faute grave dans le service ou contre la discipline,*
- *Faute contre l'honneur* »¹⁰⁷.

L'officier indigène ne pouvait rester dans ce grade au-delà des 50 ans. Pour passer du grade de sous-lieutenant à celui de lieutenant, le soldat devait rester dans le premier deux ans avant d'être proposé pour le second. Ce temps était réduit à un an en temps de guerre. En revanche, pour aspirer au prestigieux grade de capitaine, le soldat devait avoir accompli des actes remarquables :

« *Article 15 : Le grade de capitaine n'est conféré que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, en récompense de brillants services de guerre ou pour services remarquables rendus à la cause française* »¹⁰⁸.

Conformément à un décret établi le 5 juin 1889, les officiers indigènes jouissaient des mêmes droits que les officiers européens pour la solde, mais aussi pour les promotions :

« *Article 29 : Les règlements sur la solde et les revues des troupes coloniales, en France et aux colonies, sont applicables aux officiers indigènes.*

Sous réserve des exceptions prévues aux articles ci-après, ils sont traités comme les officiers français ayant la même ancienneté de grade, ont

¹⁰⁵ *Id.*, p. 3.

¹⁰⁶ Voir le cas d'Eliassa, V.C.3, p. 264.

¹⁰⁷ Président du Conseil Raymond Poincaré, le ministre de la Guerre Paul Painlevé et le ministre des Colonies Léon Perrier, Rapport au Président de la République, Article 7, pp. 3-4, Bulletin officiel, Paris, le 29 novembre 1926. SHD 8D9 9N1129.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 5.

droit aux mêmes allocations en deniers et en nature et subissent, le cas échéant, les mêmes retenues »¹⁰⁹.

Le décret de 1926, signé par le Président du Conseil Raymond Poincaré, le ministre de la Guerre Paul Painlevé et le ministre des Colonies Léon Perrier marqua donc le développement quantitatif du corps des officiers indigènes. Si le texte insistait sur la nécessité de récompenser ces troupes pour leur rôle joué depuis la Grande Guerre, il s'agissait aussi d'un moyen de compenser la stagnation des effectifs et des engagements volontaires de soldats européens au sein de l'armée coloniale. Il s'insérait dans la liste de nombreux décrets et lois fixant les cadres indigènes depuis la seconde moitié du XIX^e siècle.

Tableau 20 : Ensemble des décrets concernant le corps des Officiers indigènes

Décret du 8 février 1862	Création d'emplois de lieutenants et de sous-lieutenants indigènes.
Décret du 5 juin 1889	Réorganisation du régiment de tirailleurs sénégalais.
Loi du 7 juillet 1900	Organisation des troupes coloniales.
Décret du 19 septembre 1903	Organisation de l'Infanterie coloniale.
Décret du 8 septembre 1922	Modifie le tableau n°10 annexé au décret précédent.
Décret du 23 septembre 1903	Règlement sur la solde et les accessoires de solde des troupes coloniales et métropolitaines à la charge du Département des Colonies.
Décret du 6 mai 1916	Modifie le décret ci-dessus en ce qui concerne les Officiers indigènes.
Décret du 28 avril 1921	Relatif aux obligations militaires des indigènes des colonies et pays de protectorat naturalisés français.
Loi du 1 ^{er} avril 1923	Sur le recrutement de l'armée.
Loi du 14 avril 1924	Réforme du régime des pensions civiles et des pensions militaires.

¹⁰⁹ *Id.*, p. 6.

Au-delà des promotions, l'état-major dut également réfléchir au système des récompenses pour des soldats qui n'avaient parfois connu aucun conflit et ne pouvaient donc accomplir d'actes de bravoure pour obtenir les récompenses les plus prestigieuses

C.2. Récompenser :

Plusieurs documents soulignaient le fait que les soldats nés en Afrique et Asie ne reçussent pas assez de récompenses, comme le souligna le général directeur des troupes coloniales Bernard Verdier en 1929¹¹⁰. Pour y remédier, le Parlement augmenta le nombre de Médailles militaires à attribuer aux soldats coloniaux par la loi du 21 juillet 1927 et le minimum d'annuités exigé des candidats proposables passa de vingt-trois à dix-sept¹¹¹. Les annuités constituaient des unités théoriques de décompte permettant de définir les droits à pension. Les années de service, les campagnes et les blessures comptaient comme annuités. Dans la continuité de la loi de 1927, le général Bernard Verdier fut explicite sur la nécessité d'attribuer ces récompenses avec davantage de générosité :

*« En conséquence, les chefs de corps et de services seront invités à établir des propositions en faveur des militaires indigènes avec moins de parcimonie, et à comprendre notamment dans ce travail, les militaires qui auront un minimum de deux séjours à l'étranger ou sur les confins »*¹¹².

Cette lettre du général Verdier donnait également le nombre de soldats s'étant vus octroyer la Médaille militaire et l'Ordre colonial sur les trois années précédant sa lettre.

Tableau 21 : Médailles militaires accordées aux soldats africains entre 1927 et 1929¹¹³

Année	Active		Réserve	
	Candidats proposés	Médailles accordées	Candidats proposés	Médailles accordées
1927	316	82/26%	62	23/37%
1928	251	327	52	25/48%

¹¹⁰ Lettre du général Verdier à l'ensemble des généraux commandant des troupes dans les diverses colonies françaises, Paris, le 18 octobre 1929. SHD/GR 8D11-311.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 3.

¹¹² *Id.*, p. 4.

¹¹³ *Id.*, p. 2. La totalité du tableau est reproduite en annexe 18.

1929	238	177/74%	41	78
------	-----	---------	----	----

Entre 1927 et 1929, 586 tirailleurs sénégalais de l'active obtinrent la Médaille militaire pour 131 de la réserve et 35 reçurent les Ordres coloniaux. Le tableau N°9 soulève cependant quelques anomalies comme en 1928 quand 327 tirailleurs sénégalais reçurent la Médaille militaire alors que seulement 251 candidats avaient été proposés par un supérieur pour cette récompense. Il s'agissait ici probablement d'une régularisation par rapport à la loi de 1927 qui avait diminué le nombre d'annuités nécessaires pour obtenir cette récompense. Des candidats proposés l'année précédente mais qui n'avaient pas les vingt-trois unités nécessaires, disposaient en 1928 des dix-sept annuités demandées par la loi et obtinrent donc la Médaille militaire.

Dans tous les cas, la loi de 1927 facilita grandement l'accès des soldats noirs à la Médaille militaire, puisque si en 1927 seuls 26% des candidats proposés l'obtinrent, le pourcentage passa à 74% en 1929. La récompense perdait donc dans le même temps sa valeur.

Pour autant, si le général Verdier appelait à davantage de générosité dans l'attribution des récompenses, il refusait d'attribuer ces médailles au rabais et défendait le fait que plusieurs candidats fussent rejetés. En 1929, la proposition avait été rejetée pour plusieurs candidats, notamment parmi les Malgaches. Ces dossiers ne comprenaient en effet pas assez d'annuités ou comptaient des punitions pour ivresse¹¹⁴. Malgré la sortie du contexte de guerre, le directeur des troupes coloniales souhaitait que la médaille demeurât la « *visualisation d'un acte de bravoure* »¹¹⁵, même si elle revêtait un sens plus global pour l'ancien tirailleur revenu dans sa colonie.

Le fonds Moscou présente également une liste manuscrite de soixante-dix pages des sous-officiers et hommes de troupe européens ainsi qu'« indigènes » ayant obtenu les Ordres coloniaux entre 1931 et 1939. L'ordre est alphabétique mais les informations données restent malheureusement peu nombreuses : le nom, le prénom, l'arme dans laquelle servait le soldat, son grade et l'Ordre colonial attribué. Les raisons permettant l'attribution n'y sont pas mentionnées¹¹⁶. Par exemple l'adjudant Niada du régiment du Tchad fut

¹¹⁴ *Id.*, p. 3.

¹¹⁵ François COCHET, *Être soldat...*, *op.cit.*, p. 44.

¹¹⁶ Liste de sous-officiers et officiers et ayant obtenu un ordre colonial entre 1931 et 1939, auteur et date inconnus. SHD/GR 8D11-153.

fait chevalier du Bénin par décret le 27 novembre 1932¹¹⁷. Mais le document ne nous informe ni des lieux où il avait effectué son service, ni de son parcours, ni de ce qui lui avait valu un Ordre colonial.

Les différences entre soldats métropolitains et soldats indigènes restent, à juste titre, un thème récurrent dans les travaux des différents historiens abordant les combattants issus des colonies¹¹⁸. Toutefois, il existait aussi des différences entre ces hommes en fonction des régions. Au sein de l’Afrique occidentale française, la plus importante restait celle qui avantageait les habitants des Quatre communes du Sénégal (Saint-Louis, Gorée, Rufisque et Dakar). En effet, ces derniers profitaient d’un statut différent de celui des autres habitants du groupe de colonies. Depuis la loi Diagne du 29 septembre 1916, ils jouissaient notamment de la citoyenneté française¹¹⁹. Le statut des soldats de ces territoires restait donc différent de celui des autres combattants africains. Ainsi, la médaille coloniale sans agrafe ne pouvait être accordée aux soldats indigènes, mais les tirailleurs issus des Quatre communes avaient le droit d’y postuler comme le rappela le général Bernard Verdier en 1929 :

*« Les originaires des Quatre communes de plein exercice du Sénégal qui ont accompli, hors de leur colonie d’origine le temps de séjour colonial minimum exigé par la loi, sont qualifiés pour obtenir la médaille coloniale sans agrafe »*¹²⁰.

Pour obtenir cette médaille, il fallait avoir servi un certain temps dans une colonie. Ces soldats ont en effet *« eu à supporter outre-mer des fatigues exceptionnelles dues, en majeure partie, au changement de climat »*¹²¹. Les originaires des Quatre communes devaient aussi avoir servi hors de leur colonie pour y prétendre, mais les autres Africains, même s’ils avaient accompli ce temps de service, en étaient exclus. Le statut, considéré comme privilégié, des combattants des Quatre communes demeurait difficile à justifier aux autres habitants d’A.O.F. Le général directeur des troupes coloniales,

¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹⁸ Chantal VALENSKY, *Le Soldat occulté. Les Malgaches de l’armée française (1884-1920)*, Paris, L’Harmattan, 2000 (1^{ère} édition. 1995), 446 p. Michel BODIN, *La France et ses soldats d’Indochine (1945-1954)*, Paris, L’Harmattan, 1997, 240 p.

¹¹⁹ Catherine COQUERY-VIDROVITCH, « Nationalité et citoyenneté en Afrique occidentale française : originaires et citoyens dans le Sénégal colonial », in *The Journal of African History*, n°42, 2001, pp. 285-305.

¹²⁰ Général Verdier, Note au cabinet du ministre, Note N°2243 CL/8, Médaille militaire coloniale sans agrafe, le 2 juillet 1929. SHD/GR 8D11-311.

¹²¹ Signature illisible, Note 11 776 M pour la 8^e Direction, Paris, le 12 juin 1929. SHD/GR 8D11-311.

Bernard Verdier était bien conscient de cette inégalité : « *une inégalité choquante dont la répercussion ne tarderait pas à se faire sentir dans l'armée coloniale* »¹²². Cette question fut donc étudiée par la 8^e Direction.

Le général Verdier, quelque peu fataliste, n'en demeurait pas moins compréhensif vis-à-vis des inégalités générées par ce statut :

« *Ces originaires seront évidemment traités plus favorablement que les indigènes du reste du groupe de l'Afrique occidentale française, mais cette inégalité de traitement est inévitable, elle résulte de la différence des statuts des intéressés et est loin d'être limitée à la concession de droits à une distinction honorifique* »¹²³.

Il ne s'opposait pas à ce que cette récompense fût élargie à l'ensemble des coloniaux mais insistait sur le fait que la différence de statuts s'avérait bien plus profonde et qu'elle ne pouvait être atténuée par la simple attribution de cette médaille¹²⁴. Nous voyons ici à quel point l'appellation « *tirailleurs sénégalais* » est erronée puisque les Sénégalais ne représentaient qu'une minorité des soldats africains. Et, parmi ces soldats vivant au Sénégal, certains bénéficiaient d'une situation bien différente de leurs homologues d'A.O.F. et d'A.E.F.

Au-delà de la redéfinition du corps des officiers indigènes, puis du système de récompense et de promotion, l'état-major dut préciser la procédure de réforme pour les soldats coloniaux qui manquait encore de clarté.

C.3. Un statut de réformé précisé :

Comme tout soldat, le combattant africain blessé et incapable de poursuivre son service pouvait être réformé. Pour les « indigènes », il existait deux types de réforme. La réforme dite numéro 1 était réservée aux soldats dont la cause de l'indisponibilité était imputable au service militaire, qu'elle fût temporaire ou définitive, avec ou sans pension. En revanche, la réforme dite numéro 2 n'était pas causée par le service¹²⁵. Le Centre des réformes pour les

¹²² *Ibid.*

¹²³ Général Verdier, Note au cabinet du ministre, Note N°2243 CL/8, Médaille militaire coloniale sans agrafe, le 2 juillet 1929. SHD/GR 8D11-311.

¹²⁴ Sur cette question, voir l'article de Marc MICHEL, « Citoyenneté et service militaire dans les quatre communes du Sénégal au cours de la Première Guerre mondiale », in *Perspectives nouvelles sur le passé de l'Afrique noire et de l'Afrique noire : mélanges offerts à Hubert DESCHAMPS*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1974, pp. 299-314.

¹²⁵ Lettre du ministre des Pensions au ministre de la Guerre, Paris, le 20 novembre 1926. SHD/GR 8D108-265.

indigènes se trouvait également à Fréjus. Il recevait les dossiers des potentiels réformés, s'occupait du rapatriement si nécessaire, puis de la mise en place des pensions. Mais, les dossiers s'avéraient souvent incomplets. Il fallait en effet de nombreuses pièces, parmi lesquelles un duplicata des extraits du registre des constatations et l'état de service des soldats. Or, ces deux pièces étaient bien souvent manquantes et ralentissaient la procédure¹²⁶.

Jusqu'à 1933, le centre de Fréjus ne décidait pas du classement de l'individu. Il devait le renvoyer dans sa colonie d'origine où un centre de réforme l'examinait pour savoir s'il pouvait ou non servir sur place ou s'il devait être démobilisé¹²⁷.

En 1933, une instruction précisa les fonctions et attributions des commissions de réforme¹²⁸. Elle permettait désormais au Centre de réforme de Fréjus de statuer sur les militaires indigènes, les autres commissions se trouvaient à Dakar et Saint-Louis (Sénégal et Mauritanie), Zinder (Niger), Bamako et Tombouctou (Soudan), Konakry (Guinée), Ouagadougou et Abidjan (Côte d'Ivoire) et Ouidah (Dahomey) pour l'Afrique occidentale française. L'Afrique équatoriale française comptait, quant à elle, quatre commissions à Brazzaville, Libreville, Bangui et Fort-Lamy¹²⁹.

Le soldat pouvait passer devant n'importe quelle commission de son groupe de colonies. Pour la commission de Fréjus, le président était désigné par la direction des troupes coloniales, puis accompagné de médecins et officiers issus des troupes coloniales. Tandis que les commissions dans les colonies comprenaient quatre militaires, dont un médecin colonel ou lieutenant-colonel qui occupait la fonction de président, un médecin commandant ou un capitaine et deux officiers¹³⁰.

Ces commissions restaient les seules compétentes pour maintenir l'indigène en service ou opter pour une réforme de type N°1 ou 2. Pour être réformé et toucher une pension, il fallait une invalidité d'au moins 10% définie

¹²⁶ Lettre du colonel Bühler, directeur des troupes coloniales au ministre de la Guerre, Constitution des dossiers des militaires indigènes appelés à passer au Centre de réforme de Fréjus, Pairs, le 18 février 1927. SHD/GR 8D108-265.

¹²⁷ Note du général Verdier à la 1^{ère} Direction, Décision à prendre par les commissions de réforme à l'égard des indigènes coloniaux, 1928, p. 2. SHD/GR 8D108-265.

¹²⁸ Instruction interministérielle relative aux attributions et au fonctionnement des commissions de réforme statuant à l'égard des militaires indigènes coloniaux non officiers, le 31 octobre 1933. SHD/GR 8D108-265.

¹²⁹ *Ibid.*, pp. 2-3.

¹³⁰ Article 2. « Composition des commissions de réforme », *Id.*, p. 5.

par les médecins de la Commission¹³¹. La pension était également proportionnelle aux années de service.

Avec la précision du statut de réformé pour les soldats coloniaux, et donc africains, l'état-major avait éclairci la majorité des procédures jalonnant la carrière de ces soldats.

« Les soldats en tant qu'individus, mais aussi en tant qu'institution, ont toujours été le reflet de la société française »¹³².

Certes, les tirailleurs sénégalais restaient des soldats à part, mais leur utilisation entre 1927 et 1934 confirme cette affirmation de l'historien François Cochet. Le contexte international et les aspirations de la société française ne permettaient pas le renforcement de l'armée métropolitaine. La loi de 1928 abaissant la conscription à une année et l'empreinte du pacifisme amenèrent la société à se détourner de l'armée. De plus, la période semblait peu favorable à repenser l'appareil militaire comme le soulignait alors le commandant Charles de Gaulle dans *Le Fil de l'épée* : *« Notre temps est peu propice à la formation et à la sélection des chefs militaires. L'excès des épreuves récemment endurées a pour conséquences une détente des volontés, une dépression des caractères, une lassitude morale qui détournent l'opinion de l'ordre guerrier et ne laissent pas de troubler jusqu'aux vocations les plus résolues »¹³³.*

Dans ce contexte, le recours aux hommes issus des espaces coloniaux constituait une alternative tout à fait crédible, d'autant que la pratique de la conscription s'y consolidait progressivement. Le système semblait avoir trouvé son équilibre en faisant reposer les deux tiers effectifs sur des engagés et rengagés, puis le reste sur les appelés. Malheureusement, le fonds Moscou ne permet pas d'approfondir les raisons de l'engagement et les pressions éventuellement subies par ces hommes pour se porter « volontaires ».

Les tirailleurs africains, éléments majeurs des troupes coloniales, devinrent aussi des acteurs incontournables de l'armée des années 1920, puis 1930. Au-delà d'un cadre législatif rigoureux, les ministères de la Guerre et des Colonies se reposèrent davantage sur la 8^e Direction afin de mieux connaître ces hommes pour adapter la formation et les structures à leur profil.

¹³¹ Article 3. « Attribution des commissions de réforme », *Id.*, p. 6.

¹³² François COCHET, *Être soldat...*, *op.cit.*, p. 14.

¹³³ Charles de GAULLE, *Le Fil de l'épée...*, *op.cit.*, p. 54.

Chapitre V.
Connaître le soldat africain

Le contexte des années 1927-1934 ouvrit aux soldats africains de réelles perspectives, en particulier au sein du corps des sous-officiers. Deux raisons prévalaient à cette mise en valeur qualitative et quantitative des cadres indigènes : d'une part, les effectifs européens stagnaient, en particulier au sein de l'armée coloniale. D'autre part, les autorités militaires et politiques espéraient par cette promotion les renforcer dans une position de commandement moral sur leurs pairs et les utiliser une fois qu'ils reviendraient à la vie civile dans leur colonie¹³⁴.

En métropole, Fréjus consolida sa position de « *capitale des tirailleurs sénégalais* ». Au-delà des nombreux bâtiments militaires, s'y trouvaient aussi des centres pour soigner et orienter les malades. La présence de ces soldats africains dans la région remontait désormais à plus d'une décennie, les riverains s'y étaient habitués et l'avait acceptée, même si le contact demeurait relativement rare. Les bâtiments culturels y devenaient aussi plus nombreux et s'imposaient dans le paysage avec le consentement d'une partie des Fréjussiens et Raphaëlois. Fréjus était connectée aux autorités coloniales d'A.O.F. et d'A.E.F. pour des raisons de suivi des dossiers et des soldats. Puis, la construction de la mosquée al-Missiri, s'inspirant de l'architecture des colonies, témoignait aussi d'un lien plus global. Il convient ici de dépasser l'histoire locale pour comprendre le lien culturel unissant Fréjus à certaines régions d'A.O.F.¹³⁵. Ce lien, déjà illustré en première partie en la personne de Lucie Cousturier, s'insère pleinement dans le courant de l'histoire globale¹³⁶.

Enfin, le fonds Moscou présente plusieurs dossiers de tirailleurs sénégalais assez complets et permettant de retracer la quasi-totalité du parcours de ces hommes depuis leur engagement ou leur appel jusqu'à la formation qu'ils reçurent au sein du Centre de perfectionnement de Fréjus¹³⁷. Une étude prosopographique devient ici envisageable grâce à ce matériau malgré le peu de dossiers à notre disposition. Cette approche, assez répandue pour les

¹³⁴ SHD/GR 8D-9-9N1125, 8D46

¹³⁵ SHD/GR 8D11, 8D46, 8D108 et 8D111.

¹³⁶ Voir notamment l'introduction de Patrick BOUCHERON (dir.), *Histoire mondiale de la France*, Le Seuil, Collection Histoire, 2017, pp. 7-13.

¹³⁷ SHD/GR 8D9-9N1125.

officiers du fait de l'existence de nombreuses sources¹³⁸, s'avère assez complexe pour les soldats issus du contingent, les hommes de troupe et les sous-officiers. Cependant, plusieurs travaux ont initié une démarche offrant diverses méthodes pour mieux comprendre ces soldats¹³⁹.

Il s'agit donc ici de présenter en quoi les mesures prises à l'échelle locale et au niveau national pour les tirailleurs sénégalais permit une meilleure compréhension de ces soldats.

A. Fréjus/ Saint-Raphaël, « capitale des troupes africaines »

Depuis la fin de la Grande Guerre, Fréjus-Saint-Raphaël apparaissait comme l'endroit le mieux à même pour gérer les troupes coloniales. En raison du climat certes, mais le personnel sur place avait à la fois su mettre en place les infrastructures nécessaires et former des cadres adaptés aux soldats issus des colonies. Le paysage de ces deux villes témoignait de la présence des combattants venus de l'Empire, et plus particulièrement ceux originaires du continent africain.

A.1. Les bâtiments militaires et sanitaires :

Les principaux bâtiments gardaient une vocation militaire, et au premier rang d'entre eux, les camps évoqués dans la première partie. Bien plus que des camps d'hivernage, ils devinrent des lieux de formation et éventuellement de convalescence pour les soldats blessés ou malades. Dans cette continuité, plusieurs bâtiments spécialisés furent installés. Ainsi, la 2^e Division Coloniale Sénégalaise (2^e D.C.S.), formée en novembre 1927, y disposait d'un Centre d'instruction divisionnaire (C.I.D.) préparant les élèves aspirant à devenir sous-officier ou instructeur. Il fut même proposé que le C.I.D. de Fréjus reçoive

¹³⁸ William SERMAN, *Les Officiers français dans la nation*, Paris, Aubier, 1982, 283 p. Julie d'ANDURAIN, « Formation et sélection des artilleurs de marine à Polytechnique. Approche prosopographique du corps des bigors (1870-1910) », *Revue historique des armées*, 271/2013, mis en ligne le 23 juillet 2013, pp. 20-32. url : <http://rha.revues.org/7690>

¹³⁹ Jean-Charles JAUFFRET (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Paris, Éditions Autrement, 2003, 572 p. Jean-Charles JAUFFRET, *Soldats en Algérie 1954-1962 : expériences contrastées des hommes du contingent*, Paris, Éditions Autrement, 2011, 383 p. Jean-François MURACCIOLE, *Les Français libres. L'autre résistance*, Paris, Tallandier, 2009, 424 p. Hubert HEYRIÈS, *Les militaires savoyards et niçois entre deux patries, 1848-1871 : approche militaire d'histoire comparée : armée française, armée piémontaise, armée italienne*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2001, 576 p.

désormais l'ensemble des élèves gradés européens et indigènes de la division¹⁴⁰.

Parmi les partisans de ce projet figurait le général Dhomme, commandant la 3^e Brigade Coloniale, qui avançait plusieurs arguments pour renforcer la centralité de Fréjus. Tout d'abord, cela permettait selon lui d'harmoniser la formation : « *L'enseignement donné étant rigoureusement identique pour tous* »¹⁴¹. En effet, d'un lieu à l'autre la préparation demeurerait globalement uniforme mais l'ordre de progression divergeait souvent. La qualité du personnel fréjussien apparaissait comme le second avantage mis en avant par le général Dhomme qui parlait d'un « *personnel instructeur particulièrement choisi et stable* »¹⁴². Ces hommes se consacraient presque exclusivement à la formation des élèves gradés indigènes et européens, à la différence du personnel d'autres unités pour qui l'instruction représentait une mission parmi d'autres.

Fréjus offrait également des « *terrains d'exercice étendus et variés* »¹⁴³ grâce aux efforts consentis entre 1917 et 1925 et à la réussite de la refonte des camps vue dans notre première partie¹⁴⁴. Plusieurs autres cadres de l'armée abondaient en ce sens afin de privilégier la centralisation de la formation sur Fréjus, à l'image du colonel Poirot, commandant le 24^e bataillon de tirailleurs sénégalais (B.T.S.), qui soulevait dans un rapport des avantages similaires :

« *La réunion en un seul groupement à Fréjus des élèves gradés européens et indigènes des régiments de la 2^{ème} D.C.S. présente des avantages certains dont les principaux sont les suivants :*

- *économie de personnel instructeur,*
- *unité de doctrine et de méthode d'instruction,*
- *possibilité d'utilisation de terrains d'enseignement proches des casernements* »¹⁴⁵.

¹⁴⁰ Lettre du général DHOMME (commandant la 3^{ème} Brigade Coloniale), au général Cambay commandant la 2^{ème} Division Coloniale Sénégalaise, Perpignan, le 3 juillet 1933. SHD/GR 8D46-545.

¹⁴¹ *Ibid.*

¹⁴² *Id.*

¹⁴³ *Id.*

¹⁴⁴ Voir III.A.1., p. 143.

¹⁴⁵ Rapport du Colonel Poirot au sujet du centre d'instruction divisionnaire de la 2^{ème} D.C.S., Perpignan, le 27 juin 1933. SHD/GR 8D46-545.

Il insistait également sur la qualité et la superficie des terrains d'exercice de Fréjus, ce qu'il ne trouvait pas sur Perpignan pour préparer au mieux les hommes¹⁴⁶.

En revanche, d'autres officiers plaidaient pour conserver une formation dispersée pour le C.I.D. de la 2^e D.C.S., à l'image du général de division Benoit. Ce dernier souhaitait que l'instruction des gradés européens soit maintenue à Aix-en-Provence alors que celle des coloniaux resterait partagée entre Perpignan et Fréjus car le système lui paraissait plus flexible¹⁴⁷.

Entre ces deux positions, le général de division Cambay, qui commandait la 2^e D.C.S., dut trancher. Il opta finalement pour la centralisation des élèves gradés européens et indigènes à Fréjus. Dans son rapport général, reprenant ceux cités précédemment, il donnait l'état numérique du C.I.D. en 1933.

Tableau 22 : Répartition des élèves détachés dans chacun des pelotons¹⁴⁸

Régiments	Élèves-caporaux européens	Élèves-caporaux chefs recrues	Élèves-caporaux chefs anciens	Élèves-caporaux indigènes	Élèves sous-officiers indigènes	Total
4 ^e R.T.S.	13	7	8	16	7	51
8 ^e R.T.S.	13	7	12	25	8	65
24 ^e R.T.S.	13	2	10	16	6	47
R.I.C.M.	31	4	20	-	-	55
C.T.T.I.C. ¹⁴⁹	-	-	-	3	-	3
Total	70	20	50	60	21	221

Pour encadrer ces 221 hommes, le Centre d'instruction divisionnaire comptait un chef de bataillon, cinq capitaines, douze lieutenants, vingt-huit sous-officiers instructeurs européens, mais aussi huit sous-officiers instructeurs indigènes dont trois exerçaient leurs fonctions de manière permanente au

¹⁴⁶ *Ibid.*

¹⁴⁷ Lettre du Général de division Benoit, commandant supérieur des troupes coloniales dans la métropole au ministre de la Guerre, C.I.D. de la 2^e D.C.S., Paris, le 24 juillet 1933. SHD/GR 8D46-545.

¹⁴⁸ Lettre du général de division Cambay au général commandant supérieur des troupes coloniales dans la métropole, Suppression du C.I.D. à Fréjus/ Transfert d'un bataillon du 8^e R.T.S. à Fréjus, Paris, le 13 juillet 1933, Annexe 1. SHD/GR 8D46-545.

¹⁴⁹ Centre de transition des troupes indigènes coloniales.

C.I.D.¹⁵⁰. Quelques gradés coloniaux, certes une minorité, apparaissaient donc parmi les formateurs, même s'ils ne s'occupaient que des élèves gradés originaires des colonies. Malgré l'évolution des mentalités dans le monde militaire, il demeurait inenvisageable de placer un Européen sous les ordres d'un cadre né en Afrique ou en Asie.

Parmi les autres bâtiments militaires, figurait le Centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes coloniaux. Il s'agissait d'un des lieux revenant le plus fréquemment dans les sources et qui sera étudié en détail plus tard¹⁵¹. Il rassemblait les sous-officiers aspirant à atteindre les grades d'adjudants, d'adjudants-chefs et de sous-lieutenants. Les meilleurs cadres africains et asiatiques y recevaient une formation spécifique, le stage durait deux ans et en cas de réussite était suivi par un stage probatoire de six mois.

Enfin, le Centre de transition des troupes indigènes coloniales (C.T.T.I.C.) occupait des fonctions plus larges. Quelques hommes pouvaient y demeurer en convalescence, mais la plupart du temps, il s'agissait de soldats attendant d'être replacés au sein d'une nouvelle unité. À titre indicatif, un courrier du général Bernard Verdier donnait les effectifs que comptait le centre en 1933 : 139 Sénégalais, seize Malgaches et seize Indochinois¹⁵².

Le C.T.T.I.C. avait également une fonction sanitaire, il se trouvait au camp du Caïs, soit à quatre kilomètres de la gare par laquelle arrivaient les soldats. À la fin de leur convalescence, les soldats coloniaux y étaient examinés par le médecin chef du centre. S'ils étaient reconnus aptes, ils repartaient vers leurs corps d'origine alors que les hommes nécessitant une prolongation demeuraient au C.T.T.I.C qui en avisait le corps d'affectation. Un mémento du colonel Angibaud, commandant ce Centre, synthétisait l'ensemble des règlements précédents pour rendre l'évacuation la plus efficace possible.

Les bâtiments sanitaires occupaient aussi une place importante dans les deux villes varoises. Dans la continuité de la Grande Guerre, Fréjus disposait d'un hôpital militaire réservé aux coloniaux. Les soldats coloniaux pouvaient y être évacués pour deux raisons : soit ils y étaient rapatriés après avoir connu des soucis de santé, soit ils y attendaient avant d'être présentés à la commission

¹⁵⁰ Rapport du Colonel Poirot au sujet du centre d'instruction divisionnaire de la 2^{ème} D.C.S., Annexe 2, Perpignan, le 27 juin 1933. SHD/GR 8D46-545.

¹⁵¹ Voir V.C., p. 254.

¹⁵² Lettre du général Verdier au général commandant supérieur des troupes coloniales dans la métropole, Réorganisation du Centre de transition des troupes indigènes coloniales, Paris, le 10 janvier 1933. SHD/GR 8D46-545.

de réforme. Ils étaient dès lors affectés au Centre de transition des troupes indigènes coloniales du jour où ils quittaient leur corps d'origine pour Fréjus à leur évacuation de cette même ville¹⁵³.

L'ensemble de ces soldats, qu'ils fussent destinés à la commission de réforme ou reçurent des soins à l'hôpital, se retrouvaient pourvus d'un dossier médical composé de six pièces : le billet de l'hôpital, un certificat tenant lieu d'acte de naissance, l'état des services et campagnes, un extrait du registre des constatations, un rapport du chef de corps sur les services effectués et précisant l'accident ou la maladie occasionnée. Enfin, le livret sanitaire et toutes les pièces pouvant éclairer la commission de réforme (dans le cas où le soldat devait passer devant celle-ci)¹⁵⁴ terminaient le dossier.

Il n'y eut donc guère de nouveautés par rapport à la période 1919-1926. En revanche, les séjours prolongés de soldats africains dans le Var amenèrent les autorités municipales et les responsables militaires de ces soldats à construire des bâtiments permettant l'exercice de leur religion. Au-delà de cette fonction culturelle, il s'agissait surtout de reconstituer le lien affectif unissant ces hommes à leur territoire d'origine.

A.2. La mosquée al-Missiri, un exemple d'histoire globale :

En parcourant les documents fournis par le fonds Moscou, il semble difficile de faire abstraction de l'histoire globale ou connectée. En effet, Fréjus, bien plus qu'un lieu de présence des troupes indochinoises, malgaches et africaines devint une ville connectée aux territoires dont étaient issus ces soldats. Certains acteurs du moment voulurent renforcer ce lien. Comme l'a dit l'historien Sanjay Subrahmanyam : « *Néanmoins, même une histoire égoïste est obligée de reconnaître l'existence de l'Autre. Comment faire l'histoire de Florence sans Pise, celle des Khazars sans les Russes, ou celle de la France sans l'Allemagne ?* »¹⁵⁵. Dans le même état d'esprit, la présence de troupes issues des colonies créa un lien entre la cité varoise et certaines contrées de

¹⁵³ Le colonel Angibaud, commandant le Centre de transition des troupes indigènes coloniales, Memento relatif aux conditions dans lesquelles sont effectuées les évacuations sur l'hôpital militaire de Fréjus des militaires indigènes des troupes coloniales et l'envoi aux compagnies de convalescents du Centre de Transition des troupes indigènes coloniales à Fréjus des militaires indigènes coloniaux, Fréjus, le 1^{er} février 1935. SHD/GR 8D108-265.

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 2.

¹⁵⁵ Sanjay SUBRAHMANYAM, *Aux origines de l'histoire globale*, Leçon inaugurale du Collège de France, prononcée le jeudi 28 novembre 2013. Version disponible en ligne : <http://books.openedition.org/cdf/3606>, paragraphe 8.

l'Empire. Dès 1917, une pagode y avait été édifée pour les soldats tonkinois au sein du camp Gallieni et conformément à l'architecture traditionnelle indochinoise. La pagode Hông Hiên Tu permettait aux soldats tirailleurs indochinois d'exercer ainsi leur culte bouddhique.

Dans le même état d'esprit fut érigée une mosquée à Fréjus pour les soldats musulmans en 1928. Située au camp du Caïs, sur la route de Bagnols-en-forêt, il s'agissait d'une réplique de la mosquée de Djenné (Mali). La mosquée Missiri (terme qui signifie « *mosquée* » en soudanais) fut élevée en deux ans avec du béton armé recouvert d'enduit rouge, contrairement à son modèle malien sur lequel dominait un ocre jaune. Si l'initiative de cette construction est attribuée au capitaine Abdel Kader Mademba, il fut appuyé dans sa démarche par le colonel Lame, déjà impliqué dans la construction de la pagode Hông Hiên Tu. Le nom du colonel Lame revient très fréquemment dans les sources locales et le fonctionnement des camps varois depuis la Grande Guerre.

La mosquée reposait sur un plan carré avec une cour centrale entourée de quatre ailes, puis des galeries marquées par leurs arcs¹⁵⁶. Nous disposons de plusieurs documents témoignant de l'implication du colonel Lame dans ce projet. Il fit, par exemple, en personne la demande au général Bernard Verdier pour sa réalisation. Et, ce dernier donna son accord le 18 juin 1928 pour la construction. D'après le directeur des troupes coloniales, le bâtiment était davantage vu comme un lieu de rassemblement pour les tirailleurs sénégalais que comme un lieu de culte :

*« Il s'agit en l'espèce de la construction dans les camps de Fréjus d'un lieu de réunion spécialement destiné aux militaires indigènes sénégalais, et qui doit reproduire dans son aspect extérieur la Missiri de Djenné, caractéristique de l'architecture soudanaise »*¹⁵⁷.

¹⁵⁶ Lieutenant-colonel Antoine CHAMPEAUX, *La mosquée soudanaise*, texte présenté sur le site de la ville de Fréjus au moment où il dirigeait le Centre historique d'étude des troupes de marine (CHETOM). url : http://www.villefrejus.fr/images/pages/upload/fichiers/pdf/documentation_pdf/mosquee.pdf

¹⁵⁷ Lettre du général Verdier, directeur des troupes coloniales, Paris, le 18 juin 1928. SHD/GR 8D111-788.

Photographie 1 : La mosquée de Djenné, inspirant la construction de celle de Fréjus



La 8^e Direction donna ainsi son accord, mais les différents documents, à notre disposition, ne mentionnent à aucun moment le capitaine Abdel Kader Mademda. Il semble que le colonel Lame fut davantage à l'initiative de la construction, ou il s'agissait au moins du principal interlocuteur avec le ministère de la Guerre. En effet, le général Bernard Verdier expliquait qu'il répondait ici à la lettre envoyée le 30 mai 1928 par le colonel commandant le centre de transition des troupes indigènes coloniales (C.T.T.I.C.)¹⁵⁸.

¹⁵⁸ *Ibid.*

Photographie 2 : La mosquée al-Missiri de Fréjus



Avant même de rendre sa décision officielle, le général Bernard Verdier avait déjà averti le Président du Comité d'assistance aux troupes noires de ce projet. Il s'agissait aussi par ce texte d'obtenir des subsides de la part de l'association pour financer l'édifice cultuel. Dans cette demande, le directeur des troupes coloniales dressait également un portrait du colonel Lama soulignant son implication à Fréjus pour y créer un cadre favorable aux troupes coloniales :

« Les résultats remarquables qu'il a obtenus précédemment, en matière de constructions coloniales permettent d'escompter sa réussite complète dans sa nouvelle entreprise »¹⁵⁹.

Le colonel Lama fut aussi l'officier qui s'impliqua le plus à l'échelle locale pour obtenir des fonds afin d'ériger le monument. Le document présenté en annexe 19 s'avère remarquable¹⁶⁰. Il nomme en effet les personnes et entités ayant fait un don pour la construction de la mosquée et le montant de celui-ci. La liste présente par exemple huit officiers français qui effectuèrent un don de 1 000 francs, dont le colonel Lama lui-même. Nous y trouvons ensuite des propriétaires d'hôtels ou encore monsieur Borsotti, entrepreneur de Saint-

¹⁵⁹ Lettre du général Verdier au Président du Comité d'assistance aux troupes noires, Paris, le 2 juin 1928. SHD/GR 8D111-788.

¹⁶⁰ Dons faits au colonel Lama commandant d'armes des camps de Fréjus, pour la construction de la Missiri, Fréjus, le 29 mai 1928. SHD/GR 8D111-788.

Raphaël, qui avait effectué un versement de 2 000 francs. Cela témoignait de l'intégration des Africains au sein de la ville de Fréjus-Saint-Raphaël. Ce document rappelant les dons faits au colonel Lame pour la construction de la mosquée précisait d'ailleurs les raisons d'une telle générosité :

« La plupart des hôtels et villas de Valescure ont été préservés de l'incendie de forêts par les Sénégalais, lors du sinistre de l'an dernier. Il faut donc voir dans l'importance de ces dons un sentiment de reconnaissance »¹⁶¹.

Cet exemple illustre à nouveau la relative intégration de ces hommes à l'échelon local. L'aide fournie par les soldats avait permis de sauvegarder de nombreux bâtiments touristiques d'un incendie. Participer au financement de la mosquée devenait alors un moyen pour les propriétaires d'exprimer leur reconnaissance aux tirailleurs africains. Certes, au même moment se tenait l'exposition coloniale de Vincennes, mais la mise en scène de cet événement et le recours aux zoos humains ne correspondaient nullement à la vision locale de ceux qui côtoyaient les soldats africains au quotidien.

Ces sommes, envoyées au colonel Lame, illustraient une fois de plus son rôle central dans la construction de l'édifice. Avec 4 000 francs, ce fut le Comité d'assistance aux troupes noires qui effectua le versement le plus important. Les dons des municipalités de Fréjus et Saint-Raphaël, puis du conseil général du Var étaient encore en attente à ce moment et les différentes pièces ne nous fournissent pas les montants. Mais d'après ce document, une trentaine de personnes ou institutions participèrent financièrement à la construction de l'édifice. Les montants allaient de 175 francs à 4 000 francs. Cela témoignait bien de l'acceptation de la présence des soldats africains au niveau local. Les officiers ayant donné de l'argent espéraient ainsi contribuer au bien être de leurs hommes et s'appuyaient pour cela sur le Comité d'assistance des troupes noires.

A.3. Le rôle primordial du Comité d'assistance des troupes noires :

Le Comité d'assistance aux troupes noires, présent lors des différentes étapes de la construction de la mosquée al-Missiri, s'illustra à de nombreuses reprises durant l'entre-deux-guerres. En effet, au cours de cette période, les tirailleurs sénégalais furent davantage soutenus et les autorités métropolitaines

¹⁶¹ Dons faits au colonel Lame commandant d'armes des camps de Fréjus, pour la construction de la Missiri, Fréjus, le 29 mai 1928. SHD/GR 8D111-788.

firent en sorte qu'ils s'adaptent mieux au cadre de vie local. Le Comité d'assistance aux troupes noires avait été fondé le 10 avril 1915. La lettre circulaire marquant sa formation stipulait ses différentes missions : « *Ce Comité a pour but d'assister les auxiliaires noirs, appelés dans la Métropole pour participer à la défense nationale, sous le double rapport matériel et moral* »¹⁶². Le Comité agissait aussi en A.O.F. auprès des femmes et des enfants des combattants durant l'absence de ces derniers ou en cas de décès durant le service. Dans cette épreuve, il les accompagnait pour la mise en place des démarches administratives.

L'association, qui avait apporté une aide décisive à l'arrière durant la Grande Guerre¹⁶³, poursuivit son travail après le traité de Versailles. Leur action la plus marquante fut lors de l'occupation de l'espace rhénan en 1919-1920, qui avait déclenché une campagne diffamatoire contre les troupes de couleur. Entre 1919 et 1920, 7 490 soldats d'Afrique subsaharienne et 15 950 Africains du Nord vinrent en Rhénanie. La campagne dénonçant ce recours démarra le 10 avril 1920 avec un article du *Daily Herald*, entraînant le retrait des tirailleurs sénégalais dès juin 1920¹⁶⁴. Le Comité fit donc en sorte de lutter contre celle-ci, notamment en publiant une enquête¹⁶⁵ qui montrait que les incidents entre les troupes de couleur et la population locale n'avait impliqué qu'un soldat sur 1591, en ramenant le nombre d'accusations au nombre de soldats de couleur engagés¹⁶⁶.

Paradoxalement, le Comité eut plus de travail durant l'entre-deux-guerres qu'entre 1914 et 1918, car sa renommée était plus grande, comme le rappelait son président en 1928 : « *Mieux connus que nous l'étions autrefois des différents chefs de corps, ils font fréquemment appel à notre concours* »¹⁶⁷. L'association créait des salles de réunion ou des foyers à proximité des camps dans lesquels les tirailleurs pouvaient écrire leur courrier, écouter des disques

¹⁶² Comité d'assistance des troupes noires, lettre circulaire, le 10 avril 1915, consultable en ligne : http://quotidien-parisiens-grande-guerre.paris.fr/grande-guerre/detail_uniformes_655

¹⁶³ Marc MICHEL, *Les Africains...*, op.cit., pp. 114-115.

¹⁶⁴ Jean-Yves LE NAOUR, *La honte noire. L'Allemagne et les troupes coloniales de 1914 à 1945*, Paris, Hachette, 2003, pp. 37-117.

¹⁶⁵ Camille FIDEL, *La réfutation de la campagne d'accusation contre les troupes françaises de couleur en territoires rhénans occupés. Résultats des enquêtes officielles françaises, américaines et britanniques. Témoignages allemands, opinions italiennes, anglaises, hollandaises, scandinaves et autres*, Paris, Comité d'assistance aux troupes noires, 1922, 79 p.

¹⁶⁶ Bakari KAMIAN, *Des tranchées de Verdun à l'église Saint-Bernard. 80 000 combattants maliens au secours de la France (1914-18 et 1939-45)*, Paris, Karthala, 2003, pp. 87-88.

¹⁶⁷ Rapport présenté par J. LE CESNE, Président du Comité à l'Assemblée général du 20 mars 1928. SHD/GR 8D111-788.

ou profiter de jeux d'intérieur (jeux de dames, lotos, dominos) et de plein air (quilles, boules, ballons de football). Il s'agissait selon le Président du Comité d' « *offrir des distractions saines et leur éviter, pendant la durée de leur service en France, les fréquentations mauvaises au point de vue moral comme au point de vue politique* »¹⁶⁸.

La présence de ces foyers s'avérait des plus importantes autour de Fréjus-Saint-Raphaël, d'autant plus que le colonel Lame entretenait d'excellentes relations avec les membres du Comité. Ces derniers avaient souvent une solide connaissance du milieu culturel dans lequel vivaient les tirailleurs avant de s'engager. Ils fournirent ainsi le 73^e bataillon de tirailleurs sénégalais en instruments de musique permettant à la fanfare de jouer avec des instruments appréciés et maîtrisés par les soldats d'Afrique. De même, l'association fut à l'origine de la création de la salle de réunion et de la bibliothèque du Centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes. Il existait alors trois foyers dans la région : au camp du Caïs, à l'hôpital 86 et au camp de la Lègue.

Parmi les autres actions réalisées par le Comité, se trouvait aussi l'amélioration des cimetières Gallieni et de la Baume en remplaçant par exemple les stèles en bois par des stèles en ciment. Pour l'ensemble de ses missions, l'association recourait aux dons et disposait par exemple pour l'année 1927 de 1 044 602 francs¹⁶⁹.

Ainsi, comme Montauban, Toulon, ou Mont-de-Marsan, Fréjus fut une ville dans laquelle stationnèrent les troupes indigènes. Toutefois, avec le temps, elle diversifia ses missions et devint un lieu incontournable pour l'ensemble des soldats d'Afrique appelés à servir dans le bassin méditerranéen. La diversité des bâtiments témoignait de l'importance accordée par l'état-major aux soldats venus des colonies et permettait une instruction plus complète. Quand le site varois avait été choisi dès la fin de l'année 1914, les autorités et les habitants furent au départ contre cette forme de cohabitation imposée. Mais, durant l'entre-deux-guerres, les autorités locales, ainsi que les cadres militaires sur place, assumèrent cette présence et de plus en plus le lien qu'elle créait avec les territoires dont étaient originaires les soldats. La diversification des

¹⁶⁸ *Ibid.*

¹⁶⁹ *Id.*

infrastructures consacrées aux hommes issus des colonies illustre également la volonté d'élargir leurs missions.

B. L'affirmation au sein des troupes coloniales

La relative accalmie géopolitique et la meilleure connaissance des besoins spécifiques des soldats venus d'Afrique permirent de soigner leur préparation. La formation élargie offrait de plus grandes perspectives, en particulier aux sous-officiers. De plus, leur enracinement dans la vie quotidienne servit à mieux comprendre leur rapport aux femmes, à l'alcool ou la question de l'amalgame avec les troupes métropolitaines.

B.1. Une formation semblable à celle des Européens :

La formation des soldats connut encore un essor qualitatif. Bien que la proportion d'indigènes augmentât au sein de l'armée, le soin apporté à l'instruction ne fut cependant pas sacrifié au profit du nombre comme l'affirma une note émanant de la 8^e Direction et semblant datée de 1928 :

« L'organisation de l'armée telle qu'elle résulte des lois récentes fait un large appel aux contingents coloniaux.

Dans l'application, on ne s'est pas seulement proposé comme but d'utiliser la « quantité », mais aussi d'améliorer la « qualité » des indigènes pendant leur séjour sous les drapeaux »¹⁷⁰.

Au-delà des aspects militaires, former les tirailleurs sénégalais offrait aussi l'opportunité d'orienter la vision que le colonisé portait sur la présence française en Afrique. Si la conscription fut bien un outil permettant d'enraciner le citoyen français à l'idéal républicain comme l'a montré l'historienne Annie Crépin¹⁷¹, il semblerait que la mise en place de la conscription en A.O.F. et en A.E.F. fut peu à peu envisagée dans la même perspective. La maîtrise de la langue française et la croyance dans le bienfondé de la colonisation pouvaient transformer les anciens tirailleurs en défenseurs de la présence française.

¹⁷⁰ Note au sujet de l'instruction professionnelle donnée aux militaires indigènes coloniaux pendant leur séjour à l'étranger, non daté mais les informations contenues semblent le situer au cours de l'année 1928, p. 1. SHD/GR 8D69-785.

¹⁷¹ Annie CRÉPIN, *La Conscription en débat ou le triple apprentissage de la nation, de la citoyenneté, de la République : 1789-1889*, Arras, Artois Presses Université, 1998, 253 p. François COCHET, *Les Français en guerres. Des hommes, des discours, des combats. De 1870 à nos jours*, Paris, Perrin, 2017, pp. 17-38.

Du fait de leur proportion grandissante au sein de l'armée coloniale, les soldats africains eurent aussi l'opportunité d'exercer des métiers plus techniques. Il s'agissait ici de pallier le déficit d'européens, puis sur le long terme ces soldats revenus dans les colonies devaient aussi disposer de compétences particulières. Le service militaire pouvait devenir un temps permettant aussi l'apprentissage d'un métier que certains hommes pratiqueraient une fois rendus à la vie civile. La note rédigée en 1928 par la 8^e Direction rappelait l'intérêt de la formation professionnelle des soldats coloniaux :

« C'est ainsi que les unités de toutes armes ou dans les formations des services ressortissant aux Troupes Coloniales, des emplois exigeant certaines connaissances techniques, que l'on avait estimé antérieurement, pouvoir être confiés à des militaires européens, sont désormais attribués à des militaires européens.

Il convient, en effet, de ne pas perdre de vue que ce faisant, il devient possible de satisfaire, à moindre frais à des besoins purement militaires, et en outre, de former des artisans, voire des contremaîtres indigènes qui une fois rendus à la vie civile, sont susceptibles de participer largement, dans leur pays d'origine, à l'œuvre générale de colonisation et de progrès »¹⁷².

Certes, si ces soldats obtinrent l'accès à des activités plus techniques, ce fut par défaut et non pour des compétences reconnues. Les autorités politiques et militaires y virent aussi des avantages sur le long terme, car les colonies manquaient de main d'œuvre qualifiée et il restait difficile d'y attirer un nombre suffisant d'Européens. Les anciens tirailleurs rompus à une activité technique contribueraient ainsi à l'édification de routes, bâtiments et autres infrastructures permettant l'exploitation des espaces coloniaux.

L'armée permettait alors à quelques coloniaux de devenir : téléphonistes, radiotélégraphistes, maréchaux-ferrants, armuriers, infirmiers, tailleurs, cordonniers, bourreliers, bottiers, selliers, aides-comptables, conducteurs, ouvriers mécaniciens et dépanneurs¹⁷³. En outre, des cours et stages formaient des gradés indigènes spécialisés. Les armuriers indigènes

¹⁷² Note au sujet de l'instruction professionnelle donné aux militaires indigènes coloniaux pendant leur séjour à l'extérieur, non daté mais les informations contenues semblent le situer au cours de l'année 1928, p. 1. SHD/GR 8D69-785.

¹⁷³ *Ibid.*, p. 2.

manifestant une « *aptitude particulière* »¹⁷⁴ pouvaient, par exemple, obtenir un brevet de maître-armurier après un stage dans les ateliers d'armurerie au parc d'artillerie de Clermont-Ferrand. Il en allait de même pour les maréchaux-ferrants indigènes décrochant le brevet de maître maréchal-ferrant après des cours de maréchalerie au centre de transition de Fréjus ou à l'École de Saumur. Des stages visant au perfectionnement des élèves avaient également lieu à Fréjus pour les charrons, puis Nogent le Rotrou pour les télégraphistes et radiotélégraphistes. Chaque année, environ 500 élèves indigènes suivaient ces différents cours¹⁷⁵.

Ce double objectif, civique et professionnalisant, s'appliquait également aux soldats européens des troupes coloniales. La note de la 8^e Direction insistait particulièrement sur ces deux aspects :

*« Ce but consiste, en résumé, à rendre au pays, au bout de cinq ou six années de service, les militaires ne pouvant prétendre à devenir sous-officiers et de le faire sous la forme de citoyens vraiment dignes de ce nom c'est-à-dire doués d'un bon moral, ayant une instruction générale suffisante et possédant un métier manuel »*¹⁷⁶.

Cependant, cette formation professionnelle ne concernait que 500 soldats coloniaux par an. La priorité demeurait la préparation militaire. Contrairement à celle des officiers et sous-officiers, l'instruction des soldats du rang indigènes avait peu de différences avec celle des Européens. L'application du règlement d'infanterie de mars 1928 aux troupes coloniales insistait en effet sur cette proximité. Elle précisait par exemple que les caporaux indigènes devaient remplir le même rôle que leurs homologues européens¹⁷⁷. Pour les sous-officiers, le manuel était ici complété mais aussi bien pour les troupes européennes qu'autochtones. Il était par exemple demandé d'accentuer la formation en topographie et lecture de cartes pour ces deux groupes appelés à servir sur des fronts lointains¹⁷⁸. Pour passer de caporal à sous-officier, les matières et coefficients restaient globalement les mêmes.

¹⁷⁴ *Id.*

¹⁷⁵ *Id.*

¹⁷⁶ Le général Bourret pour le ministre de la Guerre, L'instruction professionnelle dans les troupes coloniales, Paris, le 23 août 1933, p. 5. SHD/GR 8D46-545.

¹⁷⁷ Instruction pour l'application du règlement de l'infanterie du 1^{er} mars 1928 dans les troupes coloniales, Paris, le 19 avril 1929, p. 3. SHD/GR 8D75-822.

¹⁷⁸ *Ibid.*, pp. 3-4.

Tableau 23 : Tableau des coefficients attribués aux diverses matières de l'examen dans les pelotons d'élèves caporaux¹⁷⁹

Matières	Français	Coloniaux
Aptitude au commandement	6	6
Aptitude au rôle d'instructeur	6	6
Vigueur physique	5	5
Tenue et discipline	4	4
Règlement de l'infanterie : instruction technique	6	6
Règlement de l'infanterie : combat	6	6
Instruction physique	3	3
Armement et pratique du tir	6	6
Service dans l'armée et services des places	3	3
Service en campagne	5	5
Topographie	2	-
Gaz de combat	3	-
Organisation du terrain	5	5
Français	-	10
Notes du directeur du peloton et résumant les notes obtenues pendant toute la durée des cours	20	20
Total	80	85

Les compétences attendues demeuraient donc les mêmes, mais évidemment pour les hommes appelés à commander d'autres soldats, la maîtrise du français devint indispensable. Cette matière remplaçait celles de la topographie et des gaz de combat. Pour autant, la topographie occupait une place majeure dans la formation, il semble donc étrange qu'elle ne fût pas évaluée pour les soldats indigènes. L'autre différence résidait dans la durée. Si, la formation des caporaux européens ne durait que cinq mois, elle s'étendait sur huit mois pour les soldats coloniaux qui devaient avoir servi au minimum six mois avant d'entamer cette préparation.

¹⁷⁹ Réalisé à partir de l'instruction pour l'application du règlement de l'infanterie du 1^{er} mars 1928 dans les troupes coloniales, Paris, le 19 avril 1929, p. 3. SHD/GR 8D75-822.

Une fois ce grade de caporal obtenu, les soldats, tant coloniaux qu'Européens, pouvaient espérer poursuivre leur ascension et rejoindre le corps des sous-officiers en tant que sergent, sergent-chef, adjudant, puis adjudant-chef.

Ensuite, les sous-officiers indigènes aspirant à rejoindre le corps des officiers devaient réussir trois étapes : ils suivaient d'abord une période d'application de trois mois en tant que sergents ou sergents-chefs, puis rejoignaient les cours préparatoires au Centre de perfectionnement durant neuf mois, et achevaient cette phase au Centre de perfectionnement de Fréjus durant onze mois. En 1931, ce temps passé dans la cité varoise fut doublé à vingt-deux mois, ce qui témoignait bien de la volonté du ministère de la Guerre d'améliorer l'instruction de ces futurs adjudants, adjudants-chefs, puis lieutenants. La formation des sous-officiers s'avérait dès lors assez complète, tant sur le plan théorique que pratique. Les dossiers des sous-officiers indigènes du Centre de perfectionnement de Fréjus à notre disposition donnent les domaines sur lesquels ils étaient évalués. En juillet 1932, les élèves qui arrivaient en fin de deuxième année avaient alors accompli dix-huit épreuves. Sur celles-ci, seules la Rédaction et l'Arithmétique se déroulaient à l'écrit. D'autres épreuves générales se déroulaient à l'oral comme l'Histoire, la Géographie, la Grammaire, la Topographie et une nouvelle épreuve d'Arithmétique. La répartition des coefficients permet de voir les compétences majeures attendues de ces hommes.

Tableau 24 : Matières et coefficients évalués en deuxième année au Centre de perfectionnement de Fréjus en juillet 1932¹⁸⁰

	Épreuves	Coefficient
Écrit	Rédaction	6
	Arithmétique	3
Oral	Histoire	3
	Géographie	2
	Grammaire	4
	Arithmétique	2

¹⁸⁰ Réalisé à partir des notes obtenues par Daouda Touré, Bakary Soufountéra, Baba Alinou Bari et Mamadou Diouldé aux épreuves de deuxième année au centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes de Fréjus, Fréjus, juillet 1932. SHD/GR 8D9-9N1125.

	Topographie	1
Évaluations en situation	Règlement infanterie (1 ^{ère} partie)	5
	Règlement infanterie (2 ^{ème} partie) et organisation du terrain	5
	Service en campagne	5
	Pratique du tir	4
	Éducation physique	4
	Matériel de tir	3
	Discipline générale et service intérieur	3
	Service de place	1
	Hygiène militaire et gaz de combat	2
	Caractère, moralité, conduite et manière de servir	14
	Aptitude au commandement	13
Total	80	

Un quart du coefficient revenait à la maîtrise des matières générales, que ce soit à l'écrit ou à l'oral. Les bases classiques (Français-Mathématiques-Histoire) y occupaient la place centrale. Le reste du coefficient reposait ensuite sur des compétences propres au champ militaire. La maîtrise du règlement et de son application théorique se combinait avec les performances physiques et au tir du candidat. Toutefois, les deux coefficients majeurs restaient d'une part la conduite et la morale, puis l'aptitude au commandement d'autre part qui représentaient à elles-deux un coefficient de 27 sur un total de 80. Il s'agissait encore une fois de choisir des candidats capables d'incarner le bon exemple et le modèle du sous-officier, voire de l'officier indigène, auxquels obéiraient les soldats et éventuellement dans lequel ils se reconnaîtraient.

Ces sous-officiers aptes au commandement et à la conduite irréprochable devenaient aussi sur le long terme un moyen pour les autorités d'asseoir leur assise sur les colonies. Telle était la condition selon de Gaulle d'une utilisation efficace des troupes coloniales :

« Sans doute, les effectifs nord-africains et coloniaux nous fournissent un précieux concours, pourvu que nous ayons pris les moyens de l'assurer :

communications impériales, bonne volonté de tel ou tel voisin, autorité incontestable vis-à-vis de nos sujets »¹⁸¹.

Cette amélioration qualitative de la formation des cadres indigènes, conjuguée au déficit d'officiers et sous-officiers européens, ouvrit de nouvelles perspectives aux meilleurs soldats venus des continents africains et asiatiques.

B.2. Un lieu d'opportunités :

Le nombre de gradés indigènes augmenta donc au cours de cette période. Leur accès à ces grades fut facilité, par exemple pour accéder au grade de sergent, les soldats des colonies devaient avoir servi deux ans hors de leur territoire depuis l'instruction du 28 mai 1920. Il fut ensuite proposé d'abaisser ce temps de service à un an¹⁸². Mais, l'augmentation rapide du nombre de gradés indigènes s'accompagna également d'une diminution de leur valeur. Les temps de passage furent donc redéfinis entre 1933 et 1934 afin de concilier la qualité avec le besoin de compenser le déficit de gradés européens au sein des troupes coloniales¹⁸³. Cette mesure coïncidait avec la formation des sous-officiers indigènes intégrant le Centre de perfectionnement de Fréjus qui passa de onze à vingt-deux mois.

En 1933, une lettre du président du Conseil et ministre de la Guerre, Édouard Daladier, expliquait les années nécessaires aux soldats indigènes pour atteindre les différents grades. Cependant, il ne définissait que les durées et non les autres critères nécessaires¹⁸⁴.

D'après cette lettre, le premier grade auquel pouvaient accéder l'ensemble des tirailleurs indigènes était celui de caporal indigène, pour cela le soldat devait compter au minimum deux années de service¹⁸⁵. Ce document revenait donc sur l'abaissement à un an de 1920 et témoignait de la volonté de l'état-major d'améliorer le niveau des gradés indigènes. Après deux années passées dans le grade de caporal indigène et quatre années de service au sein de

¹⁸¹ Charles de GAULLE, *Vers l'armée de métier*, Paris, Plon, 1934, p. 74.

¹⁸² Éléments de réponse au rapport d'inspection générale des troupes coloniales du 15 décembre 1930, non daté, p. 6. SHD/GR 8D69-785.

¹⁸³ Instruction N°919/CL8 sur l'avancement des sous-officiers et des hommes de troupe dans les troupes coloniales et lettre du président du Conseil à l'ensemble des généraux commandant des troupes coloniales en métropole et dans les colonies, Avancement des militaires indigènes coloniaux des troupes coloniales en 1934, Paris, le 17 mars 1933. SHD/GR 8D84-353.

¹⁸⁴ Lettre du président du Conseil à l'ensemble des généraux commandant des troupes coloniales en métropole et dans les colonies, Avancement des militaires indigènes coloniaux des troupes coloniales en 1934, Paris, le 17 mars 1933, p. 2. SHD/GR 8D84-353.

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 2.

l'armée, le soldat pouvait alors prétendre au grade de sergent indigène et rejoindre ainsi le corps des sous-officiers indigènes.

L'accès aux grades suivants demeurait ensuite plus restreint. Pour les sergents-chefs indigènes, les supérieurs ne pouvaient proposer que des candidats ayant servi au moins six ans dans l'armée, dont trois en tant que sergent. En fonction de leurs qualités et de l'opinion de leurs supérieurs, le sergent-chef atteignait le grade d'adjudant indigène à condition de compter dix années de service au minimum dont quatre en tant que sous-officier. Parmi ces quatre années, deux devaient avoir été effectuées en tant que sergent-chef indigène.

Le dernier grade des sous-officiers indigènes était celui d'adjudant-chef indigène. Y étaient proposés les adjudants indigènes ayant occupé au moins deux années ce grade, servant en tant que sous-officiers depuis au moins six ans et dans l'armée française depuis dix ans¹⁸⁶. Pour les soldats métropolitains, ce grade avait été créé en 1912 afin de récompenser les adjudants qui ne remplissaient pas les conditions nécessaires pour prétendre au titre d'officier en tant que sous-lieutenant.

Enfin, seuls les adjudants et adjudants-chefs indigènes pouvaient aspirer à devenir sous-lieutenant et donc officier indigène colonial dirigeant, puis encadrant les troupes coloniales. Le décret du 29 novembre 1926 avait défini avec précision les modalités de cette promotion. Après avoir réussi un stage de deux ans à Fréjus, ils accomplissaient un stage d'épreuve de six mois en métropole, puis faisaient l'objet d'un mémoire de proposition pour devenir sous-lieutenant indigène¹⁸⁷.

Dans une autre lettre de 1930, le général directeur des troupes coloniales Bernard Verdier définissait avec précision le profil des futurs sous-officiers :

*« Les propositions ultérieures pour sous-lieutenant indigène qui seront faites à l'issue du stage d'épreuve, sont prévues à l'article 3 du décret du 29 novembre 1926. Ces propositions ne devront porter que sur des candidats qui auront montré une aptitude certaine au commandement, de l'ascendant et de l'autorité sur la troupe indigène et des qualités confirmées d'instructeur »*¹⁸⁸.

¹⁸⁶ *Id.*, p. 2.

¹⁸⁷ Général Verdier, directeur des troupes coloniales, Note pour le cabinet du ministre de la Guerre, Paris, le 10 juin 1931. SHD/GR 8D9-9N1125.

¹⁸⁸ Lettre du général verdier au général commandant supérieur des troupes coloniales dans la métropole, Paris, le 12 septembre 1930. SHD/GR 8D9-9N1125.

Le stage au Centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes de Fréjus durait donc deux ans depuis 1931. Il y avait un avis de passage entre la première et la deuxième année. À la fin des deux années, les candidats devaient satisfaire à un examen de sortie, avant d'être admis à effectuer le stage d'épreuve de six mois.

En 1930, les documents du général Verdier montraient que dix sergents-chefs, dont quatre Sénégalais (Eliassa, Souleymana, Hadji Traoré et Mamadou Bobo), deux Malgaches et quatre Indochinois, passèrent en deuxième année. Seul un sergent sénégalais (Kehy) fut déclaré inapte et renvoyé dans un corps de troupe¹⁸⁹. Les documents ne donnaient pas le nombre total de candidats en fin de deuxième année mais deux adjudants sénégalais (Dossi Taraoré et Gaiba Cissoko), deux adjudants malgaches, six adjudants indochinois et un adjudant-chef indochinois furent autorisés à effectuer le stage d'épreuve de six mois. Dossi Taraoré et deux adjudants indochinois furent maintenus au Centre de perfectionnement en tant qu'instructeurs alors que les autres partirent en métropole effectuer leur stage au sein de troupes de leur ethnie¹⁹⁰. L'ensemble de ces soldats pouvaient faire l'objet d'une proposition pour devenir officiers indigènes à la fin des six mois.

Le parcours du soldat Eliassa permet d'illustrer l'ascension d'un soldat africain. Né en 1902 en Guinée française, il s'engagea pour quatre ans en mars 1922 au sein du 4^e B.T.S. Il y obtint le grade de caporal en mai 1923. En effet, les deux années nécessaires dans ce grade ne furent remises en place qu'entre 1933 et 1934. Il se rengagea pour trois années le 3 mars 1926 en Guinée après avoir passé deux ans en France. Le 1^{er} mai 1927, alors qu'il servait en France, il devint sergent et resta en métropole où il se rengagea pour trois ans en mars 1929. Le grade de sergent-chef lui revint en juillet 1929¹⁹¹ (voir annexe 20). En 1930, il entamait donc sa seconde année au Centre de perfectionnement de Fréjus.

La précision des états signalétiques et de services des sous-officiers indigènes témoignaient de la connaissance qu'avaient d'eux leurs officiers européens. Habités à les commander, ils étaient également en mesure de

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 1.

¹⁹⁰ *Id.*, p. 3.

¹⁹¹ État signalétique et des services du sergent-chef Eliassa, Fréjus, le 11 juillet 1931. SHD/GR 8D9-9N1125.

proposer des éléments concrets permettant d'améliorer le quotidien de leurs subordonnés.

B.3. La recherche de l'efficacité :

Les officiers et sous-officiers européens encadrant les soldats coloniaux insistaient sur la prise en compte des questions alimentaires et du rapport aux femmes européennes pour le moral des troupes noires et donc en obtenir le meilleur.

Depuis la Grande Guerre, l'alimentation des soldats indigènes demeurait en effet complexe car il fallait se conformer aux obligations religieuses mais aussi par ce biais redonner le moral aux combattants. De plus, le changement alimentaire, subi par les Africains à leur arrivée en France, affaiblissait aussi le système immunitaire et demandait un certain temps d'adaptation comme le signalait un manuel rédigé en 1923 pour les officiers et sous-officiers européens commandant des soldats venus des colonies¹⁹². Or, en 1928, la plupart des tirailleurs jugèrent leur ration insuffisante en raison de la diminution de la prime d'alimentation¹⁹³. Cette prime fut donc immédiatement augmentée car la question alimentaire était un élément déterminant pour le bon fonctionnement des troupes au quotidien. Cependant, la qualité de la cuisine variait d'un corps de troupe à l'autre.

Certains produits coloniaux étaient particulièrement prisés par les soldats africains. La noix de kola permettait ainsi aux tirailleurs de garder un lien avec leur alimentation traditionnelle et jouait un rôle bénéfique sur le moral des soldats. Au Dahomey, cette graine était par exemple utilisée dans les rites initiatiques et prisée pour ses prétendues vertus aphrodisiaques¹⁹⁴. Pourtant, ce produit colonial restait difficile à obtenir et les pénuries s'avéraient fréquentes. Les autorités cherchèrent donc un moyen d'y remédier, d'autant que le prix pouvait devenir particulièrement onéreux, 20 à 25 francs le kilo pour les soldats du 24^e B.T.S par exemple¹⁹⁵. Afin d'en diminuer le prix, les officiers du 12^e B.T.S. stationnant à Aix-en-Provence s'adressèrent directement

¹⁹² *Manuel élémentaire à l'usage des officiers et sous-officiers appelés à commander des indigènes coloniaux dans la métropole n°2, fascicule n°2 : Sénégalais*, Paris, Imprimerie nationale, 1923, p. 27.

¹⁹³ Note de renseignements pour le chef du 4^{ème} Bureau, Paris, le 8 avril 1929. SHD/GR 8D111-789.

¹⁹⁴ Julien FARGETTAS, *Les tirailleurs sénégalais...*, *op.cit.*, pp. 72-73.

¹⁹⁵ *Ibid.*

aux autorités militaires qui purent les approvisionner pour un prix total de 10 francs le kilo¹⁹⁶.

Cet effort témoignait une fois de plus de la volonté d'améliorer le quotidien de ces soldats éloignés de leur cadre de vie.

Le rapport des troupes noires à l'alcool demeurait quant à lui assez complexe depuis la Grande Guerre. Plusieurs circulaires en avaient d'ailleurs prohibé la vente aux coloniaux, dont celle du 18 septembre 1918 qui interdisait la consommation de vin dans les débits de boissons à l'ensemble des soldats indigènes. La fin des hostilités et la loi du 23 octobre 1919 mirent un terme à cet interdit. Cependant, chaque chef de corps pouvait en proscrire la consommation à ses hommes, comme le rappela le général Jean-Pierre Larroque, alors directeur des troupes coloniales, dans une lettre adressée au colonel commandant le 19^e régiment de tirailleurs sénégalais en 1920 : « *dans l'intérêt de la discipline et de la conservation de l'état sanitaire de sa troupe* »¹⁹⁷. Conformément aux prescriptions du général Larroque, cette interdiction fut donc maintenue dans de nombreux corps. Malgré cela, les tirailleurs pouvaient s'en procurer par d'autres moyens. Par exemple, à Mont-de-Marsan, au sein du 14^e R.T.S., un cantinier des environs du camp nommé Bertrand vendait de la bière et d'autres alcools à certains tirailleurs. Il semblait retirer de cette activité d'importants bénéfices¹⁹⁸.

Pour autant, il serait réducteur de faire de l'alcool un problème pour l'ensemble des troupes africaines. En effet, quand l'alcool fut autorisé pour un temps au sein du camp de Mont-de-Marsan, les tirailleurs n'en consommèrent presque pas. D'après le colonel Frech, commandant le 14^e R.T.S., les Africains n'appréciaient guère le vin et lui préféraient la bière¹⁹⁹. Pour lui, il n'y avait que peu d'avantages à maintenir cette autorisation puisque parmi les soldats africains, nombreux étaient les musulmans à ne pas consommer d'alcool. De plus, les soldats y restaient peu accoutumés et s'enivraient rapidement. Sur le rapport des soldats africains à l'alcool, il demeure compliqué de dégager des généralités car dans les affaires judiciaires qui seront abordées plus tard, la consommation d'alcool était souvent en cause. Comme l'a souligné Julien

¹⁹⁶ *Id.*

¹⁹⁷ Lettre du général Larroque, directeur des troupes coloniales, au colonel commandant le 19^e R.T.S., Paris, le 10 août 1920. SHD/GR 8D111-789.

¹⁹⁸ Lettre du colonel Frech, commandant le 14^e R.T.S. au général commandant la 2^{ème} Brigade coloniale, le 8 février 1930, Mont-de-Marsan. SHD/GR 8D111-789.

¹⁹⁹ *Ibid.*

Fargettas, l'alcool pouvait en effet être source de désordres²⁰⁰. Mais, les quelques exemples cités précédemment invitent à ne pas systématiser ce constat à l'ensemble des soldats d'Afrique subsaharienne.

Un autre point sensible demeurait les relations des soldats noirs avec les femmes européennes, notamment les liaisons envisagées sur le long terme. L'état-major s'avérait particulièrement vigilant sur cette question depuis l'occupation de la Rhénanie et la campagne de diffamation des troupes noires qui s'en était suivie. L'histoire culturelle pourrait laisser penser à une crainte de ces unions pour le prestige de l'image de la France puisqu'au même moment se déroulait l'Exposition coloniale. Les peuples africains et asiatiques y étaient exposés dans une mise en scène les plaçant en situation d'infériorité. Pourtant, les sources militaires n'évoquent à aucun moment ces arguments. Le ministre des Colonies souligna, par exemple, l'augmentation du nombre de demandes de mariages avec des femmes européennes²⁰¹. Ce ministère y était opposé, plus pour des questions pratiques que raciales. Cela signifiait, en effet, perdre un homme sur lequel les autorités auraient pu s'appuyer à son retour dans son groupe de colonies. Afin de limiter ces unions, le général Bernard Verdier demanda en 1930 de n'accorder les rengagements spéciaux aux soldats n'ayant aucune attache avec des femmes européennes :

*« qu'à l'avenir les autorisations de prolongation de séjour ou les rengagements spéciaux pour servir à l'étranger ne soient accordées qu'aux militaires indigènes coloniaux d'un loyalisme éprouvé et n'ayant aucun lien connus avec des femmes européennes »*²⁰².

De son côté, le ministre de la Guerre répondit au général Verdier, en juin 1930, qu'il ne fallait pas recourir à l'interdiction généralisée car cela contribuerait au discrédit des troupes noires entamé par la campagne de propagande ayant accompagné leur présence lors de l'occupation de l'espace rhénan²⁰³. Il ciblait d'ailleurs dans sa lettre plus particulièrement les troupes africaines, dont certains hommes pouvaient construire des relations durables

²⁰⁰ Julien FARGETTAS, *Les tirailleurs sénégalais...*, op.cit., p. 75.

²⁰¹ Lettre du général Verdier au général commandant supérieur des troupes coloniales dans la métropole, aux généraux commandant les différentes régions de métropole et au général commandant supérieur des troupes de Tunisie, Prolongations de séjour et rengagements spéciaux des militaires indigènes coloniaux en service à l'étranger, Paris, le 10 avril 1930. SHD/GR 8D111-789.

²⁰² *Ibid.*

²⁰³ Lettre du ministre de la Guerre au général inspecteur général des troupes coloniales, relations de militaires indigènes avec la population civile, Paris, le 18 juin 1930. SHD/GR 8D111-789.

avec des femmes de métropole alors que les Malgaches préféraient des relations éphémères²⁰⁴.

En définitive, la formation des soldats africains s'améliora entre 1927 et 1934. Elle se rapprocha davantage de celle des Européens, tout en gardant des aspects spécifiques comme la maîtrise du français qui devint indispensable. L'instruction devait permettre de fournir davantage de cadres africains, sans pour autant diminuer leur qualité. Les sources nous invitent donc à nuancer tout raccourci sur un prétendu penchant pour l'alcool des tirailleurs ou leur prédilection pour les prostituées. L'origine sociale, la religion, ou encore le cadre dans lequel stationnaient ces soldats amènent à envisager davantage une pluralité de situations. Les documents fournis par le fonds Moscou pour cette période apparaissent plus proches des combattants africains, ils permettent de mieux les connaître sans pour autant tomber dans les travers de la micro-histoire. Ils révèlent aussi quelques dossiers individuels assez conséquents permettant d'envisager une approche prosopographique.

C. Pour une approche prosopographique des sous-officiers africains

Pour comprendre au mieux la vie de certains soldats africains, nous disposons de huit dossiers complets de sous-officiers originaires d'Afrique occidentale française passés par le Centre de perfectionnement de Fréjus entre 1930 et 1932. Certes, il s'agit de sous-officiers disposant souvent d'un bon dossier. Si leurs cas ne peuvent être généralisés à l'ensemble des combattants du continent africain, ils offrent en revanche de précieuses informations sur l'engagement, le parcours et la vie au sein de l'armée. Les états signalétiques renseignent avec précision leur identité, le descriptif des campagnes retrace leurs différentes opérations et le relevé des punitions, bien que peu étoffé, apporte certains éléments sur la discipline. Les évaluations des supérieurs donnent les renseignements les plus précieux, puisqu'ils apprécient l'homme en tant que sous-officier et sa capacité à diriger des soldats dans le cadre militaire.

²⁰⁴ *Ibid.*

Le principe de la prosopographie comme le rappelle Christophe Charle est de : « *définir une population à partir d'un ou plusieurs critères et établir à son propos un questionnaire biographique dont les diverses variables ou critères serviront à la décrire dans sa dynamique sociale, privée, publique, voire culturelle, idéologique ou politique selon la population et le questionnaire retenus* »²⁰⁵. À partir de ces huit dossiers, il s'agit donc de mettre en avant la durée des parcours, la forme de ceux-ci et d'établir un profil du candidat aux grades d'adjudant, d'adjudant-chef et de sous-lieutenant.

C.1. Présentation du panel :

Dans un premier temps, une description générale doit être proposée afin de connaître les principaux éléments biographiques de ces soldats.

Tableau 25 : Profil général des huit sous-officiers africains du Centre de perfectionnement de Fréjus entre 1930 et 1933²⁰⁶

Soldat	Date et lieu de naissance	Métier	Année et durée de l'engagement	Taille
Mamadou Bobo	1906- Guinée française	Cultivateur	Engagé- 1925 - 4 ans	1.60
Eliassa	1902- Guinée française	Cultivateur	Engagé- 1922 - 4 ans	1.79
Hadji Taraoré	1901- Soudan	Commerçant	Engagé- 1924 - 5 ans	1.68
Souleymana	1904- Guinée française	Cultivateur	Engagé- 1924 - 4 ans	1.63
Daouda Kouré	1905- Guinée française	Étudiant	Engagé- 1924 - 5 ans	1.71
Bakary Soufountera	1902- Soudan	Cultivateur	Appelé	1.65
Baba Alinou Bari	1900- Guinée française	Inconnu	Engagé- 1918 - 6 ans	1.75

²⁰⁵ Christophe CHARLE, « La prosopographie ou biographie collective. Bilan et perspectives », Traduction de « A prosopografia ou biografia coletiva : balanço e perspectiva », dans Flavio M.HEINZ, *Por outra história das elites*, Rio, FGV ed., 2006, pp. 41-54.

²⁰⁶ Réalisé à partir des états signalétiques des huit soldats, 1932-1933. SHD/GR 8D9-9N1125.

Mamadou Diouldé	1903- Guinée française	Cultivateur	Engagé- 1922 - 5 ans	1.73
--------------------	---------------------------	-------------	-------------------------	------

Ces huit tirailleurs, venus d’Afrique occidentale française, s’étaient tous engagés à l’exception de Bakary Soufountera qui avait été incorporé par appel. Toutefois, comme cela a été expliqué précédemment, de nombreux appels se transformaient en engagements. Cette pratique courante, non évoquée ici, ne permet pas de distinguer les transformations d’appels en engagements des engagements directs. Par exemple, Baba Alinou Bari s’était engagé le 16 juillet 1918, répondant probablement à la campagne de Blaise Diagne²⁰⁷. Cependant, le gouverneur Poiret estimait que sur les 2 241 « volontaires » de Guinée, il n’y avait que 1 800 volontaires réels, les autres ayant été nommés par les chefs de village²⁰⁸. Nous ne pouvons ici savoir si Baba Alinou Bari était parmi les hommes nommés par les chefs de village ou un authentique volontaire. Restant en Guinée durant deux années, il embarqua à Conakry en 1920 pour le Maroc où il stationna du 21 décembre 1920 au 23 novembre 1923. Il y obtint le grade de caporal en 1921 et souscrivit un contrat de rengagement pour deux ans en octobre 1923. Il passa alors presque deux années en France au sein du 8^e régiment de tirailleurs sénégalais de novembre 1923 au mois de juin 1925.

Devenu sergent et rengagé pour trois ans, il repassa au Maroc de 1925 à 1926. Puis, il demeura en France où il se rengagea pour trois ans en 1928. Il fut nommé sergent-chef l’année suivante, passa par le Centre de transition des troupes indigènes coloniales à Fréjus en 1930 et resta alors deux années au sein du Centre de perfectionnement.

De son côté, Bakary Soufountera était donc le seul appelé. Ce toucouleur né à Djenné (Mali) avait été appelé selon les règles fixées par le décret du 30 juillet 1919 pour trois ans en 1923. Il se rengagea en 1923 pour trois ans et partit servir au Levant où il resta deux années. Sergent, il souscrivit un contrat de rengagement pour cinq ans en 1926 et rejoignit la France. Sergent-chef en 1930, et passé par le C.T.T.I.C. la même année, il se rengagea à nouveau pour une durée de cinq ans l’année suivante. Il fut cité à l’ordre du corps d’armée en mai 1926, la note accompagnant sa citation expliquait l’acte ayant permis cette reconnaissance : « *a assuré le commandement de la section*

²⁰⁷ Marc MICHEL, *Les Africains...*, *op.cit.*, pp. 65-78.

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 74.

pendant le combat du 25 avril 1926. Ravitaillant sa section en munitions, la maintenant en position sous un feu violent et a infligé de lourdes pertes à l'ennemi qui continuait à avancer vers sa position »²⁰⁹. Il obtint également trois décorations, à savoir la Médaille commémorative de Syrie-Cilicie, la Croix de Guerre et la Médaille commémorative du Liban. Parmi les huit dossiers, il était le seul à avoir obtenu ces récompenses.

Bakary Soufountera d'appelé était donc devenu un engagé et combattit au Levant. Ce fut à cet endroit qu'il se rengagea et témoigna de sa valeur au combat. Ces faits ajoutés à son relevé de punitions vierge en faisaient un parfait candidat pour le Centre de perfectionnement.

Les dossiers de ces soldats ne contiennent aucune punition à l'exception de Daouda Touré et Baba Alinou Bari qui ont eu une sanction pour la même entorse au règlement, le 21 mai 1932 au Centre de transition des troupes indigènes coloniales de Fréjus :

*« Se couche sur son lit avec ses brodequins malgré plusieurs remontrances déjà faites à ce sujet par l'instructeur adjoint de semaine »*²¹⁰.

Ces remontrances anodines montrent que les élèves rejoignant le Centre de perfectionnement étaient soigneusement triés car ils avaient vocation à diriger d'autres soldats. La discipline et l'obéissance demeuraient un élément indispensable à l'ensemble des candidats.

Les huit sous-officiers témoignaient aussi d'une mobilité relativement modérée. Ils avaient généralement stationné en A.O.F avant de partir vers une zone de tensions comme le Levant, puis passaient en France. Baba Alinou Bari était donc resté deux ans en A.O.F., pour ensuite aller servir au Maroc de 1920 à 1927, puis rester en France et y suivre la formation au Centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes de Fréjus. D'autres avaient eu la chance de revenir dans leur colonie d'origine après avoir servi en France comme Eliassa qui après s'être engagé en Guinée en 1922, passa en métropole en 1923, puis pu revenir dans sa colonie en 1925-1926 avant de retourner en France²¹¹. Le cas d'Eliassa demeurerait cependant une exception. La plupart des

²⁰⁹ Centre de transition des troupes indigènes coloniales, État signalétique et des services du sergent chef Bakary Soufountera, Fréjus, le 21 juillet 1932. SHD/GR 8D9-9N1125.

²¹⁰ Relevés des punitions du sergent-chef Daouda Touré et du sergent-chef Baba Alinou Bari, le 12 novembre 1932. SHD/GR 8D9-9N1125.

²¹¹ Centre de transition des troupes indigènes coloniales, État signalétique et des services d'Eliassa, Fréjus, le 11 juillet 1931. SHD/GR 8D9-9N1125.

tirailleurs quittant leur colonie d'origine n'y revenaient qu'à la fin de leur service.

Ces huit soldats venaient pour la plupart du monde rural. L'armée ne représentait que rarement une opportunité pour les hommes issus des catégories sociales les plus aisées. Daouda Touré, en tant qu'étudiant, faisait ici figure d'exception. Les campagnes de promotion du corps des officiers auprès des élites africaines ne parvinrent pas à convaincre ces hommes qui pouvaient trouver de bien meilleures opportunités sur place. De plus, en tant que coloniaux, ils n'avaient pas la possibilité de commander une compagnie contrairement à leurs homologues européens²¹².

Les états de services de ces huit sous-officiers montrent donc qu'ils étaient âgés de 24 à 30 ans, même si les dates de naissance sont rarement fiables, qu'ils mesuraient entre 160 et 179 centimètres, venaient pour la plupart du monde rural et avaient, à une seule exception, le statut d'engagés. Les commentaires laissés par les supérieurs permettent de compléter ces éléments et de mieux comprendre les soldats qu'ils furent.

C.2. Le point de vue des supérieurs :

Les évaluations des supérieurs apportent des compléments assez pertinents permettant de mieux comprendre ces hommes en tant que soldats. Ces commentaires étaient donnés chaque trimestre pour les sous-officiers qui se préparaient au Centre de perfectionnement de Fréjus. Mamadou Bobo a ainsi suivi les cours préparatoires pour cette école à Montauban de 1928 à 1931. Les notes y étaient données par le lieutenant-directeur du centre de Montauban et à partir de ces différentes informations la personne commandant la compagnie dont dépendait l'élève rédigeait une appréciation. Les qualités recherchées chez les sous-officiers indigènes ressortaient davantage comme dans l'appréciation de Mamadou Bobo au troisième trimestre de l'année 1928 :

*« Très bonne instruction militaire. Bonne instruction générale. Beaucoup de bonne volonté. Loyalisme parfait. Très discipliné »*²¹³.

Les qualités intellectuelles, et plus particulièrement la maîtrise de la langue, restaient des facultés indispensables à ces hommes appelés à diriger

²¹² Myron ECHENBERG, *Les tirailleurs sénégalais en Afrique ...*, op.cit., p. 123.

²¹³ Centre de transition des troupes indigènes coloniales, Copie du carnet de notes du sergent-chef Mamadou Bobo, Fréjus, le 22 juillet 1931. SHD/GR 8D9-9N1125.

d'autres coloniaux. Ce fut sur ces points qu'insista le commandant Bourchet dans son évaluation de Mamadou Bobo du premier trimestre 1930 :

*« Excellent élève, intelligent, bonne mémoire et bonne connaissance du français. Nettement supérieur à ses camarades sénégalais. Très bon état d'esprit. Classé 1/5. Moyenne générale 15,84 »*²¹⁴.

En revanche, le même commandant Bourchet soulignait les lacunes linguistiques du sergent Hadji Taraoré :

*« Bon élève, sérieux et travailleur, devra continuer à perfectionner son français. Bonne attitude. Classé 4/5 aux examens trimestriels. Moyenne générale 13,44 »*²¹⁵.

Parmi les dossiers à notre disposition, Hadji Taraoré apparaît comme le sous-officier ayant les moins bonnes appréciations. Ses supérieurs mettaient en avant son manque de motivation et l'absence de réels progrès, malgré un bon état d'esprit :

*« N'a pas réalisé de progrès sensibles au cours du trimestre et n'a pu obtenir à l'examen de contrôle qu'une moyenne assez basse (12,15 passable). Pourrait mieux faire s'il voulait faire un effort suffisant car il ne manque pas de moyens. Très bon état d'esprit »*²¹⁶.

Il fut d'ailleurs le seul à ne pas réussir l'examen de fin d'année lui permettant de rejoindre le Centre de perfectionnement de Fréjus :

*« Malgré tous les efforts des officiers instructeurs n'a pas fait de progrès sensibles et ne semble pas en mesure de passer avec succès l'examen de fin d'année. S'est bien comporté pendant le séjour du C.P. au camp du Larzac »*²¹⁷.

Hadji Taraoré tint probablement compte de ces remarques car il réussit à devenir adjudant et fut même proposé pour le grade de sous-lieutenant indigène en 1932 par le colonel Arnaud, commandant le 24^e régiment de tirailleurs sénégalais qui louait *« sa très bonne moralité »*²¹⁸ (voir annexe 21).

Pour revenir à Mamadou Bobo, le commandant Bourchet voyait en lui un futur officier de qualité :

²¹⁴ *Ibid.*, 1^{er} trimestre 1930.

²¹⁵ Centre de transition des troupes indigènes coloniales, État signalétique et des services d'Hadji Taraoré, 4^{ème} trimestre 1929, Fréjus, le 22 juillet 1931. SHD/GR 8D9-9N1125.

²¹⁶ Centre de transition des troupes indigènes coloniales, État signalétique et des services d'Hadji Taraoré, 1^{er} trimestre 1931, Fréjus, le 22 juillet 1931. SHD/GR 8D9-9N1125.

²¹⁷ *Ibid.*, 2^{ème} trimestre 1931.

²¹⁸ Rapport du colonel Arnaud, Proposition au grade de sous-lieutenant indigène, concernant l'adjudant Hadji Taraoré, Perpignan, le 15 mars 1932. SHD-GR 8D9-9N1125.

*« Sous-officier sénégalais d'élite aussi bien comme esprit de dévouement que comme instruction générale et militaire. Doit faire par la suite un très bon et très sûr Officier indigène. Tenue parfaite »*²¹⁹.

Ce fut le même constat que livra le lieutenant Thomas sur le sergent-chef Souleymana né en 1904 :

*« Jeune sous-officier discipliné qui donne toute satisfaction. A formulé une demande pour entrer à l'École des élèves officiers indigènes de Fréjus. Pourra suivre avec fruit le cours et fera avec plus d'expérience un excellent gradé. Tenue, conduite : excellentes »*²²⁰.

Il s'agissait ici pour l'officier européen de donner un avis sur le projet du candidat à devenir sous-officier et s'il disposait des qualités nécessaires. Souleymana rejoint donc le Centre de perfectionnement de Fréjus en juillet 1929. Les appréciations du commandant Bourchet, dirigeant le Centre de Fréjus, furent plus réservées pour Souleymana que celles vues précédemment sur Mamadou Bobo :

*« Continue à travailler régulièrement. Doit réussir aux examens de passage en 2^{ème} année. Bon esprit, semble devoir devenir par la suite apte à faire un officier indigène. À encourager »*²²¹.

Il passa en deuxième année au troisième trimestre de l'année 1930 et acheva donc celle-ci à la fin du deuxième trimestre de l'année suivante. Le commandant Lame, dont le nom a été vu à plusieurs reprises pour la construction de la mosquée al-Missiri par exemple, supervisait l'ensemble des appréciations.

Certains traits de caractère étaient soulignés par le personnel appréciant les différents candidats. Par exemple, le capitaine Padet jugeait le sergent-chef Daouda Touré comme :

« Excellent sous-officier, intelligent, travailleur. Bonne instruction générale et militaire. Bon instructeur. Très susceptible mais possède cependant un bon esprit militaire à mettre en confiance. Réussira au prochain examen (Notes

²¹⁹ Centre de transition des troupes indigènes coloniales, Copie du carnet de notes du sergent-chef Mamadou Bobo, 2^{ème} trimestre 1930, Fréjus, le 22 juillet 1931. SHD/GR 8D9-9N1125.

²²⁰ Centre de transition des troupes indigènes coloniales, Copie du carnet de notes du sergent-chef Souleymana, 3^{ème} trimestre 1927, Fréjus, le 22 juillet 1931. SHD/GR 8D9-9N1125.

²²¹ *Ibid.*, 2^{ème} trimestre 1930.

données par le Directeur des cours préparatoires au Centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes) »²²².

Daouda Touré demeure parmi les huit élèves étudiés celui qui disposait des appréciations les plus élogieuses. Il termina logiquement premier sur les aspects théoriques en juin 1932 avec le commentaire le plus long à son propos : *« Servi par une intelligence vive et une mémoire excellente, a réussi à se maintenir, sans grand effort, nettement en tête de ses camarades sénégalais, en ce qui concerne l'instruction générale. Parle et écrit facilement et correctement le français. Possède un bagage sérieux en arithmétique, histoire et géographie.*

Au point de vue militaire, se trouve moins bien placé. La mémoire jouant chez lui le rôle prépondérant, au détriment du bon sens et de la réflexion, cherche trop souvent dans des phrases de règlement apprises avec facilité la solution des problèmes élémentaires qui lui sont donnés sur le terrain. Mis en garde contre cette tendance, a fait un louable effort pour réagir mais n'a pas réussi à s'en dégager suffisamment.

Gagnerait à être plus modeste et moins susceptible. Ne reconnaît pas volontiers ses torts.

Sous cette réserve, est animé d'un très bon esprit et doit être considéré comme sûr au point de vue loyalisme.

Moralité, conduite et tenue très bonnes.

En définitive, à part des petits défauts de caractère signalés plus haut qui ne devront pas être perdus de vue, présente des garanties suffisantes pour faire un officier indigène »²²³.

Cette appréciation donnée par le directeur du Centre de perfectionnement soulevait toutes les qualités attendues chez un sous-officier, qu'il soit indigène ou non. La première partie a montré que la formation s'appuyait avant tout sur la démonstration au détriment du théorique car les soldats africains étaient jugés comme plus instinctifs²²⁴. Or, ici le principal reproche fait au sergent-chef Daouda Touré était l'exact contraire. Celui-ci se réfugiait dans son manuel pour résoudre les problèmes de terrain appelant une solution davantage pragmatique. Ce sous-officier apparaît comme l'opposé des

²²² Centre de transition des troupes indigènes coloniales, Copie du carnet de notes du sergent-chef Daouda Touré, 1^{er} trimestre 1930, Fréjus, le 18 juillet 1932. SHD/GR 8D9-9N1125.

²²³ *Ibid.*, 2^{ème} trimestre 1932.

²²⁴ Voir I.A.2., p. 61.

nombreuses caricatures du tirailleur sénégalais se jetant instinctivement sur son ennemi avec son coupe-coupe. Les deux qualités mises en avant par son supérieur étaient sa moralité et son loyalisme.

Les sources ne proposent que des dossiers complets d'élèves ayant relativement réussi ou raté de peu l'examen. Pour autant cela ne signifiait pas que rejoindre le Centre de Perfectionnement certifiait l'obtention du grade de sous-officier indigène. Ainsi, une lettre du général Benoit au ministre de la Guerre évoqua le cas du sergent-chef Alfa Sarya qui ne fut même pas autorisé à redoubler. Le général reprit une appréciation faite sur ce candidat :

« Élève médiocre, a travaillé de façon insuffisante depuis son arrivée au Centre de perfectionnement et ne tient aucun compte des observations qui lui sont faites »²²⁵.

Les notes finales obtenues par les différents candidats renseignaient également sur leur profil. À partir des moyennes obtenues, la commission d'examen de sortie du Centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes de Fréjus désignait les hommes aptes à devenir officiers indigènes. Cette commission était composée de quatre membres désignés par le ministre de la Guerre. Le colonel Petitjean en était le président, suivaient les chefs de bataillon Blaschek et Dourthe, puis le capitaine Filippi. Les examens de sortie se déroulaient au camp de la Lègue à Fréjus. En 1931, dix sergents-chefs indigènes furent ainsi jugés aptes à devenir chefs de section.

Tableau 26 : Candidats indigènes aptes à devenir chefs de section en 1931²²⁶

Nom	Matricule	Moyenne	Rang
Sénégalais			
Mamadou Bobo	6 877	15,915	2
Eliassa	6 923	14,203	7
Hadji Taraoré	2 111	14,198	8
Souleymana	3 347	13,289	10
Malgaches			

²²⁵ Lettre du général Benoit, commandant supérieur des troupes coloniales dans la métropole, au ministre de la Guerre, Résultats des examens de sortie et de passage du Centre de perfectionnement de Fréjus en 1932, Paris, le 2 août 1932. SHD/GR 8D9-9N1125.

²²⁶ Réalisé à partir du procès-verbal de la commission des examens de sortie, signé par les quatre membres de la commission, Fréjus, le 25 juillet 1931. SHD/GR 8D9-9N1125.

Beky Alfred	3 547	15,434	4
Ravoninjatova	42 094	13,975	9
Indochinois			
Vu Danh-Yet	603	16,968	1
Pham-Van-Nghien	2 910	15,550	3
Dang-Van-Y	6 189	15,062	5
Tan-Trong-Diet	6 049	14,7	6

Ces dix sous-officiers devinrent alors adjudants ou adjudants-chefs. Puis, trois d'entre eux obtinrent même le grade de sous-lieutenant en 1932, rejoignant ainsi le corps des officiers indigènes. Le général Bernard Verdier avait en effet ordonné qu'un adjudant malgache, un Sénégalais et un indochinois soient nommés à ce grade²²⁷. L'adjudant Mamadou Bobo, qui était resté depuis juillet 1931 comme instructeur au sein du Centre de perfectionnement devint ainsi sous-lieutenant²²⁸ et aussi un des soldats africains les plus gradés parmi les sources à notre disposition. Hadji Taraoré, Mamadou Bobo et Gaiba Sissoko avaient été tous les trois proposés pour ce grade mais il ne fallait qu'un seul sous-lieutenant originaire d'Afrique. Mamadou Bobo, ayant été classé premier en 1932, passa logiquement devant les deux autres.

Sur les deux années étudiées, les soldats noirs demeuraient les plus nombreux au sein du Centre de perfectionnement, ainsi en 1932, sur les sept candidats admis en deuxième année, six étaient originaires du continent africain²²⁹.

Ces différents dossiers témoignent de la qualité d'une partie de l'encadrement indigène. Les notes obtenues par chacun renseignent à la fois sur le profil des sous-officiers mais aussi le contenu de la formation qui était dispensée au Centre de perfectionnement. Pour le candidat Eliassa, nous disposons en plus des états de service et des appréciations de ses supérieurs, de ses copies rédigées lors de l'examen. Celles-ci permettent de connaître un peu mieux son profil intellectuel et les attentes du Centre de perfectionnement.

²²⁷ Général Verdier, Note pour le cabinet militaire du ministre, Paris, le 24 juin 1932. SHD/GR 8D9-9N1125.

²²⁸ Direction des troupes coloniales, Tableau d'avancement pour le grade de sous-lieutenant indigène, Paris, 1932. SHD/GR 8D69-9N1125.

²²⁹ Procès-verbal de la commission des examens de passages, Fréjus, le 20 juillet 1932. SHD/GR 8D9-9N1125.

C.3. Eliassa (1922-1932) : d'engagé volontaire à sous-lieutenant :

Parmi l'ensemble des sous-officiers, le dossier d'Eliassa s'avère être le plus complet. Né en 1902 en Guinée française, il s'était engagé en 1922 pour quatre ans auprès de la commission mobile du canton de Labé (Guinée française). Eliassa fut incorporé en mars 1922 au sein du 4^e bataillon de tirailleurs sénégalais. Il stationna deux années en métropole et se rengagea en 1926 dans sa colonie pour une durée de trois ans. Il revint en France où il demeura de 1926 à 1932. En 1929, il partit pour le Centre de transition des troupes indigènes coloniales de Fréjus (C.T.T.I.C.), avant d'y être nommé sergent. Passé par le camp du Larzac en 1930, il rejoignit alors le Centre de perfectionnement de Fréjus. Il n'avait participé à aucun combat et son dossier ne mentionnait aucune citation, blessure ou mention d'un coup d'éclat²³⁰ (voir état de services en annexe 22, l'état signalétique est reproduit ci-dessous).

Figure 4 : État signalétique du sergent-chef Eliassa

• État signalétique	
Né le 1902 à Kansangui, canton de Labé, département de Guinée française, résidant à Kansangui, canton de Labé, département de Guinée française.	
Profession : cultivateur.	
Fils de Tierno (nom illisible) et d'Ayé domiciliés à Kansangui, canton de Labé, département de la Guinée française.	
• Signalement	
Cheveux :	crépus
Yeux :	noirs
Front :	haut
Nez :	épaté
Visage :	rond
Taille :	1 mètre 79 centimètres
Marques particulières : Cicatrices aux fesses	
Engagé volontaire pour quatre ans, le trois mars 1922, à la mairie de Labé, département de la Guinée française.	

²³⁰ Centre de transition des troupes indigènes coloniales, État signalétique et ses services du sergent-chef Eliassa matricule 6 923, Fréjus, le 11 juillet 1931. SHD/GR 8D9-9N1125.

Son relevé de punition ne contenait quant à lui qu'une seule mention :
« A toléré pendant la promenade des consignés sanitaires qu'un de ses hommes de son groupe pénètre dans une cantine située au bord de la route, pour faire l'achat d'une boîte de cirage »²³¹.

Son carnet de notes permet de connaître l'avis de ses supérieurs sur quatre années, d'avril 1927 au second trimestre de l'année 1931. En 1927, il fut évalué par le capitaine Duvert, au Centre de transition des troupes indigènes coloniales, qui expliquait qu'Eliassa avait été nommé sous-officier au mois de mai et qu'il s'était depuis relâché²³². Il ne fut donc pas accepté au cours préparatoire de Montauban pour le Centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes de Fréjus au trimestre suivant, malgré des appréciations globalement positives. Ce refus contredit à nouveau l'idée selon laquelle le ministère de la Guerre aurait été peu exigeant vis-à-vis des cadres indigènes, durant l'ensemble de la période couvrant l'entre-deux-guerres. Eliassa s'y représenta dès l'année suivante, tint compte des critiques et bénéficia d'une appréciation élogieuse du même capitaine Duvert :

« Bon sous-officier, discipliné, dévoué. Désigné comme candidat aux examens pour admission au cours préparatoire de Montauban, suit avec fruit le cours de 8^{ème} et 9^{ème} catégories. Belle tenue, intelligent. Conduite et tenue très bonnes »²³³.

Cette seconde tentative réussie lui permit d'être accepté à Montauban et dirigé vers ce centre le 30 juin 1928. Pendant un an, il y accomplit de réels progrès et fut jugé de façon positive par le lieutenant Dadour qui y dirigeait le cours :

« Toujours très bon sujet. Réalise des progrès tant en instruction générale qu'en instruction militaire. Cet élève donne entière satisfaction. Bon tireur, santé robuste. Tenue et conduite très bonnes. Se présentera à l'examen d'entrée à Fréjus dans d'excellentes conditions »²³⁴.

²³¹ Centre de transition des troupes indigènes coloniales, Relevé des punitions du sergent-chef Eliassa de son incorporation jusqu'au 15 juillet 1931, Fréjus, le 15 juillet 1931. SHD/GR 8D9-9N1125.

²³² Centre de transition des troupes indigènes coloniales, copie du carnet de notes du sergent-chef Eliassa, 2^e trimestre 1927, Fréjus, le 22 juillet 1931. SHD/GR 8D9-9N1125.

²³³ *Ibid.*, 1^{er} trimestre 1928.

²³⁴ *Id.*, 1^{er} trimestre 1929.

Il réussit au cours du second trimestre l'examen d'admission au Centre de perfectionnement et fut ainsi dirigé vers Fréjus le 27 juillet 1929. Pleinement investi durant les six premiers trimestres de la formation, il sembla relâcher ses efforts au cours des deux derniers et finit sur une appréciation certes positive mais mitigée :

« Aurait pu semble-t-il faire des progrès plus sérieux, au cours du trimestre, s'il avait voulu s'en donner la peine. Parait vivre sur son acquis. S'est très bien comporté au cours du séjour du Centre de Perfectionnement au camp du Larzac. Y a fait preuve d'entrain de bon esprit »²³⁵.

Ce relâchement lui valut de terminer 7^e comme nous l'avons vu précédemment avec la moyenne générale de 14,203. Il quitta Fréjus le 1^{er} octobre 1931 et fut ensuite envoyé à Mont-de-Marsan pour y effectuer son stage de six mois en tant qu'instructeur aux pelotons indigènes au sein du 14^e R.T.S. Le colonel Boinet, qui commandait le régiment, livra un compte-rendu assez complet sur l'adjudant Eliassa (voir annexe 23) dont certains passages méritent un approfondissement :

« Dès son arrivée au Corps, il est placé comme instructeur aux pelotons indigènes, montre de l'entrain et se fait remarquer par ses connaissances militaires.

A la dissolution des pelotons, il prend, fin février, le commandement d'une section. Il s'impose par ses qualités d'instructeur, mais se montre quelque peu orgueilleux et d'un caractère assez susceptible. Ne manque pas de prestige sur les tirailleurs et d'ascendant sur les gradés indigènes. Dévoué, énergique, d'un loyalisme certain, il y a intérêt à maintenir en stage cet adjudant qui sera proposé pour sous-lieutenant indigène au prochain travail d'avancement »²³⁶.

Ce stage fut donc dans l'ensemble une réussite. Eliassa apparaît toutefois comme le troisième des huit sous-officiers africains étudiés pour lequel les supérieurs soulignaient sa susceptibilité. Cependant, comme les autres gradés coloniaux évoqués, il brilla par son loyalisme et parvint à se faire respecter de ses hommes sans décevoir ses supérieurs.

Une note du ministre de la Guerre datant du mois de décembre 1931 établissait que l'ensemble des sous-officiers indigènes qui avaient depuis 1922

²³⁵ *Id.*, 2^e trimestre 1931.

²³⁶ Colonel Boinet (commandant le 14^e R.T.S.), Compte-rendu sur l'adjudant Eliassa, sortant de l'école de perfectionnement de Fréjus et en stage de six mois au Régiment, Mont-de-Marsan, le 5 avril 1932. SHD/GR 8D9-9N1125.

réussi les examens de sortie du Centre de perfectionnement de Fréjus obtiendraient automatiquement le grade de sous-lieutenant indigène²³⁷. S'il s'agissait de récompenser d'anciens tirailleurs méritants, cela facilitait aussi l'accès au grade le plus élevé auquel pouvait prétendre un soldat indigène. Par cette note, Eliassa devint donc automatiquement sous-lieutenant en mai 1932.

Toutefois, le nouveau sous-lieutenant indigène apprit cette décision à Dakar, car en avril 1932 il avait décidé de ne pas prolonger son séjour en France après le stage à Mont-de-Marsan²³⁸.

Nous perdons ensuite la trace de cet officier au parcours qui n'avait pas l'air exceptionnel, mais qui avait franchi les différents grades de la hiérarchie militaire depuis son engagement en 1922 jusqu'à l'obtention du grade de sous-lieutenant dix ans plus tard.

Le colonel Boinet avait envoyé à Dakar une partie du dossier d'Eliassa dont les copies qu'il avait rédigé lors de son stage au sein du 14^e R.T.S.

L'originalité du dossier archivistique d'Eliassa repose sur la présence de ces copies rédigées lors de son stage à Mont-de-Marsan. Ces épreuves ont été passées en mars 1932 et sont reproduites, en partie, en annexe. Parmi celles-ci figurent des écrits militaires dont le compte-rendu de l'installation d'une section (annexe 24). Eliassa y expliqua les cadres nécessaires ainsi que le matériel militaire, et surtout réalisa un croquis avec la légende, l'échelle et l'orientation²³⁹. La seconde épreuve militaire consistait en l'exercice de combat de la section. Il devait y détailler les ordres qu'il donnerait en tant que chef de section, si celle-ci se retrouvait dans une marche d'approche non couverte. La situation sur laquelle il devait réfléchir était : « *Des éléments ennemis, venant de l'ouest sont en marche sur Ibos²⁴⁰ pour y procéder à une réquisition d'animaux et de fourrages* »²⁴¹.

Suivaient les matières générales. Parmi celles-ci, il ne fit aucune faute à la dictée intitulée « *les qualités du chef* » et de quatorze lignes (annexes 25 et 26). Cela témoignait de la maîtrise de la langue par les tirailleurs ayant passé

²³⁷ Note n°4788 C/8 du 30 décembre 1931, cité par le colonel Boinet dans une lettre au général commandant supérieur des troupes de groupe de l'A.O.F., Mont-de-Marsan, le 14 mai 1932. SHD/GR 8D9-9N1125.

²³⁸ *Ibid.*

²³⁹ Adjudant Eliassa, Épreuve de l'installation d'une section, Tarbes, le 9 mars 1932. SHD/GR 8D9-9N1125.

²⁴⁰ Hautes-Pyrénées.

²⁴¹ Adjudant Eliassa, Exercice de combat de la section, Tarbes, le 9 mars 1932. SHD/GR 8D9-9N1125.

une dizaine d'années au sein de l'armée française. Le texte insistait en particulier sur l'exemplarité du chef et sa capacité à assurer la discipline de ses hommes. Certes, il serait erroné de généraliser le cas d'un sous-officier à l'ensemble des soldats africains, mais les écrits d'Eliassa montraient une parfaite maîtrise de la langue qui contrastait avec les nombreux documents signés par des sous-officiers européens pour des tirailleurs analphabètes. Une narration suivait la dictée. Cet exercice classique de la langue française confirmait les compétences linguistiques de l'adjudant mais l'histoire racontée révélait aussi la perception qui lui avait été enseignée de la colonisation. Il devait y décrire une prise d'armes à laquelle il avait assisté. Son travail est ici reproduit :

« Une prise d'armes au Bataillon de Tirailleurs Sénégalais n°4 à Kindia en l'honneur du général Mangin.

Dès le matin, de bonne heure la 4^{ème} compagnie se rassemble dans la cour entre camp des tirailleurs et celui d' [des] Européens. Les sections sont alignées les unes [à côté] des autres par leurs chefs. Les officiers sont en tenue blanche et si amènent avec leur sabre tenu par [dans] la main gauche. Les sous-officiers, caporaux et soldats indigènes sont en tenue en toile kaki, chéchia et sandale. Ces derniers, leur ventre entouré par des ceintures rouges et des équipements ; quand ils marchaient en les voyant de loin, on dirait les ondes d'un fleuve rapide.

Une sentinelle [fut] placée et guettant [pour guetter] la route par où vient le général. À la vue [l'arrivée] de celui-ci la factionnaire crie « aux armes ! au même moment le Chef de Bataillon Thomas se promenait [promène] devant la troupe déjà baïonnette au canon, crie à son tour « garde à vous ! Présentez arme ». Puis il se porta au devant du général et le salua du sabre. Dès que les musiciens ont commencé de jouer la Marseillaise, le grand conquérant colonial s'est mis au « garde à vous » en saluant le célèbre hymne national. Après la revue, la troupe défila devant le général et son escorte. Après une courte conversation avec les officiers il le [leur] serra la main et entra dans son automobile, et se dirigea vers la gare. « Le grand papa est parti » disent les vieux soldats en le voyant passer dans la voiture.

Eliassa »²⁴².

²⁴² Adjudant Eliassa, Dictée et narration, Tarbes, le 30 mars 1932. SHD/GR 8D9-9N1125.

Les termes soulignés et entre crochets sont les fautes relevées ou corrigées par l'examineur. Au-delà, des tenues et de la forme de la prise d'armes déjà connues, le texte révélait aussi une attache entre les soldats indigènes et l'autorité, notamment par la dernière phrase établissant un lien affectif entre le général Charles Mangin et les anciens tirailleurs. Certes, le contexte dans lequel l'adjudant Eliassa rédigeait sa copie limitait toute portée critique contre le père de la *Force noire* mais nous retrouvons ici d'anciens tirailleurs fiers d'arborer les médailles gagnées au cours de la Grande Guerre et d'avoir défendu la métropole.

Suivait un problème classique de Mathématiques dans lequel le candidat devait donner la réponse et la démarche qui lui avait permis d'y aboutir²⁴³.

À la suite de cette épreuve, il passa celle portant sur l'histoire de France. Le sujet, formulé ainsi : « *Que savez-vous de la guerre 1914-1918 ?* »²⁴⁴, invitait à utiliser les cours dispensés au fil de la formation (annexe 27). Les connaissances de l'adjudant reflétaient la qualité de la formation puisqu'il maîtrisait une partie de l'histoire du XIX^e siècle européen. La victoire d'Iéna et la bataille de Sadowa y étaient non seulement citées mais aussi datées. Les quelques batailles et généraux de la Grande Guerre nommés reflétaient la place qu'occupait ce conflit dans le programme dispensé. Les annotations du correcteur illustraient la vision partisane de cet enseignement, puisque les passages signalés comme étant très bons répondaient à chaque fois à des interprétations qui seraient qualifiées d'erronées aujourd'hui :

« *Son ambition était immense depuis sa victoire sur l'Autriche à Sadowa en 1866, puis celle de 70-71 sur la France* » ; « *L'Autriche et l'Allemagne voulant faire la guerre refusèrent toute réconciliation demandée par la France, l'Angleterre et la Russie* »²⁴⁵.

Le dossier s'achevait sur le devoir de géographie réalisé le même jour que les Mathématiques et l'Histoire, puis portant sur « *Les principales villes de France* »²⁴⁶. Eliassa y témoignait d'une connaissance générale des villes françaises et de leur profil économique. La plupart des épreuves avaient été

²⁴³ Adjudant Eliassa, Problème, Tarbes, le 30 mars 1932. SHD/GR 8D9-9N1125.

²⁴⁴ Adjudant Eliassa, Histoire de France, Tarbes, le 30 mars 1932. SHD/GR 8D9-9N1125.

²⁴⁵ *Ibid.*

²⁴⁶ Adjudant Eliassa, Géographie, Tarbes, le 30 mars 1932. SHD/GR 8D9-9N1125.

réalisées dans la même journée. Cela témoignait des exigences de l'examen final et de la concentration nécessaire pour réussir ce stage de six mois.

Le rapport final fut rédigé le 2 avril 1932 sur l'adjudant Eliassa. Ses qualités d'instructeur mais aussi d'interprète y étaient soulignées comme en témoignaient ses différents écrits. D'un point de vue général, le chef de bataillon Galinie jugeait Eliassa comme :

« Beau type de Sénégalais, il a de l'allure, du prestige et jouit auprès du personnel indigène de beaucoup de considération.

Intelligent, passablement instruit, sérieux, consciencieux, dévoué, énergique, loyal, Eliassa réunit toutes les qualités requises pour faire un bon officier indigène.

Je lui reproche seulement d'être un peu orgueilleux et quelque peu présomptueux »²⁴⁷.

Le dossier de celui qui devint sous-lieutenant en 1932 nous renseigne sur de nombreux éléments. Au cours de sa carrière militaire, que nous pouvons suivre sur dix ans, il gravit les différents échelons possibles pour un soldat indigène. Son long séjour en France paraissait indispensable pour tout sous-officier issu des colonies aspirant à progresser. Du côté des autorités, son dossier et ses appréciations montraient que l'état-major recherchait un certain profil pour encadrer les soldats indigènes. Les aspects moraux l'emportaient sur tout le reste, il demeurait primordial que ces hommes illustrent un exemple à suivre pour les autres soldats. Certes, les épreuves et les cours étaient difficilement comparables sur le plan qualitatif à ce que recevaient les sous-officiers métropolitains aspirant à devenir officiers mais ils témoignaient d'un réel degré d'exigence. D'ailleurs, plusieurs dossiers évoqués n'ont pas permis aux candidats d'atteindre ce grade.

Le dossier d'Eliassa ne permet pas de savoir ce qu'il devint à son retour en Guinée française. Mais, un service de quinze ans était nécessaire pour obtenir une pension. Il poursuivit peut-être son rôle de sous-lieutenant en A.O.F. afin de préparer au mieux les jeunes appelés et engagés pour leurs futures missions.

²⁴⁷ Rapport du chef de Bataillon Galinie sur l'adjudant Eliassa sortant de l'école de perfectionnement de Fréjus et effectuant au détachement un stage de probatoire de six mois, Tarbes, le 2 avril 1932. SHD/GR 8D9-9N1125.

En définitive : « *La discipline est aussi nécessaire à l'armée que l'oxygène au corps humain* »²⁴⁸. L'analogie proposée par l'historien François Cochet vaut aussi pour les troupes africaines qui avaient souffert d'une mauvaise réputation sur leur tenue au combat. Or, la discipline ne s'acquiert pas sur le champ de bataille. Il était donc nécessaire d'améliorer l'instruction pour ces soldats. Pour cela, Fréjus et Saint-Raphaël élargirent encore leur champ de compétences, mais cela se fit également sur le plan culturel. Les hybridations, si chères aux *Postcolonial Studies*, se retrouvèrent à l'intérieur des camps mais aussi dans le paysage de la ville. L'instruction se voulut plus exigeante, en particulier envers les cadres indigènes. Du caporal au sous-lieutenant, tous avaient vocation à diriger des soldats de leur ethnie au combat. De leur commandement dépendait la réussite sur le champ de bataille.

L'étude des deux cités varoises et de l'instruction des soldats montrent les efforts fournis par la 8^e Direction, soutenue en ce sens par les ministères de la Guerre et des Colonies, pour mieux cerner les attentes de ces hommes. L'armée offrait alors une réelle progression à d'anciens paysans qui pouvaient commander un certain nombre d'hommes de leur ethnie.

Cette meilleure connaissance du soldat témoignait également d'une plus grande insertion du tirailleur sénégalais dans la société.

²⁴⁸ François COCHET, *Être soldat...*, *op.cit.*, p. 51.

Chapitre VI.

Des « indigènes » dans la cité

L'augmentation quantitative des combattants africains en métropole appelait à soigner leur utilisation. Cette présence amena certes à la construction de nombreux édifices en leur faveur, mais les confronta aussi plus régulièrement à la justice. Cette justice partageait de nombreux points communs avec la justice militaire appliquée aux troupes françaises mais pour les soldats indigènes, elle fut vraiment théorisée au cours de cette période, depuis la composition des conseils militaires jusqu'aux amnisties. Sur ce point, le fonds Moscou présente de nombreuses affaires avec des cas individuels²⁴⁹. Des dossiers d'ivresse sur la voie publique ou vols à répétition côtoient des affaires de meurtre qui nous renseignent un peu plus sur le cadre de vie de ces soldats en métropole. Le profil des soldats impliqués contraste avec les dossiers des sous-officiers africains intégrant le Centre de perfectionnement de Fréjus²⁵⁰.

Une meilleure utilisation des troupes coloniales passait également par une amélioration des cadres. Pour cela, l'encadrement européen fut à nouveau soigné et recruté avec davantage d'ambition. Les meilleurs cadres et ceux ayant une réelle connaissance des troupes noires devaient désormais rester au contact de ces soldats afin d'améliorer leur instruction²⁵¹. Après avoir développé l'image du sauvage durant la Grande Guerre, les garants du système impérial utilisèrent davantage l'image de l'indigène afin de montrer les progrès qu'avait permis la présence française²⁵².

La formation devint aussi plus complète. Si les cours de français gardaient une place aussi importante que durant 1919-1926, l'éducation morale prit également une part majeure. D'une part, il s'agissait de permettre un mieux-être des soldats africains, et d'autre part, ces hommes devaient être particulièrement surveillés du fait de l'agitation qui commençait à gagner nombre de colonies²⁵³.

²⁴⁹ SHD/GR 8D23, 8D24 et 8D25.

²⁵⁰ Voir V.C.

²⁵¹ SHD/GR 8D46, 8D111 et 8D155.

²⁵² Anthony GUYON, « Du sauvage au soldat, les tirailleurs sénégalais dans les imaginaires entre 1914 et 1930 », *14-18, le scandale par les imaginaires*, 11^{ème} colloque international de Sorèze, Université de Toulouse, 26-28 février 2014. En attente de publication.

²⁵³ SHD/GR 8D46, 8D69, 8D75, 8D111 et 8D137.

Il s'agit donc dans ici de dépasser les seuls aspects militaires pour analyser comment les soldats africains avaient été pensés en tant qu'hommes issus du monde des colonies mais évoluant dans le cadre métropolitain.

A. Les tirailleurs face à la justice

Une justice coloniale, différente de la justice métropolitaine, était déjà en place dans les colonies, où elle s'appliquait à régir les rapports entre colons et autochtones²⁵⁴. Cependant, dans les cas étudiés, la justice militaire ou la justice métropolitaine l'emportèrent sur la justice coloniale pour juger les délits et crimes des soldats africains.

L'enracinement dans le cadre de vie local et national provoqua certains déboires entre les tirailleurs eux-mêmes, avec les autorités et même parfois avec la population locale. La justice militaire dut alors s'adapter au profil de ces hommes pour prononcer des peines adaptées. La tâche des différentes institutions judiciaires, qu'elles fussent militaires ou civiles, s'avéraient d'autant plus complexe, puisqu'au moment de la procédure, les soldats se trouvaient souvent dans une autre région de l'Empire du fait de leur mobilité. Ces dossiers contrastent avec la qualité, l'obéissance et la discipline des soldats passés par le Centre de perfectionnement de Fréjus. Le fonds Moscou compte trois cartons qui s'attardent plus particulièrement sur ces questions judiciaires et couvrent les années 1927-1939²⁵⁵.

A.1. Les voies de fait :

Pour les années 1927-1934, nous disposons de six dossiers de soldats africains ayant été confrontés à la justice. Les profils étaient assez divers, tout comme les motifs qui les avaient conduits devant un tribunal.

²⁵⁴ Bernard DURAND, « Observer la justice coloniale sous la III^e République », *La justice d'un siècle à l'autre*, sous la direction de Jean-Pierre ROYER, Paris, Presses universitaires de France, Collection droit et justice, 2003, pp. 55-81.

²⁵⁵ SHD/GR 8D23, 8D24 et 8D25.

Tableau 27 : Six soldats africains confrontés à la justice

Soldat	Délit/crime	Date	Lieu
Hamidou Mamadou	Vol	15 février 1928	Dakar
Zian Tahou	Insulte envers un supérieur	1932	Damas
Moussa Coulibaly	Demande d'amnistie	1932 pour une affaire de 1924	Inconnu
Diallo Samba	Conflit avec un supérieur		
Bassi Dombouya	Meurtre (préssumé coupable)	Montauban	19 août 1931
Manko Yenn	Vol, violences, homicides	Côte d'Ivoire	9 mai 1934

Certains forfaits avaient été commis avant que ces hommes ne deviennent soldats et les rattrapent une fois incorporés. Tel était le cas d'Hamidou Mamadou. Engagé volontaire en avril 1928, il avait reçu la formation de quatre mois en A.O.F., avant d'être envoyé à Sousse, en Tunisie, où il obtint le grade de caporal le 1^{er} septembre 1929. Or, cette même année, il fut rattrapé pour un délit commis juste avant son incorporation. En février 1928, alors qu'il était facteur des Postes à Dakar, il avait dérobé 20 000 francs à la Caisse d'épargne de la même ville²⁵⁶.

Une fois les faits portés à la connaissance de ses supérieurs, Hamidou Mamadou fut immédiatement emprisonné à Sousse. Le procureur de la République, en poste dans cette ville, le condamna à un an de prison et le transféra à Tunis le 6 janvier 1931, afin qu'il y purge sa peine²⁵⁷.

Le colonel Ozil, qui commandait le 18^e R.T.S., demanda en plus de poursuivre la cassation d'Hamidou Mamadou car il avait obtenu le grade de caporal. Or, l'article 192 du code de justice militaire prévoyait la perte du grade sans préciser si cela était valable au cas où l'infraction aurait été

²⁵⁶ Lettre du colonel Ozil, commandant le 18^e Régiment de tirailleurs sénégalais, au général commandant supérieur des troupes de Tunisie, Gades, le 1^{er} décembre 1931. SHD/GR 8D23-480.

²⁵⁷ *Ibid.*

commise hors de la période où le contrevenant était soldat²⁵⁸. Cet article expliquait seulement que le grade devait être retiré pour « *toute condamnation* ». En réponse au colonel Ozil, le général Bernard Verdier jugea pertinente la poursuite en cassation :

« *Cette perte résulte, en effet, de « toute condamnation » prononcée dans les conditions par l'article susvisé, sans qu'il y ait lieu de rechercher si l'infraction a été commise avant ou après l'incorporation, du moment que le militaire était en possession du grade quand il était condamné* »²⁵⁹.

La date de jugement l'emportait donc sur la date d'infraction dans le cas présent. Si Hamidou Mamadou perdit son grade de caporal, il ne fut pourtant pas renvoyé de l'armée. À sa sortie de prison en 1932, il arrivait en fin d'engagement. Malheureusement, les sources s'arrêtent à cette date et ne précisent pas s'il se rengagea ou non.

Les tensions avec l'autorité revenaient assez fréquemment. Nous avons vu dans le chapitre V. que les appréciations des candidats du Centre de perfectionnement de Fréjus relevaient assez souvent la susceptibilité des sous-officiers africains vis-à-vis des critiques émises par les cadres européens. Les cas de Zian Tahou et de Diallo Samba entrent dans cette même logique. L'affaire impliquant Diallo Samba avait été relatée par Blaise Diagne lui-même. Ce tirailleur s'était rendu coupable de « *Menaces et voies de faits envers un supérieur à l'occasion du service* »²⁶⁰ le 22 mars 1931, mais nous ne disposons pas d'éléments supplémentaires.

L'autre affaire révèle bien plus d'informations. Né en 1908 et résidant à Assinié en Côte d'Ivoire, Zian Tahou s'engagea dans l'armée comme volontaire le 23 décembre 1929 pour cinq ans. Or, il fut condamné le 16 février 1932, avant la fin de cette période, par le tribunal militaire de Damas pour outrages et voies de fait envers un supérieur pendant le service²⁶¹. Les différents documents ne précisent pas exactement le déroulement des événements. En revanche, sa sanction témoignait de la gravité des faits,

²⁵⁸ Le général Verdier, pour la direction du contentieux et de la justice militaire, en réponse à la lettre du colonel Ozil du 1^{er} décembre 1931, Paris, le 1^{er} février 1932. SHD/GR 8D24-480.

²⁵⁹ Lettre du général Verdier (pour le ministre de la Défense nationale et par son ordre) au général commandant supérieur des troupes de Tunisie, Avis sur le caporal Hamidou Mamoudou du 18^e R.T.S., Paris, le 5 mars 1932. SHD/GR 8D23-480.

²⁶⁰ Lettre du colonel Defert, commandant le 21^e Régiment d'infanterie coloniale, au ministre de la Guerre, Aix-en-Provence, le 20 avril 1931. SHD/GR 8D23-480.

²⁶¹ Le directeur du contentieux et de la justice militaire (nom illisible), Note pour la direction des troupes coloniales, Paris, le 24 janvier 1933. SHD/GR 8D25-848.

puisqu'il fut condamné à cinq ans de détention, à la dégradation militaire et à dix ans d'interdiction de séjour au Levant²⁶². Cette condamnation entraînait donc son exclusion de l'armée, mais aussi l'annulation de son engagement conformément aux dispositions de l'article 192 du Code de justice militaire. Il purgea sa peine à la maison d'arrêt de Clairvaux, située sur le site de l'abbaye du même nom. Mais ce soldat, du fait de sa peine, n'avait pas été au bout de son contrat de cinq ans. Il s'agissait probablement d'un mauvais numéro qui avait transformé son appel en engagement, comme semblait l'indiquer un courrier du général directeur des troupes coloniales Jules Bühler²⁶³. Or, avec la condamnation il n'avait pas accompli les trois années obligatoires pour l'ensemble des conscrits et des engagés. Un engagé, quelque soit la durée de son contrat, devait en effet accomplir au moins trois années de service. Dès lors se posa la question du lieu et de la façon par lesquels Zian Tahou irait au terme de cette durée.

Il existait à Collioure un cadre spécifique où étaient affectés les exclus métropolitains. Or, si une telle section avait été créée à Madagascar et en Indochine pour les exclus originaires de ces deux colonies, elle n'existait pas pour les soldats d'A.O.F. et d'A.E.F.²⁶⁴. Comme Zian Tahou purgeait sa peine en France, le plus cohérent demeurait de le placer à Collioure avec les exclus métropolitains. Le général Jules Bühler proposa toutefois de lui faire terminer son temps de service en A.O.F. : « à une section spéciale de l'Afrique occidentale française où il pourrait être « l'objet d'une surveillance et d'un régime spéciaux » »²⁶⁵. Cette seconde option fut retenue dans le cas de Zian Tahou.

Ce dossier amena les autorités compétentes à réfléchir au sort des exclus coloniaux. À plusieurs reprises, il fut question de créer une section des indigènes exclus en A.O.F. mais leur nombre demeurait trop faible. Le ministre des Colonies expliqua en personne au ministre de la Guerre que cette mesure serait inutile car il y'avait trop peu de soldats africains exclus et que cela

²⁶² *Ibid.*

²⁶³ Général Bühler, Note pour la direction du contentieux et de la justice militaire, Indigènes de l'A.O.F. exclus de l'armée, Paris, le 24 février 1933. SHD/GR 8D25-848.

²⁶⁴ Lettre du général directeur des services militaires (pour le ministre des Colonies et par son ordre), au président du Conseil et ministre de la Guerre, Envoi d'un ex-tirailleur sénégalais dans une section d'exclus métropolitaines, Paris, le 3 avril 1933. SHD/GR 8D25-848.

²⁶⁵ Général Bühler, Note pour la direction du contentieux et de la justice militaire, Indigènes de l'A.O.F. exclus de l'armée, Paris, le 24 février 1933. SHD/GR 8D25-848.

entraînerait des frais inutiles²⁶⁶. Ce courrier de 1930 entre les deux ministres amène, une fois de plus, à fortement nuancer l'idée selon laquelle les troupes noires étaient indisciplinées.

Les affaires Hamidou Mamadou, Zian Tahou et Diallo Samba témoignaient d'une justice qui ne semblait pas être spécifique pour les Africains en métropole et dans le bassin méditerranéen. Ces trois cas n'étaient cependant pas les plus graves.

A.2. Les crimes :

Les deux crimes les plus graves à notre disposition pour la période 1927-1934 étaient des meurtres. Parmi ces deux cas, celui de Manko Yenn apparaît comme le plus violent. Il entraîna d'ailleurs la condamnation à mort du tirailleur, mais nous ne disposons que d'une pièce pour cette affaire²⁶⁷. Cette lettre du général Thiry, commandant supérieur des troupes du groupe de l'A.O.F., datant du 14 décembre 1934, ne donnait certes que peu de détails mais ceux-ci témoignaient de la violence de l'affaire (voir annexe 28) :

« Comme suite à ma lettre N°1/7122/J.M. en date du 19 juin 1933, j'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que le tirailleur Manko Yenn, N° Mle 48754, du Bataillon de tirailleurs sénégalais N°6, inculpé des crimes de vol avec effraction, violences, homicides volontaires et incendies volontaires, condamné le 9 mai 1934 à la peine de mort par la Cour d'assises de la Côte d'Ivoire, a été exécuté à Grand Bassam le 23 novembre 1934 à 6 heures 3 du matin »²⁶⁸.

Il s'agissait de l'affaire la plus violente à notre disposition, mais le manque de sources ne permet pas d'aller plus loin dans l'analyse.

La seconde affaire concernait le tirailleur Bassi Dombouya qui ne fut cependant jamais condamné pour ce meurtre, ni même jugé. Selon son état signalétique, Bassi Dombouya naquit en 1906 à Kibola en Guinée où il exerçait le métier de cultivateur (voir annexe 29)²⁶⁹. Appelé en 1926 au sein du 4^e R.T.S., conformément au décret du 30 juillet 1919, il effectua deux campagnes

²⁶⁶ Lettre du ministre des Colonies au ministre de la Guerre, Section spéciale pour les Européens et section d'exclus indigène en Afrique orientale française, Paris, le 24 mai 1930. SHD/GR 8D155-848.

²⁶⁷ Lettre du général de division Thiry, commandant supérieur des troupes du groupe de l'Afrique occidentale française, au ministre de la guerre, affaire Manko Yenn, Dakar, le 14 décembre 1934. SHD/GR 8D25-848.

²⁶⁸ *Ibid.*

²⁶⁹ État signalétique du tirailleur Bassi Dombouya. SHD/GR 8D23-480.

au Sénégal et deux en France. Ce fut au cours de son second séjour en métropole, du 14 avril 1929 au 21 août 1931, qu'il servit à Montauban au sein du 16^e R.T.S.²⁷⁰ et qu'il aurait commis un homicide. Puis, il repartit en Guinée où il se rengagea pour trois ans.

Or, un meurtre fut commis à Montauban durant son séjour mais le coupable demeura inconnu jusqu'en 1932, quand certaines preuves accusèrent Dombouya. Le juge d'instruction s'adressa alors au ministre de la Guerre pour trouver un moyen de le rapatrier afin de le juger devant un tribunal civil car le crime avait été commis dans les rues de la ville contre un habitant de Montauban. Le juge d'instruction relatait dans cette lettre manuscrite l'ensemble des faits et y exprimait ses demandes auprès du ministre de la Guerre :

« Le 19 août 1931 un meurtre fut commis à Montauban rue Léon Clavel : jusqu'à ce jour le ou les coupables n'ont pas été découverts.

Cependant, il résulte de l'information à ce jour des présomptions à la charge de l'ex tirailleur sénégalais alors soldat au 16^e R.T.S. en garnison à Montauban nommé Bassi Dombouya né à Kibola (Bohé/ fils de Tata Baba Dombouya et de Sokona Camara).

Ce tirailleur est actuellement rengagé n° mle 9 682 et se trouve au dépôt de transition à Konakry.

L'instruction ne me parait pas pouvoir être utilement continuée sans la présence de Dombouya aux fins de le confronter avec les témoins demeurant tous à Montauban.

En conséquence, je vous demande si du moins cela est possible, dans l'intérêt de la manifestation de la vérité de vouloir bien le faire affecter exceptionnellement au 16^e R.T.S. à Montauban après entente entre votre département et celui des colonies »²⁷¹.

L'affaire mit un certain temps à être traitée, si bien que le juge d'instruction envoya un nouveau courrier au ministre. Cette autre lettre manuscrite mettait en avant la présence de preuves évidentes sans pour autant les citer :

²⁷⁰ Chef chargé du service des effectifs (nom illisible), État signalétique de Bassi Dombouya, N° matricule 9 682, Kindia, le 23 septembre 1932. SHD/GR 8D23-480.

²⁷¹ Lettre manuscrite du juge d'instruction du département du Tarn et Garonne (nom illisible) au ministre de la Guerre, Montauban, le 4 août 1932. SHD/GR 8D23-480.

« Cette mesure est demandée en raison des présomptions graves de culpabilité dans le meurtre commis à Montauban rue Léon Clavel le 19 août 1931 qui pèsent sur ce militaire : il y a urgence »²⁷².

Le général Bernard Verdier répondit en personne à cette nouvelle demande. Or, il ne put donner suite à la demande du juge d'instruction car Bassi Dombouya était revenu depuis trop peu de temps en Afrique occidentale française²⁷³. De plus, le renvoyer à Montauban sans un ordre officiel des autorités militaire n'était pas possible. Le général directeur des troupes coloniales argumenta aussi que transporter Dombouya à Montauban pouvait être considéré comme « une confirmation des présomptions relevées à sa charge »²⁷⁴.

Bassi Dombouya bénéficiait, en effet, à ce moment encore, de la présomption d'innocence. L'affaire n'eut pas de suites puisqu'il était impossible d'envoyer le tirailleur au 16^e R.T.S. pour une raison autre que militaire. Dombouya s'était rengagé pour quatre ans à la fin de l'année 1931 avant les premières suspicions à son égard.

Ces différents cas montrent que la justice pour les soldats indigènes demeurait assez semblable à celle des soldats métropolitains. Les dossiers de militaires devant passer devant la justice civile s'avéraient également difficiles à traiter. De plus, les soldats africains étaient des hommes qui stationnaient rarement plus de deux ans au même endroit. Cette mobilité, ainsi que la distance entre les fronts sur lesquels ils opéraient, complexifiait les procédures judiciaires comme en témoignaient les cas de Zian Tahou et Bassi Dombouya. Il fallut donc adapter les démarches et les sanctions au fonctionnement des troupes issues des colonies.

A.3. Une justice adaptée :

Les sources montraient en effet que le traitement restait similaire par de nombreux aspects entre les troupes métropolitaines et les troupes indigènes. Les tribunaux civils devaient ainsi appliquer contre les soldats coloniaux les

²⁷² Lettre manuscrite du juge d'instruction du département du Tarn et Garonne (nom illisible) au ministre de la Guerre, Montauban, le 12 novembre 1932. SHD/GR 8D23-480.

²⁷³ Lettre du général Verdier (pour le ministre de la Guerre et par son ordre), au procureur général auprès de la Cour d'appel de Toulouse, Au sujet du tirailleur Bassi Dombouya (affaire du meurtre commis à Montauban le 19 août 1931), Paris, le 14 novembre 1932. SHD/GR 8D34-480.

²⁷⁴ *Ibid.*

mêmes sanctions que pour les Européens. La question fut débattue entre le ministère des Colonies et celui de la Guerre. Selon le premier, les tirailleurs indochinois, malgaches et africains devaient :

« Recevoir application de la réglementation appliquée aux militaires européens dans les mêmes circonstances.

En conséquence, seules la haute paye et les primes auxquelles peuvent prétendre les militaires indigènes en service en France sont saisissables »²⁷⁵.

L'auteur reprenait ici, le texte exposé par le général Bernard Verdier qui avait défendu cette égalité de traitement devant la justice civile²⁷⁶.

Dans le cadre militaire, le soldat venu des colonies, comme le soldat métropolitain, pouvait être réprimandé par des punitions données par l'autorité militaire, ou être envoyé devant la justice militaire pour des crimes et délits. Pour les sous-officiers indigènes, l'autorité militaire pouvait les rétrograder, c'est-à-dire qu'ils perdaient un grade mais demeuraient dans le corps des sous-officiers. Ou bien, l'autorité compétente pouvait établir une cassation, par laquelle les sous-officiers redevaient simples soldats.

Les autorités compétentes pour traiter ces affaires avaient été fixées par le décret du 28 avril 1929 modifiant le décret du 30 mai 1924 (service dans l'armée – discipline générale), les rétrogradations et les cassations étaient données en fonction du grade du soldat par un représentant de l'autorité militaire :

« Caporal non engagé : général de brigade

Caporal rengagé : général commandant de la région (général commandant supérieur des troupes coloniales dans la métropole)

Sous-officier engagé ou rengagé : ministre

Gradé décoré de la Légion d'honneur ou de la Médaille Militaire : ministre »²⁷⁷.

Le ministre de la Guerre restait donc celui qui assurait la cassation ou la rétrogradation des soldats indigènes les plus gradés, comme pour les soldats métropolitains. Le décret du 28 avril 1929 avait établi que seul le ministre

²⁷⁵ Le général directeur des Services militaires (nom illisible) (pour le ministre des colonies et par son ordre), au ministre de la Guerre, Paris, le 2 juillet 1929. SHD/GR 8D23-170.

²⁷⁶ Lettre du général Verdier (pour le ministre de la Guerre et par son ordre), au directeur de l'intendance de la 13^e Région, Jugements rendus par les tribunaux civils contre les militaires indigènes, Paris, le 22 juillet 1929. SHD/GR 8D23-170.

²⁷⁷ Le général Verdier (pour le ministre de la Guerre et par son ordre), au général commandant supérieur des troupes coloniales dans la métropole, Cassation et rétrogradation des gradés indigènes, Paris, le 19 décembre 1929. SHD/GR 8D23-170.

disposait du droit de rétrograder ou de casser les sous-officiers indigènes²⁷⁸ (voir annexe 30).

La principale différence restait liée à la distance. La durée de la peine suspendait le temps de l'engagement ou de l'appel, comme nous l'avons vu avec Zian Tahou. Un soldat engagé pour quatre ans, envoyé en France et condamné à deux ans d'incarcération au bout d'un an de service, devait donc encore trois années à l'armée après avoir purgé sa peine. Pour limiter les dépenses de transport, les appelés à qui ils restaient moins de deux ans à l'expiration de leur peine, devaient être maintenus en A.O.F. et groupés dans une unité du groupe de colonies désignée par le commandant supérieur des troupes²⁷⁹. Cette différence ne relevait en aucun cas d'une inégalité du fait que ces soldats étaient issus des colonies, mais de la volonté de limiter toute dépense inutile.

Les conseils d'enquête des militaires non officiers restaient les mêmes pour les soldats européens et coloniaux.

En définitive, la justice, tant militaire que civile, n'était donc guère différente pour les soldats issus des colonies. Les textes législatifs adoptés entre 1927 et 1934 cherchaient davantage à adapter l'institution à leur mobilité et à leur éloignement qu'à créer une différence de traitement avec les soldats métropolitains.

Cette apparente égalité devant la justice paraissait bien éloignée d'un contexte général plus complexe. Sentant les premières fissures apparaître dans son empire, les autorités politiques françaises décidèrent de le glorifier pour convaincre l'opinion publique du bienfondé et de l'utilité de la colonisation. Les soldats africains allaient être appelés à jouer un rôle, au sens propre du terme, dans ce système.

²⁷⁸ Le président de la République Gaston Doumergue, le ministre des Colonies André Maginot et le ministre de la Guerre Paul Painlevé, Décret relatif à la rétrogradation et à la cassation des militaires indigènes des troupes coloniales, Paris, le 28 avril 1929. SHD/GR 8D23-229 Feuillelet « 483. Justice militaire. 1^{er} semestre 1930 ». SHD/GR 8D23-170.

²⁷⁹ Réponse du général Verdier au général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Afrique occidentale française, sur la destination à donner à certaines catégories de militaires condamnés aux colonies, Paris, 19 janvier 1932. SHD/GR 8D23-480.

B. Encadrer et exhiber

L'amélioration de la formation des soldats, sous-officiers et officiers indigènes, ne pouvait être pleinement réalisée sans repenser aussi l'encadrement européen. Si d'un côté l'apprentissage du français occupait une place primordiale dans la préparation des soldats coloniaux, l'état-major offrit également la possibilité aux cadres européens d'apprendre certains dialectes parlés en Afrique occidentale française, au premier rang desquels le bambara.

Par ailleurs, la période fut marquée par plusieurs expositions, dont celle de Vincennes. Les tirailleurs sénégalais y furent utilisés lors de ces mises en scène parfaitement orchestrées, pour montrer les bienfaits et la nécessité de la colonisation. Momentanément, le soldat échappait à sa vocation militaire pour parfois être mis en avant, mais aussi et surtout incarner l'indigène proche de l'état sauvage.

B.1. L'amélioration des cadres européens :

Les hommes encadrant les troupes indigènes pouvaient parfois se révéler incompetents du fait de la méconnaissance qu'ils avaient de leurs soldats en tant qu'hommes issus des colonies. Même si l'époque de la Grande Guerre semblait sur ce point bel et bien résolue. En effet, durant le conflit, les meilleurs officiers et sous-officiers des troupes coloniales avaient été envoyés combattre au front et s'y étaient souvent illustrés²⁸⁰. Tandis que ceux qui s'occupaient de la formation dans les camps de Fréjus/Saint-Raphaël se démarquaient par leur méconnaissance des soldats indigènes. Le haut-commandement en parlait comme d'un repère de « *planqués* »²⁸¹. L'entre-deux-guerres permit de mettre fin à ce dysfonctionnement. Cependant, si les cadres européens présents sur le continent africain côtoyaient au quotidien ces soldats, il n'en allait pas de même en métropole. Durant les années 1920, et encore plus les années 1930, les coloniaux furent davantage utilisés au sein de l'artillerie et des sections annexes²⁸². Or, dans ces armes, les cadres avaient une ignorance partielle, voire complète, des soldats venus de l'Empire, car ils n'appartenaient pas aux troupes coloniales. Cette lacune fut d'ailleurs relevée par un chef de l'état-major en 1929 :

²⁸⁰ Jacques FRÉMEAUX, *Les colonies dans la Grande Guerre...*, *op.cit.*, pp. 155-157.

²⁸¹ Marc MICHEL, *Les Africains ...*, *op.cit.*, p. 115.

²⁸² Voir IV.A., p. 190.

« L'emploi des indigènes coloniaux dans les services métropolitains a présenté certaines difficultés provenant notamment du fait que, en général, les cadres de ces services n'étaient pas habitués à utiliser ces indigènes.

[...]

Il a été décidé en conséquence de renforcer l'encadrement des indigènes de ces services par des cadres européens (officiers et sous-officiers) appartenant aux troupes coloniales, et particulièrement qualifiés en raison de leurs services antérieurs »²⁸³.

Cette instruction établit que les cadres des soldats indigènes seraient désormais recrutés au sein de l'artillerie coloniale pour encadrer les coloniaux servant dans le train automobile et le service de l'artillerie. Puis, l'infanterie coloniale fournirait également les cadres pour les autochtones en poste dans les services de santé. Ils y devenaient alors adjoints au commandant d'unité et s'occupaient de « la surveillance matérielle et morale des indigènes coloniaux de l'unité ou du détachement »²⁸⁴.

L'une des plus grandes inquiétudes vis-à-vis des soldats coloniaux demeurait en effet de les voir basculer vers des idées contestataires. L'état-major craignait que les idées antifrancaises qui se répandaient en Indochine et au Maghreb ne gagnent l'Afrique noire par le biais des soldats africains. Face à ce réel danger, les cadres habitués à ces hommes semblaient plus à même pour détecter des comportements suspects comme cela sera évoqué à la fin de ce chapitre.

Cette crainte appelait donc à un meilleur encadrement. Les sous-officiers et hommes de troupe européens devaient aussi les préparer au mieux dans leurs missions. Les soldats français servant au sein des troupes coloniales étaient le plus souvent des militaires de carrière. Les meilleurs d'entre eux pouvaient, en raison de leurs compétences, parfois être affectés à des missions particulières au sein d'autres ministères et se retrouvaient ainsi éloignés à la fois de leur mission initiale et de leurs soldats. Le général Jules Bühner souhaita mettre un terme à cette pratique. Il était l'un des principaux artisans de l'amélioration de la formation des troupes coloniales, et pour atteindre ses objectifs il avait besoin que les meilleurs cadres restent à leur poste :

²⁸³ Général Giraud, chef d'état-major de l'armée (pour le ministre et par son ordre), Instruction fixant les attributions des cadres européens des troupes coloniales dans les formations des services métropolitains, Paris, le 27 juin 1929. SHD/GR 8D111-789 Feuillet « Santé, alimentation, moral (1929) ».

²⁸⁴ *Ibid.*, p. 2.

« Actuellement 144 sous-officiers des Troupes coloniales sont dans les divers services du ministère de la Guerre, du ministère des Colonies, états-majors, ..., la répartition numérique de ce personnel figure sur l'état ci-joint.

Ces sous-officiers ont été choisis parmi les plus doués et parmi ceux dont l'instruction générale est la meilleure, c'est un personnel de choix à tous points de vue.

Il paraît nécessaire à la 8^e Direction, dans l'intérêt général des troupes coloniales, comme dans celui des militaires en question de ne pas distraire de leur rôle primordial d'instructeurs, un personnel aussi nombreux qui fait défaut dans les corps de troupe »²⁸⁵.

De plus, ces missions pouvaient s'étaler dans le temps. Ces officiers et sous-officiers finissaient ainsi par perdre contact avec le terrain. Le général Bühler craignait qu'en cas de mobilisation, ils ne soient plus aptes à réunir les troupes dans les meilleures conditions. Selon lui, seule « une très infime²⁸⁶ minorité » avait reçu une formation militaire entre 1928 et 1933²⁸⁷.

Toujours dans l'optique d'améliorer la qualité des cadres de l'armée coloniale, des cours de langues furent donnés aux volontaires comme le malgache, l'arabe ou le bambara. Dans les unités concernées, ces cours représentaient une à deux heures par semaine et devaient permettre tant aux sous-officiers qu'aux officiers de mieux comprendre les hommes qu'ils commandaient, même si les ordres étaient toujours donnés en français. En 1933, le général de division Benoit, qui commandait les troupes coloniales en métropole, mit en avant l'intérêt de disposer de quelques hommes européens maîtrisant certaines langues africaines :

« Le général commandant supérieur insiste à nouveau sur l'intérêt que présente pour les cadres coloniaux (et tout spécialement pour les jeunes officiers sortant des écoles) la connaissance des éléments essentiels de la conversation courante dans les principales langues de nos possessions d'Afrique »²⁸⁸.

Le plus compliqué demeurait de trouver des enseignants aptes à faire connaître ces différentes langues, en particulier pour le bambara. Cette question

²⁸⁵ Le général Bühler, Note pour le cabinet militaire du ministre, Paris, le 16 novembre 1933. SHD/GR 8D46-545.

²⁸⁶ Souligné par le général Bühler.

²⁸⁷ *Ibid.*

²⁸⁸ Le général de division Benoit, commandant supérieur des troupes coloniales dans la métropole, Note de service, Paris, le 10 août 1933. SHD/GR 8D46.

linguistique se posait dans toutes les troupes mixtes. Comme l'a montré, entre autres, Hubert Heyriès, la communication au sein de la Légion garibaldienne était devenue un véritable obstacle à son bon fonctionnement en 1914-1915 : « *Les ordres devaient être donnés en français par des officiers italiens pas forcément francophones à des volontaires italiens qui ne le comprenaient pas et qui parlaient des dialectes différents* »²⁸⁹.

Faute de personnel maîtrisant les langues et dialectes africains, la traduction était souvent assurée par les fils de chefs, tant en Afrique occidentale française que dans le bassin méditerranéen, et parfois même en métropole. Si les ordres étaient rapidement compris par les soldats ne maîtrisant pas le français, les conversations individuelles s'avéraient plus compliquées. Les fils de chef, ainsi que certains officiers indigènes comme nous l'avons vu avec l'adjudant Eliassa à Mont-de-Marsan, servaient alors d'interprètes. Afin de les utiliser davantage en métropole pour l'instruction des soldats de leur ethnie respective, les fils de chefs durent obligatoirement passer par la métropole avant d'aller servir dans le bassin méditerranéen à partir de 1929. Auparavant, ils en faisaient d'ailleurs souvent la demande eux-mêmes, comme le rappela le ministre de la Guerre au général commandant supérieur des troupes du groupe de l'A.O.F. en 1929²⁹⁰.

Chaque année, la liste des fils de chefs envoyés en France ou dans le bassin méditerranéen était établie et transmise aux généraux commandant des troupes coloniales au Levant, au Maghreb et en métropole. Ainsi, lors de la relève de 1929, neuf fils de chefs furent envoyés à Casablanca. Tous avaient été embarqués à Dakar et étaient d'abord passés par la métropole comme prévu depuis 1929²⁹¹ (voir annexe 31), un autre fut envoyé à Philippeville en Wallonie mais nous ignorons la raison. Vingt fils de chefs venus d'A.O.F. furent également transférés à Bizerte en 1929 et vingt-deux à Bordeaux²⁹². Le document présenté en annexe 31 montre une fois de plus que le Sénégal

²⁸⁹ Hubert HEYRIÈS, « Le commandement dans la légion garibaldienne en 1914-1915 », *Expériences combattantes (XIX^e-XX^e siècles). Tome 2 Obéir et commander au feu*, sous la direction de François COCHET, Paris, Riveneuve éditions, 2012, p. 199.

²⁹⁰ Lettre du ministre de la Guerre au général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Afrique occidentale française, Incorporation des fils de chefs, Dakar, 1929. SHD/GR 8D111-789 Feuillet « Fils de chefs (1929) ».

²⁹¹ Lettre du général Verdier (pour le ministre de la Guerre et par son ordre), au général commandant supérieur des troupes du Levant, Militaires sénégalais fils de chefs en service à l'extérieur de leur colonie d'origine, Paris, le 6 mars 1930. SHD/GR 8D111-789 Feuillet « Moral, alcool, femmes (1929-1930).

²⁹² *Ibid.*

fournissait essentiellement des fils de chefs et peu d'appelés, en comparaison des autres colonies d'A.O.F. En effet, sur les neuf hommes envoyés à Casablanca, sept étaient originaires du Sénégal²⁹³.

Si les cadres européens furent recentrés sur leur mission première au sein des troupes coloniales, il en fut de même pour les soldats coloniaux qui étaient parfois utilisés à des tâches bien éloignées de celles d'un soldat.

B.2. Limiter les missions secondaires :

Les tirailleurs sénégalais étaient en effet souvent astreints à des missions annexes, et bien éloignées des compétences du soldat. Ainsi, le témoignage recueilli auprès de Louis Beyler²⁹⁴ montre que ces soldats pouvaient parfois servir de « nourrices » aux enfants des sous-officiers et officiers européens stationnant en Algérie ou à Madagascar. Au-delà de cette assistance fournie aux cadres européens, nous avons aussi évoqué l'utilisation des tirailleurs sénégalais présents dans les camps de Fréjus-Saint-Raphaël pour éteindre un incendie avant 1928²⁹⁵. Enfin, les archives municipales de Saint-Raphaël mentionnent fréquemment des travaux annexes dans la ville depuis la Grande Guerre où ils étaient utilisés pour arroser des espaces de la ville ou pour des travaux agricoles à la demande du maire²⁹⁶.

Une fois de plus, le général directeur des troupes coloniales Jules Bühler agit pour éviter les abus dans l'utilisation des soldats indigènes à certaines tâches ingrates. Étant le destinataire de nombreux rapports, il fut informé en 1933 que dans la 15^e Région (Marseille), les soldats coloniaux étaient souvent utilisés pour effectuer des tâches secondaires, sans que ne soit précisée leur nature. Ce temps perdu nuisait à leur formation générale et il demanda au général commandant supérieur des troupes coloniales en métropole d'y remédier :

²⁹³ *Id.*

²⁹⁴ Né en 1935 en Algérie, son père Ambroise était né en 1905 en Alsace. Ce dernier servit en tant que sergent et sergent-chef en Algérie puis à Madagascar jusqu'en 1947.

²⁹⁵ Dons faits au colonel Lame commandant d'armes des camps de Fréjus, pour la construction de la Missiri, Fréjus, le 29 mai 1928. SHD/GR 8D111-788. Voir V.A.2., p. 235.

²⁹⁶ Registres de correspondances du 30 mars au 15 novembre 1918, AM Saint-Raphaël 4D42. Cité par Anthony GUYON, *Entre camps et tranchées : les tirailleurs sénégalais dans la Grande Guerre (1914-1919)*, Mémoire de Maîtrise en Histoire militaire- Défense et Politiques de sécurité sous la direction de Hubert HEYRIÈS, Université de Montpellier 3, Mai 2005, p. 48.

« Dans ces conditions, ces régiments se trouvent amputés d'un grand nombre de militaires indigènes qui ne participent ni au service extérieur du corps, ni à l'instruction²⁹⁷ »²⁹⁸.

Le fait que le général Bühler agisse au nom du ministre de la Guerre Édouard Daladier, qui occupait également les fonctions de président du Conseil, donnait un certain poids à ce qui avait tout l'air d'une remontrance. Le commandant des troupes coloniales dans la métropole réprimanda le général Bouchez, assurant la direction des régiments de tirailleurs sénégalais dans la région de Toulon.

Le général Bourret, dirigeant le cabinet du ministre de la Guerre, reprit également en personne ce dernier. Il lui semblait anormal que des Africains servent des officiers européens et effectuent même des corvées pour ces derniers :

« Or, de renseignements qui viennent de parvenir à mon Département, il résulte que dans cette garnison :

1- Un certain nombre d'officiers appartenant aux troupes coloniales, et n'ayant pas droit à ordonnance disposent à ce titre de militaires sénégalais.

2- Les régiments sénégalais fournissent à des officiers des troupes métropolitaines des ordonnances indigènes et détachent des plantons, hommes de corvées... dans des organismes divers complètement étrangers, non seulement aux troupes coloniales, mais également à l'armée de terre.

Dans le cadre des directives de ma dépêche précitée, il importe d'une manière absolue de faire cesser ces errements »²⁹⁹.

Le ton ferme du courrier appelait à mettre un terme définitif à cette pratique, ce que fit son subordonné. En effet, le général Bouchez, commandant la 15^e Région, prit les mesures nécessaires pour décharger les tirailleurs sénégalais de ces diverses tâches au sein des villes de Marseille et surtout de Toulon :

²⁹⁷ Souligné par l'auteur.

²⁹⁸ Le général Bühler (pour le ministre de la Guerre et par son ordre), au général commandant supérieur des troupes coloniales dans la métropole de Paris, Utilisation des militaires indigènes des régiments de tirailleurs sénégalais à Toulon, Paris le 10 juillet 1933. SHD/GR 8D46-545.

²⁹⁹ Le général Bourret, chef du Cabinet (pour le ministre de la Guerre et par son ordre, Charge des corps de la 2^e Division coloniale sénégalaise, Paris, le 2 septembre 1933. SHD/GR 8D46-545.

« J'ai l'honneur de vous rendre compte, que les mesures nécessaires ont été prises pour alléger les charges du Service des Places incombant aux unités de la 2^e D.C.S. des garnisons de Marseille et de Toulon.

D'autre part, conformément à vos instructions, le personnel indigène irrégulièrement employé (plantons, ordonnances,..) a été remis à la disposition des corps »³⁰⁰.

Le rappel à l'ordre par les plus hautes autorités politiques et la rapidité avec laquelle le général Bouchez y remédia montrait cependant que cette pratique n'était pas généralisée.

Après les caricatures de la Grande Guerre animalisant les tirailleurs sénégalais et la campagne internationale dénonçant l'utilisation de soldats africains et nord-africains lors de l'occupation de la Rhénanie, le ministère de la Guerre veilla à la bonne tenue de ses hommes. Ces derniers devaient se concentrer sur les aspects militaires de leur mission et être encadrés par les Européens les plus compétents en la matière. Pourtant, les tirailleurs sénégalais occupèrent une place primordiale dans la mise en scène de l'Empire orchestrée à Vincennes mais aussi en province lors de diverses manifestations.

B.3. Le tirailleur, un éternel indigène :

Les soldats africains étaient devenus des personnages récurrents dans la vie des grandes villes du Sud. Même si les contacts avec la population locale demeuraient relativement rares, de nombreux documents attestent de leur participation aux diverses manifestations de la vie locale. La ville de Marseille occupait ici un rôle central. Dès 1906, elle avait organisé une exposition coloniale s'inspirant de l'Exposition universelle de Paris qui s'était tenue dans en 1900. Le docteur Édouard Heckel, en tant qu'organisateur, y fit notamment reconstitué un tata soudanais³⁰¹. En raison du succès de cette exposition coloniale, une autre fut prévue pour 1916 mais dû être repoussée à 1922 en raison du conflit. Inaugurée en personne par le ministre des Colonies, Albert Sarrault, elle accueillit 2,2 millions de visiteurs. Les tirailleurs, en toute logique, étaient présents à ces différents événements, mais ils participaient

³⁰⁰ Lettre du général Bouchez, commandant la 15^e Région, au Président du Conseil et ministre de la Guerre, Charges incombant aux Unités de la 2^e D.C.S., Marseille, le 6 octobre 1933. SHD/GR 8D46-545.

³⁰¹ Cité fortifiée.

également à des manifestations moins importantes et qui ne revêtaient pas forcément de lien avec la colonisation.

Par exemple, du 25 juin au 25 juillet 1927, fut organisé au parc Chanot de Marseille, le premier salon international de l'aviation, de la navigation et de l'automobile. Cette manifestation, éloignée au premier abord de l'histoire des tirailleurs sénégalais, fut pourtant marquée par la présence de ces derniers au cours de plusieurs spectacles. Les soldats effectuèrent ainsi une retraite aux flambeaux durant la soirée du 23 juillet 1927 et surtout le lendemain, ils furent au centre d'une « *grande fête coloniale* »³⁰². Une note du général Charles Noguès, qui commandait la 3^e division d'infanterie coloniale, datant de 1927, donne des détails sur les participants issus des colonies et leur rôle. Les unités qui y prirent part étaient : les noubas de la 30^e D.I.C. et du C.T.T.I.C, les tam-tams sénégalais (4^e R.T.S.), Guerzé (8^e R.T.S.) et des fétiches de la Côte d'Ivoire (8^e R.T.S.). Un village indigène fut reconstitué avec des soldats du 8^e R.T.S., pendant que d'autres, reconnus pour leurs qualités sportives, effectuèrent une des joutes, des courses aux pavois, puis des combats de gladiateurs. Des soldats malgaches et indochinois y prirent aussi part³⁰³. Tous les frais occasionnés incombaient au Comité des fêtes de Marseille. Les sous-officiers indigènes gagnèrent trois indemnités de séjour à cinq francs pour leur participation alors que les soldats coloniaux ne touchèrent aucune indemnité. Le document reproduit en annexe 32 donne les effectifs et leur origine pour chacun des numéros. Ainsi, 150 soldats africains furent utilisés pour les démonstrations sportives et 200 pour reconstituer et jouer les figurants du village indigène³⁰⁴.

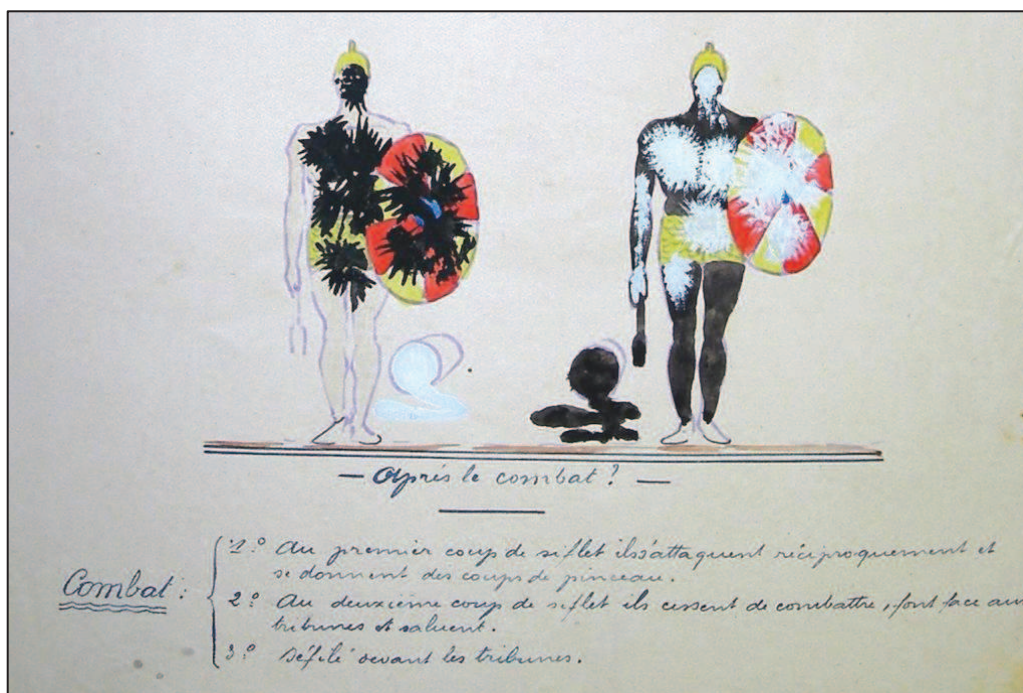
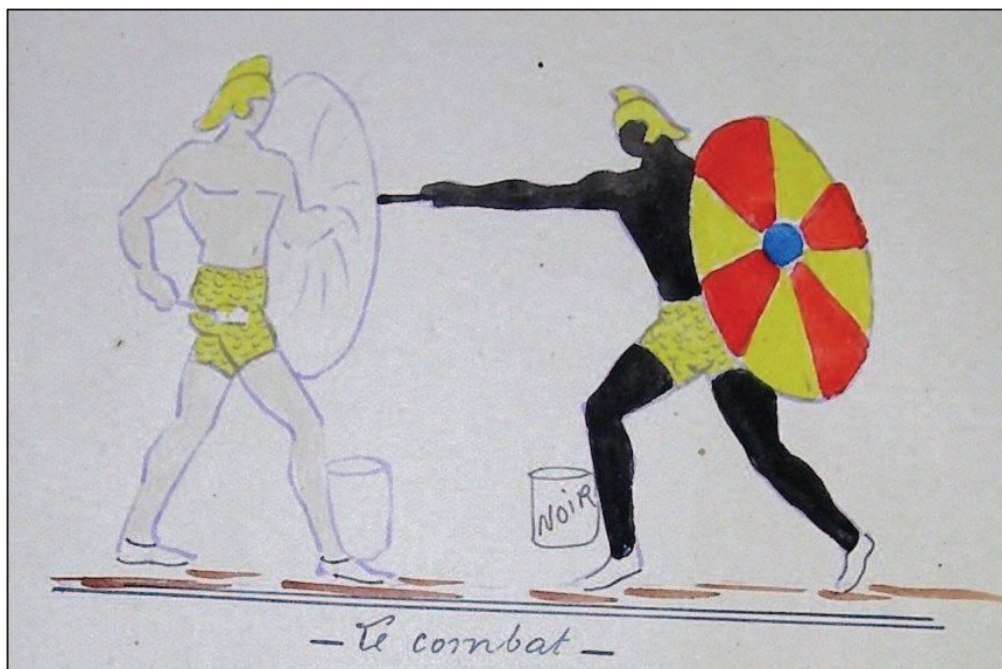
Un livret manuscrit d'une grande précision se trouve dans le fonds Moscou. Il permit de préparer au mieux l'ensemble des manifestations coloniales durant le salon de l'aviation. Costumes, descriptions des danses, combats de gladiateurs, tout y était scénarisé dans les moindres détails. En annexe 33 sont reproduits les dessins représentant les costumes des gymnastes et gladiateurs. Une série de planches en couleur détaillait également les différents exercices et montrait avec précision la forme que devait prendre les multiples représentations.

³⁰² Général Noguès, commandant la 3^e Division d'infanterie coloniale, Note de service, Toulon, le 5 juillet 1927. SHD/GR 8D155-754. Feuillet « Exposition de Marseille ».

³⁰³ *Ibid.*, p. 1.

³⁰⁴ *Id.*, pp. 2-3.

Figure 5 : Planche 3 - Combat de gladiateurs³⁰⁵



Ces deux dessins étaient accompagnés d'une explication : un homme blanc combattait un homme noir. Chacun disposait d'un pinceau avec une peinture noire pour le soldat noir et blanche pour le soldat blanc. La démonstration se déroulait en deux temps :

³⁰⁵ Anonyme, Fête coloniale de Marseille, 1927. SHD/GR 8D155-784 Feuille « Exposition de Marseille ».

« 1. Au premier coup de sifflet, ils s'attaquent réciproquement et se donnent des coups de pinceau.

2. Au deuxième coup de sifflet, ils cessent de combattre, font face aux tribunes et saluent.

3. Défilé devant les tribunes »³⁰⁶.

Cette démonstration fut suivie de mouvements d'un groupe gymnique composé à la fois d'Européens et de coloniaux. Cent cinquante tirailleurs exécutèrent une manipulation avec leur fusil, avant de céder la place à trois pyramides humaines assurées par des soldats gymnastes africains (annexe 34).

La reconstitution du village, quant à elle, reposait sur 200 tirailleurs, mais aussi des femmes et enfants qui devaient simuler des scènes de la vie quotidienne correspondant aux clichés qu'en avaient les Français.

Photographie 3 : Confection de cases par des tirailleurs sénégalais pour la reconstitution d'un village indigène lors de l'exposition coloniale de Marseille (1927)³⁰⁷



Les tirailleurs jouaient le rôle de chef de village, pages, notables, conseillers, d'un imam et autres afin de reproduire l'ambiance d'un village d'A.O.F. Des forgerons devaient travailler le fer ou le cuivre pendant que des femmes allaient chercher de l'eau³⁰⁸. Le livret manuscrit à notre disposition, comprenait un texte explicatif, mais aussi une description de la forme que

³⁰⁶ *Ibid.*

³⁰⁷ Le chef de Bataillon Bœuf au nom de la Division d'infanterie coloniale, pour le commandant du 3^e Bataillon, Fête coloniale de Marseille, 1927. SHD/GR 8D155-784 Feuillet « Exposition de Marseille ».

³⁰⁸ Voir Photographie N°4.

prirent ces villages. Les photographies témoignaient de la relative réussite de cette reconstitution, dans laquelle les soldats africains faisaient office de figurants.

Sur la plupart des pages figurait un dessin qui avait été donné aux organisateurs pour expliquer la réalisation à suivre, puis suivait une photographie prise lors de la fête coloniale. Cela permettait de voir l'efficacité de ces dessins et la qualité de la reconstitution, menée à partir de ces derniers. Nous le voyons ci-dessous avec l'exemple d'une danse mossie (figure 3).

Photographie 4 : Village vaquant à ses occupations³⁰⁹



³⁰⁹ Le chef de Bataillon Bœuf au nom de la Division d'infanterie coloniale, pour le commandant du 3^e Bataillon, Fête coloniale de Marseille, 1927. SHD/GR 8D155-784 Feuille « Exposition de Marseille ».

Figure 6 : Dessin d'une danse mossie effectuée à la fête coloniale de Marseille (1927)³¹⁰



Photographie 5 : Danse mossie effectuée à la fête coloniale de Marseille en suivant les consignes de la figure 6 (1927)³¹¹



³¹⁰ *Id.*
³¹¹ *Id.*

La participation des soldats africains fut un franc succès d'après le général Charles Noguès³¹². Il est vrai que l'exposition de Marseille de 1922 et l'Exposition universelle de 1931 illustraient l'intérêt du public pour la France coloniale.

L'étude de ces manifestations conduit logiquement à l'Exposition universelle de Vincennes. Celle-ci a été parfaitement étudiée, notamment par Catherine Hodeir et Michel Pierre qui ont produit un ouvrage exhaustif sur la question³¹³. Le fonds Moscou n'apporte guère d'éléments supplémentaires sur la question, mais éclaire à nouveau la façon dont ces soldats avaient été utilisés et dans quels objectifs. Un défilé fut par exemple organisé lors de cette Exposition pour retracer l'histoire des troupes coloniales. Pour cela des soldats européens et africains de différents corps furent prélevés. Il s'agissait de montrer l'enracinement historique de ces troupes et leur participation aux différentes opérations de l'armée française.

Tableau 28 : Défilé historique des troupes coloniales³¹⁴

Groupes	Composition	Dates	Effectifs	Corps
1	Régiment de Carignan Sallière	1650	1 officier 2 sous-officiers 22 hommes de troupe	23 ^e R.I.C.
2	Régiment de Karrer	1730		23 ^e R.I.C.
3	Régiment des volontaires de Bussy	1755		23 ^e R.I.C.
4	Régiment de Royal Roussillon	1780		23 ^e R.I.C.
5	Drapeaux des Régiments ayant été aux colonies	1750 à 1790	66 porte-drapeaux	21 ^e R.I.C.
6	Le Royal Artillerie des Colonies	1785	1 officier 2 sous-officiers 22 hommes de troupe	10 ^e R.A.C.
7	Régiment du Cap français de Saint-Domingue	1790		23 ^e R.I.C.
8	Les artilleurs de Marine à Lutzen	1813		10 ^e R.A.C.

³¹² Le général Noguès, Ordre général N°9 : Fêtes coloniales de Marseille, Toulon, le 31 juillet 1927. SHD/GR 8D155-784 Feuillet « Exposition de Marseille ».

³¹³ Catherine HODEIR et Michel PIERRE, *L'exposition coloniale de 1931*, Paris, André Versaille, 2011 (1^{ère} édition Éditions complexe, 1991, 160 p.), 211 p.

³¹⁴ Réalisé à partir d'une lettre du ministre de la Guerre au général commandant supérieur des troupes coloniales dans la métropole, Exposition coloniale de 1931, Paris, le 1^{er} avril 1931. SHD/GR 8D155-784 Feuillet « Exposition (1931) ».

9	Tirailleurs sénégalais : - Groupe 1930 - Groupe Faidherbe	1830 1965	1 officier 11 tirailleurs 1 officier 2 sous-officiers 11 tirailleurs	Détachement de Saint- Maur
10	Soldats de l'infanterie de Marine de Bazeilles	1870	1 officier 2 sous-officiers	21 ^e R.I.C. Marine ou
11	Les Marins de Francis Garnier au Tonkin	1873	22 hommes par groupe	21 ^e R.I.C.
12	Tirailleurs sénégalais de la conquête du Soudan, de Madagascar et en opérations : - 1 groupe de tirailleurs d'Archinard - 1 groupe de tirailleurs Haoussas - 1 groupe de tirailleurs en colonne	1890 1891 1910- 1911	1 officier 2 sous-officiers 11 tirailleurs 11 tirailleurs 11 tirailleurs	Détachement de Saint- Maur
13	Tirailleurs malgaches de Gallieni	1895/ 1902	1 officier	21 ^e R.I.C.
14	Soldats de l'infanterie de Marine en Indochine	1900	2 sous-officiers 22 hommes de	Détachement de Saint- Maur
15	Tirailleurs tonkinois	1904	troupe	
16	Troupes coloniales de la Grande Guerre 1 ^{er} groupement : - Infanterie coloniale (Européens) - Groupe des militaires originaire des colonies (Martinique, Guyane, Quatre Communes) - Artillerie coloniale (Européens) 2 ^e Groupement : - Groupe de tirailleurs sénégalais - Groupe de tirailleurs malgaches - groupe de tirailleurs tonkinois	1914	2 officiers 11 hommes 11 hommes 11 hommes 2 sous-officiers 11 tirailleurs 11 tirailleurs 11 tirailleurs	21 ^e R.I.C. 10 ^e R.A.C Détachement de Saint- Maur
17	Drapeaux de la Grande Guerre			Anciens combattants

18	Troupes coloniales actuelles. Effectif variable selon que le défilé sera ou non incorporé dans une revue.	1931	Effectif minimum : 150 hommes	Corps de la garnison de Paris

Afin de permettre le bon déroulement des différentes manifestations auxquelles les soldats devaient participer et pour le bien être des troupes, un médecin vint inspecter les différentes installations. Il s'agissait de vérifier si les soldats y trouveraient un état sanitaire convenable. Ce médecin général inspecteur remit un rapport au général commandant supérieur des troupes coloniales qui témoignait d'une inspection rigoureuse des différents bâtiments et soulevait les problèmes inhérents à ces troupes déjà évoqués en première partie. Ces soldats devaient stationner dans le camp de Saint-Maur, à proximité du camp de Vincennes. Or, le climat y était relativement humide, ce qui l'amenait à craindre des épidémies d'oreillons, rougeoles, gripes et pneumococcies³¹⁵. Il déconseillait donc fortement de maintenir le gros des effectifs au-delà de la première quinzaine d'octobre.

Il releva ensuite différents problèmes dans la structure, puis l'organisation des bâtiments et réclamait ainsi davantage de couverture au camp de Saint-Maur. Si le poste de l'A.O.F. était convenablement chauffé, il constata que les tirailleurs du bâtiment d'A.E.F. se plaignaient du froid et que les couvre-pieds y étaient très humides³¹⁶.

Nos sources étant exclusivement militaires, il nous est difficile de rentrer dans les questions soulevées par les historiens se penchant avant tout sur les aspects culturels de la colonisation et mettant en avant la proximité entre la section coloniale et le jardin zoologique. Cette contiguïté établissait un lien entre des sociétés considérées comme primitives et des animaux gardés en cage³¹⁷. Mais, il est certain que les éléments relevés pour la fête coloniale de

³¹⁵ Rapport du médecin général inspecteur, directeur du service de Santé du commandement supérieur des troupes coloniales dans la métropole, au ministre de la Guerre et un général commandant supérieur des troupes coloniales dans la métropole, Paris, le 24 juillet 1931. SHD/GR 8D155-784 Feuillet « Exposition (1931) ».

³¹⁶ *Ibid.*, p. 2.

³¹⁷ Voir entre autres : Steve UNGAR, « La France impériale exposée en 1931 : une apothéose », *Culture coloniale (1871-1931). La France conquise par son Empire*, sous la

Marseille confirmaient l'idée d'une mise en scène du fait colonial lors de ces différentes manifestations. Le courant incarné, entre autres, par Pascal Blanchard et Sandrine Lemaire a assez bien montré comment l'État est passé du rôle éducatif des Expositions universelles à un aspect plus exhibitionniste. Cependant, l'apport des sources militaires permet aussi de nuancer ce discours. L'étude de la préparation de la fête coloniale de Marseille ne fait ressortir aucun discours visant à démontrer la supériorité des sociétés européennes. La mise en scène du village indigène, des danses mossies et la participation des soldats aux démonstrations sportives, aux côtés de soldats européens amènent à adoucir un discours quelque peu manichéen tenu entre autres par Pascal Blanchard et Sandrine Lemaire :

« En effet, les nombreuses exhibitions ethnologiques offrirent elles aussi un discours racial sur la prétendue supériorité européenne à des millions de visiteurs hypnotisés par la différence présentée entre la civilisation et la sauvagerie »³¹⁸.

Certes, la récupération politique était tout à fait possible, mais les officiers français encadrant les coloniaux venus se présenter à Marseille n'abordaient nullement cette manifestation comme un discours visant à légitimer la colonisation. Le colonel Lame lui-même, par sa présence et son rôle joué dans la construction de la mosquée de Fréjus, témoignait davantage d'un certain intérêt pour les cultures incarnées par ces soldats.

Charles-Robert Ageron lui-même a d'ailleurs souligné l'échec de l'Exposition de 1931 à constituer une mentalité coloniale³¹⁹.

Ainsi, l'absence de conflit majeur permit de recentrer les cadres européens sur l'instruction des hommes venus des colonies. Cette amélioration se ressentit sur la qualité des soldats africains formés en métropole. L'état-major essaya aussi de mettre fin aux missions non militaires qu'exerçaient les tirailleurs pour leurs supérieurs européens, mais il restait difficile de surveiller

direction de Pascal BLANCHARD et Sandrine LEMAIRE, Paris, Éditions Autrement, 2003, pp. 201-212.

³¹⁸ Pascal BLANCHARD, Sandrine LEMAIRE, « Exhibitions, expositions, médiatisation et colonies », *Culture coloniale (1871-1931). La France conquise par son Empire*, sous la direction de Pascal BLANCHARD et Sandrine LEMAIRE, Paris, Éditions Autrement, 2003, p. 47.

³¹⁹ Charles-Robert AGERON, « L'Exposition coloniale de 1931. Mythe républicain ou mythe impérial ? », *Les lieux de mémoire, tome 1, La République*, sous la direction de Pierre NORA, Paris, Gallimard, 1984, pp. 561-591.

des pratiques enracinées dans le fonctionnement quotidien des unités. L'exhibition marquée par les grandes expositions, quant à elle, relevait davantage du politique que du militaire. En revanche, l'armée participa bien à la formation des « indigènes » à travers l'instruction des soldats. Les différents enseignements, bien que destinés à des soldats, tenaient aussi compte du fait que ces derniers redeviendraient des sujets de la métropole à leur retour dans la colonie. Il importait dès lors de tenir compte de ces impératifs à long terme.

C. Former le soldat et préparer le retour de l'indigène

L'instruction s'inscrivait dans la continuité de la période précédente, mais celle-ci s'améliora et surtout se diversifia. Si les compétences militaires demeuraient primordiales, la direction des troupes coloniales plaida pour élargir la formation. La maîtrise de la langue restait essentielle pour la communication à court, moyen et long terme. Puis, l'éducation morale prit aussi une place majeure, du fait de la diffusion des thèses anti-impérialistes au Maghreb, en Indochine, mais aussi en métropole avec la propagande communiste.

C.1. Le développement de la natation et l'enseignement des fondamentaux hygiéniques :

Afin d'élargir les compétences des soldats indigènes, mais aussi d'éviter les noyades, le général Jules Bühler voulut instaurer une épreuve de natation dans les différentes unités coloniales. L'ignorance de ce sport avait conduit à de nombreux accidents au sein des troupes coloniales selon le général directeur des troupes coloniales. Il souhaitait intégrer la pratique de ce sport au sein du cursus des troupes européennes³²⁰ et demanda à l'ensemble des généraux commandant des troupes coloniales à réfléchir à la façon de l'intégrer dans leur formation. Ils pouvaient par exemple utiliser les infrastructures dont ils disposaient dans l'environnement local afin de limiter les frais. Cependant, si les autorités civiles refusaient à mettre à disposition des troupes coloniales

³²⁰ Lettre du général Bühler (pour le président du Conseil/ ministre de la Guerre Édouard Daladier et par son ordre), aux généraux commandant des troupes coloniales en métropole et dans les colonies, Développement de la natation et dans les troupes coloniales, Paris, le 29 septembre 1933. SHD/GR 8D46-545.

leurs bassins, le général était prêt à étudier la construction d'un bassin pour certaines unités³²¹.

Ensuite, les nombreux accidents sanitaires touchant les soldats africains depuis la fin de l'année 1914 avaient conduit l'état-major à se préoccuper davantage de ces questions. L'hygiène et la formation à la propreté prirent en effet une place plus importante dans les sources à partir de 1929-1930. S'il n'existait pas d'ordre spécifique émanant de la direction des troupes coloniales sur ce point, l'initiative pouvait être prise par certains régiments ou bataillons. Ce fut le cas au sein des unités sénégalaises stationnant dans les Alpes, les tirailleurs y disposaient tous d'une demi-journée consacrée à la propreté comme le rapporta en 1933 le général Bonnet qui commandait alors la 15^e Région³²². Il s'agissait certes de les instruire pour se tenir propre mais aussi d'expliquer aux soldats les mesures à prendre pour éviter la propagation des épidémies.

D'ailleurs, si celles-ci étaient récurrentes dans les sources de la Grande Guerre et de l'immédiat après-guerre, elles se raréfièrent après 1923. Cette diminution témoignait d'une formation plus aboutie, de meilleurs locaux, mais aussi d'une prévention plus efficace, comme nous l'avons vu avec la préparation de l'Exposition de 1931.

Les officiers et sous-officiers ayant sous leurs ordres des soldats indigènes devaient redoubler de vigilance en cas d'épidémies et durant les saisons froides³²³. Ce soin apporté à l'hygiène permit la diminution des maladies et épidémies. Les fragilités des soldats africains s'avéraient aussi mieux connues. Ainsi, les traversées depuis l'A.O.F. et l'A.E.F. n'avaient pas lieu entre octobre et mars afin de favoriser l'acclimatation des soldats durant le printemps et l'été. Au-delà de ces aspects, la 8^e Direction privilégia l'enseignement du français, en particulier pour les sous-officiers africains et les coloniaux stationnant en métropole.

³²¹ *Ibid.*, p. 2.

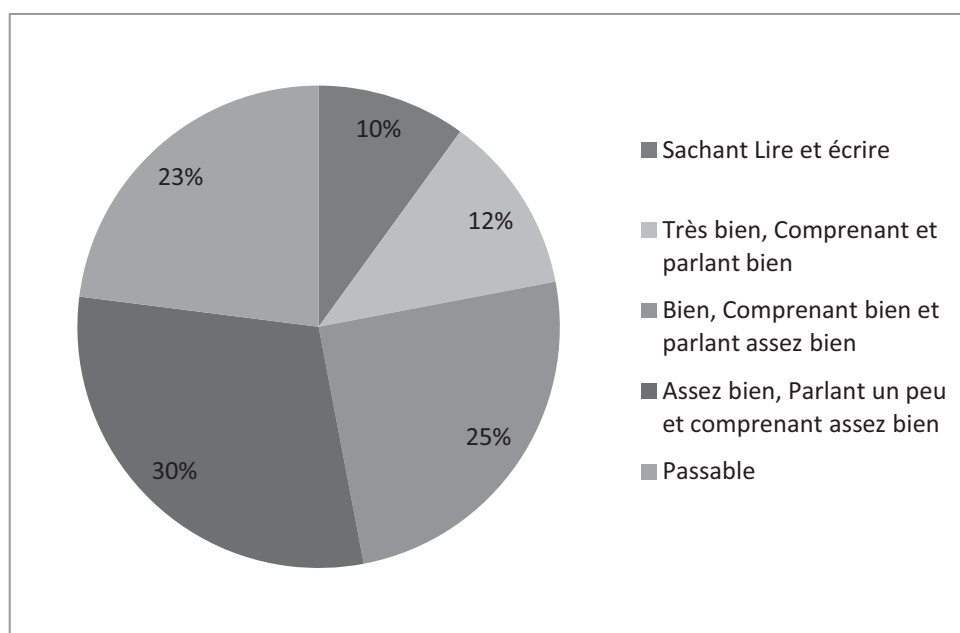
³²² Lettre du général Bonnet (pour le président du Conseil/ ministre de la Guerre Édouard Daladier et par son ordre), au général commandant la 15^e Région, Au sujet des unités sénégalaises détachées dans les Alpes, Paris, le 13 septembre 1933. SHD/GR 8D46-545.

³²³ Le chef d'état-major Giraud, Instruction fixant les attributions des cadres européens des troupes coloniales détachés dans les formations des services métropolitains, Paris, le 27 juin 1929, p. 5. SHD/GR 8D111-789 Feuille « Santé, alimentation, moral ».

C.2. La maîtrise du français :

Comme nous l'avons vu avec l'étude des sous-officiers du Centre de perfectionnement de Fréjus, la maîtrise du français demeurait primordiale et occupait une place essentielle, tant dans la formation des sous-officiers que dans celle des soldats indigènes³²⁴. En octobre 1930, la direction des troupes coloniales estimait que 7 187 soldats coloniaux savaient lire et écrire (soit 9% de l'effectif total) et 15 389 parlaient à peu près correctement le français (soit 19% de l'effectif). Ce dernier chiffre était obtenu en additionnant les militaires sachant lire et écrire, puis ceux dont l'instruction avait dépassé la 60^{ème} leçon³²⁵. D'autres documents, moins précis, accompagnaient cette note, dont le graphique N°6. Sur celui-ci, seuls 10% des recrues savaient lire et écrire. L'auteur établissait ensuite un classement, pour lui 22% des soldats parlaient bien le français. Ce document est retranscrit ci-dessous³²⁶ dans un souci de lisibilité et l'original placé en annexe 36. Cela confirmait les 19% donnés par la section technique. Nous pouvons en conclure qu'un soldat indigène sur cinq parlait correctement le français, tandis qu'à l'inverse un sur quatre semblait avoir de réelles difficultés avec la langue.

Graphique 6 : Degré d'instruction en langue française des militaires indigènes (1^{er} janvier 1931)³²⁷



³²⁴ Voir V.C., p. 254.

³²⁵ Note de la section technique des troupes coloniales (signature illisible), Enseignement du français aux militaires indigènes, Paris, le 27 mars 1931. SHD/GR 8D75-732 Bis.

³²⁶ Voir Graphique N°6.

³²⁷ Degré d'instruction en langue française des militaires indigènes au 1^{er} janvier 1931. SHD/GR 8D75-732 Bis.

Si cette classification demeurerait critiquable, elle s'avérerait plus précise que le classement « Très bons », « Bons » et « Moyens » vu en première partie et contesté par le général Mangin³²⁸. Au niveau des unités, les soixante leçons demeuraient un bon guide pour connaître le niveau d'instruction des soldats, même si cela dépendait de l'origine du soldat et à quelle leçon il entamait sa formation. En annexe 37, un état nominatif datant de 1931 permet de voir la progression de huit soldats africains au sein de la 9^e Compagnie³²⁹. Le suivi demeurait difficile car certains tirailleurs changeaient d'unité au cours de l'année. Cependant, les élèves qui avaient suivi les cours sur l'année avaient ici entamé une solide progression. Il avait ainsi fallu huit mois au tirailleur Samba (Matricule 577) pour passer de la 15^e à la 60^e leçon alors que Moussa arrivé au mois de février commença le même mois sa première leçon et finit à la 52^e en décembre.

Cet enseignement, pour atteindre sa pleine efficacité, était quotidien, car au-delà d'une simple transmission d'ordres, il s'agissait aussi d'améliorer le système colonial comme le rappelait une note rédigée par la 8^e Direction, en 1930, sur l'instruction professionnelle donnée aux soldats issus des colonies :

*« Par ailleurs, tous les indigènes sans exception, reçoivent chaque jour, l'enseignement du français. Les résultats de cet enseignement méthodique et continu sont des plus satisfaisants. Dès à présent, la connaissance du français par les indigènes facilite l'action du commandement ; ultérieurement, elle ne peut que faciliter la tâche de nos administrateurs et de nos colons »*³³⁰.

Cette idée de penser l'enseignement du français comme un gain sur le long terme n'était pas neuve et avait déjà été évoquée par le général Jean-Pierre Larroque en 1927 qui y voyait un moyen d'en faire d'excellents auxiliaires :

« Sans parler de l'intérêt qui en découle pour le service et pour la formation des gradés, cette divulgation de notre langue a une portée plus

³²⁸ Voir III.B.2., p. 156.

³²⁹ Registre nominatif de contrôle de l'enseignement du français au sein de la 9^{ème} compagnie pour l'année 1931. SHD 8D75-732.

³³⁰ Direction des troupes coloniales, Note au sujet de l'instruction professionnelle donnée aux militaires indigènes coloniaux pendant leur séjour à l'extérieur, le 21 juin 1930. SHD/GR 8D111-789.

lointaine, rendus à la vie civile, les indigènes parlant français sont de précieux auxiliaires pour l'administration et la colonisation »³³¹.

Le retour idéal pour l'état-major était celui d'un soldat maîtrisant la langue française, mais aussi convaincu du bienfondé de la présence des colons dans son territoire. Ce dernier point impliquait donc un enseignement spécifique.

C.3. L'éducation morale pour juguler les germes de la décolonisation :

Au-delà de la langue, ce furent les aspects moraux qui devinrent une des pièces maîtresses de la formation. L'encadrement fit preuve, en effet, de la plus grande vigilance à l'égard des soldats coloniaux. Ces aspects moraux recouvraient certes l'état d'esprit de l'indigène qui était rendu à sa colonie à la fin de son service. Celui-ci devait alors être, si ce n'est un thuriféraire de la présence française, au moins un sujet obéissant aux autorités coloniales. Mais, les officiers et sous-officiers européens devaient aussi veiller à la santé psychologique de leurs subordonnés. L'éloignement, la vie dans un cadre géographique différent et la condition de soldat étaient autant d'éléments pouvant fragiliser le moral des soldats africains.

Ainsi, cinq tirailleurs sénégalais s'étaient suicidés au Levant en l'espace de six mois entre mai et octobre 1930. Le général Bernard Verdier en personne demanda des explications au général commandant supérieur des troupes du Levant³³². Trois d'entre eux s'étaient suicidés avec une arme à feu : Zonoko Makanago à Beyrouth le 13 mai 1930, Kel à Beyrouth le 15 mai et Oumedou à Alep le 27 octobre. Bio s'était empoisonné à Damas le 25 juillet, alors que Mamady Diallo avait poussé son adjudant-chef à faire feu sur lui³³³. Nous ne disposons pas de davantage d'informations mais le fait que le général directeur des troupes coloniales demande à son subalterne des explications montrait que les suicides n'étaient pas habituels et qu'il souhaitait en connaître les causes pour éventuellement y remédier.

³³¹ Le général Larroque, Directeur des troupes coloniales (pour le ministre de la Guerre et par son ordre), au général commandant le corps d'armée colonial, Enseignement du français aux indigènes, Paris, le 29 janvier 1927. SHD/GR 8D-137 Dossier 3 « Cours de français ».

³³² Lettre du général Verdier (pour le ministre de la Guerre et par son ordre), au général commandant supérieur des troupes du Levant, Décès de militaires sénégalais du 17^e Régiment de tirailleurs sénégalais, Paris, le 4 décembre 1930. SHD/GR 8D111-789 Feuillet « Rapatriements, suicides, informations ».

³³³ *Ibid.*

Les différents travaux sur la Grande Guerre ont montré l'importance du moral dans la cohésion d'un groupe et son impact sur le comportement des hommes au combat³³⁴. Le moral des troupes coloniales, et plus particulièrement africaines, reposait sur certaines spécificités, au premier rang desquelles la capacité à gérer la distance et l'éloignement. Contrairement à la Grande Guerre, les soldats restaient désormais plusieurs mois en A.O.F. ou A.E.F. avant d'être envoyés en métropole ou dans le bassin méditerranéen. Une fois en France, il s'agissait alors de maintenir la motivation de ces soldats et aussi de les tenir éloignés de toute propagande antifranaçaise.

Par rapport aux programmes vus dans la première partie, de nombreuses critiques s'élevèrent et le jugèrent trop chargé³³⁵. Pour le réduire, le général Bernard Verdier composa une commission afin qu'elle rédige un manuel d'éducation morale pour les tirailleurs indigènes. Cette commission, présidée par le général de Brigade Ibos et composée de quatre autres membres permanents, élaborera un manuel au cours de l'année 1929³³⁶.

Le programme de cette notice reposait sur deux piliers : les théories morales et les théories pratiques qui se décomposaient respectivement en six et cinq chapitres.

Tableau 29 : Programme général de l'éducation morale des tirailleurs coloniaux³³⁷

Chapitres	Intitulé
Théories morales	
I	Théories historiques
II	Devoirs militaires des tirailleurs envers la métropole
III	Le tirailleur pendant le service militaire
IV	L'hygiène aux colonies, en France, aux T.O.E. (théâtres

³³⁴ François COCHET, *Survivre au front. Les poilus entre contrainte et consentement*, Saint-Cloud, Soteca/Éditions 14-18, 2005, 268 p. Nicolas BEAUPRÉ, Heather JONES et Anne RASMUSSEN (dir.), *Dans la guerre 1914-1918. Accepter, endurer, refuser*, Paris, Les Belles Collections, 2015, 384 p.

³³⁵ Le général Desclaux, commandant la 2^e Brigade coloniale sénégalaise, au général commandant la 1^{ère} division coloniale sénégalais, Au sujet des théories à faire aux indigènes rapatriés, Montauban, le 12 avril 1928. SHD/GR 8D75-732 Bis.

³³⁶ Commission de rédaction du règlement sur l'éducation morale des militaires indigènes coloniaux, Procès-verbal de la séance du 14 mai 1929. SHD/GR 8D75-732 Bis.

³³⁷ Le général Ibos, au général de division Claudel, membre du Conseil supérieur de la Guerre et inspecteur général des troupes coloniales, Projet de manuel d'éducation morale à l'usage des tirailleurs coloniaux, Paris, mai 1930. SHD/GR 8D75-732 Bis.

	d'opérations extérieurs)
V	Le tirailleur après sa libération
VI	Devoirs du tirailleur envers sa famille
Théories pratiques	
I	Le tirailleur en service à la colonie
II	Le tirailleur en route pour l'extérieur
III	Le tirailleur en service à l'extérieur
IV	Le rapatriement du tirailleur
V	Le tirailleur après son rapatriement

Pour les théories pratiques, le cours était différent pour les Indochinois, les Malgaches et les Africains. Il s'agissait de décrire chacune des colonies avant l'arrivée des Français en insistant sur son retard économique et les guerres latentes, puis d'expliquer les résultats de l'intervention française sur le long terme. Ainsi, pour l'Afrique, le premier chapitre démarrait sur une présentation géographique de l'A.O.F. et de l'A.E.F. avant de détailler les rivalités ethniques qui y avaient créé un climat de désordre général et donc limité le développement des colonies. L'intervention française permit de rétablir l'ordre en structurant les deux groupes de colonies, en consolidant la justice, en exploitant les richesses naturelles et en apportant le savoir médical européen. Cette intégration des colonies africaines dans l'empire français offrit ainsi un confort matériel inconnu des colonies³³⁸. Cette transformation idyllique, bien éloignée de la réalité, visait à renforcer la fidélité des soldats envers la métropole mais aussi à en faire des supports de l'autorité française à leur retour dans leur colonie d'origine.

La construction du manuel relevait d'une certaine logique, puisque les apports de la métropole étaient suivis par les devoirs du tirailleur. En raison de l'amélioration de la situation des colonies, il devenait normal que les autochtones participassent à la défense des colonies et de la métropole³³⁹. Le chapitre V illustre quant à lui l'attente de la métropole envers l'ancien tirailleur, puisque celui-ci une fois déchargé de ses obligations militaires devait : « *le respect et le loyalisme à l'égard des représentants français et*

³³⁸ *Ibid.*

³³⁹ *Id.*, Article 4. Le service militaire.

indigènes de l'autorité »³⁴⁰. Au-delà de ce devoir individuel, il avait aussi l'obligation d'expliquer aux autres habitants, et donc implicitement de leur faire accepter, les impôts, les prestations et le recrutement. En s'appuyant sur l'autorité dont disposaient ces anciens soldats, les autorités politiques et administratives espéraient faire consentir l'ordre colonial aux populations locales et limiter les prémices des mouvements contestataires.

La deuxième partie insistait davantage sur les éléments concrets de la fonction du tirailleur. Elle expliquait les différences entre l'appel, l'engagement et le rengagement, précisait les avantages financiers à opter pour cette carrière et retraçait les différentes étapes du soldat partant servir à l'extérieur.

Le manuel, remanié à plusieurs reprises, devint à partir de 1930 le support sur lequel les officiers préparaient leurs interventions. Le général Bernard Verdier invitait ces derniers à proposer des « *causeries morales* ». Ces séances reposaient sur la présence d'un officier expérimenté qui décrivait les avantages de la colonisation afin de lutter contre la propagande anti-française. Le général Verdier fut alerté par le département des Colonies sur la propagation d'une propagande anti-française au sein des troupes coloniales servant à l'extérieur de leur colonie d'origine. Pour y remédier, il cadra en 1930 la forme de ces causeries qui existaient déjà de façon non-officielle :

*« Un des moyens indiqués pour atteindre ce résultat réside dans l'exécution de causeries au cours desquelles des officiers particulièrement qualifiés exposeraient, notamment dans une forme claire, imagée et bien adaptée à la mentalité des auditeurs, la situation de nos colonies avant l'occupation française et les avantages que leurs habitants ont retiré de notre collaboration, tant dans le domaine moral que dans le domaine matériel »*³⁴¹.

Le manuel devint alors le support des officiers effectuant ces causeries morales, même si le général Verdier demanda son allègement car il le jugeait trop compliqué³⁴².

³⁴⁰ *Id.*

³⁴¹ Le général Verdier (pour le ministre de la Guerre et par son nom), aux généraux commandants supérieurs des troupes coloniales en métropole et dans les colonies, *Causeries morales aux militaires indigènes coloniaux*, Paris, le 6 décembre 1930. SHD/GR 8D111-789 Feuillet « Moral, alcool, femmes ».

³⁴² Lettre du général Verdier (pour le ministre de la Guerre et par son ordre), à l'inspecteur général des troupes coloniales, *Manuel d'éducation morale à l'usage des tirailleurs coloniaux*, Paris, le 20 juin 1930. SHD/GR 8D111-789 Feuillet « Moral, alcool, femmes ».

La surveillance morale s'avérait bien plus présente en métropole que dans les colonies. Le soldat en période d'acclimatation devenait plus fragile. L'instruction adressée aux cadres européens dirigeant des troupes coloniales dans les services métropolitains en métropole insistait d'ailleurs sur ce point :

« Les cadres coloniaux ainsi détachés se tiendront en contact permanent avec les indigènes. Connaissant leur mentalité et leurs habitudes, ils devront particulièrement s'attacher à surveiller leur moral, à en suivre les évolutions. Ils devront les guider et les conseiller en tout temps, mais surtout dans cette période délicate d'acclimatement, où les indigènes, placés brusquement dans un milieu nouveau pour eux, isolés souvent en petits groupes dans des garnisons où ils ne trouvent pas de camarades de leur race, peuvent subir très vivement des influences extérieures, bonnes ou mauvaises »³⁴³.

Par exemple, les soldats africains placés dans les services métropolitains restaient peu nombreux au sein d'une unité. Cette solitude les rendait davantage sensibles aux idées extérieures et à la dépression. Il était donc nécessaire de garder sur eux une vigilance accrue, d'autant que les officiers européens de ces services s'avéraient peu habitués aux soldats des colonies.

Pour remonter le moral de l'ensemble des soldats d'Afrique, l'état-major acceptait certaines demandes. Les femmes pouvaient ainsi accompagner leur mari au Maghreb, si celui-ci y était envoyé, comme c'était le cas depuis 1919. En revanche, la démarche demeurait impossible pour la métropole et le Levant. Les femmes devaient partir et revenir en même temps que leur mari afin de simplifier la procédure et de limiter son coût³⁴⁴. Toutefois, les autorités militaires pouvaient s'astreindre de ce cadre et tolérer certaines exceptions. Par exemple, l'adjudant-chef sénégalais Bedary (Matricule 1 846), du dépôt des isolés des troupes coloniales de Casablanca, avait dû partir rapidement de Dakar en 1930 pour cette destination et sa femme n'avait pas eu le temps nécessaire pour le suivre. Elle fut donc autorisée à le rejoindre avec la relève de 1931. Le grade d'officier et le fait qu'une relève devait se rendre sur

³⁴³ Le général Giraud, chef d'état-major de l'armée (pour le ministre de la Guerre et par son ordre), Instruction fixant les attributions des cadres européens des troupes coloniales détachés dans les formations des services métropolitains, Paris, le 27 juin 1929. SHD/GR 8D111-789 Feuillet « Santé, alimentation, moral (1929) ».

³⁴⁴ Voir III.C.2., p. 168.

Casablanca facilitaient également la démarche³⁴⁵. Cela permettait de maintenir le moral des hommes et éventuellement de favoriser un renforcement, même si la démarche devenait plus complexe pour un homme de troupe.

Le fonds Moscou offre de nombreux exemples où les désirs des soldats africains furent étudiés et l'état-major faisait souvent preuve de compréhension face à ces multiples demandes. Par exemple, le sergent-chef Abidou Diaze était en service à l'hôpital Saint-Mandrier en 1930. Son frère, lui aussi soldat, décéda et laissa en A.O.F. cinq enfants en bas âge. Le député du Finistère (1928-1932), François-Louis Bourgot, intervint en faveur de ce sous-officier qui obtint ainsi gain de cause pour être rapatrié plus tôt que prévu dans sa colonie d'origine afin de s'occuper de ses deux enfants et des cinq pupilles de son frère³⁴⁶. Une fois de plus, le grade de sous-officier d'Abidou Diaze et l'intervention d'un député facilitèrent la décision, mais cette dernière prouvait que l'état-major savait s'adapter et prendre en compte des situations complexes.

Ensuite, pour les congés de fin de campagne, les soldats devaient avoir été rapatriés auparavant dans leur groupe de colonies d'origine afin d'en profiter sur place. Mais, la situation géopolitique ou les difficultés du rapatriement rendaient parfois complexes cette mesure. Certains soldats arrivaient alors trop tard. En 1930, pour les tirailleurs Saidi Ouollo³⁴⁷, Amidou Diakité³⁴⁸, Abdou Mahana, Natitia et Danzin³⁴⁹, le général Bernard Verdier expliqua qu'ils n'avaient pu profiter de la totalité de leur congé de fin de campagne. Pour permettre à ces soldats de toucher les allocations de congé qui leur revenaient, ainsi que la prime pour les semaines supplémentaires en

³⁴⁵ Lettre du général Verdier (pour le ministre de la Guerre et par son ordre), au général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Afrique occidentale française, Paris, le 5 décembre 1930. SHD/GR 8D111-789 Feuillet « Rapatriements, suicides, informations ».

³⁴⁶ Lettre de Nicolfi (sa fonction n'est pas précisée) de la direction des troupes coloniales, au député Bourgot, Paris, le 29 juillet 1930. SHD/GR 8D111 Feuillet « Rapatriements, suicides, informations ».

³⁴⁷ Lettre du général Verdier (pour le ministre de la Guerre et par son ordre) au général commandant supérieur des troupes de l'Afrique occidentale française, Au sujet du tirailleur Saidi Ouollo (Mle 22 897) du 2^e Régiment de tirailleurs sénégalais, Paris, le 12 mars 1930. SHD/GR 8D111-789 Feuillet « Rapatriements, suicides, informations ».

³⁴⁸ Lettre du général Verdier (pour le ministre de la Guerre et par son ordre) au général commandant supérieur des troupes de l'Afrique occidentale française, Au sujet du tirailleur Amadou Diakité (Mle 12 459) du 2^e Régiment de tirailleurs sénégalais, Paris, le 4 avril 1930. SHD/GR 8D111-789 Feuillet « Rapatriements, suicides, informations ».

³⁴⁹ Lettre du général Verdier (pour le ministre de la Guerre et par son ordre) au général commandant supérieur des troupes de l'Afrique occidentale française, Rapatriement tardif de militaires indigènes, Paris, le 10 avril 1930. SHD/GR 8D111-789 Feuillet « Rapatriements, suicides, informations ».

campagne, il repoussa leur date de libération. Cette période supplémentaire fut comptée comme temps de service effectif et permit un léger gain financier aux cinq soldats.

Si l'éducation morale visait à limiter l'adhésion des soldats coloniaux aux idées anti-françaises, les sources mentionnent cependant assez peu de cas de soldats africains gagnés à cette contestation. Au début des années 1930, l'Indochine et les possessions du Maghreb étaient davantage touchées par les débuts des mouvements indépendantistes. Africains et Malgaches furent alors préférés aux tirailleurs indochinois. L'état-major décida ainsi le remplacement de 370 Indochinois détachés dans les sections des commis et ouvriers militaires dans la métropole par des soldats africains et malgaches³⁵⁰. Au-delà de ces 370 hommes, davantage de précautions furent prises contre les soldats indochinois considérés comme suspects. Les ministères de la Guerre et des Colonies craignaient qu'ils n'influencent les autres soldats des différentes unités. Le général Peltier, dirigeant les services militaires du ministère des Colonies, alerta ses supérieurs sur ce point qui pouvait devenir un véritable problème, après une visite des contingents indigènes stationnés dans le Midi. Même si le lien entre le communisme et ces soldats n'était pas clairement cité, les craintes envoyées au ministre de la Guerre par le général Peltier en 1931 ne laissaient guère de doutes :

*« Il est hautement désirable que ceux d'entre eux gagnés aux idées révolutionnaires ou simplement considérés comme suspects, ne soient pas affectés dans les corps de troupe qu'ils seraient susceptibles de contaminer, ni dans des détachements de grands centres industriels, universitaires ou commerciaux, où ils pourraient se trouver en contact avec des organisations révolutionnaires avec lesquelles ils ne manqueraient pas de « noyauter » à nouveau »*³⁵¹.

Le terme « contaminer » témoignait de la crainte vis-à-vis des idées contestataires qui gagnaient en influence dans les bastions industriels.

À l'intérieur du pays, les communistes étaient les opposants les plus déterminés à l'impérialisme, « *stade suprême du capitalisme* » pour reprendre

³⁵⁰ Note du général Guizard (chef d'état-major général de l'armée) et du colonel Caillault (chef du 1^{er} bureau) pour la direction des troupes coloniales, Suppression des indigènes coloniaux dans les bureaux, Paris, le 9 mai 1931. SHD/GR 8D69-785.

³⁵¹ Lettre du général Peltier, directeur des services militaires (pour le ministre des colonies et par son ordre), au ministre de la Guerre, Paris, le 28 mai 1931. SHD/GR 8D69-785.

Lénine³⁵². Depuis, 1925, les socialistes leur avaient abandonné le monopole de l'opposition au colonialisme³⁵³. Même si leur action fut un échec, les communistes avaient condamné avec force l'Exposition de 1931³⁵⁴. Au quotidien, ils diffusaient des tracts et affiches au sein de l'armée afin de dénoncer le colonialisme, mais aussi l'utilisation des soldats indigènes. L'affiche présentée ci-dessous (proposée dans son format original en annexe 38) et tirée des archives nationales fut réalisée en 1929³⁵⁵. L'histoire de l'affiche illustre la propagande diffusée par le Parti communiste français au sein des troupes coloniales.

³⁵² Lénine, *L'Impérialisme, stade suprême du capitalisme*, Paris, Le Temps des cerises, 2001 (1^{ère} édition en russe 1917), 224 p.

³⁵³ Marcel MERLE, « L'anticolonialisme », *Le Livre noir du colonialisme. XVI^e-XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*, sous la direction de Marc FERRO, Paris, Pluriel, 2010, p. 855.

³⁵⁴ Jean-Pierre RIOUX, « La grande récré de 1931 », *La France coloniale sans fard, ni déni*, Jean-Pierre RIOUX, Paris, André Versaille, 2011, p. 59.

³⁵⁵ Surveillance du Parti communiste français par la direction de la Sûreté nationale du ministère de l'Intérieur sous la III^{ème} République, 1920-1940. AN/Inventaire-F/7/12893.

Archive consultable en ligne :

<https://francearchives.fr/fr/facomponent/26ecad5c1940374ed44089cad8b7c335dd515264>

Figure 7 : Affiche de propagande communiste : Brahim, tirailleur nord-africain (1929)³⁵⁶

العسكري ابراهيم وحكايته

BRAHIM
Tirailleur nord-africain

Lorsqu'il eut atteint sa vingtième année, Brahim fut arraché à son village et emmené à la caserne. Dès son arrivée à l'armée, Brahim fut victime des brutalités des gradés. Des officiers le frappèrent.

Puis, après avoir passé plusieurs mois à la caserne, on l'équipa sur pied de guerre, on lui fit prendre le chemin de fer et il arriva dans un pays semblable au sien qui s'appelait Maroc. Les Marocains voulaient vivre libres chez eux et se battaient contre les envahisseurs, tout comme l'avait fait le grand-père de Brahim. Mais, sous la menace du Conseil de Guerre, Brahim tira sur les Marocains et aida les colonialistes à écraser ses frères marocains.

Du Maroc, Brahim fut envoyé contre les Syriens, qui luttèrent eux aussi pour l'indépendance. Partout, il souffrit de la faim, de la chaleur, de la soif, et les officiers de plus en plus brutaux ajoutèrent encore à son malheur.

Puis, on le fit venir en France où on



Brahim prend contact avec les Gueules de Vaches.

l'opposa à des ouvriers qui étaient en grève.

Pendant tout ce temps, Brahim, sans argent et sans permission, ne peut aller voir sa famille. Au bout de dix-huit mois, il vit partir les soldats français entrés à l'armée en même temps que lui, tandis qu'il lui restait six mois à faire.

Tant de souffrances, tant d'injustices firent réfléchir Brahim. Il vit alors que ceux qui l'avaient emmené à la caserne, puis envoyé au Maroc, en Syrie, en France étaient les agents des colons qui ont volé la terre de ses parents, des grands patrons et du gouvernement qui oppriment et réduisent à la misère les Algériens, les Tunisiens, les Marocains, les ouvriers de France.

Alors, Brahim comprit qu'il devait suivre l'exemple de ses frères et des ouvriers de France qui luttent contre

³⁵⁶ Surveillance du Parti communiste français par la direction de la Sûreté nationale du ministère de l'Intérieur sous la III^{ème} République, 1920-1940. AN/Inventaire-F/7/12893.

leur maître : l'Impérialisme français. Il s'unit aux autres tirailleurs, aux soldats français, et depuis il exige avec eux l'augmentation du prêt, une meilleure nourriture, la suppression des mauvais traitements, l'égalité du temps de service, et son retour dans son pays.

Mais Brahim sait, de plus, que seule l'indépendance de son pays rendra à lui-même et à ses frères les richesses accaparées par les impérialistes, et les libertés.

Aussi, il s'efforce de désorganiser l'armée de son ennemi l'impérialisme et il répand l'idée de l'armée nationale populaire qui libérera son pays.

Brahim sait aussi que les tirailleurs ne sont pas seuls. Les soldats, les marins et les ouvriers révolutionnaires de France les soutiennent, et ensemble ils vaincront leur ennemi : l'impérialisme français.



Brahim est forcé de tuer ses frères.

L'affiche retrace l'histoire de Brahim, soldat nord-africain dont on ignore l'origine, qui fut envoyé au Maroc, en Syrie et en métropole pour réprimer d'autres peuples se battant pour leur indépendance mais aussi des ouvriers français en grève. Victime des mauvais traitements de ses supérieurs, il était aussi mal nourri et souffrait de la chaleur. L'affiche se terminait sur un message pour le moins éloquent :

« *Brahim sait aussi que les tirailleurs ne sont pas seuls. Les soldats, les marins et les ouvriers révolutionnaires de France les soutiennent, et ensemble ils vaincront leur ennemi* »³⁵⁷.

L'instruction du général Peltier visait alors à contrer cette propagande en faisant adhérer les soldats à la colonisation. L'état-major prit conscience du danger à rendre aux colonies des hommes formés à la guerre, sachant utiliser un matériel moderne, mais connaissant aussi les valeurs de la culture française. Toutefois, l'enseignement des principes de liberté et d'égalité devaient demeurer succinct afin de ne pas donner de nouveaux arguments à ces hommes contre la présence française outre-mer. Il fallait faire en sorte que les anciens tirailleurs missent ce savoir en œuvre au profit de la colonisation et non en faveur des opposants à la colonisation.

En définitive, les soldats africains prirent une place plus importante au sein de la cité. Celle-ci demeurait cependant extrêmement cadrée. Les sources ne mentionnent ainsi guère de contacts avec les populations locales. En revanche, les autorités militaires avaient pris les mesures nécessaires pour améliorer l'utilisation de ces soldats. Il y eut un véritable souci de les comprendre afin de les utiliser au mieux, mais aussi de penser leur rapport à la France sur le long terme. Le français restait un moyen de transmission des ordres et de cohésion des troupes tandis que l'éducation morale devait faciliter l'obéissance dans le cadre militaire. Les deux devinrent aussi sur le long terme un moyen de former de futurs intermédiaires à leur retour dans leur colonie d'origine. L'ancien tirailleur, bénéficiant d'une autorité légitime une fois revenu dans son village, pouvait devenir un chantre de la présence française si l'état-major avait réussi à le convaincre, au cours de sa formation, du bienfondé de celle-ci. Ils participaient dès lors à l'« *indirect rule* ». Comme l'a écrit Frederick Cooper : « *la seule façon d'administrer les larges espaces et les populations dispersées en Afrique était de coopter des membres des élites locales auxquelles étaient confiées les basses besognes* »³⁵⁸.

³⁵⁷ *Ibid.*

³⁵⁸ Frederick COOPER, La modernisation du capitalisme et les limites de l'empire », Labyrinthe, N°35, 2010 (2), mis en ligne le 27 juillet 2012, consulté le 28 mars 2017. URL : <https://labyrinthe.revues.org/4085>

Conclusion de la deuxième partie :

Par la prosopographie, l'historien entend : « *toute approche socio-historique fondée sur l'étude des biographies d'un groupe donné de façon à faire apparaître des profils sociaux, des réseaux, des dynamiques collectives, etc* »³⁵⁹. Il reste compliqué de donner à notre démarche la même ampleur qu'ont pu envisager Jean-François Muracciole³⁶⁰ avec les Français libres ou Jules Maurin avec les soldats lozériens³⁶¹. Sur une quarantaine de tirailleurs évoqués dans cette partie, seule une trentaine de dossiers semble exploitable. Cependant, la rareté des sources pour les combattants africains, et plus particulièrement durant l'entre-deux-guerres, donne une certaine crédibilité à ces ressources.

L'appellation tirailleurs sénégalais rassemblait un ensemble de combattants qui n'avaient pourtant guère de points communs. Les Eliassa ou Mamadou Bobo ne pouvaient guère être comparés aux soldats originaires des Quatre communes du Sénégal ou aux fils de chef. Si l'armée ne fut pas perçue comme un lieu d'opportunités par les élites coloniales, des appelés ou engagés issus la plupart du temps du monde rural, y trouvèrent un moyen de s'affirmer. Pour certains, la carrière militaire devint même une véritable vocation.

Les appréciations données par les officiers européens sur leurs subordonnés sénégalais constituent indubitablement l'élément le plus pertinent pour comprendre ces soldats. Dégagés de tout cliché et du moindre discours idéologique, ces avis permettent de saisir la valeur militaire du soldat, mais aussi sa capacité à commander.

La rareté des sources émanant de ces combattants et leur manipulation durant les manifestations coloniales comme l'Exposition de 1931 ne doivent pas nous amener à penser le soldat africain comme un simple objet utilisé par

³⁵⁹ Jean-François MURACCIOLE, « La prosopographie de la Seconde Guerre mondiale. Quelques considérations méthodologiques », *Histoire militaire, études de défense et politiques de sécurité. Des années 1960 à nos jours*, sous la direction de Hubert HEYRIÈS, Paris, Economica, 2012, p. 439.

³⁶⁰ Jean-François MURACCIOLE, *Les Français libres...*, *op.cit.*, Paris, Tallandier, 2009, 424 p.

³⁶¹ Jules MAURIN, *Armée-Guerre-Société : soldats languedociens, 1889-1919*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013 (1^{ère} édition 1982), 750 p.

les ministères des Colonies et de la Guerre au gré de leurs intérêts. Si certains tirailleurs avaient su s'affirmer au sein de la hiérarchie militaire par leurs qualités et leur volonté de progresser, d'autres avaient marqué leurs supérieurs par leur insubordination conduisant parfois à des délits, voire des crimes.

Durant la Grande Guerre, 200 000 soldats d'Afrique occidentale et équatoriale française furent mobilisés, pour huit millions de soldats métropolitains. Cependant, la part des troupes africaines augmenta véritablement au cours de l'entre-deux-guerres. Le recours à ces hommes permettait de répondre aux enjeux politiques et sociétaux du moment. L'armée coloniale vit le nombre d'Africains croître au sein de l'infanterie, mais aussi parmi les artilleurs. Cela représentait un des faits nouveaux de la période.

Si, les soldats furent donc au cœur de la stratégie de l'armée française au cours de l'intervalle 1927-1934, ils subirent également les transformations à l'œuvre au sein de l'armée à partir de 1934. Le fait de pousser les appelés à s'engager témoignait de la volonté de l'état-major à insérer les troupes coloniales dans une armée professionnelle. Celle-ci tardait à se mettre en place comme avait pu l'écrire le lieutenant-colonel Charles de Gaulle :

« Le moment est venu d'ajouter à notre masse de réserves et de recrues, élément principal de la résistance nationale mais lente à réunir, lourde à mettre en œuvre et dont le gigantesque effort, ne saurait correspondre qu'au dernier degré du péril, un instrument de manœuvre capable d'agir sans délai, c'est-à-dire permanent dans sa force, cohérent, rompu aux armes. Point de couverture française sans armée de métier »³⁶².

Pourtant, dans l'armée coloniale, le processus de professionnalisation semblait davantage à l'œuvre. La période 1934-1940 devait permettre de consolider ces efforts et de renforcer cette armée noire désormais mieux connue. Pourtant, la *Force noire* ne fit pas exception aux autres corps d'armée et ne fut pas à la hauteur des nouveaux défis politiques et militaires posés par les systèmes totalitaires.

³⁶² Charles de GAULLE, *Vers l'armée de métier...*, *op.cit.*, p. 33.

Troisième partie :
1935-1940, l'occasion manquée

Introduction de la troisième partie :

Sans basculer dans une approche téléologique, les années 1935-1940 furent rapidement tournées vers un conflit potentiel contre le Japon dans les colonies asiatiques, puis l'Allemagne nazie en Europe. La poussée de l'impérialisme nippon et les nombreuses infractions au traité de Versailles ne laissaient guère de doutes. Entre 1931 et 1934, le Japon dénonça les accords de Washington et de Londres, signés respectivement en 1922 et 1930 afin d'obtenir la parité pour son armement naval avec les États-Unis et le Royaume-Uni. Une conférence navale eut lieu à Londres du 9 décembre 1935 à la fin du mois de mars 1936 et permit de limiter temporairement le réarmement naval. Dans le même temps, l'archipel nippon consolida l'occupation du Mandchoukouo et signa le pacte antikomintern avec l'Allemagne nazie le 25 novembre 1936. Enfin, il prit prétexte de l'incident du pont Marco Polo le 7 juillet 1937 pour s'emparer de Pékin.

Du côté de l'Allemagne, les motivations de la politique belliciste d'Hitler semblèrent plus qu'évidentes : le rétablissement de la conscription en mars 1935, la remilitarisation de la Rhénanie le 7 mars 1936, l'aide assumée aux franquistes durant la guerre civile espagnole, l'Anschluss, puis les accords de Munich furent autant d'éléments qui montrèrent l'urgence de préparer l'armée française à un nouveau conflit en Europe.

Dans le même temps, Mussolini fit de l'expansion impérialiste un des thèmes phares de sa propagande. En 1934, par l'union de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine, il forma la colonie de Libye. Puis, le 3 octobre 1935, les opérations militaires démarrèrent en Éthiopie. Face à deux cent mille hommes et un armement moderne, celle-ci fut défaite. L'historien Nicola Labanca a récemment analysé cette politique agressive menée par l'Italie fasciste avec notamment des déportations en Libye et de multiples atrocités en Éthiopie¹. Les crises des années 1935-1936, ajoutées à la guerre civile espagnole,

¹ Nicola LABANCA, *Outre-Mer. Histoire de l'expansion coloniale italienne*, Grenoble, Université de Grenoble Alpes, 2014, 630 p.

favorisèrent l'axe Rome-Berlin. Le travail mené par le comte Ciano, alors ministre des Affaires étrangères, ainsi que son voyage en Allemagne au cours duquel il rencontra Hitler à Berchtesgaden, permirent de proclamer l'Axe Rome-Berlin le 1^{er} novembre 1936.

Jean-Baptiste Duroselle a insisté en 1979 sur le manque de réactions françaises face à cette diplomatie agressive. Pour le spécialiste des relations internationales, la principale faiblesse du système reposait sur l'absence de liaison entre la diplomatie et l'armée².

Sur le plan militaire, de nombreux cadres comprirent la nécessité de se préparer face à la menace allemande dès 1934. Le général Maxime Weygand quitta même le Conseil supérieur de la guerre le 21 janvier 1935 pour dénoncer ce qu'il considérait comme des erreurs stratégiques. Il laissa alors sa place au général Maurice Gamelin qui cumula la fonction de chef d'état-major avec celle d'inspecteur général de l'armée. Le financement de la ligne Maginot limita celui du réarmement. Et, cumulé à la dispersion des efforts, il empêcha la préparation de l'armée française à la nouvelle forme de conflits qui se profilait³.

L'historien Philippe Masson souligne quant à lui la différence des armées française et allemande sur le plan du moral : la détermination des soldats allemands en 1936 contrastait avec le manque de motivation des appelés et réservistes français, puis de la société civile :

« Il semble difficile de pouvoir en dire autant des appelés et surtout des réservistes français nullement préparés à une grande épreuve. L'armée est à l'image du pays, énérvé au sens propre, en pleine campagne électorale, à la veille d'élections capitales. La lecture de la presse est édifiante. Aussi bien à droite qu'à gauche, la remilitarisation de la Rhénanie n'est considérée comme un casus belli. Pour le Canard enchaîné, l'Allemagne ne fait que rentrer chez elle »⁴.

Le chercheur n'épargnait pas l'armée et ses chefs brillant par leur dispersion et leurs indécisions qui impactèrent le réarmement. Ce flou général

² Jean-Baptiste DUROSELLE, *La Décadence (1932-1939)*, Paris, Imprimerie nationale, 1979, 568 p.

³ Henry DUTAILLY, « Une puissance militaire illusoire », in André CORVISIER, *Histoire militaire de la France, Tome 3. De 1871 à 1940*, sous la direction de Guy PEDRONCINI, Paris, Presses universitaires de France, Collection Quadrige, 1997, pp. 347-362.

⁴ Philippe MASSON, *Histoire de l'armée française de 1914 à nos jours*, Paris, Perrin, Collection Tempus, 2002 (1^{ère} édition 1999), p. 158.

laissa les soldats sans objectif vers lequel tourner leurs efforts comme le dénonçait de Gaulle dans *Le Fil de l'épée* :

« Aux soldats d'aujourd'hui, comme à ceux de naguère, il faut un culte qui les rassemble, les réchauffe et les grandisse. Il faut qu'une vertu offre à l'ordre militaire un idéal rajeuni, lui confère, par l'élite, l'unité des tendances, féconde et provoque le talent »⁵.

Dans ce contexte morose, l'armée coloniale ne pouvait guère faire figure d'exception. Elle fut au cœur des mêmes incohérences. Cependant, de nombreux membres de l'état-major virent dans les soldats coloniaux, et au premier rang desquels les Africains, une solution à de nombreux problèmes. Beaucoup imaginaient encore ce continent comme un formidable réservoir d'hommes qui permettrait d'augmenter les effectifs globaux et surtout de contribuer à la compensation des classes creuses en complémentarité de la loi des deux ans.

La période 1935-1940 fut donc tournée vers la restructuration de l'armée afin de faire face à un conflit potentiel. Les soldats africains, représentant la majorité de l'armée coloniale, prirent une place majeure au sein du projet. Ils appartenaient à des espaces géographiques plus stables sur le plan politique que l'Indochine et Madagascar, puis l'A.O.F. et l'A.E.F. étaient aussi situées au centre de l'Empire français. Plusieurs cadres de l'état-major proposèrent donc de mettre davantage ces deux groupes de colonies à contribution. Cela passait, en partie, par une augmentation des effectifs. Par ailleurs, étoffer la réserve africaine était un bon moyen d'utiliser les ressources humaines, toujours surestimées, du continent. La conscription fut donc à nouveau un sujet de débat : quelle part devaient occuper les engagés/rengagés, puis les appelés ? Fallait-il revoir les critères physiques et médicaux de sélection pour augmenter le contingent ? Et surtout, comment augmenter les effectifs sans nuire à leur qualité ?

Depuis plus de deux décennies, les tirailleurs sénégalais venaient en métropole. Leur présence continuait à se matérialiser dans les espaces du quotidien. Les archives judiciaires relatent des meurtres, parfois accompagnés de suicides, mais aussi des cas plus banaux. La 8^e Direction fournit également d'importants efforts en vue du maintien du moral des tirailleurs stationnant en

⁵ Charles de GAULLE, *Le Fil de l'épée*, Paris, Perrin, Collection Tempus, 2010 (1^{ère} édition 1932), p. 60.

France. Cela passait par le contrôle des lieux qu'ils fréquentaient, leur consommation d'alcool et leur rapport aux femmes. Le but était d'éviter que ces hommes ne s'intéressassent et ne se convertissent aux idées anticolonialistes qui germaient en France et dans certains territoires impériaux. Le point marquant dans nos sources demeure le contraste entre la connaissance et la volonté d'améliorer leur quotidien par les autorités militaires et l'ignorance favorisant tous les clichés au sein du grand public. Les propos les plus scandaleux et les plus dégradants envers les guerriers africains provenaient ainsi de journalistes et même d'hommes politiques. Là encore, le fonds Moscou présente de nombreux cas individuels qui permettent d'aborder au plus près ces hommes.

Cette quinzaine de dossiers, rassemblés en annexe 39, permet d'envisager trois thématiques. Tout d'abord, les actes d'indiscipline et de désobéissance reviennent de façon récurrente dans les sources. Ces actes allaient de la mission non effectuée aux conflits financiers, en passant par l'utilisation de fausses informations pour bénéficier d'avantages. Ensuite, quatre meurtres, ou tentatives, éclairent la détresse psychologique de certains tirailleurs. Éloignés de leur cadre de vie, certains basculaient dans des crises de folie qui se traduisaient par des actes d'une grande violence. Enfin, certains dossiers, plus anodins, présentent le fonctionnement de l'armée coloniale au quotidien : les transferts, la propagande à laquelle les unités noires étaient soumises et parfois même les escroqueries qui prouvaient aussi l'enracinement des soldats africains dans la métropole.

Sur le plan militaire, l'armée coloniale ne fit pas figure d'exception dans le contexte général. La bonne volonté et les réformes proposées par ses cadres contrastaient avec la fébrilité des autorités politiques et l'absence d'une stratégie globale. Si bien qu'en 1940, les contingents africains manquaient encore de cohérence et d'une doctrine d'utilisation clairement définie.

Ce qui frappe sur cette courte période aux enjeux géopolitiques majeurs est la différence entre le contexte international, la parfaite connaissance que la 8^e Direction avait de ces hommes et l'absence d'une doctrine d'utilisation claire et ambitieuse. Pour comprendre cette contradiction, il importe de revenir sur la restructuration des effectifs, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, puisque les rapports remontant à la 8^e Direction entre 1937 et 1939 soulignaient la part importante de soldats recrutés inaptes au combat. Puis,

dans leur cadre de vie quotidien, en métropole, un soin certain fut apporté pour cerner leurs attentes et ainsi mieux les encadrer, même si cela ne se traduisait pas par leur pleine intégration. Enfin, en 1938-1940, les efforts fournis quant au recrutement des cadres, à la formation de l'armée noire et à l'état sanitaire contrastaient avec l'absence de doctrine.

Chapitre VII.
Repenser les effectifs africains

À partir des années 1934-1935, les menaces nipponne et allemande se précisèrent. Pour les juguler, la République française avait besoin de son empire aussi bien sur le plan géographique que démographique. Représentant les deux tiers des soldats coloniaux, les hommes d'Afrique occidentale et équatoriale française furent au cœur des débats pour savoir dans quelle mesure les utiliser et de quelle manière⁶. L'adaptation structurelle imposait donc de trouver le juste équilibre entre l'augmentation des effectifs et le maintien d'une relative efficacité.

Si Malgaches et Indochinois conservaient un rôle secondaire hors de leur colonie, les tirailleurs sénégalais s'imposèrent par une présence plus massive et plus diffuse. Le déficit d'hommes en âge de servir sous les drapeaux causé par les classes creuses appelait également à trouver une solution pouvant être incarnée par les soldats noirs. Leur augmentation quantitative, qui semblait assez simple du fait des ressources démographiques supposées du continent, impliquait une série d'adaptations. Certains problèmes paraissaient alors insolubles, ainsi les métropolitains demeuraient peu attirés par l'armée coloniale. Pourtant, la hausse des effectifs indigènes signifiait implicitement le recrutement et la promotion d'Européens pour encadrer les nouveaux conscrits et volontaires⁷.

Enfin, les hésitations entre un service court permettant de disposer d'une réserve importante et un service long offrant une armée de qualité mais aux effectifs restreints qui avaient tirillé l'armée française au XIX^e de la loi Jourdan-Delbrel (5 septembre 1798) à la loi Berteaux (21 mars 1905), se posèrent à ce moment pour les troupes africaines⁸.

Pour la 8^e Direction, il s'agissait alors d'augmenter les effectifs, sans que cela se fasse au détriment de la qualité. L'équation paraissait alors difficilement soluble, d'autant que l'état-major, s'il ne manquait pas de personnes compétentes et motivées pour adapter les troupes noires au contexte, tardait à prendre des décisions franches et audacieuses.

⁶ SHD/GR 8D102 et 8D113.

⁷ SHD 8D77, 8D78 et 8D102.

⁸ SHD 8D103, 8D108 et 8D113.

A. Le recours aux soldats africains.

Les soldats africains devinrent plus nombreux à la veille de la guerre, mais aussi plus présents dans l'ensemble de l'Empire et leur utilisation dans la majorité des territoires ne faisait plus débat au sein des autorités politiques et militaires. Les partisans des soldats noirs étaient de plus en plus nombreux, tant pour des raisons démographiques que militaires.

A.1. Une augmentation quantitative :

Pour la période 1935-1940, le fonds Moscou offre le même type de documents que pour la période précédente concernant les effectifs, leur répartition entre engagés et appelés, ainsi que leur ventilation entre l'infanterie, l'artillerie et les services annexes⁹. Certains tableaux donnent en plus leur localisation, puis le nombre d'officiers et de sous-officiers indigènes. Cependant, seules trois années sont à notre disposition pour les effectifs globaux. D'après ces sources, l'armée coloniale comptait donc 48 211 soldats africains le 1^{er} juillet 1935¹⁰, 51 890 le 1^{er} avril 1936¹¹ et 51 999 le 1^{er} octobre 1937¹².

Cette légère augmentation coïncidait avec la volonté de compenser les classes creuses comme nous le verrons plus tard. Afin de mieux analyser ces données quantitatives, il convient de les comparer au nombre total de coloniaux, ainsi qu'aux effectifs européens. La confrontation de ces données montre que la quantité de soldats africains augmenta légèrement d'un point de vue absolu, mais ils ne prirent pas une part plus importante au sein des troupes indigènes.

⁹ SHD/GR 8D77 et SHD/GR 8D78.

¹⁰ Récapitulation générale des effectifs de l'infanterie, de l'artillerie et des sections annexes de l'armée coloniale au 1^{er} juillet 1935. SHD/GR 8D78-659.

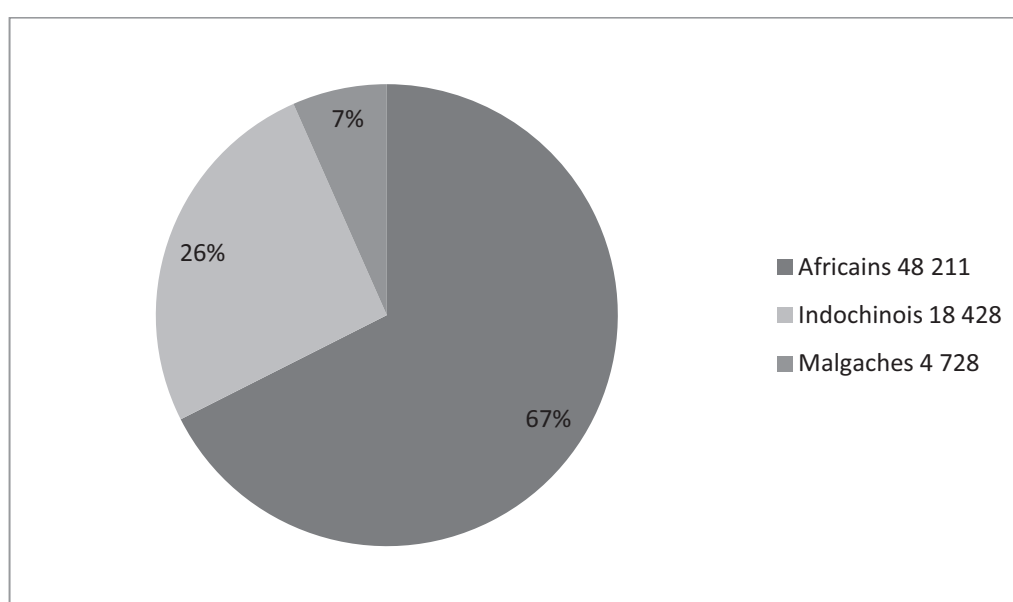
¹¹ Récapitulation générale des effectifs de l'infanterie, de l'artillerie et des sections annexes de l'armée coloniale au 1^{er} avril 1936. SHD/GR 8D78-659.

¹² Récapitulation générale des effectifs de l'infanterie, de l'artillerie et des sections annexes de l'armée coloniale au 1^{er} octobre 1937. SHD/GR 8D78-659.

Tableau 30 : Part des soldats africains parmi les soldats indigènes entre 1935 et 1937¹³

	Africains		Indochinois		Malgaches		Total (+ Cipayes, Somalis et Canaques)
	Nombre/	%	Nombre/	%	Nombre/	%	
1935	48 211	67%	18 428	26%	4 728	7%	71 576
1936	51 890	67%	18 458	24%	6 588	9%	77 190
1937	51 999	67%	19 108	25%	5 699	8%	77 299

Graphique 7 : Origine des soldats indigènes en 1935



Les soldats africains continuaient donc à représenter les deux tiers des effectifs indigènes. Les explications de cette surreprésentation demeuraient les mêmes que pour la période précédente : la démographie des espaces concernés et la proximité géographique de l'A.O.F., par rapport à Madagascar et l'Indochine. Au sein de l'armée coloniale, Européens et soldats des colonies confondus, les tirailleurs sénégalais constituaient également une part majeure : 41% en 1935, 42% en 1936 et 41% en 1937. L'armée coloniale, dans son ensemble, comptait alors sur ces trois années, 117 971, 122 600, puis 127 338 hommes¹⁴.

¹³ Réalisé à partir des récapitulations générales des effectifs de l'infanterie, de l'artillerie et des sections annexes de l'armée coloniale des années 1935, 1936 et 1937. SHD/GR 8D78-659.

¹⁴ Chiffres donnés par les récapitulations générales des effectifs de l'infanterie, de l'artillerie et des sections annexes de l'armée coloniale des années 1935, 1936 et 1937. SHD/GR 8D78-659.

Les soldats d'outre-mer avaient peu à peu renforcé leur place, déjà prépondérante, au sein de l'armée coloniale. Cette augmentation quantitative confirmait également la qualité de ces soldats et la consolidation de leur réputation depuis 1919. En 1936, sur les 382 039 sous-officiers et hommes de troupe stationnant en France, 44 424 venaient des colonies. Un soldat sur dix stationnant en métropole était alors originaire de l'empire. Alors que sur les 512 409 sous-officiers et hommes de troupe stationnant en France et dans l'Empire, 123 229 étaient des coloniaux, soit un soldat sur quatre¹⁵. Ces chiffres donnés par l'historien Henry Dutailly englobent les tirailleurs du Maghreb, ainsi que ceux venus des autres territoires ultra-marins. Pour montrer la part des hommes des colonies dans l'armée française, Jacques Frémeaux cite l'historien Pierre Chaunu : « *Je croisais quotidiennement l'armée d'Afrique ; pour nous, Lorrains, ces Algériens, ces Marocains, ces Sénégalais, sans oublier les chauffeurs annamites du train des équipages, étaient des hôtes désirés, leur présence nous rassurait* »¹⁶.

Les effectifs globaux augmentèrent donc jusqu'à 1939 en raison des velléités des régimes totalitaires. Au moment du pacte germano-soviétique, l'armée française comptait 599 570 hommes, dont 157 182 coloniaux¹⁷.

Ces soldats africains restaient d'abord et avant tout des fantassins, même si dans la continuité des années 1927-1934, ils s'affirmaient timidement au sein de l'artillerie et des sections annexes. À titre d'exemple, ils étaient 43 305 fantassins en 1935, 4 677 artilleurs et 229 dans les sections annexes¹⁸. Ils représentaient ainsi 71% des fantassins indigènes, 51% des artilleurs indigènes et 18% des soldats coloniaux des sections annexes.

Leur part avait incontestablement augmenté dans les trois armes, par rapport à la période 1927-1934¹⁹. Et, ces données demeurèrent globalement les

¹⁵ Henry DUTAILLY, « Une puissance militaire illusoire », in André CORVISIER (dir.), *Histoire militaire de la France, Tome 3 ...*, op.cit., p. 361.

¹⁶ Pierre CHAUNU, *La France*, Paris, Hachette, collection Pluriel, 1982, p. 300. Cité par Jacques FRÉMEAUX, *Les empires coloniaux. Une histoire-monde*, Paris, CNRS éditions, Bilblis, p. 475.

¹⁷ Henry DUTAILLY, « Une puissance militaire illusoire », in André CORVISIER (dir.), *Histoire militaire de la France, Tome 3 ...*, op.cit., p. 361.

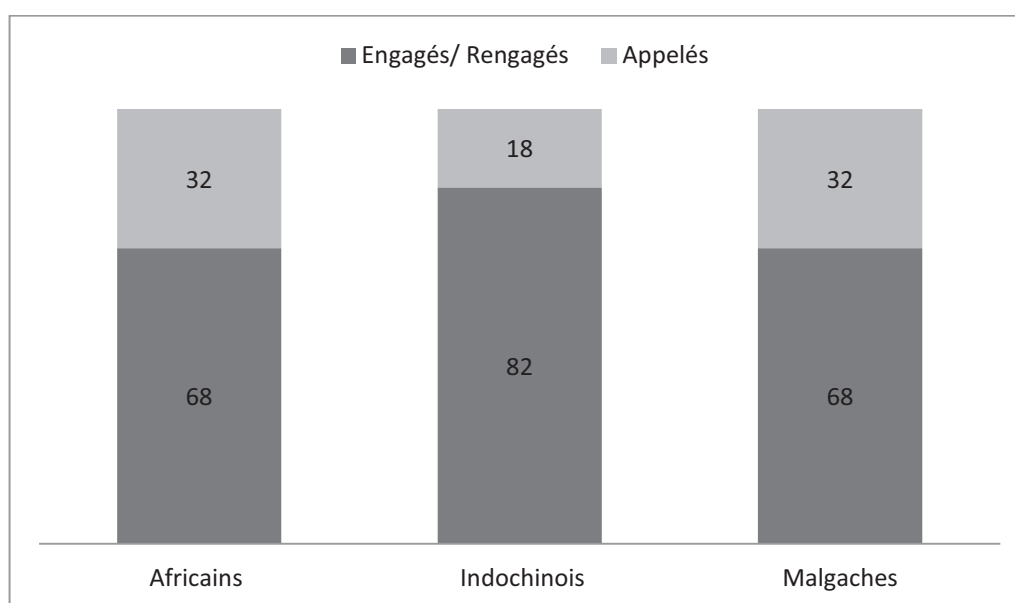
¹⁸ Récapitulation générale des effectifs de l'infanterie, de l'artillerie et des sections annexes de l'armée coloniale au 1^{er} juillet 1935. SHD/GR 8D78-659.

¹⁹ Voir figure 5 de la deuxième partie.

mêmes jusqu'en 1937 (71% des fantassins, 49% des artilleurs et 22% dans les sections annexes)²⁰.

Comme dans la partie précédente, nous pouvons également comparer la répartition entre les appelés et les engagés/rengagés parmi les soldats coloniaux. L'encouragement à transformer son appel en engagement fut maintenu, mais rapidement des voix s'élevèrent afin de privilégier l'appel sur l'engagement pour préparer davantage de soldats en vue d'un conflit qui paraissait de plus en plus imminent.

Graphique 8 : Répartition entre appelés et engagés au sein des troupes coloniales en 1937²¹



Deux soldats africains sur trois avaient le titre d'engagé ou de rengagé. La proportion demeurait la même au sein des troupes africaines et malgaches alors que les Indochinois étaient dans la très grande majorité des cas des engagés/rengagés. Ces proportions évoluèrent ensuite assez peu, malgré la volonté de certains cadres de recourir davantage à l'appel.

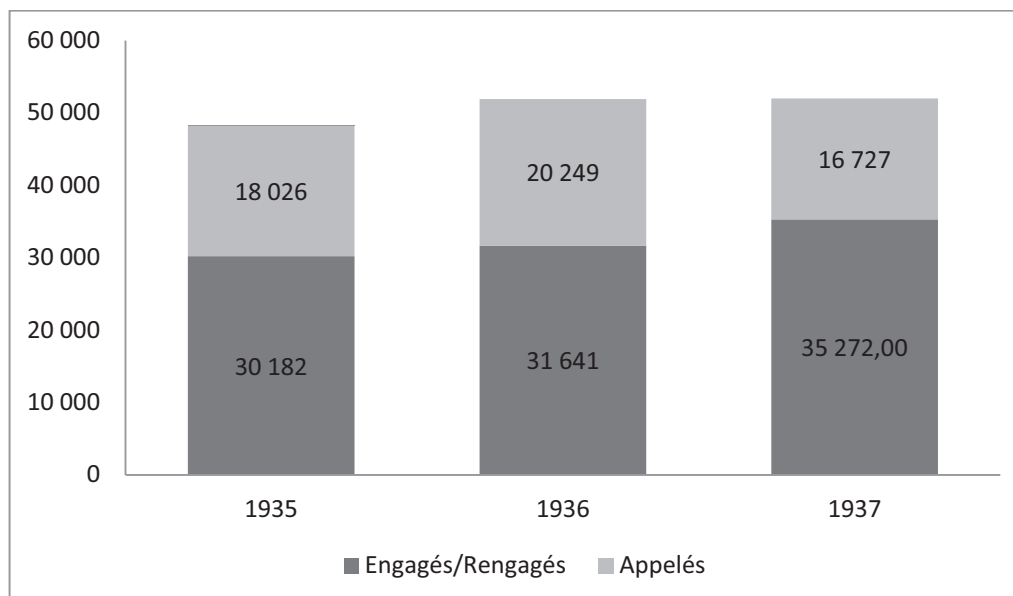
²⁰ Calculé à partir de la récapitulation générale des effectifs de l'infanterie, de l'artillerie et des sections annexes de l'armée coloniale au 1^{er} octobre 1937. SHD/GR 8D78-659.

²¹ *Ibid.*

Tableau 31 : Répartition entre appelés et engagés au sein des soldats indigènes des troupes coloniales de 1935 à 1937²²

		1935	1936	1937
Africains	Engagés/ Rengagés	30 182- 62,5%	31 641- 61%	35 272- 68%
	Appelés	18 026- 37,5%	20 249- 39%	16 727- 32%
	Total	48 211	51 890	51 999
Indochinois	Engagés/ Rengagés	15 442- 84%	15 950- 86%	15 930- 82%
	Appelés	2 986- 16%	2 504- 14%	3 478- 18%
	Total	18 428	18 458	19 408
Malgaches	Engagés/ Rengagés	3 169- 67%	4 046- 61%	3 859- 68%
	Appelés	1 559- 33%	2 542- 39%	1 790- 32%
	Total	4 728	6 588	5 649

Graphique 9 : Appelés et rengagés africains de 1935 à 1937²³



²² Réalisé et calculé à partir des récapitulations générales des effectifs de l'infanterie, de l'artillerie et des sections annexes de l'armée coloniale des années 1935, 1936 et 1937. SHD/GR 8D78-659.

²³ Réalisé et calculé à partir des récapitulations générales des effectifs de l'infanterie, de l'artillerie et des sections annexes de l'armée coloniale des années 1935, 1936 et 1937. SHD/GR 8D78-659.

La répartition entre engagés et appelés des soldats du continent africain était comparable à celle des Malgaches. Les effectifs augmentèrent assez fortement en 1936, puis la répartition entre les soldats recrutés par voie d'appel et les engagés « volontaires » demeura la même. Toutefois, d'un point de vue quantitatif, les soldats d'A.E.F., et surtout d'A.O.F., demeuraient nettement majoritaires.

La défense des colonies reposait alors essentiellement sur les soldats coloniaux. De Gaulle craignait d'ailleurs cette dépendance dans son essai de 1934 :

« Bien que le dévouement des auxiliaires demeure un trésor presque intact, il serait désormais, impolitique d'en faire l'unique recours de notre autorité. Puissance musulmane qui perçoit d'Alep à Agadir les sourdes secousses de l'islam, État riverain du Pacifique qui subit en Indochine les ébranlements de l'Asie, la France serait imprudente de s'en remettre aux seules formations indigènes du soin de maintenir l'Empire. Du jour où sera créée une force faite d'hommes de chez nous, mais professionnelle, et, par là, disposée aux campagnes lointaines, soustraite au marché électoral, et faisant voir, de temps en temps, dans des régions bien choisies, quelques unes de ses belles troupes, nous serons assez bien parés contre des événements fâcheux pour les rendre, du coup, moins probables »²⁴.

Certes, pour le lieutenant-colonel, il s'agissait avant tout de défendre l'idée d'une force composée essentiellement de volontaires parfaitement formés. Mais, il craignait également que les soldats indigènes soient davantage fidèles aux forces politiques à l'œuvre dans leurs colonies qu'à la force armée de métropole réprimant les mouvements contestataires.

Le nombre de soldats africains augmenta entre 1934 et 1939. Deux soldats noirs sur trois étaient alors des engagés ou rengagés. Ils représentaient le cœur de l'infanterie coloniale et assuraient la défense de leurs groupes de colonies, même si l'encadrement restait essentiellement européen. Cette place centrale des tirailleurs sénégalais se confirmait aussi sur le plan géographique.

A.2. Le bras armé de l'Empire :

Les mêmes documents permettent aussi de situer les troupes coloniales et d'infirmier ou de confirmer le propos de Gaulle. Par exemple en 1935,

²⁴ Charles de GAULLE, *Vers l'armée de métier*, Plon, Le livre de poche, 1934, p. 71

21 951 fantassins étaient présents en A.O.F. Parmi ceux-ci se trouvaient seulement 1 902 Européens, dont 1 022 sous-officiers, et 20 049 soldats nés sur le continent en question²⁵. La défense du groupe de colonies reposait donc à plus de 91% sur des soldats africains. Il en allait de même dans le groupe de colonies voisin. En A.E.F., stationnaient 4 003 fantassins, dont 296 Européens et 3 707 tirailleurs sénégalais²⁶, soit un pourcentage de 92%²⁷. En revanche, ce rapport s'avérait moins éloquent à Madagascar et en Indochine. Dans celle-ci, 19 418 soldats veillaient à la sécurité dont 12 969 tirailleurs tonkinois, soit 66%²⁸. Les troubles politiques de la colonie et l'impérialisme japonais justifiaient une présence plus prononcée des soldats français et ici la crainte de de Gaulle relevait d'un sens certain. La même explication légitimait la répartition sur l'île de Madagascar, puisque sur les 5 135 fantassins y stationnant, 4 094 étaient des coloniaux, soit 80%, dont 490 Sénégalais²⁹.

Ce constat permet de soulever deux points. D'une part, les troubles politiques s'avéraient moins nombreux, et surtout moins intenses, au sein des espaces d'Afrique noire qu'en Indochine et à Madagascar, d'autre part ces troupes semblaient moins sensibles aux discours anticolonialistes à l'œuvre dans la seconde moitié des années 1930.

De plus, les Indochinois et les Malgaches étaient utilisés uniquement dans leur propre colonie et dans une faible mesure en métropole. En 1936, 563 Malgaches et 586 Indochinois stationnaient en France pour 9 082 tirailleurs sénégalais³⁰. Plus nombreux et plus proches sur le plan géographique, les soldats venus d'Afrique incarnaient un recours bien plus cohérent. D'autant que l'état-major avait pour politique de conserver une certaine homogénéité au sein des unités. Conformément à ce principe, il valait donc mieux n'utiliser aucun Indochinois ou Malgache au Levant, plutôt que quelques dizaines qui auraient été mixés avec des soldats d'autres ethnies. À l'inverse, les soldats d'A.O.F et d'A.E.F. étaient présents sur l'ensemble des territoires où stationnait l'armée française, à l'exception de l'Indochine et du Pacifique.

²⁵ Effectifs de l'infanterie coloniale au 1^{er} avril 1936. SHD/GR 8D78-659.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Id.*

²⁸ *Id.*

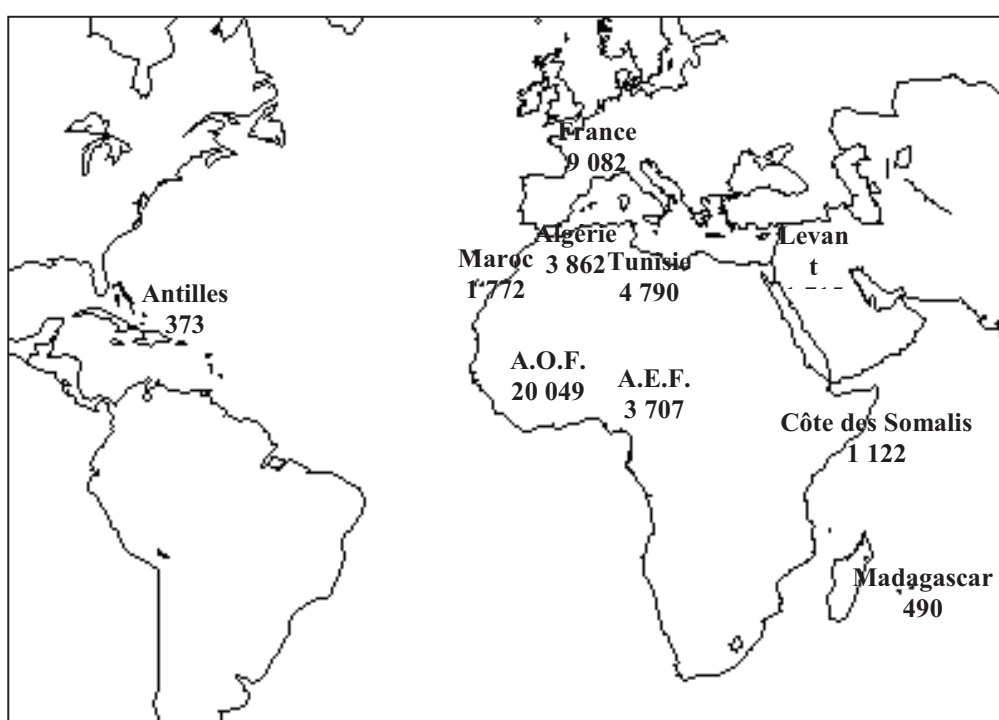
²⁹ *Id.*

³⁰ *Id.*

Le document présenté en annexe 40 permet de localiser avec précision l'ensemble des soldats africains appartenant à l'infanterie coloniale au 1^{er} avril 1936.

La présence des Sénégalais sur la majorité des théâtres d'opération témoignait de leur importance au sein de l'armée coloniale, mais aussi de la confiance qui leur était accordée. La centralité de l'A.O.F. par rapport à la métropole, au bassin méditerranéen et aux autres colonies en faisait les auxiliaires les mieux placés géographiquement.

Carte 3 : Répartition géographique des fantassins sénégalais au 1^{er} avril 1936¹



Si nous comparons cette carte à la carte 2 proposée dans la deuxième partie sur la situation géographique des fantassins africains en 1930³¹, nous constatons que les effectifs restèrent sensiblement les mêmes en A.E.F. et A.O.F., ainsi qu'en métropole. En revanche, ils avaient fortement diminué au Maroc et au Levant, ce qui montre qu'il y avait bien moins de tensions dans ces espaces. Enfin, ce surplus de soldats permit d'envoyer 1 122 tirailleurs sur la Côte des Somalis, peut-être pour sécuriser le port de Djibouti.

De leur côté, les artilleurs sénégalais restaient davantage concentrés en France avec 1 800 hommes, en A.O.F. 1 509, A.E.F. 48, Maroc 862, Tunisie

³¹ Carte 1, Deuxième partie, IV.A.2, p. 199.

305 et Côte des Somalis 57³². Quant aux rares Africains qui servaient dans les sections annexes, ils le faisaient sur leur continent : 296 en A.O.F., 34 en A.E.F. et 17 aux Antilles³³.

Si les soldats africains ne furent pas utilisés en Asie, leur position centrale dans l'Empire permit d'y recourir pour jouer un rôle majeur dans la défense des intérêts français au Levant, au Maghreb, en métropole et désormais sur la Côte des Somalis. La comparaison des cartes de 1930 et 1936 montre l'aisance avec laquelle l'état-major pouvaient déplacer des unités africaines entre le Maghreb, le Levant, l'Afrique de l'ouest et l'Afrique de l'est. Ils constituaient la grande majorité des troupes stationnant dans les deux groupes de colonies d'A.O.F. et d'A.E.F. Cette présence géographique témoignait d'une volonté, mais aussi d'un besoin, de faire davantage reposer l'armée coloniale sur les effectifs indigènes, et plus particulièrement africains.

A.3. Un état-major partisan de la force noire :

Dans ce contexte général, les thuriféraires de la force noire furent davantage entendus qu'à l'époque du général Mangin. Le recours aux troupes du continent africain constituait désormais une alternative crédible au déficit en hommes de l'armée française. Plusieurs rapports furent commandés en Afrique occidentale française pour juger s'il était possible d'y utiliser davantage les ressources humaines. Le général de division Paul Villain, commandant supérieur des troupes du groupe de l'Afrique occidentale française, rédigea donc un rapport secret le 18 décembre 1935 sur les effectifs indigènes pour le ministre des Colonies³⁴.

Le constat du général de division Paul Villain était assez simple, si le continent pouvait fournir bien plus d'hommes à partir du recrutement de 1937, la situation actuelle était à corriger. Il estimait qu'en 1935 l'armée active ne pouvait pas à la fois assurer la défense de l'A.O.F. et répondre aux charges imposées par la métropole. De plus, les effectifs des réserves n'avaient cessé de diminuer depuis 1921³⁵. La situation était telle qu'il estimait que le nombre de détachements de réserve chuterait de 81 à 37 entre 1935 et 1947, si cette dynamique se poursuivait.

³² Effectifs de l'artillerie coloniale au 1^{er} avril 1936. SHD/GR 8D78-659.

³³ Effectifs des sections annexes de l'armée coloniale au 1^{er} avril 1936. SHD/GR 8D78-659.

³⁴ Le général de division Villain au ministre des Colonies, Rapport secret sur les effectifs indigènes, active et réserve, en A.O.F., Dakar, le 18 décembre 1935. SHD/GR 8D102-908.

³⁵ *Ibid.*, p. 1.

Pour y remédier, le général Villain proposait de porter le contingent annuel de 8 000 à 12 000 recrues et d'augmenter le temps de service dans les réserves d'un an en libérant les hommes qui servaient en A.O.F. au bout de deux ans. Sur le modèle de l'armée prussienne, après le congrès de Vienne de 1815, le commandant supérieur des troupes d'Afrique occidentale française entendait miser sur un service plus court afin de constituer une réserve nombreuse prête à répondre à un appel en cas de conflit.

Ce rapport audacieux fut complété par les travaux d'autres officiers. Le général Gaston Billotte, membre du Conseil supérieur de la guerre, étudia aussi la question avec un grand sérieux en 1936. Il se rendit en personne en A.O.F. et proposa une analyse globale sur l'augmentation des effectifs indigènes. Son rapport de juin 1936 expliquait les effets positifs et négatifs de cette mesure.

Né en 1875, le général Gaston Billotte avait participé à différentes campagnes au Levant, puis lors de la guerre du Rif en 1925-1926. Dès 1927, il rejoignit l'état-major des troupes coloniales, avant de commander la 10^e division d'infanterie coloniale (D.I.C.), puis la 3^e D.I.C. En 1933, il devint général, puis membre du Conseil supérieur de la guerre. Pour notre propos, il joua un rôle particulièrement important de février 1936 à décembre 1937, en tant que président du Comité consultatif des colonies. Cet organe, créé par décret le 29 février 1902 et dépendant du ministre des Colonies, avait pour but d'étudier l'organisation militaire et défensive des territoires impériaux.

Le général Gaston Billotte fut aussi, dans le même temps, inspecteur général des troupes coloniales et à ce titre il rédigea en 1936 ce rapport, essentiel pour comprendre la vision que portaient certains cadres de l'armée sur les troupes africaines³⁶. Ce texte fut écrit après son inspection menée sur les troupes d'A.O.F. Arrivé à Dakar le 15 avril, il y rencontra les lieutenants gouverneurs de la Guinée, du Dahomey, du Niger et du Soudan. Il visita également plusieurs postes à Conakry et Kindia (Guinée), Abidjan (Côte d'Ivoire sud), Ouagadougou et Bobo Dioulasso (Côte d'Ivoire nord), Cotonou, Ouidah, Porto Navo et Kandy (Dahomey), Niamey (Niger), puis Bamako et Kati (Soudan). Son périple achevé, il rembarqua pour la métropole le 15 mai 1936³⁷. Cette mission était initialement prévue en mars, mais le général Gaston Billotte avait été retenu en Europe du fait de la remilitarisation de la Rhénanie

³⁶ Le général Billotte aux ministres de la Défense nationale et de la Guerre, et des Colonies, Inspection en A.O.F., Paris, le 26 juin 1936. SHD/GR 102-908.

³⁷ *Ibid.*, p. 2.

par Hitler le 7 mars. Il fit d'ailleurs référence à cet événement dès le début de son rapport, certes pour justifier son retard, mais aussi pour insister sur le contexte politique européen qui appelait à une réaction de l'armée française :

« Retenu momentanément à mon poste par suite des événements survenus en Rhénanie au mois de mars dernier »³⁸.

Cette inspection des troupes africaines fut donc menée en tenant compte du danger grandissant outre-Rhin. Certes, l'Afrique n'apporterait pas seule la solution à la menace, mais elle pouvait y participer. Nous passerons rapidement sur la représentation idyllique qu'il donnait de la présence française et du climat de prospérité qui y régnait selon lui. Son optimisme sur la situation matérielle de l'A.O.F. fut d'ailleurs le même que sur sa situation militaire :

« Partie intégrante de cet ensemble d'une si belle harmonie dans son ardeur au travail et sa foi dans la réussite, l'armée se trouve au diapason. Bien habillées, bien nourries, les unités sénégalaises se présentent d'une façon remarquable et donnent l'impression de troupes sûres d'elles-mêmes et fières de leur rôle. Elles paraissent bien en main, et sont d'ailleurs commandées par un ensemble exceptionnellement homogène de chefs de corps de première valeur et d'officiers généraux remarquablement qualifiés, sous la haute impulsion d'un chef, le général Villain, à qui sa puissante activité physique et intellectuelle, la sûreté de son jugement, sa connaissance approfondie des besoins militaires de l'A.O.F. ont acquis la pleine confiance du Gouverneur général, en même temps, qu'elles l'imposaient à ses subordonnés »³⁹.

Si cette vision manichéenne témoigne du recul nécessaire à prendre avec le document, ce dernier n'en révélait pas moins certaines réalités des troupes noires. Il s'agissait pour le général Billotte de réimposer l'idée d'une Afrique « réservoir d'hommes ». En effet, pour pallier le phénomène des classes creuses en métropole, l'état-major pouvait compter sur le nombre, mais aussi la valeur des soldats africains. Selon l'auteur, l'Afrique occidentale française pouvait fournir dans les plus brefs délais, le double en hommes des effectifs annuels prélevés dans la région⁴⁰. Cette prévision semblait plus qu'hasardeuse au regard des taux d'inaptes relevés sur l'ensemble de la période.

³⁸ *Id.*, p. 1.

³⁹ *Id.*, p. 5.

⁴⁰ *Id.*, p. 5.

Cependant, le membre du Conseil supérieur de la Guerre s'opposait à la volonté du général Paul Villain d'abaisser le temps de service à deux années. Cette mesure ne concernerait que les soldats noirs et serait donc perçue comme une injustice par les autres coloniaux qui conserveraient un service de trois ans. Pour que cette mesure fut viable, il fallait soit rester à trois années, soit baisser le service à deux années pour l'ensemble des soldats coloniaux. Le général Billotte privilégiait donc ici la première solution⁴¹.

Lors de son commandement de la 10^e D.I.C., puis de la 3^e D.I.C., le général Billotte avait côtoyé et commandé des troupes africaines. Cette expérience et son voyage avaient consolidé sa croyance dans l'efficacité de ces troupes. Les utiliser sur l'ensemble des fronts n'était plus un débat mais bien une évidence comme il l'affirmait dans la conclusion de son rapport :

« J'ai été soutenu par la conviction que les troupes noires, riches déjà de traditions guerrières et d'un passé glorieux, sont parfaitement aptes, non seulement à jouer un rôle local, mais encore à nous apporter une aide efficace sur n'importe quel front menacé, en France ou dans une autre partie de notre empire. C'est animé de cette conviction, étayée par une longue pratique des unités sénégalaises, au Maroc comme au Levant, et confirmée par les constatations faites au cours de ma récente inspection, que je me suis proposé de montrer dans le rapport ci-joint, comme j'en avais le devoir, les lacunes que j'ai relevées, mais je dois ici préciser que ces lacunes ne sont imputables qu'à une insuffisance de moyens. Les troupes sénégalaises par elles-mêmes et tout particulièrement leurs cadres français (officiers et sous-officiers) qui les animent, qui les « portent » pourrais-je dire, ne méritent que des éloges et ont droit à la reconnaissance du pays »⁴².

Pour le général Billotte, l'utilisation des troupes noires hors d'A.O.F. était devenue un truisme. Tout au long de son rapport, il les couvrit de louanges dithyrambiques. Et, les faiblesses relevées ne mettaient en avant que le manque de moyens, tout comme l'affirmait le général de division Paul Villain, et non les lacunes des soldats. Son rapport de dix-neuf pages, et d'une grande précision, montre dans quelle mesure l'état-major pouvait recourir davantage aux hommes d'Afrique occidentale française et en tirer profit.

⁴¹ *Id.*, p. 14.

⁴² *Id.*, p. 19.

Deux semaines avant la rédaction de son rapport, le général Billotte avait résumé au général Gamelin, alors vice-président du Conseil supérieur de la Guerre, les points clés de son texte en cours de rédaction⁴³. En s'appuyant sur les arguments du gouverneur général d'Afrique occidentale française Jules Brévié, il estimait que l'A.O.F. pouvait fournir un effort bien plus conséquent. Chaque année, ce groupe de colonies fournissait 8 000 à 8 500 recrues. Selon le général Billotte, approuvé par Jules Brévié, ce chiffre pouvait monter à 15 000 hommes par an sans que cela n'entrave le développement économique du groupe de colonies⁴⁴. Selon les deux mêmes hommes, chaque année 35 à 40 000 hommes y étaient déclarés aptes au service. Malgré cela, ces chiffres semblaient particulièrement optimistes. En restant sur 15 000 hommes par an, le général Billotte estimait donc pouvoir disposer de 19 500 recrues supplémentaires en trois ans : « $(15\ 000 - 8\ 500) \times 3 = 19\ 500$ »⁴⁵. Il passait sous silence les deux problèmes structurels qu'entraînerait une hausse des effectifs : la multiplication par deux du nombre de soldats provoquerait probablement une baisse de leur qualité et cela priverait le continent de ses forces vives. Le soutien du gouverneur général d'A.O.F. est d'ailleurs surprenant car depuis 1919, ces administrateurs souhaitaient limiter les recrutements afin de conserver sur place les hommes les plus dynamiques.

Sur le plan matériel, le général Billotte appelait à prendre certaines précautions d'usage avec les soldats africains, au premier rang desquelles la prise en compte des temps de traversée. Selon lui, entre le temps de transport et la durée de congé de fin de campagne, un appelé d'A.O.F. envoyé à l'extérieur n'était disponible que trente mois sur les trente-six de son service.

Partisan farouche de la force noire, le général Gaston Billotte plaidait contre le recours aux autres soldats coloniaux dans l'infanterie et jugeait ainsi sévèrement les Indochinois :

« *Les faibles qualités offensives et la distance de cette race conduisent à en limiter prudemment l'emploi* »⁴⁶.

Il se montrait plus modéré envers les troupes malgaches :

⁴³ Lettre du général Billotte au général Gamelin, chef d'état-major de l'armée et vice-président du Conseil supérieur de la Guerre, Paris, le 11 juin 1936. SHD/GR 8D102-908.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 2.

⁴⁵ *Id.*, p. 2.

⁴⁶ *Id.*, p. 3.

« Les disponibilités du recrutement de Madagascar seraient suffisantes pour permettre d'envisager l'emploi de contingents malgaches de préférence dans les unités d'artillerie et certaines formations des Services »⁴⁷.

Le général Billotte apparaît ici comme un des rares officiers à placer les Africains, et plus particulièrement les fantassins, au-dessus des combattants d'Indochine et de Madagascar. Au-delà de ces louanges, les soldats noirs conservaient à ses yeux l'image de fantassins efficaces. Leur faible présence dans l'artillerie et les sections annexes relevait autant de préjugés négatifs que positifs. Certes, pour quelques cadres de l'état-major, les Africains ne disposaient pas des capacités intellectuelles et techniques permettant la maîtrise des armes de l'artillerie alors que pour d'autres, comme le général Billotte, les tirailleurs sénégalais constituaient avant tout des fantassins de choc.

Ce rapport fut en partie suivi, même si l'état-major refusa le remplacement d'unités blanches par des unités noires. Les points les plus complexes à régler étaient autant le recrutement de soldats en A.O.F. que de cadres européens pour les diriger. Une note anonyme de 1936 soulignait en effet cette lacune :

« En résumé, les mesures proposées permettent :

- d'utiliser 16 000 indigènes,
- de récupérer 1 800 Français
- mais nécessitent pour l'encadrement 420 officiers »⁴⁸.

Le manque de cadres français demeura en effet un problème constant sur la période 1935-1940 comme nous le verrons tout au long de cette partie.

Ainsi, le rapport du général Gaston Billotte témoignait de la volonté d'une partie de l'état-major de recourir davantage aux soldats d'Afrique. Si le général Mangin en 1910 incarnait alors un courant minoritaire quand il plaida pour cette stratégie, le général Billotte défendait une idée qui s'était enracinée depuis 1914, qui avait fait ses preuves et ne paraissait plus révolutionnaire. Les tirailleurs sénégalais, ayant renforcé leur présence quantitative et leur diffusion géographique au sein de l'armée coloniale, occupèrent également une place centrale dans les plans de défense. Le recrutement devait donc s'adapter à cette augmentation quantitative.

⁴⁷ *Id.*, p. 3.

⁴⁸ Anonyme (émise par le 1^{er} Bureau), Note au sujet de l'utilisation des indigènes en France et aux T.O.E. (théâtres d'opérations extérieurs), le 18 juin 1936. SHD/GR 8D102-908.

B. Repenser le recrutement

Deux nouvelles questions structurèrent la politique de recrutement à partir de 1935. Tout d'abord, les classes creuses arrivèrent en âge d'être incorporées. Les troupes indigènes pouvaient alors en partie remédier à ce problème. De plus, les troupes coloniales devaient-elles continuer à favoriser l'engagement sur l'appel afin de construire une armée efficace ou bien désormais privilégier l'engagement pour massifier une réserve mobilisable en cas de conflit majeur ? Force est de constater que la 8^e Direction prit ces deux problèmes à bras le corps et mobilisa les hommes compétents pour proposer des solutions adaptées. Toutefois, ce foisonnement de propositions contrastait avec la timidité des autorités militaires et des mesures prises pour remédier à la baisse des effectifs.

B.1. Des principes adaptés :

La menace d'une nouvelle guerre en Europe, l'arrivée des classes creuses en âge de servir et la menace pesant sur les empires coloniaux appelaient à incorporer davantage d'hommes et donc à adapter la politique de recrutement.

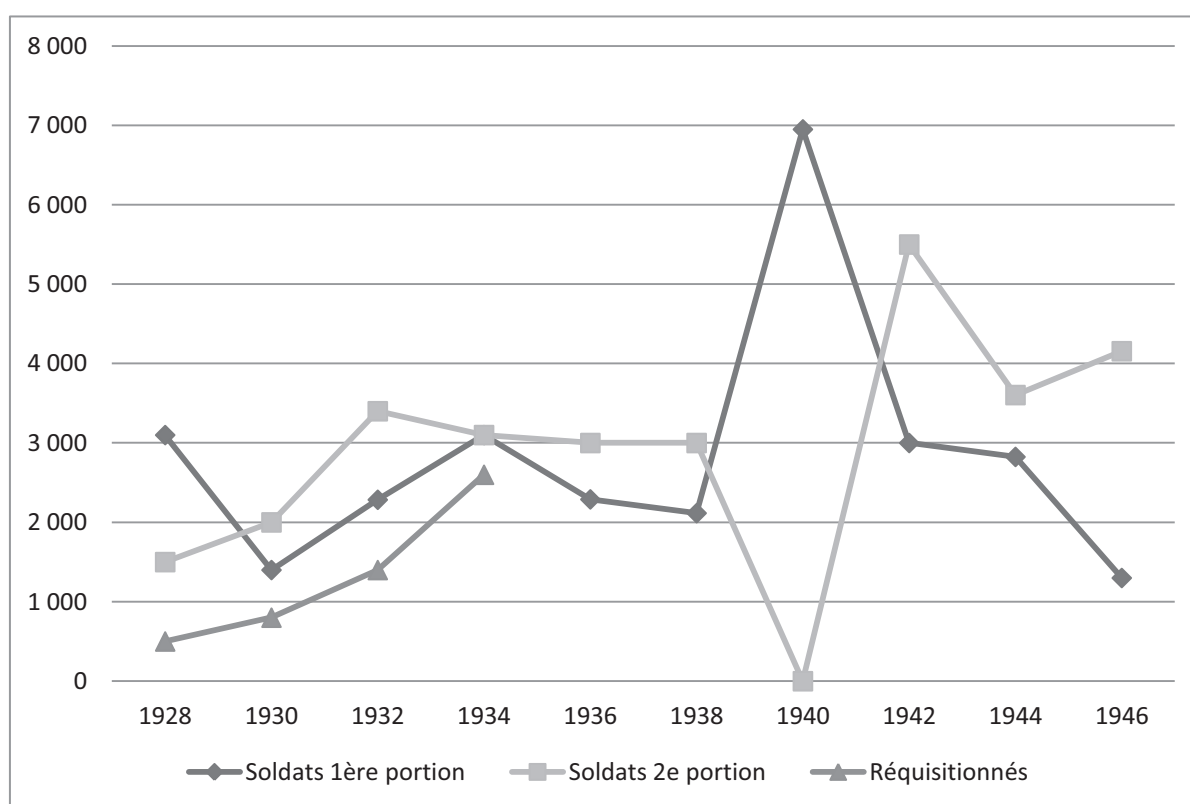
Les règles du recrutement s'inscrivaient dans la continuité des décrets du 30 juillet 1919 et du 29 mars 1933. Le service militaire demeurait d'une durée de trois ans. Puis, le groupe d'hommes astreints au tirage au sort chaque année se divisait en deux portions. Les gens soumis aux obligations militaires composaient la première portion. Ceux dont les numéros n'étaient pas sortis se retrouvaient alors dans la seconde portion, constituant une réserve appelée en cas de mobilisation générale ou partielle. Elle ne fut appelée qu'une seule fois en 1938 en raison du contexte géopolitique en Europe. Sinon, après le tirage, ils retournaient dans leur village et étaient considérés comme ayant rempli leurs obligations militaires⁴⁹.

Cependant, certains hommes de cette réserve furent réquisitionnés sur de grands chantiers impériaux, en particulier en Haute-Volta et au Soudan. Ils y servirent deux à trois ans sur des projets considérés d'intérêt public par les autorités françaises. Au Soudan, l'historien Vincent Joly prend l'exemple des

⁴⁹ Myron ECHENBERG, *Les tirailleurs sénégalais en Afrique occidentale française (1857-1960)*, Paris, Karthala et Crepos, 2009, p. 112.

chantiers du barrage de Markala et des travaux sur le chemin de fer Dakar-Niger⁵⁰ auxquels furent affectés de nombreux hommes prélevés dans cette seconde portion. Myron Echenberg a d'ailleurs montré que certains préféraient intégrer la première portion plutôt qu'être réquisitionnés pour ce travail forcé⁵¹. L'historien décrit comment le nombre de recrues des première et deuxième portions augmenta en 1934 au Soudan, ce qui confirme les chiffres globaux donnés plus haut.

Graphique 10 : Soldats de la 1^{ère} et 2^e portion au Soudan français de 1928 à 1946⁵²



Les chiffres étaient irréguliers d'une année sur l'autre mais témoignaient de la souplesse du système et de la capacité à répondre aux impératifs économiques et politiques, comme en 1940, où la totalité des soldats fut placée dans la première portion.

Le recrutement n'évolua guère sur cette période, car la question portait davantage sur la formation de réserves instruites et prêtes à combattre en cas de

⁵⁰ Vincent JOLY, « La mobilisation au Soudan en 1939-1940 », in *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 73, n°272, 3^{ème} trimestre 1986, p. 281-302.

⁵¹ Myron ECHENBERG, *Les tirailleurs sénégalais en Afrique...*, *op.cit.*, pp. 112-113.

⁵² *Ibid.*, p. 114 Réalisé à partir d'un tableau de Myron Echenberg à partir de rapports annuels sur le recrutement, Dakar, ANS, 2G, 4D et 5D. Le tableau est reproduit en annexe 41.

mobilisation générale. La solution proposée par le général Paul Villain d'abaisser la durée de service à deux années pour les soldats d'A.O.F. fut donc écartée, notamment pour l'inégalité que cela créerait avec les Indochinois et les Malgaches. Alors que pour le général Gaston Billotte, la meilleure solution restait de limiter le nombre de soldats de carrière et de privilégier les appelés. Cette alternative permettait de ne garder les hommes que trois ans sous les drapeaux et de renforcer ainsi la réserve sur les plans qualitatif et quantitatif⁵³. La deuxième portion pourrait quant à elle recevoir une formation sommaire en plus de son utilisation sur les grands chantiers publics comme le proposa le général Billotte en 1936 :

« Peut-être même serait-il possible dans ce sens de donner aux recrues de la 2^{ème} portion, employés comme main d'œuvre aux grands travaux publics de la Colonie, des rudiments d'instruction militaire, au cours d'une séance hebdomadaire ou d'une journée mensuelle réservée à cet objet »⁵⁴.

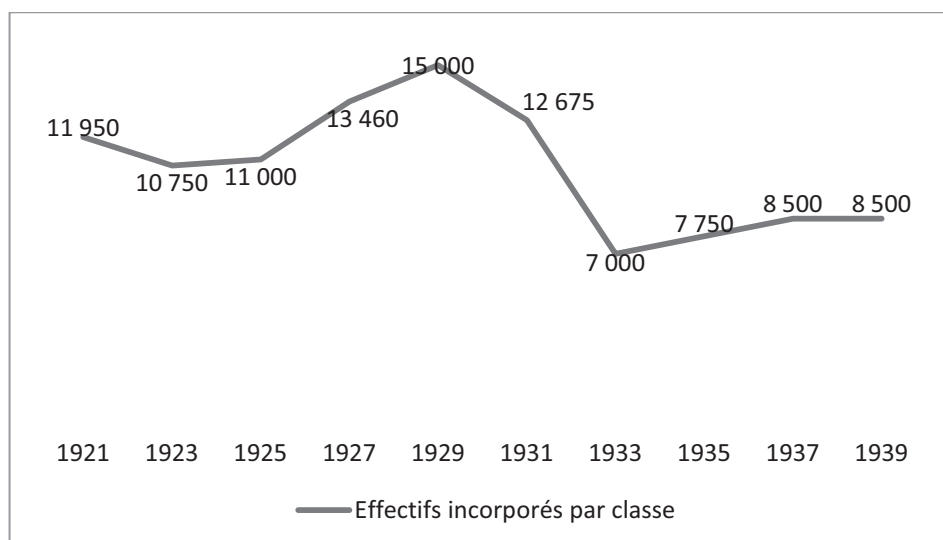
Pourtant, aucun texte législatif ne mit en place cette journée de formation en raison de son coût et de la logistique qu'elle nécessitait.

Le rapport du général Villain proposa en plus une étude approfondie et prospective de la réserve de 1936 jusqu'à 1952. Il s'agissait de voir sur combien d'hommes l'armée française pouvait compter en A.O.F., tout en tout en considérant le nombre d'hommes qui pour de multiples raisons ne pourraient être incorporés.

⁵³ Le général Billotte aux ministres de la Défense nationale et de la Guerre, et des Colonies, Inspection en A.O.F., Paris, le 26 juin 1936, p. 19. SHD/GR 102-908.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 20.

Graphique 11 : Effectifs incorporés par classe entre 1921 et 1940⁵⁵



Le général Paul Villain recensait ici le nombre de soldats recrutés chaque année et basculant ainsi dans la réserve après les trois années de service. À partir de 1937, il s'agissait donc d'une prospective et d'analyser sur le long terme le fait de rester sur 8 500 recrues par an. Il chiffrait ensuite les effectifs qui composeraient la réserve de 1935 à 1952.

Tableau 32 : Variations des effectifs en réservistes 1^{ère} portion de 1935 à 1949

Classe	Effectifs incorporés par classe	Classes sur lesquelles portent les réservistes	Total des réservistes incorporés	Déchet à prévoir 28%	Effectifs des réservistes	Nombre de détachements de renfort qui peuvent être constitués
1935	7 150	1921 à 1932	143 205	40 015	103 190	50
1936	8 100	22 à 33	138 255	38 710	99 545	48
1937	8 500	23 à 34	139 235	39 150	100 685	49
1938	8 500	24 à 35	136 835	38 310	98 525	48
1939	8 500	25 à 36	134 935	37 780	97 155	47
1940	8 500	26 à 37	131 935	36 940	94 995	45
1941	8 500	27 à 38	125 935	35 260	90 675	43

⁵⁵ Réalisé partir de : Le général de division Villain au ministre des Colonies, Rapport secret sur les effectifs indigènes, active et réserve, en A.O.F., Annexe 1. Variations des effectifs en réservistes 1^{ère} portion de 1935 à 1952, Dakar, le 18 décembre 1935. SHD/GR 8D102-908.

1942	8 500	28 à 39	122 975	34 430	88 545	41
1943	8 500	29 à 40	116 975	32 750	84 225	39
1944	8 500	30 à 41	110 475	30 930	79 545	36
1945	8 500	31 à 42	108 975	30 511	78 464	35
1946	8 500	32 à 43	104 800	29 344	75 456	33
1947	8 500	33 à 44	102 600	28 728	73 872	32
1948	8 500	34 à 45	104 100	29 148	74 952	33
1949	8 500	35 à 46	100 850	28 238	72 612	31

Le général Villain cherchait à mettre un terme au déclin de la réserve et, par là-même, à sensibiliser l'état-major sur la crise de la réserve qui risquait d'avoir lieu au moment où l'armée en aurait le plus besoin. Le déclin des effectifs de la réserve d'A.O.F. à partir de 1939 aurait, selon l'auteur, des répercussions dans la décennie à venir. Pour y remédier, il appelait donc à augmenter les effectifs à recruter dans les années futures pour remettre progressivement à niveau la réserve sur le plan quantitatif.

Il proposa alors le même tableau avec un contingent annuel qui serait porté à 12 000 hommes.

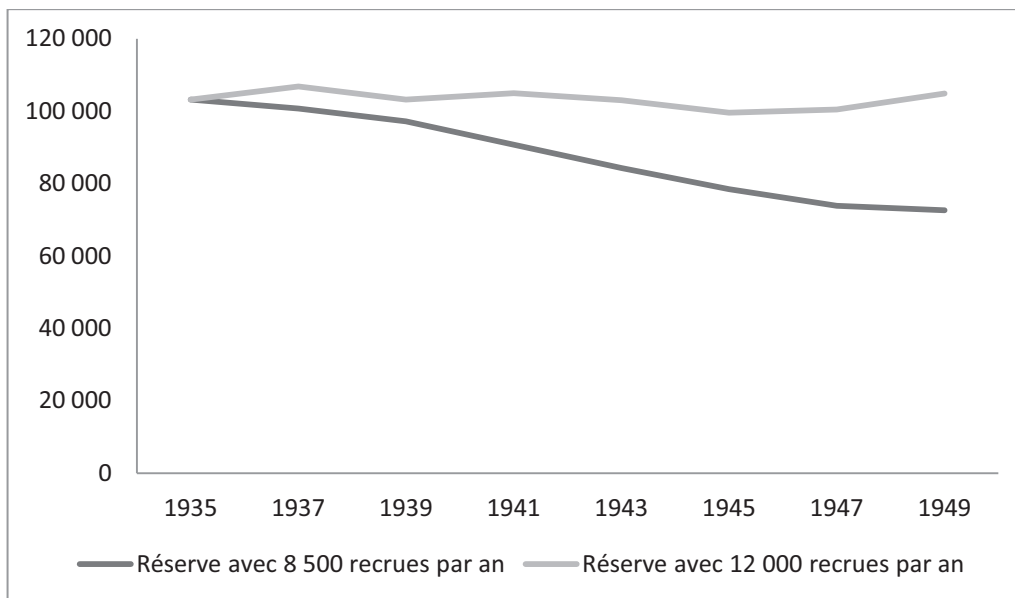
Tableau 33 : Études des variations des effectifs en réservistes 1^{ère} portion de 1935 à 1949 avec une année de service supplémentaire dans les réserves et le recrutement de 12 000 hommes par an⁵⁶

Classe	Effectifs incorporés par classe	Classes sur lesquelles portent les réservistes	Total des réservistes incorporés	Déchet à prévoir 28%	Effectifs des réservistes	Nombre de détachements de renfort qui peuvent être constitués
1935	7 150	1921 à 1932	143 205	40 015	103 190	50
1936	8 100	22 à 33	138 255	38 710	99 545	48
1937	12 000	22 à 34	150 005	43 221	106 784	54
1938	12 000	23 à 35	147 585	42 613	104 972	52
1939	12 000	24 à 36	144 935	41 781	103 154	50
1940	12 000	25 à 37	146 935	42 461	104 474	51

⁵⁶ Réalisé partir de : Le général de division Villain au ministre des Colonies, Rapport secret sur les effectifs indigènes, active et réserve, en A.O.F., Tableau V. Variations des effectifs en réservistes 1^{ère} portion de 1935 à 1952, Dakar, le 18 décembre 1935. SHD/GR 8D102-908.

1941	12 000	26 à 38	147 935	42 981	104 954	52
1942	12 000	27 à 39	146 935	42 757	104 178	51
1943	12 000	28 à 40	145 475	42 473	103 002	50
1944	12 000	29 à 41	142 975	41 833	101 142	49
1945	12 000	30 à 42	139 975	40 393	99 582	48
1946	12 000	31 à 43	141 975	41 274	100 701	49
1947	12 000	32 à 44	141 300	40 848	100 452	49
1948	12 000	33 à 45	142 600	40 768	101 832	50
1949	12 000	34 à 46	147 600	42 738	104 862	52

Graphique 12 : Comparaison des effectifs des réserves en restant à 8 500 recrutés par an et en passant à 12 000



Le graphique montre ici clairement que la proposition du général Paul Villain pouvait mettre un terme au déclin de la réserve. La comparaison des deux tableaux mettait en avant la présence, au sein des effectifs, d'une réserve constituée à partir des anciens appelés de la première portion de 100 000 hommes aptes au combat. Cependant, cela ne suffit pas à convaincre l'état-major qui refusait d'instaurer une inégalité du temps de service entre les soldats coloniaux.

L'armée coloniale devait donc choisir deux modèles. Celui d'un service de trois ans avec un encouragement à se rengager pour construire une armée de soldats professionnels. Ou bien, l'option d'un service court de deux ans avec la volonté de limiter les engagements ou rengagements afin de disposer d'une

réserve nombreuse, ayant une connaissance minimale de la chose militaire et mobilisable rapidement.

Bien qu'écartant le service de deux ans, le général Gaston Billotte défendit une partie des idées du général de division Paul Villain et réclama la diminution du nombre de soldats africains de carrière afin de remédier à ce qu'il appelait la « *crise des réserves africaines* »⁵⁷. Cela impliquait donc de repenser la répartition entre soldats professionnels et appelés.

B.2. La recherche de l'équilibre entre appelés et engagés :

Le général Gaston Billotte expliquait la crise des réserves africaines par la trop forte proportion d'engagés et de rengagés au détriment des appelés. Après leurs trois années de service, ces derniers rejoignaient la réserve. Or, la plupart des généraux rédigeant des rapports sur la question soulignaient la faiblesse, tant quantitative que qualitative, de cette réserve. Le général directeur des troupes coloniales Jean Barrau exposa avec précision ce problème structurel le 5 octobre 1936 :

« Il m'a été donné de constater que fréquemment des contrats de rengagement de longue durée sont accordés à des militaires indigènes sénégalais à la veille de leur rapatriement.

Cette façon de procéder comporte le grave inconvénient de renvoyer à la colonie d'origine un nombre de militaires liés par contrat supérieur aux prévisions et d'entraîner en conséquence un excédent d'effectifs préjudiciables à la situation budgétaire du territoire considéré et à la formation de ses réserves indigènes instruites.

*C'est ainsi qu'actuellement les réserves de l'Afrique occidentale française ont diminué de 40% environ »*⁵⁸.

Le fait de privilégier l'engagement était vu comme un avantage durant la seconde partie des années 1920 et le début des années 1930, car cette pratique permettait de disposer de soldats africains formés, et éventuellement habitués aux coutumes de la métropole, dans les deux groupes de colonies du

⁵⁷ Le général Billotte aux ministres de la Défense nationale et de la Guerre, et des Colonies, Inspection en A.O.F., Paris, le 26 juin 1936, p. 19. SHD/GR 102-908.

⁵⁸ Le général Barrau (pour le ministre de la Guerre et par son ordre) aux généraux commandants supérieurs des troupes coloniales dans la métropole, au Maghreb et au Levant, Rengagements et prolongations de séjour à l'extérieur des militaires indigènes sénégalais, Paris, le 5 octobre 1936. SHD/GR 8D113-272.

continent⁵⁹. Pour certains, ils constituaient à leur retour les intermédiaires indispensables entre les villageois et les autorités coloniales. Or, les objectifs changèrent au milieu des années 1930. L'armée coloniale réclamait des effectifs de plus en plus importants et surtout une réserve, plus ou moins apte au combat, pouvant être mobilisée rapidement en cas de conflit.

À la date de ce courrier, le général Barrau imposa que les militaires sénégalais, servant en France ou dans le bassin méditerranéen, ne puissent souscrire des contrats de rengagement que pour prolonger leur séjour hors de leur groupe de colonies⁶⁰. Il s'agissait de maintenir ces soldats, les meilleurs, sur les fronts les plus importants en cas de conflit. De plus, le directeur des troupes coloniales, en fixant la priorité à la défense de la métropole pour ces troupes, montrait que les soldats noirs étaient désormais pensés bien plus que comme de simples auxiliaires.

Le général Jean Barrau décida également en 1936 de limiter la durée des engagements et rengagements au minimum :

« *En ce qui concerne l'A.O.F. :*

- *N'accepter en principe que des engagements de quatre ans,*
- *N'accepter également que des rengagements de trois ans, sauf exceptions prévues par l'alinéa 2 de l'article 18 ou par l'article 21 du décret précité⁶¹ »⁶².*

Ces propos complétaient ici le rapport du général Gaston Billotte⁶³ qui avait suscité de nombreux débats. Si beaucoup partageaient ce dernier point de vue, les troupes coloniales ne pouvaient toutefois être pensées sous le seul aspect quantitatif. Plusieurs généraux insistèrent davantage sur le moral et la cohésion des tirailleurs sénégalais, à l'image du général Coison, vice-président du Conseil de Guerre, qui répondit au général Billotte le 2 septembre 1937 :

« *Il importe, en effet, de conserver aux troupes indigènes actives leur valeur et leur moral ; d'autre part, il est nécessaire d'assurer, à la mobilisation, aux formations indigènes toute la cohésion désirable. Ces résultats ne pourront être atteints qu'en maintenant, non seulement, dans les organes de*

⁵⁹ Voir IV.B.2., p. 211.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ Décret du 29 mars 1933 sur le recrutement indigène en A.O.F.

⁶² Le général Barrau, pour le ministre de la Guerre et par son ordre, au ministre des Colonies, Paris, le 15 avril 1936. SHD/GR 8D113-272.

⁶³ Le général Billotte aux ministres de la Défense nationale et de la Guerre, et des Colonies, Inspection en A.O.F., Paris, le 26 juin 1936, p. 19. SHD/GR 102-908.

commandement, mais aussi, dans les unités du rang un noyau suffisamment étoffé de militaires de carrière qui semble pouvoir être fixé à 50% environ »⁶⁴.

Le général Billotte avait en effet proposé de réduire la proportion de soldats professionnels à 30% au sein des troupes d'Afrique occidentale française. Rappelons qu'en 1937, les forces africaines comptaient encore 68% d'engagés et de rengagés pour 32% d'appelés⁶⁵. Depuis la Grande Guerre, les officiers et sous-officiers ayant commandé des tirailleurs au combat insistaient sur l'importance de la cohésion et du moral pour une utilisation optimale des unités noires. Tous les efforts des années 1920 et 1930 afin d'augmenter le nombre d'officiers et sous-officiers indigènes se trouvaient remis en question par l'idée du général Gaston Billotte. Le général Coison et d'autres plaidaient pour un juste équilibre. S'il fallait certes remédier aux lacunes de la réserve en Afrique occidentale française, cela ne pouvait se faire au détriment de la qualité des effectifs.

En 1937, le général Maurice Falvy, en tant que directeur des troupes coloniales, trancha cette question et opta pour la mise en place d'une répartition entre 50% d'engagés/rengagés et 50% d'appelés. Il décida surtout d'octroyer davantage de pouvoir au général commandant des troupes de l'A.O.F. quant à l'organisation des soldats africains comme il le précisa dans un courrier d'avril 1937 envoyé au ministre des Colonies, au nom du ministre de la Guerre :

« Comme aboutissement de ces études⁶⁶, nos départements se sont mis d'accord sur le principe de la réduction des effectifs des militaires de carrière sénégalais⁶⁷ et sur la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures d'application dont le principal est la limitation de la durée des contrats de rengagements des militaires sénégalais en service dans la métropole et le bassin méditerranéen, ce qui revient, en définitive, à centraliser dans la main

⁶⁴ Le général Coison, chef d'état-major général de l'armée et vice-président du Conseil supérieur de la Guerre, à monsieur le général Billotte, Inspecteur général des troupes coloniales et membre du Conseil supérieur de la Guerre, Effectifs indigènes coloniaux, Paris, le 2 septembre 1937. SHD/GR 102-908.

⁶⁵ Récapitulation générale des effectifs de l'infanterie, de l'artillerie et des sections annexes de l'armée coloniale au 1^{er} octobre 1937. SHD/GR 8D78-659.

⁶⁶ Il fait ici référence aux études réalisées après l'inspection du général Billotte en A.O.F. en 1936.

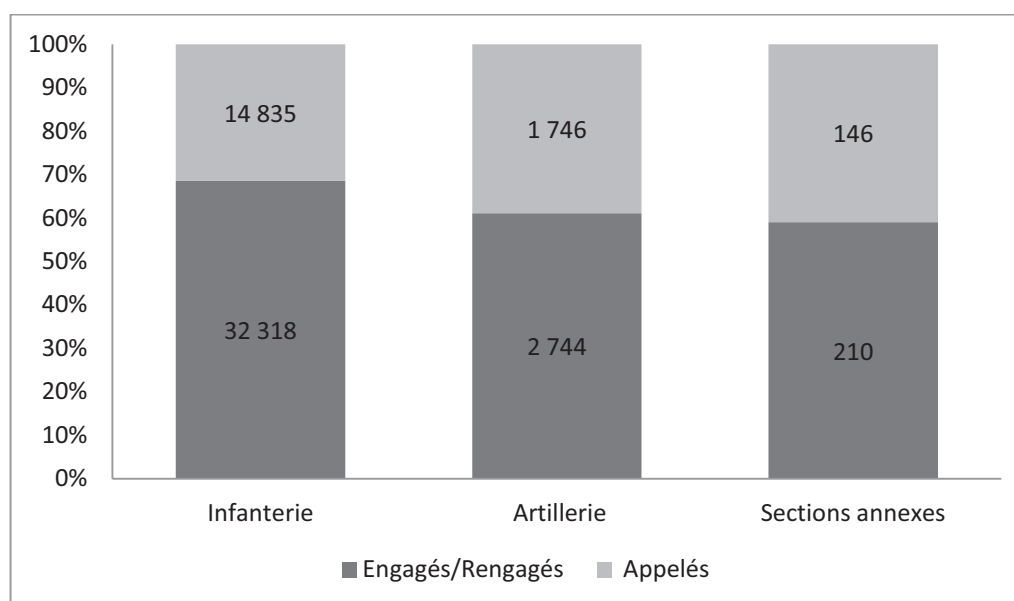
⁶⁷ Souligné dans le texte.

du général commandant supérieur des troupes de l'Afrique occidentale française, la gestion des effectifs sénégalais »⁶⁸.

Le général qui dirigeait les troupes en Afrique occidentale française pouvait ainsi disposer des sous-officiers et officiers africains les plus qualifiés pour former les réserves. Le général Falvy proposait donc une solution assez équilibrée entre les impératifs quantitatifs et qualitatifs pour les réserves de ce groupe de colonies. Dans les mois suivants, ce principe fut d'ailleurs élargi aux soldats indochinois et malgaches par le général Barrau, en tant que directeur des troupes coloniales⁶⁹.

L'effort à effectuer semblait considérable puisque les engagés/rengagés demeuraient encore plus nombreux que les appelés au sein de l'infanterie, de l'artillerie et des sections annexes en 1937.

Graphique 13 : Répartition entre appelés et engagés au sein des trois armes en 1937⁷⁰



Avec 51 999 soldats africains, la proportion de soldats engagés stagnait à plus de 60%. Les ramener à 50% d'ici la fin de l'année 1938 constituait déjà un effort conséquent et difficilement réalisable.

⁶⁸ Le général Falvy, pour le ministre de la Défense nationale et de la Guerre et par son ordre, au ministre des Colonies, Réduction du nombre des militaires de carrière des troupes sénégalaises, Paris, le 1^{er} avril 1937. SHD/GR 8D102-908.

⁶⁹ Le général Barrau, pour le ministre de la Défense nationale et par son ordre, au ministre des Colonies, Réserves indigènes instruites, Paris, le 30 juillet 1937. SHD/GR 102-908.

⁷⁰ Réalisé à partir de la récapitulation générale des effectifs de l'infanterie, de l'artillerie et des sections annexes de l'armée coloniale au 1^{er} octobre 1937. SHD/GR 8D78-659.

La volonté d'augmenter le nombre de conscrits s'accroît à partir de 1938. Ainsi, la conscription s'étendit à de nouveaux territoires et de nouveaux peuples, selon les principes du décret de juillet 1919 qui demeurent inchangés. Pour étoffer le contingent, l'état-major recourut aux levées exceptionnelles et à la propagande, comme au Soudan en 1938 où 2 681 réservistes furent rappelés⁷¹. Malgré cette pression accrue, les oppositions violentes à la conscription, qui avaient pris une ampleur particulière en 1915, furent rares, voire inexistantes⁷². Les autorités ne répétèrent pas les erreurs de la Grande Guerre et elles utilisèrent les primes plutôt que la violence pour recruter davantage d'hommes. Ainsi, le décret du 14 mai 1938 exonéra les tirailleurs et leur famille d'impôts durant leur service et l'année suivante.

À ce nécessaire rééquilibrage quantitatif et qualitatif, les années 1935-1939 amenèrent également l'arrivée des classes creuses. Pour compenser ce manque, le recours à l'Empire constituait une alternative viable.

B.3. Compenser les classes creuses :

1935 apparut comme une année charnière puisque le Président du Conseil Pierre-Étienne Flandin fit voter le retour à la loi de deux ans le 15 mars 1935 pour compenser l'effet des classes creuses. Cette mesure, qualifiée avec précaution d'exceptionnelle, prendrait fin en 1939 avec la dernière classe creuse. Malgré son caractère provisoire, elle suscita une forte opposition dans le pays, notamment parmi les socialistes et les communistes⁷³. Hitler en prit également prétexte pour annoncer la création d'une Luftwaffe et la mise en place d'un service militaire d'un an. Cette double violation du traité de Versailles entraîna la réunion de la conférence de Stresa entre la France, l'Angleterre et l'Italie du 11 au 14 avril 1935 qui n'aboutit à aucun résultat concret pour juguler les provocations allemandes⁷⁴. D'autant que l'attitude de l'Italie n'avait rien de rassurant puisqu'en octobre 1935, Mussolini attaqua l'Éthiopie. Cette poussée belliciste des deux régimes totalitaires appelait à un renforcement des appareils militaires français et britannique.

⁷¹ Julien FARGETTAS, *Les tirailleurs sénégalais...*, *op.cit.*, p. 45.

⁷² *Ibid.*, p. 48.

⁷³ Georges VIDAL, *La Grande illusion ? Le parti communiste français et la Défense nationale à l'époque du Front populaire*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2006, p. 96.

⁷⁴ Jean-Baptiste DUROSELLE (avec le concours d'André KASPI), *Histoire des relations internationales de 1919 à 1945*, Paris, Armand Colin, Collection Classic, 2001, p. 179.

Les classes creuses étaient devenues une préoccupation majeure à partir de l'année 1933 et l'allongement du service militaire à deux ans ne représentait qu'une mesure parmi d'autres. Dès le 25 janvier, le président du Conseil Édouard Daladier évoqua cette question devant le Conseil supérieur de la guerre. Les soldats originaires des colonies pouvaient ici constituer une alternative sérieuse pour compenser la faiblesse des effectifs. Dans son rapport, le général Billotte plaidait d'ailleurs pour une utilisation accentuée des soldats d'A.O.F. afin de compenser l'effet des classes creuses :

« L'excellente tenue des troupes de l'A.O.F. vaut d'être soulignée car, à une époque où, par suite de notre dénatalité persistante, la question des effectifs constitue pour le Haut Commandement le sujet de graves préoccupations, il n'est pas sans intérêt d'insister à nouveau sur l'important appoint que peuvent nous apporter les contingents de l'Afrique noire, en cas de besoin »⁷⁵.

Certes, il faisait de la dénatalité une préoccupation constante alors qu'elle ne concernait que les années 1935-1940, mais il proposait une solution viable permettant de répondre aux besoins immédiats en hommes de l'armée française. Les soldats indigènes ne devaient cependant servir que dans l'armée coloniale comme le rappelait l'article 31 de la loi du 13 juillet 1937⁷⁶. À la demande du président du Conseil et ministre de la Défense nationale et de la Guerre Édouard Daladier, le président de la République Albert Lebrun accepta de modifier ce décret et de permettre aux soldats coloniaux d'intégrer les corps et services métropolitains, ainsi que l'armée de l'air⁷⁷. Nous ne disposons cependant d'aucune source montrant la présence de soldats africains au sein de celle-ci.

L'augmentation des contingents indigènes ne rencontra guère d'opposition au sein des plus hautes autorités. En 1938, Édouard Daladier parlait d'absorber 7 800 soldats coloniaux l'année suivante par rapport aux effectifs initialement prévus, dont 7 000 soldats africains⁷⁸. Le but était de créer de nouvelles unités coloniales tant en métropole que dans le bassin

⁷⁵ Le général Billotte aux ministres de la Défense nationale et de la Guerre, et des Colonies, Inspection en A.O.F., Paris, le 26 juin 1936, p. 5. SHD/GR 102-908.

⁷⁶ Édouard Daladier, Rapport au Président de la République sur le décret relatif à la réorganisation du commandement dans la métropole, Paris, le 17 juin 1938. SHD/GR 8D102-908.

⁷⁷ Albret Lebrun, Édouard Daladier, Paul Marchandea (ministre des Finances), Décret du 17 juin 1938, Paris. SHD/GR 8D102-908.

⁷⁸ Édouard Daladier au ministre des Colonies, Augmentation des effectifs indigènes coloniaux, Paris, le 30 juin 1938. SHD/GR 8D102-908.

méditerranéen. Or, ces nouvelles unités impliquaient également le recrutement de nouveaux cadres européens. Ce fut ce point qui limita une plus forte augmentation des effectifs indigènes comme l'expliquait le président du Conseil dans une lettre du 30 juin 1938 à son ministre des Colonies :

« La création de nouvelles unités coloniales dans la métropole et dans nos possessions du bassin méditerranéen, outre qu'elle poserait des problèmes très délicats d'encadrement et de casernement, exigerait, en effet, des ressources en hommes de troupes français, incompatibles avec nos possibilités actuelles »⁷⁹.

La politique de recrutement des soldats africains fut donc, sur le papier, bien plus ambitieuse. Si, une fois de plus, les rapports cités gardaient une vision optimiste de la démographie africaine ils n'en voyaient pas moins les troupes noires comme la solution à de nombreux problèmes structurels. Pour autant, ces idées, témoignant de la réputation acquise par les tirailleurs, se heurtèrent à des autorités timorées qui se réfugiaient derrière le manque d'Européens et les difficultés locales. Cette adaptation générale des troupes d'Afrique noire reposait sur un recrutement plus conséquent ainsi qu'un rééquilibrage entre appelés et engagés/rengagés. La volonté de les utiliser davantage s'accompagna certes de débats mais finit par trouver un consensus. En revanche, les mesures prises s'accompagnèrent d'une série de difficultés qui se manifestèrent rapidement.

C. Une force noire inachevée

La volonté de reconstitution géographique et fonctionnelle des soldats d'Afrique fit émerger rapidement une série de problèmes. Ces soldats devinrent trop nombreux par rapport aux cadres aussi bien africains qu'euro-péens. De plus, la relève n'était pas encore bien organisée et surtout l'augmentation quantitative se fit au détriment de la qualité des nouvelles recrues.

C.1. Les lacunes physiques des nouvelles recrues :

Pour permettre l'augmentation du nombre de soldats, les services de santé furent plus cléments afin d'incorporer des hommes au sein des troupes coloniales qui n'auraient pas pu l'être avant 1936 pour des raisons physiques. Dans une circulaire de 1936, le médecin général inspecteur Normet qui

⁷⁹ *Ibid.*, p. 2.

dirigeait alors le service de santé des troupes coloniales précisa dans quels cas, les soldats, tant Européens qu'indigènes, pouvaient être recrutés :

« Toutes les autres catégories d'engagés volontaires et les rengagés provenant des réserves bénéficient des tolérances suivantes :

- la correction par des verres est admise pour l'examen de l'acuité visuelle, dans les limites fixées pour l'aptitude au service armé,

- les appareils de prothèse dentaire appartenant aux candidats à l'engagement ou au rengagement entreront en ligne de compte dans le calcul du coefficient de mastication,

- si la hernie est maintenue sur la liste des causes d'ajournement, la pointe d'hernie en a été rayée »⁸⁰.

Avec une telle tolérance, si le recrutement augmentait sur le plan quantitatif, il ne pouvait que diminuer sur le plan qualitatif. Des lacunes visuelles et des douleurs dans le dos ne semblaient guère compatibles avec la préparation d'un combattant performant. D'ailleurs, le même médecin général Normet se plaignit deux ans plus tard du nombre de soldats recrutés alors qu'ils semblaient inaptes (voir annexe 42) :

« Certaines causes d'inaptitude, faciles à constater, n'auraient pas dû échapper aux médecins recruteurs, par exemple :

- 6 cas d'insuffisance dentaire,

- 1 cas de hernie,

- 2 cas de varices de ou de varicocèle,

- 1 cas de taille insuffisante pour un artilleur »⁸¹.

Certes, le document ne précisait pas s'il s'agissait de soldats européens ou coloniaux mais le médecin général inspecteur ne pouvait s'en prendre qu'aux mesures clémentes de 1936. Le fait de pouvoir porter un appareil au moment de l'inspection sanitaire permettait de pallier toute insuffisance dentaire alors qu'un simple contrôle pour juger la capacité physique d'un homme à devenir soldat ou se rengager ne permettait pas de distinguer une hernie d'une pointe d'hernie.

Les deux parties précédentes ont montré la part importante de soldats inaptes au service. La volonté d'incorporer davantage de recrues, à partir de

⁸⁰ Le médecin général Inspecteur Normet, Aptitude physique au service dans les troupes coloniales (additif aux circulaires techniques N°11 du 25 janvier 1935, N°21 du 4 avril 1936, N°24 du 16 juin 1936), Paris, le 18 décembre 1936. SHD/GR 108-340/341.

⁸¹ Le médecin général inspecteur Normet au général commandant supérieur des troupes coloniales dans la métropole, Paris, le 30 avril 1937. SHD/GR 8D108-340/341.

1936, au sein des troupes coloniales s'accompagna d'une relative tolérance des services de santé qui se fit ressentir tant dans la qualité que dans la motivation des troupes. Ces changements eurent aussi un impact sur la relève. Le transport, le rapatriement, les maladies et les prolongations rendaient déjà complexe son fonctionnement. La difficulté s'accrut encore avec l'augmentation des effectifs.

C.2. Le fonctionnement complexe de la relève :

Les tergiversations et les débats sur la quantité et la localisation des troupes africaines rendirent par ailleurs complexe l'acheminement des différentes relèves. En 1936, les effectifs de la relève sénégalaise s'élevaient à 9 390 hommes, alors qu'ils étaient réciproquement 640 et 650 pour les relèves malgache et indochinoise selon les dires du général directeur des troupes coloniales Jean Barrau⁸². Ce dernier établit également avec précision le nombre de soldats destinés à chacun des théâtres d'opération (voir annexe 43)⁸³.

Tableau 34 : Destination et provenance de la relève africaine en 1936⁸⁴

Arme	Destination	À provenir de	
		I'A.O.F.	I'A.E.F.
Infanterie	France	3 800	200
	Algérie	1 650	-
	Tunisie	1 650	-
	Maroc	500	-
	Levant	600	-
	Total	8 200	200
Artillerie	France	750	-
	Tunisie	0	-
	Maroc	150	-
	Total	900	
Aéronautique militaire	France	90	
Total		9 190	200

⁸² Le général Barrau, pour le ministre de la Guerre et par son ordre, au ministre des Colonies, Relève indigène en 1936, Paris, le 6 février 1936. SHD/GR 8D113-272.

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ Réalisé à partir de : Le général Barrau, pour le ministre de la Guerre et par son ordre, au ministre des Colonies, Relève indigène en 1936, Paris, le 6 février 1936, p. 2. SHD/GR 8D113-272.

Sur l'ensemble de l'entre-deux-guerres, l'immense majorité de la relève provenait logiquement de l'Afrique occidentale française. À l'exception de l'Asie et de Madagascar, les soldats africains étaient présents sur l'ensemble des théâtres. Les 640 soldats de la relève malgache étaient quant à eux destinés à la métropole, alors que 620 Indochinois devaient relever leurs homologues en France et 30 au Levant⁸⁵.

Le bon fonctionnement de la relève impliquait une logistique particulièrement rigoureuse puisqu'il fallait tenir compte des effectifs recrutés, des hommes à relever et des prolongations. Un document anonyme, émanant de la direction des troupes coloniales, présentait dans le détail la complexité à gérer la question des réserves. Il tenait compte des effectifs, des hommes rapatriables en 1935 et 1936, des prolongations escomptées et donc de la relève à prévoir en fonction de chacun des territoires⁸⁶. Il donnait globalement les mêmes chiffres que dans le tableau N°6, si ce n'est qu'il parlait d'une relève africaine de 9 190 hommes. La différence de 200 hommes s'expliquait probablement par l'oubli des 200 soldats venant d'Afrique équatoriale française. Dans tous les cas, il fixait alors les prévisions de la relève à 9 190 Sénégalais, 640 Malgaches et 650 Indochinois, soit un total de 10 480 hommes alors que les besoins s'élevaient à 12 615 hommes. La différence, soit 2 135 hommes, devait donc être comblée par les prolongations⁸⁷.

Au-delà de l'aspect quantitatif, se posait aussi la question de l'encadrement de la relève. L'auteur de ce rapport de 1936 appelait à tenir compte de l'avancement des Africains déjà en poste dans ces différents lieux, plutôt que de faire venir des gradés indigènes d'Afrique. Sinon, cela amènerait un surnombre de gradés ou limiterait les possibilités d'avancement des soldats stationnant au Maghreb, au Levant et en métropole⁸⁸. Le général Jean Barrau avait quant à lui fixé avec précision les cadres de la relève indigène de 1936. Au sein de l'infanterie, il exigeait, pour encadrer 1 000 soldats, deux adjudants ou adjudants-chefs, vingt sergents ou sergents-chefs et soixante caporaux. Alors que pour l'artillerie, il estimait nécessaire sept maréchaux-des-logis ou maréchaux-des-logis-chefs et quinze brigadiers pour 1 000 artilleurs

⁸⁵ *Ibid.*, pp. 2-3.

⁸⁶ Anonyme, Direction des troupes coloniales, Relève de 1936, Paris, Non daté avec précision mais tout semble indiquer qu'il daterait de la fin de l'année 1935. SHD/GR 8D113-272.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 1.

⁸⁸ *Id.*, pp. 6-7.

sénégalais⁸⁹. Il demandait en plus onze officiers indigènes à l'Afrique occidentale française, dont quatre pour la métropole, un pour l'Algérie, quatre pour la Tunisie, un pour le Maroc et un pour le Levant⁹⁰.

Ce fut à ce titre que le lieutenant indigène Mancadiang Launding, issu du 1^{er} régiment de tirailleurs sénégalais stationnant en A.O.F. fut affecté au 15^e régiment de tirailleurs sénégalais en Algérie⁹¹. Ce lieutenant devait embarquer le 8 octobre 1936 à Dakar à bord du navire Banfora à destination d'Alger. À bord, il avait pour ordre d'encadrer 240 tirailleurs sénégalais, et une fois débarqué serait acheminé vers le 15^e R.T.S. L'avis d'affectation, reproduit en annexe 44, décrit ces différentes étapes.

La dernière difficulté, qui a déjà été évoquée dans les parties précédentes, demeurait le transport, mais le fonctionnement de la relève rendait celui-ci encore plus complexe. Comment réussir à faire venir des centaines d'hommes au bon moment sans risquer un surplus ou un manque de soldats, sur un temps plus ou moins long. Cela supposait, une fois de plus, une parfaite coordination. Plusieurs précautions furent donc prises pour la relève de 1936 :

« Le plan de transport 1936 a été établi d'après les considérations suivantes :

1. Faire commencer le plus tôt possible les mouvements de relève pour les unités de l'Afrique du Nord (Maroc notamment), en introduisant dans les détachements un maximum d'instruits.

2. Éviter excédents ou déficits trop considérables d'effectifs, en adaptant aussi minutieusement que possible, mouvements de relève et mouvements de rapatriement.

3. Former des détachements de rapatriables sénégalais homogènes⁹², à une seule destination, pour éviter tout transbordement.

En ce qui concerne la métropole, il a paru intéressant, dans les limites imposées par la capacité de transport des vapeurs utilisés et par les horaires, de constituer deux courants principaux de transport : l'un en avril (pour la relève et les rapatriements), le second fin septembre-début octobre (fin septembre pour la relève- début octobre pour les rapatriements) »⁹³.

⁸⁹ Le général Barrau, pour le ministre de la Guerre et par son ordre, au ministre des Colonies, Relève indigène en 1936, Paris, le 6 février 1936, p. 3. SHD/GR 8D113-272.

⁹⁰ *Id.*, p. 4.

⁹¹ Le général de division Noguès, membre du Conseil supérieur de la Guerre et commandant le 19^e Corps d'armée, Avis d'affectation d'officiers désignés pour servir en Algérie, Mancadiang Launding, Alger, le 22 mai 1936. SHD/GR 8D113-272.

⁹² Souligné dans le texte.

⁹³ *Ibid.*, p. 12.

Les transports entre fin octobre et fin mars demeuraient exclus afin de favoriser leur acclimatation. Toutefois, le mois d'octobre était encore sujet à débat, en effet les soldats arrivant en France au cours du mois d'octobre, en particulier dans le sud-ouest, rencontraient encore des difficultés à s'habituer à l'environnement. De fait, le 14 octobre 1936, le colonel Delaissey, commandant le 12^e R.T.S. dans cette région, réclamait la fin des arrivées en métropole en octobre après la réception d'un effectif le 6 de ce même mois :

« Les 3 premiers détachements : rien à signaler. Le dernier détachement est arrivé à La Rochelle et Saintes le 6 octobre, cette date est trop tardive pour permettre aux indigènes de s'acclimater avant la saison froide, cette année, en particulier, la période froide a commencé dès le début octobre.

La date limite d'arrivée du dernier détachement de relève ne devrait pas dépasser le 15 septembre »⁹⁴.

La totalité du document est reproduite en annexe 45. Malgré les précautions, mises en place depuis le début des années 1920, qui empêchaient tout transport de soldat africain vers la métropole et le bassin méditerranéen pendant six mois, les affections demeuraient encore nombreuses.

Enfin, les sources témoignent des précautions qui furent prises vis-à-vis des soldats africains, envoyés en métropole, sur le plan idéologique. Cependant, elles ne furent mises en place qu'à partir de 1936. Auparavant, il était demandé aux officiers européens de faire remonter d'éventuelles conversions à l'islam au sein des troupes africaines stationnant en Tunisie, en Algérie et au Maroc. Pour autant comme le soulignait le général de division Coraf, dans une lettre adressée au ministre de la Guerre, les milieux marocains n'avaient que peu d'influence sur les Africains, mais il recommandait une surveillance appuyée des sous-officiers. En effet, si le prosélytisme venant des Marocains n'avait guère de prise sur les soldats, les soldats noirs suivaient facilement leurs cadres comme le stipulait le général Coraf :

« En résumé, l'action du milieu marocain ne constitue pas encore une menace appréciable pour le moral des Sénégalais. Seule l'action de certains gradés indigènes est à surveiller afin d'éviter que ne se manifeste un prosélytisme qui ne manquerait pas d'avoir une influence fâcheuse »⁹⁵.

⁹⁴ Colonel du 12^e R.T.S. signature illisible, Compte-rendu sur la relève et le rapatriement des indigènes sénégalais, La Rochelle, le 14 septembre 1936. SHD/GR 8D113-83.

⁹⁵ Le général de division Coraf, au ministre de la Guerre, Islamisation des Sénégalais en Afrique du Nord, Rabat, le 7 mai 1936. SHD/GR 8D113-83.

Le général Noguès, en tant que membre du Conseil supérieur de la Guerre et surtout commandant des troupes coloniales au Maroc, étudia cette question en profondeur après avoir reçu le courrier du général de division Coraf. Pour lui, trois faits expliquaient la faible prise du prosélytisme marocain sur les Africains⁹⁶. Tout d'abord, la relève demeurait essentiellement composée d'animistes, peu sensibles à une conversion vers l'islam. Ensuite, les quelques musulmans venus d'Afrique subsaharienne demeuraient peu pratiquants. Et surtout, l'animosité qui régnait entre les soldats noirs et les Marocains limitaient toute opération de séduction de la part de ces derniers :

« Si, jusqu'à ce jour, l'aversion marquée et réciproque des deux races a empêché toute collusion, il n'est pas permis d'affirmer, malgré les preuves de loyauté au Maroc par tous les Sénégalais, que la propagande islamique sera toujours sans effet. Plus que jamais, une surveillance stricte est nécessaire, et des mesures doivent être prises pour que les éléments sur lesquels des tentatives regrettables pourraient avoir prise, soient éloignés des centres où la propagande est active »⁹⁷.

La haine entre Marocains et Africains n'empêchaient pas le général Noguès de demeurer méfiant et de prendre les mesures adéquates. Ainsi, parmi le 2^e Bataillon de marche d'A.O.F., en garnison à Fès, 267 soldats se définissaient comme musulmans sur un effectif de 510 soldats coloniaux. Pour éviter tout risque, le commandant des troupes coloniales au Maroc demanda à disperser ces troupes entre Fès, Rabat et Casablanca⁹⁸.

En 1937, le général Barrau en personne confirmait la restriction de l'envoi de soldats musulmans d'A.O.F. vers le Maroc, alors que dans le plan de transport vers l'Algérie et la Tunisie, les soldats partaient de ports autres que Dakar. Dans ces zones, les musulmans demeuraient peu nombreux⁹⁹.

Au-delà de ces lacunes qualitatives et d'organisation, la dernière difficulté résidait dans le manque de cadres européens pour organiser l'armée coloniale.

⁹⁶ Le général de division Noguès au ministre de la Défense nationale et de la Guerre, Renforts attendus d'A.O.F., Rabat, le 14 décembre 1936. SHD/GR 8D113-83.

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ *Id.*

⁹⁹ Le général directeur des troupes coloniales Barrau, Note à l'état major de l'armée, Musulmans, Paris, le 22 avril 1937. SHD/GR 8D113-83.

C.3. L'échec de la propagande :

Pour encourager les métropolitains à s'engager dans l'armée coloniale, l'état-major devait rendre attrayante la carrière au sein de celle-ci. Une nouvelle campagne de propagande fut donc nécessaire pour susciter davantage de vocations. Le ministère de la Guerre lança un appel aux imprimeurs pour proposer 50 000 exemplaires d'une affiche, selon un cahier des charges précis. Au-delà des règles normatives, le directeur des troupes coloniales Jean Barrau demandait également des messages au sens précis :

« Touchant l'élaboration des maquettes, toutes les conceptions sont admises sous réserve qu'elles répondent au but essentiellement poursuivi qui est d'intensifier la propagande pour le recrutement des troupes coloniales.

Il s'agit avant tout d'inciter les jeunes gens désireux de vivre dans une atmosphère pleine de couleurs attirantes et de trouver à leur activité un large champ d'application, à embrasser résolument la carrière militaire coloniale, dont le développement leur permettra de satisfaire à la fois leur goût des voyages et leur volonté d'action »¹⁰⁰.

Sur le plan formel, le général Jean Barrau demandait des affiches de cent vingt centimètres sur quatre-vingts, fixées sur un cadre en bois. Le message « *ENGAGEZ-VOUS, RENGAGEZ-VOUS DANS LES TROUPES COLONIALES* », devait y figurer en gros caractères (entre quatre et cinq centimètres), suivait en moyens caractères : « *RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, MINISTÈRE DE LA GUERRE* »¹⁰¹. La maison d'édition Hachette répondit à cet appel le 9 juillet 1936 en proposant cinquante mille affiches au prix de quatre-vingt sept centimes chacune. Ce document, reproduit en annexe 46, permet de rendre compte du cadre rigoureux fixé par le ministère de la Guerre¹⁰².

D'autres affiches insistaient davantage sur les arguments économiques et promettaient ainsi une stabilité professionnelle et une progression des salaires dans un contexte de difficultés économiques. L'affiche présentée ci-dessous et en annexe 47 semble dater de 1936, car les textes l'accompagnant ont été rédigés cette même année.

¹⁰⁰ Le général Barrau (pour le ministre de la Guerre et par son ordre), Cahier des charges spéciales pour la fourniture d'affiches de propagande pour le recrutement des militaires européens de carrière des troupes coloniales, Paris, le 3 juin 1936. SHD/GR 8D103-532.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 1.

¹⁰² L'administrateur-adjoint des éditions Hachette (signature illisible), Soumission pour la fourniture d'affiches de propagande, Paris, le 20 juillet 1936. SHD/GR 8D103-532.

Sur cette affiche, cinq arguments sur huit insistaient sur les avantages économiques à servir dans les troupes coloniales. La prime annuelle qui augmentait avec le temps, les nombreuses indemnités et les multiples avantages en nature (logement, habillement, soins) constituaient ici de solides arguments. Les trois autres revenaient sur la possibilité de basculer dans d'autres corps, puis la mobilité interne. Le volontaire pouvait ainsi basculer au bout de deux ans dans la gendarmerie ou la garde républicaine mobile et surtout les anciens soldats de la Coloniale bénéficiaient d'emplois réservés dans le civil.

Figure 8 : Affiche de propagande pour le recrutement d'Européens au sein de l'armée coloniale¹⁰³



La 8^e Direction insistait plus particulièrement sur les avantages économiques. Une brochure de 1934, reproduite en annexe 48, comparait quant à elle les primes des troupes métropolitaines et celles des troupes coloniales

¹⁰³ Imprimerie nationale sur commande du ministère de la Guerre, Affiche de propagande pour le recrutement d'Européens au sein des troupes coloniales, Paris, date probable 1934. SHD/GR 8D103-532

afin de montrer la supériorité de ces dernières¹⁰⁴. Cette notice confrontait les primes d'engagement et de rengagement entre les troupes métropolitaines et coloniales, comme nous le voyons ci-dessous.

Tableau 35 : Comparaison des primes d'engagement dans les troupes métropolitaines et coloniales (en francs)¹⁰⁵

Durée	Troupes métropolitaines		Troupes coloniales
	Prime forte	Prime faible	
18 mois	150	100	200
2 ans	400	300	500
3 ans	1 000	800	1 050
4 ans	1 700	1 400	1 800
5 ans	2 400	2 000	2 550

Tableau 36 : Comparaison des primes de rengagement dans les troupes métropolitaines et coloniales (en francs)¹⁰⁶

Durée	Troupes métropolitaines		Troupes coloniales
	Prime forte	Prime faible	
Rengagement de 6 mois	150	100	200
Rengagement d'un an et plus :			
- Pour la 1 ^{ère} année au-delà de la durée légale	400	300	500
- Pour la 2 ^{ème} année au-delà de la durée légale	500	400	600
- Pour chaque année à partir de la 3 ^{ème} année au-delà de la durée légale	600	500	700

Les primes au sein des troupes coloniales s'avéraient donc supérieures à celles des troupes métropolitaines. Pour les autres éléments, à savoir l'avancement, les avantages pécuniaires et les permissions, les systèmes apparaissaient globalement similaires. Pourtant, la mise en avant de la

¹⁰⁴ Office du recrutement des militaires de carrière, Notice sur l'engagement et le rengagement dans les troupes métropolitaines et les troupes coloniales, Paris, Imprimerie nationale, le 1^{er} octobre 1934. SHD/GR 8D103-532.

¹⁰⁵ Réalisé à partir de : Office du recrutement des militaires de carrière, Notice sur l'engagement et le rengagement dans les troupes métropolitaines et les troupes coloniales, Paris, Imprimerie nationale, 1^{er} octobre 1934. SHD/GR 8D103-532.

¹⁰⁶ *Ibid.*

différence des primes devait permettre d'attirer de nouveaux volontaires au sein des troupes coloniales.

Toutefois, ces efforts ne permirent pas un accroissement significatif des effectifs européens au sein des troupes coloniales.

Les troupes noires ne reflétaient donc pas les efforts de réflexion portés par des membres de la 8^e Direction. Les dysfonctionnements de la relève, la tolérance sur les critères physiques et le désintérêt des Européens pour l'armée coloniale ne permirent pas de restructurer l'armée noire pour qu'elle réponde aux enjeux géopolitiques du moment.

En définitive, de la remilitarisation de la Rhénanie à l'invasion de la Pologne, l'attitude de l'Italie fasciste et surtout de l'Allemagne nazie imposait la fin de l'esprit de Genève et la préparation de l'armée française. La loi des deux ans et le renforcement des effectifs indigènes s'inscrivaient dans cette logique¹⁰⁷. Les événements de 1935 imposèrent à l'état-major de se préparer à un conflit potentiel. Une large part de nos sources date de 1936, ce qui témoigne de la réflexion des autorités militaires, cherchant les réformes les plus adaptées au contexte. Les soldats africains devaient incontestablement y jouer un rôle plus prononcé.

Les sources consultées dans ce chapitre illustrent bien le désir d'améliorer l'armée coloniale. Des débats, des rapports et des comptes-rendus témoignaient de cette volonté de la 8^e Direction d'utiliser davantage, puis au mieux les soldats coloniaux et européens servant au sein des troupes coloniales. Ces efforts de pensée stratégique contrastaient avec l'image de cabinets passifs et impuissants comme a pu les décrire Philippe Masson :

« Toute la période qui va suivre jusqu'en 1939 va se placer sous le signe d'une dramatique impuissance. En vertu des divisions de l'opinion, des désaccords au sein de cabinets ministériels fragiles et éphémères, les responsables se révèlent incapables de définir et d'appliquer une politique cohérente. La plupart ne manquent cependant pas de talent. Beaucoup sont d'anciens combattants de valeur comme Édouard Daladier, Albert Sarraut, Georges Bonnet. Mais ils apparaissent désabusés, fatigués, leurs capacités d'action

¹⁰⁷ Henry DUTAILLY, « Une puissance militaire illusoire », in André CORVISIER (dir.), *Histoire militaire de la France, Tome 3...*, op.cit., p. 355.

minée par le pacifisme. Aucun d'entre eux n'a la carrure d'un Clemenceau voire même d'un Poincaré »¹⁰⁸.

Édouard Daladier est d'ailleurs l'auteur de nombreux documents présents dans le fonds Moscou, soit comme ministre de la Défense nationale et de la Guerre, soit comme Président du Conseil. Certes, nous pouvons suivre Philippe Masson sur l'impuissance des autorités politiques et militaires. Cependant, la 8^e Direction ne manqua pas de volontarisme pour adapter son outil aux menaces qui se profilaient en Europe et en Asie, mais le passage à l'acte s'avérait plus complexe.

Ce manque d'audace au sommet des troupes coloniales contraste avec les mesures prises au sein des unités qui devaient permettre aux soldats africains de se sentir dans les meilleures dispositions à l'échelle locale.

¹⁰⁸ Philippe MASSON, *Histoire de l'armée française*, Paris, Perrin, Collection Tempus, 1999, pp. 167-168.

Chapitre VIII.
Rationaliser l'emploi des hommes

Si le ministère de la Guerre tarda à mettre en place une véritable réforme des troupes venues d'Afrique subsaharienne, force est de constater l'activisme dont firent preuve les officiers commandant des unités à l'échelle locale et régionale. Éloignés de la stratégie à adopter face aux régimes totalitaires et aux prémices de la décolonisation, ils prirent les mesures nécessaires pour gérer leurs hommes au quotidien.

Ces mesures concernaient d'abord la justice. Pour cette période nous disposons de documents plus nombreux, en particulier pour les affaires de meurtres et de suicides¹⁰⁹. Ces dossiers nous éclairent sur la détresse morale de certains tirailleurs, qui parfois basculaient dans la folie car ils ne parvenaient à s'adapter ni à l'environnement européen, ni à la condition de vie de soldat.

Ces suicides, le relatif succès du communisme auprès de l'opinion publique en France et dans les colonies, puis la constitution d'un véritable mouvement opposé à la colonisation obligeaient à contrôler davantage les loisirs des tirailleurs et le temps qu'ils passaient hors de la caserne¹¹⁰.

Enfin, le temps où l'ensemble des citoyens se méfiaient des soldats soi-disant proches du monde animal et ayant une propension au viol semblait révolu. Si ces clichés existaient encore, ils n'étaient plus aussi prononcés qu'au cours de la Grande Guerre. La méconnaissance l'emportait sur les stéréotypes, même si ceux-ci continuaient d'être répandus par certains journalistes et hommes politiques. Les tirailleurs demeuraient des hommes pensés comme inférieurs, mais désormais ils touchaient une solde au sein d'une cité où ils prirent leurs marques. À ce titre, ils devinrent la cible de commerçants plus scrupuleux.

Il s'agit donc d'analyser dans ce chapitre la vie des soldats africains à l'échelle locale et de comprendre leur perception hors du monde militaire.

¹⁰⁹ SHD/GR 8D24 et 8D25.

¹¹⁰ SHD/GR 8D10.

A. Une justice ferme et adaptée

Les affaires étudiées dans la seconde partie ne furent pas éphémères, la période 1935-1940 dispose également de dossiers impliquant des soldats africains. Le système judiciaire civil et militaire révèle davantage d'événements impliquant ces hommes. Les affaires de meurtres témoignaient des difficultés d'intégration rencontrées par certains tirailleurs sénégalais.

A.1. Le contrôle du directeur des troupes coloniales :

Les démêlés judiciaires, qui pouvaient parfois être d'une grande banalité, remontaient toujours à la direction des troupes coloniales. Tel était le cas des problèmes financiers entre les cadres européens et leurs tirailleurs. Le général Jean Barrau avait déjà mis en avant cette question en 1936 en adressant un courrier sur ce problème à l'ensemble des généraux commandant des troupes coloniales en métropole et dans les colonies. La tournure de la lettre montrait que cette pratique n'était en rien isolée :

« Au cours de ces derniers mois, le Département a été saisi de multiples réclamations pour dettes, formulées notamment à l'encontre de sous-officiers des troupes coloniales.

Des enquêtes auxquelles il a été procédé, il résulte que, dans la majorité des cas, les débiteurs ont, dès l'origine, fait preuve d'une mauvaise foi qui dénote une absence inadmissible de tout sentiment d'honnêteté.

Il m'a été ainsi permis de constater, par exemple, que des sous-officiers empruntaient des sommes parfois importantes à des subordonnés, soldats et même tirailleurs, pour se livrer à des dépenses superflues et qu'ils se dérobaient ensuite délibérément, avec un manque absolu de sens moral, à leurs engagements formels de remboursement préalablement consentis : d'autres ont signé des bons d'un faux nom chez des commerçants ou ont quitté la colonie sans régler sciemment leurs frais de pension ou de séjour dans les Cercles »¹¹¹.

La pratique paraissait assez répandue et le fait que certains officiers ou sous-officiers géraient l'épargne de leurs tirailleurs pouvait pousser à la tentation. Le remboursement s'avérait souvent tardif, ou bien n'intervenait jamais. Au-delà de l'aspect immoral de ce procédé, cela nuisait à la réputation

¹¹¹ Le général Barrau, pour le ministre de la Défense nationale et de la Guerre et par son ordre, aux généraux supérieurs ou commandant des troupes coloniales en métropole, dans les colonies et territoires sous mandat, Paris, le 9 décembre 1936. SHD/GR 8D25-912.

des troupes coloniales. Pour y remédier, leur directeur appela donc à durcir les sanctions.

Pourtant deux ans plus tard, le général Jean Barrau, dut intervenir à nouveau dans une affaire confrontant un tirailleur à l'un de ses supérieurs pour des questions financières. Le tirailleur Dossoum Dionou réclamait la restitution d'un compte épargne à l'un de ses supérieurs, mais le fit de façon virulente. Le directeur des troupes coloniales intervint donc et infligea la punition à Dossoum Dionou en 1938 au nom du ministre de la Défense nationale et de la Guerre (voir annexe 49)¹¹². Son délit était :

*« A écrit à un sergent-chef indigène de son ex-compagnie une lettre contenant en termes comminatoires inadmissibles, une invitation à son ex-commandant de compagnie à lui remettre l'argent de son livret de caisse d'épargne dans les 8 jours, alors qu'il avait refusé le remboursement avant son départ et que le livret avait été acheminé par le même bateau que lui sur sa nouvelle destination »*¹¹³.

La lettre du directeur des troupes coloniales ne mentionnait pas avec précision les termes du soldat Dossoum Dionou, puisqu'il parlait juste de *« lettre écrite en des termes inadmissibles »*¹¹⁴. Le tirailleur fut donc sanctionné par une peine de 30 jours de prison pour ses propos. Certains soldats coloniaux parvenaient donc à mettre de l'argent de côté et parfois à le placer. Cela passait toutefois par un intermédiaire, en l'occurrence un des supérieurs. L'intervention en personne du général Barrau montrait que les affaires d'indiscipline n'étaient pas si fréquentes.

Au vu du contexte colonial des années 1930, on pourrait croire en une justice expéditive envers les soldats originaires des colonies. Or, les documents à notre disposition montrent que cela n'était pas le cas. L'intervention du directeur des troupes coloniales pouvait se traduire certes par un durcissement des sanctions comme ce fut le cas avec Dossoum Dionou, mais parfois il faisait preuve d'une certaine clémence. Par exemple, en février 1939, le général Maurice Falvy, alors directeur des troupes coloniales, ordonna par courrier au général commandant le 19^e Corps d'armée, de transformer une punition de 30 jours en une peine avec sursis. En effet, le tirailleur du 13^e régiment de

¹¹² Lettre du général Barrau, pour ministre de la Défense nationale et de la Guerre et par son ordre, au général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Afrique occidentale française, Paris, le 7 mai 1938. SHD/GR 8D10.

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ *Id.*

tirailleurs sénégalais, Nianka Kato, avait été condamné pour un délit, qui n'est pas précisé, à sa radiation du peloton des élèves caporaux. Cela constituait déjà une importante sanction. Celle-ci ajoutée aux états de service du soldat ne justifiait pas la réalisation de la peine, selon le général Falvy :

« Dans ces conditions, et compte tenu de la manière de servir antérieure du tirailleur Nianka Kato telle qu'elle ressort du compte-rendu n° 2/CO, du 3 janvier 1939, du chef de corps, j'ai décidé que la punition de 30 jours de prison que vous lui avez infligée, à l'occasion de la même affaire, comporterait l'octroi d'un sursis de trois mois »¹¹⁵.

L'intervention fréquente du directeur des troupes coloniales dans les affaires judiciaires, peu importe la gravité, ressort des documents étudiés. Le même général Falvy donna son avis en 1938 sur un sergent-chef africain qui n'avait pas rempli une simple mission consistant à aller chercher du matériel. Le général commandant les troupes coloniales dans la métropole fit un compte-rendu au directeur des troupes coloniales et lui demanda son avis, puisqu'il avait sanctionné le sergent-chef Aboulaye Gueye à 45 jours d'arrêt¹¹⁶. Un mois plus tard, alors qu'il avait étudié l'ensemble des pièces du dossier, le général Maurice Falvy décida d'alourdir la peine à 60 jours et insista sur la nécessité de prévenir le sergent-chef indigène des risques encourus en cas de récidive :

« En outre, le sergent-chef Gueye sera prévenu qu'à la prochaine faute grave dont il se rendrait coupable, il serait proposé soit pour la mise en non activité, soit pour la radiation des cadres, quand il aura acquis des droits à pension proportionnelle »¹¹⁷.

Cette intervention semblait cependant s'expliquer par le fait que le contrevenant était un sous-officier. La direction des troupes coloniales voulait des cadres exemplaires, tant européens que coloniaux. Il s'agissait peut-être d'une des raisons expliquant la clémence envers le soldat Nianka Kato et l'alourdissement de la peine du sergent-chef Gueye.

La justice n'était donc pas uniquement punitive envers les soldats d'Afrique, puisque l'affaire Dossoum Dionou montrait qu'elle visait aussi à les

¹¹⁵ Le général Falvy, pour le ministre de la Défense nationale et par son ordre, Au sujet du tirailleur Kato Nianka, du 13^e Régiment de tirailleurs sénégalais, au général commandant le 19^e Corps d'armée à Alger, Paris, le 8 février 1939. SHD/GR 8D10.

¹¹⁶ Lettre du général Falvy au général commandant supérieur des troupes coloniales dans la métropole, Paris, le 18 novembre 1938. SHD/GR 8D10.

¹¹⁷ Lettre du général Falvy au général commandant supérieur des troupes coloniales dans la métropole, Paris, le 17 octobre 1938. SHD/GR 8D10.

protéger des pratiques frauduleuses. Même si dans le cas présent, le tirailleur fut sanctionné pour son manque de respect envers un supérieur. Les cartons à notre disposition ne montrent à aucun moment une justice expéditive envers les soldats coloniaux, y compris dans les cas les plus graves.

A.2. Des affaires de meurtre, fruits d'une détresse psychologique :

Les cartons 8D24 et 8D25 présentent plusieurs affaires de meurtres qui nous en apprennent un peu plus sur la détresse morale dans laquelle vivaient certains soldats, mais aussi les tensions qui existaient entre ethnies à l'intérieur des bataillons de tirailleurs sénégalais. Dans les sources, les dossiers de meurtre ou tentatives de meurtre ont l'avantage d'être plus étoffés que les autres cas, cela permet bien souvent de retracer les motivations de l'accusé, puisqu'un rapport circonstancié accompagne généralement les différentes pièces à notre disposition. Le 20 juillet 1935, à Toulon, le tirailleur Feo Passagbeu fut pris d'un accès de folie et tenta de blesser trois autres soldats à coup de baïonnette¹¹⁸.

Jusqu'à cet incident, rien dans l'attitude de Feo Passagbeu n'avait éveillé les soupçons. Il semblerait qu'il se soit mal intégré au sein de la nouvelle unité à laquelle il avait été affecté à Toulon¹¹⁹. À partir du 20 juin, il tint des propos incompréhensibles, expliquant qu'il craignait pour sa vie et s'isolait de plus en plus du groupe. La répétition de ses accès de folie amena ses supérieurs à l'évacuer vers l'infirmerie. Il fut ensuite admis à l'hôpital Sainte-Anne le 2 juillet 1935, puis réintégra son unité le 18 juillet et la visite médicale du lendemain ne montra rien d'anormal. Ce fut pourtant ce jour qu'éclata l'incident relaté dans un rapport du colonel Legentilhomme, commandant alors le 4^e régiment de tirailleurs sénégalais :

« Vers 20 heures, Feo Passagbeu se leva, prit son fusil, mit baïonnette au canon et revint au pied de son lit. Le tirailleur Fagnene (matricule 29 303), se rendant compte que quelque chose d'anormal se passait, alluma son briquet. Apercevant alors Feo Passagbeu, il lui demanda : « Qu'est-ce que tu fais avec ton fusil ? ». À ce moment, Feo Passagbeu prit sa baïonnette à la main. Fagnene, sentant le danger, se mit à crier pour réveiller ses camarades, et il

¹¹⁸ Rapport du colonel breveté Legentilhomme, commandant le 4^{ème} Régiment de tirailleurs sénégalais, au sujet de l'incident au cours duquel un tirailleur atteint de folie a blessé trois de ses camarades, transmis au général commandant la 2^{ème} Division coloniale sénégalaise, Toulon, le 24 juillet 1935, SHD/GR 8D24-233.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 2.

se précipita pour prévenir le sergent de garde. À ce moment fut blessé le tirailleur Faya Kamano, couché dans le lit voisin de celui de Fagnene, séparé lui-même de Feo Passagbeu par la couchette du tirailleur Diara Courouma.

Aux cris d'alarme, les tirailleurs de la chambre voisine vinrent voir ce qui se passait. Feo Passagbeu qui s'était dirigé vers la porte de communication, blessa légèrement Camara Negueno et pénétra dans la chambrée, rencontra Diote Palanfou auquel il porta un violent coup de baïonnette qui traversa la cuisse. Ce tirailleur saisit les mains de Feo Passagbeu alors que la baïonnette était encore dans la plaie et le caporal de chambre, Amadou Bilame (matricule 50 066) en profita pour ceinturer le fou.

C'est à ce moment qu'arrivèrent le sous-officier de garde et le sergent de semaine de la 6^{ème} Compagnie.

Enfin le tirailleur Diara Kourouma (matricule 31 651), de la 6^{ème} Compagnie atteint de tremblements nerveux et crises de larmes consécutifs à la peur a été mis en observation à l'infirmerie.

Le tirailleur Feo Passagbeu, refusa tout d'abord de répondre puis se borna à déclarer que quelque chose s'était passé dans son cœur et l'avait poussé à agir »¹²⁰.

À aucun moment, le colonel Legentilhomme n'évoqua d'éventuelles animosités entre Feo Passagbeu et les autres tirailleurs. Il semblerait que ce soit d'avantage un accès de folie. Un mois s'était écoulé entre les premières inquiétudes vis-à-vis de ce soldat et son passage à l'acte. Le rapport ne donna guère d'éléments complémentaires, mis à part le fait que ce soldat était de race diakouba, originaire de la Côte d'Ivoire, qu'il était arrivé en France le 25 mai 1934 et qu'il était rapatriable au cours du troisième trimestre 1936¹²¹. Il avait ciblé ses victimes de façon aléatoire, ce qui ne pouvait laisser supposer une quelconque hostilité entre lui et ces hommes.

Le médecin-chef auscultait quatre soldats. Parmi ceux-ci, Faya Kamano représentait le cas le plus grave puisqu'il était atteint d'une blessure au flanc provoquée par un coup de baïonnette. Le médecin-chef ne pouvait alors prononcer de diagnostic car la profondeur de la blessure ne permettait pas de déterminer si des organes vitaux avaient été touchés. Ensuite, Dioti Palanfou (matricule 48 759) avait reçu un coup de baïonnette à l'aîne gauche, l'arme

¹²⁰ *Id.*, pp. 2-3.

¹²¹ *Id.*, p. 3.

blanche avait même traversé la cuisse. Quant à Camara Negono (matricule 17 379), il ne présentait que des plaies superficielles et sans gravité à la main puis à la poitrine. Il fut renvoyé le soir même dans son unité après avoir été pansé. Feo Passagbeu n'avait reçu aucune blessure puisque le constat du médecin-chef restait : « *Feo Passagbeu (matricule 81 950), de la 6^{ème} Compagnie, atteint de folie* »¹²². Le rapport du colonel Legentilhomme demeure notre seule source sur cette affaire, nous ignorons donc quelles furent les sanctions contre Feo Passagbeu, si Faya Kamano se remit de sa blessure et les conséquences de la crise de panique de Diara Kourouma sur la suite de son service.

Si les différents meurtres évoqués par le fonds Moscou suivaient parfois une crise de folie, le plus souvent ils relevaient d'histoires banales, ou encore de tensions profondes qui ne pouvaient se comprendre qu'en tenant compte des rivalités ethniques en Afrique occidentale française. Un rapport évoque par exemple un meurtre commis à Toulouse en 1936 par le tirailleur Saboumou¹²³. Ce document souligne le fait qu'il était de « *race sara* »¹²⁴. Il s'agissait donc probablement d'un tirailleur venu d'Afrique équatoriale française puisque cette ethnie vivait principalement dans l'actuel sud du Tchad et nombre d'entre eux avaient été réquisitionnés pour participer à la construction du chemin de fer Congo-océan entre 1922 et 1934¹²⁵. Le 20 septembre 1936, le tirailleur Saboumou conduisit un cheval du 16^e R.T.S. à l'infirmerie vétérinaire. Il resta près de deux mois au sein du 117^e régiment d'artillerie lourde (R.A.L.) et s'entendait bien avec ses camarades de chambrée, à savoir le canonnier Barbier, le cavalier Barrau et le soldat Marty. Si le rapport pêche une fois de plus par l'absence d'une dimension interprétative, il revient avec une grande précision sur les faits :

« Les faits se sont déroulés de la façon suivante : après l'appel, le tirailleur et les trois militaires européens se sont couchés. Saboumou aurait fumé une cigarette que le soldat Marty l'avait aidé à allumer avec son briquet. »

¹²² *Id.*, p. 1.

¹²³ Rapport du général de division Bonnet, commandant le Groupement colonial mixte, sur le meurtre dont s'est rendu coupable le tirailleur Saboumou, transmis au ministre de la Défense nationale et de la Guerre, Toulouse, le 20 novembre 1936. SHD/GR 8D24-233.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 1.

¹²⁵ Jean-Pierre MAGNANT, « La conscience ethnique chez les populations sara », in Jean-Pierre CHRÉTIEN et Gérard PRUNIER (dir.), *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 1989, pp. 329-369.

Entre une et deux heures du matin, le tirailleur se réveille et se lève. Marchant droit devant lui, il passe entre les lits de ses camarades Barbier et Barrau. Il prend son coupe-coupe placé sur la planche à bagages au-dessus et entre les têtes de lit de Barrau et Barbier et fend le crâne de ce dernier le tuant net. Puis, il frappe le soldat Barrau avec la même arme et ne l'ayant pas tué du premier coup, il s'empare du sabre de ce cavalier qu'il à portée de sa main et lui en porte plusieurs coups.

À ce moment, le soldat Marty se sauve et donne l'alarme.

Quand les gradés et canonniers accourus à l'appel de Marty et poussèrent la porte de la chambre, Saboumou ne chercha nullement à leur résister »¹²⁶.

Le général Bonnet reconnaissait lui-même la complexité à interpréter cet acte, puisque Saboumou n'avait jamais fait l'objet d'une quelconque altercation avec un soldat : *« l'acte du tirailleur Saboumou échappe à toute explication rationnelle et semble relever du domaine spécial et complexe de la psychiatrie de phénomènes subconscients, peut-être en rapport avec des cauchemars »¹²⁷.*

Le bilan de cette nuit témoignait de la violence des actes : le canonnier Barbier avait été tué sur le coup alors que le cavalier Barrau était *« très grièvement blessé »¹²⁸.*

Toutefois, le général Bonnet disposait davantage d'éléments que le colonel Legentilhomme pour Feo Passagbeu, et notamment la déposition de Saboumou. Selon ce dernier, le soldat Marty lui aurait dit, au cours de cette soirée, qu'il ne reverrait jamais Castelsarrasin car le lendemain le médecin lui ferait une piqûre qui le tuerait. Pour ne pas mourir seul, il tua deux de ses compagnons de chambrée et épargna Marty qui l'avait prévenu¹²⁹. Ce dernier nia l'ensemble de ces propos. Si Feo Passagbeu avait donné des signes d'inquiétude au cours du mois précédant ses attaques à la baïonnette, Saboumou n'avait eu aucune altercation, ni comportement préoccupant avant la nuit meurtrière.

¹²⁶ Rapport du général de division Bonnet, commandant le Groupement colonial mixte, transmis au ministre de la Défense nationale et de la Guerre, Toulouse, le 20 novembre 1936, p. 2-3. SHD/GR 8D24-233.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 3.

¹²⁸ *Id.*, p. 2.

¹²⁹ *Id.*, p. 2.

Cependant, un élément plus général du rapport du général permet d'éclairer le propos puisqu'il fait référence à des comportements déjà rencontrés parmi les tirailleurs sénégalais :

*« Il y a lieu de noter, en effet, que le drame n'a été ni précédé, ni suivi des violents accès de fureur ou des états d'exaltation auxquels sont parfois sujets les tirailleurs irrités par une vexation précise ou en proie à des crises mentales plus ou moins subites »*¹³⁰.

Ce passage rappelle l'attitude de Feo Passagbeu qui d'après le général Bonnet n'était pas exceptionnelle, cela arrivait « parfois »¹³¹ aux tirailleurs. Pourtant, les explications manquent au sein des sources sur ces crises de folie. Les lacunes des informations n'empêchèrent pas certains journaux de s'emparer de ce cas¹³².

Une autre affaire, celle d'Amidou Dembelé, peut en revanche éclairer les raisons de la détresse psychologique de certains tirailleurs car le corpus de sources s'avère plus conséquent. Les événements eurent lieu à Mont-de-Marsan, au cours de la nuit du 27 juillet 1936, et la 8^e Direction en fut avertie par un télégramme chiffré dans la matinée :

« Lundi vers 3 heures un tirailleur a blessé gravement avec sa baïonnette un adjudant-chef et un caporal indigène.

Enquête en cours.

*Un compte-rendu suivra »*¹³³.

Le tirailleur Dembelé faisait partie du 14^e régiment de tirailleurs sénégalais. Les événements s'étant déroulés à trois heures du matin, un premier rapport put être rédigé dans la journée par le lieutenant-colonel Dubecq, commandant le 14^e R.T.S. La totalité de celui-ci est reproduit en annexe 50. D'après celui-ci, dans la nuit du 27 juillet 1936, Amidou Dembelé blessa avec une baïonnette un caporal originaire de Côte d'Ivoire, puis un adjudant-chef européen avec la même arme, avant de se jeter par la fenêtre du deuxième étage. Les trois hommes furent envoyés à l'hôpital mais seul Amidou Dembelé put répondre aux questions du lieutenant-colonel Dubecq.

Le compte-rendu s'avérait assez complet au vu de la proximité chronologique entre sa rédaction et les faits en question. Une fois de plus, rien

¹³⁰ *Id.*, p. 3.

¹³¹ *Id.*, p. 3.

¹³² Voir VIII.C.3., p. 394.

¹³³ Mont-de-Marsan à 8^e Direction, Traduction d'un télégramme chiffré reçu au ministère de la Défense nationale et de la Guerre le 27 juillet 1936 à 13 heures. SHD/GR 8D24-233.

dans le comportement du tirailleur n'aurait pu laisser prévoir la tragédie. Pour les trois affaires, les rapports avaient été rédigés par le commandant de l'unité. Ces derniers n'avaient probablement aucun intérêt à faire ressortir des tensions sous-jacentes qui auraient pu amener à se méfier d'un éventuel accident. Souligner la qualité du parcours des coupables, ou au moins l'absence de punition, était aussi un moyen de se dédouaner de toute responsabilité des faits.

Le lieutenant-colonel Dubecq accompagna également son rapport du compte-rendu du médecin-chef (voir annexe 51)¹³⁴. Le médecin Salicetti rédigea également son rapport le 27 juillet et soulignait que le caporal Dibo était le seul dans un état vraiment critique :

*« Caporal Dibo. Plaie pénétrante toraco abdominale avec perforation de l'estomac par baïonnette. A été opéré une heure après par le chirurgien de l'hôpital. État très grave, presque désespéré. Présente en outre une petite plaie jambe gauche (coup de baïonnette). Plaies contuses des lèvres »*¹³⁵.

Le médecin-chef Salicetti gardait peu d'espoir pour ce caporal indigène. L'adjudant-chef européen François Mara avait été touché au poumon et le compte-rendu soulignait un *« état très sérieux mais non alarmant »*¹³⁶. Quant à Amidou Dembelé, il avait quelques fractures au bras et au poignet *« sans gravité immédiate »*¹³⁷ provoqués par sa chute. Ce rapport médical témoignait de la violence des faits et des intentions meurtrières d'Amidou Dembelé, puisqu'il avait visé le thorax des deux hommes et touché des organes vitaux. Amidou Dembelé s'était défenestré après avoir attaqué ses deux supérieurs. Clore son action par un acte suicidaire illustre aussi sa détresse.

De tels faits appelaient évidemment une enquête approfondie afin de comprendre les motivations du soldat soudanais. Pourtant, il ne fallut qu'une semaine au lieutenant-colonel pour proposer un nouveau rapport qui ne fournissait guère d'éléments supplémentaires¹³⁸. Amidou Dembelé et le caporal Dibo maintenaient leur version des faits, puis le lieutenant-colonel se contentait de leurs déclarations :

¹³⁴ Rapport du médecin commandant Salicetti, médecin chef du 14^e R.T.S., au colonel commandant le régiment, Mont de Marsan, le 27 juillet 1936. SHD/GR 8D24-233.

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ *Id.*

¹³⁷ *Id.*

¹³⁸ Lieutenant-colonel Dubecq, Compte-rendu, au ministre de la Guerre et au général commandant supérieur des troupes coloniales métropolitaines, Mont de Marsan, le 3 août 1936. SHD/GR 8D24-233.

« *Aucun fait nouveau ne s'est révélé depuis l'établissement du premier rapport. Le tirailleur Amidou Dembelé maintient ses affirmations et le caporal Dibo les réfute avec énergie ; d'autre part, aucun renseignement n'a pu être recueilli dans l'entourage de ces indigènes* »¹³⁹.

Le fait que le commandant de l'unité se contenta des propos extrêmement vagues d'Amidou Dembelé du 27 juillet avait de quoi laisser dubitatif puisque le rapport de cette même date affirmait : « *Il a déclaré que, depuis quelque temps poursuivi de propositions contre nature de la part de son caporal, il a voulu le tuer* »¹⁴⁰. Cette explication n'avait aucun sens et ne pouvait probablement pas satisfaire les supérieurs du lieutenant-colonel. Ces propositions « *contre nature* » pouvaient être à caractère sexuel, mais rien dans le rapport ne permet de confirmer cette seule expression. En outre, au cours de la semaine écoulée entre les deux documents, le caporal Dibo s'était remis de ses blessures :

« *Caporal Dibo. Diagnostic d'entrée : Plaie pénétrante thoraco abdominale avec perforation de l'estomac/ État actuel : très amélioré. Paraît hors de danger sauf complications* »¹⁴¹.

Le fait que la principale victime, dont la survie semblait compromise le 27 juillet, ne fût plus en danger de mort avait peut-être facilité une enquête peu approfondie. D'ailleurs, dans son compte-rendu du 3 août, le lieutenant-colonel Dubecq passa rapidement sur les motivations d'Amidou Dembelé pour proposer une récompense envers l'adjudant-chef Mara « *pour son intervention courageuse* »¹⁴², ainsi que pour le sergent Labeyrie qui avait prodigué les premiers soins à celui-ci et lui avait ainsi « *sauvé la vie* »¹⁴³. Amidou Dembelé resta tout de même poursuivi devant la justice militaire pour « *voies de fait envers des supérieurs* »¹⁴⁴. Cependant, le fonds Moscou ne dispose pas de documents postérieurs au 3 août sur cette affaire.

Ces trois tentatives de meurtre permettent aussi de dépasser le cadre de la micro histoire. Il semblerait que les crises de folie, telle que celle de Feo Passgbeu, n'étaient pas des événements extraordinaires. Si certains tirailleurs pouvaient avoir des accès de violence, les causes de ceux-ci pouvaient être

¹³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰ *Id.*

¹⁴¹ *Id.*

¹⁴² *Id.*

¹⁴³ *Id.*

¹⁴⁴ *Id.*

nombreuses : difficultés à vivre l'éloignement, tensions entre ethnies, conflits avec les supérieurs qu'ils fussent européens ou Africains, mais le silence de nos sources ne doit pas laisser libre court à toute sorte d'interprétation. Ces sources émanaient à chaque fois des officiers commandant l'unité dans laquelle s'étaient déroulés les événements. Or, pour la cohésion de celle-ci, il importait probablement de taire certaines tensions sous-jacentes qui pouvaient remettre en question les formes de leur commandement.

Si l'indiscipline et les actes violents s'avéraient bien présents au sein des troupes noires, les seuls combattants coloniaux n'en avaient pas le monopole. De nombreux Européens apparaissent dans le fonds Moscou et permettent de comparer, dans une certaine mesure, le fonctionnement de la justice militaire des soldats coloniaux à celle des soldats métropolitains.

A.3. Une justice comparable à celle des Européens :

Une question légitime demeure sur les différences entre les soldats indigènes et les soldats européens : la justice militaire fut-elle différente pour les soldats coloniaux ? Au-delà de leur statut, il semblerait, que ces soldats n'aient pas eu à faire à une justice plus sévère que pour les soldats européens dans plusieurs cas.

À titre d'exemple, la venue des familles avec les soldats demeurait une pratique très encadrée comme cela a été vu dans la première partie. Faire venir sa famille hors de ce cadre pouvait exposer le contrevenant à des sanctions. Ce fut le cas de l'adjudant Thierno Mamadou Diallo, de la section des infirmiers militaires, qui avait établi une déclaration mensongère pour faire venir sa compagne, avec laquelle il n'était pas marié, et son enfant. Le général Jean Barrau fixa lui-même la peine contre ce sous-officier originaire d'A.O.F. dans un courrier adressé au général commandant supérieur des troupes coloniales dans la métropole, le 23 juin 1938 :

*« A fait de fausses déclarations en vue d'être autorisé à faire voyager au frais de l'État une femme avec laquelle il n'est pas régulièrement marié et l'enfant issu de cette union »*¹⁴⁵.

Par conséquent, l'adjudant Thierno Mamadou Diallo fut condamné à vingt-cinq jours d'arrêt. Pour cette même infraction, la sanction était identique

¹⁴⁵ Lettre du général Barrau au général commandant supérieur des Troupes coloniales dans la métropole, Paris, le 23 juin 1938. SHD/GR 8D10.

pour les Européens, puisque le sergent Joseph Desclos, du 7^e régiment de tirailleurs sénégalais fut condamné à trente jours d'arrêt comme le rappelait le même général Barrau dans un autre courrier de mai 1938 :

« *Alors qu'il était caporal-chef, a laissé venir sa femme à la colonie sans autorisation, malgré l'interdiction formelle concernant les hommes de troupe à ce sujet* »¹⁴⁶.

Sauf que dans le cas présent, l'intervention du directeur des troupes coloniales se traduisit par un alourdissement de la peine, puisqu'il la fixa à quarante-cinq jours « *en raison de la gravité de la faute commise* »¹⁴⁷. Si les cas de l'adjudant Thierno Mamadou Diallo et du sergent Joseph Desclos n'étaient pas exactement les mêmes, aucun élément ne permet de soulever l'idée d'une justice à deux vitesses distinguant les soldats coloniaux de leurs homologues européens dans la cadre de la justice militaire. Par ailleurs, les dossiers de six autres soldats européens des troupes coloniales permettent de voir que dans les colonies, les militaires européens ne pouvaient agir en totale liberté¹⁴⁸. La justice militaire tentait tant bien que mal d'encadrer l'ensemble des troupes coloniales.

Ainsi, la justice militaire intervint dans de multiples affaires impliquant des soldats africains, depuis la fraude financière jusqu'au meurtre. Le directeur des troupes coloniales semblait alors supplanter toutes les autres instances puisqu'il pouvait alourdir ou alléger la peine. Dans les dossiers consultés, il le fit à chaque fois en prenant un certain temps, en consultant les documents fournis par ses subalternes et en essayant de tenir compte de la faute et du dossier du soldat.

À la différence des dossiers judiciaires évoqués dans la seconde partie¹⁴⁹, les documents étudiés ici sont assez nombreux pour parler d'un malaise d'une partie des troupes noires. La folie, les tensions entre ethnies et les cas d'insubordination furent plus fréquents entre 1935 et 1940 qu'entre 1919 et 1934. La justice se devait donc d'agir sur cette question primordiale qu'était le moral des troupes. Le relatif malaise fut perçu par les chefs d'unités

¹⁴⁶ Lettre du général Barrau au général commandant supérieur des Troupes du groupe de l'Afrique occidentale française, Paris, le 19 mai 1938. SHD/GR 8D10.

¹⁴⁷ *Ibid.*

¹⁴⁸ SHD/GR 8D10.

¹⁴⁹ Voir VI.A., p. 274.

qui le firent remonter à leurs supérieurs. Ensemble, ils tentèrent de mettre en place des solutions pour y remédier.

B. Maintenir le moral à court et long terme

Pour que l'efficacité des soldats fût optimale, il importait de tenir compte de l'homme déraciné qui évoluait dans un cadre géographique qu'il connaissait mal. Les affaires judiciaires, le lien avec l'alcool et les femmes, ainsi que les rapports avec les populations locales appelaient à être parfaitement encadrés. Malgré la vie en caserne, les soldats venus d'Afrique stationnant au sein de certaines unités se sentaient parfois seuls, cette solitude les exposait à l'alcool, en faisait des cibles pour les antimilitaristes et les anticolonialistes, puis amenait parfois au suicide.

B.1. Des tirailleurs entre solitude et désarroi :

Édouard Daladier en personne, alors ministre de la Défense nationale et de la Guerre, avait appelé en 1936 le Conseil supérieur de la guerre (C.S.G.) à réaliser des efforts pour le moral des troupes¹⁵⁰. Son texte, remarquable et ambitieux, ne mentionnait pas les soldats indigènes, mais les termes employés témoignaient de l'importance donnée à la question du moral, puisqu'il en fit une priorité pour l'ensemble des composantes de l'armée française :

*« Dans les préoccupations multiples de votre commandement, je vous invite aujourd'hui à placer au premier rang tout ce qui regarde la santé physique et morale de la troupe »*¹⁵¹.

Le ministre opposait ensuite de façon caricaturale deux corps de troupes : ceux qui faisaient preuve d'innovation et de pragmatisme obtenant ainsi le meilleur de leurs hommes alors que d'autres s'enfermaient dans une routine qui conduisait à l'ennui et l'indiscipline :

« Dans certains corps de troupe, par l'appel aux initiatives et l'emploi intelligent de toutes les collaborations, on a fait merveille. Les salles de lecture et de récréations des soldats y sont accueillantes, les réfectoires clairs, les aliments sont préparés avec goût, selon les ressources des provinces et des saisons ; des compétitions sportives sont disputées, des fêtes organisées. Avec les mêmes moyens, quelques autres sont restés par paresse d'esprit, à

¹⁵⁰ Le ministre de la Défense nationale et de la Guerre au général chef d'état major de l'armée, vice-président du Conseil supérieur de la Guerre, Paris, le 19 juin 1936. SHD/GR 8D25-912.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 1.

*l'exercice morne, à des routines périmées. Chez les premiers, les punitions sont rares, la discipline exacte et souple ; chez les seconds, on n'en obtient que l'apparence extérieure »*¹⁵².

Certes, l'opposition s'avérait quelque peu manichéenne, mais elle mettait en avant les résultats obtenus par les corps qui portaient leur attention sur des questions qui pouvaient sembler secondaires comme la nourriture et les aspects récréatifs. Nous avons vu l'action du Comité des troupes noires¹⁵³ qui permit la construction d'une bibliothèque, l'acquisition d'instruments de musique et fit un don de 4 000 francs pour l'érection de la mosquée al-Missiri afin de renforcer le moral des soldats africains présents dans les camps de la ville de Fréjus.

Édouard Daladier donnait aussi à son propos et à ses objectifs une profondeur historique :

« Les plus belles traditions militaires sont liées aux noms des chefs les plus humbles. Faites relire à vos officiers les lettres de Hoche, de Vauban, de Marc-Aurèle ; plus près de nous rappelez-leur aussi par qui et de quelle manière humaine furent éteints les graves accidents de 1917.

*Qu'on dise de chaque corps de troupe ce que Tacite décrit de la légion Julius Agricola : « l'émulation y tient lieu de contrainte » »*¹⁵⁴.

Le ministre de la Défense nationale et de la Guerre érigeait ici la question du moral comme la colonne vertébrale des unités combattantes. Il demandait d'ailleurs à la fin de son texte au vice-président du Conseil supérieur de la guerre de lui faire remonter toute proposition et toute expérience intéressante sur cette question. Il lui réclamait également de sanctionner tous les officiers qui n'accompliraient aucun effort sur cette question¹⁵⁵.

Les troupes coloniales furent donc concernées par ces nouveaux impératifs. Comme pour les autres soldats, l'alcool et les femmes pouvaient jouer un rôle non négligeable sur le moral des troupes, aussi bien d'un point de vue négatif que positif. La consommation d'alcool fit l'objet d'une attention particulière sur l'ensemble de notre période et la solution à ce problème variait en fonction du contexte et des unités. Par exemple, après des troubles causés

¹⁵² *Id.*, p. 1.

¹⁵³ V.A.3., p. 239.

¹⁵⁴ Le ministre de la Défense nationale et de la Guerre au général chef d'état major de l'armée, vice-président du Conseil supérieur de la Guerre, Paris, le 19 juin 1936, p. 3. SHD/GR 8D25-912.

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 3.

dans la 19^e région (Algérie) par des tirailleurs en état d'ébriété, le général Victor Bourret, alors chef de cabinet au ministère de la Guerre, écrit en 1936 un courrier sur cette question bien qu'il ne fût pas en charge des troupes coloniales (voir annexe 52)¹⁵⁶. Nous en retranscrivons ici une grande partie du fait du rôle clé joué par l'auteur au sein du ministère de la Guerre :

« Des incidents graves ayant été provoqués par des militaires indigènes en état d'ivresse, le général commandant le 19^e corps d'armée a été amené, pour en empêcher le retour, à prescrire que tout militaire indigène signalé en état d'ivresse sera l'objet d'une punition sévère, celle-ci étant fortement augmentée en cas de récidive.

Ces mesures ne pourront donner leur plein rendement que si les mêmes fautes sont également sévèrement réprimées dans tous les corps comprenant des militaires indigènes.

Il y a un intérêt capital à poursuivre par tous les moyens la lutte contre l'alcoolisme, en particulier dans les troupes indigènes ».

L'alcool qui pouvait permettre de remonter le moral parmi les autres troupes demeurait un fléau au sein de certains groupes indigènes. Le texte du général Bourret montrait qu'il n'y avait aucune règle commune vis-à-vis de cette question. Certainement, parce que cela permettait aux cadres européens de s'adapter aux situations locales.

Au sein des troupes européennes, la consommation d'alcool reste liée aux poilus dans les mémoires. Pour l'historien François Cochet, l'alcool permettait au début des premiers combats d'éloigner la peur, mais il insiste sur le fait que parmi les troupes non combattantes se trouvait également un problème d'alcoolisme, davantage lié à l'ennui¹⁵⁷. Selon l'historien : *« L'alcool rythme donc bel et bien tous les instants de la vie des soldats de la Grande Guerre, qu'ils soient de réels combattants ou non »*¹⁵⁸.

Pour les soldats africains, il demeure difficile de dégager toute généralité. Il convient d'autant plus de nuancer tout propos qui ferait des tirailleurs des alcooliques en puissance. Certes, la consommation entraînait

¹⁵⁶ Le général Bourret (chef de cabinet au ministère de la Guerre), pour le ministre de la Défense nationale et de la guerre et par son ordre, Punitons pour ivresse, Paris, le 16 juin 1936. SHD/GR 8D25-912.

¹⁵⁷ François COCHET, « 1914-1918 : l'alcool aux armées. Représentations et essai de typologie », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°22, 2006/2, pp. 19-32.

¹⁵⁸ *Ibid.*

souvent des rixes, de la désobéissance, voire des émeutes¹⁵⁹. Si beaucoup de tirailleurs sénégalais n'avaient aucun attrait pour les alcools forts et le vin, l'ennui dans les villes de garnison pouvait conduire à une certaine consommation.

De plus, l'alcool n'était qu'un problème parmi d'autres pour les troupes venues du continent africain et le projet d'Édouard Daladier demeurait bien plus profond. Il s'agissait de remédier à des états de solitude, voire de détresse morale. De nombreux suicides émaillent les sources et quelques rapports relatent des tentatives. Tous ces documents remontaient à la 8^e Direction, mais les tentatives de suicide n'avaient pas besoin de faire l'objet d'un rapport détaillé. Un simple télégramme fut par exemple envoyé de Mont de Marsan à la 8^e Direction, le 6 août 1935 à 11 heures 45 :

*« Le 6 août à 9 heures 30, pendant le tir, un tirailleur de race peul tente de se suicider. Blessure grave à la tête »*¹⁶⁰.

Mis à part ces courts documents, les tentatives ont laissé peu de traces archivistiques.

D'autres suicides se produisaient après des violences comme il a été vu précédemment avec Amidou Dembelé qui se jeta par la fenêtre après avoir attaqué deux supérieurs¹⁶¹. Cependant, le cas d'Amidou paraissait reposer davantage sur un contentieux préalable avec le soldat Marty. À l'inverse, une affaire plus grave semblait avoir eu pour objectif le suicide d'un tirailleur qui tua deux hommes avant de mettre fin à ses jours en Algérie. Le soldat s'appelait Dibote Nouffi et était conducteur de mulets. Appartenant à l'ethnie loubas et originaire de Haute-Volta, il arrivait à sa neuvième année de service. Toujours bien noté, il n'avait eu qu'une punition en 1934, dont nous ignorons la cause et la nature¹⁶². La totalité de ce rapport est retranscrite en annexe 53 et illustre la violence des faits. Il s'agit de l'acte le plus violent émanant d'un tirailleur africain que nous ayons trouvé dans les archives :

« Le drame s'est déroulé comme l'expose le colonel FIZE ; tous les témoins qui ont vu plus ou moins quelque chose (sergents PEDEMONTE et RICARD, sergent YALIE DIAMANDE, caporal DELSANTI, caporal indigène ANAGO,

¹⁵⁹ Julien FARGETTAS, *Les tirailleurs sénégalais...*, *op.cit.*, p. 75.

¹⁶⁰ Armes Mont de Marsan, à général commandant supérieur des troupes coloniales, traduction d'un télégramme chiffré reçu le 6 août 1936 à 14 heures. SHD/GR 8D24-233.

¹⁶¹ Voir p. 372.

¹⁶² Le général Perraud, commandant la 3^e B.I.A., Transmis au général commandant la division, Constantine, le 10 juin 1936. SHD/GR 8D24-233.

soldats BOUVARD et JACOB, tirailleur AGOYA SAYABA) s'accordent pour présenter le déroulement des faits de la même façon.

Au rassemblement du convoi, dans l'enclos du marché, le tirailleur DIBOTE NOUFFI était à la tête de son mulet. Le caporal ANAGO, caporal d'échelon, le vit abandonner soudain son mulet que le caporal prit alors en main. Le soldat BOUVARD, conducteur d'une qui se trouvait en avant de la ligne des mulets et à côté de laquelle était le sergent chef ECKMANN, entendit un tirailleur appeler : « Chef ! », Eckmann répondit : « Qu'est-ce qu'il y a ». BOUVARD vit alors le tirailleur qui avait interpellé le sous-officier faire feu sur ce dernier qui s'écroulait, et tirer à nouveau sur le corps à terre. Bouvard s'avança et au même moment BRAUNECKER qui s'était porté au secours de son camarade arrivait et s'écriait « vite le médecin » et tombait à son tour abattu par DIBOTTE. BOUVARD effrayé, chercha alors à s'abriter, ainsi que tous les voisins.

Le soldat JACOB a vu le sergent-chef BRAUNECKER faire encore quelques pas, après le premier coup de feu qu'il avait reçu (blessure du ventre sans doute), puis s'abattre après un second coup (à la tête).

Le sergent indigène YALIE DIAMANDE qui se portait sur le meurtrier, le vit disparaître dans la nuit.

Le drame s'est déroulé avec une rapidité extrême qui n'a permis aucune intervention. Il faut noter d'ailleurs qu'en entendant siffler les balles et en voyant leur trace lumineuse dans la nuit, le personnel du convoi a eu un moment d'effolement et n'a plus qu'un souci : s'abriter.

DIBOTTE NOUFFI, son double meurtre commis, était parti dans la direction du bataillon : il est arrivé jusqu'à la grille du marché et c'est là qu'il s'est tué. La colonne aux premiers coups de feu s'était arrêtée. Une partie de la colonne était voisine de la grille. On y entendit ces paroles :

« Ma femme¹⁶³, je m'en fous !

Capitaine Nicolini, y en a rien à faire aujourd'hui ! »¹⁶⁴.

Dibote Nouffi commit donc un double meurtre avec une arme et des cartouches dérobées six jours auparavant¹⁶⁵. Les deux hommes assassinés, Eckmann et Braunecker semblaient être des cibles choisies au hasard et

¹⁶³ Dibotte était en effet marié.

¹⁶⁴ *Ibid.*, pp. 1-2.

¹⁶⁵ Lettre du général Rochard, commandant la Division, au général commandant le 19^e Corps d'armée, Constantine le 11 juin 1936. SHD/GR 8D24-233.

l'objectif du tirailleur demeurait le suicide. Contrairement aux cas de Feo Passagbeu et Amidou Dembelé, évoqués précédemment, il ne s'agissait pas ici d'un accès de folie : « *DIBOTE a-t-il agi sous l'emprise d'un de ces accès de véritable démence qui se manifestent parfois chez les noirs ?* »¹⁶⁶. Le fait que le général Perraud se posât la question, montrait une fois de plus que les comportements relevant de la folie chez les soldats africains n'étaient pas rares. Cependant, l'auteur du rapport soulignait que Dibote avait volé les cartouches six jours auparavant et appelé Eckmann. Ces deux éléments donnaient un caractère prémédité au meurtre.

Sans devenir des actes systématiques, le suicide et les problèmes liés à la consommation d'alcool au sein des unités noires occupent une place plus importante au sein de nos sources pour les années 1935-1940 que pour les périodes précédentes. Le fait que le ministre de la Guerre Daladier rédigeât un document sur le moral de l'armée française montrait que ce malaise dépassait les seules troupes africaines. Un effort fut donc demandé pour lutter contre ces dysfonctionnements. La lutte contre l'ennui et pour le maintien du moral des troupes se pratiquait au quotidien par une bonne connaissance des us et coutumes des soldats.

B.2. Des lieux réservés aux soldats noirs :

Des lieux spécifiques permettaient de remonter le moral des soldats africains comme des terrains de jeux, des salles de lecture ou de réunion et des lieux culturels. Dans la ville, certains bâtiments pouvaient également devenir un lieu de rencontre pour les soldats issus des colonies. Un compte-rendu de 1935 sur une affaire d'indiscipline mentionne une certaine « *Marcelle* » qui organisait dans un établissement des réunions entre tirailleurs. Ce document expliquait que le tirailleur Koikoi Bilavogui, placé au sein du 8^e régiment de tirailleurs sénégalais, avait refusé de saluer un sous-officier européen dans la ville de Toulon¹⁶⁷. Le colonel Bonavita, commandant le 8^e R.T.S. et auteur du rapport, chercha à comprendre les raisons de cet acte d'indiscipline. Il mentionna alors le domicile d'une dénommée Marcelle où se tenait des

¹⁶⁶ Le général Perraud, commandant la 3^e B.I.A., Transmis au général commandant la division, Constantine, le 10 juin 1936, p. 4. SHD/GR 8D24-233.

¹⁶⁷ Le colonel Bonavita, commandant du 8^e R.T.S, Compte-rendu au sujet d'éléments de propagande anti- française, Toulon, le 27 avril 1935. SHD/GR 8D24.

réunions entre soldats africains¹⁶⁸ et réclama une enquête pour savoir si ces rassemblements n'avaient pas une dimension politique.

Une investigation fut donc menée sur l'établissement de Marcelle afin de savoir ce que les tirailleurs y faisaient. Elle fut dirigée par le commissaire spécial de Toulon Lucchini qui envoya ses conclusions au général commandant la 2^e division coloniale sénégalaise (2^e D.C.S.) un mois et demi plus tard¹⁶⁹. Il en résultait que la dénommée Marcelle, née en 1880 à Marseille, était une ancienne fille soumise, soit une prostituée inscrite officiellement dans les registres de la police. Elle avait depuis changé, en partie, d'activité et ouvert à Toulon un « *débit de boissons hygiéniques avec casse-croûte* »¹⁷⁰, les boissons hygiéniques se définissaient alors par des sodas ou boissons gazeuses. D'après le document, l'établissement ne vendait pas de boissons alcoolisées.

Si Marcelle détenait l'établissement en tant que propriétaire, il était géré au quotidien par une femme nommée Moneglia qui avait fait plusieurs voyages en Afrique et dans certaines villes coloniales. Elle fit alors en sorte de consacrer l'établissement aux soldats noirs. Au-delà d'un service de restauration, Moneglia disposait de trois filles sur place. Inscrites au service des mœurs de la police d'État, elles étaient exclusivement réservées aux soldats coloniaux. En fin de compte, ce rapport ne confirma pas les soupçons du colonel Bonavita et s'avéra assez positif envers cet établissement qui pouvait devenir un allié pour débusquer tout comportement hostile envers la République. Du fait du passé de Moneglia, les soldats africains avaient établi un rapport de confiance et s'épanchaient souvent auprès d'elle.

Le commissaire Lucchini donna d'ailleurs des informations sur deux tirailleurs dont les noms avaient probablement été transmis par le colonel Bonavita, commandant alors le 8^e R.T.S. Moneglia avait accepté de donner des renseignements sur les deux soldats :

« La femme Moneglia connaît particulièrement le tirailleur Bly Laville qui fréquentait assidûment son bar.

Ce tirailleur paraît un illuminé, mais non un anti-français.

¹⁶⁸ *Ibid.*, pp. 1-2.

¹⁶⁹ Le commissaire spécial de Toulon Lucchini au général de division Vix, commandant la 2^e Division coloniale sénégalaise, Toulon, le 8 juin 1935. SHD/GR 8D24.

¹⁷⁰ *Ibid.*

Bly Laville, ne fréquentait, dans ce bar, aucun autre indigène et ne recevait aucune correspondance. Ses lectures se bornaient aux seuls journaux locaux ainsi qu'au « Petit Parisien ».

Quant au tirailleur Koikoi Bly, en garnison à Toulon, la femme Moneglia ne le connaît pas, tout au moins de nom, et mon service s'attache à identifier ses relations »¹⁷¹.

Moneglia donna des informations plutôt favorables sur Bly Laville alors que celui-ci était suspecté d'être sensible à la propagande anti-française. Le témoignage mérite toutefois d'être nuancé puisque cette femme avait vécu en Afrique et semblait avoir un lien vraiment fort avec ces hommes. Il paraît peu probable qu'elle ait transmis des informations pouvant nuire à ses clients.

Toulon figurait parmi les villes habituées à recevoir des soldats coloniaux. Les débits de boissons eurent souvent interdiction de servir de l'alcool à ces hommes. Toutefois, les activités de l'établissement de Marcelle et Moneglia prouvent que les soldats noirs recherchaient davantage de la compagnie et des personnes avec qui discuter qu'à se réfugier dans l'alcool.

Ce genre d'établissements permettait aux tirailleurs de trouver des lieux où se rassembler et échanger, dans les villes où stationnaient leurs unités. Mais, cela ne remplaçait pas les échanges avec les proches. Pour les combattants africains stationnant en métropole, le courrier représentait le seul lien avec leurs familles restées sur leur continent d'origine. Pour tous les soldats, les échanges épistolaires demeuraient essentiels pour le moral, comme l'ont montré de nombreux travaux sur la Grande Guerre¹⁷². Toutefois, pour les soldats d'A.O.F. et d'A.E.F., ce moyen de communication restait bien plus complexe à organiser. Si les courriers envoyés aux soldats d'Afrique s'avéraient assez rares, la 8^e Direction fit en sorte de limiter toute barrière, notamment géographique, à cette communication. Sur la période abordée, si peu de problèmes furent signalés pour la circulation d'informations avec l'Afrique occidentale française, cela demeurait plus complexe avec l'Afrique équatoriale française. Le général Jules Bühler fit d'ailleurs remonter ces dysfonctionnements au ministre des Colonies en mai 1935 et lui demanda d'y

¹⁷¹ *Id.*, p. 2.

¹⁷² Jean NICOT, *Les poilus ont la parole. Lettres du front (1917-1918)*, Paris, André Versaille, 1999, 608 p.

remédier¹⁷³. Le colonel commandant le 12^e régiment de tirailleurs sénégalais avait signalé à la 8^e Direction le fait que plusieurs lettres de tirailleurs d'A.E.F. n'étaient pas parvenues à leur famille. Or, ces lettres restaient le seul moyen de garder un contact avec leur foyer et représentaient un élément essentiel pour le bien-être moral des soldats :

« Cet état de choses ne pouvant avoir que de fâcheuses répercussions sur le moral de nos troupes indigènes, j'ai l'honneur de vous demander, si toutefois vous le jugez expédient, de bien vouloir prescrire une enquête susceptible de déterminer la raison du mauvais acheminement actuel de cette correspondance et d'y porter remède dans toute la mesure du possible »¹⁷⁴.

Une telle attention portée au maintien du moral des soldats d'Afrique s'expliquait par un contexte politique trouble depuis le 6 février 1934. Le communisme et l'anticolonialisme atteignaient alors leur apogée, puis les défenseurs de ces idées voyaient dans les troupes coloniales des cibles potentiellement favorables à leur système de pensée.

B.3. Lutter contre les idées subversives en France et en Afrique :

L'investigation sur Marcelle, puis Moneglia, découlait d'une enquête plus globale sur la propagation des idées anti-françaises parmi les soldats indigènes stationnant à Toulon. La poussée des mouvements anticolonialistes et la diffusion de la propagande communiste s'accrochèrent au cours de la période 1935-1940. Les recherches, assez poussées, sur l'établissement tenu par Moneglia à Toulon découlèrent de la volonté de connaître la diffusion des idées subversives dans cette ville, mais aussi en A.O.F. En effet, le général de division Albert Thiry, commandant supérieur des troupes du groupe de l'Afrique occidentale française, avait fait remonter au général de division commandant la 15^e Région des informations selon lesquelles des soldats d'A.O.F. avaient été au cœur d'un système répandant des idées antifrancophones. Selon ses renseignements, la dénommée Marcelle permettait la liaison entre les soldats et les hommes diffusant ces idées¹⁷⁵.

¹⁷³ Le général Bühner, pour le ministre de la Guerre et par son ordre, Correspondance des militaires indigènes, au ministre des Colonies (copie au général commandant supérieur des troupes coloniales dans la métropole), Paris, le 9 mai 1935. SHD/GR 8D24.

¹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁷⁵ Le général de division Thiry, Au sujet de la propagande antifrancophone, au général de division commandant la 15^e Région, Dakar, le 27 mars 1935. SHD/GR 8D24.

Ce fut d'ailleurs cette lettre qui déclencha l'enquête sur l'établissement Marcelle. D'après les informations du général Albert Thiry, un tirailleur nommé Bly Lavillé, passé par Toulon, avait été en relation avec un français qui diffusait de la propagande antifrançaise. Un texte fut envoyé par cet homme au soldat africain, il s'agissait de « *Cahiers des droits de l'homme* »¹⁷⁶. Selon le général Thiry, Marcelle permettait le lien entre les soldats indigènes de Toulon et le journaliste anticolonialiste Félicien Challaye qui y diffusait ses idées¹⁷⁷.

L'enquête menée a posteriori leva les soupçons. Toutefois, le fait que ce fût le général Thiry qui réclama une investigation montrait l'inquiétude des officiers exerçant leur autorité en Afrique sur le retour des tirailleurs. Les appelés qui ne se rengageaient pas revenaient au bout de trois ans dans leur colonie et les engagés, rengagés à la fin d'un service qui pouvait atteindre quinze années. La réinsertion de ces hommes inquiétait légitimement les autorités coloniales. Les sources africaines ne permettent guère d'éclairer cette question comme le souligne l'historien Myron Echenberg et les anciens combattants disparaissaient des statistiques une fois rentrés¹⁷⁸. Pour autant, ce retour posait trois défis. Tout d'abord, les tirailleurs ayant servi à l'extérieur avaient été confrontés à de nouveaux virus et certains soldats furent porteurs de maladies contagieuses. Ensuite, ces hommes ayant disparu de trois à cinq ans devaient se réinsérer sur le plan social et professionnel. Enfin, quelles idées côtoyées hors d'Afrique diffusèrent-ils dans leurs territoires ? Le fonds Moscou ne permet pas de répondre à ces trois questions et donc d'étudier le retour des hommes. Cependant, nos documents éclairent la manière dont ces soldats vécurent leur service. Ils avaient appris à évoluer dans le cadre militaire et selon de nouvelles règles. Le retour à la structure villageoise s'avérait probablement difficile et les anciens tirailleurs diffusèrent des idées, subversives ou non, qui participèrent à l'affaiblissement général des autorités villageoises au cours des années 1930¹⁷⁹.

Les années 1935-1940 illustrent la compétence des autorités encadrant les soldats africains, depuis les responsables d'unités jusqu'au commandant des troupes d'A.O.F. Ces officiers comprenaient mieux leurs hommes et

¹⁷⁶ *Ibid.*

¹⁷⁷ *Id.*

¹⁷⁸ Myron ECHENBERG, *Les tirailleurs sénégalais en Afrique...*, *op.cit.*, p. 145.

¹⁷⁹ Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Petite histoire de l'Afrique. L'Afrique au sud du Sahara de la préhistoire à nos jours*, Paris, La Découverte, 2016 (1^{ère} édition 2011), p. 178.

cherchaient à remédier aux soucis qu'ils pouvaient rencontrer au quotidien. Cependant, les tirailleurs n'étaient pas des sujets que chacun pouvait orienter dans le sens qu'il entendait. L'enseignement moral n'était pas forcément synonyme d'adhésion aux principes de la III^e République et de la colonisation. Les autorités compétentes furent donc plus attentives aux idées découvertes par ces hommes hors de l'enceinte de la caserne. Ici, le sérieux des autorités militaires et leur volonté de comprendre le tirailleur dans sa globalité contrastait avec une opinion publique qui restait enfermée dans une vision caricaturale de ces soldats malgré leur présence qui remontait désormais à deux décennies.

C. L'enracinement dans la cité

Les soldats africains stationnant en métropole disposaient d'une solde à laquelle ils touchaient, pour certains, assez peu. Quelques uns pouvaient mettre cet argent de côté, d'autres à l'inverse s'endettaient pour des raisons diverses. Ils représentaient aussi une clientèle potentielle, souvent plus fragile que les soldats européens et donc en proie aux escroqueries en tout genre.

La présence dans la cité et le contact avec des personnes ne connaissant guère les hommes africains facilitait aussi la propagation des clichés. Journalistes et hommes politiques apparaissaient comme les tribuns les plus virulents contre la présence des tirailleurs sur le sol métropolitain. Leur vision demeurait profondément caricaturale et dégradante.

C.1. Le tirailleur extorqué :

La solde touchée par les tirailleurs sénégalais était parfois source de conflits avec certains supérieurs qui géraient l'argent de ces soldats¹⁸⁰. De façon plus générale, les contentieux financiers impliquant les troupes noires furent plus nombreux entre 1935 et 1940. Le général Maurice Falvy, alors directeur des troupes coloniales, imposa donc aux chefs de corps de contrôler les dettes de leurs hommes à partir de 1939¹⁸¹, tant pour les soldats indigènes qu'européens.

¹⁸⁰ Voir VIII.A.1., p. 365.

¹⁸¹ Le général Falvy, pour le ministre de la Défense nationale et de la Guerre et par son ordre, au colonel commandant le 13^e Régiment de tirailleurs sénégalais, Paris, le 7 juin 1939. SHD/GR 8D10.

Les soldats africains furent en effet également des clients, et représentaient aux yeux de certains commerçants peu scrupuleux des cibles plus faciles à convaincre que leurs homologues européens. En 1935-1936, plusieurs maisons d'horlogerie de Besançon furent ainsi au centre d'une vaste opération de ventes de montres aux soldats indigènes plus que douteuses.

En 1935, deux lettres de la maison Magnin placèrent cette entreprise au centre de nombreuses questions. La première concernait un certain Yarkédé qui n'aurait pas payé des créances envers cette société¹⁸², selon le service contentieux de celle-ci qui avait expédié le courrier. Le dénommé Yarkédé fut introuvable, nous ignorons même à qui la maison Magnin avait envoyé cette lettre, mais le ton s'avérait plutôt menaçant :

*« Monsieur Magnin nous informe qu'il a tiré sur vous un certain nombre de traites, par les soins de l'administration des P.T.T., ces effets lui sont revenus impayés. Résultat : frais de traite refusés, frais de correspondances,... Nous avons de la patience, mais en l'occurrence, elle est totalement épuisée »*¹⁸³.

La mobilité géographique des soldats africains venus en métropole pouvait expliquer le fait qu'il n'ait pas été retrouvé, mais l'affaire Yarkédé n'était pas un cas isolé. Le courrier remonta donc à la 8^e Direction qui réclama des renseignements sur l'adjudant Yarkédé, mais aussi sur la maison Magnin. D'autant plus qu'une lettre identique fut envoyée à la mairie de Besançon pour un soldat nommé Diallo, mais aucune trace ne fut retrouvée sur celui-ci¹⁸⁴.

Après l'enquête réclamée par la 8^e Direction, il ressortait que la maison Magnin avait vu dans la clientèle africaine une formidable opportunité. Plusieurs lettres avaient en effet été envoyées aux cadres de certains régiments de tirailleurs sénégalais. La rhétorique commerciale s'appuyait sur de nombreux arguments. La lettre reproduite en annexe 54 contraste avec le sérieux et la rigueur des sources militaires parcourues, puis montre la malhonnêteté dont certains pouvaient faire preuve envers les soldats coloniaux¹⁸⁵. Le courrier, signé par Alfred Magnin, appelait à lutter contre la vente de montres allemandes en achetant de la marchandise française et en

¹⁸² Le directeur du service contentieux de la maison Magnin (nom illisible), Réclamation de créance. En cas de non-paiement, recouvrement par voies légales, à Yarkédé, Besançon, le 15 avril 1935. SHD/GR 8D25-912.

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ Lettre du colonel Petit au colonel commandant la 2^e Brigade d'infanterie, Sfax (Tunisie), le 12 mars 1936. SHD/GR 8D24-912.

¹⁸⁵ Lettre de Magnin à monsieur le secrétaire du vaguemestre du 5^e R.T.S., Besançon, le 1^{er} mars 1936. SHD/GR 8D25-912.

contribuant ainsi à assurer l'emploi des travailleurs français. Le directeur de l'entreprise proposait au secrétaire du vaguemestre du 5^e R.T.S. de lui envoyer deux ou trois montres pour qu'il en fasse la publicité auprès des soldats de son unité. En échange, celui-ci se verrait offrir une montre.

La maison Magnin s'adressait ainsi au secrétaire de la personne chargée du service postal au sein du 5^e régiment de tirailleurs sénégalais. Cachée derrière de prétendus arguments patriotiques, la société cherchait à utiliser cet homme qui occupait une position charnière dans l'unité pour vendre une partie de ses marchandises. Le paiement en plusieurs fois, la dialectique du « *fait en France* » et les cadeaux bienveillants, tous les arguments étaient réunis pour se construire une clientèle au sein du régiment. Le document original montre que les soldats africains constituaient une cible commerciale puisque l'auteur du courrier avait ajouté en haut à droite de la lettre et au stylo noir, la précision : « *Si cela vous est possible svp, indiquez-nous quelques adresses de gradés sénégalais pour leur envoyer nos catalogues. Vous nous ferez bien plaisir. Dès votre réponse, une jolie chaîne vous sera offerte. Merci d'avance* »¹⁸⁶.

Dénuée de scrupules, la maison Magnin s'adressait à la bonne personne puisque le secrétaire du vaguemestre disposait de toutes les coordonnées des soldats du 5^e régiment de tirailleurs sénégalais. Réussir à vendre à quelques gradés africains leur permettrait également d'avoir accès aux soldats sous leurs ordres. La même lettre se retrouve à plusieurs reprises dans les sources, mais le destinataire n'est pas toujours précisé. Le propos était parfois bien plus clair, notamment quand la maison Magnin envoya un courrier à une personne non mentionnée de la mairie du Doubs¹⁸⁷, elle précisa sur cette même lettre au stylo :

« *À nous la clientèle des Sénégalais !!!*
C'est pourquoi il faut nous aider en nous passant des commandes pour tous vos copains »¹⁸⁸.

La direction ne faisait même plus mention de l'argument patriotique contre les Allemands auquel auraient pu être sensibles certains membres du 5^e R.T.S. En outre, les créances étaient souvent expédiées alors que les soldats avaient déjà changé de garnison. Ainsi, le colonel Falvy, qui commandait le

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ Lettre de la maison Magnin à la mairie de Besançon, Besançon, le 30 septembre 1937. SHD/GR 8D25-912.

¹⁸⁸ *Ibid.*

régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad, adressa une lettre au général commandant supérieur des troupes de l'Afrique équatoriale française dans laquelle il se plaignait des agissements de certaines maisons de commerce¹⁸⁹. Il y donna les noms de trois sociétés : « *Comptoir d'horlogerie Jayerot-Jacot et compagnie, 23 rue Gambetta. Besançon/ Manufacture d'horlogerie C. Ogier. Besançon/ Établissement Sarda. Fabrique d'horlogerie. Besançon* ».

La maison Soignée promet quant à elle, dans le même genre de courrier que celui de la maison Magnin, au vauquemestre du régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad, une montre offerte pour six vendues¹⁹⁰.

Le phénomène prit une telle ampleur que la 8^e Direction dut intervenir pour mettre un terme à ces pratiques. D'autant que certains tirailleurs sénégalais, pour lesquels avaient été émis des créances, n'existaient pas. La maison Magnin n'en était pas à son coup d'essai puisqu'elle avait fait l'objet d'une circulaire en 1928¹⁹¹. Le général Carence qui l'avait rédigée, et dirigeait alors le cabinet du ministre de la Guerre, mentionnait explicitement la maison Magnin. Il y intimait à l'ensemble des soldats :

« Les envois faits par la maison MAGNIN devront être refusés par les destinataires, à moins qu'il s'agisse de commandes faites par ceux-ci. D'autre part, les lettres adressées par la même maison à des militaires libérés devront être retournés à l'expéditeur. »

*Toute infraction aux prescriptions en vigueur exposerait son auteur à une mesure disciplinaire »*¹⁹².

Ce texte de 1928 n'avait pas suffi puisqu'en 1935-1936, la société Magnin poursuivait ses pratiques peu déontologiques. Plusieurs lettres lui furent adressées pour qu'elle arrête ses agissements en octobre 1920, mars 1924 et juillet 1935 par le général Ménard¹⁹³. Les documents ne donnent pas les fonctions exactes de ce dernier, mais il travaillait au sein du cabinet du ministre de la Guerre.

¹⁸⁹ Le colonel Falvy, Maisons d'horlogerie de Besançon, au général commandant supérieur des troupes de l'A.E.F., Brazzaville, le 7 janvier 1936. SHD/GR 8D25-912.

¹⁹⁰ Lettre de la fabrique d'horlogerie Soignée (signature illisible) au vauquemestre du Régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad, Besançon, le 15 novembre 1935. SHD/GR 8D25-912.

¹⁹¹ Le général Carence, chef de Cabinet du ministre de la Guerre, Circulaire au sujet des agissements de maisons de commerce auprès des militaires, Paris, le 3 mars 1928. SHD/GR 8D25-912.

¹⁹² *Ibid.*

¹⁹³ Lettre du général Ménard à Monsieur Magnin, 16 rue du Funiculaire Besançon (Doubs), Paris, le 3 janvier 1936. SHD/GR 8D25-912.

Les militaires européens étaient également ciblés par ces maisons d'horlogerie. Plusieurs documents en attestent, notamment pour des troupes stationnant à Madagascar. Le général de brigade Dubuisson, qui y exerçait la fonction de commandant supérieur des troupes du groupe de l'Afrique orientale française¹⁹⁴, rappela le 26 juillet 1935 à l'ensemble des chefs de corps et de services la nécessité de mettre en garde leurs subordonnés contre ce « commerce dissimulé » qui avait été interdit par une circulaire et était passible de sanctions.

Les sources ne mentionnèrent plus de documents concernant ces maisons après 1936. Il s'agissait probablement des suites d'un courrier du général Bühler qui fut adressé à l'ensemble des officiers commandant des troupes en métropole, dans le bassin méditerranéen et les colonies, depuis Rabat jusqu'à Nouméa et Hanoï, en novembre 1935. Le texte, bien que court, eut un certain impact du fait de son auteur et de l'ensemble des destinataires :

« Il m'a été signalé à nouveau que des maisons d'horlogerie, en particulier la maison MAGNIN, de Besançon (Doubs), adressant à des militaires de carrière en service à l'extérieur, des montres ou divers objets de bijouterie, en vue de leur vente à d'autres militaires.

Il est fait observer que les agissements de cette sorte ont déjà fait l'objet de mes circulaires N°1345/K du 30 janvier 1922 (B.O. page 406), 2248/K du 3 mars 1928 et 123/ du 6 janvier 1930.

En conséquence, il y a lieu de rappeler aux militaires de tous grades ressortissant à votre commandement que les dispositions précitées doivent être strictement appliquées en l'occurrence »¹⁹⁵.

Une fois de plus, le procédé n'était pas uniquement destiné aux Africains. L'ensemble des soldats était ciblé par cette méthode qui semblait assez répandue parmi ces maisons d'horlogerie bisontines. Cela illustre une fois de plus leur enracinement au sein de l'armée et des troupes stationnant en métropole.

Au-delà de l'aspect frauduleux, ces affaires commerciales témoignent d'une plus grande intégration des soldats africains au sein de l'armée et des espaces locaux. Toutefois, la maison Magnin ne s'adressait ici aux tirailleurs

¹⁹⁴ Le général de Brigade, Note de service, Tananarive, le 26 juillet 1935. SHD/GR 8D25-912.

¹⁹⁵ Le général Bühler (pour le ministre de la Guerre et par son ordre), Agissements de maisons de commerce auprès des militaires, aux officiers commandants supérieurs des troupes coloniales dans la métropole et de troupes dans les colonies et mandats, Paris, le 5 novembre 1935. SHD/GR 8D25-912.

qu'à des fins commerciales. En effet, une large part de la société civile ne semblait pas encore prête à accepter cette présence.

C.2. Le tirailleur infantilisé :

Si les faiblesses des soldats africains, déjà constatées, n'avaient guère fait l'objet de dénonciations virulentes de la part des autorités militaires¹⁹⁶, certains écrits émanant de politiques ou de journalistes dénonçaient avec bien plus de véhémence une prétendue infériorité des soldats noirs ou leur enracinement au sein de l'armée française. Les quelques crimes commis par des tirailleurs sénégalais, et évoqués précédemment, étaient relatés dans les journaux et permettaient à certains de justifier l'infériorité de ces hommes, puis de plaider pour leur retrait de métropole. Ce fut le cas de l'affaire Saboumou¹⁹⁷ relatée dans le Courrier colonial. Ce journal était un hebdomadaire qui parut même deux fois par semaine durant les années 1930, à savoir le mardi et le vendredi. Il fut édité de 1909 à 1939¹⁹⁸. La journaliste Hélène Mury livra son interprétation sur cette affaire sans avoir la moindre connaissance sur les soldats coloniaux.

Le tirailleur Saboumou, originaire d'Afrique équatoriale française, avait attaqué le samedi 14 novembre 1936 deux de ses camarades de chambrée. Il avait ainsi tué le canonnier Barbier et gravement blessé le cavalier Barrau avec son coupe-coupe. Notre principale source pour ce crime est le rapport du général de division Bonnet rédigé le 20 novembre, soit moins d'une semaine après les faits¹⁹⁹. Or, le même jour, Hélène Mury écrivait son article²⁰⁰. Le texte, assez long et au propos souvent confus, est retranscrit en annexe 55. D'après ses dires, l'événement fut relaté par plusieurs journaux : « *C'est pourquoi il en est question ici. Aussi bien, la publicité qui lui est accordée à cette place ne saurait en cultiver la lamentable émulation que font naître en de jeunes cerveaux peu solides ceux qui se complaisent à vulgariser le crime en*

¹⁹⁶ Voir I.A.2., p. 61.

¹⁹⁷ Abordée dans le VIII.A.2., p. 368.

¹⁹⁸ Gallica.Bnf.fr, Le Courrier colonial. url : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb32750074f/date&rk=42918;4> consulté le 25 juin 2017.

¹⁹⁹ Rapport du général de division Bonnet, commandant le Groupement colonial mixte, sur le meurtre dont s'est rendu coupable le tirailleur Saboumou, transmis au ministre de la Défense nationale et de la Guerre, Toulouse, le 20 novembre 1936. SHD/GR 8D24-233.

²⁰⁰ Hélène Mury, « Notre responsabilité dans le crime du tirailleur sénégalais », *Le Courrier colonial*, n°1928, le 20 novembre 1936, p. 1 et 8. SHD/GR 8D103-532.

1^{ère} page des journaux par des analyses détaillées et scabreuses »²⁰¹. Malgré les légères fautes sur les noms de Saboumou et Barrau, ici écrits Sabounou et Barreau, la journaliste traitait bien du meurtre ayant eu lieu à Toulouse. Son texte visait certes à la sensibilisation envers le sort des Africains venus en France, mais comportait également de nombreux éléments dénigrant le tirailleur : « *le Sénégalais s'exprime difficilement en français, fait à retenir* »²⁰², « *trop de choses dépassent la compréhension de ces cerveaux encore rudimentaires, brusquement transplantés après un voyage de quelques heures, dans un pays où tout est différent du leur* »²⁰³, « *en face d'une race plus primitive (ou à la civilisation radicalement différente)* »²⁰⁴. Pour l'auteure, l'inégalité des races était clairement établie, et ce meurtre en était la confirmation. Pour elle, il importait de ne pas faire venir ces hommes sur le sol européen. En effet, pour des raisons géographiques, ethniques et climatiques, ils ne pouvaient s'y adapter.

Cependant, Hélène Mury dénonçait au fil de son article la colonisation, car pour elle la présence européenne sur le sol africain s'avérait être la principale cause de ces meurtres : « *C'est que trop de choses dépassent la compréhension de ces cerveaux encore rudimentaires, brusquement transplantés après un voyage de quelques heures, dans un pays où tout est différent du leur. Les Européens qui ont vécu aux colonies, ont souvent déploré l'influence pernicieuse du mauvais Blanc sur l'homme de couleur, le noir en particulier, qui prend bientôt la mentalité vicieuse de celui qui le pervertit, sans acquérir pour autant les moyens de défense que posséderait un esprit plus évolué* »²⁰⁵. L'approche de la journaliste s'inscrivait dans une posture qu'Aimé Césaire avait qualifiée de « *fraternaliste* » pour décrire les rapports qu'entretenaient certains de ses camarades, persuadés d'être anticolonialistes, avec lui-même : « *c'est du « fraternalisme ». Car il s'agit bel et bien d'un frère, d'un grand frère qui, imbu de sa supériorité et sûr de son expérience, vous prend par la main (d'une main hélas ! parfois rude) pour vous conduire sur la route où il sait trouver la Raison et le Progrès* »²⁰⁶.

²⁰¹ *Ibid.*

²⁰² *Id.*

²⁰³ *Id.*

²⁰⁴ *Id.*

²⁰⁵ *Id.*

²⁰⁶ Aimé Césaire, Lettre à Maurice Thorez, in *Aimé Césaire et Malcom X, Black Révolution*, Demopolis, Paris, 2010, pp. 35-36.

Même si Hélène Mury espérait montrer la responsabilité des colons français dans les crimes commis par des soldats d'Afrique, il n'en demeurait pas moins qu'elle présentait Saboumou dans une position d'infériorité. Si l'on suit son interprétation : la colonisation française avait placé cet homme dans un milieu et un cadre social qu'il n'était pas en mesure de comprendre. Certes, le rapport du général de division Bonnet manquait d'une dimension interprétative et expliquait que seule la psychiatrie pouvait expliquer l'acte de Saboumou²⁰⁷. Mais, les explications de la journaliste Hélène Mury ne reposaient sur aucune preuve. Pourtant, à la différence de l'officier, son texte fut diffusé et livra aux lecteurs, une interprétation complètement erronée des faits.

Les tirailleurs sénégalais, acteurs passifs, constituaient bien un élément crucial dans le débat sur la colonisation. Une fois de plus, les personnes participant à cette controverse et issus de la société civile brillaient par leur méconnaissance de ces hommes en comparaison des cadres militaires qui ont fourni l'essentiel de nos sources.

C.3. Le tirailleur infériorisé :

Les soldats africains étaient rarement abordés lors des débats parlementaires. Toutefois, une des sorties les plus vives eut lieu au moment de la *Retirada*. Ce terme désigne la quatrième vague, et la plus importante, de réfugiés espagnols, ayant suivi la chute de la Catalogne de janvier 1939. Il s'agissait de l'exode le plus conséquent qui se produisit à une frontière française. Cependant, les autorités politiques de l'Hexagone n'avaient rien prévu pour accueillir les réfugiés. Dans un premier temps, la frontière fut ouverte le 28 janvier 1939, sauf pour les combattants et les hommes en âge de porter les armes. À partir du début du mois de février et du constat de l'irréversibilité de la défaite, les autorités politiques espagnoles passèrent à leur tour la frontière. Le gouvernement français ouvrit le 5 février la frontière aux soldats républicains désarmés. Si l'opinion publique s'avéra d'abord compatissante, elle se divisa rapidement entre les personnes solidaires envers leurs homologues républicains, même si ce soutien demeurait réservé, et les

²⁰⁷ Rapport du général de division Bonnet, commandant le Groupement colonial mixte, transmis au ministre de la Défense nationale et de la Guerre, Toulouse, le 20 novembre 1936, p. 3. SHD/GR 8D24-233.

personnes fondamentalement hostiles à ceux qu'ils voyaient comme des communistes²⁰⁸.

Ces clivages se retrouvaient dans les débats politiques, intellectuels et au sein des journaux. Le gouvernement renforça donc le contrôle des étrangers, en particulier dans les Pyrénées orientales, afin d'assurer la sécurité des Français sur les plans politique et sanitaire selon le discours des différents ministres en charge du dossier. L'historienne Geneviève Dreyfus-Armand explique que pour canaliser l'arrivée des militaires républicains, les troupes coloniales, entre autres, furent utilisées :

« *Gendarmes, gardes mobiles, spahis, tirailleurs sénégalais sont là pour endiguer le flot des militaires vaincus, les désarmer et les conduire sous bonne escorte dans des lieux où ils seront concentrés, afin d'être surveillés en attendant de trouver le moyen de s'en débarrasser* »²⁰⁹.

L'emploi de soldats africains, et encore plus de soldats marocains, fut vécue comme une véritable humiliation par nombre de républicains espagnols. Les troupes coloniales participèrent au contrôle de l'exil mais aussi à celui des camps de concentration dans lesquels furent rassemblés nombre d'exilés à l'image des camps d'Argelès-sur-Mer et de Saint-Cyprien. Ce recours aux tirailleurs sénégalais et nord-africains révolta certains hommes politiques communistes qui firent part de leur indignation à la Chambre des Députés. Les propos les plus virulents vinrent du député communiste Raymond Guyot. Né en 1903, il avait encadré les Jeunesses communistes et s'était rendu plusieurs fois à Moscou au cours des années 1930, notamment en 1936. Élu député en 1937, il était également marié à la fille d'un révolutionnaire espagnol. Lors d'un débat qui se déroula le 14 mars 1939 sur les conditions de vie des réfugiés espagnols dans les camps, ce député condamna l'utilisation de soldats de couleur :

« **M. Raymond Guyot.** *Nous avons connu les brutalités, les coups de cravache dans les camps. Je sais que M. Temple a affirmé dans une conférence du groupe franco-franquiste, qu'il n'avait jamais vu le service d'ordre exercer la moindre violence. Je répète ici ce que j'ai écrit le 14 février à tous nos collègues de la Chambre : j'ai vu au camp de Saint-Cyprien, à deux reprises,*

²⁰⁸ Ralph SCHOR, *L'Opinion publique française et les étrangers*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, pp. 677-697.

²⁰⁹ Geneviève DREYFUS-ARMAND, *L'Exil des républicains espagnols en France. De la guerre civile à la mort de France*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 52.

des réfugiés espagnols frappés à coup de cravache par des tirailleurs sénégalais.

M. Eugène Pébellier. *Pour quel motif ?*

M. Raymond Guyot. *Une fois, une colonne de réfugiés était conduite d'un endroit à un autre du camp. Deux tirailleurs sénégalais cravachaient violemment les derniers de la colonne, sans aucune raison.*

M. Jacques Poitou-Duplessy. *Parlez-nous donc des assassinats commis dans les camps de réfugiés par les bandits qui s'y trouvent. (Interruptions à l'extrême gauche)*

M. Raymond Guyot. *Une autre fois, une automobile était enlisée dans le sable. Une trentaine de réfugiés ont été appelés pour sortir la voiture en la poussant. Un tirailleur sénégalais frappait avec la cravache, de toutes ses forces, sur ces hommes à qui il demandait de pousser plus fort »²¹⁰.*

Ici, le châtiment posait autant problème au député que l'identité de ceux qui le portait. Certes, les mauvais traitements étaient bien réels dans les camps²¹¹ mais ici le fait qu'ils fussent donnés par des Africains rabaisaient encore les réfugiés espagnols. Le gouvernement a certes été maladroit d'utiliser des soldats marocains pour encadrer l'exil et les camps en raison du contentieux entre l'Espagne et ses colonies marocaines. Mais, les propos du député Raymond Guyot brillent par leur manque de précision et le jugement dépréciatif qu'il portait sur les soldats noirs. Pour autant, la micro histoire apporte son lot de contre exemples comme le républicain blessé Angel Granada qui n'aurait pu franchir la frontière sans l'aide d'un tirailleur africain²¹².

Dans l'ensemble des débats parlementaires, les tirailleurs sénégalais furent rarement évoqués, sauf pour se retrouver au centre de polémiques. À aucun moment, les échanges entre députés ne s'interrogèrent sur le quotidien de ces hommes, leur cadre de vie et leur expérience militaire.

Au fond, le soldat africain n'a guère intéressé l'opinion publique. Au mieux, il semblait oublié par celle-ci, au pire il était caricaturé et dénigré.

²¹⁰ Journal officiel de la République française. Chambre des députés. Débats parlementaires, Paris, Imprimerie du Journal officiel, 14 mars 1939, p. 951. Url : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64964494/f23.image.r=tirailleur%20s%C3%A9n%C3%A9galais> Consulté le 26 juin 1939.

²¹¹ DREYFUS-ARMAND Geneviève. 1939, l'internement des républicains espagnols, in *Hommes et Migrations*, n°1175, avril 1994. De la guerre à la décolonisation. La mémoire retrouvée. pp. 6-10; http://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_1994_num_1175_1_2187 Consulté le 26 juin 1939.

²¹² Geneviève DREYFUS-ARMAND, *L'Exil des républicains espagnols ...*, op.cit., p. 61.

Finalement, la société française côtoya rarement ces hommes, à l'exception notable de certaines villes du sud comme Fréjus, Mont-de-Marsan, Toulon et Marseille. Les autres n'en connaissaient que ce qu'en disaient les journaux ou ce qu'ils virent à l'Exposition coloniale de 1931. Cette méconnaissance favorisa le maintien des clichés présentant les soldats africains comme des êtres primitifs.

Ainsi, les tirailleurs venus d'Afrique subsaharienne s'enracinèrent dans leur lieu de casernement, où sans devenir des acteurs du quotidien, ils marquèrent le territoire par leur présence. Leur fréquentation des hommes, des femmes et des espaces de sociabilité nous permettent de mieux comprendre leur pratique du territoire hors de la caserne. Cette vie dans le cadre civil brillait par sa banalité. Il y eut certes des contacts avec des prostituées et l'alcool, mais on ne peut en aucun cas les qualifier de récurrents. Il fallait cependant encadrer ces pratiques, car l'Africain représentait encore pour beaucoup une menace sur le plan sanitaire, et de plus en plus politique. Ainsi, les prostituées des soldats coloniaux ne pouvaient être les mêmes que pour les autres soldats. Quelques uns furent aussi au cœur d'affaires judiciaires, parfois d'une grande violence. Le soldat noir, comme tout homme déraciné, était également plus fragile et plus vulnérable sur le plan psychologique. Certaines personnes comme Marcelle et Moneglia espéraient soulager cette vulnérabilité alors que d'autres, à l'image de quelques maisons d'horlogerie bisontines, aspiraient à s'enrichir grâce à leurs faiblesses.

Enfin, pour la majorité des Français, les soldats africains restaient méconnus. Cette ignorance, ou connaissance tronquée, fut favorisée par des discours diffusés par certains journalistes et hommes politiques. En retour, les Africains connaissaient peu la France et les Français. Si certains y trouvèrent une femme, la majorité attendait le retour sur leur continent, puis fréquentait les mêmes lieux et les mêmes personnes. Pour autant, l'éminence de la guerre ne permit pas de corriger cette ignorance réciproque et obligea les autorités à préparer l'armée, dont les soldats coloniaux, à la guerre.

Chapitre IX.

Une armée d'Africains en marche vers la guerre

L'augmentation du nombre de soldats venus du continent africain, le débat sur la répartition entre engagés volontaires et appelés, puis le nombre d'essais pour innover dans leur utilisation répondaient à une agitation certaine des relations internationales. De plus, des questions qui se posaient depuis la venue des combattants d'Afrique occidentale et équatoriale française sur le continent européen au cours de la Grande Guerre n'étaient toujours pas résolues comme la gestion de la mixité dans les unités de l'armée coloniale. Le rapport quantitatif penchait de plus en plus nettement vers les soldats originaires des colonies et accentua cette question. L'autre sujet sensible était l'avancement de ces soldats qui devait permettre la reconnaissance de leurs efforts sans que les soldats métropolitains le vivent comme une injustice. L'équilibre demeurait bien fragile à trouver.

Pour cela, la 8^e Direction fournit un nouvel effort sur l'encadrement de ces troupes, tant indigène qu'europpéen²¹³. Les éléments judiciaires relevés précédemment illustraient la volonté d'exemplarité recherchée au sein de l'ensemble des troupes coloniales. La formation restait aussi un sujet sensible puisqu'il fallait préparer à un conflit imminent des hommes souvent peu motivés, qui étaient venus du fait de l'appel²¹⁴.

Le tableau en 1939-1940 paraissait bien mitigé. Les efforts théoriques de l'état-major contrastaient avec une armée brouillonne. La réflexion approfondie sur des points formels, parfois même futiles, s'opposait à l'absence de réflexion stratégique d'ampleur sur le rôle des soldats africains dans les nouvelles formes de guerre²¹⁵.

En 1939-1940, si l'utilisation de l'armée noire en Europe contre l'Allemagne et ses alliés ne faisait pas débat, le corps des tirailleurs sénégalais illustrait incontestablement les forces et les faiblesses de la politique menée par la 8^e Direction depuis 1919 pour repenser cette composante de l'armée coloniale.

²¹³ SHD/GR 8D9, 8D25, 8D75 et 8D137.

²¹⁴ SHD/GR 8D55, 8D75 et 8D137.

²¹⁵ SHD/GR 8D77, 8D113, 8D137 et 8D152.

A. Les cadres

Encore plus que pour les autres soldats, l'efficacité des tirailleurs sénégalais reposait sur la valeur de leur encadrement. Les cadres européens, dans la continuité de la période précédente, devaient mieux connaître leurs soldats et parfois même le continent dont ces derniers étaient originaires. Quant aux officiers et sous-officiers indigènes, ils jouaient le rôle délicat d'intermédiaires entre les soldats coloniaux et les cadres européens. Leur position reposait sur un équilibre fragile, puisqu'ils devaient gagner peu à peu la confiance de leurs supérieurs français sans pour autant perdre le respect et la crédibilité dont ils jouissaient auprès de leurs hommes. L'état-major fournit donc un véritable effort pour que ces cadres fussent exemplaires et qu'ils puissent progresser dans la hiérarchie militaire avec régularité afin de se sentir reconnus.

A. 1. Les cadres européens : du général directeur des troupes coloniales au sous-officier de réserve :

Parmi les officiers européens, celui qui a été le plus évoqué dans ce travail est le général directeur des troupes coloniales. Travaillant directement sous les ordres du ministre de la Guerre, il gérait pour ce dernier les questions ayant trait aux soldats indigènes, puis assurait le lien avec le ministère des Colonies. Les généraux Jean Larroque, Jules Bühler, Bernard Verdier, Jean Barrau, Gaston Billotte ou encore Maurice Falvy furent ceux qui organisèrent l'armée africaine entre 1919 et 1940.

À partir de 1936, et aux côtés de cet acteur clé, l'inspecteur général des troupes coloniales prit davantage d'importance. Cette fonction avait été occupée, et aussi personnalisée, par le général Charles Mangin jusqu'à sa mort en 1925, puis par le général Henri Claudel qui conserva ce poste pendant plus de dix ans. Le général Billotte lui succéda de 1936 à 1938, puis le général Bühler exerça cette charge en 1938-1939. Il semblerait que le général Gaston Billotte ait plaidé pour que cette fonction disposât de plus grandes prérogatives. Le 27 octobre 1936, un décret, paru au Journal Officiel le 4 novembre, redéfinit

ses attributions. Il fut pris par le ministre des Colonies Marius Moutet, ainsi que le ministre de la Défense nationale et de la Guerre Édouard Daladier²¹⁶.

D'après ce texte, l'inspecteur général des troupes coloniales devait être issu de ce corps, disposer du grade de général de division, puis éventuellement être membre du Conseil supérieur de la guerre et s'il ne l'était pas, il disposait du rang et des prérogatives d'un commandant de région militaire²¹⁷. Dépendant du vice-président du Conseil supérieur de la guerre et du chef d'état-major général de l'armée, il gardait pour mission principale de : « *documenter en permanence sur la situation générale de l'ensemble des troupes coloniales et sur leurs besoins* »²¹⁸. Toute proposition de sa part devait être faite à ses supérieurs, avant d'être appliquée. Il restait donc subordonné au directeur des troupes coloniales.

En revanche, il n'inspectait que les corps de troupe et établissements de troupes coloniales situés en France, en Afrique du Nord et au Levant. Il pouvait éventuellement recevoir des missions dans les différents groupes de colonies, mais uniquement après accord entre le ministre de la Défense nationale et de la Guerre et le ministre des Colonies²¹⁹. Le directeur des troupes coloniales, puis l'inspecteur général des troupes coloniales, correspondaient par l'intermédiaire de la 8^e Direction avec les commandants supérieurs des troupes aux colonies pour la « *discipline et l'instruction des troupes placées sous leurs ordres* »²²⁰. Pour mener à bien ses missions, il disposait de l'assistance d'un officier issu de l'infanterie coloniale, et d'un autre appartenant à l'artillerie coloniale²²¹.

L'état-major encadra également davantage le reste des cadres européens. Depuis 1935, un simple certificat d'études primaires élémentaires était nécessaire pour devenir sous-officier de carrière au sein des troupes coloniales. À partir de 1937, le directeur des troupes coloniales, en la personne du général Jean Barrau, exigea davantage de garanties sur leur niveau intellectuel. Pour ce faire, il établit cinq épreuves pour tous les soldats souhaitant devenir sous-officiers de carrière des troupes coloniales. Il présenta

²¹⁶ Marius Moutet et Édouard Daladier, Arrêté sur les attributions de l'inspecteur général des troupes coloniales, le 27 octobre 1936, paru au journal officiel le 4 novembre 1936. SHD/GR 8D9-9N1129.

²¹⁷ Article 1^{er}, *Ibid.*

²¹⁸ Article 2, *Id.*

²¹⁹ Article 4, *Id.*

²²⁰ Article 5, *Id.*

²²¹ Article 6, *Id.*

ces épreuves aux commandants supérieurs de troupes en métropole, en Afrique du Nord, au Levant et dans les colonies en juillet 1937²²².

Tableau 37 : Épreuves visant à contrôler l’instruction générale des candidats sous-officiers aspirant à devenir sous-officiers de carrière des troupes coloniales, 1937²²³

Épreuve	Description	Objectifs	Durée
Dictée	Une vingtaine de lignes sur un texte simple.	Permet de vérifier l’écriture.	Une heure
Rapport	Une page sur les dispositions prises par le candidat au cours de son service après divers incidents.	Vérifier la connaissance du règlement.	Une heure
Arithmétique et symétrie métrique	Deux problèmes.	Maîtrise de la règle de trois et du calcul de surfaces et volumes.	Une heure et demie
Composition	Deux pages sur l’histoire de France de 1789 à 1919. Sujet vaste se rapportant à un personnage marquant ou une période assez étendue.	Vérifier si le candidat dispose de quelques idées générales.	Une heure
Géographie	Sujet assez vaste sur la France et ses colonies.	Vérifier le degré de connaissances générales.	Une heure

Certes, ces épreuves ne réservaient pas de grandes difficultés, mais il s’agissait d’abord et avant tout pour le directeur des troupes coloniales d’uniformiser le niveau d’exigence. Les modalités de correction restaient encore à définir, comme il le reconnaissait lui-même²²⁴.

La 8^e Direction voyait dans l’allongement provisoire du temps de service, l’opportunité d’améliorer la formation de ses combattants européens,

²²² Le général Barrau (pour le ministre de la Défense nationale et de la Guerre et par son ordre), Degré d’instruction générale des candidats sous-officiers de carrière des troupes coloniales, aux commandants supérieurs des troupes coloniales en métropole et de troupes en Afrique du Nord, au levant et dans les colonies, Paris, le 12 juillet 1937. SHD/GR 8D75-822.

²²³ Réalisé à partir de général Barrau (pour le ministre de la Défense nationale et de la Guerre et par son ordre), Degré d’instruction générale des candidats sous-officiers de carrière des troupes coloniales, aux commandants supérieurs des troupes coloniales en métropole et de troupes en Afrique du Nord, au levant et dans les colonies, Paris, le 12 juillet 1937, p. 2. SHD/GR 8D75-822.

²²⁴ *Ibid.*, p. 3.

qu'ils soient appelés ou volontaires. Le général Barrau l'avait souligné dans une dépêche de 1936 aux commandants supérieurs de troupes coloniales²²⁵. Cette dépêche était surtout accompagnée d'annexes décrivant avec précision l'instruction qui devait être donnée à ces soldats. L'annexe II, quant à elle, se concentrait plus particulièrement sur la formation des gradés, à savoir les caporaux, les caporaux-chefs et les sergents²²⁶.

Les candidats caporaux et caporaux-chefs intégraient le Peloton I qui démarrait chaque année le 1^{er} mai ou le 1^{er} octobre, pour une durée de cinq mois. À la fin de ce Peloton, un classement distinct était établi pour les soldats de carrière et les appelés. Tous ceux qui avaient obtenu une note au moins égale à 12 se voyaient délivrer le « *Certificat d'aptitude aux grades de caporal et caporal chef* »²²⁷. Ces candidats étaient alors directement proposés pour devenir caporal-chef, alors que les autres devaient attendre trois mois avec le grade de caporal, avant d'être proposés pour au rang de caporal-chef. Il ne paraissait donc guère compliqué d'obtenir ces deux grades.

Ensuite, les candidats aspirant à devenir sergent suivaient le Peloton II qui commençait le 15 avril et le 15 octobre de chaque année pour une durée de cinq mois et demi. À la fin de ce Peloton II, les candidats au grade de sergent de l'active recevaient une instruction complémentaire de trois mois. Les élèves gradés du contingent les mieux classés au Peloton I, et qui « *avaient fait preuve des qualités nécessaires pour devenir sous-officier* »²²⁸, étaient admis au Peloton II. Ceux qui satisfaisaient à l'examen de sortie de ce Peloton obtenaient le « *certificat d'aptitude au grade de sergent de réserve* »²²⁹. De leur côté, les caporaux chefs et caporaux liés par contrat, puis bien notés, ainsi que les élèves gradés liés par contrat s'étant le mieux classés à l'issue du Peloton I intégraient le Peloton II. Comme les candidats de la réserve, ils recevaient une formation générale et militaire, mais à la fin de ce Peloton ils suivaient une formation complémentaire permettant d'étudier un manuel sur le commandement des coloniaux, des notions de topographie, de comptabilité et de connaissances générales pour le bon fonctionnement d'un petit détachement.

²²⁵ Le général Barrau (pour le ministre de la Défense nationale et de la Guerre et par son ordre), Instruction des militaires européens des troupes coloniales, aux commandants supérieurs des troupes coloniales en métropole et de troupes en Afrique du Nord, au levant et dans les colonies, Paris, le 20 mai 1936. SHD/GR 8D75-822.

²²⁶ Annexe N°II. Formation des gradés (caporaux, caporaux-chefs et sergents), *Ibid.*, p. 6.

²²⁷ *Id.*, p. 6.

²²⁸ *Id.*, p. 7.

²²⁹ *Id.*, p. 7.

À la fin de cette période de huit mois et demi, puis à condition d’avoir réussi l’examen de sortie, ils obtenaient le « *certificat d’aptitude au grade de sergent d’active* »²³⁰.

Puis, pour devenir sous-officier de carrière, les candidats suivaient une instruction s’étendant sur douze mois, et bien plus exigeante. Le général Barrau précisait d’ailleurs :

« *Il convient de ne jamais perdre de vue en effet, que le corps des sous-officiers de carrière des troupes coloniales, doit, à tous points de vue constituer une élite* »²³¹.

Toutefois, les exigences du directeur des troupes coloniales semblaient assez irréalisables au vu du peu de motivation que suscitait l’engagement au sein des troupes coloniales chez les hommes de métropole. Faute d’un nombre suffisant de sous-officiers européens, ceux en place devaient être utilisés avec la plus grande efficacité. Un certain Fabry, dont nous ignorons les fonctions exactes mais qui travaillait pour le ministère de la Guerre, rédigea un rapport sur cette question en 1935, qui fut envoyé aux commandants supérieurs de troupes coloniales en métropole, dans le bassin méditerranéen et dans les colonies²³². Ce document établit notamment un classement des sous-officiers de métropole en fonction de leur valeur et des emplois occupés.

Tableau 38 : La valeur des sous-officiers de carrière européens en 1935²³³

	Excellents	Très bons	Bons	Assez bons, médiocres et sans avenir
Infanterie coloniale	18,2%	30,8%	33,7%	17,3%
Artillerie coloniale (troupe)	20%	30,6%	33,4%	16%
Artillerie coloniale (ouvriers et	15,3%	28,7%	36,8%	19,2%

²³⁰ *Id.*, p. 8.

²³¹ *Id.*, p. 11.

²³² J. Fabry, Valeur professionnelle des sous-officiers des troupes coloniales, aux commandants supérieurs de troupes coloniales en métropole, dans le bassin méditerranéen et les colonies, Paris, le 23 août 1935. SHD/GR 8D75-822.

²³³ Réalisé à partir de J. Fabry, Valeur professionnelle des sous-officiers des troupes coloniales, aux commandants supérieurs de troupes coloniales en métropole, dans le bassin méditerranéen et les colonies, Paris, le 23 août 1935, p. 2. SHD/GR 8D75-822.

services)				
Secrétaires d'état-major	30%	35,4%	22,6%	12%
Télégraphistes	30%	34%	23,5%	12,5%
Commis et ouvriers d'administration	26%	26,9%	28,9%	18,2%
Infirmiers	24%	20%	32,6%	19,8%

Certes, ce tableau est critiquable, en particulier pour le manque de nuance sur la catégorie « *assez bons, médiocres et sans avenir* ». Cependant, il témoigne de la volonté qu'avait eue le ministère de parfaire les cadres de l'armée coloniale. Les meilleurs sous-officiers restaient ici le plus souvent télégraphistes ou secrétaires d'état-major, ce que soulevait d'ailleurs l'auteur du rapport :

« Les meilleurs sous-officiers sont le plus souvent utilisés dans les emplois de bureau²³⁴ »²³⁵.

Or, une meilleure formation impliquait de remettre sur le terrain ces hommes motivés et compétents, ce qui fut à plusieurs moments évoqué mais jamais appliqué. La première constatation de J. Fabry mettait en avant la part des sous-officiers notés comme étant les plus faibles :

« 1. Une proportion importante de sous-officiers ne sont pas à la hauteur de leurs fonctions ; en particulier, un certain nombre de sous-officiers classés dans la catégorie « *sans spécialité* » sont seulement susceptibles d'être utilisés dans les emplois du service général (*vaguemestre, écuries, garde-magasins, ...*), lesquels ne correspondent qu'à des servitudes d'ordre intérieur et qui doivent pouvoir être occupées par tout gradé de carrière »²³⁶.

Ce constat appelait des réformes pour une utilisation efficiente des sous-officiers européens. Fabry proposait d'abord de procéder à une sélection plus rigoureuse, en particulier sur le plan des connaissances militaires et sur l'aptitude au commandement. Puis, il souhaitait affecter dans une proportion plus importante les adjudants et adjudants-chefs, notés comme excellents ou très bons, aux fonctions d'instructeur. Enfin, il plaidait pour la radiation ou la

²³⁴ Souligné dans le texte.

²³⁵ *Ibid.*, p. 3.

²³⁶ *Id.*, p. 3.

mise en non-activité des sous-officiers inaptes ou indisciplinés²³⁷. Ces sous-officiers de carrière, formant les soldats professionnels, se devaient d'être exemplaires et compétents. Dans la perspective d'une guerre, l'auteur soulignait d'ailleurs que la réussite d'une mobilisation reposait sur la valeur des cadres :

*« Ceux-ci, en effet, en raison des missions variées qui leur incombent en temps de paix en France et dans nos territoires d'Outre-mer, et du rôle primordial qui leur est dévolu à la mobilisation, doivent véritablement constituer un encadrement « d'élite » pour les soldats de métier des troupes coloniales. Ils doivent donc être d'abord et avant tout des instructeurs, et, éventuellement, des combattants parfaitement dressés au « métier des armes » »*²³⁸.

Le général Louis Maurin, membre du Conseil supérieur de la guerre, défendait également le fait que la réussite de la mobilisation reposait d'abord et avant tout sur la qualité des sous-officiers. Il avait donc réclamé en 1934 une exigence plus accrue au général commandant supérieur des troupes coloniales en métropole :

*« Je vous prie donc de prendre toutes mesures utiles et au besoin en accord avec les commandants des régions sur lesquelles les troupes coloniales sont stationnées, pour que les autorités militaires sous vos ordres comprennent enfin que l'instruction des hommes de troupe et sous-officiers de carrière doit primer sur tout et que ces militaires doivent rester à l'instruction tant qu'ils ne sont pas jugés aptes à remplir un emploi de spécialiste et d'exercer un commandement de groupe ou de section suivant leur grade »*²³⁹.

Ce souci de la mobilisation et d'une meilleure utilisation des cadres les plus compétents témoignaient d'un besoin de troupes de qualité et s'inscrivait également dans un vaste plan de redressement de l'armée initié en 1935. Selon l'historien Philippe Masson, cet assainissement passait par trois mesures : le report de la loi concernant la réduction des cadres, le retour progressif à un service de deux années sous le cabinet Flandin et le programme d'armement de 1935 qui s'appuyait sur 3 415 millions de francs, ainsi que le report des crédits attribués non dépensés de 1927 à 1931²⁴⁰. L'encadrement demeurait un

²³⁷ *Id.*, p. 4.

²³⁸ *Id.*, p. 4.

²³⁹ Le général Maurin, Instruction des militaires de carrière des troupes coloniales, au général commandant supérieur des troupes coloniales dans la métropole, Paris, le 26 novembre 1934. SHD/GR 8D75-822.

²⁴⁰ Philippe MASSON, *Histoire de l'armée française ...*, *op.cit.*, p. 147.

problème aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, durant le premier conflit mondial les meilleurs sous-officiers étaient ainsi au front et ne s'occupaient nullement de la formation des tirailleurs sénégalais. Ce point ne constituait d'ailleurs pas une spécificité des troupes coloniales comme a pu le souligner François Cochet :

« Nous touchons là un des paradoxes de la culture militaire débouchant sur une pratique de compromis : les bons éléments susceptibles de bien transmettre une formation au feu sont rares parce que l'on a besoin d'eux au front »²⁴¹.

Cette exigence envers les sous-officiers de carrière, sans être forcément comparable, se retrouvait aussi pour les sous-officiers de réserve. En effet, à partir de 1936, les anciens élèves diplômés de l'École nationale de la France d'Outre-mer et de l'Institut national d'agronomie de la France d'Outre-mer devaient effectuer leur service au sein des troupes coloniales afin de mieux connaître les hommes originaires des colonies. Pour le général Barrau, cette mesure présentait un double avantage. D'une part, ces hommes appelés à travailler dans le monde colonial découvrirait ainsi une partie des acteurs de celui-ci. D'autre part, la réserve de l'armée coloniale profiterait alors de cadres relativement instruits et diplômés²⁴².

Cet effort qualitatif, nécessaire du fait du bellicisme assumé des régimes totalitaires nippon, italien et allemand, s'appliquait également aux cadres indigènes.

A.2. Les cadres africains entre le ministère de la Guerre et le ministère des Colonies :

Comme le processus de répétition demeurait essentiel pour l'apprentissage des coloniaux et plus particulièrement des soldats africains, il exigeait des sous-officiers indigènes de qualité. Ce principe n'était d'ailleurs pas propre aux troupes d'outre-mer comme le rappelle de nombreux témoignages à l'image de celui du professeur André Martel à partir de sa

²⁴¹ François COCHET (dir.), *Expérience combattante (XIX^e- XXI^e siècles). 1. Former les soldats au feu*, Riveneuve éditions, Collection Actes académiques, 2011, p. 385.

²⁴² Le général Barrau, pour le ministre de la Défense nationale et de la Guerre et par son ordre, Service militaire légal des anciens élèves diplômés de l'École Nationale de la France d'Outre-mer (sections coloniales) ou de l'Institut National d'agronomie de la France d'Outre-mer, Paris, le 27 juin 1936. SHD/GR 8D75-929.

formation dans la cavalerie blindée²⁴³. Les efforts sur la formation des sous-officiers indigènes semblèrent arriver un à deux ans après ceux entamés sur les cadres métropolitains.

Sur cette question, le général Jean Barrau avait rédigé un document majeur, en tant que directeur des troupes coloniales. Cette pièce datait de 1938-1939 et son constat était sans appel : les caporaux et sous-officiers indigènes n'étaient pas aptes à exercer les missions qui leur étaient confiées²⁴⁴. Si le général Barrau parlait encore de formation en temps de paix, il évoquait de plus en plus l'impératif d'être prêt pour une mobilisation et le besoin de gradés compétents :

*« Il importe donc de remédier à cette situation, le but à atteindre étant de disposer de gradés indigènes jeunes, capables de remplir en toutes circonstances, les fonctions qui leur sont dévolues, non seulement en temps de paix, mais surtout à la mobilisation*²⁴⁵ »²⁴⁶.

D'après les rapports commandés à ses subordonnées, le général directeur des troupes coloniales estimait que les problèmes venaient à la fois du recrutement des cadres indigènes et de leur préparation. Comme pour les sous-officiers européens, les plus compétents restaient souvent utilisés pour d'autres fonctions. Dans le cas présent, les tirailleurs maîtrisant le français et les plus susceptibles à suivre avec succès les pelotons d'élèves-gradés, étaient employés hors du rang en tant que plantons ou dans des bureaux²⁴⁷. Tandis que d'autres obtenaient le grade de caporal, telle une récompense, après avoir été longtemps utilisés dans des emplois sortant du cadre strictement militaire. Pourtant, selon, le général Barrau : *« la proportion des éléments instruits ou évolués, fournis par le recrutement fut jusqu'à présent insuffisante »*²⁴⁸. Les hommes instruits ne manquaient pas en A.O.F. et A.E.F., mais ils intégraient rarement les troupes coloniales, et réussissaient souvent à éviter la conscription.

²⁴³ André MARTEL, « Témoignage d'un appelé/rappelé pendant la Guerre froide (1952-1954/1956) », *Expériences combattantes...*, *op.cit.*, sous la direction de François COCHET, p. 292.

²⁴⁴ Le général Barrau, Directives concernant la formation aux gradés indigènes, Paris, date non écrite mais les informations données par le document amènent à le dater de 1938-1939. SHD/R 8D75-822.

²⁴⁵ Souligné dans le texte.

²⁴⁶ *Ibid.*, p. 1.

²⁴⁷ *Id.*, p. 2.

²⁴⁸ *Id.*, p. 2.

L'autre lacune relevée par le général directeur des troupes coloniales venait du fait que les élèves gradés une fois en place dans leur unité ne se perfectionnaient qu'au sein de celle-ci et ne recevaient plus de formation générale. Les soldats africains avaient besoin de réviser régulièrement les bases enseignées au début de l'instruction. Le général Jean Barrau invoquait ici la nécessité qu'avaient les soldats coloniaux de répéter pour assimiler :

« *Ainsi, le cycle d'instruction présente l'inconvénient essentiel de comporter aucune « re imprégnation » alors que l'indigène en général et le Sénégalais en particulier, oublie très vite les connaissances qu'ils ont acquises* »²⁴⁹.

Une fois de plus, la période ne faisait plus référence à une incapacité intellectuelle des Africains à utiliser certaines armes, mais ces derniers devaient répéter les gestes et les pratiquer régulièrement sinon ils pouvaient, selon certains, ne plus les maîtriser avec le temps. Pour remédier à ces lacunes, le général Barrau proposait de réclamer au ministre des Colonies de fournir davantage d'appelés instruits.

Tant dans l'infanterie que dans l'artillerie, les gradés indigènes recevaient huit mois de formation au sein du Peloton I, et six mois au sein du Peloton II. Pour l'infanterie, le Peloton II était suivi d'une période d'application de trois mois. Les deux pelotons avaient pour objectif la formation des caporaux et des sergents. Les notes obtenues lors de la période d'application permettaient de faire ressortir les candidats les plus qualifiés aux grades de sergent-chef et d'adjudant²⁵⁰.

À l'issue des pelotons et de la période d'application, le candidat se voyait attribuer une note par le directeur du peloton (résumant l'ensemble des notes obtenues au sein de celui-ci) et une note pour l'examen de fin de concours. La commission était composée par le chef de corps, un lieutenant-colonel, deux capitaines et deux lieutenants. Ces notes correspondaient à une échelle d'appréciation allant de « *nul* » pour zéro à « *parfaitement* » pour vingt²⁵¹. Le candidat ayant réussi se voyait récompenser par le certificat d'aptitude au grade de caporal indigène ou à celui de sergent indigène. Pour cela, il devait avoir obtenu une moyenne comprise entre douze et vingt.

Afin de les évaluer, les candidats indigènes passaient plusieurs épreuves avec des coefficients correspondant à l'importance de chacun des domaines.

²⁴⁹ *Id.*, p. 2.

²⁵⁰ *Id.*, p. 3.

²⁵¹ *Id.*, annexe, p. 5.

Tableau 39 : Coefficients attribués aux diverses matières des examens en fin de peloton I et II et de période d'application pour l'infanterie²⁵²

Matières	Peloton I	Peloton II	Période d'application
1. <u>Notes données à l'examen de fin de cours :</u>			
- Aptitude au commandement	12	12	12
- Aptitude au rôle d'instructeur	5	5	5
- Vigueur physique	5	5	5
- Connaissance du français	12	12	12
- Tenue et discipline	4	4	4
- Règlement de l'infanterie			
Instruction technique	6	7	7
Combat	7	8	8
- Instruction physique	3	3	3
- Armement et pratique du tir	7	7	7
- Service dans l'armée	5	5	5
- Service en campagne	7	8	8
- Topographie	-	2	2
- Gaz de combat (moyens de protection- Entretien des masques- Précautions à prendre)	2	2	2
- Organisation du terrain	5	5	5
Total partiel	80	85	85
2. <u>Notes du directeur du peloton et résumant les notes obtenues pendant toute la durée du cours :</u>	20	15	15
Total général	100	100	100

La maîtrise du français, l'aptitude au commandement, le service en campagne et la connaissance du règlement demeuraient les compétences

²⁵² Réalisé à partir de Le général Barrau, Directives concernant la formation aux gradés indigènes, Paris, non daté mais les informations données par le document amènent à le dater de 1938-1939, Annexe, p. 8. SHD/R 8D75-822.

principales attendues des futurs caporaux et sergents-chefs originaires des colonies. La note du directeur du peloton, bien que majeure, ne représentait qu'un cinquième du total de la note pour le Peloton I et 15% pour le Peloton II et la période d'instruction. Ce tableau est reproduit en annexe 56, ainsi que celui pour l'artillerie (annexe 57). Celle-ci suivait globalement la même répartition avec quelques matières spécifiques comme l'équitation et la conduite de véhicules. La formation proposée s'avérait donc relativement complète d'autant qu'elle s'étendait sur huit mois au sein du Peloton I, puis six mois pour le Peloton II et trois mois pour la période d'instruction. Pour intégrer le Peloton I, le candidat devait avoir servi au moins six mois. Alors que deux années de service étaient nécessaires pour rejoindre le Peloton II, dont neuf mois en tant que caporal²⁵³, comme le rappelait encore le général Barrau en 1938 aux commandants supérieurs des troupes coloniales en métropole, dans le bassin méditerranéen et dans les colonies²⁵⁴.

Les ministères des Colonies et de la Défense continuaient à s'opposer sur l'utilisation des coloniaux les plus qualifiés. Si le premier entendait les employer en tant qu'intermédiaires pour faciliter l'administration des espaces impériaux, le second exigeait l'intégration de ces hommes dans l'armée pour y jouer aussi ce rôle d'intermédiaire entre les soldats indigènes et leurs supérieurs métropolitains, puis participer à l'amélioration qualitative de l'armée coloniale. L'augmentation du nombre de soldats appelait également un recrutement d'hommes susceptibles d'encadrer avec efficacité les nouvelles recrues. Pour ce faire, le ministre des Colonies, en accord avec le ministre de la Guerre, prévoyait 280 000 francs au budget de 1938 pour une prime spéciale réservée aux soldats coloniaux instruits. Elle était toutefois réservée aux seuls hommes d'Afrique occidentale française, comme le rappela le ministre des Colonies dans une lettre adressée au gouverneur général de l'A.O.F. en 1937 :
« *Le but poursuivi, d'accord avec le ministre de la Défense nationale, est d'attirer dans l'armée, une partie des jeunes gens instruits dans les écoles de l'Afrique occidentale française et de les encourager à poursuivre, comme*

²⁵³ Le général Barrau (pour le ministre de la Défense nationale et de la Guerre et par son ordre), Conditions d'admission aux pelotons d'élèves gradés indigènes, Paris, le 24 juin 1938. SHD/GR 8D75-822.

²⁵⁴ *Ibid.*

militaires, leur effort intellectuel initial, grâce à un système de primes échelonnées progressives »²⁵⁵.

La prime s'avérait assez conséquente puisque que le simple tirailleur de carrière ayant satisfait aux épreuves d'un examen d'instruction primaire recevait 1 000 francs. Plus tard, une fois les examens équivalents réussis, ils obtiendraient une prime 2 000 francs pour le grade de caporal, 3 000 pour celui sergent et enfin 4 000 une fois adjudant²⁵⁶. Cependant, cette prime ne fut pas mise en place. Si la raison n'est pas connue, nous pouvons supposer que les deux ministères durent opérer des choix et qu'ils préférèrent mettre en place une mesure avantageant l'ensemble des tirailleurs. Ainsi, le 14 mai 1938 un décret exonérait d'impôts les soldats africains et leur famille le temps de leur service et l'année suivante. Les autorités des deux ministères privilégièrent alors la quantité des effectifs à leur qualité.

Malgré ce faux espoir, un décret consolida cette reconnaissance puisqu'à partir de décembre 1937, les Africains diplômés des écoles supérieures de leur groupe de colonies n'étaient plus astreints au tirage au sort, mais intégraient directement la première portion du contingent. Une disposition fut donc ajoutée au décret de 1933 :

*« Les élèves diplômés des écoles supérieures de l'Afrique occidentale française dont la liste est arrêtée par le ministre des Colonies sur proposition du gouverneur général, ne sont pas soumis à l'opération du tirage au sort. Ceux d'entre eux qui ont été reconnus aptes au service armé sont classés sans exception dans la première portion du contingent »*²⁵⁷.

Certes, les élèves diplômés ne subissaient plus le tirage au sort, mais ils intégraient directement l'armée active. Malgré cette mesure, en 1938 le commandant supérieur des troupes du groupe d'A.O.F. signalait encore le déficit de sergents et d'adjudants aussi bien en nombre que pour leur qualité²⁵⁸. Il est possible que certains passe-droits subsistassent à l'échelle locale et

²⁵⁵ Lettre du ministre des Colonies au gouverneur général de l'Afrique occidentale française, Paris, non datée mais tout indique qu'elle a été rédigée en 1937. SHD/GR 8D137-Dossier 1.

²⁵⁶ Le général Barrau (pour le ministre de la Défense nationale et de la Guerre et par son ordre), Allocation d'une prime aux militaires sénégalais instruits, au ministre des Colonies, Paris, le 22 septembre 1937. SHD/GR 8D137-Dossier 1.

²⁵⁷ Le ministre de la Défense nationale et de la Guerre Édouard Daladier, le ministre des Colonies Marius Moutet et le ministre des Finances Georges Bonnet, Rapport au Président de la République, Paris, le 8 décembre 1937. SHD/GR 8D137-Dossier 1. La totalité du texte est présentée en annexe 58.

²⁵⁸ Le général de division Legendre (commandant supérieur des troupes du groupe de l'Afrique occidentale française, Encadrement en sous-officiers indigènes en A.O.F., au ministre de la Défense nationale et de la Guerre, Dakar, le 28 juillet 1938. SHD/GR 8D137-Dossier 1.

permettaient aux élèves diplômés de contourner cette mesure en s'appuyant sur certaines connaissances.

Les dernières mesures mises en place s'adressaient aussi bien aux cadres européens qu'à ceux originaires des colonies et aspiraient à redorer leur réputation.

A.3. Le besoin d'exemplarité :

Tant pour les Européens que pour les coloniaux, les autorités militaires aspiraient à une conduite irréprochable des officiers et des sous-officiers. Cela passait, entre autres, par la tenue qui était parfois négligée dans les colonies, en raison du climat. Ce constat fut réalisé, entre autres, par le chef de bataillon Jonquières en 1935 dans un rapport envoyé directement au ministre des Colonies²⁵⁹. Le chef de bataillon Jonquières avait été nommé commandant supérieur des troupes de la Côte française des Somalis. À son arrivée en avril 1935, il trouva des officiers et sous-officiers européens travaillant en bras de chemises. Les manches de chemises étaient retroussées et les vêtements souvent portés sales. Certains passaient de leur foyer à leur bureau sans se changer, si bien qu'il lui était souvent difficile de connaître le grade de la personne que l'on avait face à soi²⁶⁰. Le nouveau commandant supérieur imposa alors pour tenue obligatoire le short kaki, puis une chemise de la même couleur avec port des galons et de la cravate obligatoire. Il s'agissait pour lui de concilier le climat rigoureux et la bonne tenue nécessaire dans le lieu de passage que représentait Djibouti.

Le climat n'était pas le seul responsable puisque le problème se retrouvait même en métropole, ce qui amena en 1935 J. Fabry, membre du cabinet du ministre de la Guerre, à reprendre le général commandant supérieur des troupes coloniales dans la métropole :

« L'ajustage, la propreté, l'entretien, le port des différentes tenues prévues par les règlements en vigueur, laissent, en effet, fréquemment à désirer.

On semble perdre de vue que la discipline étant au premier rang des qualités guerrières, la correction de la tenue, l'attitude et l'allure martiale indiquent toujours le soldat discipliné, fier de son uniforme et de son drapeau.

²⁵⁹ Le chef de bataillon Jonquières, À propos de la tenue, au ministre des Colonies, Paris, le 23 septembre 1935. SHD/GR 8D25-912.

²⁶⁰ *Ibid.*, p. 2.

*La surveillance incessante et effective de l'application des règles en vigueur, permet cependant de faciliter grandement la poursuite du but à réaliser, vers lequel doivent tendre les efforts de tous »*²⁶¹.

Pour éviter tout aspect défailant, le chef de cabinet J.Fabry demanda à ce que la vigilance soit renforcée dès la distribution des effets afin d'éviter les capotes n'ayant pas la bonne longueur, les pantalons-culottes aux fonds trop larges et les képis trop grands²⁶². L'entretien revenait aux hommes eux-mêmes, mais pour cela ils devaient être surveillés et disposer des produits nécessaires : cirage, savon, détachant, fil pour les coutures. Un officier contrôlait ensuite l'entretien.

Sur la tenue des soldats africains, Julien Fargettas a précisé les différents éléments et les quelques transformations connues depuis 1920²⁶³. Comme pour les autres soldats, la rencontre avec l'uniforme constituait une métamorphose plaçant toutes les recrues à égalité :

*« Cette modification de l'apparence physique, cette disparition brutale des signes extérieures qui permettaient, dans la vie civile, d'identifier aisément, par un simple regard posé sur ses vêtements, l'origine sociale et la profession d'un individu, revêtent une singulière importance au sein du parcours initiatique des nouveaux arrivants. Considérées par le commandement comme un élément primordial de l'instruction, l'uniformité et la disparition de tout signe distinctif sont pour les recrues, du moins dans les premiers temps, une source de trouble, de tracasseries, mais peut-être aussi de satisfaction, qui accapare leur attention »*²⁶⁴.

Le respect de la tenue constituait l'élément visuel de l'unité disciplinée ou non. Cette question s'insérait au sein d'un programme plus vaste aspirant à améliorer la qualité des troupes coloniales.

Ainsi, la 8^e Direction fournit un réel effort pour soigner l'encadrement des troupes coloniales. Pour autant, ce volontarisme se heurtait au manque d'intérêt des engagés européens pour l'armée coloniale. De plus, l'armée

²⁶¹ J. Fabry (pour le ministre de la Guerre), Tenue de la troupe, au général commandant supérieur des troupes coloniales dans la métropole, Paris, le 7 septembre 1935. SHD/GR 8D25-912.

²⁶² *Ibid.*, p. 2.

²⁶³ Julien FARGETTAS, *Les tirailleurs sénégalais...*, *op.cit.*, pp. 68-70.

²⁶⁴ Odile ROYNETTE, *Bons pour le service. La caserne à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Belin, 2017 (1^{ère} éd. 2000), pp. 279-280.

n'incarnait que rarement une promotion pour les élites africaines. Les quelques mesures prises, comme l'exemption d'impôts des tirailleurs et de leur foyer, montrent que l'armée coloniale s'inscrivait dans les plans de défense de la France. Toutefois, les politiques budgétaires et la timidité des autorités pour répondre aux régimes totalitaires empêchaient une réforme profonde.

Ce manque d'engagement contrastait avec la guerre d'Espagne qui agita le spectre d'une guerre en Europe. Les officiers et sous-officiers firent alors en sorte de préparer les soldats africains sur le plan militaire à une guerre européenne.

B. L'urgence de la formation

L'idée d'un conflit à venir et le manque de cadres, tant européens qu'africains, appelaient à soigner la formation des sous-officiers indigènes et à repenser leur répartition. De réels débats eurent alors lieu pour améliorer l'amalgame des unités blanches et noires au sein de l'infanterie, puis leur mixité dans l'artillerie.

B.1. Adapter le centre de Fréjus :

Le Centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes de Fréjus demeurait le lieu central de la formation des sous-officiers africains. Le général Henry Freydenberg, qui occupait alors le poste de commandant supérieur des troupes coloniales en métropole, eut la charge de réorganiser ce lieu en 1938. Il proposa tout d'abord de n'y recevoir que dix candidats en 1938-1939, puis quinze en 1939-1940²⁶⁵. L'augmentation devait permettre de limiter le déficit de gradés indigènes. Le Cours préparatoire au Centre se déroulait encore à Montauban, mais le général Freydenberg proposa de le transférer à Fréjus afin de simplifier les démarches et d'économiser le personnel encadrant. Cependant, cette opération ne put être réalisée avant la guerre.

S'il était possible de devenir adjudant indigène sans passer par le Centre, le commandant supérieur des troupes coloniales en métropole entendait avantager ceux qui avaient effectué leurs deux années à Fréjus en rendant leur progression plus rapide²⁶⁶. Pour permettre la distinction, les candidats ayant

²⁶⁵ Le général de division Freydenberg, Réorganisation du Centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes coloniaux de Fréjus, au ministre de la Guerre et de la Défense nationale, Paris, le 18 janvier 1938. SHD/GR 8D137-Dossier 1.

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 5.

satisfait aux épreuves du Centre se voyaient remettre un Brevet. Pour cela, ils devaient avoir au moins 12 de moyenne en instruction théorique et instruction générale, puis 14 en instruction pratique et en aptitude générale²⁶⁷. De plus, ce Brevet avait un effet rétroactif. Ainsi, le Guinéen Souleymana Diallo²⁶⁸, qui était né en 1904 et avait suivi la formation de Fréjus entre 1929 et 1931, fut proposé pour recevoir ce Brevet en 1938²⁶⁹. Un rapport proposant de le lui délivrer permet de retracer son parcours de 1923 à 1938 (voir annexe 59)²⁷⁰. Ce document rédigé par le lieutenant-colonel Bousquet, commandant le 4^e B.T.S., rappelait que Souleymana s'était engagé en 1923. En 1929, il intégra le Centre de Fréjus alors qu'il était sergent. Bien que dernier de l'ensemble des élèves de deuxième année, il fut nommé adjudant en 1931, mais dut attendre 1937 pour obtenir le grade d'adjudant-chef. Le texte du lieutenant-colonel Bousquet soulignait également son loyalisme et les efforts accomplis en français.

Depuis sa sortie du Centre en 1931, Souleymana Diallo avait donc réalisé de notables progrès lui permettant de prétendre à l'obtention de ce Brevet (annexe 60). La détention de ce Brevet ajoutait une valeur certaine au parcours du sous-officier indigène.

Un document manuscrit complet, rédigé en 1937, mais dont la signature est illisible permet de comprendre la situation du Centre de perfectionnement à la fin de l'entre-deux-guerres²⁷¹. Pour y être admis, il fallait alors avoir servi cinq ans, dont un en tant que sous-officier. Ceux ayant été nommés sous-officiers pour faits de guerre ou détenant une Médaille militaire échappaient à ces conditions d'ancienneté. Les cours préparatoires, d'une durée d'un an, avaient lieu à Montauban pour les Sénégalais, Pamiers pour les Malgaches et Carcassonne pour les Indochinois. À la fin de cette année, un examen d'entrée permettait de rejoindre Fréjus. Les cours duraient deux ans dans la cité varoise, avec la possibilité de renouveler une fois l'une des deux années.

Un sergent admis au Centre, était nommé sergent-chef le 1^{er} octobre de la même année alors que les sergents-chefs étaient nommés adjudants à leur sortie. Selon ce document, le nombre d'officiers au 1^{er} juillet 1937 était

²⁶⁷ Texte manuscrit anonyme mais semblant émané de la 8^e Direction, Paris, le 15 novembre 1938. SHD/GR 8D137-Dossier 1.

²⁶⁸ Voir V.C.1., p. 255.

²⁶⁹ *Ibid.*, p. 2.

²⁷⁰ Le lieutenant-colonel Bousquet, Rapport sur l'adjudant-chef Souleymana Diallo, Kindia, le 2 août 1938. SHD/GR 8D137-Dossier 1.

²⁷¹ Signature illisible, Situation actuelle et rôle du Centre, Fréjus, le 6 août 1937. SHD/GR 8D137-Dossier 1.

excédentaire pour les Malgaches et Indochinois, mais déficitaire pour les Sénégalais. Il fallait, en effet, un officier indigène par bataillon. Il existait alors six bataillons malgaches et seize indochinois, alors que l'armée coloniale comptait huit officiers originaires de Madagascar et vingt-sept officiers d'Indochine. Le rapport s'inversait pour les Africains puisqu'il existait cinquante-neuf bataillons de tirailleurs sénégalais mais seulement trente-quatre soldats africains détenaient le rang d'officier. Nous comprenons alors mieux la volonté de donner le Brevet à ceux qui étaient passés au Centre avant 1938. Il convient donc de se demander si les autorités ne furent pas prêtes à recruter des candidats moins performants pour compenser l'absence de vingt-cinq officiers originaires d'Afrique subsaharienne. Toutefois, les quelques éléments à notre disposition ne permettent pas d'abonder en ce sens.

En effet, en septembre 1938, dans un courrier envoyé à Édouard Daladier, le général Henry Freydenberg salua la qualité des candidats ayant alors satisfait aux examens de sortie²⁷². Le chef de bataillon Virey, qui présidait alors la commission de l'examen de sortie, fit également le même constat²⁷³. Son bilan s'avère assez intéressant :

« Les résultats de l'examen de sortie sont très satisfaisants ; tous les élèves ont été reçus dans d'excellentes conditions. Deux élèves sur cinq ont obtenu une moyenne supérieure à 18 et les trois autres une moyenne supérieure à 17.

Au cours des différentes épreuves pratiques, les élèves ont montré qu'ils connaissent bien leurs règlements, non seulement au point de vue théorique mais également au point de vue application au combat, qu'ils savent raisonner et comprendre une petite situation tactique et adapter d'une façon intelligente les prescriptions des règlements à la situation donnée.

*Les excellents résultats obtenus montrent donc qu'avec un travail bien conduit, avec des élèves studieux et moyennement intelligents, on peut arriver à former des gradés indigènes vraiment instruits »*²⁷⁴.

Certes, le chef de Brigade attribuait tout le bénéfice de la qualité des candidats à la formation fréjussienne mais cela ne remettait pas en question la

²⁷² Le général de division Freydenberg, Centre de perfectionnement des sous-officiers de Fréjus, au Président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, Paris, le 16 septembre 1938. SHD/GR 8D137-Dossier 1.

²⁷³ Rapport du chef de bataillon Virey, Président de l'examen de sortie (deuxième année) des sous-officiers indigènes du Centre de perfectionnement de Fréjus, Fréjus, le 26 août 1938. SHD/GR 8D137-Dossier 1.

²⁷⁴ *Ibid.*

valeur de ces sous-officiers. Il donnait ensuite l'identité et les notes de quatre sergents-chefs africains et du seul indochinois. Ce dernier avait eu la moyenne la plus élevée avec 18,51. Pour les autres, leurs moyennes étaient calculées à partir des résultats de l'année et de ceux de l'examen (annexe 61)²⁷⁵. Les notes obtenues semblent particulièrement élevées, cependant les sources à notre disposition ne permettent pas de dire si cela venait d'une clémence de la commission ou de l'excellence des candidats.

Parmi les quatre élèves africains, seul Maïssa M'Baye avait le grade d'adjudant alors que les trois autres étaient sergents-chefs. Ce fut pourtant le sergent-chef Brahim Doukouré qui obtint la meilleure moyenne avec 18,51. Les élèves étaient évalués dans dix-neuf domaines. Parmi ces compétences, le caractère et l'aptitude au commandement relevaient d'un coefficient de quatorze et treize. Les compétences exigées n'étaient donc guère différentes de la période précédente.

En 1938, cinq candidats réussirent leur passage en deuxième année au Centre de perfectionnement. Ces cinq sous-officiers se répartissaient entre un Indochinois, un Malgache et trois Africains. Le sergent-chef Sékou Taraoré obtint la meilleure moyenne des cinq avec 17,56, suivaient l'adjudant Abdoul Gadiré avec 16,16, puis le sergent-chef Dian Keïta avec 16,01²⁷⁶ (voir annexe 62). Ces documents, aussi intéressants soient-ils, ne permettent pas de comprendre pleinement le fonctionnement du Centre car nous ne savons pas si certains candidats ont échoué, leur nombre et leurs résultats.

Dans le même temps, le Centre accueillit treize candidats africains pour suivre la formation de deux ans²⁷⁷. Cette augmentation du nombre de candidats s'expliquait en grande partie par les besoins de la Coloniale et renforçait encore davantage la question du mélange des troupes indigènes avec les Européens.

²⁷⁵ Le chef de bataillon Virey (président de la commission) et les trois autres membres de la commission le capitaine Potin, le capitaine Michel, le capitaine Le Cocq, Examen de sortie-Élèves de deuxième année- Cycle 1937-1938- État des notes des candidats, Fréjus, le 22 août 1938. SHD/GR 8D137-Dossier 1.

²⁷⁶ Procès-verbal de la commission des examens de passage 1937-1938, Centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes de Fréjus, Fréjus, le 18 août 1938. SHD/GR 8D137-Dossier 1.

²⁷⁷ Le Président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre au général commandant supérieur des troupes coloniales dans la métropole, Cours du Centre de perfectionnement des sous-officiers sénégalais à Fréjus, Paris, le 28 septembre 1938. SHD/GR 8D137-Dossier 1.

B.2. L'amalgame accepté, la mixité refusée :

Si la mixité autorisait le mélange des Européens et des coloniaux au sein même des unités, l'amalgame permettait de rassembler des unités de recrutement différent au sein d'un même corps. La mixité allait donc bien plus loin que l'amalgame et était bien plus complexe à gérer au quotidien. Il allait de soi que les soldats de métropole ne pouvaient se retrouver sous les ordres d'un officier ou sous-officier indigène mais l'augmentation du nombre de soldats coloniaux et le déclin de l'engagement des Européens au sein de l'armée coloniale accentua aussi bien la question de l'amalgame, que celle de la mixité. En 1936, la mixité avait été prévue dans certains groupes de combat, mais cela aurait placé des réservistes français sous les ordres de caporaux indigènes. Le système fut donc abandonné, d'autant que l'ensemble des officiers supérieurs condamnaient cette pratique²⁷⁸.

Toutefois, au sein de certains bataillons de la 1^{ère} Division coloniale sénégalaise, des sections blanches réservistes furent placées aux côtés de sections sénégalaises. Cet amalgame ne fut pas mené sur un regroupement plus petit que la section, soit une quarantaine d'hommes. Le général René Debailleul, qui commandait la 1^{ère} D.C.S., rédigea ainsi un rapport sur les avantages et inconvénients de cette expérience menée en 1936²⁷⁹. Le système permettait de faire progresser en même temps des sections noires et des sections blanches. Au vu de ce qui a été dit précédemment, nous pourrions être amenés à penser que les Africains ralentissaient les Français. Or, selon le général Debailleul, le manque d'entraînement des réservistes métropolitains freinait les soldats noirs et retardait la progression de la section :

« Manque d'entraînement des réservistes²⁸⁰. Il est connu mais il ressort bien plus quand on place côte à côte des réservistes pour lesquels la marche est un sport désuet et fatigant, et, des Sénégalais pour lesquels la marche reste encore un mode normal de locomotion. Les chefs de corps reconnaissent que les sections sénégalaises ont joué le rôle « d'entraîneur » mais ils se plaignent que les réservistes « alourdissent » ces unités. De ce fait, et dans le but de laisser

²⁷⁸ Le général de division Freydenberg (commandant supérieur des troupes coloniales en métropole) au ministre de la Défense nationale et de la Guerre, Paris, le 19 novembre 1936. SHD/GR 8D55-539.

²⁷⁹ Le général de division Debailleul (commandant la 1^{ère} division coloniale sénégalaise), Organisation des régiments sénégalais, au général commandant supérieur des troupes coloniales dans la métropole, Bordeaux, octobre 1936. SHD/GR 8D55-539.

²⁸⁰ Souligné dans le texte.

aux unités sénégalaises leur liberté de mouvement, ils en arrivent à proscrire les sections blanches dans les compagnies sénégalaises et à préconiser des compagnies entièrement blanches ou même des bataillons entièrement blancs »²⁸¹.

Certes, les soldats français étaient des réservistes, mais il s'agit d'un des rares documents vantant les qualités des tirailleurs africains au détriment de soldats métropolitains. Le général René Debailleul nuançait cependant ce constat, puisque, selon lui, une fois les réservistes entraînés et habitués à l'exercice, le contraste s'atténuerait.

La deuxième différence qui posait problème dans la pratique de l'amalgame était celle de l'alimentation. En effet, nous avons montré dans le présent travail, le rôle des noix de kola sur le moral des hommes²⁸². Les chefs de section de la 1^{ère} D.C.S. soulignèrent, quant à eux, qu'il fallait donner une ration différente aux sections blanches et noires car les soldats n'avaient pas les mêmes habitudes alimentaires. Le commandant de la 1^{ère} D.C.S. balaya pourtant cet argument :

« Cette difficulté est secondaire à mes yeux. Quel que soit le mode d'organisation adopté, il suffit pour résoudre la question de prévoir pour les Sénégalais la même alimentation que pour les Européens, boisson exclue. Les indigènes s'accommodent fort bien de notre alimentation et je ne pense pas qu'en temps de guerre, on puisse encore accorder à des questions d'économie pouvant être faites sur les primes d'alimentation des Sénégalais, plus d'importance qu'à des préoccupations visant à réaliser la meilleure organisation en vue du combat »²⁸³.

La consommation d'alcool des unités blanches limitait l'amalgame, même si de nombreux Africains n'en appréciaient guère le goût.

Un autre rapport, rédigé en 1936, souligna à nouveau les différences entre les réservistes et leurs homologues sénégalais. Le lieutenant-colonel Dubecq, qui commandait le 14^e régiment de tirailleurs sénégalais, y relevait les forces et les faiblesses de chacun après une manœuvre²⁸⁴. Il insistait également

²⁸¹ *Ibid.*, p. 2.

²⁸² Voir p. 64.

²⁸³ *Id.*, p. 2.

²⁸⁴ Rapport du lieutenant-colonel Dubecq, commandant le 14^e Régiment de tirailleurs sénégalais au sujet de l'emploi des réservistes dans les unités sénégalaises, Mont de Marsan, le 24 octobre 1936. SHD/GR 8D55-539.

sur les lacunes physiques des réservistes, tout en montrant que la performance des soldats africains inspirait ceux-là :

« Toutefois, il a été remarqué que l'exemple tout proche des fractions sénégalaises a stimulé l'ardeur et l'amour propre des réservistes »²⁸⁵.

Malgré, la mise en avant des qualités physiques exemplaires des Africains, comparées à celles des réservistes, le lieutenant-colonel Dubecq mettait en avant la nécessité de laisser les fonctions les plus techniques aux Français :

« Sans aucun doute le Sénégalais s'appliquera à cette tâche et on doit en obtenir d'excellents résultats ; mais il peut mal interpréter ou mal exprimer ce qu'il voit, manquer de réflexe à un moment décisif, ne pas saisir le développement d'une action comme le ferait son camarade blanc, plus habile en outre à manier un crayon et à interpréter une carte ou un plan ».

Sur l'ensemble de la période, le tirailleur fut toujours vu comme diminué sur le plan intellectuel, même s'il est évident que les lacunes en français de certains limitaient la réactivité par rapport aux ordres donnés.

Le général Vignon, qui commandait la 1^{ère} Brigade coloniale dans le secteur de La Rochelle, rédigea lui aussi un compte-rendu après une manœuvre²⁸⁶. Il y soulignait les mêmes éléments que ses prédécesseurs, à savoir la différence physique en début de manœuvre entre les réservistes et les tirailleurs africains, puis la question de l'alimentation. Il plaidait ainsi pour que chaque régiment contienne un bataillon intégralement blanc. Au-delà de ces points, il s'opposait également à la mixité, puisque dans le cadre du combat, la séparation amènerait quelques avantages :

« Sans doute, le colonel aurait en main des bataillons de valeur et de mentalité différentes. Et je n'ignore pas que le principe de l'absolue interchangeabilité des unités est très en honneur actuellement. Mais j'estime que, par ailleurs, le colonel aurait la faculté :

- *Au début de la campagne, de ménager son bataillon blanc aussi longtemps que son entraînement physique n'aurait pas rejoint le niveau des bataillons noirs ;*
- *Et par la suite, de faire agir son bataillon blanc dans les circonstances où son emploi serait jugé préférable pour assurer une mission délicate,*

²⁸⁵ *Ibid.*, p. 1.

²⁸⁶ Le général Vignon (commandant la 1^{ère} Brigade coloniale), au général commandant la 1^{ère} Division coloniale sénégalaise, La Rochelle, le 23 octobre 1936. SHD/GR 8D55-539.

où son état moral supérieur et son instruction plus complète seraient un gage de succès pour une opération déterminée »²⁸⁷.

Pour le général Vignon, il ne s'agissait en aucun cas d'utiliser les soldats noirs pour économiser du sang blanc comme l'ont longtemps pensé les partisans de soldats servant de « chair à canon », mais de permettre aux réservistes de rattraper leur retard physique sur les soldats noirs. Là encore, l'officier soulignait la supériorité intellectuelle des soldats métropolitains, même s'ils étaient réservistes.

Marc Michel a mis en avant l'importance des cadres français au cours de la Grande Guerre, car ils servaient souvent d'exemple aux soldats africains. Dans nos nombreux rapports sur la mixité et l'amalgame, cette question revenait encore. Cela supposait donc un amalgame modéré afin d'utiliser des caporaux réservistes comme le soulignait le capitaine Pon, qui commandait alors le 2^e bataillon du 14^e R.T.S. :

« Au point de vue encadrement, la solution de l'amalgame semble supérieure. L'Européen s'il est allant et énergique sera toujours un guide né pour le tirailleur. Au milieu des tirailleurs, il est le point de mire de leurs regards »²⁸⁸.

Une fois de plus, cet officier mettait en évidence le décalage intellectuel entre les tirailleurs sénégalais et les Européens :

« Un Européen, dans une pièce, une équipe ou un groupe sénégalais apporte cet élément d'initiative intelligente qui manque au Sénégalais.

Son action est renforcée par les facilités complémentaires des Sénégalais : discipline, endurance, sens de la consigne »²⁸⁹.

Il convient d'étudier ces propos avec l'œil d'un observateur des années 1930. Certes, les termes du capitaine gardaient bien une approche raciale. Pour autant, le temps où Joffre avait exclu l'utilisation de ces hommes sur le front à la fin de l'année 1914 paraissait révolu, puisque pour le commandant du 2^e bataillon du 14^e R.T.S. la force de l'unité reposait sur l'utilisation des atouts de chacun.

Huit autres rapports sont à notre disposition et tous ont été rédigés au cours de l'année 1936 à Mont-de-Marsan , puis La Rochelle principalement. Il

²⁸⁷ *Ibid.*, p. 2.

²⁸⁸ Le capitaine Pon (commandant provisoirement le 2^e bataillon du 14^e R.T.S.), au colonel commandant le 14^e R.T.S., Tarbes, le 20 octobre 1936. SHD/GR 8D55-539.

²⁸⁹ *Ibid.*, p. 2.

semblerait donc qu'il y ait eu une véritable volonté d'étudier les possibilités de l'amalgame.

En revanche, la mixité fut quant à elle pratiquée seulement au sein des unités de spécialistes²⁹⁰. Par exemple, le 2^e bataillon du 8^e régiment de tirailleurs sénégalais comprenait une compagnie d'accompagnement qui comptait deux sections sénégalaises, une section d'Européens réservistes, ainsi qu'une section d'engins qui elle était mixte²⁹¹. La mixité pouvait ici être accomplie d'autant qu'il n'y avait aucune possibilité pour qu'un Français se retrouvât sous les ordres d'un sous-officier africain.

B.3. Une distinction atténuée dans l'artillerie coloniale :

L'artillerie offrait aussi une plus grande flexibilité et laissait quant à elle la possibilité de pratiquer la mixité. En 1939, une instruction pour l'application dans l'artillerie coloniale du règlement de manœuvre de l'artillerie défendait ce principe²⁹². Cette arme se décomposait en trois grandes branches : l'artillerie hippomobile et de montagne, l'artillerie automobile, puis l'artillerie de côte et de défense contre les aéronefs (D.C.A.). Chacune appelait à un certain niveau de spécialisation. Les Européens et les coloniaux étaient ici abordés différemment. Les premiers devaient avoir la connaissance la plus approfondie possible d'un matériel de base, puis recevoir quelques notions sur le service d'un second matériel. Alors que les Africains, Malgaches et Indochinois n'étaient instruits que sur un matériel unique²⁹³. Seuls les candidats pour devenir sous-officiers indigènes recevaient une formation sommaire sur un second matériel.

Cette instruction reconnaissait les capacités des soldats coloniaux qui avaient été peu exploitées jusqu'à cette date :

²⁹⁰ Le général de division Debailleul (commandant la 1^{ère} division coloniale sénégalaise), Organisation des régiments sénégalais, au général commandant supérieur des troupes coloniales dans la métropole, Bordeaux, octobre 1936, p. 2. SHD/GR 8D55-539.

²⁹¹ Compte-rendu du chef de bataillon Marchal, commandant le 2^e bataillon du 8^e R.T.S. au sujet de la répartition et de l'utilisation des réservistes dans le bataillon, au cours des manœuvres du Sud-est, Toulon, le 21 octobre 1936. SHD/GR 8D55-539.

²⁹² Instruction pour l'application dans l'artillerie coloniale du règlement de manœuvre de l'artillerie (1^{ère} partie- Titre premier). Bases générales de l'instruction (approuvé le 24 avril 1930, modifié les 5 novembre 1935 et 7 septembre 1937), La date précise n'est pas donnée mais il fait référence à un texte rédigé le 5 mai 1939 et l'instruction devenait applicable au 1^{er} octobre 1939. SHD/GR 8D75-822.

²⁹³ *Ibid.*, p. 2.

« Une place plus grande doit désormais être faite, dans l'Artillerie coloniale, à l'élément indigène. Les ressources offertes par cet élément ne paraissent pas avoir été, jusqu'à présent, convenablement estimées ni utilisées.

L'expérience a suffisamment montré qu'il devait être fait justice de l'opinion suivant laquelle le canonnier indigène n'était apte qu'aux fonctions de conducteur ou de pourvoyeur, le gradé indigène à celles d'interprète et de sous-instructeur.

Il faut entrer résolument dans la voie d'une utilisation intensive des possibilités de notre recrutement indigène.

[...]

En résumé, il faut considérer que l'indigène peut faire bonne figure dans la plupart des emplois tenus dans l'Artillerie »²⁹⁴.

L'instruction appelait donc à former l'ensemble des canonniers indigènes aux fonctions de pourvoyeur, de chargeur et même de tireur. Loin de se contenter d'une argumentation en faveur du potentiel des artilleurs indigènes, une fois formés, le document soulignait même des qualités innées aux hommes originaires des colonies leur permettant de surpasser les Européens dans certains domaines :

« L'indigène possède fréquemment des qualités physiques remarquablement développées qui le rendent apte à certains emplois de spécialistes²⁹⁵ (télémetreurs, écouteurs,...) dans lesquels, parfois, il surpasse l'européen. Il serait regrettable de laisser de côté de tels dons ; ceux qui les possèdent doivent être sélectionnés dès leur entrée au service et recevoir une affectation qui permette de les mettre en valeur »²⁹⁶.

L'auteur de l'instruction appelait à n'établir aucune généralité et à observer individuellement les spécialistes, afin de détecter les forces et les faiblesses de chacun pour les utiliser au mieux.

Pour les gradés indigènes de l'artillerie, il insistait sur la nécessaire maîtrise du français car l'Africain, le Malgache ou l'Indochinois pouvait se retrouver à la tête d'unités mixtes de petite taille²⁹⁷.

²⁹⁴ *Id.*, p. 13.

²⁹⁵ Souligné dans le texte.

²⁹⁶ *Id.*, p. 13.

²⁹⁷ *Id.*, p. 14.

Cette instruction ne relevait cependant pas du panégyrique puisque son auteur soulignait les lacunes propres aux « indigènes », selon lui, et déjà évoquées à de nombreuses reprises :

« Les programmes d’instruction seront débarrassés de toute notion abstraite, difficilement assimilable par les indigènes, au profit des connaissances pratiques. Ils comporteront de fréquentes révisions nécessitées par la rapidité avec laquelle l’indigène (le sénégalais en particulier) oublie ce qu’il a appris »²⁹⁸.

Une fois de plus, le soldat africain se voyait attribuer un prétendu retard intellectuel. Toutefois, cela ne l’empêchait plus d’exercer les fonctions les plus techniques, à condition d’adapter la formation. Tout comme le capitaine Pon²⁹⁹, l’instruction pour l’application de l’artillerie coloniale plaidait pour une complémentarité entre les atouts des troupes blanches et les qualités des soldats coloniaux, et plus particulièrement africains. Elle se terminait sur cette idée majeure en conclusion :

« Pour résoudre les difficultés nouvelles, il est apparu que les tâches de l’européen et de l’indigène ne devaient plus être aussi distinctes qu’auparavant mais qu’il convenait au contraire de lier plus étroitement les efforts de l’un et de l’autre.

C’est dans l’esprit de cette intime et fructueuse collaboration que désormais les généraux commandant les grandes unités coloniales de la métropole et les commandants supérieurs à l’extérieur, jouissant de la plus grande initiative dans le cadre assez large des directives données ci-dessus, feront sentir leur action pour la conduite de l’instruction de la troupe et des cadres »³⁰⁰.

Les débats ayant suivi la publication du livre de Charles Mangin sur la *Force noire* en 1910 semblaient alors bien lointains. Les progrès dans la perception du soldat africain contrastaient avec leur image dans la culture populaire puisque tout au long de l’entre-deux-guerres, l’homme fut rapproché du monde animal. De nombreuses images réactualisaient les archétypes de l’anthropophagie, de l’obscurantisme religieux, de la paresse et de la

²⁹⁸ *Id.*, p. 15.

²⁹⁹ Voir IX.B.2., p. 419.

³⁰⁰ Instruction pour l’application dans l’artillerie coloniale du règlement de manœuvre de l’artillerie (1^{ère} partie- Titre premier). Bases générales de l’instruction (approuvé le 24 avril 1930, modifié les 5 novembre 1935 et 7 septembre 1937), La date précise n’est pas donnée mais il fait référence à un texte rédigé le 5 mai 1939 et l’instruction devenait applicable au 1^{er} octobre 1939, p. 18. SHD/GR 8D75-822.

sauvagerie³⁰¹. Incontestablement, les autorités militaires paraissaient éloignées de ces stéréotypes dégradants.

Ainsi, une véritable réflexion fut menée à la fin des années 1930 pour permettre aux troupes noires de franchir un seuil qualitatif. Si le Centre de Fréjus continuait à fournir les meilleurs sous-officiers indigènes, un débat plus large fut mené pour améliorer l'armée coloniale. L'imminence d'un conflit contribua à lever timidement le tabou de la mixité, en particulier dans l'artillerie. L'armée noire qui entama la Seconde Guerre mondiale reflétait ces efforts, mais aussi la timidité des réformes structurelles entamées au sein des troupes coloniales.

C. Forces et faiblesses de l'armée noire

Bien que l'armée noire présentât des atouts indéniables à la fin des années 1930, l'état-major n'avait pas réussi à résoudre nombre de faiblesses structurelles. Les rapports rédigés en 1935 et 1936 ne débouchèrent pas sur des mesures ambitieuses et concrètes, permettant de remédier aux lacunes constatées. Si les idées ne manquaient pas pour adapter les soldats africains au conflit ayant déjà éclaté en Asie et se profilant sur le sol européen, les ministres de la Guerre et des Colonies demeurèrent passifs et les mesures prises ne furent pas à la hauteur de la situation.

C.1. Un état sanitaire amélioré :

En deux décennies, la situation sanitaire s'était fortement arrangée. Le soin apporté à la période de transport et la priorité donnée à l'acclimatation expliquaient le recul de la mortalité et de certaines affections au sein des troupes africaines. Le médecin responsable de chacun des régiments devait ainsi rédiger un état sanitaire sur l'année écoulée. Ces documents sont d'une grande richesse car ils recensent le type de maladie, le nombre de soldats touchés et le nombre de jours au cours desquels les soldats ont été hospitalisés. Le fonds Moscou propose des états sanitaires pour plusieurs unités³⁰².

³⁰¹ Nicolas BANCEL, Pascal BLANCHARD, « Civiliser: l'invention de l'indigène », in *Pascal BLANCHARD et Sandrine LEMAIRE (dir.), Culture coloniale (1871-1931). La France conquise par son Empire*, Paris, Autrement, 2003, pp. 149-162.

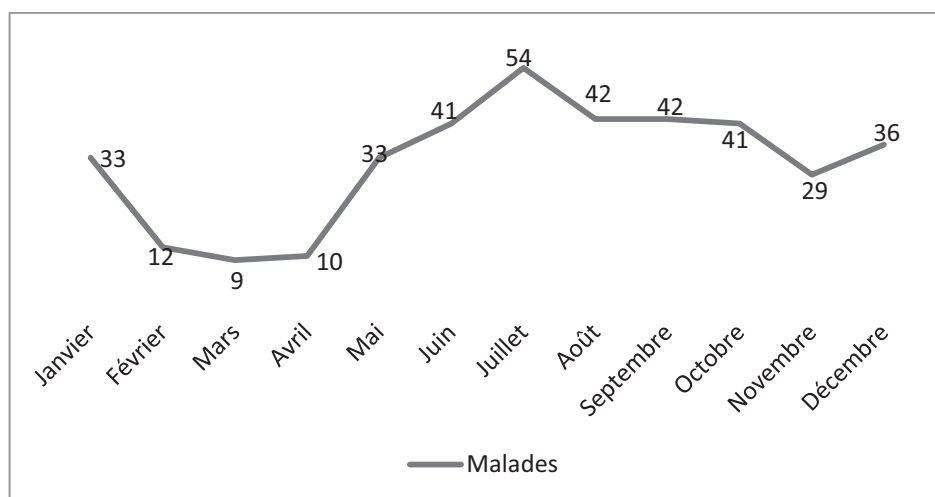
³⁰² Médecin commandant Guénolé, Rapport sur l'état sanitaire du 5^e Régiment de tirailleurs sénégalais. Année statistique du 1^{er} janvier au 31 décembre 1936, Sfax (Tunisie). SHD/GR 8D152-909.

Par exemple, l'état sanitaire du 5^e régiment de tirailleurs sénégalais stationnant en Tunisie, tenu sur l'ensemble de l'année 1936 permet de faire un point précis sur la question. Le médecin commandant Guénolé était alors globalement satisfait de la situation :

« *L'état sanitaire du 5^e Régiment de tirailleurs sénégalais pendant l'année 1936 a été très satisfaisant* »³⁰³.

Il signalait des affections pulmonaires et des diarrhées, mais elles avaient tendance à diminuer et le régiment n'avait guère été touché par les épidémies, avec un seul cas de varicelle et trois cas de rougeole³⁰⁴. En annexe 63, sont recensées les maladies et le nombre de soldats touchés. Les principales maladies et symptômes étaient alors la fièvre, la diarrhée et la bronchite. Par ailleurs, la sélection en Afrique semblait plus rigoureuse car il n'y avait alors que deux cas de paludisme. De plus, les affections pulmonaires avaient diminué, même si les bronchites demeuraient les principales maladies. Dans l'ensemble, le régiment semblait dans état sanitaire satisfaisant. Le document du médecin Guénolé ventilait aussi ces statistiques en fonction des douze mois.

Graphique 14 : Répartition mensuelle du nombre de malades envoyés à l'infirmierie au sein du 5^e régiment de tirailleurs sénégalais³⁰⁵



Médecin lieutenant-colonel Bonneau, Rapport sur l'état sanitaire du 10^e Régiment de tirailleurs sénégalais. Année statistique du 1^{er} janvier au 31 décembre 1936, La Goulette (Tunisie). SHD/GR 8D152-909.

³⁰³ Médecin commandant Guénolé, Rapport sur l'état sanitaire du 5^e Régiment de tirailleurs sénégalais. Année statistique du 1^{er} janvier au 31 décembre 1936, Sfax (Tunisie). SHD/GR 8D152-909.

³⁰⁴ *Ibid.*

³⁰⁵ Réalisé à partir de Médecin commandant Guénolé, Rapport sur l'état sanitaire du 5^e Régiment de tirailleurs sénégalais. Année statistique du 1^{er} janvier au 31 décembre 1936, Sfax (Tunisie). SHD/GR 8D152-909.

Ces quelques données paraissaient plus éloquentes. Certes, le climat de l’Afrique du Nord s’avérait plus clément pour les troupes d’Afrique subsaharienne, mais la baisse du nombre de malades au cours des mois d’hiver montrait que les cadres avaient su prendre en compte les fragilités pulmonaires de ces soldats. Les bronchites se répandirent entre septembre et décembre alors que les troubles gastriques et digestifs touchaient fortement les troupes de mai à septembre.

Ce constat était confirmé par les états sanitaires des autres régiments stationnés en Afrique du Nord. Les sources montrent aussi la rapidité de réaction des autorités compétentes. Quand les relèves arrivaient d’Afrique, les cas suspects étaient rapidement isolés. Ainsi, le 16 mai 1937, 970 Africains débarquèrent du navire baptisé *Maréchal Lyautey* à Rabat. Treize soldats hospitalisés et quatre cas suspects furent isolés afin de juger de leur degré de contagion³⁰⁶. Les tirailleurs atteints d’une maladie contagieuse étaient rapidement isolés. En cas de doute, la totalité du détachement pouvait même être cloîtrée. Ainsi, en septembre 1937, l’ensemble d’un contingent venu d’Afrique occidentale française, et débarqué à Marseille, fut isolé à Fréjus car plusieurs tirailleurs étaient porteurs de la varicelle³⁰⁷. Le colonel Chaveyron qui commandait alors le dépôt des isolés coloniaux le signala immédiatement au ministère de la Défense nationale et de la Guerre. Il précisait seulement que quinze tirailleurs avaient été hospitalisés à leur débarquement³⁰⁸.

Les documents à notre disposition couvrant la période s’écoulant du mois de septembre 1939 à avril 1940 témoignent du maintien de ces précautions. Cette période s’avéra particulièrement sensible puisque les soldats étaient concentrés en certains lieux dans l’attente des premiers combats. En décembre 1940, au centre de transition de Souge (C.T.S.), le médecin-chef Bernardin constata que les tirailleurs Diouf Mapo et Samba Mamadou étaient atteints de méningite cérébro-spinale³⁰⁹. Pour éviter toute propagation, la

³⁰⁶ Le général de division François (adjoint au général commandant en chef des troupes du Maroc, Relève sénégalaise, au ministre de la défense nationale et de la Guerre, Rabat, le 5 juin 1937. SHD/GR 8D113-83.

³⁰⁷ Le colonel Chaveyron (commandant le dépôt des isolés des troupes coloniales au ministre de la Défense nationale et de la Guerre, Marseille, le 20 septembre 1937. SHD/GR 8D113-83.

³⁰⁸ *Ibid.*

³⁰⁹ Le médecin commandant Bernardin (médecin chef du C.T.S.), Rapport d’enquête épidémiologique sur deux cas de méningite cérébro-spinale au camp de Souge), Souge, le 4 janvier 1940. SHD/GR 8D77-118.

baraque contaminée et les deux baraques voisines furent isolées avec du barbelé, l'ensemble des tirailleurs subirent deux désinfections du nez et de la gorge chaque jour, le chauffage fut augmenté dans les baraques et des boissons chaudes distribuées.

Les quelques données à notre disposition témoignent d'un corps médical militaire conscient et compétent face aux attentes et aux dangers sanitaires guettant les troupes africaines. Incontestablement, les leçons de la Grande Guerre avaient été retenues. Cette relative efficacité tardait cependant à s'étendre aux aspects militaires malgré les demandes répétées de nombreux généraux.

C.2. Les lacunes militaires :

Les années 1935 et 1936 furent l'occasion de rédiger des rapports proposant des solutions pour améliorer la Coloniale. Les deux mesures proposées furent la mise en place d'un service court et privilégié les appelés afin de massifier la réserve. Pourtant, à la veille de la guerre, ces mesures n'avaient toujours pas été appliquées. Le général Gaston Billotte avait proposé une véritable réforme des troupes coloniales et plus particulièrement africaines. Il était entre temps devenu inspecteur général des troupes coloniales.

Or, à la fin de l'année 1937, il constata qu'aucune mesure n'avait été prise depuis son rapport du 26 juin 1936. Il dénonça cette inertie dans un courrier envoyé au chef d'état-major général de l'armée³¹⁰. Il y rappelait que du fait des lacunes du recrutement, la moitié des gradés venus d'Afrique occidentale française étaient médiocres. Certaines de ses mesures avaient bien été mises en place, comme l'augmentation de la durée des pelotons d'instruction. Toutefois, d'autres réformes, qu'il jugeait primordiales, étaient restées en suspens.

Le général Billotte avait notamment proposé en 1936 de rendre obligatoire l'incorporation des jeunes gens instruits dans les écoles françaises d'A.O.F. Il fustigeait le fait que cette mesure demeurait inappliquée. La mesure semblait quelque peu radicale et avait probablement été rejetée par le ministère des Colonies car elle aurait ponctionné les forces vives de ce groupe de

³¹⁰ Le général de division Billotte (membre du Conseil supérieur de la Guerre et Inspecteur général des troupes coloniales), Formation des gradés indigènes coloniaux, au Vice-président du Conseil supérieur de la Guerre et Chef d'état-major général de l'armée, Paris, le 4 septembre 1937. SHD/GR 8D137-Dossier 1.

colonies. Une fois de plus les impératifs des deux ministères entraient en confrontation. De plus, la prime proposée pour les gradés instruits ayant une solide maîtrise du français n'était toujours pas programmée et ici seule la question économique pouvait expliquer le fait qu'elle n'ait pas été mise en place³¹¹. Il proposait également dans ce document de rédiger un nouveau manuel pour les gradés indigènes qui serait plus adapté :

« Nos règlements, trop abstraits et trop développés, ne sont plus adaptés à leurs aptitudes intellectuelles qui requièrent des textes plus simples illustrés de nombreuses images frappantes et ramenant la plupart des connaissances à acquérir à celles des gestes nécessaires »³¹².

Ce document ne fut pas réalisé non plus. Le nombre de réformes proposées contrastait alors avec le peu d'éléments concrets mis en place. L'état-major manquait d'audace face au conflit qui émergeait. Si bien qu'en 1939-1940, quand les combats entre la France et l'Allemagne nazie commencèrent à se profiler, les troupes africaines n'apparaissaient guère préparées à une nouvelle guerre totale.

C.3. Une force noire incomplète à la veille de mai 1940 :

La campagne allemande de 1940 en France est certes parfaitement connue, mais les historiens travaillant sur les troupes coloniales se sont concentrés, à juste titre, sur les exécutions de soldats africains au cours des mois de mai et juin 1940. Raffael Scheck³¹³, Julien Fargettas³¹⁴ et un collectif d'historiens³¹⁵ sont revenus en détail sur ces sinistres massacres. Julien Fargettas a également dressé un portrait assez complet de ces soldats au cours du conflit³¹⁶. Le fonds Moscou apporte quelques éléments intéressants sur la période janvier-mai 1940, notamment sur leur stationnement avant les combats³¹⁷. Ces sources reviennent sur la situation hors des premiers affrontements, ce qui nous permet de voir les résultats des efforts fournis au

³¹¹ *Ibid.*, p. 2.

³¹² *Id.* p. 2.

³¹³ Raffael SCHECK, *Une saison noire : les massacres de tirailleurs sénégalais (mai-juin 1940)*, Paris, Tallandier, 2007, 287 p.

³¹⁴ Julien FARGETTAS, « « *Sind Schwarze da ?* » La chasse aux tirailleurs sénégalais. Aspects cynégétiques de violences de guerre et de violences raciales durant la campagne de France, mai 1940-août 1940 », *Revue historique des armées* [En ligne], 271 | 2013, mis en ligne le 23 juillet 2013, consulté le 13 juin 2017. URL : <http://rha.revues.org/7694>

³¹⁵ Johann CHAPOUTOT et Jean VIGREUX (dir.), *Des soldats noirs face au Reich : les massacres racistes de 1940*, Paris, Presses universitaires de France, 2015, 175 p.

³¹⁶ Julien FARGETTAS, *Les tirailleurs sénégalais...*, *op.cit.*

³¹⁷ SHD/GR 8D77-118.

cours de l'entre-deux-guerres et dans une certaine mesure de constater si ces hommes étaient prêts.

Ces documents présentent des soldats souvent peu préparés au combat. Ainsi, le 4 janvier 1940, le général de corps d'armée Legendre comparait les trois groupes de soldats coloniaux. Son rapport suivit une formation qui devait permettre d'utiliser ces hommes dans les colonies³¹⁸, en tant qu'artilleurs et face aux adversaires allemand et nippon. Il plaçait les Malgaches au sommet des soldats coloniaux :

« Les Malgaches ont marqué une nette supériorité tenant, d'une part, à une instruction générale et une connaissance du français meilleurs, et d'autre part, au fait que 14 sur 25 ont suivi le précédent stage.

[...]

*La supériorité des Malgaches est sans doute la conséquence d'une meilleure sélection initiale »*³¹⁹.

Si les Indochinois s'avéraient relativement compétents dans la maîtrise du matériel, leur utilisation révélait une « *connaissance imparfaite du français et surtout une mauvaise prononciation* »³²⁰. En revanche, son avis devenait davantage dépréciatif pour les soldats d'Afrique :

*« Les Sénégalais apparaissent moins doués que les autres indigènes : instruction générale faible, connaissance médiocre du français et, en outre, hésitation de l'esprit qui se traduit par un retard dans l'exécution d'un geste connu et fragile à comprendre »*³²¹.

Une fois de plus, un officier soulignait la difficulté des tirailleurs sénégalais à accomplir des tâches techniques et à adapter le comportement opportun à certaines situations.

La plupart des soldats coloniaux arrivant de leur région d'origine étaient dans un premier temps placés dans des camps du Sud. Fréjus conservait une place majeure mais deux autres camps accueillirent ces hommes à Souge (Gironde) et Rivesaltes (Pyrénées-Orientales). Un centre de transition des troupes indigènes coloniales permit également de former certains bataillons et

³¹⁸ Le général de corps d'armée Legendre (commandant supérieur des dépôts coloniaux dans la métropole), au Président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, Paris, le 4 janvier 1940. SHD/GR 8D77-118.

³¹⁹ *Ibid.*, p. 1.

³²⁰ *Id.*, p. 1.

³²¹ *Id.*, p. 2.

régiments à Rivesaltes comme le stipulait le général directeur des troupes coloniales Maurice Falvy dans une note de février 1940³²².

Les sources dont nous disposons pour la période de janvier-avril 1940 ne montrent aucune précipitation. Il semblerait que l'état-major ne souhaitait pas revivre les erreurs de la Grande Guerre et s'attarda sur des détails qui pouvaient alors sembler secondaires. Ainsi, le colonel Grünfelder, qui travaillait alors à la direction des troupes coloniales, proposa d'indiquer sur leur plaque d'identité si les militaires indigènes étaient des donneurs sanguins universels³²³. En avril 1940, davantage de camps furent envisagés, chacun devait pouvoir accueillir 10 000 hommes ou des multiples de 10 000 afin de faciliter la tâche du service du génie comme le soulignait le général Marquis, alors directeur des camps du Sud-ouest au ministre de la Défense nationale et de la Guerre³²⁴.

La Seconde Guerre mondiale vit un rééquilibrage dans la répartition des soldats coloniaux entre le Sud-est et le Sud-ouest. Les problèmes récurrents de l'approvisionnement et des épidémies demeuraient encore la principale menace du fait de l'arrivée massive de soldats coloniaux au cours de l'hiver et du printemps 1940. Cependant, les documents insistaient davantage sur les lacunes rencontrées au cours du transport et à l'intérieur du camp. Ainsi, le 17 mars 1940 arriva au Centre de transition des troupes indigènes coloniales de Souge un effectif de 911 hommes, dont trois officiers, sept sous-officiers et un caporal européen, huit sous-officiers et quatorze caporaux indigènes pour encadrer 878 tirailleurs³²⁵. L'ensemble des hommes arrivèrent en bonne santé malgré quelques lacunes du ravitaillement en eau, café et thé de Marseille jusqu'au camp de Souge, comme le souligna le capitaine Laplaige qui dirigeait ce détachement au cours de son transport³²⁶.

La mobilisation des soldats africains en 1939-1940 fut menée avec plus d'efficacité que durant la Grande Guerre. Elle témoignait d'une meilleure

³²² Le général Falvy, Note pour la direction de la Cavalerie et du train, Animaux nécessaires sur groupes de camps de Rivesaltes et de Fréjus, Paris, le 13 février 1940. SHD/GR 8D77-118

³²³ Note du colonel adjoint-technique Grünfelder au général directeur des troupes coloniales, Paris, le 13 mars 1940. SHD/GR 8D77-118.

³²⁴ Le général de division Marquis, Construction des camps, au ministre de la Défense nationale et de la Guerre, Paris, le 5 avril 1940. SHD/GR 8D77-118.

³²⁵ Le général de division Marquis, Renfort sénégalais à Souge, au ministre de la Défense nationale et de la Guerre, Souge, le 20 mars 1940. SHD/GR 8D77-118.

³²⁶ Compte-rendu du capitaine Laplaige (chef du détachement sénégalais arrivé à Souge le 17 mars 1940, Souge, le 18 mars 1940. SHD/GR 8D77-118.

connaissance des tirailleurs. Pourtant, et pas plus que les autres soldats, les combattants africains ne furent prêts à affronter la Wehrmacht.

En définitive, deux éléments restent ici à retenir. D'une part, l'effervescence de textes stratégiques émanant de généraux des troupes coloniales qui proposaient de multiples réformes. La plupart avaient bien conscience de l'imminence du conflit et voyaient dans les troupes venues d'Afrique subsaharienne un formidable atout, à condition de prendre les mesures nécessaires pour les rendre plus efficaces. D'autre part, en 1939 aucune réforme profonde n'avait été entamée en vue de transformer les soldats africains en véritables combattants. Le choix entre une armée de professionnels ou d'appelés n'avait toujours pas été opéré. Indubitablement, le soldat africain apparaissait mieux connu, compris et reconnu qu'en 1919, mais sa dimension combattante n'avait pas été pleinement exploitée.

Conclusion de la troisième partie :

Les années 1935-1940 apparaissent bien comme une occasion manquée. La 8^e Direction connaissait alors au mieux les soldats africains et avait su adapter l'armée coloniale aux spécificités de ces hommes. À la différence des partisans d'une *force noire* à la veille de la Grande Guerre, les défenseurs de cette idée en 1939 portaient une vision plus réaliste et mesurée sur le recours au continent africain. Certes, les estimations démographiques demeuraient encore erronées, mais les généraux commandant les unités africaines avaient acquis de solides connaissances sur leurs soldats, en tant que combattants, mais aussi en tant qu'hommes.

Cette expérience contrastait avec l'absence d'initiatives prises par les autorités compétentes. Le service de deux ans pour grossir les rangs de la réserve, la prime pour encourager les Africains instruits à s'engager ou une refonte des cadres indigènes, aucune de ces idées ambitieuses ne fut expérimentée pour préparer au mieux les soldats des deux groupes de colonies d'Afrique subsaharienne.

Dans les villes fréquentées par les tirailleurs sénégalais, ces derniers continuaient certes à inquiéter leurs supérieurs, mais davantage pour leur potentiel ralliement aux idées anticolonialistes que pour des raisons sanitaires ou raciales. Cela ne signifiait en aucun cas que le racisme avait disparu ou que les soldats africains s'épanouissaient tous dans leurs unités respectives. Les préjugés demeuraient nombreux, en particulier dans la société civile. Toutefois, le tirailleur sauvage et coupeur de têtes avait disparu de la propagande construite par l'armée. Certes, l'idée de l'homme noir moins éveillé sur le plan intellectuel perdura tout au long de la période, mais celle-ci s'était atténuée et dans certaines situations quelques généraux voyaient même dans les troupes noires le recours le plus efficace. En revanche, les préjugés et propos nauséabonds demeuraient fréquents dans le monde politique et la société civile vis-à-vis des troupes noires.

À la veille de la bataille de France, l'armée coloniale disposait de soldats noirs en nombre et parfaitement connus par l'état-major. Cependant, les unités noires ne reposaient sur aucune doctrine stratégique ambitieuse. Si les erreurs de 1914 ne furent pas répétées, les tirailleurs sénégalais vécurent la même défaite que les autres soldats sur le plan militaire, qui s'accompagna en plus de massacres ciblés en Picardie, en Bourgogne et au nord de Lyon de 1 500 à 3 000 soldats africains.

Conclusion générale

En 1979, François Furet appelait à faire de la Révolution française un objet historiquement froid¹. Force est de constater que son texte fut entendu au vu de la qualité des travaux actuels sur cette période charnière. Les débats sur la colonisation suivent la même voie en s'apaisant et en se dépolitisant, notamment grâce à l'influence de l'historiographie anglo-saxonne. Aborder les soldats d'Afrique subsaharienne par leur dimension militaire permet à la fois d'échapper aux polémiques stériles et aussi de se rapprocher davantage de la réalité de leur quotidien. Traiter le tirailleur sénégalais entre 1919 et 1940 d'abord et avant tout par son statut de soldat manquait dans l'historiographie de cette période qui l'a surtout pensé comme un indigène et un objet de propagande.

De 1919 à 1940, les soldats d'Afrique occidentale et équatoriale française s'enracinèrent bien au sein de l'armée coloniale, puis de l'armée française. Les débats qui avaient agité les cadres militaires et politiques de l'armée pour la venue des soldats africains en Europe en 1914-1918 et lors de l'occupation de l'espace rhénan n'eurent plus la même acuité et disparurent même des sources à partir de la seconde moitié des années 1920. Les maladresses commises lors de la Grande Guerre quant à leur utilisation venaient de la méconnaissance de l'état-major sur ces troupes. Ces erreurs ne furent pas répétées en 1940 et témoignaient d'une bien meilleure compréhension des tirailleurs sénégalais par leurs supérieurs.

La Grande Guerre marqua leur venue sur les fronts européens et ce principe ne fut plus remis en question par la suite. Aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif, l'état-major compta davantage sur l'armée noire dès 1919 et avant même la signature du traité de Versailles. Certes, ce recours devait permettre d'assurer la paix dans les colonies d'Afrique subsaharienne, mais aussi une plus grande implication dans les opérations impliquant les forces françaises au Maghreb, au Levant et même dans l'espace rhénan. De force d'appoint, ils devinrent le corps majeur de la Coloniale et furent dès lors utilisés sur tous les fronts. Si les erreurs démographiques sur le continent

¹ François FURET, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 1978, p. 27.

africain persistent, peu de généraux pensaient encore les soldats noirs comme des troupes de choc et tous acceptaient la complexité de leur utilisation.

La période 1927-1934 illustre quant à elle la diversité des hommes rassemblés derrière l'appellation de tirailleurs sénégalais. Religieuses, économiques, sociales, ethniques, formes du service militaire, les différences demeuraient nombreuses et pouvaient se ressentir avec acuité au quotidien. L'armée ne représentait que rarement la chance d'une promotion sociale pour les Africains, à l'exception de certains cultivateurs. Les documents à notre disposition pour cette période offrent une grande variété de profils de soldats et permettent de mieux cerner leur vie quotidienne, tant dans les casernes que dans les territoires où ils évoluèrent au quotidien. Les dossiers de sous-officiers indigènes compétents, persévérants et ambitieux contrastent avec d'autres soldats plus indisciplinés.

Cette volonté de mieux connaître les soldats africains se poursuit de 1935 jusqu'en 1940. De nombreux officiers réfléchirent en effet à une meilleure exploitation de l'armée noire pour faire face aux menaces totalitaires en Afrique, en Asie et en Europe. Pour autant, cette période de réflexion et donc de meilleure connaissance des tirailleurs sénégalais ne fut pas mise à profit pour construire une armée noire ambitieuse et adaptée aux tensions géopolitiques présentes en Asie et en Europe. En 1940, la *force noire* présentait les mêmes lacunes structurelles que l'armée française.

Au terme de notre période, ces soldats étaient appelés à s'impliquer pleinement dans les conflits majeurs se déroulant en Europe et dans l'Empire. Si l'utilisation des tirailleurs sénégalais en 1914 relevait de l'expérience, en 1940 l'armée française ne pouvait se penser sans sa composante africaine.

Sur l'ensemble de l'entre-deux-guerres, la 8^e Direction fournit les informations nécessaires pour optimiser les différentes étapes amenant les tirailleurs sénégalais à servir hors de leur groupe de colonies. Force est de constater que les révoltes contre le service militaire et les épidémies se raréfièrent. Certes, d'autres formes de résistance existaient toujours dans les colonies comme la fuite ou l'usurpation d'identité.

La *force noire* suscita de nombreux espoirs dans les années 1930 pour compenser les classes creuses et répondre aux nouveaux enjeux géopolitiques en Europe et dans l'Empire. Pourtant, les soldats africains n'échappèrent pas à la stratégie générale de l'armée qui demeurait peu ambitieuse et inadaptée aux

défis se dessinant en Europe. Le bilan en 1939-1940 restait mitigé, puisque ces soldats mieux connus et mieux préparés n'étaient pourtant pas prêts pour la Seconde Guerre mondiale.

Incontestablement, les documents du fonds Moscou nous permettent d'approcher le soldat africain et de le cerner davantage, tant dans sa dimension militaire qu'humaine. Ces archives laissent l'indigène au second plan et oublient le soldat caricaturé pour comprendre l'homme et l'utiliser au mieux en tant que soldat. Les officiers et sous-officiers qui encadraient les troupes coloniales en Europe n'avaient pas vocation à exploiter l'image des tirailleurs mais bien à les utiliser au mieux dans leur fonction militaire. Les textes étudiés témoignent des efforts de réflexion menés pour soigner le potentiel militaire des appelés et engagés africains. Si des désaccords persistèrent entre les ministères des Colonies et de la Guerre, ils s'entendirent de plus en plus sur l'encadrement de ces soldats.

Sur le plan de l'histoire militaire, les archives présentées évoquent des soldats ordinaires. Certes, leur utilisation était soumise à certaines règles dont l'hivernage, mais le quotidien de ces soldats ne correspondait en rien à ce que décrivit la campagne internationale contre leur présence au sein de l'armée occupant l'espace rhénan, à ce qui fut présenté à l'Exposition coloniale de 1931 et aux images représentant ces soldats dans une posture dégradante. Avec les Malgaches et les Indochinois, les Africains furent bien pensés comme des acteurs clés de la future Coloniale.

Pour l'histoire de la colonisation, les tirailleurs sénégalais s'inscrivent pleinement dans les *Postcolonial* et les *Subaltern Studies*. Il convient en effet de ne pas chercher à enfermer ces hommes dans une posture générale. Si certains subirent l'appel, d'autres s'engagèrent avec sincérité et conviction. Il convient une fois de plus de respecter cette « *grammaire de la différence* »², si chère aux historiens Frederick Cooper et Ann-Laura Stoler.

L'approche militaire, combinée aux problématiques culturelles, permet d'aborder les tirailleurs sénégalais dans une perspective plus globale et de retracer la complexité des parcours de ces hommes. Par ailleurs, l'étude de leur vie quotidienne dans leurs villes de casernement, comme Fréjus, Saint-

² Frederick COOPER et Ann-Laura STOLER, *Repenser le colonialisme*, Paris, Payot, 2013, p. 14.

Raphaël, Toulon ou Mont-de-Marsan montre une fois de plus la variété des parcours. Si certains sortaient pour trouver alcool et femmes, la plupart quittaient rarement la caserne. Toutefois, la grande majorité des soldats africains vécurent douloureusement la séparation, la solitude et l'éloignement. Malgré les rares courriers et la présence au sein des unités d'hommes issus des mêmes ethnies, les dépressions furent nombreuses et conduisirent parfois au suicide. Enfin, le lien constant établi entre les tirailleurs et leur coupe-coupe illustre l'image erronée encore trop souvent répandue sur ces soldats. Si cette arme a bien servi pour de rares affaires de meurtres, dans l'immense majorité des cas, il n'était qu'un objet d'apparat et ne permet guère de comprendre le soldat qui le portait.

Tout en tenant compte des débats ayant enrichi l'histoire des espaces colonisés et l'histoire militaire, l'étude des soldats africains entre 1919 et 1940 conforte l'idée d'une nécessaire prise en compte de tous les aspects du soldat, depuis son recrutement et sa formation jusqu'à son retour sur son expérience comme le proposent la plupart des ouvrages récents d'histoire militaire³. Malheureusement, les lacunes des sources à notre disposition ne permettent guère de comprendre le regard que portèrent les tirailleurs sénégalais sur leur expérience au sein de l'armée et la façon dont ils vécurent les blessures physiques et les traumatismes psychiques.

Si le recrutement gardait une dimension contraignante, celui-ci fut mieux accepté malgré sa dimension injuste sur le plan géographique puisque certains cercles étaient davantage mis à contribution pour en épargner d'autres. Le service est probablement le moment que ce travail éclaire le plus. Assurément, la relative accalmie géopolitique permit à l'état-major de se concentrer davantage sur la formation des soldats africains. Les lacunes de l'instruction en Afrique occidentale étaient en partie compensées pour les hommes passant en métropole. Le panel des compétences auxquelles étaient préparés les soldats s'élargit durant les années 1920 et 1930. Les sous-officiers indigènes, sans recevoir la préparation de leurs homologues européens, virent

³ François COCHET (dir.), *Expérience combattante (XIX^e- XXI^e siècles). Volume 1. Former les soldats au feu*, Paris, Riveneuve éditions, Actes académiques, 2011, 395 p. *Volume 2. Obéir et commander au feu*, Paris, Riveneuve éditions, Actes académiques, 2012, 413 p. *Volume 3. Les environnements du combattant*, Paris, Riveneuve éditions, Actes académiques, 2013, 364 p. *Volume 4. Les traumatismes de combattants*, Paris, Riveneuve éditions, Actes académiques, 2015, 349 p.

leur programme repenser avec davantage d'ambition comme le montre l'instruction de deux ans dispensée au Centre de perfectionnement de Fréjus.

Ensuite, certaines sources nous éclairent davantage sur leur environnement en métropole. Fréjus, Mont-de-Marsan et Toulon furent des villes qui accueillirent durablement ces soldats. Si les tirailleurs ne s'approprièrent pas le territoire local et ne devinrent pas des acteurs du quotidien, leur présence marqua certains lieux.

De plus, l'étude des soldats noirs s'est longtemps focalisée sur leur situation en temps de guerre. Ici, le choix a été fait de les aborder hors des deux conflits mondiaux, même si nous ne pouvons pas parler d'un temps de paix. Les deux décennies étudiées permettent aussi d'aborder le parcours des hommes dans leur globalité. En effet, de nombreux engagés ou appelés de 1918 vécurent la majorité de leur service durant les années 1920. Recrutés pour les besoins de la Grande Guerre, ils participèrent finalement aux opérations de la guerre du Rif, au Levant ou à l'occupation de l'espace rhénan.

L'étude des troupes venues de l'Empire s'inscrit également dans les courants récents ayant renouvelé l'histoire des sociétés en situation coloniale. Le tirailleur sénégalais sans en être l'acteur majeur y est un personnage reflétant la complexité de ces sociétés. Les quelques exemples abordés montrent bien l'aspect obsolète d'une vision binaire opposant schématiquement colons et colonisés, puisque les soldats africains à leur retour choisissaient leur position tant en fonction de leur parcours que des opportunités locales.

De plus, sans s'opposer frontalement à l'histoire culturelle de la colonisation proposée par Pascal Blanchard, Nicolas Bancel et Sandrine Lemaire, nous voyons bien que pour comprendre la culture des tirailleurs sénégalais, il convient de repartir de ces hommes. En effet, les clichés de Banania, du sauvage ou du grand enfant sont des images forgées par une partie de l'opinion publique française. En revanche, la musique, la religion et même les pratiques alimentaires témoignent d'une véritable culture des tirailleurs en France. La consommation de noix de kola, la construction de la mosquée al-Missiri ou l'achat d'instruments par le Comité d'assistance des troupes noires montrent que ces soldats, aidés par des hommes et des femmes de métropole, ont essayé de reconstruire leur lien culturel dans les villes du Sud.

L'étude des tirailleurs sénégalais s'inscrit bien au croisement de l'histoire militaire et de l'histoire coloniale, tout en cherchant à concilier ces

deux champs de recherche⁴. L'histoire du fait militaire en situation coloniale s'avère particulièrement intéressante et témoigne de l'absence de toute approche manichéenne dans la façon dont les autorités compétentes ont abordé les troupes noires. La situation d'un fils de chef recruté au Sénégal n'avait rien de comparable avec celle d'un cultivateur de Haute-Volta. Les tirailleurs sénégalais échappent en effet à toute logique globale. Les déprimés, les suicides et les rares meurtres côtoient les carrières militaires exemplaires de soldats qui ont franchi tous les grades possibles sans la moindre punition sur leurs quinze années d'engagement.

Toutefois, la perception des tirailleurs africains par la société n'a guère changé. Si l'on parle davantage des troupes noires dans l'opinion publique, ce sont toujours les mêmes thèmes qui reviennent. Ainsi, la dimension héroïque de leur engagement est souvent mise en avant comme dans le film *Nos Patriotes* de 2017.

Figure 9 : Affiche du Film *Nos Patriotes* de Gabriel Le Bomin, 2017



⁴ Julie d'ANDURAIN, « États des tendances et des savoirs sur l'histoire militaire coloniale », *Revue historique des armées*, 271, 2013, pp. 3-5. Mis en ligne le 23 juillet 2013, consulté le 24 octobre 2016. URL : <http://rha.revues.org/7682>

L'aspect héroïque de nombre de tirailleurs sénégalais ne doit certes pas être nié. Pour autant, il convient de rappeler les actes de lâcheté, d'indiscipline et en général moins nobles afin de montrer que les soldats noirs connurent les mêmes actes de bravoure et déconvenues que leurs homologues européens. La naturalisation de vingt-huit tirailleurs sénégalais en avril 2017 est aussi sujette à débat. Si beaucoup y ont vu un geste fort de reconnaissance de la République française envers ces anciens soldats, l'ancien diplomate sénégalais Hamidou Anne y perçoit une « *condescendance terrible de mépris pour une poignée de vieillards seuls et fragiles* »⁵. Pour lui, le fait que ces hommes cherchent à consacrer leurs dernières forces à devenir français soixante ans après les indépendances reste un terrible échec. Si le geste du Président de la République François Hollande revêtait une part de sincérité, force est de constater, une fois de plus, l'instrumentalisation de ces combattants par le politique.

Photographie 6 : Le Président François Hollande présidant la cérémonie de naturalisation de vingt-huit tirailleurs sénégalais nés entre 1927 et 1939, le 15 avril 2017.



La disparition des derniers tirailleurs ayant combattu en Indochine et en Algérie facilitera le travail du chercheur afin de proposer une histoire plus globale des troupes noires et permettra d'offrir un regard plus objectif sur des hommes qui ont certes parfois été pris à leurs terres selon des méthodes peu louables, ont été floués avec leurs pensions et ont même pu être victimes de

⁵ Hamidou ANNE, « Offrir un passeport français à de vieux tirailleurs sénégalais est un geste de terrible condescendance », *LeMonde.fr*, 18 avril 2017.

massacres comme ce fut le cas à Thiaroye le 1^{er} décembre 1944. Ces thématiques demeurent encore sensibles comme le prouve l'attaque en justice d'Armelle Mabon contre Julien Fargettas pour diffamation lorsque celui-ci a remis en question les conclusions de l'historienne sur l'épisode de Thiaroye⁶. L'historienne a finalement été déboutée en mai 2017.

Ce dernier épisode montre que malgré l'arrivée d'une nouvelle génération de chercheurs sur la thématique, le sujet demeure éminemment sensible. Le fonds Moscou, la volonté de repartir de ces hommes et la précaution face aux anachronismes sont autant de pistes permettant de se concentrer sur l'histoire des tirailleurs africains tout en évitant toute simplification erronée.

⁶ Sonya FAURE, « Accusé chercheur, levez-vous ! », *Libération.fr*, 5 septembre 2017.

Annexes

Partie 1

Annexe 1 : La classification ethnique en 1916 (I.A.2.)⁷

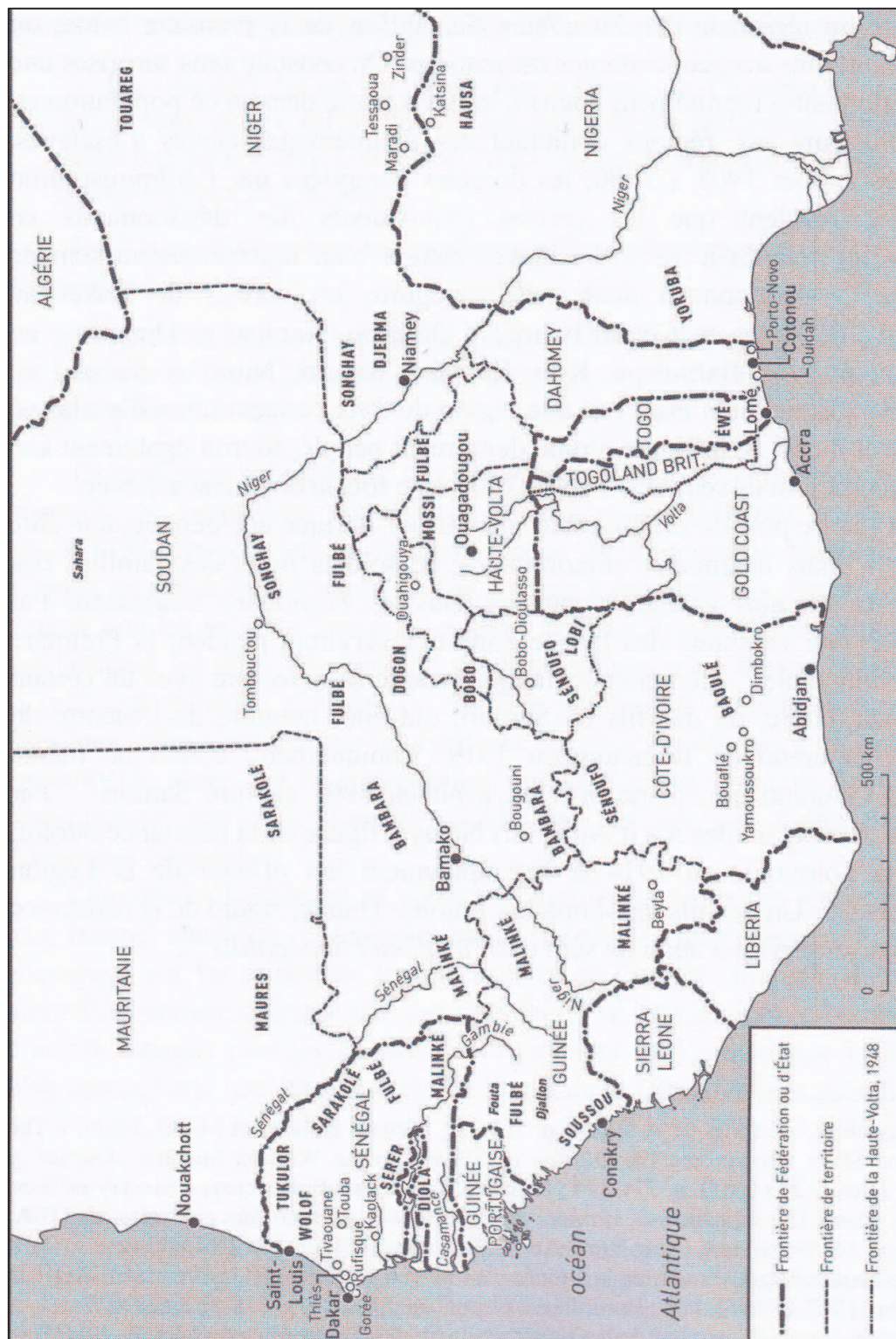
Classement des races.	52°	53°	55°	56°	57°	60°	61°	62°	63°	64°	65°	66°	67°	68°	51°	52°	53°	54°
Bons																		
Bambara	132	34		798	92	619	797	1448	1042	118		778	836		127	45	109	27
Bariba (Dahomé)							16		10			1						6
Diallonké				7														
Fons ou Djedjo (Dahomé)				3					7			182	95					
Kaïlé ou Habbé				1			96		36	8		34						
Khassonké	486	44		112		629	30		171	70		26	97				434	626
Minianké								18					124					
Ouassoulonké													2					
Samoé										3								
Samoukous				5					3									
Sarakollé ou Markas ou Soudanais	1			83	17	86	335	207	437	71		183	154		13			2
Sennoufou du H.S.V.				174				60	6			40	9					
Tomas	52	3				299												17
Toucouleur	30	15		355	357	146	613	121	137	203		498	5		264	184		14
Total des Bons	701	96		1544	446	1779	1908	2293	1861	1267		1767	1320		404	229	570	674
Doutoux																		
Bobo				3			2	118	284	95		10	114					
Bozo				54						29		1	67					
Djémas				8					7	279		120	4					
Fouyès		59				96												19
Gourama																		47
Hamadoum Gambia										358				52				
Kissini	28	2				561												63
Kouronké																		105
Kirabara																		
Kagoro				2						38				70				
Albi														1				
Mobis				62		3	14		32	3		332	416					4
Mandingues du Sénégal				67	9		84											
Mandés - Dioules																		
Niamingues																		
Nouroumés										33								
Oualifés		8		437	805		314		3	15					405	540		
Trouilles et Joules et Poyams											131							
Total des Doutoux	28	69		670	814	460	411	121	418	893		554	653		403	540	187	39
Mauvais																		
Bambou																		
Gouramantché										3		84						
Poungues et Massés																		
Nayots				2	134		6	24	94	1		5			61	66		
Peulh, Foulah, Foulbé	82	1106		4	105	107	77		18	75		97	215			115	94	2
Sérirs				346	288										124	70		
Sonharé																		
Soussou	25	1002		3		54			102	3		1	8					
Toussou																		13
Autres races		7		22		15	43	16	52	199		13	155		26			76
Total des mauvais	107	2115		377	527	176	126	40	266	399		207	467		211	257	94	97
Effectif total	836	7280		2531	1787	2415	2442	2460	2535	2561		2527	2440		1020	1070	851	804

⁷ Anonyme, Classement par races (version manuscrite), Dakar, 1916. SHD/GR 8D55-362.

Retranscription et simplification de l'annexe 1

Classement des races	36^e	40^e	41^e	43^e	46^e	47^e
Bambaras	798	619	797	1 042	778	836
Dirllonkés	7		16	10	1	
Kados ou Habbés	9			7	182	95
Khassonkés	1		96	36	34	
Malinkés	112	629	30	171	26	97
Miniankés						124
Ouassoulonkés			18	2	2	
Samos				3		
Samorkos	5				23	
Sarrakis ou Markas	83	86	335	437	183	154
Senoufas	174			6	40	9
Tomas		299				
Toucouleurs	355	146	613	137	498	5
Total des bons	1544	1779	1 905	1 851	1 767	1320
Bobos	3		2	281	10	114
Bozos	31				1	67
Djermas	8			7	120	4
Guerzés		96				
Haoussas ou Gambaris						52
Kissiens		361				
Kourankos						
Karabaras					70	
Kagoros	2			28	1	
Lobis						
Mossis	62	3	11	52	352	416
Mandingues du Sénégal	67		84			
Nouroumas				35		
Ouoloffs	437		314	15		
Tousias et gouins						
Total des douteux	610	460	411	418	554	653
Gourmantchés					84	
Pourognes et Maures	2		6	94	5	
Peuhls, foulahs, Foublés	4	107	77	18	97	215
Sérères	346					
Sonrhays				102	1	8
Soussous	3	54			1	
Touaregs						89
Autres races	22	15	43	52	13	155
Total des mauvais	377	176	126	266	201	467
Effectif total	2 531	2 415	2 442	2 535	2 522	2 440

Annexe 2 : Les groupes ethniques de l'Afrique occidentale française (I.A.2.)⁸



⁸ Myron ECHENBERG, *Les tirailleurs sénégalais en Afrique occidentale française (1857-1960)*, Paris, Karthala, Hommes et sociétés, 2009, p. 44.

Annexe 3 : Prescriptions pour les cadres responsables de l'instruction individuelle, 1916 (I.A.2.)⁹

INSPECTION
DES
CONTINGENTS INDIGENES
.....
N° 2502

N O T A
Prescriptions et observations déjà faites par le Général Inspecteur au cours de ses inspections et qu'il y a lieu de rappeler fréquemment aux cadres.
.....

Marseille, le 14 Octobre 1916

Annexe n° 1

ANNEXE A LA NOTE N° 2501 SUR LE COMMANDEMENT ET L'INSTRUCTION DANS LES CAMPS INDIGENES.

I
INSTRUCTION INDIVIDUELLE

1°-. Esprit de l'instruction. L'instruction individuelle est la base de tout. Elle devra être reprise fréquemment en mettant le tirailleur en présence d'une situation réelle et en lui faisant exécuter un ordre donné en principe en français.

2°-. Enseignement du français. Donner tous ses soins à l'enseignement du français. Employer la méthode directe en mettant autant que possible sous les yeux, l'objet dont le nom est prononcé en le désignant d'une manière précise ou en faisant exécuter un ordre militaire simple. Assurer les indigènes surtout les gradés à employer le français, non seulement dans le service mais encore entre-eux et en dehors du service (Note Ministérielle N° 12178 I/S du 26 septembre 1916).

3°-. Tir. Soigner l'instruction du tir, on peut et partant on doit avec de la patience obtenir de bons résultats avec les indigènes.

4°-. Grenadiers. Tous, Officiers et sous-officiers compris, doivent être familiarisés avec l'emploi de la grenade. Les grenadiers d'élite de chaque bataillon seront choisis parmi les plus adroits et les plus braves : Eliminer les épaupes. Les prescriptions de l'instruction du 6 Février 1916 relatives à la mise en oeuvre des engins explosifs et les indications de l'appendice I de l'instruction du G.O.G. du 7 Avril 1916 sur le combat à la grenade, doivent être connues et strictement observées dans les exercices avec engins chargés. Les tirs de barrage avec grenades ne doivent être exécutés que par des tirailleurs bien exercés, dans des tranchées spécialement aménagées, chaque lanceur ayant sa niche.

5°-. Liaison. Les coureurs et agents de liaison, seront entraînés sur une distance de 100 mètres et plus. Exercices sur une ligne de deux kilomètres en terrain accidenté et difficile, en faisant disparaître certains éléments de la chaîne. Organiser des matches de vitesse. Les grou-

⁹ Général Simonin, Annexe à la note n°2501 sur le commandement et l'instruction dans les camps indigènes, Marseille, 14 octobre 1916. SHD 8D54

Les groupes de coureurs et les agents de liaison seront constitués avec une proportion convenable d'européens et d'indigènes.

6°-.spécialités diverses.

En plus des précédentes il y aura lieu de mettre en pratique les spécialités en usage dans l'infanterie sur le front.

Mitrailleurs (Instruire le plus grand nombre possible de cadres, et les tirailleurs bien doués comprenant suffisamment le français les indigènes pourront tout au moins servir comme aides.)

Tireurs de position (Observateurs mixtes, un français et observateurs) 1 ou 2 indigènes.

signaleurs (cadres blancs (voir instruction sur la liaison).

Nettoyeurs de tranchées (Unités constituées d'après les instructions du G.O.C.

Mise en oeuvre des appareils pour ou contre l'emploi des gaz suffocants. (voir notice spéciale 6 février et 29 Juillet 1916.

Emploi des boucliers roulants individuels ou de fortune.

7°-.Choix du personnel des spécialités.

Faire appel aux Officiers et sous-officiers ayant été sur le front, qui auraient déjà des données sur certaines de ces spécialités? Au besoin compléter leur instruction par l'envoi dans des centres spéciaux.

En dehors du nombre réglementaire des titulaires pour chaque spécialité, un certain nombre d'hommes devra être exercé, de manière à assurer en cas de besoin les remplacements. Certaines spécialités peuvent d'ailleurs sans inconvénient être exercées simultanément par le même individu.

Choisir les tirailleurs qui par leur bravoure leur vigueur, leur adresse, leur intelligence ou leur connaissance du français soient particulièrement aptes à telle ou telle spécialité. Il ne faut pas que le choix soit une simple affaire de hasard ou une formalité d'écriture. Les titulaires de chaque spécialité et eux seuls devront porter de manière apparente les insignes les concernant. Les carnets de section et de demi-section le mentionneront.

8°-. Escrime à la baïonnette.

Développer l'enseignement de l'escrime à la baïonnette au point de vue pratique. Chaque bataillon devra disposer d'une quantité suffisante de mannequins qui devront constamment être réparés et tenus en état.

Pour l'enseignement de l'escrime de combat, dissimuler ces mannequins dans les broussailles, trous, fossés, etc... en un mot donner autant que possible l'impression du corps à corps, habituer les tirailleurs à pousser des cris à l'arrivée sur la ligne. (Travail individuel et en groupe).

Annexe 4 : Tirailleurs sénégalais servant dans l'armée française à Balschwiller,
Alsace, 22 juin 1917 (I.A.2.)¹⁰



¹⁰ Paul Castelnuau, galerie Bilderwelt/getty images.

Annexe 5 : Le manque de résistance des Sénégalais au froid (I.A.3.)¹¹

4^e Brigade Mixte Coloniale P. de C. le 1^{er} Octobre 1915
N° 1443/I

M^{me} Bay? gal

Le Général SIMONIN
Commandant la 4^e Brigade Mixte Coloniale
à Monsieur le Général Commandant
Le 1^{ère} Division du C.E.O.

J'ai l'honneur de vous adresser le compte-rendu que vous avez bien voulu me demander au sujet du maintien des sénégalais du S.E.O. pendant l'hiver dans la Presqu'île de Gallipoli. Les sénégalais souffrent beaucoup du froid qui les engourdit et les prive de leurs moyens. Même dans son pays d'origine pendant la saison fraîche, le noir est, jusqu'à ce que le soleil l'ait réchauffé, inapte à toute action sérieuse; à plus forte raison doit-il en être ainsi dans une contrée relativement froide. L'an dernier sur le front de France, en Champagne, en Artois et en Belgique les sénégalais n'ont pas pu être retirés du front avant le 15 Novembre. Cette date tardive a provoqué de sérieux mécomptes: pieds gelés, bronchites etc... qui ont rendu indisponibles pendant plusieurs mois une partie des effectifs. A cette époque ils ont été transportés sur la Côte d'Azur, Nice, Menton, Hyères, où j'en ai pris le commandement. J'ai pu personnellement me rendre compte que, même dans cette région, il était absolument impossible de les utiliser la nuit, et même pendant les journées froides d'hiver?

Or il est incontestable que le climat de la Presqu'île de Gallipoli, en raison de son régime particulier de vents violents et glacés et de pluies abondantes pendant la saison d'hiver, est beaucoup plus rigoureux que celui des côtes de Provence. J'estime en conséquence que les sénégalais ne peuvent pas être maintenus ici pendant l'hiver; il y a lieu de prévoir leur remplacement dès le mois de Novembre. Leur maintien dans la Presqu'île serait dangereux à tous points de vue.

Signé : SIMONIN

¹¹ Lettre du général Simonin au Général commandant la 1^{ère} division du CEO, Presqu'île de Gallipoli, 1^{er} octobre 1915. SHD 8D54.

lettre 201704 N du 23/7/20
2-14 oct 1920

150^e Rég. de Cav. Lais


(h)

Tableau 2 Décomposition de l'effectif

	Européens	Algériens	Observations
Effectif réglementaire	53	800	
Effectif total, présents & absents	18 ⁽¹⁾	798	(1) dont 3 absents en traitement par le corps
Effectif présent	13	487 ⁽²⁾	(2) les absents sont : hôpital, 2 attachés prisentimentaux, permis ^{es} à Paris, courses orient
Effectif de service	2	370	Tableau 1
Parmi les présents, effectif employé au commandement et à l'actio ⁿ du B.T. et de du camp.	11	65	
Effectif indisponible } journalier (moyenn) corvées, malades, ...		25	
Élèves caporaux & instructeurs		34	une section à 3 §. C. de 10
Relief journalier du poste de police et chef de camp (qui fait le nettoyage journalier)	1	47	
	14	541	
Effectif restant disponible moins 1		moins 54	Explication de cette quantité négative : le poste de police & le piquet de camp ne sont pas reliés, chaque jour et leur effectif est moitie de l'effectif présent. Le nombre de malades est supérieur de la moyenne normale. Les élèves caporaux ne sont que 16 actuellement.

Nota - Achevement des ces courriers des services intérieurs du corps et de l'instruction de ses élèves caporaux que l'effectif de service assigné au corps n'a pu être fourni

Marseille le 26 juillet 1920
Le chef de bataillon
Lévesque



Annexe 7 : Répartition numérique par races des populations de l'A.O.F. selon le général Mangin en 1911 (II.A.1.)¹²

RACES	FAMILLES	POPULATION PAR FAMILLE	OBSERVATIONS
Arabes - Berbères . . . 398 959	Arabe	6 134	Musulmans
	Maure (et leurs anciens esclaves noirs).	280 062	
	Touareg (et leurs anciens esclaves noirs).	112 403	
Peuhl 1 671 649	Peuhl	1 288 499	Musulmans
	Rimaïbés (anc. escl. noirs).	103 302	
	Toucouleurs	211 487	
	Khassonkés (Métis)	45 817	
	Ouassoulonkés (Métis)	21 864	
	Laobé	680	
Mandingue . . 3 971 060	Malinké	1 127 421	Musulmans tièdes pour la moitié; fétichistes, pour l'autre.
	Bambara	872 934	
	Saracolé.	315 518	
	Sénégalaise	661 105	
	Sénoufo.	349 058	
	Nigérienne	14 031	
	Soussou.	323 945	
Nord-Forestière	307 048		
Voltaïque . . 2 553 005	Mossis	1 751 667	Fétichistes
	Bariba	230 578	
	Gourounsi	82 095	
	Lobi	77 646	
	Bobo.	290 302	
	Habbé	120 717	
Centre - Africaine . . . 875 307	Sonraï	318 742	Musulmans
	Nagot	77 980	
	Dazza	168 668	
	Haoussa.	309 917	
Achanti 724 758	Agni	323 137	Fétichistes
	Achanti	3 679	
	Oué (sous-tribu Achanti)	397 942	
Côtière 575 259	Casamance.	87 987	Fétichistes
	Guinée	88 405	
	Côte d'Ivoire	398 867	
Total 10 769 637	Total.	10 769 637	
Population non recensée.	Territoire nouvellement acquis dans la Komadougou (Zinder) environ	200 000	Musulmans
	Forêt de la Côte d'Ivoire. D'après M. le gouverneur Clozel, environ	1 200 000	Fétichistes
	Mauritanie. A ajouter d'après les chiffres de l'annuaire 1910	375 000	Musulmans
	Évaluation totale pour l'A.O.F.	12 544 637	

¹² Charles MANGIN, « L'utilisation des troupes noires », *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 1911/1, p. 80-100.

Annexe 8 : Coût des travaux à exécuter dans les camps de Fréjus-Saint-Raphaël (III.A.1.)¹³

Annexe à la lettre n° 249 du 2 Avril 1919
du Général Inspecteur Technique du Génie

**TRAVAUX A EXECUTER DANS LES CAMPS DE
FREJUS-ST-RAPHAEL**

**A) TRAVAUX COMPRIS DANS LE PROGRAMME ETABLI PAR LES
SERVICES LOCAUX.**

Libellé des travaux	Prévision totale	Allocations faites	Travaux faits	Reste à faire	Reste à allouer
<u>AMÉLIORATIONS AUX BARAQUES D'OFF. du Camp SVD</u>	120.000	40.000	60.000	60.000	60.000
<u>CONSTRUCTION D'ECURIES AU CAMP NORD</u>	295.000	"	200.000	95.000	295.000
<u>CONSTRUCTION DES STABLES SERVICES ADMINISTRATIFS</u> (1) (590.000 dans le marché, 75.000 de travaux supplémentaires = 745.000)	745.000	411.000	500.000	245.000	234.000
<u>ECLAIRAGE ELECTRIQUE DES ETABLISSEMENTS ADMINISTRATIFS.....</u>	7.000	"	3.500	3.500	7.000
<u>TRAVAUX DE VIABILITE</u> a) Hôpital 86 (Viabilité, plantation, écoulement des eaux d'égouts).....	50.000	"	1.500	48.500	50.000
b) <u>ETABLISSEMENTS DES SERVICES ADMINISTRATIFS</u> Viabilité 25.000 Clôture (60.000 ...) Decauville 11.000	96.000	"	"	96.000	96.000
<u>CONSTRUCTION D'UNE ECURIE POUR 50 CHEVAUX AU CASARAT POUR CHEVAUX SAUVAGES.....</u>	23.000	"	"	"	23.000

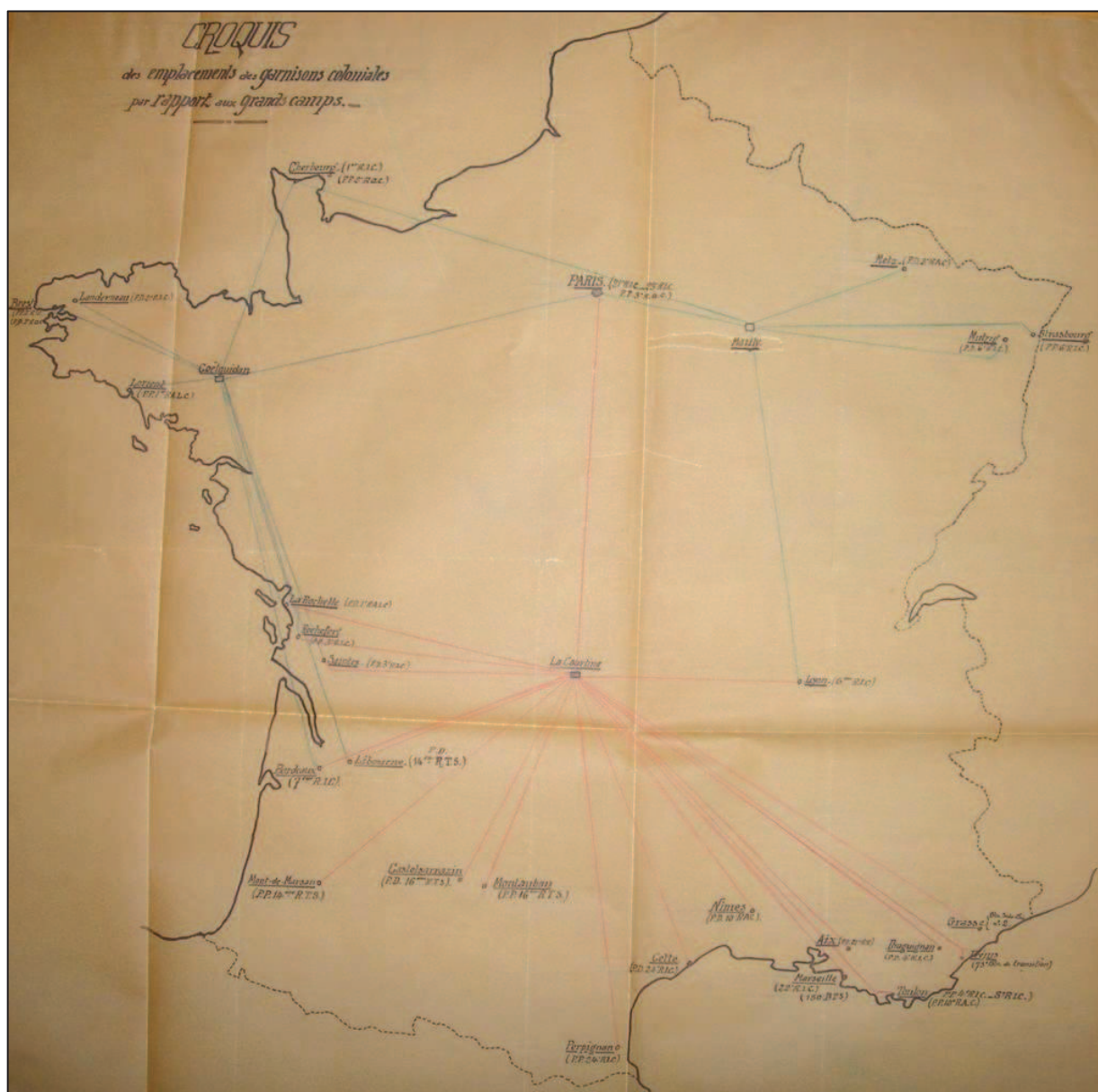
**B) TRAVAUX NON PREVUS PAR LE SERVICE DU GENIE ET PROPOSES
PAR LA COMMISSION**

	Allocation	Allocation à faire
PETIT PAVILLON POUR 2 OFFICIERS GESTIONNAIRES de l'INTEendance.....	35.000	35.000
LOGEMENT POUR OFFICIERS DE SERVICE DE SANTE DE L'HOPITAL (86 APPELES A Y RESIDER).....	45.000	45.000
<u>CHEMIN DE JONCTION entre Anciens et nouveaux Camps...</u>		

A fournir 10.000 10.000

¹³ Procès-verbal de la séance du 31 mars 1919 de la Commission consultative des Camps sénégalais, p. 8-9. SHD 9N1078.

Annexe 9 : Croquis des emplacements des garnisons coloniales par rapport aux grands camps (III.B.1)¹⁴



¹⁴ Général Mazillier, commandant le corps d'armée colonial, Rapport général annuel sur les questions intéressant l'instruction, Paris, le 15 novembre 1922, Annexe n°I. SHD 8D18.

Annexe 11 : Demande de l'adjudant Ouabogo pour être rejoint par sa famille au Maroc, 1922 (III.C.2.)¹⁶

E. C. M. C.

Marrakech le 24 mai 1922

Subdivision de Marrakech
1^{er} Régiment de Chasse à cheval
22^e Bataillon

L'adjudant Ouabogo
N. 476 de la 3^e Compagnie
du 2^e Bataillon de Chasse à cheval
au Capitaine Commandant
ledit unité

Objet

Demande tendant à être autorisé à faire venir ma femme au Maroc

J'ai l'honneur de vous adresser la présente demande tendant à être autorisé à faire venir ma femme et ma fille au Maroc.

Embarqué à Brazzaville le 1^{er} avril 1922,
Débarqué à Casablanca le 23 avril 1922
Je demeure rapatriable le 23 avril 1925.

Adresse de ma femme : "Madame Condjate" au village de Sangho, Subdivision de Pankou - Département de l'Oubangui-Chari.

Âge de mon enfant : 7 ans

Tout l'intéressé illicite.

En l'honneur :

1^{er} témoin : J. Autour
2^e témoin : [Signature]

qui favorable

Marrakech le 24 mai 1922

[Signature]

Copie
du Capitaine Rousset
C^{te} la 3^e Comp^{te} de la
22^e Bataillon de Chasse à cheval

¹⁶ Adjudant Ouabogo, Demande tendant à être autorisé à faire venir ma famille au Maroc, Marrakech, le 24 mai 1922. SHD 8D111-759.

Annexe 13 : Exemples de citations à l'ordre de l'armée de soldats et sous-officiers indigènes du 16^e RTS (III.C.3.)¹⁸

SIDVOAYA ZANGO - tirailleur de 2^e classe , n° mle 477 .

"Le 27 juillet 1925, sa section étant sérieusement accrochée par l'ennemi, a fait preuve des plus belles qualités de courage et de dévouement. Sous un violent feu de mousqueterie, s'est porté en avant pour ramasser le corps de son caporal qui venait d'être tué. A trouvé lui-même une mort glorieuse au cours de cet engagement" .

MASSIRE KANTE - Caporal

"Le 18 juillet 1925, s'est reporté en avant, malgré un feu très vif, au milieu des dissidents pour dégager son chef de section en position difficile" .

Le 28 août, à l'attaque de la crête est de TEROUAL , s'est porté à l'assaut avec une décision remarquable entraînant ses hommes par son bel exemple" .

ABDOULAYE CISSE - caporal -

"Volontaire pour l'attaque du blockhaus est de TEROUAL y a fait preuve du plus parfait mépris du danger en se portant à l'assaut à la tête de son équipe. A été blessé très grièvement au moment où il atteignait l'objectif " .

TILCOURA TARAORE - sergent -

"Au combat du 18 juillet 1925, à AIN AICHA, a fait preuve d'un grand courage et d'un absolu mépris du danger En tête de son groupe, les effets criblés de balles a entraîné vigoureusement ses tirailleurs à l'assaut" .

¹⁸ Ibid., p.47-51. SHD 8D172.

SALBA VONE - Caporal -

"Le 5 décembre 1925 à BENI KISSANE par son habileté, son sang-froid, son courage et son mépris complet du danger, a contribué largement à capturer 4 dissidents qui s'étaient réfugiés dans la maison fortifiée du caïd et qui venaient de tuer un officier et d'en blesser un autre. Les a tenu en respect jusqu'à l'arrivée des renforts et a participé ensuite avec grand courage à l'assaut de leur refuge" .

Partie 2

Annexe 14 : Comparaison des effectifs de l'infanterie et de l'artillerie coloniales en 1914 et 1931 (IV.A.1)¹⁹

Effectifs budgets Guerre- Colonies 1914

Emplacement	Infanterie coloniale			Artillerie coloniale		
	Officiers	Hommes de troupe européens	Indigènes	Officiers	Hommes de troupe européens	Indigènes
Métropole, bassin méditerranéen, Chine	1 653	29 638	11 453	524	5 632	2 052
Colonies (hors du bassin méditerranéen)	1 191	12 355	37 829	188	3 103	3 006
Total	2 844	41 993	49 282	712	8 735	5 058

Effectifs fixé par le décret du 26 juin 1928

Emplacement	Infanterie coloniale			Artillerie coloniale		
	Officiers	Hommes de troupe européens	Indigènes	Officiers	Hommes de troupe européens	Indigènes
Métropole, bassin méditerranéen, Chine	2 012	20 077	35 283	765	6 027	6 885
Colonies (hors du bassin méditerranéen)	982	8 820	32 772	375	2 614	4 786
Total	2 994	28 897	68 055	1 140	8 641	11 671

Effectifs budgets Guerre- Colonies 1931

Emplacement	Infanterie coloniale			Artillerie coloniale		
	Officiers	Hommes de troupe européens	Indigènes	Officiers	Hommes de troupe européens	Indigènes
Métropole, bassin méditerranéen, Chine	1 974	19 641	28 174	747	6 557	6 404
Colonies (hors du bassin méditerranéen)	1 128	11 159	35 389	409	2 918	5 354
Total	3 102	30 800	63 563	1 156	9 475	11 758

¹⁹ Anonyme, Étude sur l'armée coloniale, 1931. SHD 8D102-908.

Effectifs européens

Armes			Infanterie	Artillerie	Sections	Totaux
Sous-officiers	Engagés, rengagés	Au-delà de la durée légale	8 960	2 643	1 077	12 680
		Pendant la durée légale				
	Appelés	Liés par contrat de rengagés				
		Ordinaires	7			7
	Totaux			8 967	2 643	1 077
Cap chefs, cap et soldats	Engagés, rengagés	Au-delà de la durée légale	14 456	3 847	115	18 418
		Pendant la durée légale	1 898	667	28	2 593
	Appelés	Liés par contrat de rengagés	1			1
		Ordinaires	5 198	1 674	139	7 011
	Totaux			21 553	6 188	282
Totaux	Engagés, rengagés	Au-delà de la durée légale	23 416	6 490	1 192	31 098
		Pendant la durée légale	1 898	667	28	2 593
	Appelés	Liés par contrat de rengagés	1			1
		Ordinaires	5 205	1 674	139	7 018
Total général des Européens			30 520	8 831	1 359	40 710

²⁰ Répartition des effectifs de l'infanterie, de l'artillerie et des sections annexes de l'armée coloniale au 1^{er} juillet 1931. SHD 8D77-649.

Effectifs coloniaux

	Armes	Infanterie	Artillerie	Sections	Totaux
Sénégalais	Engagés et rengagés	29 982	2 451	175	32 608
	Appelés	16 548	2 648	83	19 279
	Totaux	46 530	5 099	258	51 887
Indochinois	Engagés et rengagés	15 432	3 308	1 643	20 383
	Appelés	4 725	1 314	86	6 125
	Totaux	20 157	4 612	1 729	26 508
Malgaches	Engagés et rengagés	3 349	1 842	931	6 122
	Appelés	3 095	1 862	117	5 074
	Totaux	6 444	3 704	1 048	11 096
Cipayes	Engagés et rengagés	118			118
Somalis	Engagés et rengagés	7			7
Canaques	Engagés et rengagés	52			52
Total général des indigènes		73 308	13 425	3 035	89 708

En plus indigènes en service dans les troupes métropolitaines :

- Artillerie : 1 621
- Infirmiers : 1 303
- C.O.A.C.²¹ : 521
- Aéronautique : 566

Total des indigènes : 93 779

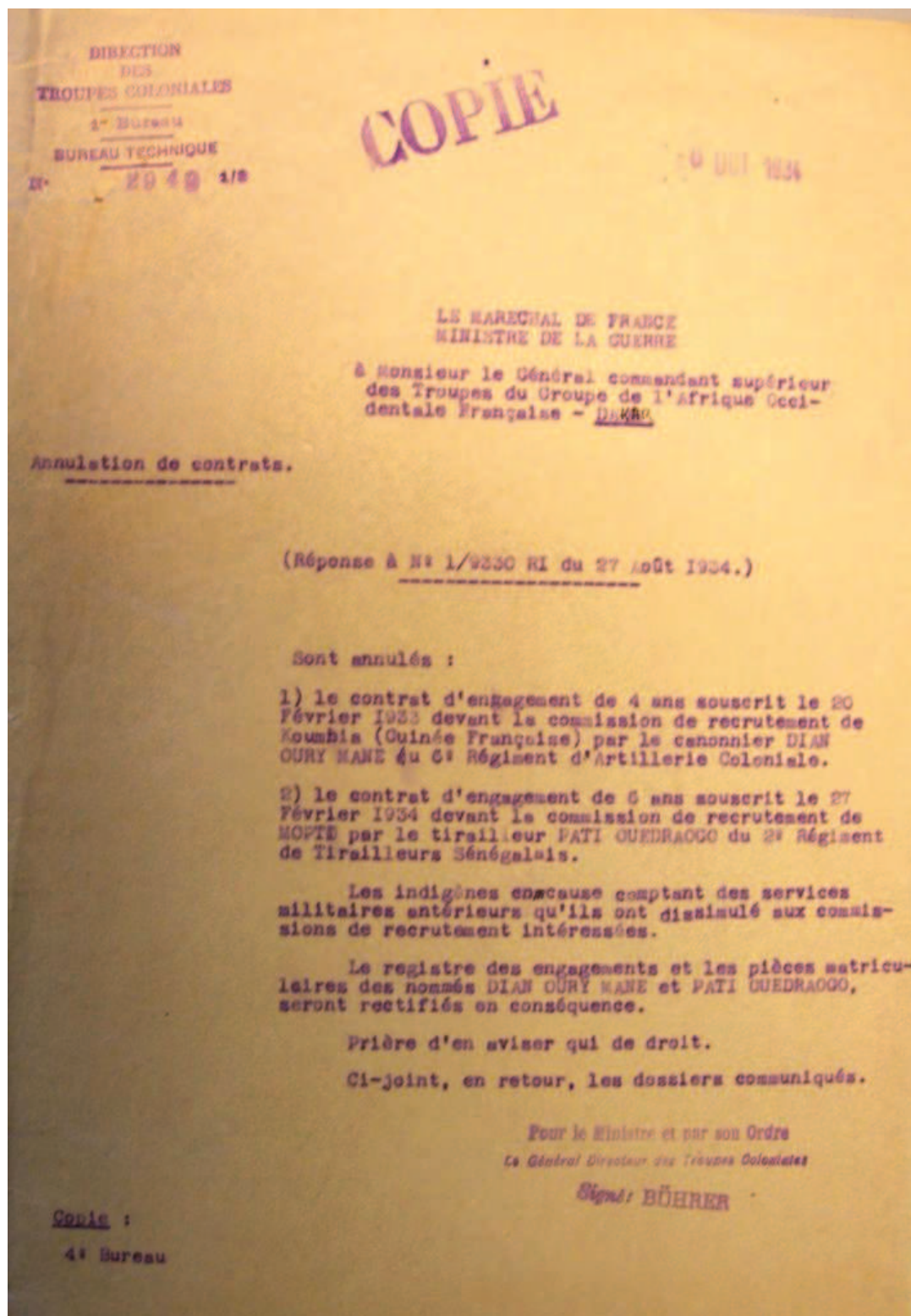
²¹ Compagnie d'ouvrier d'artillerie coloniale

Annexe 16 : Répartition géographique des tirailleurs africains entre 1930 et
1934 (IV.A.2.)²²

	France	Tunisie	Algérie	Maroc	Levant	A.O.F.	A.E.F.	Madagascar	Antilles
1930									
Infanterie	8 301	4 174	3 307	4 162	1 736	18 983	3 011	406	192
Artillerie	1 821	-	-	1 536	-	1 577	89	-	-
Sections annexes	-	-	-	-	-	218	48	-	-
1931									
Infanterie		4 787	4 775	4 719	2 125	15 521	2 965	479	198
Artillerie		-	-	1 790	-	1 246		10 961	-
Sections annexes	-	-	-	-	-	213		1 947	-
1932									
Infanterie	10 335	4 299	3 970	4 467	2 065	18 825	3 421	467	320
Artillerie	1 993	-	-	1 639	-	2 178	129	-	-
Sections annexes	-	-	-	-	-	271	49	-	-
1934									
Infanterie	7 783	3 628	2 868	3 399	1 571	19 990	3 372	504	248
Artillerie	1 645	-	-	1 391	-	1 927	123	-	-
Sections annexes	1	-	-	-	-	283	47	-	-

²² Réalisé à partir des récapitulatifs des effectifs au sein de l'armée coloniale en 1930, 1931, 1932, 1933 et 1934. SHD/GR 8D77-649.

Annexe 17 : Annulation des contrats d'engagement de Pati Ouedraogo et Dian Oury Mané en 1934 (IV.B.2.)²³



²³ Lettre du général Bührer (pour le maréchal de France, ministre de la Guerre) au général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Afrique occidentale française, Annulation de contrats, Paris, le 6 octobre 1934. SHD/GR 8D19-9Nsuppl1125d2.

Annexe 18 : Attribution de la Médaille militaire et des ordres coloniaux entre
1926 et 1929 (IV.C.2.)²⁴

- 2 -

I. - MÉDAILLE MILITAIRE.

Date des Tableaux de concours	ACTIVE				RESERVE				
	Séné- ga- lais	Mal- ga- ches	Indo- chi- nois	TOTAL	Séné- ga- lais	Mal- ga- ches	Indo- chi- nois	TOTAL	
1927	(1)-Nombre de candidats qui ont eu un numéro de préférence du Général commandant supérieur.	316	25	35	376	62	40	26	128
	(2)-Nombre de Médailles accordées.....	92	7	11	100	28	4	10	42
1928	(1)-Nombre de candidats qui ont eu un numéro de préférence du Général commandant supérieur.	251	25	43	319	52	43	19	114
	(2)-Nombre de Médailles accordées.....	327	28	62	417	25	21	4	50
1929	(1)-Nombre de candidats qui ont eu un numéro de préférence du Général commandant supérieur.	238	38 ^(a)	29	305	41	40	17	98
	(2)-Nombre de Médailles accordées.....	177	15	25	217	78	69	38	185

-(a)-dont 17 ne remplissaient pas les conditions pour être proposés.

II. - ORDRES COLONIAUX .

Date de l'établissement des propositions.	Séné- ga- lais	Mal- ga- ches	Indo- chi- nois	TOTAL	
1926	(1)-Nombre de propositions reçues.	7	0	17	24
	(2)-Nombre de décorations accordées.....	3	0	4	7
1927	(1)-Nombre de propositions reçues.	33	17	32	82
	(2)-Nombre de décorations accordées.....	29	5	26	60
1928	(1)-Nombre de propositions reçues.	19	5	8	32
	(2)-Nombre de décorations accordées.....	3	0	4	7 ^(a)

²⁴ Lettre du général Verdier à l'ensemble des généraux commandant des troupes dans les diverses colonies françaises, Paris, le 18 octobre 1929, p. 2. SHD/GR 8D11-311.

Annexe 19 : Dons faits au colonel Lame pour la construction de la mosquée al-Missiri à Fréjus, le 29 mai 1928 (V.B.2.)²⁵

<p>Place de FRÉJUS <i>Clémentine Lame</i> Fréjus, le 29 Mai 1928</p>	
<p align="center">DONS faits au Colonel LAME Commandant d'Armes des Camps de FRÉJUS, pour la construction de la MISSIRI.</p>	
<p>L'E.M. et les Equipages de l'Aviation Navale de Fréjus.. 800.00 Monsieur FOURNIAL Industriel..... 300.00 Tronc Pegode Indochinoise (environ 60 francs par semaine) Société des Médailles Militaires de Saint-Raphaël dont le Commandant d'Armes est Président d'Honneur..... 600.00</p>	<p>Comité d'Assistance aux Troupes Noires..... 4000.00 Journal "France Militaire"..... 100.00 Don Anonyme..... 1000.00 Don Anonyme..... 1000.00 Avance faite par le Commandant DELAYEN..... 1000.00 Avance faite par le Capitaine TREMINE..... 1000.00 Avance faite par le Capitaine GLEY..... 1000.00 Avance faite par le Lieutenant THOMAS..... 1000.00 Avance faite par le Colonel LAME..... 1000.00 Don anonyme..... 186.00 Don de Madame LEBLANC..... 175.00 Don de Mr CABASSE, Architecte à Saint-Raphaël..... (30 sacs de ciment et 10 sacs de chaux). Don du Colonel NEWINSON de sa Majesté Britannique..... 300.00 - du Colonel BROCK ----- d° 500.00 - du Colonel GALL ----- d° 500.00 - de Mr. LHERMITTE Dr. Propriétaire de l'Hôtel du Golf..... 1000.00 - de Mr. COIRIER, Hôtel Coirier..... 500.00 - du Baron de ROTHIACOB Capitaine de Vaisseau en retraite..... 200.00 - de LORD ASCHOMBE..... 500.00</p>
<p>(La plupart des hôtels et villes de Valesoure ont été pré- servés de l'incendie de forêts par les Sénégalais, lors du sinis- tre de l'an dernier. Il faut donc voir, dans l'importance de ces dons, un sentiment de reconnaissance).</p>	
<p>de Mr. BORSOTUI Entrepreneur à Saint-Raphaël..... 3000.00</p>	
<p align="center">A RECEVOIR.</p>	
<p>- Anglais de Valesoure rentrés à Londres après la période d'hivernage (I)..... - Municipalité de Saint-Raphaël..... - Municipalité de Fréjus..... - Conseil Général du Var (sur l'initiative du Maire de Fréjus)..... - Villégiaturants de Boulouris..... - Fête Coloniale du 12 Août (Comité des Fêtes de Saint- Raphaël)..... - Comité des Fêtes de Fréjus..... - Personnel et Agents Militaires des Camps.....</p>	
<p align="center">Le Colonel Commandant d'Armes n'a fait personnellement aucun démarche pour provoquer ces dons; ils résultent, parait-il, de l'article paru le 28 Avril 1928 dans "l'Éclair de Nice" dont il n'est même pas l'inspirateur. C'est cet article qui a été re- produit par la France Militaire le 3 Mai 1928.</p>	
<p>(I) Ces recettes sont envisagées par Madame GODEFRAY, femme du Capitaine de Frégate Commandant l'Aviation Navale, d'origine an- glaise qui a bien voulu intervenir déjà, près des propriétaires de Valesoure indiqués plus haut.</p>	

²⁵ Dons faits au colonel Lame commandant d'armes des camps de Fréjus, pour la construction de la Missiri, Fréjus, le 29 mai 1928. SHD/GR 8D111-788.

Annexe 20 : État des services du sergent-chef Eliassa (retranscription en annexe 9) (V.C.1.)²⁶

SERVICES SUCCESSIFS campagne et blessures	SERVICES SUCCESSIFS campagne et blessures (Suite)																
<p>Incorporé au bataillon de tirailleurs sénégalais n° 4 le 3 mars 1922 comme engagé volontaire pour 4 ans devant la commission mobile de recrutement du cercle de Fougny (Côte d'Ivoire) du dit jour. Arrivé au corps le 15 avril 1922.</p> <p>Homme pénitent de 1^{re} classe le 28 février 1923 pour compte du 16 février 1923 op. de l'attribution n° 3. Passé subsistant au dépôt de transmission de Kouakry le 7 avril 1923. Passé au 10-11-23 1^{er} d. de dit jour.</p> <p>Captain le dit jour 1923.</p> <p>Passé au 14^e p. s. t. le dit jour 1923.</p> <p>Captain le dit jour.</p> <p>Passé au B. S. L. n° 4 le 18-7-25 capitaine le dit jour.</p> <p>Promu le 15-2-26 par devant l'Assemblée de l'Intendant d'1^{er} pour 3 ans à compter du 3-3-26.</p> <p>Placé en subsistance.</p> <p>Passé au dépôt de transmission de Kouakry le 13-6-26, en vue de son embarquement pour...</p> <p>Passé au centre de transmission des F. S. L. le 30-6-26 capitaine le dit jour.</p> <p>Promu au titre des cadres le 1^{er} mai 1927 op. n° 30 du B. S. L. n° 4 du 19-5-27. Promu pour 3 ans le 28 septembre 1928 pour compte du 3 mars 1929.</p> <p>Passé à la 4^e B. S. le 24 octobre 1929. Centre de transmission le 10-10-29.</p> <p>Promu le dit jour.</p> <p>Homme pénitent 1^{er} d. de dit jour.</p> <p>Promu le dit jour.</p> <p>1742 n° 9 date du 29 juillet 1929 et n° du B. S. L. n° 4 du 10-10-1929 et pour compte du 10-10-29.</p>	<p>Dirigea son le camp de... le 5 mars 1930, pour prendre part aux manœuvres d'inspection glacié et subsistance au B. S. L. pour la subsistance le 26 avril 1930.</p> <p>Placé en route et détachement sur le camp de Langue le 28 mai 1931. En subsistance soldat et valet au 24^e p. s. t. d'c] du 30 mai 1931.</p> <p><u>Campagnes</u></p> <table border="0"> <tr><td>Guinée</td><td>3-3-22</td></tr> <tr><td>Paix</td><td>7-5-23</td></tr> <tr><td>France</td><td>2-5-23</td></tr> <tr><td>Paix</td><td>17-7-25</td></tr> <tr><td>Guinée</td><td>18-7-25</td></tr> <tr><td>Paix</td><td>16-6-26</td></tr> <tr><td>France</td><td>17-6-26</td></tr> <tr><td>Paix</td><td>34-12-31</td></tr> </table> <p><u>Blessures</u></p> <p>Néant</p> <p><u>Actions d'éclat et Citations</u></p> <p>Néant</p> <p><u>Décorations</u></p> <p>Néant</p>	Guinée	3-3-22	Paix	7-5-23	France	2-5-23	Paix	17-7-25	Guinée	18-7-25	Paix	16-6-26	France	17-6-26	Paix	34-12-31
Guinée	3-3-22																
Paix	7-5-23																
France	2-5-23																
Paix	17-7-25																
Guinée	18-7-25																
Paix	16-6-26																
France	17-6-26																
Paix	34-12-31																

Vérifié:
Le Major

[Signature]

A Fréjus le 11 juillet 1931

Certifié:
Le Trésorier

Le Capitaine Comdi la 11^{me} Compagnie

Vu:
Le Président du Conseil d'Administration

[Signature]

Certifié:
Le Trésorier

[Signature]

²⁶ État signalétique et des services du sergent-chef Eliassa, Fréjus, le 11 juillet 1931. SHD/GR 8D9-9N1125.

Annexe 21 : Proposition pour que l'adjudant Hadji Taraoré devienne sous-lieutenant indigène en 1928 (V.C.2.)²⁷

COMMANDEMENT SUPERIEUR
DES TROUPES COLONIALES
DANS LA METROPOLE.

PERPIGNAN, le 15 Mars 1932.

2° D.C.S.

3° B.C.

24° R.T.S.

R A P P O R T du Colonel ARNAUD

Commandant le 24° R.T.S., au sujet d'une proposition
au grade de Sous-Lieutenant Indigène, concernant
l'Adjudant HADJI TARAORE, N° Matricule 20.III.-

Engagé volontaire pour 5 ans le 8 Janvier
1924, nommé Caporal le 10 Mars 1926 et Sergent le
31 Décembre 1927, HADJI TARAORE s'est toujours
classé dans les premiers aux pelotons grâce à son
intelligence et son assiduité au travail.


Détaché au Centre de Perfectionnement de
FREJUS, a satisfait aux examens de sortie. A été
affecté au Corps en Octobre 1931 pour effectuer
le stage de 6 mois comme adjudant, en exécution
de l'article 3 du Décret du 29 Novembre 1926.

Depuis cette date l'Adjudant HADJI TARAORE
s'est perfectionné dans son Instruction Militaire
et dans son Instruction Générale.

D'un dévouement de tous les instants, ne
ménage ni son temps ni sa peine. Excellent chef de
section, connaît à fond ses règlements et les met
en pratique consciencieusement et intelligemment.

En résumé, candidat de choix au grade de
Sous-Lieutenant Indigène, qu'il mérite d'obtenir.
Très bonne moralité. Très bon esprit.

*Avait un peu de timidité dans
son commandement - A fini avec beaucoup
de assurance - Très appuyé -*



²⁷ Rapport du colonel Arnaud, Proposition au grade de sous-lieutenant indigène, concernant l'adjudant Hadji Taraoré, Perpignan, le 15 mars 1932. SHD-GR 8D9-9N1125.

• État signalétique

Né le 1902 à Kansangui, canton de Labé, département de Guinée française, résidant à Kansangui, canton de Labé, département de Guinée française.

Profession : cultivateur.

Fils de Tierno (nom illisible) et d'Ayé domiciliés à Kansangui, canton de Labé, département de la Guinée française.

• Signalement

Cheveux crépus

Yeux noirs

Front haut

Nez épaté

Visage rond

Taille 1 mètre 79 centimètres

Marques particulières : Cicatrices aux fesses

Engagé volontaire pour quatre ans, le trois mars 1922, à la mairie de Labé, département de la Guinée française.

²⁸ Centre de transition des troupes indigènes coloniales, État signalétique et ses services du sergent-chef Eliassa matricule 6 923, Fréjus, le 11 juillet 1931. SHD/GR 8D9-9N1125.

• Services successifs

Incorporé au bataillon de tirailleurs sénégalais n°4 le 3 mars 1922 comme engagé volontaire pour 4 ans devant la commission mobile de recrutement du cercle de Labé à compter du dit jour. Arrivé au corps et tirailleur de 2^e classe le 15 mars 1922.

Nommé tirailleur de 1^{ère} classe le 23 janvier 1923. Passé au dépôt de transition de Conakry le 7 avril 1923.

Caporal le 1^{er} mai 1923.

Passé au B.T.S. n°4 le 18 juillet 1925.

Rengagé le 15 février 1926 pour 3 ans, à compter du 3 mars 1926.

Passé au dépôt de transition de Conakry le 13 juin 1926, en vue de son embarquement.

Passé au Centre de transition des troupes indigènes coloniales.

Sergent le 1^{er} mai 1927.

Rengagé pour 3 ans le 28 septembre 1928, à compter du 3 mars 1929.

Centre de Transition le 1^{er} octobre 1929.

Nommé sergent-chef à compter du 1^{er} octobre 1929.

• Campagnes

Guinée	3 mars 1922	Paix	7 mai 1923
France	8 mai 1923	Paix	17 juillet 1925
Guinée	18 juillet 1925	Paix	16 juin 1926
France	17 juin 1926	Paix	31 décembre 1931

• Blessures

Néant

• Actions d'éclat et citations

Néant

• Décorations

Néant

Annexe 23 : Avis sur l'adjudant Eliassa lors de son stage à Mont-de-Marsan en 1931-1932 (V.C.3.)²⁹

COMMANDEMENT SUPERIEUR
DES TROUPES COLONIALES
DANS LA METROPOLE

exécution des prescriptions de la note de service
N° 4788 C/S du 30 Novembre 1931.

1° Division coloniale
Sénégalaise

2° Brigade Coloniale
Sénégalaise

14° Régiment de Tirailleurs
Sénégalais

N° 1021 ⁵⁰²

Mont-de-Marsan le 5 Avril 1932

COMPT E - R E N D U
du Colonel BOINET, commandant le 14° R.T.S
sur l'adjudant ELIASSA, sortant de l'Ecole
de perfectionnement de FREJUS, et en stage
de 6 mois au Régiment.

Sorti du cours de perfectionnement avec une moyenne
honorabile (14,203), ELIASSA, nommé adjudant pour compter
du 1° Octobre 1931, est affecté au 14° R.T.S. (D.M.N° 3383
C/S du 19 Septembre 1931.)

Dès son arrivée au Corps, il est placé comme instruc-
teur aux pelotons indigènes, montre de l'entrain et se
fait remarquer par ses connaissances militaires.

A la dissolution des pelotons, il prend, fin Février,
le commandement d'une section. Il s'impose par ses qua-
lités d'instructeur, mais se montre quelque peu orgueil-
leux et d'un caractère assez susceptible. Ne manque pas
de prestige sur les tirailleurs et d'ascendant sur les
gradés indigènes. Dévoué, énergique, d'un loyalisme cer-
tain, il y a intérêt à maintenir en stage cet adjudant
qui sera proposé pour sous-Lieutenant indigène au pro-
chain travail d'avancement. J'ajoute qu'il sera inces-
samment affecté dans une compagnie de mitrailleuses.

Ci-joint, à titre de documentation, les épreuves
d'instruction générale et militaire subies par ce
sous-Officier .-

1° BRIGADE COLONIALE
TIRAILLEURS
ENTRÉE 9.4.32
N° 1397
SORTI le 6.4.32

COLONEL BOINET

²⁹ Colonel Boinet (commandant le 14° R.T.S.), Compte-rendu sur l'adjudant Eliassa, sortant de l'école de perfectionnement de Fréjus et en stage de six mois au Régiment, Mont-de-Marsan, le 5 avril 1932. SHD/GR 8D9-9N1125.

Annexe 24 : Épreuve d'installation d'une section de l'adjudant Eliassa en 1932
(V.C.3.)³⁰

Compte rendu d'installation de la section

Bastillac 9 Mars 1932 à 15 heures 20

Expéditeur : Adjudant Eliassa CD la 3^e section
Destinataire : Capitaine Couget CD la 6^e Cie.

I Effectif de la section :
1 Adjt chef de section
1 sergent sous-officier adjoint
1 Caporal V.B. 1 Agent de transmission, 1 observateur et 3 groupes de combat.
voir croquis ci joint.

II Emplacement occupé {
III Emplacement et missions des armes automatiques {
a) missions principale et secondaires (voir croquis)
b) Signaux prescrivant l'ouverture du feu: une fusée à 3 feux rouges; une fusée à un drapeau blanc: cessation de feu.

IV Liaisons {
Assurées à la vue, à la voix, par contact par le feu entre les groupes et avec les unités voisines, par l'Agent de transmission pour l'échelon supérieur.
Il est fortement organisé sur une ligne jalonnée par les coordonnées: 116-055, 122-055; muni de nombreuses armes automatiques tirant de front et d'écharpe.
Progression impossible. Demande de tir de concentration d'artillerie ou de mortiers stockés sur la hauteur précitée.

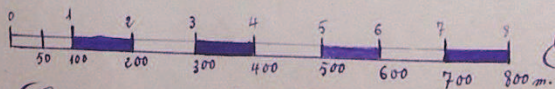
V Renseignements sur l'ennemi {
VI Travaux prévus : Organisation de plate-formes, de niches à munitions, des trous individuels.
VII Organisation du service : Chaque groupe a fourni 1 guetteur, 1 fusilier est en permanence auprès de chaque F.H., à la tombée de la nuit le service de quart sera assuré par les grades de la section.
VIII Demandes diverses :
2000 cartouches M6 1924 C.
800 cartouches M6 1886 P.A.M.
30 gr. V.B. 40 gr. O.F.

Barbes le 9 Mars 1932
Eliassa

³⁰ Adjudant Eliassa, Épreuve de l'installation d'une section, Tarbes, le 9 mars 1932. SHD/GR 8D9-9N1125.

Croquis d'installation de la 3^e section.

Plan Directeur Carbes. Direction de l'ouvrage

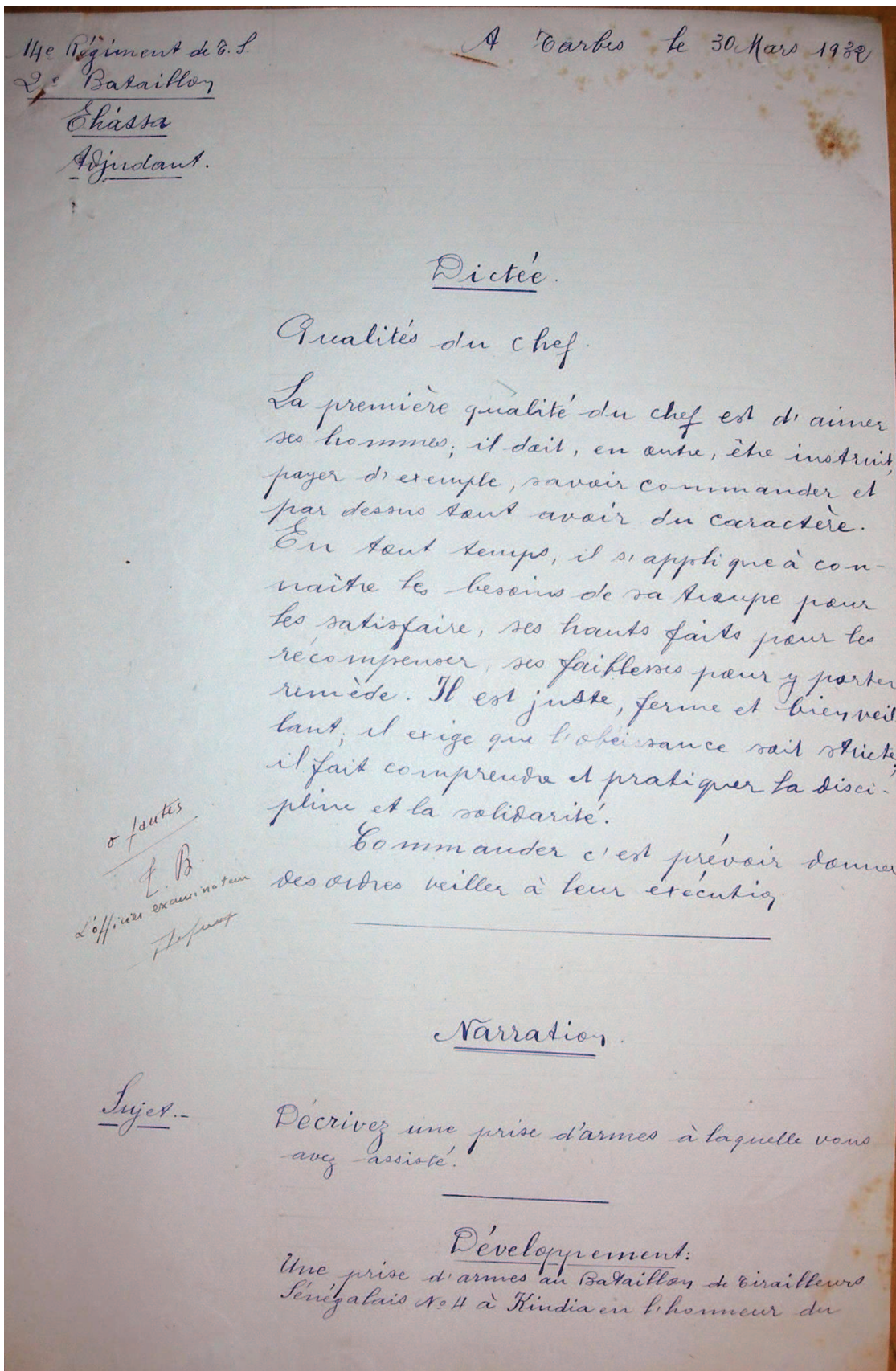


Agrandissement de la carte
au: $\frac{1}{50000}$

Legende: Echelle au: $\frac{1}{10000}$

- Chemin de fer
- route
- chemin - muletiers
- sentier pour piétons
- haies
- champs de viges.

Annexe 25 : Épreuve de la dictée et de narration de l'adjutant Eliassa en 1932
(V.C.3.)³¹



³¹ Adjudant Eliassa, Épreuve de la dictée et de narration, Tarbes, le 30 mars 1932. SHD/GR 8D9-9N1125.

Général Mangin.

Dès le matin, de bonne heure la 4^e compagnie se rassemble dans la cour entre le camp de tirailleurs et celui des Européens. Les sections sont alignées les unes des autres par leurs chefs. Les officiers sont en tenue blanche et siamoise avec leur sabre tenu ^{à côté} dans la main gauche. Les sous-officiers, caporaux et soldats Européens sont en tenue de soie kaki et casque colonial. Les sous-officiers, caporaux et soldats Indigènes sont en tenue de soie kaki, chéchia et sandales. Ces derniers, leur ventre entouré par des ceintures rouges et des équipements; quand ils marchaient et en les voyant de loin, on dirait les ardeurs d'un fleuve rapide.

Une sentinelle fut placée ^{de part et d'autre} ^{pour} ^à guetter la route par où ^{devait venir} le général. ^{à l'arrivée} A la vue de celui-ci la factionnaire crie "aux armes! Au même moment le Chef de Bataillon Thomas se précipita devant la troupe déjà baïonnette au canon, crie à son tour "garde à vous! présentez arme". Puis il porta au devant du général et le salua du sabre. Dès que les musiciens ont commencé de jouer la Marseillaise, le grand-conquérant colonial s'est mis au "garde à vous" en saluant le célèbre hymne national. Après la revue, la troupe défila devant le général et son escorte. Après une courte conversation avec les officiers il les serra la main et entra dans son automobile, et se dirigea vers la gare. "Le grand papa est parti" disent les vieux soldats en le voyant passer dans la voiture.

6 fautes de français
 995 mots imprimés
 Bon Travail
 l'officier examinateur
 H. J. [Signature]

2005

Annexe 26 : Retranscription de l'épreuve de la dictée de l'adjudant Eliassa en
1932 (V.C.3.)

Dictée.
Qualités du chef.

La première qualité du chef est d'aimer ses hommes ; il doit, en outre, être instruit, payer d'exemple, savoir commander et par dessus tout avoir du caractère.

En tout temps, il s'applique à connaître les besoins de sa troupe pour les satisfaire, ses hauts faits pour les récompenser, ses faiblesses pour y porter remède. Il est juste, ferme et bienveillant ; il exige que l'obéissance soit stricte ; il fait comprendre et pratiquer la discipline et la solidarité.

Commander c'est prévoir donner des ordres veiller à leur exécution.

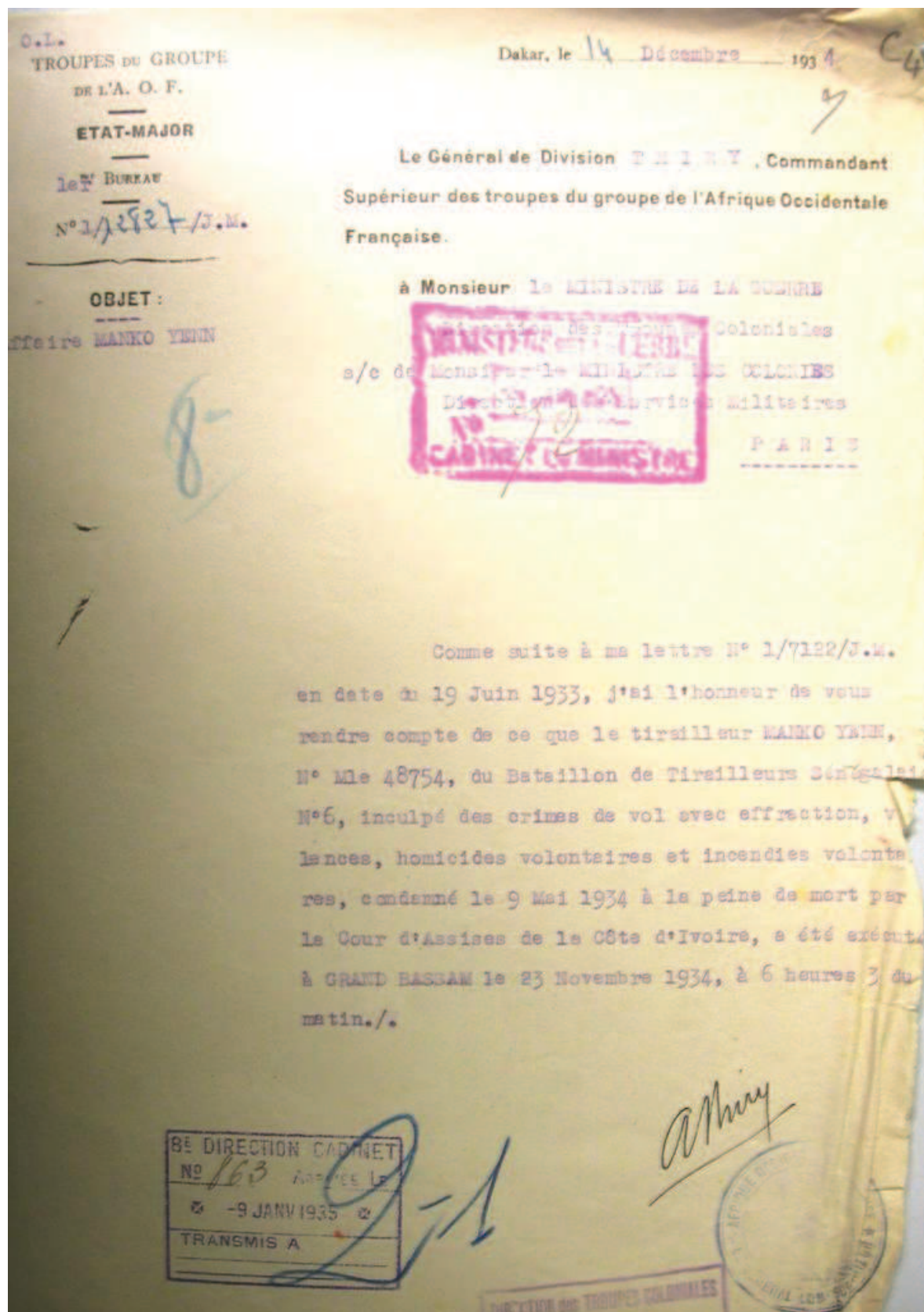
Histoire de France
Que savez-vous de la guerre 1914-18 ?

La Cause lointaine de la Grande Guerre fut la haine héréditaire que l'Allemagne a toujours pour la France depuis la victoire d'Iéna par le grand empereur Napoléon 1^{er} (1806). Son ambition était immense depuis sa victoire sur l'Autriche à Sadowa 1866, puis celle de 70-71 sur la France. La cause immédiate fut son intention de s'emparer de colonies aux dépens de la France, telles que Maroc et l'A.E.F. Et enfin, l'augmentation de sa population et sa prospérité industrielle.

Le prétexte de la guerre fut l'assassinat de l'archiduc François Joseph héritier d'Autriche à Sérajevo en juillet 1914. L'Autriche alliée de l'Allemagne a rendu la responsabilité à la Serbie. L'Autriche et l'Allemagne voulant faire la guerre refusèrent toute réconciliation demandée par la France, l'Angleterre et la Russie. La guerre mondiale fut déchaînée le 1^{er} août 1914 à la nation serbe, le 2 à la Russie et le 4 à la France. Elle fut signalée par les victoires de généraux : de la Marne septembre 1915 par le général Joffre et Galliéni ; Verdun, chemin des Dames (1916) par le maréchal Pétain, Foch et Mangin, à Dardanelles par le général Sarrail. Grâce aux alliés les Allemands furent vaincus et humiliés, et le traité de Versailles 1919 a eu pour clauses : la reprise de l'Alsace et la Lorraine perdues en 1871. Réduction de l'armée allemande. L'Allemagne s'engage à réparer toutes les fortifications détruites par lui ; à payer les indemnités de guerre et à abandonner toutes les colonies. La société des Nations a confié à la France des pays sous mandats tels que : Togo, Cameroun et Syrie ; et enfin le bassin de la Sarre

³² Adjudant Eliassa, Épreuve de géographie, Tarbes, le 30 mars 1932. SHD/GR 8D9-9N1125. Les fautes ont ici été retranscrites.

Annexe 28 : La condamnation à mort du tirailleur Manko Yenn en 1934
(V.I.A.2.)³³



³³ Lettre du général de division Thiry, commandant supérieur des troupes du groupe de l'Afrique occidentale française, au ministre de la guerre, affaire Manko Yenn, Dakar, le 14 décembre 1934. SHD/GR 8D25-848.

Annexe 29 : État signalétique du tirailleur Bassi Dombouya, accusé de meurtre à Montauban en 1932 (VI.A.2.)³⁴

Service réclamé pour Ret de Justice N°: 2263 C.218 de Montauban
le Ministre de la Guerre en date du 27.7.32

N° matricule **9682** Modèle N° 54.

ÉTAT SIGNALÉTIQUE ET DES SERVICES
D'UN HOMME DE TROUPE

Bataillon de Tirailleurs Sénégalais N° 11
2^e Compagnie

Règlement du 20 mars 1908 sur l'administration des corps de troupe.
 (DISPOSITIONS GÉNÉRALES)
 FORMAT DU PAPIER :
 Hauteur : 0^m,25
 Largeur : 0^m,18

ÉTAT signalétique et des services de N° 9682 de 2^e classe Bassi Dombouya

ÉTAT CIVIL.	SIGNALEMENT.
Né le 1906	Cheveux : noirs
à Kibola	Yeux : noirs
canton de Bohé	Front : bas
département de la Guinée	Nez : épaté
résidant à Kibola	Visage : rand
canton de Bohé	
département de la Guinée	
profession Sutricateur	<i>Renseignements physiognomiques complémentaires :</i>
fils de Batabala Sermata	" "
et de Sorana Dombouya	" "
domiciliés à Kibola	" "
canton de Bohé	Taille : 1 mètre 65 centimètres
département de la Guinée	Taille rectifiée: 1 m. _____ centimètres
marié le _____	<i>Marques particulières :</i>
à d _____	scarification inférieure
alors domiciliée à _____	
département d _____	
autorisation du _____	
Jeune soldat appelé de la classe de 1926 , de la subdivision de Bohé canton de Sit partie de la liste. N° _____ au registre matricule du recrutement.	
Ou : Engagé volontaire pour _____ ans, le _____ 1 _____, à _____ département d _____ A été compris sur la liste de recrutement de la classe de 1925 , de la subdivision de Kindia canton de Sit partie de la liste. N° _____ du recrutement.	
ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DEVRA PASSER DANS	DATE
LA DISPONIBILITÉ	DE LA LIBÉRATION
LA 1 ^{re} RÉSERVE.	du service militaire.
LA 2 ^e RÉSERVE.	

1302. — CHARLES LAVALETTE ET C^{ie}. — PARIS, LIMOGES, NANTES. — T. 30 J. 1025 31

³⁴ État signalétique du tirailleur Bassi Dombouya. SHD/GR 8D23-480.

Décret relatif à la rétrogradation et à la cassation des militaires indigènes des Troupes coloniales.

Le Président de la République décrète :

Article 1.

Il sera procédé à la cassation des caporaux (brigadiers) indigènes des Troupes coloniales, à la rétrogradation et à la cassation des sous-officiers indigènes des troupes coloniales dans les conditions prévues par le décret du 30 mai 1924, modifié le 28 avril 1929, sous réserve des dispositions ci-après :

- a. En ce qui concerne les formes employées pour la rétrogradation et la cassation, les sous-officiers caporaux (brigadiers) indigènes des troupes coloniales seront, s'ils sont rétrogradés, traités comme des militaires indigènes non rengagés et, s'ils sont décorés de la Légion d'Honneur ou de la Médaille Militaire, traités comme des militaires français.
- b. Les autorités ci après ont qualité pour statuer sur la rétrogradation et la cassation des gradés indigènes :

Cassation des caporaux (brigadiers) : Général de Brigade

Rétrogradation et cassation des sergents (maréchaux-des-logis), sergents-chefs (maréchaux-des-logis-chefs) et adjudants :

En France : Général commandant supérieur des troupes coloniales dans métropole (Général commandant la région pour les militaires indigènes mis à la disposition des services métropolitains).

En Algérie : Général commandant la 19^{ème} Région

Aux colonies, sur les théâtres d'opérations extérieures, en Tunisie et en Chine : _____ Commandant supérieur des troupes

Rétrogradation et cassation des adjudants-chefs et des gradés décorés de la Légion d'Honneur ou de la Médaille Militaire : Ministre de la Guerre

Article II.

Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent décret, notamment celles du décret du 19 février 1904.

Article III.

Le ministre de la Guerre et le ministre des Colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 28 avril 1929 par le Président de la République,
le ministre des Colonies et le ministre de la Guerre.

³⁵ ³⁵ Le Président de la République Gaston Doumergue, le ministre des Colonies André Maginot et le ministre de la Guerre Paul Painlevé, Décret relatif à la rétrogradation et à la cassation des militaires indigènes des troupes coloniales, Paris, le 28 avril 1929. SHD/GR 8D23-229 Feuillet « 483. Justice militaire. 1^{er} semestre 1930 ». SHD/GR 8D23-170.

Annexe 31 : État nominatif des militaires indigènes fils de chefs qui ont été dirigés sur Casablanca au cours de la relève de 1929 (VI.B.1.)³⁶

N° MLE	Noms	Grades	Colonie d'origine	Port d'embarquement	Date d'embarquement	Paquebot
55 515	Ousmane Sankaré	2 ^e classe	Sénégal	Dakar	27/3/1929	Abda
67 494	Magozanga Dembelé	2 ^e classe	Soudan	Dakar	10/4/1929	Imerethie II
66 609	Brahima Kodio	2 ^e classe	Soudan	Dakar	10/4/1929	Imerethie II
22 372	N'Goro Sarr	2 ^e classe	Sénégal	Dakar	10/7/1929	Phrygie
14 062	Leba Keita	Maréchal des logis	Sénégal	Dakar	19/8/1929	Phrygie
18 699	Aliou	Brigadier	Sénégal	Dakar	19/8/1929	Phrygie
18 890	Mamady Koroma	Brigadier	Sénégal	Dakar	19/8/1929	Phrygie
55 302	Idrassa Ouedraogo	2 ^e classe	Sénégal	Dakar	19/8/1929	Phrygie
37 592	Soudebida Ouedraogo	2 ^e classe	Sénégal	Dakar	19/8/1929	Phrygie

³⁶ Lettre du général Verdier (pour le ministre de la Guerre et par son ordre), au général commandant supérieur des troupes du Levant, Militaires sénégalais fils de chefs en service à l'extérieur de leur colonie d'origine, Paris, le 6 mars 1930. SHD/GR 8D111-789 Feuille « Moral, alcool, femmes (1929-1930).

Annexe 32 : Effectifs et origines des soldats participant à la fête coloniale de
Marseille (juillet 1927) (VI.B.3.)³⁷

Numéros	Officiers	Adjudants et adjudants-chefs	S/Off européens	S/Off indigènes	Soldats européens	Indigènes	Observations
<u>Numéros musicaux :</u>							
- Nouba du 4 ^e R.T.S.		1	1			37	4 ^e R.T.S.
- Nouba du 8 ^e R.T.S		1	2		1	38	8 ^e R.T.S.
- Nouba du C.T.T.I.C.		1			1	60	C.T.T.I.C.
<u>Numéros d'attractions :</u>							
- Tam-tam sénégalais du 4 ^e				2		28	4 ^e R.T.S.
- Groupe sportif Sénégal	1 Cdt	1	2			150	8 ^e R.T.S. Toulon
- Tam-tam des fétiches de la Côte d'Ivoire	1 Cap 1 sous-lt indigène			4		15	8 ^e R.T.S. Toulon
- Tam-tam Guersé (Toulon)						25	8 ^e R.T.S. Toulon
- Village indigène (8 ^e de Marseille)	1 Cap		1	3		200	8 ^e R.T.S. Marseille
- Groupe gymnique du 8 ^e R.T.S.					20		
- Groupe de mandarin	1 Cap			2		60	C.T.T.I.C.
- Danseurs malgaches				1		20	C.T.T.I.C.
- Cortège chef malgache				1		10	36 ^e R.A.C.
- État-major 20 ^e D.I.C.	1 Lt-Col 1 Cap						
	7	4	6	13	22	643	

³⁷ Général Noguès, commandant la 3^e Division d'infanterie coloniale, Note de service, Toulon, le 5 juillet 1927. SHD/GR 8D155-754. Feuillet « Exposition de Marseille ».

Annexe 33 : Tenue des danseurs, gladiateurs et gymnastes lors de l'exposition coloniale de Marseille effectuée à l'occasion du salon de l'aviation, de la navigation et de l'automobile (VI.B.3.)³⁸



³⁸ Anonyme, Fête coloniale de Marseille, Planche 1, 1927. SHD/GR 8D155-784 Feuillet « Exposition de Marseille ».

Différents types des

Gymnastes

- 1° Catégorie classe lauréol olympique
- 2° Catégorie classe olympique
- 3° Catégorie classe internationale
- 4° Catégorie classe mondiale

I. Gladiateurs.

- 1° Catégorie classe lauréol olympique
- 2° Catégorie classe olympique
- 3° Catégorie classe internationale
- 4° Catégorie classe mondiale

II. Gymnastes



Face

Gladiateur



Profil

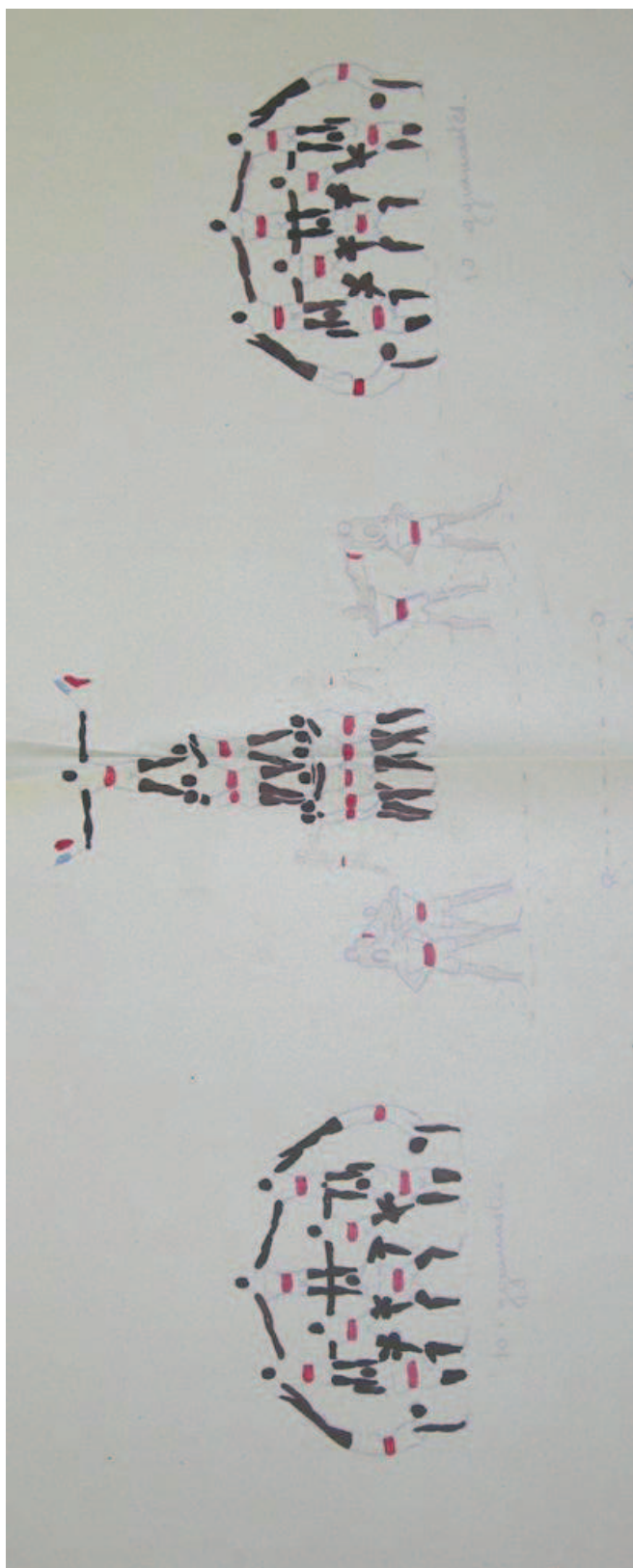


Gymnaste du
Champs-Élysées
(Association internationale)



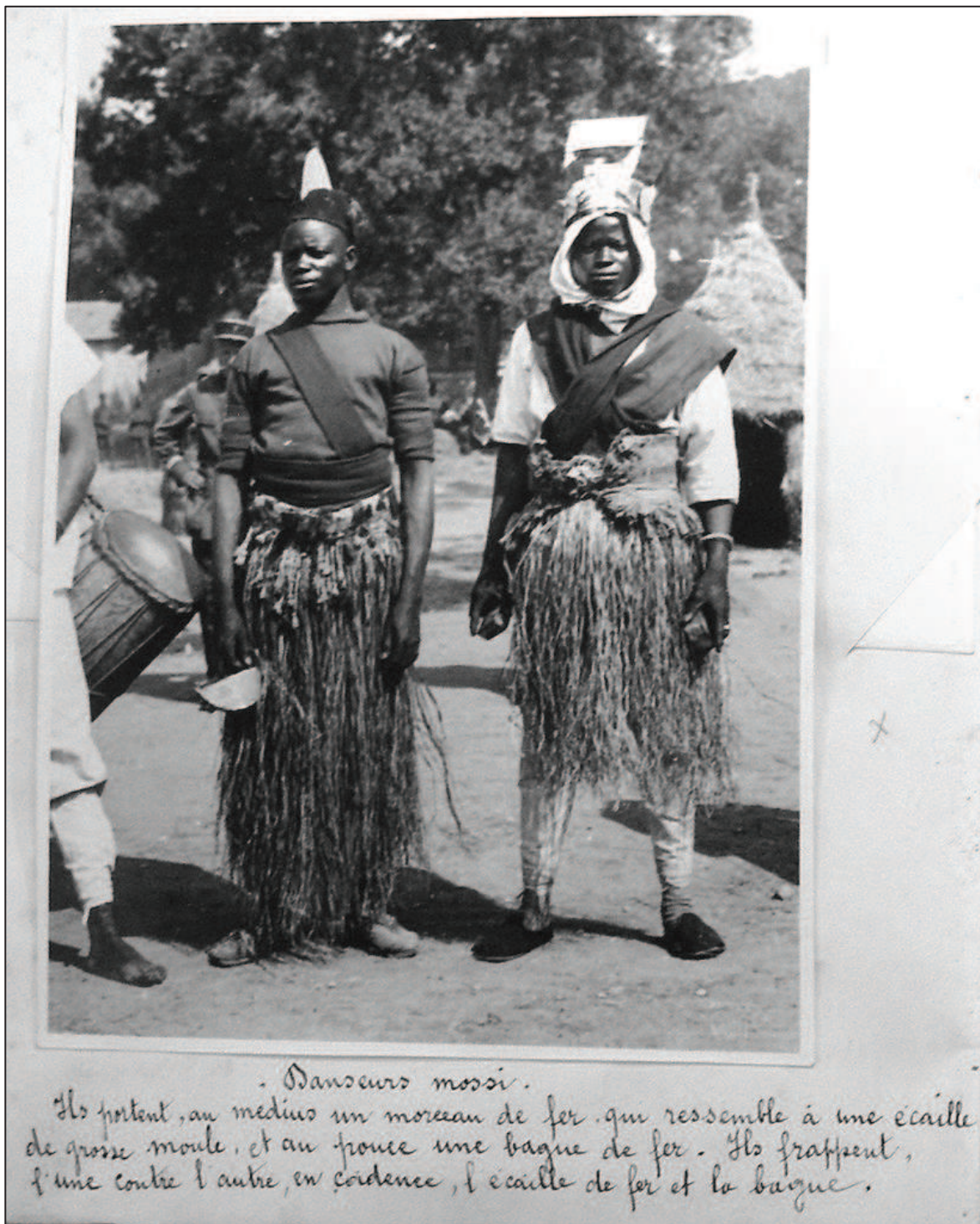
Fusilier du
groupe olympique

Annexe 34 : Pyramides effectuées par les gymnastes africains lors de l'exposition coloniale de Marseille en 1927 (VI.B.3.)³⁹



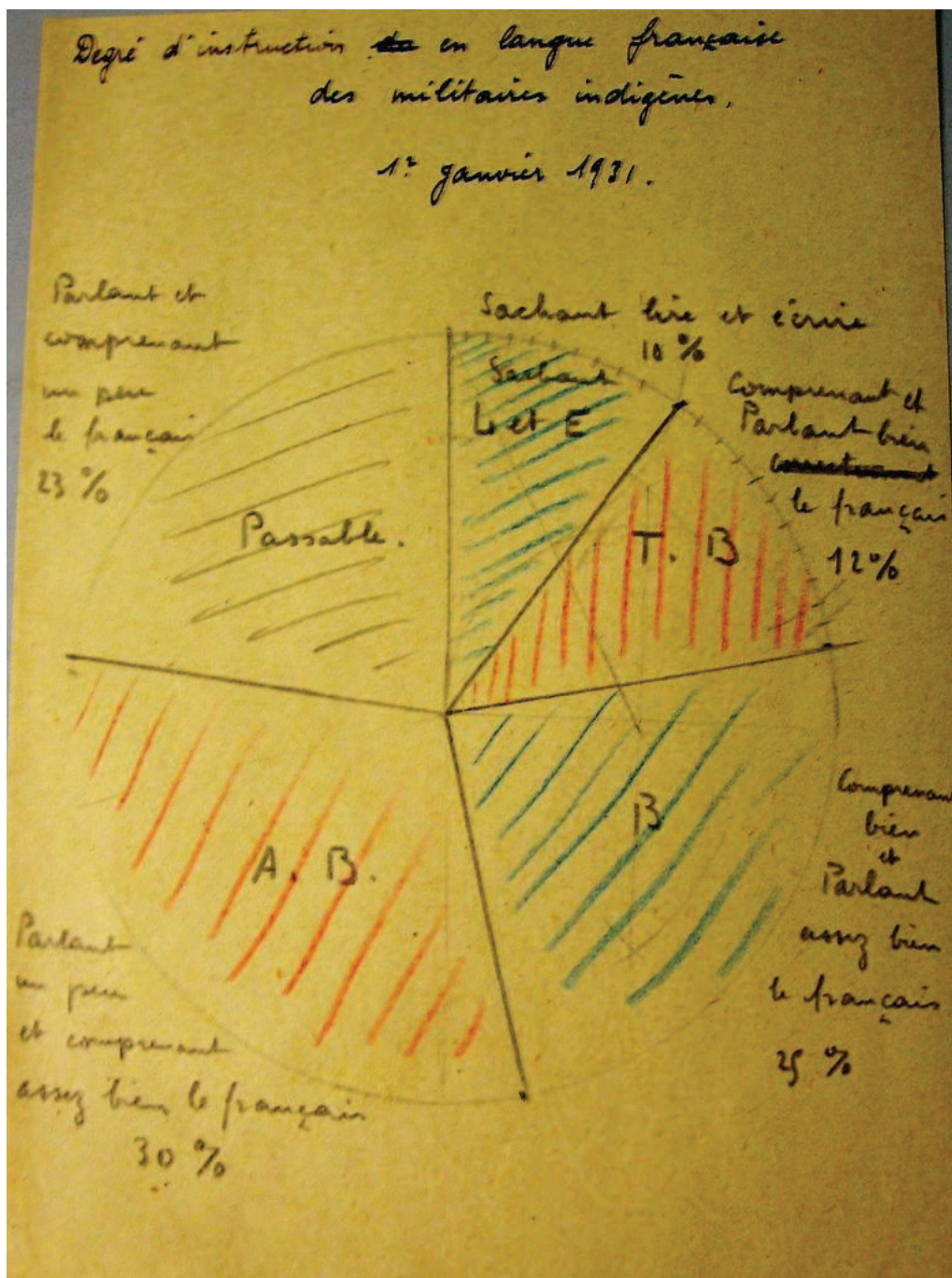
³⁹ *Ibid.*, Planche 5.

Annexe 35 : Tirailleurs sénégalais assurant le rôle de danseurs mossis lors de la fête coloniale de Marseille (1927) (VI.B.3.)⁴⁰



⁴⁰ Le chef de Bataillon Bœuf au nom de la Division d'infanterie coloniale, pour le commandant du 3^e Bataillon, Fête coloniale de Marseille, 1927. Feuille « Exposition de Marseille ». SHD/GR 8D155-784

Annexe 36 : Degré d'instruction en langue française des militaires indigènes
(1^{er} janvier 1931) (VI.C.2.)⁴¹



⁴¹ Degré d'instruction en langue française des militaires indigènes au 1^{er} janvier 1931. SHD/GR 8D75-732 Bis.

Annexe 37 : La maîtrise du français par huit tirailleurs sénégalais entre janvier
et décembre 1931 (VI.C.2.)⁴²

Numéro de la leçon													
Noms	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Observations
Samba	15 ^e	22 ^e	34 ^e	42 ^e	47 ^e	54 ^e	60 ^e	60 ^e	60 ^e	-	-	-	
Ouzote	42 ^e	55 ^e	60 ^e	60 ^e	60 ^e	60 ^e	-	-	-	-	-	-	
Mama	-	-	8 ^e	12 ^e	15 ^e	25 ^e	34 ^e	48 ^e	-	-	-	-	Passé 8 ^e Compagnie
Kélé Dougou	-	-	-	40 ^e	54 ^e	60 ^e	-	-	-	-	-	-	Passé C.H.R. ⁴³
Moussa	-	1 ^e	7 ^e	12 ^e	18 ^e	29 ^e	38 ^e	48 ^e	51 ^e	51 ^e	51 ^e	52 ^e	Hôpital depuis sept
Lolo	-	-	-	-	19 ^e	27 ^e	34 ^e	-	-	-	-	-	
Baba	-	-	1 ^e	2 ^e	6 ^e	15 ^e	27 ^e	32 ^e	39 ^e	44 ^e	47 ^e	52 ^e	
Jasla	-	-	1 ^e	5 ^e	-	-	-	-	-	-	-	-	Décédé

⁴² Registre nominatif de contrôle de l'enseignement du français au sein de la 9^{ème} compagnie pour l'année 1931. SHD 8D75-732.

⁴³ Compagnie hors rang

Annexe 38 : Affiche de propagande communiste : Brahim, tirailleur nord-africain (1929) (VI.C.3.)⁴⁴

العسكري ابراهيم وحكايتيه

BRAHIM
Tirailleur nord-africain

Lorsqu'il eut atteint sa vingtième année, Brahim fut arraché à son village et emmené à la caserne. Dès son arrivée à l'armée, Brahim fut victime des brutalités des gradés. Des officiers le frappèrent.

Puis, après avoir passé plusieurs mois à la caserne, on l'équipa sur pied de guerre, on lui fit prendre le chemin de fer et il arriva dans un pays semblable au sien qui s'appelait Maroc. Les Marocains voulaient vivre libres chez eux et se battaient contre les envahisseurs, tout comme l'avait fait le grand-père de Brahim. Mais, sous la menace du Conseil de Guerre, Brahim tira sur les Marocains et aida les colonialistes à écraser ses frères marocains.

Du Maroc, Brahim fut envoyé contre les Syriens, qui luttèrent eux aussi pour l'indépendance. Partout, il souffrit de la faim, de la chaleur, de la soif, et les officiers de plus en plus brutaux ajoutèrent encore à son malheur.


Puis, on le fit venir en France où on

leur maître : l'impérialisme français. Il s'unit aux autres tirailleurs, aux soldats français, et depuis il exige avec eux l'augmentation du prêt, une meilleure nourriture, la suppression des mauvais traitements, l'égalité du temps de service, et son retour dans son pays.

Mais Brahim sait, de plus, que seule l'indépendance de son pays rendra à lui-même et à ses frères les richesses accaparées par les impérialistes, et les libertés.

Aussi, il s'efforce de désorganiser l'armée de son ennemi l'impérialisme et il répand l'idée de l'armée nationale populaire qui libérera son pays.

Brahim sait aussi que les tirailleurs ne sont pas seuls. Les soldats, les marins et les ouvriers révolutionnaires de France les soutiennent, et ensemble ils vaincront leur ennemi : l'impérialisme français.



Brahim prend contact avec les Gueules de Vaches.

l'opposa à des ouvriers qui étaient en grève.

Pendant tout ce temps, Brahim, sans argent et sans permission, ne peut aller voir sa famille. Au bout de dix-huit mois, il vit partir les soldats français entrés à l'armée en même temps que lui, tandis qu'il lui restait six mois à faire.

Tant de souffrances, tant d'injustices firent réfléchir Brahim. Il vit alors ceux qui l'avaient emmené à la caserne, puis envoyé au Maroc, en Syrie, en France étaient les agents des colons qui ont volé la terre de ses parents, des grands patrons et du gouvernement qui oppriment et réduisent à la misère les Algériens, les Tunisiens, les Marocains, les ouvriers de France.

Alors, Brahim comprit qu'il devait suivre l'exemple de ses frères et des ouvriers de France qui luttent contre

— 1 —



Brahim est forcé de tuer ses frères.

— 2 —

— 3 —

⁴⁴ Surveillance du Parti communiste français par la direction de la Sûreté nationale du ministère de l'Intérieur sous la III^{ème} République, 1920-1940. AN/Inventaire-F/7/12893.

Partie 3

Annexe 39 : Dossiers de soldats africains pour la période 1935-1940

Soldat	Période/ Lieu	Origine	Thème
Mancandiang Launding (lieutenant indigène)	1935	Dakar	Lieutenant indigène transféré de Dakar à Alger pour encadrer un contingent de 240 soldats africains
Dossoum Diounou	1938		Conflit financier avec l'un de ses supérieurs
Nianka Kato	1939	13 ^e R.T.S.	Révocation du peloton des élèves-caporaux
Aboulaye Gueye (sergent-chef indigène)	1938	Guinée française	60 jours d'arrêt pour une mission non effectuée
Feo Passagbeu	1935		Crise de folie, tentatives de meurtre avec une baïonnette sur d'autres tirailleurs
Saboumou	1936, Toulouse	Sara d'A.E.F.	Meurtre et tentative de meurtre
Amidou Demblé	1936, Mont- de-Marsan		Tentatives de meurtre
Thierno Mamadou Diallo	1938	A.O.F.	Fraude pour être rejoint par sa compagne et leur enfant
Dibote Nouffi	1936, Mon- de-Marsan	Guinée française/ Cultivateur	Double meurtre et suicide
Koikoi Bilavogui	1935, Toulon		Enquête sur la propagande anti-française
Bly Laville	1935, Toulon		Enquête sur la propagande anti-française
Yarkédé	1935		Escroquerie d'une maison d'horlogerie de BESançon
Souleymana (le même que dans la seconde partie)	1904-1938	Guinée française/ Cultivateur	Brevet du centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes de Fréjus

Annexe 40 : Répartition géographique de l'infanterie coloniale au 1^{er} avril
1936 (VII.A.2)⁴⁵

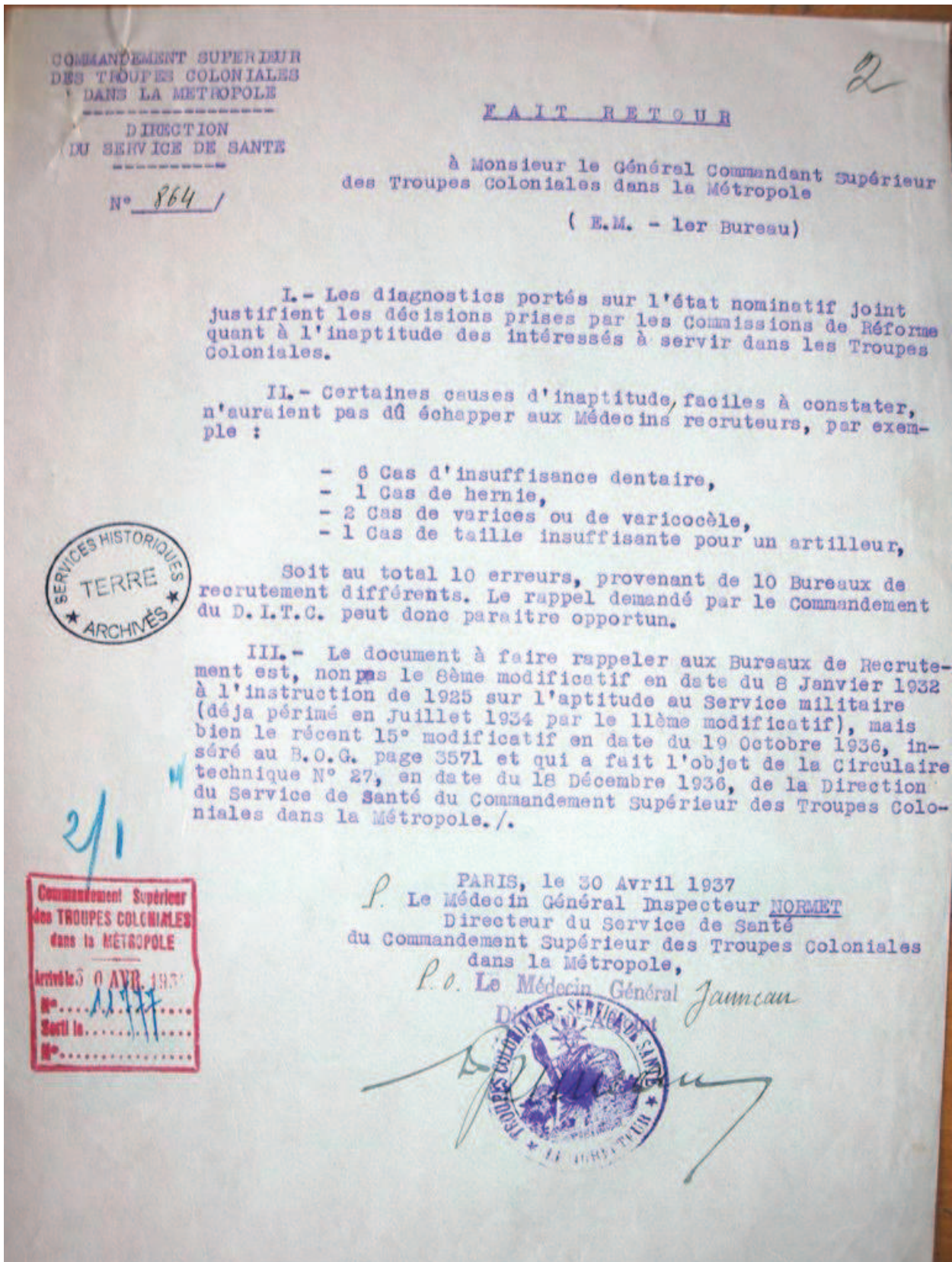
Lieu de stationnement	Engagés/Rengagés	Appelés	Totaux
France	5 760	3 322	9 082
Algérie	2 443	1 419	3 862
Tunisie	2 972	1 818	4 790
Maroc	1 654	118	1 772
Levant	1 387	328	1 715
Chine	-	-	-
Indochine	-	-	-
A.O.F.	9 058	10 991	20 049
A.E.F.	3 707	-	3 707
Madagascar	490	-	490
Côte des Somalis	861	261	1 122
Antilles	373		373
Pacifique	-	-	-
Cameroun	-	-	-
Inde	-	-	-
Totaux	28 705	18 257	46 962

⁴⁵ Effectifs de l'infanterie coloniale au 1^{er} avril 1936. SHD/GR 8D78-659

Annexe 41 : Recrutement des réquisitionnés de la deuxième portion et des soldats de la première portion au Soudan français, 1928-1946 (VII.B.1.)⁴⁶

Année	Soldats 1 ^{ère} portion	Soldats 2 ^e portion	Totaux 1 ^{ère} et 2 ^e portion	Réquisitionnés 2 ^e pour chemin de fer Thiès-Niger
1928	3 100	1 500	4 600	500
1929	3 200	1 500	4 700	500
1930	1 400	2 000	4 400	800
1931	2 800	1 265	4 065	265
1932	2 285	3 400	5 685	1 400
1933	1 850	700	2 550	-
1934	3 100	3 100	6 200	2 600
1935	2 200	600	2 800	
1936	2 290	3 000	5 290	
1937	3 580	1 000	4 580	
1938	2 116	3 000	5 116	
1939	1 583	1 580	3 163	
1940	6 950	-	6 950	
1941	2 858	4 700	7 558	
1942	3 000	5 500	8 550	
1943	3 000	8 000	11 000	
1944	2 825	3 604	6 429	
1945	2 111	2 998	5 109	
1946	1 300	4 156	5 456	
Total	52 548	51 653	104 201	
Moyenne annuelle	2 766	2 719	5 485	

⁴⁶ Myron ECHENBERG, *Les tirailleurs sénégalais en Afrique...*, *op.cit.*, p. 114. Retranscription d'un document réalisé par Myron Echenberg à partir de rapports annuels sur le recrutement, Dakar, ANS, 2G, 4D et 5D.



⁴⁷ Le médecin général inspecteur Normet au général commandant supérieur des troupes coloniales dans la métropole, Paris, le 30 avril 1937. SHD/GR 8D108-340/341

TABLEAU JOINT A LA D.M. N° 454 I/B
du 6 février 1936.

RELEVÉ 1936

RACES	INFANTRIE COLONIALE				ARTILLERIE COLONIALE ET TRAIN				INTENDANCE COLONIALE		INTENDANTS CLX. et Métropolitains	TOTAL de la RELEVÉ
	FRANCE	ALGERIE	TUNISIE	MAROC	LEVANT	TOTAL	FRANCE	TUNISIE	MAROC	LEVANT		
SENEGALAIS..	4090(1)	1650	1650	500	600	8490	750(2)	150	"	900	"	9390
MALGACHES...	300	"	"	"	"	300	"	"	250	250	30	640
INDOCHINOIS	620(3)	"	"	"	"	620	"	"	30	30	"	650
TOTAL GENERAL...	5010	1650	1650	500	600	9410	750	150	280	1180	30	10680

(1) 90 pour le Département de l'Air
 Dont : { 1575 pour l'Infanterie de la 1ère. Division Coloniale Sénégalaise .
 { 1050 pour l'Infanterie de la 2ème. Division Coloniale Sénégalaise .
 { 1375 pour l'Infanterie du Groupement Colonial Mixte .

(2) Dont : { 350 pour l'Artillerie de la 1ère. Division Coloniale Sénégalaise .
 { 400 pour l'Artillerie de la 2ème. Division Coloniale Sénégalaise .

(3) Dont : 300 seront mis à la Disposition du Service Géographique de l'Armée dans les conditions qui feront l'objet d'une Dépêche ultérieure .

NOTE : A ces effectifs s'ajouteront : onze officiers indigènes sénégalais : 4 pour la France ,
 1 pour l'Algérie , 4 pour la Tunisie , 1 pour le Maroc , 1 pour le Levant . --

⁴⁸ Le général Barrau, pour le ministre de la Guerre et par son ordre, au ministre des Colonies, Relève indigène en 1936, Paris, le 6 février 1936. SHD/GR 8D113-272

Retranscription du document portant sur les effectifs et la localisation de la
relève indigène de 1936

Races	Infanterie coloniale						Artillerie coloniale et train					Intendance coloniale	Infirmiers coloniaux	Total
	France	Algérie	Tunisie	Maroc	Levant	Total	France	Tunisie	Maroc	Levant	Total	Levant	Levant	
Sénégalais	4090	1 650	1 650	500	600	8 490	750	-	150	-	900	-	-	9 390
Malgaches	300	-	-	-	-	300	-	-	-	250	250	60	60	640
Indochinois	620	-	-	-	-	620	-	-	-	30	30	-	-	650
Total	5 010	1 650	1 650	500	600	9 410	750	-	150	280	1 180	60	60	10 680

Annexe 44 : Avis d'affectation du lieutenant Mancadiang Launding pour servir en Algérie (VII.C.2.)⁴⁹

19^e CORPS D'ARMÉE
 ETAT-MAJOR *R35*
 Bureau du Personnel
 N° 528 OFF/D
 A V I S d'Affectation d'Officiers désignés pour servir en Algérie.

NOMS et Prénoms	Grade	CORPS		Observations
		de provenance	d'affectation	
MANCADIANG LAUNING	Lieutenant Indigène Colonial	1er Régiment de Tirailleurs Sénégalais. (A.C.F.)	15 ^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais. (Algérie.)	Désigné pour servir en Algérie, au titre de la relève extérieure de 1936, par M.O.S. N° 4341/G., du 18-4-36, du Gal.Cdt.Sup.Des Troupes du Groupe de l'A.O.F., notifiée par bordereau ministériel N° 1688-1/8, du 15 mai 1936.

REMARQUES :
 L'intéressé doit s'embarquer le 8 Octobre 1936 à DAKAR, sur S/B. " BANFORA " à destination d'ALGER, et doit participer à l'encadrement du détachement N° 48, comprenant 240 Tirailleurs Sénégalais, destiné au 13^e R.T.S. (Plan de transport N° 1035-1/8, du 16 Mars 1936, notifié le 4 Avril 1936 sous le N° 1^{er} BUREAU 3/1.

A son débarquement à ALGER, le Lieutenant MANCADIANG LAUNING sera dirigé sur le 15^e R.T.S. par voie de terre.

ALGER, le 22 Mai 1936
 Le Général de Division N O G U È S,
 Membre du Conseil Supérieur de la Guerre,
 Commandant le 19^e Corps d'Armée,

Alphonse Noguès

DESTINATAIRES :
 13^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais
 S/C. Division d'ALGER.
 15^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais
 S/C. Division de CONSTANTINE.
 Direction de l'Intendance du 19^e Corps d'Armée.- ALGER.
 Dépôt des Isolés des Troupes Coloniales de MARSEILLE.
 CHEFS-TROUPES COLONIALES- 1^{er} BUREAU- PARIS.
 Général Cdt.Sup.Des Troupes du Groupe de l'A.O.F. à DAKAR.

8

DE DIRECTION CABINET
 N° 12710
 26 MAI 1936
 TRANSMIS A

P.A. Le Chef d'Etat-Major
An Mis hamer

19^e CORPS D'ARMÉE

⁴⁹ Le général de division Noguès, membre du Conseil supérieur de la Guerre et commandant le 19^e Corps d'armée, Avis d'affectation d'officiers désignés pour servir en Algérie, Mancadiang Launding, Alger, le 22 mai 1936. SHD/GR 8D113-272

COMMANDEMENT SUPERIEUR
DES TROUPES COLONIALES
DANS LA METROPOLE

La Rochelle, le 14 Octobre 1936

1ère DIVISION COLONIALE
SENEGALAISE

12ème REGIMENT DE TIRAILLEURS SENEGALAIS
-----000000-----

1ère Brigade coloniale

N° 4238/M

COMPT E - R E N D U
- - - - -

Objet

A/s Relève et rapatriement des indigènes Sénégalais

En exécution des prescriptions de la D.M. 1148 I/B du 29 Mars 1936, relative à l'organisation nouvelle des mouvements de relève et de rapatriement des militaires indigènes sénégalais, le Colonel DELAISSEY, commandant le 12ème Régiment de Tirailleurs Sénégalais a l'honneur de présenter les suggestions suivantes :

1°/- Arrivée des détachements de relève
Les 3 premiers détachements : rien à signaler
Le dernier détachement est arrivé à La Rochelle et Saintes le 6 Octobre, cette date est trop tardive pour permettre aux indigènes de s'acclimater avant la saison froide, cette année, en particulier, la période froide a commencé dès le début octobre.
La date limite d'arrivée du dernier détachement de relève ne devrait pas dépasser le 15 Septembre.

2°/- Rapatriement
La date de rapatriement du dernier détachement fixée au 23 Octobre ne présente que des avantages, elle a permis de faire participer les militaires de ce détachement aux manoeuvres du Sud-Ouest et de terminer l'année d'instruction dans de bonnes conditions.
Toutefois, bien que les hommes soient acclimatés, pendant les premiers jours de la traversée de retour les précautions usuelles contre le froid seront à observer scrupuleusement par les chefs de détachement à bord pour leur éviter les refroidissements, tant qu'ils ne seront pas sortis de la zone des vents d'ouest froids de l'Atlantique Nord.

12e Régiment Sénégalais
Mémoires
En: 15.10.36
N°: 4260
Sortie le: _____
N°: _____

LE COLONEL

DESTINATAIRES

Général cdt. la 1ère D.C.S.
directement vu l'urgence
Général cdt. la 1ère Brigade coloniale
Archives

⁵⁰ Colonel du 12° R.T.S. signature illisible, Compte-rendu sur la relève et le rapatriement des indigènes sénégalais, La Rochelle, le 14 septembre 1936. SHD/GR 8D113-83

Annexe 46 : Proposition de la maison d'éditions Hachette pour la fourniture d'affiches de propagande (VII.C.3.)⁵¹

S O U M I S S I O N
pour la fourniture d'AFFICHES DE PROPAGANDE

Le soussigné Éditions Hachette - Pierre Lafitte - Paris
Département d' Seine justifiant de sa qualité de Français
et faisant élection de domicile, pour l'exécution du présent
engagement, à Paris Rue Champs Élysées N° 90

Après avoir pris connaissance :

- du cahier des clauses et conditions générales du 21 Novembre 1932,
- de l'Instruction du 5 Avril 1933 relative aux marchés du Département de la Guerre et de ses modificatifs,
- du cahier des charges spéciales du _____ concernant la fourniture envisagée,

D E C L A R E :

- se soumettre à toutes les clauses et conditions imposées par le cahier des clauses, le cahier des charges et l'instruction susmentionnés,
- se charger de la fourniture de cinquante mille affiches au prix suivant (deux vingt sept centimes par exemplaire, -
ou être disposé à céder au Ministère de la Guerre, Direction des Troupes Coloniales, en toute propriété, la maquette présentée et tous droits de reproduction, sans aucune restriction, au prix de quatre vingt sept centimes l'exemplaire
- exécuter la fabrication dans les usines de Paris
- l'Etat se libérera des sommes dues à l'aide de mandats établis par l'Intendant Militaire chargé de la 1ère Intendance des Troupes Coloniales de Paris, auquel le fournisseur fera connaître l'établissement à créditer.

En raison des circonstances actuelles, ce prix établi sur les bases calculées au taux de ce jour est valable jusqu'au 20 juillet 1936
fait à Paris le 20 juillet 1936

(4)
L'Administrateur-Adjoint
M. Dreyfus

DISTRIBUTION PARIS :
90, Avenue des Champs-Élysées
PARIS

(1) - Nom, prénoms et qualité .
(2) - Prix en toutes lettres .
(3) - Date en toutes lettres .
(4) - Signature du soumissionnaire .

⁵¹ L'administrateur-adjoint des éditions Hachette (signature illisible), Soumission pour la fourniture d'affiches de propagande, Paris, le 20 juillet 1936. SHD/GR 8D103-532

Annexe 47 : Affiche de propagande pour le recrutement d'Européens au sein de l'armée coloniale (VII.C.3.)⁵²

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA GUERRE

JEUNES GENS TOUCHÉS PAR LA CRISE L'ARMÉE

VOUS OFFRE LE MOYEN D'ATTENDRE, A L'ABRI DU BESOIN,
QUE LA SITUATION GÉNÉRALE SE SOIT AMÉLIORÉE.

Tous les **Corps de troupe métropolitains** (Infanterie, Cavalerie, Artillerie, Génie et Train), acceptent actuellement, dans une très large mesure, les candidats aux engagements et rengagements présentant les aptitudes requises.

Les **Troupes coloniales** disposent également d'un nombre de places d'engagés et de rengagés suffisant pour donner satisfaction à toutes les demandes.

Voici les **principaux avantages** accordés aux engagés et rengagés :

- 1° Perception d'une **prime**, dont le montant augmente avec la durée du contrat souscrit.
- 2° Très grandes facilités pour **choisir son corps**.
- 3° Possibilité de faire sa **carrière militaire** et d'obtenir de l'avancement.
- 4° Pour l'homme de troupe ayant accompli un an de service, et en plus de la solde journalière, perception d'une **haute-paye**, de **suppléments de haute-paye** spéciaux à certaines Armes et à certaines garnisons, **indemnités pour charges de famille**, etc.; l'ensemble constituant l'**argent de poche** absolument disponible de l'intéressé, et dont le total varie de 3 fr. 50 à 10 francs par jour, selon la durée des services accomplis.
- 5° Possibilité de devenir **spécialistes**, ce qui procure un gain supplémentaire de 1 fr. 20 à 4 fr. 70 par jour.
- 6° Pour les **sous-officiers**, obtention d'avantages spéciaux concernant la solde, l'habillement, le logement, les soins médicaux, etc.
- 7° Possibilité d'entrer dans la **Gendarmerie** ou la **Garde républicaine mobile** après deux ans de service.
- 8° Possibilité d'obtenir un **pécule** (à partir de 5 ans de service et avant 15 ans de service) ou un **emploi civil réservé** (à partir de 4 ans de service et avant 40 ans d'âge) et, pour ceux qui poursuivent leur carrière militaire, possibilité d'obtenir une **pension proportionnelle** (à partir de 15 ans de service) ou une **pension d'ancienneté** (à partir de 25 ans de service).

Pour tous renseignements complémentaires (durée des engagements et rengagements, taux des primes et indemnités, choix du corps et de la garnison, manières de contracter un engagement ou un rengagement, s'adresser à l'Office de renseignements le plus voisin.
Il existe un Office de renseignements dans chaque Corps de troupe, Bureau de recrutement, Brigade de gendarmerie, Bureau de place ou de garnison.

IMPRIMERIE NATIONALE 12-510-J. 39103-31

⁵² Imprimerie nationale sur commande du ministère de la Guerre, Affiche de propagande pour le recrutement d'Européens au sein des troupes coloniales, Paris, date probable 1934. SHD/GR 8D103-532

NOTICE
SUR LES
ENGAGEMENTS
ET
RENGAGEMENTS
DANS LES
TROUPES MÉTROPOLITAINES
ET LES
TROUPES COLONIALES

SPÉCIALISTES DES TROUPES MÉTROPOLITAINES

CE QUE C'EST QU'UN SPÉCIALISTE. — Le spécialiste est un homme de troupe de carrière (soldat, caporal ou caporal-chef, ou brigadier ou brigadier-chef), chargé de l'entretien et de la mise en œuvre des matériels spéciaux dont sont dotées les différentes Armes.

Dans toutes les Armes, il existe des spécialistes de l'Armement, des Transmissions, de l'Automobile; le Génie possède en plus des spécialistes des moteurs et machines et des appareils techniques divers.

Il existe des spécialistes dans tous les corps de troupe de la métropole et dans certains corps de troupe de l'Afrique du Nord. Les besoins en spécialistes sont surtout importants dans les Régions frontalières.

AVANTAGES OFFERTS AUX SPÉCIALISTES. — Les spécialistes bénéficient d'abord de tous les avantages accordés aux militaires de carrière (voir pages précédentes).

Comme spécialistes, ils bénéficient, en plus, des avantages particuliers suivants :

- prime de spécialité, variant de 1 fr. 20 à 4 fr. 70 par jour;
- surprime, allouée à certaines spécialités, et dont le tarif est égal à la moitié de la prime de spécialité;
- possibilité de devenir caporal spécialiste, puis caporal-chef spécialiste;
- possibilité de devenir sergent ou maréchal des logis, d'être ensuite admis dans le corps des sous-officiers de carrière et de bénéficier alors de tous les avantages conférés par le statut.

Le spécialiste porte un insigne spécial et bénéficie de certains avantages dans le service quotidien.

COMMENT DEVENIR SPÉCIALISTE. — Les spécialistes sont formés dans les corps de troupe au cours de stages dont la durée varie selon la spécialité.

La carrière de spécialiste est donc ouverte à tous :

- 1° Tous les militaires présents sous les drapeaux, qu'ils soient appelés, engagés ou rengagés, peuvent, dès qu'ils ont quatre mois de service, et s'ils appartiennent au service armé, demander à suivre les cours de formation. Le Chef de corps désigne les stagiaires compte tenu de leurs aptitudes. Les candidats acceptés doivent se lier ou être liés au service jusqu'à la fin des cours. Le brevet obtenu, ils doivent se lier ou être liés au service pour une nouvelle période d'un an au moins pour bénéficier des avantages accordés aux spécialistes;
- 2° Les jeunes gens ayant fait des études techniques et ceux ayant suivi les cours de la préparation militaire peuvent arriver au corps comme élèves-spécialistes; pour cela, il leur suffit de passer un examen technique facile et de contracter un engagement résiliable de trois ans au minimum.

Les jeunes gens n'ayant pas la possibilité d'aller passer l'examen et tous les candidats en général peuvent contracter un engagement ordinaire au titre du corps choisi, et, arrivés au corps, demander à suivre les cours de formation :

- 3° Enfin, les militaires libérés ayant moins de cinq ans d'interruption de service peuvent soit subir l'examen préalable et contracter un engagement résiliable de deux ans au moins, soit contracter un engagement ordinaire et, une fois arrivés au corps, demander à devenir spécialistes.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
s'adresser aux CORPS DE TROUPE ou aux BUREAUX DE RECRUTEMENT

Office de recrutement des militaires de carrière
1^{er} octobre 1934
Imprimerie Nationale - 1934

Tous les **Corps de Troupe métropolitains** (Infanterie, Chars, Cavalerie, Artillerie, Génie et Train) acceptent actuellement, sans limitation de nombre, tous les candidats aux engagements et rengagements présentant les aptitudes requises.

Les **Troupes coloniales** disposent également d'un nombre de places d'engagés et de rengagés suffisant pour donner satisfaction à toutes les demandes.

En outre, toutes facilités sont offertes aux jeunes gens ayant des aptitudes techniques pour faire une carrière intéressante et avantageuse en entrant dans l'Armée ou en y revenant comme **spécialistes**.

On trouvera ci-dessous :

- 1° Les avantages offerts aux engagés, et la façon de contracter un engagement volontaire;
- 2° Les avantages offerts aux rengagés, et les conditions dans lesquelles peuvent être souscrits les rengagements;
- 3° Les avantages offerts aux spécialistes, et les multiples façons de devenir spécialistes.

⁵³ Office du recrutement des militaires de carrière, Notice sur l'engagement et le rengagement dans les troupes métropolitaines et les troupes coloniales, Paris, Imprimerie nationale, 1^{er} octobre 1934. SHD/GR 8D103-532

ENGAGEMENTS

AVANTAGES OFFERTS

CHOIX DU CORPS

L'engagé a, en principe, le choix du corps où il désire entrer. Il doit toutefois obtenir l'autorisation préalable du Chef de Corps, et posséder les aptitudes requises pour servir dans l'Arme choisie.

PRIME D'ENGAGEMENT

DURÉE.	TROUPES MÉTROPOLITAINES.		TROUPES coloniales.
	Prime forte.	Prime faible.	
18 mois	150	100	200
2 ans	400	300	500
3 ans	1.000	800	1.050
4 ans	1.700	1.400	1.800
5 ans	2.400	2.000	2.550

AVANCEMENT

L'engagé peut devenir caporal dès qu'il a accompli cinq mois de service, puis caporal-chef après trois mois de service comme caporal. Pour devenir sergent, il faut avoir accompli une année de service au minimum, dont trois mois comme caporal-chef ou six mois comme caporal.

AVANTAGES PÉCUNIAIRES

Dès qu'un engagé (ou un rengagé) sert au delà de la durée légale, il devient militaire de carrière. Il reçoit, s'il est homme de troupe :
 — une *solde journalière*, variant de 0 fr. 25 à 1 fr. 50 selon le grade ;
 — une *solde-paye*, variant de 1 fr. 20 à 5 fr. 60 par jour selon le grade, l'ancienneté de service et la Région où il sert.
 Éventuellement, il perçoit en plus :
 — le *supplément de haute-paye* spécial à certaines Armes, soit 1 fr. 25 à 3 francs par jour ;
 — le *supplément de haute-paye* spécial à certaines garnisons, soit 1 fr. 50 par jour ;
 — l'*indemnité de logement*, s'il est marié ;
 — l'*indemnité pour charges de famille*, dont le tarif croît avec le nombre des enfants ;
 — l'homme de troupe étant habillé, nourri, soigné gratuitement, sa solde et ses habilliments divers constituent son argent de poche absolument à sa disposition (3 fr. 60 à 5 francs par jour pour un caporal-chef servant dans la Métropole, 4 fr. 50 à 30 francs par jour s'il sert aux Colonies).

PERMISSIONS

L'homme de troupe de carrière bénéficie de la permission permanente de 23 heures ; le sous-officier, de la permission d'un jour par semaine le matin. Tous les militaires de carrière peuvent obtenir annuellement 45 jours de permission, pendant lesquels ils sont hommes de troupe) et la solde entière s'ils sont sous-officiers.

COMMENT CONTRACTER UN ENGAGEMENT

Pour être admis à contracter un engagement, il faut : être français, avoir 18 ans accomplis ; n'être pas marié ; n'avoir encouru aucune des condamnations tombant sous aux conditions d'antidote physique pour servir dans le Corps choisis. Les engagements de 18 mois et de 2 ans sont pour sousscrits, en principe, que pendant les mois d'avril et d'octobre de chaque année. Des conditions d'âge sont exigées. Les engagements de 2 ans, 4 ans et 5 ans sont reçus à toute époque de l'année, et sans conditions d'âge particulières. Les jeunes gens désirant contracter un engagement doivent se présenter soit au Commandant d'un Bureau de recrutement, soit à un Chef de Corps. Ils doivent se munir de leur bulletin de naissance et, s'il y a lieu, du consentement de la personne qualifiée pour les autoriser.

RENGAGEMENTS

AVANTAGES OFFERTS

CHOIX DU CORPS

Le candidat choisit le corps au titre duquel il établit sa demande de rengagement ; il doit être accepté par le Commandant de Régiment du corps choisi.

PRIME DE RENGAGEMENT

DURÉE.	TROUPES MÉTROPOLITAINES.		TROUPES coloniales.
	Prime forte.	Prime faible.	
Rengagements de 6 mois,	150	100	200
Rengagements de 1 an et plus : Pour la 1 ^{re} année au delà de la durée légale,	400	300	500
Pour la 2 ^e année au delà de la durée légale,	500	400	600
Pour chaque année à partir de la 3 ^e année au delà de la durée légale,	600	500	700

AVANCEMENT

Entre quatre et six ans de service, le sergent ou le maréchal-logis peut demander son admission dans le corps des *sergents de carrière*. S'il est accepté, il bénéficie alors de tous les avantages accordés par le corps choisi. Il peut devenir successivement *sergent-chef*, *adjudant*, *adjudant-chef*. Il peut aussi devenir *officier* en entrant dans une École de sous-officiers élèves-officiers.

AVANTAGES SPÉCIAUX ACCORDÉS AUX SOUS-OFFICIERS

— *solde mensuelle*, dont le total varie de 650 francs pour un jeune sergent célibataire à plus de 1.800 francs pour un adjudant-chef marié avec des charges de famille ;
 — *habilitation gratuite* pour les sergents et sergents-chefs ;
 — *indemnité de logement* pour les sergents-chefs ;
 — *nourriture au mess*, à des conditions très avantageuses ;
 — *indemnité de logement pour les mariés* ;
 — *solde gratuite pour charges de famille* ;
 — *solde militaire* avec traitement, dès que l'intéressé réunit les conditions exigées, etc.

AVANTAGES PARTICULIERS DES RENGAGEMENTS A COURT TERME

Dans les circonstances actuelles, les rengagements à court terme (six mois, un an, deux ans) sont très avantageux, car ils permettent d'échapper au chômage, d'attendre, à l'abri du budget, le moment de se réengager dans la vie civile ou de revenir vacant, et, le cas échéant, de bénéficier d'un engagement vers la carrière militaire. Les militaires récemment libérés peuvent contracter un engagement de six mois, un an et plus dans les 15 jours qui suivent leur libération, ou un rengagement d'un an et plus dans les 30 jours qui suivent leur libération.

AVANTAGES DE FIN DE CARRIÈRE

— *pension proportionnelle*, à partir de 15 ans de service ;
 — *pension d'ancienneté*, à partir de 25 ans de service ;
 — possibilité de concourir pour un emploi civil réservé, à partir de quatre ans de service.

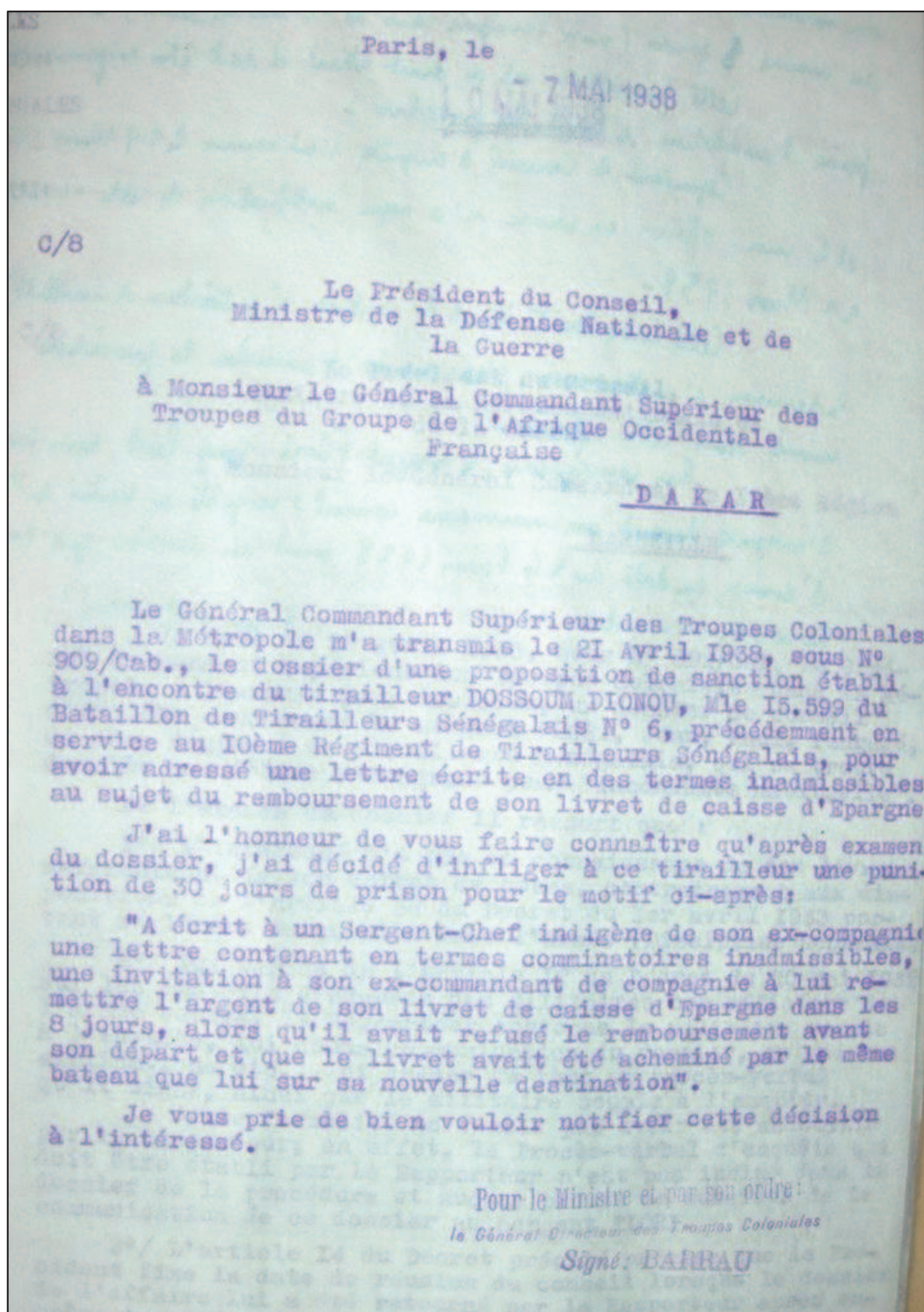
COMMENT CONTRACTER UN RENGAGEMENT

La demande de rengagement doit être écrite de la main de l'intéressé qui la remet à son Commandant d'unité. Elle est acceptée par le Commandant de Régiment, ou au Commandant du Bureau de recrutement le plus voisin s'il est libéré. Selon sa situation militaire, le candidat peut être admis à rengager pour une durée variant de six mois à quatre ans.

Pour tous renseignements complémentaires

adressez-vous à l'OFFICE DE RENGAGEMENTS le plus voisin de votre domicile. Il existe un office de renseignements dans chaque Corps de Troupe, Bureau de recrutement, Brigade de gendarmerie, Service départemental de l'Éducation physique, Bureau de place ou de garnison et dans certains Centres de mobilisation isolés.

Annexe 49 : Un conflit financier entre le tirailleur Dossoum Dionou et l'un de ses supérieurs, 1938 (VIII.A.1.)⁵⁴



⁵⁴ Lettre du général Barrau, pour ministre de la Défense nationale et de la Guerre et par son ordre, au général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Afrique occidentale française, Paris, le 7 mai 1938. SHD/GR 8D10

Annexe 50 : Reproduction du rapport du lieutenant-colonel Dubecq sur les événements causés par le tirailleur Amidou Dembelé dans la nuit du 26 au 27 juillet 1936 (VIII.A.2.)⁵⁵

Rapport du lieutenant-colonel Dubecq, commandant le 14^e Régiment de tirailleurs sénégalais au sujet d'un événement grave survenu à la caserne du 14^e R.T.S.

Le 27 juillet, vers 3 heures, le tirailleur Amidou Dembelé (n° mle 9961) de la 10^e compagnie, a blessé très gravement le caporal Dibo (n° mle 6338), son voisin de lit, d'un coup de baïonnette.

L'adjudant-chef François Mara, de la même compagnie, dont la chambre est située à proximité de celle où s'est produit l'incident, a reçu à son tour, du même tirailleur, un coup de baïonnette au moment où il intervenait.

Après cette première scène et profitant du désarroi général, le tirailleur Amidou Dembelé s'est lancé par la fenêtre de sa chambre située au deuxième étage et dans sa chute s'est blessé grièvement.

Les trois blessés ont été transportés à l'hôpital où ils ont reçu les soins des médecins du corps et d'un chirurgien civil de l'hôpital.

Le tirailleur Amidou Dembelé, auteur de l'attentat, a pu seul, être entendu.

Il a déclaré que, depuis quelque temps poursuivi de propositions contre nature de la part de son caporal, il a voulu le tuer.

Il a voulu à son tour tuer l'adjudant chef François Mara qui l'empêchait de mettre son projet à exécution.

Le tirailleur Amidou Dembelé (n° mle 9961) a été incorporé le 22 février 1934, il est de race mannika (originaire du Soudan). Il a toujours été très bien noté. Il ne boit pas et n'est pas joueur.

Le caporal Dibo (n° mle 6338) a 12 ans et demi de service. Il est de race Guéné (originaire de la Côte d'Ivoire).

L'adjudant-chef François Mara est un excellent gradé, sa conduite au cours de cette affaire est toute à son éloge.

L'enquête ne peut pour l'instant être poussée d'une façon plus complète, les deux victimes se trouvant encore sous le coup du chloroforme. Elles ne pourront être entendues que plus tard.

Un message chiffré pour rendre compte de l'incident, a été adressé, dans la matinée du 27 juillet aux destinataires du présent rapport. Ces mêmes autorités recevront par la suite les résultats de l'enquête en cours.

Ci-joint une copie du compte-rendu du médecin-chef du service médical de la place de Mont de Marsan.

Mont de Marsan, le 27 juillet 1936
Le lieutenant-colonel Dubecq

⁵⁵ Rapport du lieutenant-colonel Dubecq, commandant provisoirement le 14^e Régiment de tirailleurs sénégalais au sujet d'un événement grave survenu à la caserne du 14^e R.T.S., au ministre de la Guerre et au général commandant supérieur des troupes coloniales dans la métropole, Mont de Marsan, le 27 juillet 1936. SHD/GR 8D24-233

Ministère
de la Défense Nationale
et de la Guerre
Cabinet du ministre
3ème Bureau
Correspondance Générale
N° 9173 K

République Française
-:-:-:-
Paris, le 16 juin 1936

CONFIDENTIEL

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
ET DE LA GUERRE

Objet:

Punitions pour
ivresse.

à M.M.
les généraux gouverneurs militaire de Paris
Lyon, Metz et Strasbourg,
le général commandant la région de Paris,
les généraux commandant les régions I à 5, 7 à 9
II, 13, 15, 16, 17, 18 et 20
le général commandant le 19^e Corps d'armée,
les généraux commandants supérieurs des trou-
pes du Maroc, de Tunisie et du Levant,
le général commandant supérieur des troupes
coloniales dans la Métropole,
les généraux commandant les divisions d'Alger,
de Constantine et d'Iran.

Des incidents graves ayant été provoqués par des mili-
taires indigènes en état d'ivresse, le Général commandant le 19^e
corps d'armée a été amené, pour en empêcher le retour, à pres-
crire que tout militaire indigène signalé en état d'ivresse sera
l'objet d'une punition sévère, celle-ci étant fortement augmentée
en cas de récidive.

Ces mesures ne pourront donner leur plein rendement que
si les mêmes fautes sont également sévèrement réprimées dans tous
les corps comprenant des militaires indigènes.

Il y a un intérêt capital à poursuivre par tous les
moyens la lutte contre l'alcoolisme, en particulier dans les
troupes indigènes.

J'ai donc l'honneur d'appeler votre attention sur ce
point et de vous prier de donner telles instructions que vous
jugerez utile, compte tenu des prescriptions de l'article 40 du
règlement du service dans l'armée - 1ère partie - discipline
générale (B.O.S.A. VOL.76).

Pour le Ministre et par son ordre
Le Général Chef du Cabinet
signé: BOURRET

MINISTRE DES TROUPES COLONIALES
REÇU le 17 JUL 1936
116 18
BUREAU
SE DIRECTION CABINET
N° Assis Le

⁵⁷ Le général Bourret (chef de cabinet au ministère de la Guerre), pour le ministre de la Défense nationale et de la guerre et par son ordre, Punitions pour ivresse, Paris, le 16 juin 1936. SHD/GR 8D25-912.

Annexe 53 : Meurtre et suicide du tirailleur Dibote Nouffi en 1935 à
Constantine (VIII.B.2.)⁵⁸

J'ai appris le drame à N'Gaous avant mon départ pour Constantine. J'ai donc pu dès le matin faire sur place une enquête personnelle, en me rendant d'abord à RAS EL AOUN où le commandant Chapelle était resté, en attendant l'enlèvement des corps, puis à AMPERE, où le 2^e bataillon arrivait vers 9 heures pour bivouaquer.

Le colonel FIZE qui avait déjà rejoint PHILIPPEVILLE, prévenu du drame, est arrivé à AMPERE à 14 heures et dès son arrivée a procédé, de son côté, à une enquête. Les résultats de nos deux enquêtes sont concordants.

Mon enquête a eu pour objet les points suivants :

- Reconstituer le drame
- En déterminer si possibles les causes et établir comment le meurtrier avait pu conserver des cartouches par devers lui et éventuellement les responsabilités.

1. Le drame s'est déroulé comme l'expose le colonel FIZE ; tous les témoins qui ont vu plus ou moins quelque chose (sergents PEDEMONTE et RICARD, sergent YALIE DIAMANDE, caporal DELSANTI, caporal indigène ANAGO, soldats BOUVARD et JACOB, tirailleur AGOYA SAYABA) s'accordent pour présenter le déroulement des faits de la même façon.

Au rassemblement du convoi, dans l'enclos du marché, le tirailleur DIBOTE NOUFFI était à la tête de son mulet. Le caporal ANAGO, caporal d'échelon, le vit abandonner soudain son mulet que le caporal prit alors en main. Le soldat BOUVARD, conducteur d'une qui se trouvait en avant de la ligne des mulets et à côté de laquelle était le sergent chef ECKMANN, entendit un tirailleur appeler : « Chef ! », Eckmann répondit : « Qu'est-ce qu'il y a ». BOUVARD vit alors le tirailleur qui avait interpellé le sous-officier faire feu sur ce dernier qui s'écroulait, et tirer à nouveau sur le corps à terre. Bouvard s'avança et au même moment BRAUNECKER qui s'était porté au secours de son camarade arrivait et s'écriait « vite le médecin » et tombait à son tour abattu par DIBOTTE. BOUVARD effrayé, chercha alors à s'abriter, ainsi que tous les voisins.

Le soldat JACOB a vu le sergent-chef BRAUNECKER faire encore quelques pas, après le premier coup de feu qu'il avait reçu (blessure du ventre sans doute), puis s'abattre après un second coup (à la tête).

Le sergent indigène YALIE DIAMANDE qui se portait sur le meurtrier, le vit disparaître dans la nuit.

Le drame s'est déroulé avec une rapidité extrême qui n'a permis aucune intervention. Il faut noter d'ailleurs qu'en entendant siffler les balles et en voyant leur trace lumineuse dans la nuit, le personnel du convoi a eu un moment d'affolement et n'a plus qu'un souci : s'abriter.

⁵⁸ Armes Mont de Marsan, à général commandant supérieur des troupes coloniales, traduction d'un télégramme chiffré reçu le 6 août 1936 à 14 heures. SHD/GR 8D24-233

DIBOTTE NOUFFI, son double meurtre commis, était parti dans la direction du bataillon : il est arrivé jusqu'à la grille du marché et c'est là qu'il s'est tué. La colonne aux premiers coups de feu s'était arrêtée. Une partie de la colonne était voisine de la grille. On y entendit ces paroles :

« Ma femme⁵⁹, je m'en fous !

Capitaine Nicolini, y en a rien à faire aujourd'hui ! »

2. DIBOTE NOUFFI a tiré 7 balles (traçantes). D'où tenait-il ces cartouches ? Le fait qu'il s'agissait de balles traçantes a permis de l'établir.

Le 15^e R.T.S. n'a fait usage de ces cartouches que pour l'exercice de combat de bataillon avec tir réel, qu'il a exécuté le 3 juin.

DIBOTE NOUFFI, conducteur de mulet, à la C.M.2. n'a jamais pendant tout le séjour du camp, participé au tir. Mais, le 3 juin, il a été employé, avec ses camarades conducteurs, au garnissage des bandes qui a lieu sur le champ de tir même. Ce ne peut être que pendant cette opération qu'il s'est approprié les cartouches qui lui ont servi à perpétrer son double meurtre et son suicide. Il n'a pas pris un paquet complet, car les étuis recueillis appartiennent à deux lots différents.

D'après mon enquête, l'inspection des armes, a été passée d'abord par les chefs de sections des mitrailleuses dès le tir terminé, sur les emplacements même atteints par les sections, puis par le capitaine NICOLINI, après rassemblement de ces sections.

Comme le fait remarquer le colonel FIZE, l'inspection des armes et des cartouches après le tir est une précaution efficace contre les oublis et les négligences mais elle est sans effet, quand il s'agit de dissimulation volontaire dans un but malveillant ou non.

La responsabilité du commandant de compagnie et de ses cadres n'est pas engagée.

3. Le mobile auquel a obéi DIBOTE NOUFFI n'a pu être éclairci.

La question se pose uniquement pour le meurtre d'ECKMANN. BRAUNECKER, qui appartient d'ailleurs à une autre compagnie que celle du meurtrier n'a été tué que parce qu'il s'est porté à l'aide de son camarade. ECKMANN était un excellent sous-officier, très bien noté, il traitait bien les tirailleurs. Pas plus dans les instants qui ont précédé le meurtre qu'auparavant l'enquête n'a révélé qu'un incident quelconque soit survenu entre le sous-officier et le tirailleur. ECKMANN était chargé du convoi (voitures) du bataillon et DIBOTE NOUFFI n'était pas sous ses ordres.

DIBOTE NOUFFI est un Lobi (Haute-Volta), il a 9 ans de service. Une seule punition, sans gravité en 1934. Il est bien noté et a tenu des emplois de confiance (garde magasin).

De l'enquête faite auprès de ses camarades, DIBOTE ne s'est jamais plaint, ni d'ECKMANN, ni d'ailleurs d'autres gradés. C'était un taciturne, fréquentant peu ses camarades.

⁵⁹ Dibotte était en effet marié

Son attitude, les jours précédant le meurtre, ne paraît pas avoir subi de modification.

DIBOTE a-t-il agi sous l'emprise d'un de ces accès de véritable démence qui se manifestent parfois chez les noirs ?

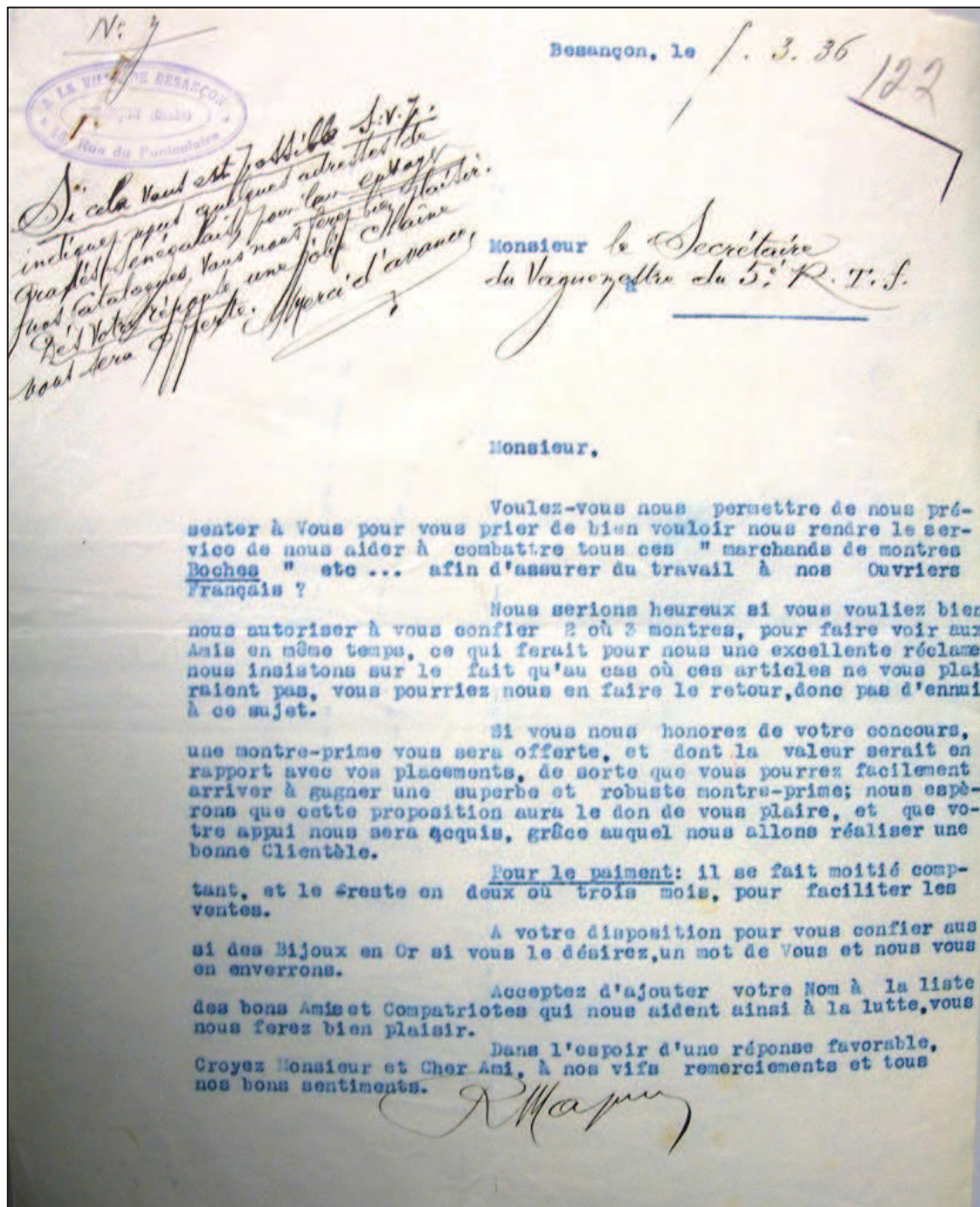
Cependant, il a subtilisé le 3 juin des cartouches. Faut-il y voir une préméditation de crime. D'autre part, avant de commettre son crime, il a interpellé ECKMAN en criant « CHEF ». Il semblait donc bien viser ce sous-officier.

Autant de questions auxquelles il est impossible de répondre.

Constantine, le 10 juin 1936.

Le général PERRAUD commandant la 3^e B.I.A.

Annexe 54 : Lettre de la maison Magnin au secrétaire du vaguemestre du 5^e
R.T.S. en 1936 (VIII.C.1)⁶⁰



⁶⁰ Lettre de Magnin à monsieur le secrétaire du vaguemestre du 5^e R.T.S., Besançon, le 1^{er} mars 1936. SHD/GR 8D25-912

Annexe 55 : Article d'Hélène Mury sur le meurtre de Saboumou : « Notre responsabilité dans le crime du tirailleur sénégalais », 1936 (VIII.C.2.)⁶¹

Encore un meurtre, un « double assassinat ». Il n'y a certes pas de quoi retenir l'attention du public, pensent la plupart des lecteurs. « Qu'y a-t-il de plus banal », se disent vaguement les uns ? « Ce n'est pas intéressant, ce n'est même pas un crime passionnel ni une vengeance politique », constatent les autres...

Oui, et ce n'est pas un des signes les moins alarmants du moment, que cette indifférence devant le meurtre qu'accompagne inévitablement la recherche du détail pimenté, de l'extraordinaire, voire de l'extravagant qui donne à un crime une saveur particulière et lui assure la place d'honneur dans les journaux d'information.

Il s'agit pourtant d'une histoire navrante, qui intéresse tout particulièrement les colonies. C'est pourquoi il en est question ici. Aussi bien, la publicité qui lui est accordée à cette place ne saurait en cultiver la lamentable émulation que font naître en de jeunes cerveaux peu solides ceux qui se complaisent à vulgariser le crime en 1^{ère} page des journaux par des analyses détaillées et scabreuses.

Samedi, à Toulouse, un tirailleur sénégalais, Sabounou, a tué un de ses camarades français, Barbier, et blessé grièvement un autre, Pierre Barreau qu'il a fallu trépaner d'urgence. Il a commis ce crime en pleine nuit, sans bien savoir pourquoi, semble-t-il, car, de ses premières explications, bien confuses (le Sénégalais s'exprime difficilement en français, fait à retenir), il ressortirait que certaines menaces faites en manière de « blague » par des camarades facétieux sont à l'origine de cette lamentable affaire. Drame de la folie, dira-t-on aussitôt. C'est une affirmation peut-être hâtive, et il se pourrait que la véritable explication fut à la fois plus simple et plus complexe.

Il y a un fait : les crimes commis par des indigènes de la France d'outre-mer, venus dans la métropole, sont trop fréquents. Que de faits divers où les hommes de couleur jouent du couteau ou d'autres armes avec une facilité déplorable ! On n'y fait plus attention. Les adversaires des colonies y trouvent un argument facile en faveur de leur thèse : « Les sauvages ! »... De temps à autre, un assassinat un peu plus sensationnel tient 48 heures le public en haleine. C'est tout. Souvent le mobile du meurtre reste incompréhensible.

⁶¹ Hélène Mury, « Notre responsabilité dans le crime du tirailleur sénégalais », *Le Courrier colonial*, n°1928, le 20 novembre 1936, p. 1 et 8. SHD/GR 8D103-532

N'y a-t-il donc pas une explication susceptible d'éclairer, dans une certaine mesure, ces crimes dont beaucoup se ressemblent précisément par l'obscurité de leurs causes et l'incapacité où le coupable de s'expliquer ?

C'est que trop de choses dépassent la compréhension de ces cerveaux encore rudimentaires, brusquement transplantés après un voyage de quelques heures, dans un pays où tout est différent du leur. Les Européens qui ont vécu aux colonies, ont souvent déploré l'influence pernicieuse du mauvais Blanc sur l'homme de couleur, le noir en particulier, qui prend bientôt la mentalité vicieuse de celui qui le pervertit, sans acquérir pour autant les moyens de défense que posséderait un esprit plus évolué.

Cet écueil existe, nul ne peut le nier. Or ce danger n'est-il pas centuplé lorsque le noir se trouve dans un pays dont il ne connaît en rien le visage véritable, dont il ignore ou presque le langage, où il est entouré de braves gens peut-être, et d'autres aussi dont la psychologie, également élémentaire, jointe à un cerveau tout de même plus évolué, engendre fatalement des malentendus qui risquent de devenir tragiques.

Dans le cas présent, il paraîtrait que le tirailleur Sabounou a été épouvanté par une menace de piqûres mortelles que devait lui faire le major, le lendemain, lui affirmaient ses camarades ; et l'infortuné, affolé, a tué ceux-ci qu'il rendait responsables du malheur à venir.

Pour cette plaisanterie d'un goût évidemment douteux, mais innocente au fond, un petit gars de France a eu la moitié de la tête arrachée, un autre agonise sur un lit d'hôpital.

Et malgré l'horreur de cette tuerie imbécile, nous ne pouvons ressentir pour le misérable meurtrier qu'une pitié profonde. Qu'on le mette hors d'état de nuire, c'est une nécessité sociale ! Mais en sachant qu'il est lui-même victime de son impulsion démente. Quel travail s'est accompli dans ce cerveau rudimentaire pour le pousser au crime ? Ses camarades l'avaient trouvé gai, obligeant, cordial ; il sortait souvent avec eux... Puis ce fut la crise homicide... Sans doute, son cerveau de primitif surexcité, désaxé par tout ce qu'il voyait autour de lui, n'a pas pu faire la part des choses. Subitement, ceux qu'il traitait en amis, après une discussion futile sont devenus redoutables à ses yeux. Il n'a pas compris, non, peut-être n'a-t-il pas essayé, mais c'était trop difficile : il s'est cru victime d'une machination, a déformé les choses, est devenu comme fou, fou furieux...

Et ce crime, et cent autres, ne seraient pas commis si ces indigènes restaient dans leur pays, s'ils n'étaient pas brusquement transplantés dans des régions inconnues pour eux, dont ils ne voient souvent que les aspects les plus regrettables, dont ils ignorent presque toujours les vertus profondes, auxquelles, en tout cas, neuf fois sur dix, ils ne comprennent rien ! C'est dangereux ou pour le moins stérile, et pourtant des esprits avertis commettent souvent la même erreur, notamment cet administrateur des colonies assassinés voici deux ans environ, sans raison aucune, par son domestique nègre qu'il avait ramené d'Afrique. Que d'indigènes, par ailleurs, innocents ceux-là, meurent dans la métropole, victimes du climat, de l'existence si différente, de leur moindre résistance.

Qu'est-ce à dire ? Qu'on ne saurait être trop prudent en la matière. Sans vouloir philosopher, il faut reconnaître que les hommes de cette époque ont la manie fâcheuse de vouloir ériger leurs conceptions en règle universelle sans même les confronter avec les données de l'expérience. C'est une méthode stupide et anti-scientifique, mais qu'importe ? Tous les hommes sont libres et égaux, paraît-il ! L'évolution est donc un vain mot ? L'éducation aussi ? Que dira-t-on d'une famille où les enfants, jeunes encore, feraient tout comme leurs parents ? Ce serait de la folie, et cependant, il ne s'ensuit pas pour autant que le fils soit moins intelligent que le père, il peut l'être davantage, mais à chaque âge son régime et ses droits. Cela pour affirmer, une fois de plus, qu'il ne s'agit nullement de proclamer une supériorité de part et d'autre, ni d'infirmier les possibilités de l'avenir.

Un fait n'en reste pas moins certain : en face d'une race plus primitive (ou à la civilisation radicalement différente) des précautions s'imposent. On a le devoir de ne pas exposer à certains dangers ceux dont on a la charge. Or, pour une intelligence évoluée, avec des capacités de raisonnement et de self-défense, la vie en pays étranger, au milieu d'une population et d'un langage peu connus, sous un climat souvent défavorable, constitue une rude épreuve à laquelle tous les européens ne sont pas capables de résister (c'est pourquoi les coloniaux, qui ont victorieusement subi ces difficultés sont une élite).

À plus forte raison, est-il superflu, et souvent périlleux, d'y exposer des êtres en état de moindre résistance à tous les égards, dont un banal incident suffit parfois pour faire sombrer la raison.

Annexe 56 : Tableau des coefficients attribuées aux diverses matières des examens en fin de peloton I et II et de période d'application pour l'infanterie, 1938-1939 (IX.A.2.)⁶²

Matières	Peloton I	Peloton II	Période d'application
<u>1. Notes données à l'examen de fin de cours :</u>			
- Aptitude au commandement	12	12	12
- Aptitude au rôle d'instructeur	5	5	5
- Vigueur physique	5	5	5
- Connaissance du français	12	12	12
- Tenue et discipline	4	4	4
- Règlement de l'infanterie			
Instruction technique	6	7	7
Combat	7	8	8
- Instruction physique	3	3	3
- Armement et pratique du tir	7	7	7
- Service dans l'armée	5	5	5
- Service en campagne	7	8	8
- Topographie	-	2	2
- Gaz de combat (moyens de protection- Entretien des masques- Précautions à prendre)	2	2	2
- Organisation du terrain	5	5	5
Total partiel	80	85	85
<u>2. Notes du directeur du peloton et résumant les notes obtenues pendant toute la durée du cours :</u>	20	15	15
Total général	100	100	100

⁶² Réalisé à partir de général Barrau, Directives concernant la formation aux gradés indigènes, Paris, date non écrite mais les informations données par le document amènent à le dater de 1938-1939. SHD/R 8D75-822

Annexe 57: Tableau des coefficients attribuées aux diverses matières des examens en fin de peloton I et II pour l'artillerie, 1938-1939 (IX.A.2.)⁶³

Matières	Peloton I	Peloton II
1. Notes données à l'examen de fin de peloton :		
- Aptitude au commandement		
- Aptitude au rôle d'instructeur	10	10
- Vigueur physique	2	2
- Connaissance du français	6	6
- Tenue et discipline	10	10
- Artillerie :	4	4
Instruction technique réglementaire et armement		
Instruction pratique réglementaire	5	5
Service en campagne		
- Équitation et conduite des voitures	6	6
- Instruction physique	3	3
- Service dans l'armée	7	7
- Gaz de combat (moyens de protection- Entretien des masques- Précautions à prendre)	2 3	2 3
- Organisation du terrain	1	1
Total partiel	1	2
	60	65
2. Notes du directeur du peloton et résumant les notes obtenues pendant toute la durée du cours :	20	15
Total général	80	80

⁶³ Réalisé à partir de général Barrau, Directives concernant la formation aux gradés indigènes, Paris, date non écrite mais les informations données par le document amènent à le dater de 1938-1939. SHD/R 8D75-822.

Annexe 58 : Disposition ajouté au décret de 1933 et exonérant les élèves africains diplômés du tirage au sort (IX.A.2.)⁶⁴

« Le Président de la République française,
Vu le décret du 29 mars 1933 relatif au recrutement des troupes indigènes en Afrique occidentale et en Afrique équatoriale française ;
Sur le rapport des ministres des Colonies, de la Défense nationale et de la Guerre et des Finances,
Décrète :

Art.1^{er}- L'article 7 du décret du 29 mars 1933 relatif au recrutement des troupes indigènes en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française est complétée ainsi qu'il suit :

Entre le deuxième et le troisième alinéa, insérer l'alinéa suivant :

« Les élèves diplômés des écoles supérieures de l'Afrique occidentale française dont la liste est arrêtée par le ministre des Colonies sur proposition du gouverneur général, ne sont pas soumis à l'opération du tirage au sort. Ceux d'entre eux qui ont été reconnus aptes au service armé sont classés sans exception dans la première portion du contingent ».

Art.2- Le ministre de la Défense nationale et de la Guerre, les ministres des Colonies et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Paris, le 8 décembre 1937,

Albert Lebrun ».

⁶⁴ Le ministre de la Défense nationale et de la Guerre Édouard Daladier, le ministre des Colonies Marius Moutet et le ministre des Finances Georges Bonnet, Rapport au Président de la République, Paris, le 8 décembre 1937. SHD/GR 8D137-Dossier 1.

Annexe 59 : Rapport sur l'adjudant-chef Souleymana Diallo pour qu'il obtienne le Brevet du Centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes coloniaux (IX.B.1.)⁶⁵

« Kindia, le 2 août 1938,

Rapport du lieutenant-colonel Bousquet, commandant le Bataillon de tirailleurs sénégalais N°4 des sous-officiers indigènes coloniaux à l'adjudant-chef indigène Souleymana Diallo numéro de Matricule 3 347 (exécution des prescriptions de la circulaire ministérielle N°0458 1/8 IC du 1^{er} juin 1938).

Engagé volontaire, le 12 décembre 1923, Souleymana Diallo est sorti du peloton des élèves caporaux avec le N°1 en 1925 et a été nommé sergent au titre des Écoles le 1^{er} mai 1927.

Il a été admis au Centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes de Fréjus le 9 juillet 1929 par D.M. N° 1 742 C/8.

En 1931, à l'issue du cours, il a été noté comme suit :

« A obtenu à l'examen de sortie la moyenne la plus basse de tous les élèves de 2^{ème} année (13,289)). A été néanmoins jugé par la commission Apté à remplir les fonctions de chef de section. Encore jeune de caractère, quelque peu susceptible et orgueilleux, Souleymana ne me paraît pas au point de vue mentalité avoir pour le moment l'étoffe d'un officier indigène sûr »

Signé : Paris, chef de bataillon, directeur des cours.

Nommé adjudant le 1^{er} octobre 1931 puis adjudant-chef le 1^{er} octobre 1937, Souleymana Diallo a obtenu dans ses emplois les notes suivantes :

- Français : Bonnes connaissances- Lit et écrit correctement.

En progrès.

⁶⁵ Le lieutenant-colonel Bousquet, Rapport sur l'adjudant-chef Souleymana Diallo, Kindia, le 2 août 1938. SHD/GR 8D137-Dossier 1.

- Instruction militaire : Bon chef de section. Apte à commander une section de mitrailleuses.

- Aptitude à commander et à instruire : A du commandement. Belle attitude devant la troupe. Bon instructeur.

- Aptitude générale. Conduite : bonne - Manière de servir : bonne – Moralité : Bonne.

Des appréciations ci-dessus, il résulte que l'adjudant-chef Souleymana Diallo :

1. A obtenu la moyenne de 13,289 à sa sortie de Fréjus.

2. A été jugé par la commission apte à remplir les fonctions de chef de section.

3. A confirmé par la suite son aptitude au commandement de cette unité et s'est montré bon instructeur.

4. A amélioré ses connaissances en français.

5. N'a pas démerité et a servi avec dévouement et loyalisme.

En conséquence, le lieutenant-colonel Bousquet, commandant le Bataillon de tirailleurs sénégalais N°4, propose que le brevet du centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes coloniaux soit délivré à ce sous-officier indigène ».

Annexe 60 : Brevet du centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes
coloniaux, 1938 (IX.B.1.)⁶⁶

COMMANDEMENT SUPERIEUR
DES TROUPES COLONIALES
dans la Métropole

Modèle
Format 32 cm x 21 cm
Article 13 de l'Instruc-
tion .

A N N E X E 8

BREVET du CENTRE
de PERFECTIONNEMENT des SOUS-OFFICIERS
INDIGENES COLONIAUX
(S E N E G A L A I S)

Le Général de Division (I)
Commandant Supérieur des Troupes Coloniales dans la Métropole
certifie qu'au cours des épreuves de l'examen de sortie du Centre de
Perfectionnement des sous-officiers sénégalais ,
le (2)
.
a obtenu les moyennes suivantes :

Instruction Militaire Théorique	/20
Instruction Militaire Pratique	/20
Instruction Générale	/20

et qu'en aptitude générale il a mérité les notes ci-après :

Conduite, Manière de servir, Caractère et Moralité	/20
Aptitude au commandement	/20

Fait à le 19..

Le Général de Division (I)
Commandant Supérieur des Troupes Coloniales
dans la Métropole .

(1) - Nom de l'autorité ayant délivré le brevet.
(2) - Grade, nom, numéro matricule et corps d'affectation du titulaire
du brevet .

⁶⁶ Instruction relative aux Centres de perfectionnement des sous-officiers indigènes de l'infanterie coloniale, Annexe 8, Paris, le 5 mars 1938. SHD/GR 8D137 Dossier « Centre de Fréjus »

Application des dispositions du paragraphe c de la Dépêche N° 458-1/8-IC
du 1er Juin 1938.

Art. 22 de l'Instruction N°
702-1/8 du 5 Mars 1938.

BREVET du CENTRE de PERFECTIONNEMENT
des SOUS-OFFICIERS INDIGENES COLONIAUX

=====

Le présent brevet est délivré au (1) _____

qui a suivi, de 19 à 19 , les cours du Centre de Perfectionnement des Sous-Officiers Indigènes Coloniaux de FREJUS et a satisfait aux examens de sortie de ce centre.

PARIS, le 15 Novembre 1938

Pour le Général
Directeur des Troupes Coloniales
Le Lieutenant-Colonel.

(1)- Grade, Nom, Numéro Matricule et Corps
d'affectation du titulaire du brevet.

Annexe 61 : État des notes à l'examen de sortie des candidats du Centre de perfectionnement de Fréjus en 1938 (deuxième année) (IX.B.1.)⁶⁷

Épreuves	Coefficient	Maissa M'Baye Adjudant		Koudougou Nana sergent- chef		Mamakoro Keita sergent-chef		Brahima Doukouré sergent-chef	
		Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total
1. Écrit									
Rédaction	6	14,87	89,22	16,75	100,50	16,2 1	97,26	18,6	111,6
Arithmétique	3	18,62	55,86	19,32	57,96	19,3 1	57,93	19,96	39,88
2. Oral									
Histoire	2	17,67	35,34	16,69	33,38	17,4 3	34,56	19,19	38,38
Géographie	3	16,67	50,01	16,41	49,23	18,6 3	55,89	18,6	55,8
Grammaire	4	16,79	67,16	16,86	67,44	16,8 5	67,4	18,95	75,8
Arithmétique	2	16,21	32,42	15,75	31,50	18	36	18,77	37,54
Topographie	1	17	17	17,5	17,5	17,5	17,5	17,5	17,5
Règlement infanterie	5	17,25	86,25	16,75	83,75	17,8	89	18,25	91,25
Règlement infanterie Organisation terrain	4	17,16	68,64	16,5	66	17,7 9	71,16	17,87	71,48
Règlement de mitrailleuses	3	16,75	50,25	15,25	45,75	17,2 5	51,75	17,12	51,36
Service en campagne	3	17,33	51,99	17,33	51,99	17,8 7	53,61	17,7	53,1
Pratique de tir	4	17,25	69,00	15,5	62	17,5	70	17,93	71,72
Éducation physique	4	18	72	18	72	17,7 5	71	17,75	71
Matériel de tir	3	16,91	50,73	16,75	50,25	18,5	55,5	18,5	55,5
Discipline générale	3	17,97	53,91	17,45	52,35	18,8 7	56,61	18,87	56,61

⁶⁷ Réalisé à partir de : le chef de bataillon Virey (président de la commission) et les trois autres membres de la commission le capitaine Potin, le capitaine Michel, le capitaine Le Cocq, Examen de sortie- Élèves de deuxième année- Cycle 1937-1938- État des notes des candidats, Fréjus, le 22 août 1938. SHD/GR 8D137-Dossier 1.

Service de place	1	17,50	17,50	17,5	17,5	18,5	18,5	18,5	18,5
Hygiène et gaz de combat	2	18	36	17,5	35	18,25	36,5	17,5	35
Caractère, moralité	14	19	266	18,66	261,24	19	266	19	266
Aptitude au commandement	13	18,42	239,46	17,42	226,46	18,28	237,64	18,72	243,36
Totaux			1418,74		1381,8		1444,41		1481,38
Moyennes			17,73		17,27		18,05		18,51

Annexe 62 : Moyennes des candidats admis à passer en deuxième année au Centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes de Fréjus en 1938 (IX.B.1.)⁶⁸

MINISTÈRE DE LA GUERRE
5ème Direction

Commandement supérieur
des Troupes Coloniales
dans la Métropole

5ème Division
Coloniale Sénégalaise

4ème R. T. S.

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT
DES SOUS OFFICIERS
INDIGENES DE FREJUS

FREJUS, le 18 août 1938.

Références: Note de service N° 1452/3 du
Général cdt. supérieur des T.C.
dans la Métropole en date du
20 juillet 1938.

P R O C E S - V E R B A L
de la
COMMISSION DES EXAMENS DE PASSAGE 1937-1938.
-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Confidentiel

La Commission des examens de passage du Centre de Perfectionnement des sous-officiers indigènes composée de :

M. M. FOULET Lieutenant-Colonel du 4° R.T.S. Président.

LAPEYRE Chef de Bataillon Directeur du C.P.)
LECOQ Capitaine du 4° R.T.S.) Membres.
MICHEL Capitaine du C.T.T.L.C.)

après avoir procédé aux examens de Passage au Camp de CAIS (FREJUS) conformément aux articles 21 et 22 de l'Instruction Ministérielle N° 1110-1/8 en date du 17 Mars 1929, propose que les candidats soient classés comme suit :

1°)- APRES A SUIVRE LES COURS DE 2ème ANNEE.

N° Mle	NOM	Grade	Points obtenus	Moyenne	Observations
<i>Sénégalais:</i>					
26.656	Sikou Karaoré	Sergent chef	1405,23	17,56	
10.825	Abdoul Gadire	Adjudant	1293,51	16,16	
23.052	Dian Keïta	Sergent chef	1280,98	16,01	
<i>Malgache:</i>					
11.044	Ralaivao Edouard	Sergent chef	1314,81	16,43	
<i>Indochinois:</i>					
6.126	Nguyen-Van-Dinh	Sergent chef	1397,10	17,46	

2°)-/.....

⁶⁸ Procès-verbal de la commission des examens de passage 1937-1938, Centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes de Fréjus, Fréjus, le 18 août 1938. SHD/GR 8D137-Dossier 1

Annexe 63 : Maladies et nombre de malades au sein du 5^e R.T.S. en 1936
(IX.C.1.)⁶⁹

Maladies	Nombre de soldats infectés
Dysenterie	1
Fièvre et syndrome	40
Embarras gastrique fébrile	1
Syndromes dysentériques	30
Oreillons	2
Grippe	19
Rhumatismes	1
Zona	1
Erysipèle	1
Furonculose	4
Gonococcie urétrale	1
Chancre mou	15
Syphilis primaire	4
Paludisme	2
Taeniasis	23
Ver de Guinée	3
Gale	2
Amaigrissement	10
Rhumatismes chroniques	1
Névralgie sciatique	1
Hémorroïdes	1
Adénite	20
Gingivo stomatite	1
Abcès dentaire	9
Embarras gastrique	7
Diarrhées	22
Entérite	3
Appendicite	2
Colites	3
Abcès et fistules	2
Hernie	1
Affection du tractus digestif	5
Trachéite aiguë	1
Bronchite	66
Total	305

⁶⁹ Réalisé à partir de Médecin commandant Guérolé, Rapport sur l'état sanitaire du 5^e Régiment de tirailleurs sénégalais. Année statistique du 1^{er} janvier au 31 décembre 1936, Sfax (Tunisie). SHD/GR 8D152-909

Sources

Sources archivistiques

A. La Grande Guerre

1. Centre historique d'étude des troupes d'outre-mer (CHETOM) à Fréjus :

• **CHETOM 16 H 183 : Troupes coloniales au cours des différentes campagnes.**

Dossier 1 : « Qu'est-ce que les Troupes coloniales ? », rôle de l'armée coloniale, l'armée coloniale et ses problèmes, cinquantenaire des Troupes coloniales.

Dossier 4 : les Troupes de marine en 1964, origine et histoire des Troupes de marine.

Dossier 5 : Les Troupes coloniales à Madagascar, en A.O.F., en A.E.F., en 1914-1918, dans la campagne du Rif.

Dossier 6 : les hauts faits des Troupes coloniales.

Dossier 7 : les Marsouins au fortin de Beauséjour (1915).

Dossier 8 : les Troupes coloniales en 1940-1945, en Indochine.

Dossier 9 : articles.

Dossier 10 : statut des troupes coloniales.

• **CHETOM 16 H 184 : 1895-1966.**

Historiques de l'organisation de l'artillerie coloniale et de son rôle aux colonies, à Madagascar, en Cochinchine, au Cambodge et en Océanie, au Tonkin et en Annam, dans les pays sous mandat (Togo, Cameroun, Levant), au Siam et en Chine, en A.O.F., en A.E.F. et en A.F.N. ; historique des points d'appui et des places fortes coloniales ; rapport du directeur et commandant les troupes d'artillerie au Soudan ; historiques de l'artillerie de Marine et de l'artillerie coloniale ; situations comparatives en septembre 1870 et en 1891.

• **CHETOM 16 H 186.**

Les Troupes coloniales en Russie, 1918-1919 : historique du bataillon colonial sibérien, expédition d'Arkhangelsk (1918-1919) ; note sur la bataille du 15 juillet 1918 en Champagne ; études statistiques des pertes 1914-1918 ; projets d'étude sur les combats du Luxembourg belge (région de Rossignol et Saint-Vincent) en août 1914 : synopsis, notes, cartes,

scénario (1987) ; liste des formations européennes et indigènes mobilisées pendant la guerre 1914-1918 ; liste des unités coloniales : front français et front d'orient ; projet d'exposition sur les coloniaux en Argonne, 1914-1918 et 1939-1940 ; cartes d'état-major : Dammartin- en- Goele, Luzarches, Creil- Chantilly et Pont- Saint- Maxime- Senlis ; texte de conférence « le corps d'armée colonial dans la bataille des Ardennes, Neufchâteau, 22 août 1914 » ; ordres généraux, notes diverses du 1^{er} corps d'armée colonial (mars- avril 1917) ; récits manuscrits des combats des divisions coloniales en 1914-1918 ; historique des troupes coloniales pendant la guerre 1914-1918 : fronts extérieurs, armée d'Orient ; historique des opérations au Maroc en 1914-1918 : études, historiques sur la pacification au Maroc et campagne de la tache de Taza (1920-1923).

• **CHETOM 16 H 187 : 1895-1954.**

Dossier 1 : dossiers de travail de la Commission du règlement colonial et des sous-commissions (1920), et de la commission de rédaction du manuel colonial (1922), « les progrès de la science et de la guerre » par le capitaine Nardi (1948), bulletin d'information de l'A.E.F. (1948), articles du Monde militaire et de France-Presse.

Dossier 2 : conférences et études : « distinction entre les territoires africains et asiatiques » défense maritime des colonies, développement de la zone de protection Afrique, opérations fluviales aux colonies, défense contre aéronefs aux colonies, tactique coloniale, emploi de l'aviation aux colonies, position stratégique de la France dans le Pacifique, guerre de siège, transmission, effort militaire et mouvement commercial, personnel médical, motorisation, véhicules de combat, emploi de la Marine dans les corps expéditionnaires, budget, ordre de bataille (1895-1954).

2. Service historique de la Défense (SHD) au château de Vincennes :

• **SHD/GR 6 N 96-97** : troupes coloniales et indigènes : personnel, missions, contrôle, inspections, camps, recrutement notamment mission du député du Sénégal Diagne, administration, avancement, mutations, décorations, permissions, discipline, organisation et emploi des bataillons sénégalais et des troupes noires y compris américaines (influence de la guerre sur la question noire aux États-Unis, circulaire Linart du 7 août 1918). 1916-1919.

- **SHD/GR 7 N 79** : commission et réorganisation des troupes coloniales en 1911 ; projets et études relatifs à la fusion des troupes coloniales et des métropolitaines (1906-1913).
- **SHD/GR 7 N 80** : les troupes noires : décisions de principe et rapports, correspondance et notes diverses, Sénégalais en Afrique du Nord (1908-1914).
- **SHD/GR 7N81** : les troupes noires : documents sur l'organisation et l'emploi des troupes noires (1903-1914) ; dossier du général Mangin comportant un historique de la question des troupes noires depuis 1889 et une situation des unités sénégalaises au 1^{er} août 1914 (1911-1914) ; étude du général Langlois sur la question des troupes noires (*Revue militaire générale*, numéro du mois de janvier 1910).
- **SHD/GR 7 N 440-447 : troupes indigènes coloniales.**
- **440** : utilisation des troupes noires en avril 1917, emploi des troupes indigènes, hivernages, créoles, recrutement des Sénégalais en 1918 et des Malgaches, travailleurs destinés aux usines et à l'armement. (décembre 1915-janvier 1919)
- **441** : Infanterie coloniale et armée noire : réorganisation, projets, études ; bataillons sénégalais en Afrique du Nord ; recrutement de 1919 en Afrique occidentale et équatoriale française ; armée noire de choc ; projet d'organisation. (novembre 1917-avril 1919)
- **SHD/GR 7 N 2120** : troupes coloniales ; recrutement et transport des indigènes des colonies.
- **SHD/GR 7 N 2121** : commandement supérieur des dépôts des troupes coloniales : répartition avant guerre de l'armée coloniale, mutations successives des divers éléments mobilisés des troupes coloniales (d'août 1914 à novembre 1916), notes de principe concernant l'instruction ; tableaux d'effectifs de guerre, pertes ; tirailleurs sénégalais débarqués en Europe, Algérie, Tunisie depuis la mobilisation ; notes de principe concernant les travailleurs coloniaux et les militaires indigènes des troupes coloniales.
- **SHD/GR 7 N 2122**. Maroc : coloniaux et Sénégalais au Maroc.
- **SHD/GR 9 N 873** : *dossier 1* : organisation et mise en état des camps sanitaires pour l'Outre-Mer de Fréjus et Saint-Raphaël (1916-1920).

• **SHD/GR 9 N 876** : *dossier 2* : rapport de l'inspection médicale des camps militaires (1931-1938).

• **SHD/GR 9 N 1078** : *dossier 2* : permission et congés pour les colonies. Rapports d'inspection sanitaires des troupes sénégalaises (1916-1917) (1916-1921).

• **SHD/GR 9 N 1081** : *dossier 3* : alimentation azotée pour les Africains (1920-1935).

• **SHD/GR 9 N 1085** : *dossier 1* : rapport sur l'état sanitaire des camps d'instruction (1921-1935)

Dossier 2 : dossier camp de Souge.

• **SHD/GR 9 N 1087** : hygiène des camps d'instruction et casernements, renseignements par région militaire (1922-1929).

• **SHD/GR 9 N 1125** : *dossier 1* : admission au centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes de Fréjus (1931-1932).

• **SHD/GR 9 N 1142** : *dossier 2* : fonctionnement et réorganisation des dépôts coloniaux (1915-1918). Retrait du front des coloniaux (1916-1918). Emploi des troupes coloniales dans les usines et pour l'agriculture.

• **SHD/GR 9 N 1143** : *dossier 1* : centre d'instruction de l'artillerie coloniale de Saint Aubin d'Aubigné (Ille et Vilaine) ; camps de Fréjus Saint-Raphaël : installation, organisation, matériel (1914-1919)

• **SHD/GR 9 N 1145** : *dossier 2* : retrait du front et hivernage en Algérie et Tunisie (1915-1916).

• **SHD/GR 9 N 1148** : *dossier 1* : rapports d'inspection sanitaire (1915-1917).

• **SHD/GR 9 N 1149** : *dossier 1* : installation des Sénégalais durant les hivers 1915-1916.

Dossier 2 : recrutement des cadres d'infanterie coloniale (1915-1921).

• **SHD/GR 15 N 194-199** : « organisation Maroc et Afrique du Nord », utilisation sur les fronts du N.E., en Orient ou en A.F.N. des troupes indigènes : troupes d'Afrique du Nord, troupes sénégalaises, malgaches, indochinoises et somaliennes (série M).

• **194** : Registres de la série M (n° 1 à 4) 15 septembre 1914- 21 mai 1915

• **195** : Idem (n° 5 à 7) 21 mai 1915- 26 mai 1916

• **196** : Idem (n° 8 à 10) 28 mai 1916- 27 juin 1917

• **197** : Idem (n° 11 à 14) 28 juin 1917- 31 octobre 1918

- **198** : Idem (n° 15 à 17) 1^{er} novembre 1918- 13 avril 1919
- **199** : Idem (n° 18 à 20) 14 avril- 15 octobre 1919
- **SHD/GR 16 N 1489-1509 : comptes rendus des chefs d'unités relatifs au moral des troupes.**
- **1507** : Troupes coloniales : infanterie coloniale, zouaves, tirailleurs et toutes les troupes de couleur, légion russe (octobre 1917-décembre 1918).
- **SHD/GR 16 N 1510-1518 : fiches sur le moral des unités combinant les enseignements des comptes rendus des chefs de corps et ceux du contrôle postal.**
- **1517** : Bataillons de chasseurs : infanterie coloniale, légion étrangère, zouaves, tirailleurs, troupes noires.
- **SHD/GR 16 N 1600-1616 : documents et récits pour servir à l'information.**
- **1600-1601** : notices sur les fourragères (B.C.P., infanterie coloniale, infanterie légère d'Afrique, R.I.T., zouaves, tirailleurs, bataillons sénégalais, R.A.C. coloniale, régiments de génie (1919).
- **SHD/GR 16 N 1688** : prescriptions pour l'hivernage, pour les troupes au repos ; bataillons sénégalais : hivernage dans le Midi (5 août-5octobre 1917).
- **SHD/GR 16 N 2006** : opérations des bataillons sénégalais du 1^{er} C.A.C. (1918).
- **SHD/GR 16 N 3014-3030 : correspondance expédiée par le 3^{ème} bureau (section orientale), puis à partir de janvier 1917 par le bureau des T.O.E. au ministère (1^{ère} section), à partir de mai 1917 par le groupe de l'avant de l'E.M.A. (3^{ème} bureau A), enfin à partir de décembre 1919 par le 3^e bureau (section orientale).**
- **SHD/GR 16 N 3015** : à propos du retour en France des régiments sénégalais de la 17^e division coloniale.
- **SHD/GR 16 N 3207** : Afrique du nord : situation en Algérie, Tunisie, Maroc, opérations dans le Sud tunisien, le Constantinois, le Sahara, au Maroc, mouvements de troupes (bataillons sénégalais).
- **SHD/GR 19 N 1049-1059 : correspondance expédiée relative aux opérations (août 1914-avril 1919).**
- **1051-1052** : emplois de bataillons sénégalais (octobre 1916-juin 1917).

• **SHD/GR 20 N 14-16 : organisation : instructions ministérielles, dépêches diverses (avril-juillet 1915).**

• **14** : infanterie : bataillons coloniaux, sénégalais (mars 1915-février 1916).

• **16** : intendance : organisation et personnel, habillement, ravitaillement ; hivernage : locaux, chauffage, Sénégalais, fournitures (mars-décembre 1915).

• **SHD/GR 20 N 53** : 2^e brigade mixte coloniale, puis 1^{ère} brigade coloniale du C.E. (puis de la 17^e D.I.C.), puis 33^e brigade coloniale : cahiers d'enregistrement de la correspondance expédiée et reçue (mars 1915-novembre 1917).

• **SHD/GR 20 N 54-57 : commandement des troupes sénégalaises en France, puis 4^{ème} brigade mixte coloniale, puis 2^e brigade coloniale du C.E.D. (puis de la 17^e D.I.C.) : dossiers de correspondance expédiée et reçue, relatifs au service courant et aux opérations. (décembre 1914-août 1916)**

• **54-55** : dossiers de correspondance expédiée (1915-1916).

• **56-57** : dossiers de correspondance reçue et divers : états des pertes, ordres de bataille (1915-1916).

2^{ème} corps d'Armée Coloniale :

Commandement : 21 juin 1915 : général Blondat

27 octobre 1918 : général Claudel

1^{er} Bureau

• **SHD/GR 22 N 2468** : ordres de bataille, effectifs (bataillons sénégalais, renforts) 1915-1918.

• **SHD/GR 22 N 2469** : situations-rapports des 5 et 10 jours, états des pertes. (1915-1919).

• **SHD/GR 22 N 2470** : rapports journaliers (1917-1918).

• **SHD/GR 25 N 551** : régiment de tirailleurs sénégalais de l'A.O.F. : effectifs, ordres, rapports de combats (septembre-novembre 1914).

Archives rapatriées de Moscou :

• **SHD/GR 8 D 1. 366, 661, 371.**

Troupes du groupe de l'A.O.F. : 1914, 1934, 1937.

496, 653, 933.

Troupes du groupe de l'A.E.F. et du Cameroun (1916-1917, 1932, 1937)

1914-1937.

• **SHD/GR 8 D 21.**

Discipline et justice militaire.

706.

Actes d'insubordination, incidents et mutineries provoqués par du personnel militaire d'origine créole ou sénégalaise : dossiers individuels contenant compte-rendu et décisions.

• **SHD/GR 8 D 40.**

746, 375.

Révision du 11 juin 1901, transformation du commissariat en intendance et organisation du service de santé des troupes coloniales : documents de travail, minutes des projets (1901-1906). Réorganisation militaire de l'AOF : lettres, notes, rapports et textes législatifs (1905-1906) ; historique de l'armée coloniales avant 1915 ; création de deux divisions d'infanterie coloniale avant 1915 ; création de deux divisions d'infanterie coloniale et dénomination des régiments coloniaux de nouvelle création ; dépêches ministérielles (1915).

1878-1915.

• **SHD/GR 8 D 41-42.**

Réorganisation des troupes coloniales, refonte du décret de septembre 1903.

• **41.** 747, 750.

Propositions émanant des unités stationnées en métropole et aux colonies, analyse de ces propositions, projets présentés aux ministres : rapports, tableaux d'effectifs (1912-1913) ; documents de travail sur la création ou la suppression de troupes en Afrique et à Madagascar : notes, lettres, tableaux d'effectifs (1909-1910).

1903-1913.

• **SHD/GR 8 D 54-56.**

Organisation et emploi des indigènes.

• **54.** 380.

Service de l'organisation des travailleurs coloniaux. – Emploi de la main d'œuvre, transferts de personnel, recrutement, fonctionnement des dépôts, centres et groupements : règlements, instruction, notes et dépêches.

1916-1921.

690, 412.

Militaires indigènes coloniaux. – Organisation, sélection au recrutement, instruction, équipement, armement : notes, dépêches, tableaux d'effectifs ; armement des tirailleurs indochinois pour l'instruction : notes et dépêches.

1914-1917.

496.

Tirailleurs indigènes. – Tirailleurs malgaches, vie courante dont rixe entre tirailleurs malgaches et somalis (19-20 mars) ; rapports, comptes rendus, dépositions, rapports d'autopsie (novembre 1916-août 1917) ; organisation des troupes à Djibouti : rapports, instructions (1915-1916) ; contingent des vieilles colonies, application de la loi de recrutement aux classes de 1912 et 1913 : instructions (1913-1914) ; encadrement, mise sur pied de guerre et emploi des tirailleurs sénégalais, inspection d'un hôpital de tirailleurs sénégalais, assistance aux troupes noires, bataillons dans les usines : notes et rapports (1917-1918) ; recrutement des indigènes : notes et rapports ; enquêtes au sujet de plaintes de tirailleurs : comptes rendus (1917).

1913-1918.

• 55. 373, 362, 358.

Formations indigènes. – Constitution de bataillons indigènes indochinois : notes, lettres, dépêches, câblogrammes, tableaux de transport (1916-1919) ; organisation et utilisation des bataillons, armement des troupes, hospitalisation et rapatriement : dépêches ministérielles, notes, lettres, bordereaux ; demandes de changement de corps : comptes rendus, lettres, états de services, états nominatifs, dépêches (1916-1917) ; inspection du contingent indigène, justification du rôle de l'inspecteur des formations indigènes des troupes coloniales et tournée d'inspection : notes de service, ordres de mission (1916-1917).

1916-1919.

491, 539.

Tirailleurs sénégalais, organisation générale. - Instruction générale sur les contingents indigènes à fournir par l'Indochine : notice imprimée (1916). Groupe des bataillons sénégalais de Fréjus, encadrement, liste des hôpitaux affectés aux troupes noires, mise sur pied de guerre de bataillons sénégalais : notes et comptes rendus (1916). Camp du Courneau, situation : note (1916) Unités sénégalais en A.O.F., création, encadrement, transport,

constitution des 18^e et 19^e régiments de tirailleurs sénégalais, instruction : notes, dépêches, circulaires (1914-1920) ; encadrement des régiments des tirailleurs sénégalais : comptes rendus et rapports (1927-1936).

• **8 D 61-64.**

Garnison des troupes coloniales en métropole, en particulier les camps du sud-ouest et outre-mer.

• **62.** 573, 692, 699.

Hivernage des contingents des militaires indigènes ou créoles des troupes coloniales. –

Emploi des troupes noires pendant l'hiver 1914, 1915, installation dans les 15^e et 16^e régions militaires, à Fréjus et en Algérie, instruction dans les camps : télégrammes, décisions ministérielles, dépêches, notes de service (1914-1916) ; emploi et répartition des bataillons d'étapes pendant l'hiver : rapports (octobre-novembre 1916) ; transferts dans les dépôts, conditions de l'hivernage, état sanitaire des troupes, états des décédés : documents de principe, correspondance de députés, comptes rendus, états nominatifs (1915-1917).

1914-1917.

• **63-64. Camps de Fréjus, de Saint-Raphaël et du Courneau. -**

• **63.** 360, 584.

Création et organisation des camps de Fréjus et de Saint-Raphaël, leurs effectifs, instruction des troupes, unités récompensées : notes, rapports, lettres (1915-1919) ; installation d'unités sénégalaises pour l'hiver aux camps de Fréjus et du Courneau : rapports, dépêches, projets de dépêches, correspondance ; instruction des contingents sénégalais ; situation sanitaire des contingents des vieilles colonies : correspondance avec les élus ; condition de recrutement, d'engagement et d'affection des originaires des 4 communes : correspondance (1916).

471.

Constitution des trains régimentaires et des trains de combat à destination de Fréjus et de Saint-Raphaël ; constitution de foyers du soldat dans ces camps : correspondance entre le comité des foyers du soldat, le commandement des camps et le ministère (décembre 1916- février 1917). Message des officiers des camps du Courneau : comptes rendus (février 1917).

1916-1917.

588, 370.

Camps de Fréjus et Saint-Raphaël. – Installation, équipement, enquêtes sanitaires dans ces camps : correspondance, rapports (1917) ; organisation, instruction et discipline des formations indigènes dans ces camps : comptes rendus, rapports. Rengagement : dépêches, notes, extraits de règlements, états de services, documents à caractère médical (1917-1920).

1917-1920.

• **64.** 752.

Camps de Fréjus et Saint-Raphaël. – Effectifs, incidents survenus, contrôle du courrier des indigènes aux camps de Fréjus et Saint-Raphaël : rapports.

686.

Centres d'instruction de l'artillerie coloniale de Saint Aubin d'Aubigné et des camps de Fréjus et Saint-Raphaël, travaux d'aménagement, dotation en équipement et armement : notes de service, correspondance, décisions ministérielles.

413, 685.

Instructions relatives aux missions des dépôts (1914) ; fonctionnement, affectation de personnel spécialisé (cordonniers, tailleurs,...), création, réduction et suppression de dépôts : instructions, notes, comptes rendus. Hivernage des troupes indigènes et créoles, emploi de ces troupes dans les usines et aux travaux agricoles : notes et circulaires. Envoi de bataillons sénégalais en Orient : télégrammes, notes, dépêches (1915-1919).

1914-1919.

• **SHD/GR 8 D 65.**

494, 682.

Fonctionnement des dépôts des isolés coloniaux. – suivi des dossiers individuels : notes (mars-avril 1916) ; gestion des renforts sénégalais envoyés en métropole, affectation de militaires européens à l'encadrement des indigènes au dépôt des isolés coloniaux de Marseille : notes de service, dépêches, bordereaux (1916).

1916.

96, 278, 791.

Contrôle de l'état d'esprit et entretien du moral des troupes.

Contrôle postal aux armées pendant la guerre 1914-1918. – État d'esprit des sous-officiers indigènes : lettres, comptes rendus (avril- mai 1937) ; organisation des sociétés de secours mutuels dans les troupes coloniales : projets de statuts et bulletin officiel (janvier 1928-février 1932).

1914-1932.

• **SHD/GR 8 D 71-72. Instructions et règlements sur le recrutement.**

• **71. 744.** Recrutement de cadres : dossier de préparation à la commission interministérielle (mai- juin 1913) ; permutations temporaires entre officiers des troupes coloniales et officiers des troupes métropolitaines : minutes de textes législatifs, notes, lettres (1905-1913).

1901-1913.

558, 356, 393, 383, 451, 42.

Recrutement pendant la Première Guerre mondiale. – Rengagements pour la durée de la guerre : instructions, correspondance, décisions (1914). Projet d'application de la loi sur les conditions du recrutement et l'incorporation des indigènes des quatre communes de plein exercice du Sénégal : rapports, notes et projets de décret, texte de loi (1914-1915), extension de la loi de mars 1905 aux descendants des originaires des quatre communes de plein exercice du Sénégal : études, rapports, dépêches (1916-1916). Projets de décrets. – Règlement d'administration publique et relatif au recrutement du corps de l'intendance militaire des troupes coloniales ; fixation des effectifs du personnel des officiers d'administration de l'intendance des troupes coloniales : notes (1916). Engagements spéciaux contractés par les réformés : notes (octobre- novembre 1915). Préparation de décrets ou circulaires sur le recrutement des stagiaires officiers d'administration de l'artillerie coloniale, l'organisation du service de la justice militaire, le recrutement de tirailleurs infirmiers, de commis et d'ouvriers des troupes indigènes, l'incorporation des descendants des natifs des communes de plein exercice du Sénégal, disposition au sujet de la mobilisation des mobilisés d'origine coloniale (1917).

1914-1917.

• **72. 774, 808.**

Projets de décrets et d'instruction sur l'engagement et le rengagement dans les troupes coloniales (1927-1937) ; organisation de la propagande pour le recrutement (1927-1928). Engagement, rengagement, allongement du

service actif, obligation de la préparation militaire : décrets, projets de décrets ou d'instruction du 11 avril 1928 sur les engagements dans les troupes métropolitaines, études et propositions, extraits du journal officiel : circulaire relative à la convocation des réservistes (1928-1937).

228, 368, 742, 913.

Projet de règlement sur l'admission des officiers de réserve dans l'armée d'active : notes et correspondance échangée entre les 1^{er} et 2^e bureaux de la 8^e direction (1915-1917).

• **SHD/GR 8 D 76.**

Instructions et règlements sur la justice militaire.

175, 818.

Décret fixant en application de la loi du 29 septembre 1916 les mesures relatives au recensement, à la révision et à l'appel sous les drapeaux des descendants des natifs des 4 communes de plein exercice du Sénégal (1916).

• **SHD/GR 8 D 92-96.**

Affectations.

• **92.** *386, 566, 576, 572, 593.*

Affectations. – Correspondance au sujet d'affectations de tirailleurs sénégalais (1915-1917), de personnel européen et notamment d'officiers de l'artillerie coloniale à l'encadrement des troupes sénégalaises (1915-1919) ; avis d'affectation au dépôt des isolés coloniaux de Marseille (1^{er} semestre 1920).

1912-1920.

• **93.** *696, 587.*

Affectation et incorporation des créoles, rapatriement des créoles en sursis d'appel, questions communes aux indigènes sur leurs emplois et leur stationnement pendant la guerre : notes, circulaires, dépêches ; demandes d'affectation des inaptes médicaux en bataillons d'étapes, en sections d'infirmiers ou au front : correspondance et décisions (1915-1917).

1914-1919.

• **8 D 97.**

326, 761, 721, 590, 234, 488.

Réclamations adressées à l'administration au sujet de la carrière. – Demandes de libération des militaires indigènes coloniaux (1920), demandes de naturalisation de soldats des troupes coloniales (1934-1937),

demandes de maintien en activité au-delà de la limite d'âge (1936), demandes de changement d'arme (1934-1937) : correspondance, décisions. 1916-1937.

• **SHD/GR 8 D 115.**

769, 783.

Mobilisation des régiments de tirailleurs coloniaux et des forces mobiles : tableaux d'effectifs, rapports, projet de réorganisation, instructions (1873-1937) ; mémoire sur le meilleur parti à tirer des troupes de marine en cas de mobilisation (1892-1902).

1873-1937.

Mobilisation pendant la Première Guerre mondiale.

476, 462, 367, 574, 369, 595, 585, 396.

Mobilisation aux colonies. – Déclaration de l'état de guerre en A.O.F. : dépêches ; siège de Maubeuge : compte rendu du commandant du parc d'artillerie de Maubeuge, bordereaux d'envoi (1914) ; envoi d'Européens vers la métropole, commission de réforme, appel des réservistes dans les diverses colonies : rapports, bulletins, câblogrammes, liste nominative (1914-1917) ; documents de principe sur le ravitaillement en hommes (1910-1914), les nominations au grade de lieutenant à titre temporaire (septembre-octobre 1914), l'envoi aux armées de la classe de 1914 (décembre 1914) : instructions, notes de service, circulaires ; sursis d'appel pour certaines catégories professionnelles de l'A.O.F. (1916).

1903-1917.

• **SHD/GR 8 D 116.**

465, 817, 569.

Mission Depuis envoyée à Djibouti, recrutement du personnel : correspondance entre la direction et les unités, notes et liste de personnels (décembre 1916-mai 1917). Relève de personnel des unités situées hors de la métropole (Djibouti, Sibérie, ...) : notes et ordres d'affectation (1915-1920) : envoi de renforts pour l'armée d'Orient : rapport, notes, instructions, tableaux d'effectifs de guerre (février-avril 1917).

1915-1920.

385, 571, 100.

Mobilisation des contingents originaires des colonies. – Remise à disposition des fonctionnaires coloniaux mobilisés (1915-1916), exemptés

et ajournés de 1913 à 1917, relève des officiers pour l'A.E.F. et l'A.O.F. (1915), situation de la mobilisation en A.O.F. (1915), classes de 1918 et 1919 et mesures particulières à prendre pour ce contingent, modalités de démobilisation et rapatriement des créoles et des originaires des quatre communes, demandes particulières, désaccord entre le commandant supérieur de l'A.E.F. et le député du Sénégal (1916) : notes, dépêches, comptes rendus, câblogrammes, rapports, ordres généraux, instructions, lettres.

1913-1919.

Camps de Fréjus-Saint-Raphaël, fonctionnement et effectifs : rapports d'inspection et d'enquête (1918) ; maintien d'un détachement de tirailleurs sénégalais à Sorgue : correspondance (1918) ; cours sur l'emploi militaire des gaz et mise à l'essai de « têtère porte-sac d'infanterie » (1918).

1918.

• **SHD/GR 8 D 117.**

583, 498, 467, 460, 457.

Campagnes en Afrique. – Participation de la 4^e compagnie du 2^e bataillon de tirailleurs sénégalais au combat de Rezzou Regueibat (novembre-décembre 1914), envoi de troupes au Cameroun et événements en Afrique occidentale allemande, opérations au Maroc, au Niger et au Tchad : rapports, comptes rendus d'opération, notes, articles de la presse étrangère (1915-1918), cartes renseignées (1915-1917), états des pertes (1916-1919).

1914-1919.

148, 149, 150, 423, 395.

Prisonniers de guerre. – Conditions de captivité : collection d'arrêtés, instructions et directives.

1915-1918.

• **SHD/GR 8 D 118-119.**

630, 497, 722, 632.

Bilan de la Première Guerre mondiale, enquête. – Observations faites au cours de la guerre par les officiers des troupes coloniales : mémoires et rapports d'officiers (1920) ; état des pertes depuis 1914 (1917) : tableaux.

1917-1920.

• **SHD/GR 8 D 147.** 683, 332.

Cours des élèves officiers de réserve (notamment ceux de La Valbonne et de Valréas). – Admission aux examens, origine des candidats, désignation des candidats : notes, circulaires et états nominatifs, proposition de candidatures, liste de candidats ayant obtenu le grade de sous-lieutenant à titre provisoire.

1914-1917.

436, 254, 172.

Cours sur divers thèmes. – Collection de plans de conférence ou causeries pouvant être faite à la troupe : fiches thématiques (1919) ; cours sur l'emploi des gaz de combat (1917), instruction « Z » : texte intégral de l'instruction, procès-verbaux de séances d'instruction auprès du personnel de la direction (1934).

1917-1934.

• **SHD/GR 8 D 148.** 704.

Réorganisation du corps de santé des troupes coloniales, fixation des effectifs : études, avis des différents organismes intéressés, projet de révision du décret de novembre 1911 (1914) ; affaires courantes du service de santé classées par années : notes.

1914-1919.

3. Archives départementales du Var à Draguignan :

• **2R25** : extraits des minutes du greffe du Tribunal de Première Instance de Draguignan.

4. Archives municipales de Saint-Raphaël :

• **Registres de correspondance :**

- 4D42 : du 30 mars au 15 novembre 1918,

- 4D44 : du 19 mai 1919 au 25 février 1920.

• **3H3/1** : Ravitaillement des camps (1914-1918).

B. Entre-deux-guerres

1. Centre historique d'étude des troupes d'outre-mer (CHETOM) à Fréjus :

- **CHETOM 16 H 183 : Troupes coloniales au cours des différentes campagnes.**

Dossier 4 : les Troupes coloniales dans la guerre du Rif.

- **CHETOM 16 H 39 : Levant.**

Dossier 1 : documentation sur le stationnement des Troupes coloniales au Levant (1920-1939).

Dossier 2 : J.M.O. de la 1^{ère} compagnie légère du Levant (Syrie- Liban, mai 1944- juin 1945).

Dossier 3 : procès-verbaux des décisions prises entre les commissions française, libanaise et syrienne (juin- juillet 1945).

Dossier 4 : J.M.O. de la 24^e compagnie du groupement nord-africain au Liban (mai 1944-mars 1946), devenue le 2 janvier 1946, 1^{ère} compagnie de tirailleurs du bataillon mixte zouave tirailleurs.

Dossier 5 : historique du bataillon de marche de tirailleurs sénégalais du Levant (1925-1927).

Dossier 6 : étude sur la campagne de Syrie et la fin du mandat français.

Dossier 7 : J.M.O du bataillon mixte de zouaves tirailleurs du Levant (mars 1944- septembre 1946).

Dossier 8 : étude sur les compagnies méharistes du Levant.

Dossier 9 : J.M.O. du 5^e bataillon du Levant (février 1942- juin 1945).

2. Service historique de la Défense (SHD) au château de Vincennes :

- **SHD/GR 5 N 601 : dossier 2** : mesures en faveur des tirailleurs sénégalais (avril 1923).

- **SHD/GR 6 N 394** : modifications apportées à la loi du 28 mars 1928 (1932-1938), concernant notamment les troupes indigènes et les formations motorisées (mars 1932).

- **SHD/GR 6 N 395** : réorganisation des troupes coloniales et d'Afrique française du Nord (1923-1929) ; utilisation des indigènes coloniaux : interpellation déposée à propos de la violation permanente de la règle qui interdit de faire entrer les indigènes des colonies dans les troupes métropolitaines (1927-1929).

• **SHD/GR 7 N 2351 : troupes coloniales.**

Dossier 1 : organisation du commandement des troupes coloniales stationnées en métropole et remarques de détail (1929, 1928-1939).

Dossier 2 : recrutement des officiers et sous-officiers de l'armée coloniale : rapport au ministre sur les mesures à prendre et projet de loi (1920-1921).

Dossier 3 : recrutement des officiers indigènes : notes sur les mesures à prendre pour assurer le recrutement des officiers de l'armée coloniale (19 août 1920) ; procès verbaux de séances de la commission interministérielle des troupes indigènes (1922) ; notes sur la constitution d'un corps d'officiers (s.d).

Dossier 4 : prérogatives respectives des gradés européens et des gradés indigènes (1921-1926).

Dossier 6 : organisation des troupes coloniales : note sur le rattachement au ministère de la Guerre des troupes et services militaires coloniaux (29 novembre 1920), sur l'organisation militaire des colonies (20 mars 1921) ; rapports sur l'aptitude physique des différents contingents, armée du Rhin et colonies (20 mars 1921) ; répartition des effectifs coloniaux (1921-1928) ; tableaux d'effectifs des T.O.E. (1920-1922).

Dossier 7 : unités d'infanterie coloniale et régiments indigènes coloniaux d'infanterie ; organisation, effectifs (1922-1933).

Dossier 8 : unités d'artillerie coloniale stationnées en métropole (1920, 1923, 1928-1929).

Dossier 9 : régiments de tirailleurs coloniaux : problèmes de stationnement et d'organisation du commandement (1923-1929).

Dossier 10 : tirailleurs sénégalais (1922-1939).

Dossier 11 : unités malgaches (1920-1928).

Dossier 12 : unités indochinoises ; groupement indochinois-malgaches (1920-1928).

Dossier 13 : bataillon de mitrailleurs coloniaux, section des télégraphistes coloniaux.

• **SHD/GR 7 N 2353** : *dossier 1* : études sur les troupes indigènes : les colonies et la défense nationale ; encadrement des formations indigènes ; marins indigènes ; transports des contingents indigènes, installation en Algérie-Tunisie de troupes noires ; avis sur l'utilisation des indigènes dans les unités ou services ; questionnaire adressé aux gouverneurs généraux sur

la formation d'officiers indigènes : organisation d'une force coloniale (note du général Mangin) ; mobilisation économique et réserves indigènes ; projets de décrets sur le recrutement indigène ; recrutement et formation des officiers indigènes ; rapport du 29 décembre 1921 sur l'utilité d'un projet de loi relatif à l'organisation de l'armée indigène (1920-1921).

Dossiers 2 et 3 : rapports des première et deuxième sous-commissions (recrutement), conditions générales du recrutement en Afrique du Nord, Afrique Noire, Madagascar, Indochine (mai 1920).

Dossier 4 : rapport de la troisième sous-commission (organisation, répartition) encadrement et emploi des unités indigènes, en fonction des ressources de l'empire colonial et des exigences de la politique extérieure (mai- juin 1920).

Dossier 5 : rapport de la quatrième sous-commission (questions pécuniaires) : statut financier et prix de revient des militaires indigènes, contribution financière des colonies aux dépenses militaires (juin 1920).

Dossier 6 : rapport d'ensemble de la commission des troupes indigènes, dispositions législatives et réglementaires à prévoir (8 juin 1920).

• **SHD/GR 7 N 4041** : Rapports sur le moral et l'état d'esprit dans les corps et services du 19^e C.A., crise du moral aigüe parmi les officiers due à la lenteur de l'avancement et aux difficultés matérielles, souci d'assimilation des officiers indigènes, amélioration du corps des sous-officiers, résistance de la troupe à la propagande (1923, 1935-1937).

• **SHD/GR 7 N 4042** : **rapports sur le moral et l'état d'esprit**. *Dossier 1* : commandement supérieur des troupes de Tunisie : « discipline, sang froid et modération », malgré les difficultés matérielles et de carrière (1935-1937).

Dossier 2 : commandement supérieur des troupes de Maroc : désaffection des officiers pour le service au Maroc en raison de la modicité des avantages (1923, 1935).

Dossier 4 : troupes coloniales en France : gêne matérielle considérablement aggravée par le coût de la vie (1935-1937).

• **SHD/GR 9 N 268** : *dossier 1* : note de la 8^e direction sur la situation générale des troupes coloniales au 1^{er} janvier 1922 ; rapport au sujet des troupes coloniales stationnées en France et leur future réorganisation (12 janvier 1926) ; notes ministérielles concernant l'organisation des troupes coloniales, notamment sur les problèmes issus de la crise d'effectifs de

l'artillerie coloniale, rappel historique, répartition des unités coloniales sur le territoire et organisation des troupes coloniales stationnées dans la métropole (1921-1926) ; instruction du 3 février 1937 sur la mise sur pied des forces mobiles des troupes coloniales ; organisation du commandement des troupes coloniales, constitution de l'état-major des colonies (1920-1939) ; liste des unités des troupes coloniales formant corps, mobilisées au titre des armées (20 septembre 1939).

Dossier 2 : tableaux de répartition et d'emplacement des troupes coloniales en France et aux colonies (1922-1928).

Dossier 3 : officiers des troupes coloniales : recrutement, affectation, statut, situation, avantages ; officiers indigènes : notamment procès-verbal de la séance de la commission interministérielle des troupes indigènes sur la question du projet de loi sur le recrutement des officiers indigènes (9 juin 1922) ; centre de perfectionnement des élèves-officiers indigènes de Fréjus (1921-1923).

Dossier 4 : avancement des sous-officiers et des hommes de troupes coloniales ; instruction requise, condition d'accès (1938-1939).

Dossier 5 : tableaux de renseignements concernant les officiers et officiers d'administration des troupes coloniales (1925-1926).

• **SHD/GR 9 N 269** : *dossier 1* : effectifs indigènes en France et aux colonies et leur répartition (1921-1930) ; plan de transport en 1926 des tirailleurs sénégalais ; renforts coloniaux (1939-1940).

Dossier 2 : recrutement indigène : instruction interministérielle sur le service des militaires indigènes coloniaux hors de leur colonie d'origine (1921) ; rengagements indigènes (1923) ; durée du service militaire aux colonies (1922-1924).

Dossier 3 : tableaux d'effectifs de paix (1920-1938).

Dossier 4 : tableaux d'effectifs de guerre, tableaux d'effectifs et de dotation des unités de marche des forces mobiles des troupes coloniales (1920-1939).

Dossier 5 : utilisation des effectifs (1920-1939).

Dossier 7 : rapport du général Claudel au sujet des troupes coloniales au Maroc (12 janvier 1926).

Dossier 8 : troupes coloniales pour l'armée du Levant (1920-1927).

Dossier 9 : troupes coloniales pour la côte française des Somalis (1935-1939).

• **SHD/GR 9N270** : *dossier 1* : organisation et réorganisation de corps de troupe d'infanterie coloniale, formations, re-complètements, réorganisation d'unités (1920-1939).

Dossier 3 : tirailleurs coloniaux (1923-1929).

Dossier 4 : régiments de tirailleurs sénégalais (1919-1929 et 1939-1940).

Dossier 9 : service de santé des troupes coloniales et personnel indigène du service de santé (1922-1928) ; note du 2 septembre 1924 sur les problèmes d'effectifs et d'organisation du service médical aux colonies .

Dossier 10 : mise sur pied de la force mobile coloniale (1933-1939).

Dossier 11 : casernement des divisions et corps de troupe (1920-1929).

Dossier 12 : moral et état d'esprit des indigènes : conditions d'emploi des indigènes dans les services, rapports sur l'état d'esprit dans l'armée en 1931, 1936 et 1937, situation matérielle et morale des indigènes, exemption d'impôts (1920-1939).

Dossier 13 : commis et ouvriers d'administration coloniaux (1922-1928).

• **SHD/GR 9N329** : *dossier 1* : arrêté interministériel fixant les attributions de l'inspecteur général des troupes coloniales (4 septembre 1936) ; réorganisation des troupes coloniales dans la métropole (30 septembre 1938) ; étapes de l'organisation des troupes coloniales depuis 1622 (1937) ; directive du général inspecteur général des troupes coloniales sur l'instruction des troupes coloniales (1^{er} avril 1937).

Dossier 2 : questionnaires de l'inspection générale des troupes coloniales (1925-1936).

Dossier 3 : mission du général Billotte ; inspection des troupes coloniales de l'Afrique du Nord (1937).

Dossiers 4 à 6 : inspections des troupes coloniales (1939).

Dossier 7 : exercices de cadre des troupes coloniales ; exercice de cadres sur le terrain des grandes unités coloniales (1939).

• **SHD/GR 9N329** : *Dossier 1* : arrêté ministériel fixant les attributions de l'inspecteur général des troupes coloniales (4 septembre 1936) ; état des principales questions susceptibles de retenir l'attention de l'inspecteur général des troupes coloniales (24 février 1938) ; décret portant sur la nomination d'un chef d'état major des colonies (12 mai 1938) ; étapes de l'organisation des troupes coloniales depuis 1622 (1937) ; directive du

général inspecteur général des troupes coloniales sur l'instruction des troupes coloniales (1^{er} avril 1937).

Dossier 2 : questionnaires de l'inspection générale des troupes coloniales (1925-1936).

Dossier 3 : mission du général Billotte : inspection des troupes coloniales de l'Afrique du Nord (1937).

Dossiers 4 à 6 : inspections des troupes coloniales (1939).

Dossier 7 : exercices de cadre des troupes coloniales : exercice de cadres sur le terrain des grandes unités coloniales (1939).

- **SHD/GR 9N1159** : *dossier 3* : alimentation des troupes coloniales (1920-1939).

- **SHD/GR 9N1161** : *dossier 1* : encadrement, commandement des troupes à la mobilisation (1921-1936), comptes rendus de visites des centres de mobilisation (1932-1933).

Dossier 2 : situation d'habillement, prescription sur l'habillement et le campement (1921-1939).

Dossier 3 : instruction pour la mobilisation (1923-1928).

- **SHD/GR 9N1165** : *dossier 2* : condamnation de certains militaires coloniaux.

- **SHD/GR 9N1166** : *dossier 1* : rapports d'inspection de mobilisation (1924-1932).

Dossier 2 : situation d'encadrement des troupes coloniales (1925-1939).

Dossier 3 : instructions et notes individuelles sur l'engagement des troupes coloniales (1924-1934).

- **SHD/GR 9N1168** : effectifs et listes nominatives (1925-1939).

- **SHD/GR 9N1174** : instruction et manœuvres au sein de l'artillerie coloniale. Nouvelle organisation des troupes coloniales (1928-1939).

- **SHD/GR 9N1176** : *dossier 1* : cas d'indiscipline (1929-1935).

- **SHD/GR 9N1180** : *dossier 2* : stationnement des troupes coloniales (1932-1935).

- **SHD/GR 9N1186** : *dossier 3* : permission, congés pour tuberculose (1934-1937).

- **SHD/GR 9N1188** : *dossier 2* : installation d'un centre à Fréjus (1935-1936), avancement (1935-1937).

- **SHD/GR 9N1194** : historiques, études, souvenirs et photographies sur les camps et les séjours coloniaux.

- **SHD/GR 9N1196** : *dossier 1* : instruction des officiers et sous-officiers indigènes (1937-1938).

- **SHD/GR 9N1197** : *dossier 1* : cours programmes de travail, instruction (1937-1939).

Dossier 2 : stationnement et commandement des troupes coloniales (1937-1938).

Dossier 3 : effectifs (1938).

- **SHD/GR 9N1205** : *dossier 1* : stationnement des troupes coloniales (1939).

Dossier 2 : effectifs (1939).

- **SHD/GR 9N1208** : *dossier 1* : effectifs (1931-1939).

- **SHD/GR 9N1212** : *dossier 3* : historique des bataillons et régiments de tirailleurs sénégalais (1914-1930).

- **SHD/GR 9N1215** : *dossier 2* : répartition et emplacement des troupes (1932-1933).

Dossier 5 : films de propagande en faveur du recrutement des troupes coloniales.

Archives rapatriées de Moscou.

Un nouvel inventaire est désormais disponible, il fusionne les archives rapatriées de Moscou au cours des années 1990 et celles revenues en 2000. Elles ne sont pour le moment consultables que sur rendez-vous.

8D. Direction des troupes coloniales.

- **SHD/GR 8 D 1. 366, 661, 371.**

Troupes du groupe de l'A.O.F. : 1914, 1934, 1937.

496, 653, 933.

Troupes du groupe de l'A.E.F. et du Cameroun (1916-1917, 1932, 1937)
1914-1937.

- **SHD/GR 8 D 6.**

796.

Travaux du général Claudel : rapports de mission en Extrême-Orient (1927), rapport d'inspection des troupes coloniales du Maroc (1926), rapport général annuel sur les questions intéressant l'instruction des troupes

coloniales (1926), rapports d'inspection des régiments sénégalais d'Algérie et de Tunisie (1928), extrait du rapport général d'inspection des troupes coloniales de métropole et d'Afrique du Nord (1933-1934).

1926-1939.

• **SHD/GR 8 D 7.**

496, 263, 294, 772, 825.

Corps colonial (1913 et 1931), troupes coloniales en métropole (1932) (3^e division coloniale et 3^e régiment d'artillerie coloniale), 1^{ère} division coloniale sénégalaise en 1937.

1913-1939.

• **SHD/GR 8 D 8.**

102, 232, 264.

Fonctionnement courant. Relations de service entre la 8^e direction et l'état-major de l'armée : projets de notes de service ; traitement des dossiers et du courrier, consignes relevant du service général (1898-1901, 1936), consignes de sécurité (mai- juin 1940).

1898-1940.

• **SHD/GR 8 D 9.**

598, 650, 666.

Gestion des carrières (admissions, examens de passage et sortie du centre des sous-officiers indigènes de Fréjus : procès-verbaux des commissions, listes de candidats, états de service (1931-1932) ; statut des officiers d'active et de réserve, recrutement, tableau d'avancement : plans de travail, instructions, notes, circulaires, extraits du journal officiel (1931-1939) ; avis du cabinet en réponse à des vœux divers concernant le personnel officier (1937).

1931-1939.

• **SHD/GR 8 D 10.**

Justice militaire et discipline.

960, 667, 668.

Loi d'amnistie concernant les dettes des officiers : bordereaux d'envoi de dépêches (1936-1939), punition, conseil d'enquêtes et de discipline, certificats de bonne conduite et remise de galons : décisions (1936-1940).

1898-1940.

• **SHD/GR 8 D 11-12.**

Décorations. Récompenses.

• **11.**

302, 311, 305, 300, 153.

Médaille militaire, croix du combattant, ordres coloniaux. Conditions d'attribution de la médaille militaire aux sous-officiers indigènes invalides (1918-1919) et aux militaires indochinois, contestations de conditions d'attribution de la médaille coloniale sans agrafe (1929-1930) : directives, règlements, textes législatifs et articles de journaux. Attribution de la croix du combattant : dossiers individuels de Caire Fernand à Defert Emmanuel et de Dejean Joseph à Ferrandi Sébastien (1937). Liste des sous-officiers et hommes de troupe des troupes coloniales décorées d'ordres coloniaux depuis avril 1931 : registre (1931-1939).

1918-1939.

• **SHD/GR 12.**

304, 646, 313.

Légion d'honneur et autres décorations, témoignages de satisfaction. Documents de principe sur l'attribution de la Légion d'honneur, propositions pour des décorations et citations à titre posthume : états de proposition, dossiers de personnel, décisions du conseil d'État, listes de nomination (1938-1939). Appréciations sur les officiers et sous-officiers de réserve passés par les écoles de perfectionnement : lettres de satisfaction, mémoires de proposition, listes des récompensés (1938-1940).

1938-1940.

• **SHD/GR 8 D 13.**

541, 448, 821, 822.

Élaboration de documents de principe au sujet des troupes coloniales. Effectifs de l'artillerie coloniale : notes, études, projets de décret, décrets (1919-1924). Projet de loi des cadres (janvier 1924). Élaboration de documents de principe suite à la réorganisation de l'Armée de 1927 sur le recrutement et l'emploi des spécialistes, l'organisation du service de l'intendance, de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales, le tracé des régions militaires, les attributions du commandement supérieur des troupes coloniales en métropole, etc. : circulaires, rapports au Président de la République et projets de décrets (1928-1933). Application

aux troupes coloniales du règlement de manœuvre de l'artillerie et du règlement de l'infanterie du 1^{er} juin 1938 (1939).

1919-1933.

• **SHD/GR 8 D 14-16. Collections chronologiques de courrier au départ.**

• **14.**

64, 512, 121, 68.

Janvier-juillet, septembre-décembre 1930.

1930.

• **15.**

513, 72, 63, 523.

Décembre 1930-janvier 1931, janvier-mars et août-décembre 1932.

1930-1932.

• **16.**

515, 66.

Courrier classifié « secret » de janvier 1932 et mars 1933 à mai 1940.

1932-1940.

642.

Fonctionnement interne de la 2^e section : annuaires, notes de services.

1928-1932.

Carrières : recrutement, avancement, récompenses.

• **SHD/GR 8 D 17.**

169, 734, 87.

Projets de lois relatifs au recrutement, propositions d'avancement, dossiers de candidats ayant fait un recours pour leur avancement (1929-1930) ; réponses à la chambre des députés sur les attributions des sergents non comptables et des caporaux-chefs et sur le temps de commandement : notes, correspondance ; recrutement des sous-officiers comptables, problème de désaffection pour la carrière, amélioration de l'avancement : analyses, projets, dépêches (1929-1932) ; convocation des réservistes : textes législatifs (1931-1934).

• **SHD/GR 8 D 18.**

303, 92.

Propagande, recrutement, instruction physique. Fêtes projetées à Saint Louis du Sénégal à l'occasion du retour des troupes sénégalaises françaises : dépêche (1919) ; annonces d'évènements sportifs : circulaires de la section

d'instruction physique de l'état-major de l'armée ; stages d'éducation physique des instituteurs : circulaires ; préparation militaire du 3^e degré : circulaires du bureau (1921-1922).

1919-1922.

• **SHD/GR 8 D 19.**

837.

Principes de recrutement. - Engagement par devancement d'appel, transformation de contrats, rengagement des militaires libérables : projets d'instruction, notes, circulaires, statistiques (1930-1934) ; traitement de dossier individuel sur les mêmes questions que précédemment : notes, correspondance, états de services (2^e semestre 1934) ; note sur l'aptitude physique exigée chez les sous-officiers de carrière (1934).

1930-1934.

647 et 651.

Attribution de la carte du combattant. – Renseignements sur les unités ayant participé à des opérations durant la Première Guerre mondiale ou dans les colonies (bataillon de tirailleurs indochinois, malgaches et sénégalais) : rapports, instruction, correspondance ; statistique sur les personnels invalides.

1931-1933.

• **SHD/GR 8 D 21.**

171.

Demandes et attributions de décorations et de cartes du combattant : liste, règlements, correspondance (1932).

Discipline et justice militaire.

706.

Actes d'insubordination, incidents et mutineries provoqués par du personnel militaire d'origine créole ou sénégalaise : dossiers individuels contenant compte-rendu et décisions.

1917-1918.

• **SHD/GR 8 D 22.**

819

Enquêtes au sujet de contentieux entre militaires : comptes rendus, rapports, correspondances ; notes et circulaires sur les tenues militaires, l'autorisation

d'adhérer à des associations, la mise en garde contre certaines publicités touchant les militaires, la délivrance des certificats de bonne conduite.

1934-1935.

• **SHD/GR 8 D 23.**

Enquêtes, jugements et décisions de sanctions.-

170, 483, 856, 229, 480, 264.

Cassation et rétrogradation des indigènes aux Antilles, en AEF, jugements rendus par des tribunaux civils contre des militaires indigènes : notes, lettres, circulaires (1929) ; projets de décrets, études de demandes particulières et documents de principe : notes et circulaires (1932) ; enquêtes sur le décret de personnel : rapports, notes, correspondance (1933) ; sanctions disciplinaires : minutes de notes et lettres ; recrutement du corps autonome de la justice militaire : circulaire (1931) ; règlements de conseils d'enquêtes, réponses à demandes de grâce amnistiante : correspondance entre le cabinet et la direction de la justice militaire circulaire, états de service, jugements (1932) ; loi de juillet 1929 relative au fusionnement dans les armes des corps des officiers d'administration, de l'artillerie et du génie : projet d'instruction pour l'application (1929).

1929-1933.

• **SHD/GR 8 D 24.**

268, 233.

Décès par accident, suicide et meurtre : comptes rendus, rapports d'enquêtes.

1933-1936.

• **SHD/GR 8 D 25.**

912.

Discipline générale concernant la tenue, l'appartenance des militaires à des associations politiques ou confessionnelles, contentieux entre militaires et civils, punitions : minutes de notes, compte-rendu, correspondance, ordres particuliers.

848.

Justice, discipline et contentieux. – Études de cas individuels : notes correspondance (1935).

1935-1936.

• **SHD/GR 8 D 26.**

643, 712, 76.

Courrier classifié (janvier 1929, juin-décembre 1933, janvier-mai 1924, juillet-décembre 1926).

1924-1933.

• **SHD/GR 8D27 à 38. Chronos.**

• **27.** 55, 711, 519, 710.

Juillet-décembre 1927, janvier 1929-juillet 1930.

• **28.** 62, 518, 536.

Octobre-décembre 1930, janvier 1931.

• **29.** 75, 514, 61.

Juin-août 1931, janvier-février 1932.

• **30.** 534, 70, 517.

Mars-avril et mai-juillet 1932.

• **31.** 60, 56, 535, 69, 57, 46.

Septembre 1932- mars 1933, juin-octobre 1933.

• **32.** 709, 73, 59, 58.

Avril, juillet-novembre 1934.

• **33.** 520, 516, 537, 522.

Janvier-novembre 1934.

• **34.** 67, 521, 715.

Décembre 1934-mai 1935.

• **35.** 523 bis, 525, 510, 509, 714.

Mai-octobre 1935 et janvier-mars 1936.

• **36.** 511, 50.

Janvier 1936-décembre 1938, août-septembre 1936, juillet-septembre 1937.

• **37.** 565, 71, 65.

Juillet-septembre 1937, juillet-septembre 1938.

• **38.** 538, 713, 46.

Août-septembre 1938, décembre 1938, 1939-1940.

• **SHD/GR 8 D 43.** 47, 880, 957.

Réorganisation du commandement des troupes coloniales en métropole, organisation des troupes coloniales en Tunisie et au Maroc, transformations d'unités, mouvements d'effectifs : notes et circulaires, tableaux de répartition et d'emplacement des troupes, carte de l'organisation militaire de

la métropole et de la France d'outre-mer (1932-1936) : formation et organisation du régiment colonial du Levant, affectations : instruction, notes, comptes rendus, rapports télégrammes (1919-1920) ; départ du régiment d'infanterie coloniale du Maroc de l'Armée du Rhin et retour au Maroc (janvier 1925).

1919-1925.

• **SHD/GR 8 D 44.**

681, 3, 5, 553-554, 939.

Interventions des députés au sujet de diverses questions d'ordre administratif : correspondance (1920-1921) ; fonctionnement interne de la 8^e direction, réponses au conseil de questure sur divers sujets, rapport d'inspection des régiments de la 1^{ère} division coloniale, gestion des personnels, état d'esprit des troupes, effectifs : collection de notes, dépêches, circulaires, textes législatifs (1927-1937) ; transmissions, armement et munitions, matériel automobile : notes, instructions et études destinées aux sections techniques des troupes coloniales et du génie (1937-1938).

1920-1938.

• **SHD/GR 8 D 45-48.**

Organisation des troupes coloniales en métropole. – Création, dissolution, réorganisation d'unités, budget, gestion du personnel, règlements, équipements : collection de notes, circulaires, dépêches et directives classées chronologiquement.

1925-1937.

• **45.**

790, 850.

1928-1929, 1932.

• **46.** *849, 545.*

1933.

• **47.** *53, 120.*

1934.

• **48.** *847 bis, 895, 918.*

1935-1937.

• **SHD/GR 8 D 49.**

676 bis, 700.

Défense des colonies. –

Organisation militaire de l'AOF, de l'AEF et du Cameroun, pouvoirs des gouverneurs et gouverneurs généraux en cas de guerre : projets de décret, dépêches, circulaires, instructions ministérielles (1913-1920).

1901-1920.

• **SHD/GR 8 D 51.**

559.

Créations et organisation d'unités de troupes sénégalaises : dépêches, lettres, analyses (mars 1913-avril 1914), dissolution de corps et mention de leurs organes de rattachement détenteur de leurs archives ; listes.

1937.

275, 280.

Réaménagement des forces en Afrique du Nord.

1930-1931, 1937.

• **SHD/GR 8 D 52-53.**

Administration, emploi et répartition des troupes coloniales.

• **52.** *748.*

Administration des militaires indigènes coloniaux. – Service extérieur, modalités d'embarquement et de débarquement : notes de service, instructions, circulaires.

• **53.** *792, 663.*

Répartition d'ensemble et emploi des troupes et des isolés : notes de service.

1930-1937.

• **SHD/GR 8 D 54-56.**

Organisation et emploi des indigènes.

• **54.** *380.*

Service de l'organisation des travailleurs coloniaux. – Emploi de la main d'œuvre, transferts de personnel, recrutement, fonctionnement des dépôts, centres et groupements : règlements, instruction, notes et dépêches.

1916-1921.

908.

Militaires indigènes coloniaux. – Notes, études, travaux sur leur recrutement en A.O.F. destinés au comité consultatif de défense des colonies : études sur l'armée coloniale (1931).

1922-1938.

• **55.**

491, 539.

Tirailleurs sénégalais, organisation générale. - Instruction générale sur les contingents indigènes à fournir par l'Indochine : notice imprimée (1916). Groupe des bataillons sénégalais de Fréjus, encadrement, liste des hôpitaux affectés aux troupes noires, mise sur pied de guerre de bataillons sénégalais : notes et comptes rendus (1916). Camp du Courneau, situation : note (1916) Unités sénégalais en A.O.F., création, encadrement, transport, constitution des 18^e et 19^e régiments de tirailleurs sénégalais, instruction : notes, dépêches, circulaires (1914-1920) ; encadrement des régiments des tirailleurs sénégalais : comptes rendus et rapports (1927-1936).

379, 392.

Commandement, effectifs et encadrement du 150^e bataillon de tirailleurs sénégalais, service de place et installation en France des 18^e et 19^e bataillons de tirailleurs sénégalais (avril-mai 1920) : notes, dépêches, comptes rendus, rapports, tableaux d'effectifs.

Février 1920-février 1921.

• **SHD/GR 8 D 56.**

716.

Gardes indigènes. – Rapport annuel de 1912-1913, documentation sur l'organisation et la réorganisation de la garde indigène militaire en Afrique occidentale, d'Afrique équatoriale et de la Côte des Somalis : rapport sur les attributions des lieutenants-gouverneurs en matière d'administration et de justice militaire (1909), instructions, arrêtés portant sur l'organisation de la garde indigène, circulaires, projet de décret ; bordereaux de transmission relatifs à la suppression de la brigade de la garde indigène.

1907-1935.

• **SHD/GR 8 D 57-60. Organisation des troupes coloniales.**

• **60.** 703, 627, 623, 474.

Troupes d'Alsace-Lorraine et Armée française du Rhin. – Ordre de bataille et stationnement de l'Armée française du Rhin, ajustement des effectifs des corps coloniaux : tableaux, cartes, dépêches (1920).

• **SHD/GR 8 D 65.**

494, 682.

Fonctionnement des dépôts des isolés coloniaux. – suivi des dossiers individuels : notes (mars-avril 1916) ; gestion des renforts sénégalais envoyés en métropole, affectation de militaires européens à l'encadrement des indigènes au dépôt des isolés coloniaux de Marseille : notes de service, dépêches, bordereaux (1916).

1916.

96, 278, 791.

Contrôle de l'état d'esprit et entretien du moral des troupes.

Contrôle postal aux armées pendant la guerre 1914-1918. – État d'esprit des sous-officiers indigènes : lettres, comptes rendus (avril- mai 1937) ; organisation des sociétés de secours mutuels dans les troupes coloniales : projets de statuts et bulletin officiel (janvier 1928-février 1932).

1914-1932.

• **SHD/GR 8 D 66.**

387, 843, 883, 490.

Artillerie coloniale. – Organisation de l'artillerie de l'armée noire : note (1917) ; organisation de l'artillerie coloniale en Corse, inspection de son école à feu : rapports, notes (1933-1936) ; dotation en matériel et effectifs des entrées : tableaux de dotation, comptes rendus d'inspection, états numériques ; défense anti-aérienne du territoire à la frontière franco-espagnole, répartition du matériel d'artillerie, effectifs en hommes du rang, commandement, endivisionnement des corps de troupe : notes, dépêches, tableaux (1935-1938).

1917-1938.

• **SHD/GR 8 D 67.**

904.

Organisation et fonctionnement des sections mixtes d'infirmiers des troupes coloniales et des compagnies de secrétaires d'état-major des troupes

coloniales. – Conditions d'admission, demandes d'affectation : correspondance, notes, instructions.

1936-1937.

622, 508, 951.

Projet de loi dirigé par la commission Noblet destiné à remplacer la loi du 16 mars 1882 sur l'administration de l'armée (1927-1929).

6. Instructions, législation.

• **SHD/GR 8 D 69.**

Instructions et règlements sur l'organisation générale et les effectifs des troupes coloniales.-

255, 785, 714, 849, 181.

Projet de loi des cadres et effectifs des troupes coloniales : notes et rapports sur l'infanterie coloniale, projets de lois et de décrets, tableaux d'effectifs, études (1922, 1927-1931) ; encadrement des troupes coloniales, sous-effectifs en sous-lieutenants et lieutenants, suppression de postes sous-officiers, relèvement des soldes : études, rapports, minutes de dépêches.

1922-1931.

• **SHD/GR 8 D 70.**

506, 891, 91, 652, 52.

Organisation de la justice militaire dans les troupes coloniales en Côtes françaises des Somalis et du Cameroun : rapports, arrêtés, décrets (1915-1916). Projets d'instruction sur divers sujets (fanfares, livrets de matricules) : minutes ; supplément d'effectifs et service courant : rapport de la commission de finances et projet d'instruction (1929-1937). Désignation des membres des commissions chargées des nouveaux règlements de l'infanterie et de l'artillerie : notes (1937-1938).

891, 90, 267.

Organisation et fonctionnement des sections des commis et ouvriers militaires d'administration des troupes coloniales , dispositions de l'instruction sur les conditions d'aptitude du personnel exigées du personnel des unités annexes : projets de modification d'instructions, notes de service, circulaires (1935-1938), projets aboutissant à l'instruction de septembre 1929 pour application du décret de juin 1928 fixant les cadres et effectifs, modificatifs à l'instruction de février 1929, directive pour le recrutement de l'année 1934, décrets d'admission et de nomination pour 1934.

1925-1934.

• **SHD/GR 8 D 71-72. Instructions et règlements sur le recrutement.**

• **72.** 774, 808.

Projets de décrets et d'instruction sur l'engagement et le rengagement dans les troupes coloniales (1927-1937) ; organisation de la propagande pour le recrutement (1927-1928). Engagement, rengagement, allongement du service actif, obligation de la préparation militaire : décrets, projets de décrets ou d'instruction du 11 avril 1928 sur les engagements dans les troupes métropolitaines, études et propositions, extraits du journal officiel : circulaire relative à la convocation des réservistes (1928-1937).

228, 368, 742, 913.

Projet de règlement sur l'admission des officiers de réserve dans l'armée d'active : notes et correspondance échangée entre les 1^{er} et 2^e bureaux de la 8^e direction (1915-1917).

• **SHD/GR 8 D 73-74.**

Instructions et règlements sur la gestion du personnel.

• **73.** 684, 765, 678, 269, 178.

Gestion des carrières. – Avancement, projet d'instruction pour la nomination aux emplois des grades de caporal, de brigadier et de sous-officier dans les troupes coloniales : rapport (1916) ; application des circulaires sur le rajeunissement des cadres (1918) ; examens de question sur l'avancement d'administrateurs coloniaux, des sous-officiers et d'hommes de troupe d'A.E.F. : notes et correspondance (1914-1915) ; circulaires sur l'avancement dans les troupes coloniales (1922). Tour colonial, projet de décret portant modification au décret réglant le tour colonial : avis, notes de services, circulaires : notes, textes législatifs, tableaux de dispense (1919-1923) ; tour de service colonial de l'artillerie ; liste des mutations (1935).

1916-1935.

• **74.** 798, 266, 853.

Réformes sur les pensions des militaires. – Réforme relative à la concession sur le bénéfice de la campagne double aux militaires ayant participé à la Première Guerre mondiale : proposition de loi, décisions ministérielles (1916) ; demande de modification à la circulaire de 1934 sur les pensions des militaires indigènes, prélèvement de 10% sur les pensions : tableaux,

comparatifs des réformes, minutes de notes de service et de lettres (1932-1934) ; validation des services civils, projets de circulaire et de décret relatifs aux demandes de pensions, demandes de régularisation de la situation de militaires indigènes en vue d'obtenir une pension : notes, minutes de notes (1934-1935).

1916-1935.

679, 463.

Décorations. – Création d'une médaille coloniale sans agrafe, attribution, création d'agrafes : notes, dépêches, décrets, rapports (1902-1917) ; attribution de l'insigne des blessés, de fourragères et de la croix de guerre : rapports, dépêches circulaires (1915-1918). Application du décret d'avril 1915 sur la croix de guerre ; port du chevron : notes, circulaires (1915-1917).

1902-1917.

• **SHD/GR 8 D 75.** *786, 732 bis, 813, 929, 813.*

Commission de rédaction d'un manuel d'éducation morale et du règlement concernant l'enseignement du français à l'intention des militaires indigènes coloniaux : procès verbaux de séances, correspondance (1928-1930) ; préparations d'instructions de circulaires et de dépêches relatives à la formation des troupes coloniales (1934-1939).

1928-1939.

• **SHD/GR 8 D 77.**

118.

Gestion des effectifs : chronos des courriers de départ (1940).

649, 827, 575.

Situations d'effectifs es troupes de l'Indochine, du Maroc, du Levant, de l'A.O.F., des troupes françaises en Chine : fichiers de position (1931-1934, 1939).

• **SHD/GR 8 D 78-80.**

Effectifs de l'armée coloniale

• **78.** *659.*

Situation d'effectif de l'armée coloniale : tableaux.

1931-1939.

- **79.** 879, 632.

Situation d'effectifs des automobilistes de la compagnie d'ouvriers du Levant (1934), des troupes du groupe de l'Indochine, du Maroc, du Levant, de l'A.O.F., des troupes françaises en Chine : fichiers de position (1939).

670.

Fichiers de position : 1936-1937.

1934-1939.

- **80.** 936, 740.

Fichiers de position (1938).

1938.

- **SHD/GR 8 D 81.** 318.

Calcul des effectifs, tableaux.

1923-1925.

- **SHD/GR 8 D 82.**

773.

Situations annuelles et périodiques d'encadrement des troupes coloniales en officiers d'active, de réserve et de complément : états numériques, états nominatifs, états justificatifs, analyses.

1922-1935.

156, 157.

Réduction des effectifs d'officiers : minutes de notes, instructions et décrets.

1933-1934.

- **84.** 694, 580, 355-357, 399, 353.

Avancement des militaires indigènes coloniaux : directives (1934).

- **85.** 910, 479, 954.

Instruction sur l'avancement du personnel officier, sous-officiers et hommes de troupe en temps de guerre, du personnel civil de l'administration centrale : notes et circulaires, listes d'ancienneté, annuaires, tableaux d'effectifs de guerre de l'infanterie coloniale en 1940.

- **SHD/GR 8 D 86-87.**

Gestion du personnel officier. –

- **86.** 107, 723.

Engagements, rengagements, affectations en A.E.F., A.O.F. et Chine, cas individuels, contentieux : comptes rendus, états de services, bordereaux, rapports de santé des troupes de l'A.E.F. sur la valeur physique des engagés

de l'A.E.F. (1918-1920). Propositions de projets de décrets sur l'organisation de la justice militaire aux colonies et la création de certains postes dans les troupes coloniales (1919).

777, 971.

Liste nominative des promus aux grades supérieurs à compter du 1^{er} avril 1936 ; tableaux sommaires de l'emplacement des troupes (1936) ; état des officiers en service dans les forces de police du Cameroun (1938-1939).

1936-1939.

• **87. 855.**

Avancement des officiers. – Documents de principe sur la carrière des officiers des troupes coloniales au sujet de l'avancement, de la remise de décorations, la promotion, inscription au tour colonial, gestion des dossiers de personnel et traitement des requêtes individuelles relatives à la carrière : notes, instructions, circulaires, correspondance, projets d'instructions.

1932-1939.

475.

Tableaux d'affectations et de mutations du personnel officier et sous-officier.

1939.

• **SHD/GR 8 D 88.**

94, 277, 845, 244, 738.

Gestion des sous-officiers. – Application de la loi relative à ce corps : directives, notes ; demandes d'admission dans ce corps, décisions, contestations des décisions, interventions d'élus : correspondance, notes (1935-1936) ; emploi dans le civil, prolongation de la durée de la limite d'âge : projet d'instruction, arrêtés, circulaires, tableaux d'effectifs, dossiers de candidatures, notes (janvier-décembre 1935) ; enquêtes et analyses sur la valeur des sous-officiers de carrière : tableaux récapitulatifs, circulaires (1934) ; documents de principe sur la gestion des sous-officiers : notes, rapports, projets d'instruction (1932-1935) ; désignation et formation des sous-officiers comptables : minutes et textes finalisés d'instructions et directives (1934) ; annuaire des sous-officiers de carrière des troupes coloniales pour 1937.

1932-1937.

• **SHD/GR 8 D 89.**

Militaires indigènes coloniaux. – Administration des militaires indigènes coloniaux mis à la disposition des services en métropole ou de services métropolitains aux colonies, encadrement, avancement, relève, service extérieur des gradés indigènes (en dehors de leur région d'origine) : dépêches, notes, circulaires, instruction pour l'emploi des indigènes, recours, comptes rendus, notes de service, circulaires.

1922-1932.

• **SHD/GR 8 D 92-96.**

Affectations.

• **92.** 386, 566, 576, 572, 593.

Affectations. – Correspondance au sujet d'affectations de tirailleurs sénégalais (1915-1917), de personnel européen et notamment d'officiers de l'artillerie coloniale à l'encadrement des troupes sénégalaises (1915-1919) ; avis d'affectation au dépôt des isolés coloniaux de Marseille (1^{er} semestre 1920).

1912-1920.

• **SHD/GR 8 D 97.**

326, 761, 721, 590, 234, 488.

Réclamations adressées à l'administration au sujet de la carrière. – Demandes de libération des militaires indigènes coloniaux (1920), demandes de naturalisation de soldats des troupes coloniales (1934-1937), demandes de maintien en activité au-delà de la limite d'âge (1936), demandes de changement d'arme (1934-1937) : correspondance, décisions.

1916-1937.

• **SHD/GR 8 D 98.**

766, 89, 955.

Interventions, instruction. – Appui de requêtes individuelles par des personnalités politiques pour le traitement de telles affaires : notes, lettres, comptes rendus, bordereaux des réponses ; distribution d'un manuel de droit dans les écoles d'officiers, projets de réalisation de films pour l'instruction, élaboration du budget des stages d'officiers pour l'année 1939 : notes de service, dépêches.

1922-1939.

• **SHD/GR 8 D 99.**

50, 628, 882.

Congés, permissions. – Documents de principe et études de cas individuels concernant les permissions de rengagement, les permissions des créoles et des indigènes coloniaux, les congés pour affaires personnelles, les congés de fin de campagne, les congés pour tuberculose, les congés de convalescence, les permissions exceptionnelles accordées aux militaires pour visiter l'exposition coloniale de Paris : correspondance, notes, circulaires, rapports, dossiers de réclamation.

1914-1938.

Recrutement.

• **SHD/GR 8 D 100.**

Question de principe sur le recrutement, la gestion des effectifs, l'affectation des officiers, l'état du recrutement par colonie : notes, dépêches, rapports d'inspections, tableaux d'effectifs, dépêches télégraphiques, journaux officiels, cartes de l'Afrique du Nord.

1914-1919.

• **SHD/GR 8 D 101.**

487, 854, 735, 906, 551, 701.

Statuts et réformes de statuts. – Projet de réforme du statut des originaires quatre communes, statut des militaires indigènes mis à disposition de l'armée de l'air aux colonies, recrutement des indigènes aux colonies : notes, rapports, projet de décret ; demandes individuelles de rengagement (1916) ; contrats résiliables, devancement d'appel, condamnés militaires : études, rapports de tournées, notes, instruction (1930-1933) ; notes et circulaires relatives à l'engagement et au rengagement dans les troupes coloniales (1933-1937) ; recrutement du contingent et des réservistes et instruction : notes et arrêté (1933-1935) ; appelés d'origine étrangère : cas individuels contentieux (1916).

1916-1937.

• **SHD/GR 8 D 102.**

Recrutement par catégorie de personnel et par origine.-

119, 204, 155.

Recrutement des indigènes : documents de principe (1937). Recrutement des militaires européens, incorporation, libération et répartition du

contingent des appelés dans les troupes coloniales, rengagement ou admission dans le corps des sous-officiers, recrutement des militaires de carrière : tableaux d'effectif (1937-1938).

1934-1939.

• **SHD/GR 8 D 103-104.**

Propagande pour le recrutement. –

• **103.**

394, 390, 532.

Lutte contre le fléchissement du recrutement : tableaux statistiques, notes, circulaires et décisions (mai- juillet 1914) ; soumission de marchés pour la publication d'affiches : correspondance, affiches ; campagne de publicité dans la presse : coupures de presse (1935-1936).

• **104.**

384, 98, 99, 802.

Application des instructions et contrôle de l'efficacité des mesures de propagande : rapports de tournées des bureaux de recrutement (1935-1936) ; diffusion d'affiches et de cartes postales, articles sur les troupes coloniales pour la revue *La Vie*, censure de films mettant en scène des militaires de la coloniale, recherche de sous-officiers destinés à être affectés dans les bureaux de recrutement, causerie type et documentation sur les colonies préparées par la section technique des troupes coloniales destinées aux sous-officiers des troupes coloniales détachés dans les bureaux de recrutement : correspondance, listes comptables, dossiers documentaires (1936-1937).

1935-1937.

• **SHD/GR 8 D 105.**

591.

Rengagement des officiers et sous-officiers. – Demandes individuelles : correspondance, bordereaux ; documents de principe : projets de circulaires, instruction.

1917-1928.

48.

Appel au contingent européen, dossiers classés par année. – Répartition du contingent attribué aux troupes coloniales, incorporation, libération, incorporation des appelés de la section d'infirmiers militaires des troupes coloniales, recrutement d'hommes de troupe de carrière et de spécialistes :

demandes individuelles, notes, dépêches, états numériques des engagements dits de devancement d'appel, tableaux de répartition.

1930-1934.

• **SHD/GR 8 D 106.**

44.

Rengagement. – Rengagement des sous-officiers indigènes, des réservistes de l'air dans l'armée de terre, conditions d'engagement pour la durée de la guerre, rengagement des sous-officiers en surnombre et des militaires libérés dans les troupes coloniales, primes d'engagement et de rengagement, rengagements spéciaux des appelés libérables : notes, dépêches, projets d'instructions et instructions.

1935.

• **SHD/GR 8 D 108.**

753, 354, 579, 492.

Recrutement selon les différents statuts indigènes. – Contingent des quatre communes du Sénégal : notice historique, rapport sur la campagne de recrutement de 1918, instruction pour le recrutement de 1919-1920.

327.

Rengagement des troupes indigènes : un dossier de demande.

1940.

481, 265, 340, 41.

Sursis d'appel et commissions de réforme. – Instruction des demandes de sursis d'appel : dépêches, décisions ministérielles, résumés périodiques à l'usage des inspecteurs régionaux (1919) ; organisation des commissions de réforme (notamment celle de Fréjus) : instruction interministérielle, projets de directive ministérielle, de modification de décret, circulaire, notes de service (1920-1936) ; conseil de révision, participation de médecins des troupes coloniales aux conseils, listes de déclarés inaptes physiques (1937) ; conséquences de l'examen physiologique sur le recrutement, recrutement des troupes sahariennes métropolitaines, résiliation de l'engagement pour la durée de la guerre pour inaptitude physique : notes, instructions (1934).

1919-1937.

• **SHD/GR 8 D 109.**

942, 665, 893.

Recrutement, statistiques et interventions rengagements. – Contrats souscrits dans les bureaux de recrutement où se trouvent détachés des sous-officiers des troupes coloniales, effectifs des militaires de carrière dans les troupes métropolitaines et coloniales : tableaux statistiques mensuels (janvier-novembre 1938); renseignements, statistiques sur le recrutement des militaires de carrière : rapports mensuels (1938-1939). Interventions d'autorités civiles en faveur de candidats au rengagement : correspondance et décisions.

1936.

8. Relèves, rapatriement.

• **SHD/GR 8 D 111-112.**

Service extérieur des indigènes. –

• **111.** 759, 788, 789, 290, 876, 203.

Demandes de regroupement de familles de tirailleurs sénégalais en métropole, emploi dans les services métropolitains des militaires indigènes coloniaux, relève, études de demandes individuelles de changement d'arme, de rapatriement, de démobilisation, de prolongation de séjour, affectation des fils de chefs, notification de décès, projet d'instruction sur le rapatriement : notes, circulaires, notes de service, comptes rendus, décisions.

1922-1935.

• **112.** 840, 847.

Rapatriement et préparation de la relève des militaires indigènes (Indochinois, Malgaches et Sénégalais) au cours des années 1934 à 1936 : états numériques, correspondance.

1932-1934.

• **SHD/GR 8 D 113-114.**

Relève des militaires indigènes coloniaux.

• **113.** 858, 851, 877, 223, 45.

Rapatriement des militaires indigènes stationnés en métropole (1934-1937), préparation de la relève de 1937 et 1939 : états numériques, tableaux des mouvements, plans d'embarquement, plans de transport mensuels, modificatifs et minutes de circulaires, rapports de traversée.

1934-1939.

• **114.** *251, 86, 83, 151, 272.*

Embarquement et débarquement, cas individuels d'affectation, listes des fêtes chômées pour les Annamites, mouvements et prévisions de plans de transport pour 1936 et 1937 : notes, dépêches, télégrammes, instructions, comptes rendus, tableaux d'effectifs, correspondance.

1935-1937.

• **SHD/GR 8 D 115.**

769, 783.

Mobilisation des régiments de tirailleurs coloniaux et des forces mobiles : tableaux d'effectifs, rapports, projet de réorganisation, instructions (1873-1937) ; mémoire sur le meilleur parti à tirer des troupes de marine en cas de mobilisation (1892-1902).

1873-1937.

• **SHD/GR 8 D 116.**

465, 817, 569.

Mission Depui envoyée à Djibouti, recrutement du personnel : correspondance entre la direction et les unités, notes et liste de personnels (décembre 1916-mai 1917). Relève de personnel des unités situées hors de la métropole (Djibouti, Sibérie, ...) : notes et ordres d'affectation (1915-1920) : envoi de renforts pour l'armée d'Orient : rapport, notes, instructions, tableaux d'effectifs de guerre (février-avril 1917).

1915-1920.

• **SHD/GR 8 D 118-119.**

630, 497, 722, 632.

Bilan de la Première Guerre mondiale, enquête. – Observations faites au cours de la guerre par les officiers des troupes coloniales : mémoires et rapports d'officiers (1920) ; état des pertes depuis 1914 (1917) : tableaux.

1917-1920.

• **SHD/GR 8 D 120.**

726, 246, 499.

Documents généraux sur l'organisation de la mobilisation après la Première Guerre mondiale. – Mobilisation des réserves indigènes, organisation et envoi en France : notes, organigrammes et tableaux d'effectifs, correspondance (1919-1921) ; effectifs, affectation des hommes à la

mobilisation, matériel, habillement : série de circulaires en provenance du Bureau de l'organisation et de la mobilisation et de la section du personnel du contingent créole : notes de service (décembre 1913- janvier 1914) ; envoi aux armées de la classe de 1914 : circulaires et notes (décembre 1914) ; préparation des renforts et de la mobilisation des réserves des troupes indigènes : instructions, dépêches, tableaux d'effectifs (1925-1931).

• **SHD/GR 8 D 121-122.**

Mobilisation en métropole.

• **121.** 988, 231, 758, 989.

Affectations dans les écoles en cas de mobilisation, situation d'effectifs à tenir en temps de guerre, constitution d réserve de documents imprimés, dotation en munition de l'artillerie de campagne : instructions, circulaires (1911-1933) ; plan de mobilisation concernant la métropole, fascicule 3 (1925) ; mise sur pied et transport de la couverture du sud-est : instructions, additifs et rectificatifs d'instructions, bordereaux d'envoi (1926-1927) ; mobilisation des régiments coloniaux des 12^e et 18^e régions militaires et de la région de Paris, des régiments des mitrailleurs coloniaux, des militaires détachés à Paris, des maîtres-tailleurs et cordonniers, effectifs des animaux dans les régiments coloniaux, maintien à la mobilisation de personnel de réserve : notes, directives, correspondance, listes nominatives, ordres de mobilisation (1923-1934).

1911-1934.

• **122.** 770, 767, 806.

Mobilisation des dépôts des isolés coloniaux et des services du territoire, des camps de transition pour les indigènes coloniaux, des télégraphistes coloniaux, des ouvriers d'artillerie coloniale, des personnels des dépôts coloniaux et des organismes de transition : notes, instructions, situations d'effectifs, tableaux d'effectifs de guerre (1920-1932) ; encadrement des formations mobilisées, recrutement d'officiers de réserve, effectifs à fournir aux centres de mobilisation des troupes coloniales, mobilisation des éléments de contrôle de la correspondance postale et télégraphique, approvisionnement des formations : projets de dépêche, états numériques des sous-officiers, tableaux d'effectifs de guerre des tirailleurs coloniaux, tableaux de dotation en armes et munitions des formations du train, formulaires administratifs (1924-1935).

1920-1935.

• **SHD/GR 8 D 123.** Mobilisation aux colonies. –

570, 594, 754, 470.

Armée du Levant, Syrie-Palestine. – Création d'une compagnie d'infanterie coloniale pour la base de Port Saïd (1917-1919), envoi de renforts, réduction de ces renforts (septembre 1919-mai 1920), ordre de bataille (août et septembre 1920) : notes, rapports, dépêches, liste de personnel, tableaux d'effectifs (1921) ; renforcement des régiments d'artillerie coloniale du Levant : circulaires (mars 1939).

1917-1939.

• **SHD/GR 8 D 125.**

810, 824, 809, 756.

Encadrement fourni par les troupes coloniales à l'infanterie métropolitaine, au service de santé et à l'intendance : notes de service et correspondances (1921-1934) ; extraits de rapports d'inspection sur la mobilisation des troupes coloniales (1931-1939), tableaux d'effectifs de tirailleurs coloniaux (1932) ; visite des centres mobilisateurs coloniaux : rapports, états de matériel et de personnel, tableau des visites, dépêches (1932-1933) ; maintien du contingent libérable sous les drapeaux, revues d'incorporation des contingents d'avril et de septembre-octobre 1939 : rapports, comptes rendus.

1931-1939.

• **SHD/GR 8 D 126.**

365, 163, 114, 763/1

Forces mobiles. – Suppression d'effectifs de militaires indigènes coloniaux en service dans le train et les services métropolitains : directives ministérielles, notes, tableaux d'effectifs (1932) ; réorganisation en trois brigades : notes, études, instructions, tableaux d'effectifs en hommes et en animaux, tableaux de dotation en matériel, états du matériel et de l'armement (1932-1938) ; organisation des forces mobiles, dotation en matériel, organisation des compagnies de transmission de forces mobiles : tableaux d'effectifs, tableaux de dotations, tableaux d'emploi (1935).

1932-1938.

• **8 D 127.**

793, 833, 578, 85, 556, 250.

Mobilisation d'unités de marche. – Évènements militaires survenus en Afrique (affaire du combat de Chaïman dans l'Adrar, protection des confins mauritaniens), mise sur pied d'un détachement de Sénégalais à destination de la Guyane devenu 2^e compagnie de la Guyane (1931) : dépêches, tableaux d'effectifs et de dotation, comptes rendus, croquis ; mise sur pied de renforts sur la côte française des Somalis (août-septembre 1935), réorganisation des troupes (novembre-décembre 1936), constitution du bataillon de marche des Somalis (décembre 1938-mars 1939) : notes, télégrammes, correspondance, tableaux d'effectifs, ordres de mission : corps expéditionnaire du Levant : mise sur pied au titre des forces mobiles d'unités d'infanterie et d'artillerie coloniales : notes, télégrammes, ordres de préparation et de mise en route (juillet 1939).

1927-1939.

• **SHD/GR 8 D 128-130.**

Plans de défense.

• **128.** 374, 768, 372, 564.

Mobilisation des groupes des colonies. – Mise en vigueur du plan D : rapport d'inspection 1933) ; mobilisation des réservistes coloniaux : dépêches, notes, études (1922-1937) ; modificatifs du plan D : instructions et dépêches ministérielles, notes (1932-1934).

1922-1935.

• **129.** 832, 763 (*extrait 2*), 804.

Plan C et D de mobilisation : instructions, tableaux de dotation en matériel et armement (1931-1932) ; unités de marches à mettre éventuellement sur pied au titre des forces de marche : tableaux d'effectifs et de dotation en matériel, dépêches, tableaux d'emplois par type d'unités.

1930-1935.

• **130.** 838, 547.

Plan D bis de défense. – Mise en place du matériel : dépêches ministérielles, circulaires (1932-1936), tableaux d'emplois par type d'unités (1935) ; tableau d'effectifs de guerre dans l'infanterie coloniale, échelon « A ».

1932-1936.

896, 106, 943.

Plan E de défense. – Projet de tableaux d'effectifs de guerre de l'infanterie coloniale : calques (1936) ; instruction relative à la mobilisation de la direction des troupes coloniales, tableau d'effectif minimum en personnel officier à entretenir par corps pour les besoins de la mobilisation (1936) ; rapport d'inspection des troupes coloniales pour 1933 (1934) ; feuille de renseignements relative aux attributions respectives en matière d'instruction, de personnel et d'administration à l'égard du groupement autonome d'artillerie coloniale de Corse (1937).

1933-1939.

• **SHD/GR 8 D 131-134. Tableaux d'effectifs de paix et de guerre et de dotation en matériel.**

• **131. 43.**

Mobilisation. – Affectation de personnel, dotation en matériel, emploi des troupes : tableaux d'effectifs de paix, notes, circulaires, dépêches.

1925-1929.

• **132. 484, 249, 402.**

Tableaux d'effectifs de paix et de guerre de l'infanterie et de l'artillerie et des 6^e, 10^e, 12^e et 23^e sections de commis d'ouvriers militaires d'administration, tableaux d'effectifs de guerre d'échelon A de type méditerranéen ou de montagne.

1928-1939.

• **133. 631, 917, 902, 544, 911, 935, 248, 247, 935.**

Tableaux d'effectifs et de dotation en matériel en temps de paix des unités de marche des forces mobiles des troupes coloniales, de l'infanterie coloniale en métropole et dans le bassin méditerranéen, forces mobiles des troupes coloniales, artillerie, compagnies de transport automobile, télégraphistes, génie et chars : additifs et modificatifs, notes, dépêches et règlements en vue de l'élaboration des tableaux d'effectifs de paix de l'infanterie coloniale (1939).

1936-1939.

• **134.**

388, 922.

Redistribution de matériel entre unités : instructions (1917-1918 : dotations en matériel et tableaux d'effectifs : chronos « départ » et « arrivée » des dépêches ministérielles et notes (1931-1939).

1917-1939.

• **SHD/GR 8 D 135**

253, 662, 672, 974, 934.

Instruction militaire pendant l'entre-deux-guerres. – Circulaires, notes et comptes rendus sur l'instruction (1917); extrait du rapport annuel d'inspection sur l'instruction de 1934 (1934); rapport d'ensemble sur les écoles à feu (1938); série de notes et circulaires sur l'instruction des cadres européens des militaires indigènes, les infirmiers coloniaux, les télégraphistes coloniaux, les officiers comptables, admission dans les sections de commis et ouvriers d'administration coloniale (1934-1935); recensement de textes réglementaires relatifs à l'instruction, demande de crédits, pelotons d'élèves-caporaux européens, avancement des sous-officiers au titre des écoles : instructions notes de services, dossiers de candidatures (1937-1939).

1917-1938.

• **SHD/GR 8 D 136.**

95, 196, 802, 941.

Instruction. – Manœuvres, projets d'exercices, occupation des camps, budgets et autorisation de dépenses, organisation : notes et directives (1922); instructions pour le séjour des troupes au camp de Coëtquidan : fascicules et carte d'état-major; instruction des officiers de complément : notice et circulaire; cours de comptabilité pour les troupes du groupe de l'Indochine; note de service, compte rendu (1923); éducation physique, emploi d'un manuel; projet de directive concernant le recrutement et l'instruction des hommes de troupe et sous-officiers de carrière des troupes coloniales : minute; instruction militaire des sous-officiers des troupes coloniales, instruction des militaires européens des troupes coloniales détachés dans les bureaux de recrutement : directives, circulaires; cours et stages : circulaires, tableaux chronologiques; ordres d'affectation (1933-1938); instructions dans les troupes coloniales : circulaires (1939).

Instruction des cadres et de la troupe, préparation aux écoles de sous-officiers élèves officiers, cours du 1^{er} et du 3^e degré : instruction (1927) ; diffusion de manuels d'instruction et d'informations concernant l'emploi tactique des unités, le domaine de la santé, la culture générale : minutes de notes de service, bordereaux d'envoi (1938) ; programme d'instruction du 21^e régiment d'infanterie coloniale pour l'année 1938-1939.

1923-1939.

• **SHD/GR 8 D 137.**

315, 122, 307, 325, 921.

Instruction des militaires indigènes coloniaux. – Concours des élèves-aspirants d'origine créole : circulaires, sujets d'examen, résultats des examens médicaux (1915-1916) ; enseignement du français et de l'éducation physique aux militaires indigènes en 1935 : comptes rendus d'activité (1920-1935) ; instruction aux tirs, crédits pour l'instruction, exercice sur carte : notes, énoncé d'exercice (1935-1938) ; promotion des élites des troupes indigènes : instructions (1918-1920) ; suppression des cours de charronnage, formation des gradés anciens élèves diplômés des écoles supérieures de l'Afrique occidentale française : dépêches, notes (1937-1938) ; admission au centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes de Fréjus, écoles d'officiers indigènes (1937-1938), allocation de crédits au centre d'hébergement des militaires indigènes coloniaux (1937) : états de service, note de service, instructions (1938).

1915-1938.

Centres de formation et écoles.

• **SHD/GR 8 D 138.** *117, 857, 271, 323.*

Organisation des cours et des examens, admission des candidats dans les différentes écoles d'officiers et de sous-officiers : notes de service, instructions, directives, circulaires (1924) ; création du centre divisionnaire de chenillettes à Montauban, dotation en chenillettes, instruction des cadres des formations dotées en chenillettes : circulaires, instructions (1935-1936) ; affectation de personnel et désignation de candidats aux cours de spécialisation de l'école d'application de l'artillerie de Fontainebleau (1938).

1904-1938.

• **SHD/GR 8 D 139.** 797, 339.

Concours d'admission dans les écoles. – Candidats élèves-aspirants d'infanterie originaires des colonies, correspondance entre les régiments, les dépôts coloniaux et le 1^{er} bureau de la 8^e direction : télégrammes, comptes rendus (1916-1917) : candidatures au concours d'élève-aspirant : correspondances (1926).

1916-1926.

400, 331, 312.

Écoles de l'infanterie. – Concours d'entrée, admission au titre d'élève-aspirant de jeunes gens issus des vieilles colonies à l'école de Saint-Maixent : dépêches, correspondances, certificats de visite médicale, copies d'examen, lettres d'intervention, liste de candidats, état nominatif des résultats (1915-1925) ; organisation des concours d'entrée aux écoles d'infanterie : listes de candidats proposés et reçus, tableaux des résultats, rapport du jury (février-septembre 1926).

1915-1926.

336, 2.

Écoles militaires préparatoires. – Demandes d'admissions, interventions d'élus pour l'admission, affectations d'instructeurs, suppressions de postes, avancement des élèves : correspondance, notes, circulaires, états nominatifs (1934-1938).

1934-1938.

• **SHD/GR 8 D 141.**

919, 940, 260.

Attribution du brevet technique, dossier de candidats : correspondance et décisions (1917, 1935-1936) ; application de la directive ministérielle pour favoriser le retour des militaires dans la vie civile : instructions, comptes rendus des actions entamées et des résultats obtenus.

1933-1936.

337, 885, 978.

Avancement au titre des écoles au grade de sergent ou maréchal des logis et au grade de caporal ou brigadier : notes, compte rendu, tableau d'avancement (1933) ; admission aux pelotons d'élèves officiers de réserve, aux écoles préparatoires d'élèves officiers et élèves sous-officiers de réserve, aux écoles de perfectionnement situées aux colonies, propositions

de candidatures et examens : notes, correspondance (1934-1938) ; série de circulaires concernant l'instruction de l'infanterie, le recrutement et l'instruction du personnel « E » de carrière de l'armée coloniale (hommes de guerre et sous-officiers), organisation des pelotons, d'élèves gradés européens, de l'avancement des militaires indigènes (1937-1938).

1933-1939.

Stages.

• **SHD/GR 8 D 142-147.**

Stages et cours spéciaux.

• **142.** 658, 1 bis.

Organisation sur le terrain et enseignement des langues : notes de service, tableaux d'effectifs (1933-1935) ; organisation de concours à des emplois spéciaux réservés aux militaires de retour d'outre-mer, candidatures : correspondance, notes ; enseignement des langues, admission à différents centres de langues, officiers maîtrisant les langues.

1937-1938.

Stages dans les troupes coloniales.

• **144.** 306, 937.

Admission des officiers de réserve en stage au titre de la loi du 4 janvier 1929 : listes de propositions, décisions ministérielles, sujets d'examen.

1938-1939.

• **145.** 333, 334. Admission des officiers de réserve en vue de leur titularisation, organisation des examens : instructions, sujets d'examen, liste de candidats, fiches de personnel (1938).

1938-1939.

• **146.** 780, 84, 675.

Examens pour l'admission en stage : procès verbaux des séances d'épreuves, sujets, copies de candidats.

1939.

• **147.**

436, 254, 172.

Cours sur divers thèmes. – Collection de plans de conférence ou causeries pouvant être faite à la troupe : fiches thématiques (1919) ; cours sur l'emploi des gaz de combat (1917), instruction « Z » : texte intégral de l'instruction,

procès-verbaux de séances d'instruction auprès du personnel de la direction (1934).

1917-1934.

Service de santé.

• **SHD/GR 8 D 148-149.**

Fonctionnement et organisation.

• **148. 704.**

Réorganisation du corps de santé des troupes coloniales, fixation des effectifs : études, avis des différents organismes intéressés, projet de révision du décret de novembre 1911 (1914) ; affaires courantes du service de santé classées par années : notes.

1914-1919.

881.

Correspondance au sujet du service courant (1935-1936) ; dossier sur le médecin Jouvelet et un appareil de transfusion sanguine mis au point par lui : comptes rendus, rapports, témoignages de satisfaction.

1914-1936.

• **149. 697, 764, 986.**

Circulaires et instructions émanant du service de santé classées par mois de publication (avril 1916-avril 1917) ; organisation du service médical des travailleurs indigènes en France en temps de guerre, mobilisation du personnel du service de santé, données sommaires sur la mobilisation du service de santé (plan C) : dossier de travail du médecin colonel Bouvier comportant tableaux d'effectifs et instructions (1926-1934) ; attributions respectives du directeur du service de santé, du commandant supérieur des troupes coloniales en métropole et des directeurs du service de santé dans les régions : projet de rapport au président de la République, feuilles de renseignements, dépêches (1936-1939).

1916-1939.

799.

Dotation en matériel médical du 22^e bataillon de tirailleurs sénégalais mis sur le pied de guerre pour rejoindre l'armée d'Orient : notes (1916) ; projet d'installation d'un hôpital à Roquebrune, transfert de l'hôpital n°67 à l'hôpital n°68 : rapports, notes (1916-1917, 1921) ; rapports de visite des

dépôts de convalescence des troupes noires de Mont de Marsan et de Menton (1916-1917).

1917-1921.

• **SHD/GR 8 D 150.**

801, 113, 341, 760.

École d'application du service de santé des colonies. – Organisation de l'enseignement et des concours d'entrée et de sortie, désignation d'enseignants, programmes d'enseignements, stages aux colonies et voyages d'études, stages d'instruction militaire du service de santé, désignation d'un médecin-chef à l'hôpital colonial Michel-Lévy de Marseille, désignation de personnel pour l'école de Marseille, avancement des infirmiers : dépêches, notes de service, circulaires, comptes rendus, programmes, listes de candidats reçus, sujets d'examen, ordres d'affectation.

1913-1939.

972, 348, 349.

Participation du service de santé à des congrès de médecine, à des congrès nationaux et internationaux, conférences prononcées par des médecins des troupes coloniales : notes de service, affiches, programmes.

1936-1939.

• **SHD/GR 8 D 151-152.**

Surveillance sanitaire des troupes et formations coloniales.

• **151.** *376, 493, 800, 542, 468, 751.*

État sanitaire des troupes sénégalaises pendant la Première Guerre mondiale.- Épidémie de choléra survenue pendant le transport en mer de tirailleurs et travailleurs indochinois vers Djibouti : dépêches, notes, dépêches télégraphiques (mars-mai 1916) ; état sanitaire du camp du Courneau, décès et accidents : rapports d'enquête et études (1916-1917), situation des bataillons sénégalais situés à Saint Louis, Bouaké et Rufisque en A.O.F. : rapports d'inspection (1916) : hôpitaux et infirmeries des camps du sud-est (Fréjus, Saint-Raphaël, Roquebrune, Nice, Menton), rééducation des indigènes blessés : rapports, croquis, photographies (1917-1919) ; visite des régiments sénégalais en pays rhénan par le professeur Borrel : rapports (octobre 1920).

1916-1920.

948.

Rapport d'inspection sanitaire des troupes et formations coloniales de la 15^e région militaire par le médecin général Couvy (1939), dépistage de la tuberculose dans les troupes coloniales : rapports et notes (1940) : épidémie de méningite cérébro-spinale dans les camps de Fréjus : rapports épidémiologiques, état décadaire des maladies contagieuses dans la 16^e région militaire, télégrammes, comptes rendus, notes de service (1939-1940).

1939-1940.

• **152.** 803, 909, 371.

Rapports du médecin général inspecteur Lecomte sur l'inspection sanitaire des casernements coloniaux à Aix, Marseille, Istres, Toulon, des camps et hôpitaux militaires de Fréjus, de la garnison de Bordeaux (1933) : fonctionnement du service de santé dans les colonies, état sanitaire des 5^e, 10^e, 18^e régiments de tirailleurs sénégalais, du groupe autonome d'artillerie coloniale de Tunisie, des troupes coloniales dans la métropole (1935-1939) ; situation décadaire et données statistiques ; mesures de prophylaxie antivénérienne dans les troupes du Maroc : compte rendu du directeur du service de santé des troupes du Maroc (1935-1939) ; enquête anthropologique menée sur des tirailleurs sénégalais du 8^e régiment de tirailleurs sénégalais : comptes rendus, notes (1938).

1933-1939.

Service géographique.

78, 568.

Service géographique, organisation de la relève du personnel. – Services géographiques d'Indochine, d'A.O.F. et toutes colonies : dossiers d'affectation, états du personnel, liste des emplois, notes de service, comptes rendus, correspondance.

1938.

12. Propagande, tradition et patrimoine militaire.

• **SHD/GR 8 D 153.**

35, 633, 89 bis.

Propagande. – Fonctionnement interne, gestion personnel, réglementation, propagande : notes, dépêches, circulaires (1929). Approbation d'articles de la Revue des troupes coloniales et avis donné par la direction sur la Revue

Ancre de Chine : accusé de réception des quatre premiers numéros, notes de service (1934-1936).

846, 408, 990, 409.

Campagne de publicité, relations publiques et propagande. – Diffusion de renseignements sur les carrières dans les troupes coloniales : notes de service, listes de documents (1935) ; réalisation d'un album photographique sur l'armée française, préparation et diffusion d'articles de propagande sur les troupes coloniales, diffusion de revues militaires à titre gratuit, éléments de langage, sollicitations suspectes, décès accidentel d'un caporal sénégalais, publication de documents par la lithographie centrale, autorisation de demande de souscription pour l'érection de monuments (1936) : correspondance, bordereaux d'envoi, répertoires de documents.

1935-1939.

• **SHD/GR 8 D 154-155.**

Exposition coloniale internationale de Paris en 1931 et autres fêtes coloniales.

• **154.** 836, 834, 378.

Exposition coloniale de 1931. – Participation de la marine : procès-verbal de réunion (octobre 1930) ; mise sur pied de détachements et formations, encadrement, encasernement et mise en route des détachements, indemnités, secours (1931) ; rapport d'ensemble (1932).

1930-1932.

• **155.** 787-717.

Autres fêtes coloniales. – Préparation et organisation de manifestations à Marseille (parades, création d'un village sénégalais, défilés) et expositions (listes de documents prêtés), commandement et encadrement de l'exposition : notes, comptes rendus, album illustré d croquis, d'aquarelles et de photographies, coupures de presse s.d.) ; détachement de Sénégalais ayant participé à la garde de l'exposition internationale de Bruxelles de 1935 : série de notes de service sur la gestion du personnel, la création et la dissolution d'unités, l'équipement en matériel motorisé (octobre-décembre 1935) ; statut de la garde indigène de l'A.O.F. : décrets, notes, rapports, (1907-1912).

1907-1935.

IV. 2^e bureau.

• **SHD/GR 8 D 156-159.**

Gestion du personnel de l'infanterie coloniale.

• **156. 962.**

Préparation des effectifs budgétaires pour 1934 et 1936 : notes de service et instructions sur le rengagement, états numériques, tableaux d'effectifs.

826, 926, 961.

Dossiers nominatifs d'instruction pour le changement de corps classés dans l'ordre alphabétique (1939-1940) ; situation des effectifs des 4^e, 8^e, 12^e, 14^e, 16^e, 18^e, 24^e régiments de tirailleurs sénégalais, du centre de transmission des troupes indigènes coloniales, du dépôt des isolés des troupes coloniales, du centre de transition des troupes indigènes coloniales, des 10^e et 13^e régiments de tirailleurs sénégalais : états classés par mois (février-mai 1939).

1916-1940.

• **SHD/GR 8 D 162.**

319, 314, 152, 975, 928.

Équipement, encasernement. – Construction de la caserne Vassoigne à Hyères (Var) : correspondance (1903° ; habillement, essai de nouveaux modèles : notes et rapports (1931-1934).

Section technique des troupes coloniales.

VII. Organisation, fonctionnement et missions.

• **SHD/GR 8 D 164.**

829, 159, 485.

Attributions, documentation, travaux divers. – Directives sur le fonctionnement et les attributions de la section technique des troupes coloniales : notes (1933-1936) ; collection de circulaires émanant du 2^e bureau de l'E.M.A. (1931-1935) ; collection de circulaires et instructions sur l'organisation des troupes coloniales (1923-1939) ; étude sur la constitution d'une réserve de l'armée noire après la guerre ; attribution de numéros à des régiments : notes (1939) ; liste des unités ayant participé à des opérations dans les différents groupes de colonies pour servir à établir les droits à la carte du combattant, notamment l'A.O.F. de 1869 à 1914, l'A.E.F. de 1870 à 1914 et Madagascar de 1870 à 1914 ; renseignements sur les unités ayant

participé à des opérations dans les différents groupes de colonies ; enquêtes sur certaines personnes ayant demandé la carte du combattant (1936-1939).

1923-1939.

899, 213, 23, 549.

Propagande. – Convocation pour la commission d'études d'organisation de l'instruction par le cinéma : note de service (1922) ; publications pour la revue *La Vie* : correspondance et articles (1933-1937) ; salon de la France d'outre-mer : liste des travaux exécutés en vue de l'exposition (1940) ; armée coloniale française : notes formant réponses à des questions de pays étrangers.

1922-1940.

• **SHD/GR 8 D 165.**

979, 973, 984, 975.

Documentation. – *Répartition et emplacement des troupes de l'armée française*, Paris, imprimerie nationale, 1933 : tableaux d'emplacement ; études sur les moyens modernes employés sur les théâtres d'opération outre-mer (1934) ; état des militaires débarqués (ou rapatriés) en A.O.F. : listes nominatives (1936) ; projet d'aménagement de salles de transmissions dans certaines unités pour tester le matériel destiné aux colonies : notes (1934-1937) : note au sujet de la décentralisation industrielle (1939).

1933-1939.

• **SHD/GR 8 D 166-175.**

Travaux de recherches, archives et historiques.

• **166.** 238, 279, 273, 612, 426.

Travaux à caractère historique. – Biographie succincte du général Mangin ; contribution à l'étude du rôle colonial de l'armée (organisation et mise en valeur de notre territoire outre-mer), historique synthétique des troupes coloniales (1931) ; « De la carrière militaire dans les troupes de marine et particulièrement dans l'infanterie » (vers 1930), histoire et organisation des troupes coloniales (XVII^e siècle-1908) : notes de lecture et synthèses (1910) ; effectifs des troupes coloniales en 1880 et 1885 : tableaux (1930) ; rapport sur la rédaction d'un historique sommaire de troupes coloniales (1932).

1930-1932.

• **SHD/GR 8 D 167-175. Historiques de l'arme et d'unités.**

• **167.** 237, 599, 438, 967, 611.

Extraits du livre d'or de l'Infanterie de Marine (s.d.) ; historique des troupes coloniales pendant la guerre 1914-1918 (s.d.) ; memento chronologique du 1^{er} corps d'armée coloniale pendant la guerre 1914-1918, chapitre 1 et 5 : tapuscrit (vers 1920) ; historiques des 1^{er} et 2^e corps d'armée coloniale (1914-1918), tableau des étapes principales du corps d'armée colonial 1920-1929 (s.d.).

s.d.

• **168.** 188, 201, 240, 183.

Notice sur les 44^e, 45^e, 53^e, 54^e, 55^e, 56^e bataillons de chasseurs, mitrailleurs indigènes coloniaux (1923-vers 1930) ; 24^e régiment de tirailleurs sénégalais au Maroc (1925-1927), historiques des 6^e, 7^e, 16^e, 17^e, 18^e régiments d'infanterie coloniale : documentation, croquis, ordres de batailles, textes rédigés (s.d.).

• **SHD/GR 172-174. Historiques d'unités de tirailleurs sénégalais. –**

• **172.** 600, 729, 762, 434.

1^{er}, 3^e, 4^e, 6^e, 7^e, 13^e, 16^e, 17^e régiments de tirailleurs sénégalais. Tableaux de filiation des unités sénégalaises.

• **173.** 197, 958, 104, 962 bis, 439, 215, 161.

12^e, 14^e, 15^e et 18^e régiments de tirailleurs sénégalais, régiment de tirailleur sénégalais au Maroc, 3^e, 10^e, 11^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 21^e, 22^e, 44^e, 53^e, 61^e, 62^e, 66^e, 67^e, 69^e, 94^e bataillons de tirailleurs sénégalais, bataillon de tirailleurs somalis ; rapport sur le bataillon de tirailleurs sénégalais d'Algérie (1910-1911) et note sur l'emploi des tirailleurs sénégalais.

IX. Revue des troupes coloniales.

• **SHD/GR 8 D 176-183.**

Collection d'articles proposés à la publication.

• **176.** Origines-1930.

• **177-180.** 1922-1940.

• **181-182.** 1936-1939.

• **183.** 1907-1940.

308, 716, 641.

Renseignements. – Bulletin de renseignements coloniaux, n°1 (1928).

3. Archives municipales de Saint-Raphaël :

• **Registres de correspondance :**

- 4D44 : du 19 mai 1919 au 25 février 1920.

C. Deuxième guerre mondiale (seulement pour 1940)

1. Centre historique d'étude des troupes d'outre-mer (CHETOM) à Fréjus :

• **CHETOM 15 H 141 : dossier 1 :** études du CMIDOM sur les organisations et les opérations des unités coloniales sur le front français en 1939-1940 ; relations des opérations de la 2^{ème} armée (dont faisait partie la 1^{ère} D.I.C.).

Dossier 7 : unités coloniales : rapports d'officiers sur les opérations de mai- juin 1940.

Dossier 8 : récits divers relatifs aux opérations (1939-1940).

• **CHETOM 15 H 142. Dossier 1 :** stationnement des Troupes coloniales outre-mer au 1^{er} juillet 1939 et en mai 1940, effectifs budgétaires en 1939 ; régiments sénégalais en 1939-1940 : tableau indiquant la date de création, le rattachement, les opérations et les pertes, le sort final à l'armistice ; liste des unités combattantes de la guerre 1939-1940 et 1941-1942.

Dossier 2 : « participation des Troupes coloniales à la campagne 1939-1940, période active, mai- juin 1940 » : formation endivisionnées et formations détachées ; pertes des troupes coloniales au cours de la campagne 1939-1940 (chiffres connus au 1^{er} février 1942 et 1945).

Dossier 3 : liste des unités formant le corps des Troupes coloniales avec leurs dépôts de rattachement pendant les hostilités ; bureaux liquidateurs (1939-1941).

Dossier 4 : état des effectifs des Troupes coloniales outre-mer (juillet 1939-mai 1940), états des militaires des Troupes coloniales prisonniers de guerre originaires de la France d'outre-mer (1946, 1949).

Dossier 5 : organisation des divisions d'infanterie coloniale (mars- avril 1940).

Dossier 6 : historique du 4^e bureau de l'état-major de l'armée (18mai- 4 juin 1940).

Dossier 8 : résumé des opérations et rapports d'officiers du corps d'armée coloniale (1939-1940).

• **CHETOM 15 H 143 : sur la 1^{ère} Division d'Infanterie Coloniale :**

Dossier 1 : organisation, composition (mai- juin 1940), citation à l'ordre de l'armée, rapports sommaires du général, commandant la 1^{ère} D.I.C., rapports d'officiers, récit sur le combat d'Harreville-les-chanteurs (Haute-Marne) les 18-19 juin 1940 (mai- juin 1940).

Dossier 2 : 3^e régiment d'infanterie coloniale : rapports d'officiers (1939-1940).

Dossier 4 : 14^e régiments de tirailleurs sénégalais : rapports d'officiers (juin 1940).

Dossier 5 : 1^{er} régiment d'artillerie coloniale : rapports d'officiers (juin 1940).

Dossier 6 : 201^e régiment d'artillerie coloniale : ordres du régiment, propositions de citation, rapports d'officiers (1939-1940).

• **CHETOM 15 H 143 : 2^{ème} Division d'Infanterie Coloniale puis à partir du 8 juin 1940 2^e Division Légère d'Infanterie Coloniale :**

Dossier 7 : organisation, composition (juin 1940), citations à l'ordre de la brigade, rapports d'officiers (1939-1940).

Dossier 8 : 8^e régiment de tirailleurs sénégalais : rapports d'officiers.

• **CHETOM 15 H 144 : 3^e Division d'Infanterie Coloniale :**

Dossier 1 : historique (septembre 1939-juin 1940), rapports d'officiers (1939-1940), « la 3^e D.I.C. dans la bataille de France, septembre 1939-juin 1940 », extrait de la Revue des Troupes coloniales de juin- juillet 1941.

Dossier 2 : 1^{er} R.I.C. : rapports d'officiers, état des pertes (mai- juin 1940).

Dossier 3 : 21^e R.I.C. : rapport d'officiers, état des pertes (mai- juin 1940).

Dossier 4 : 23^e R.I.C. : rapport d'officiers, citation du régiment à l'ordre de l'armée (mai- juin 1940).

Dossier 5 : 3^e R.I.C. : rapport d'officiers, état des pertes (mai- juin 1940).

Dossier 6 : 203^e régiment d'artillerie coloniale : J.M.O. établi par le commandant du régiment (1939-1940), ordres de mouvement (juin 1940), liste des militaires du 203^e R.A.C. faits prisonniers (juin 1940).

• **CHETOM 15 H 144 : 4^e Division d'Infanterie Coloniale.**

Dossier 7 : historique et composition de la division, opérations (1939-1940), le massacre des Sénégalais et la destruction de la division (juin 1940), rapports d'officiers, « la 4^e D.I.C. dans la bataille de France », extrait de la revue des Troupes coloniales (novembre- décembre 1946).

Dossier 8 : 24^e R.T.S. : rapports d'officiers (juin 1940).

Dossier 9 : 74^e groupe de reconnaissance divisionnaire : rapports d'officiers (juin 1940).

Dossier 10 : 12^e R.A.C. : rapports d'officiers (juin 1940).

Dossier 11 : 212^e R.A.C. : rapports d'officiers (juin 1940).

• **CHETOM 15 H 145 : 5^e Division d'Infanterie Coloniale.**

Dossier 1 : État-major et infanterie divisionnaire : historique, organisation, rapports d'officiers (juin 1940), opérations (1939-1940), récits d'opération parus dans la Revue des Troupes coloniales et dans la Revue des deux mondes (1943).

Dossier 2 : 2^e R.I.C. : rapports d'officiers (mai- juin 1940).

Dossier 3 : 22^e R.I.C. : Historique, rapports d'officiers, propositions de citations (mai- juin 1940).

Dossier 4 : 44^e R.I.C. mixte sénégalais : rapports d'officiers (juin 1940).

Dossier 5 : 53^e R.I.C. mixte sénégalais : rapports d'officiers (1940-1941).

Dossier 6 : 16^e R.T.S. : rapports d'officiers (septembre 1939- juin 1940).

Dossier 7 : 75^e groupe de reconnaissance divisionnaire : rapports d'officiers (5-6 juin 1940).

Dossier 8 : 21^e R.A.C. mixte malgache : historique, rapports d'officiers, citations à l'ordre de l'armée (mai- juin 1940).

Dossier 9 : 221^e R.A.C. : rapports d'officiers (juin 1940).

• **CHETOM 15 H 146 : 6^e Division d'Infanterie Coloniale.**

Dossier 1 : organisation, composition, rapports d'officiers, citations (mai- juin 1940).

Dossier 2 : 43^e R.I.C., rapports d'officiers (1939- 1940).

Dossier 3 : 5^e R.I.C. mixte sénégalais : ordres généraux, ordres de citation, rapports d'officiers (juin 1940).

Dossier 4 : 6^e R.I.C. mixte sénégalais : historique, rapports d'officiers, ordres d'opérations, ordres de citation (1939-1940).

Dossier 5 : 23^e R.A.C. : rapports d'officiers, propositions de citations (juin 1940).

Dossier 6 : 23^e R.A.C. : rapports d'officiers, propositions de citations, ordres de citation (1939-1940).

• **CHETOM 15 H 147 : 7^e Division d'Infanterie Coloniale.**

Dossier 1 : organisation, composition, rapports d'officiers, comptes rendus d'opérations expédiés par le 3^e bureau de l'unité, études sur les opérations effectuées par la 7^e D.I.C. en juin 1940, « la 7^e D.I.C. dans la campagne de France », extrait de la Revue des Troupes coloniales de janvier- février 1947.

Dossier 2 : 4^e R.I.C. : rapports d'officiers, citation du 2^e bataillon à l'ordre de l'armée (1939-1940).

Dossier 3 : 7^e R.I.C. rapports d'officiers, propositions de citations (mai- juin 1940).

Dossier 4 : 33^e R.I.C. mixte sénégalais : relation des opérations durant la bataille d'Amiens (22-27 avril 1940), rapports d'officiers (juin 1940), citations à l'ordre de l'armée (1947).

Dossier 5 : 57^e R.I.C. mixte sénégalais : J.M.O. sommaire (4 septembre 1939- 24 juin 1940), rapports d'officiers (mai- juin 1940), ordres de bataille (4septembre 1939- 1^{er} mai 1940).

Dossier 6 : 232^e R.A.C. : rapports d'officiers (1939- 1940).

• **CHETOM 15 H 148 : 8^e Division d'Infanterie Coloniale devient le 6 juin 1940 8^{ème} Division Légère d'Infanterie Coloniale.**

Dossier 1 : historique sommaire des opérations de la 8^e D.I.C. (8-25 juin 1940) ; rapport du général Chrétien sur l'engagement de la 8^e D.I.C., rapports d'officiers (1940) ; création (30 avril 1940), composition, organisation, effectifs, pertes, démobilisation (mars- juillet 1940) ; notes de service et correspondance provenant des 3^e et 4^e bureaux de l'infanterie, l'artillerie, le génie et l'intendance (avril- juillet 1940).

Dossier 3 : 20^e R.I.C. : notes de service et correspondance expédiée (juin 1940).

Dossier 4 : 25^e R.T.S. : rapports d'officiers, création, organisation, ordres de bataille, effectifs, liste de prisonniers de guerre, correspondance expédiée et reçue concernant notamment le matériel et les munitions (mars- juin 1940).

Dossier 5 : 26^e R.T.S. : historique des faits, rapports d'officiers (juin 1940) ; création (25 avril 1940, organisation, effectifs (avril- juillet 1940) ; ordre de citation (juin 1940) ; notes de service expédiées (avril- juillet 1940).

15H148 : 9^e Division d'Infanterie Coloniale :

Dossier 6 : création (5 juin 1940), organisation (1940).

Dossier 7 : 27^e R.I.C. mixte sénégalais : rapports d'officiers (1940- 1941).

Dossier 8 : 28^e R.I.C. mixte sénégalais : rapports d'officiers (1940, 1942).

• **CHETOM 15 H 149 : 102^e Division d'Infanterie Coloniale.**

Dossier 1 : rapports d'officiers (10-16 mai 1940).

Dossier 2 : 42^e demi- brigade d'officiers coloniaux : rapports d'officiers (mai 1940), relevé chronologique des opérations effectuées par la 42^e B.M.I.C. (10-15 mai 1940), article paru dans la Revue de la légion étrangère, 1942), « la défense de la Meuse à Montherme par la 42^{ème} demi B.M.I.C. (10-15 mai 1940) (article paru dans la Revue de la légion étrangère, 1942 ; citation à l'ordre de l'armée, liste de prisonniers de guerre (mai 1940).

• **CHETOM 15 H 149 : secteur fortifié de la Sarre.**

Dossier 4 : journal de marche (15 mars- 22 juin 1940).

Dossier 5 : rapport du général Dagnan, commandant le secteur fortifié de la Sarre sur les opérations pendant la campagne 1939-1940 (1941).

Dossier 6 : opérations des régiments coloniaux du secteur fortifié de la Sarre (1939-1940).

• **CHETOM 15 H 150 : Régiments Coloniaux.**

Dossier 1 : 41^e Régiment de mitrailleurs de l'infanterie coloniale : historique reconstitué, rapports d'officiers, citations à l'ordre de l'armée (juin 1940).

Dossier 2 : 51^e régiment mitrailleurs de l'infanterie coloniale : historique de l'unité et rapports d'officiers (1940-1941).

Dossier 3 : 481^e, 484^e, 486^e, 622^e, 623^e régiment de pionniers coloniaux : rapports d'officiers (juin 1940).

Dossier 4 : 42^e et 52^e R.I.C. ; 17^e, 19^e et 64^e B.T.S. ; 55^e B.M.I.C. : rapports d'officiers appartenant à des unités d'infanterie coloniale formés en juin 1940 avec les rescapés de différentes unités (1940).

• **CHETOM 15 H 151 : Régiments Coloniaux.**

Dossier 1 : 10^e et 42^e R.A.C. : rapports d'officiers (juin 1940).

Dossier 2 : 310^e R.A.C. portée : rapports d'officiers, ordres, organisation, états des pertes, emploi de l'unité (avril- juin 1940).

Dossier 3 : 11^e, 110^e, 111^e, 208^e, 222^e régiments d'artillerie lourde coloniale : rapports d'officiers (septembre 1939- juin 1940).

Dossier 4 : 8^e R.A.C. tracté tous terrains : création (25 avril 1940), organisation, rapports d'officiers (1940-1941).

Dossier 5 : 9^e R.A.C. tracté tous terrains : rapports d'officiers (juin 1940).

Dossier 6 : 22^e régiment d'artillerie légère de campagne, appartenant à la 5^{ème} division d'infanterie nord-africaine : rapports d'officiers (mai- juin 1940).

Dossier 10 : dépôts d'infanterie coloniale n°49, 59, 118, 188, 189, 219 : rapports d'officiers (juin 1940).

Dossier 11 : dépôts d'artillerie coloniale n°28 et 58 : rapports d'officiers (juin 1940).

Dossier 12 : dépôt mixte des isolés des Troupes coloniales de Marseille : rapports d'officiers (juin 1940).

Dossier 13 : dépôt mixte des isolés des Troupes coloniales n°209 : rapports d'officiers (juin 1940).

Dossier 14 : service de santé des troupes coloniales : rapports d'opérations d'officiers du service de Santé (juin 1940).

• **CHETOM 15 H 152 : période 1940-1945.**

Dossier 1 : livres et articles : « l'armée française dans la guerre » de 1942 à 1945, a) du Tchad au Rhin, b) campagne d'Allemagne du Rhin au Danube (1944-1945) ; « les Forces françaises libres de 1940 à 1945 », historique publié à l'occasion de la Grande Nuit de Bir Hakeim (27 mai-11 juin 1942) ; « l'armée française et la campagne de Tunisie » (8 novembre 1942-13 mai 1943) ; « résistance antillaise » (mai 1945) ; récit des combats de La Valbonne et de Meximieux (août 1944) ; brochure « sur la bataille d'Alsace, novembre- décembre 1944 » (1964) ; article sur le passage du Rhin (1^{er}-2 avril 1945) ; « bulletin de guerre de l'armée coloniale n°5 » (décembre 1944), « bulletin de l'Association des Français libres » (janvier- août 1946), « Tropiques, revue des troupes de Marine » (janvier 1948, janvier 1962), « Revue de la France libre n°197 » (août- octobre 1972).

Dossier 2 : rapports d'opération : à Dakar (23-25 septembre 1940), sur l'occupation de l'île hollandaise d'Aruba dans la mer Caraïbe (en 1940)), sur la campagne d'Erythrée (février- avril 1941), sur la participation de la colonne volante du 1^{er} régiment de marche de spahis marocains à la bataille de Medenine le 6 mars 1943 (1943), sur la campagne d'Italie (mai 1944), sur les opérations du 8^e R.T.S. en Provence (août 1944).

Dossier 3 : citations individuelles ou collectives obtenues par les unités coloniales pendant la campagne 1940-1945 (1940-1945).

• **CHETOM 15 H 153 : 1^{ère} Division Française Libre.**

Dossier 1 : Mémorial de la division, 1940-1945 (1946), historique de la 2^e division créée le 2 octobre 1940 (octobre 1940-juin 1943), unités ayant appartenu à la 1^{ère} D.F.L. (1940-1945), citations des unités à l'ordre de l'armée (1946).

Dossier 2 : état-major : renseignements et notes de service du 2^e bureau (janvier- avril 1945), ordres généraux et ordres particuliers du 3^e bureau (octobre 1944-mai 1945), stationnement des unités à la date du 16 mars 1945, indice sommaire sur la campagne d'Erythrée en 1941, enseignements de la campagne de Cyrénaïque (1940-1941) par le capitaine Jean-Noël Ravel (1953) ; rapport sur l'incendie du bureau liquidateur des Troupes coloniales de Nîmes repliées à Bas-en-Basset (Haute-Loire), le 6 mai 1944 (23-24 mai 1944).

Dossier 3 : historique, journal des marches et opérations, comptes rendus d'opérations des bataillons de marche n°4, 5 et 11 de la 2^e brigade (1941-1947), unités ayant la qualité d'unités combattantes pour les opérations de juin 1940 à octobre 1944 (1941-1946).

Dossier 4 : création (16 février 1943), résumé des opérations, ordres et comptes rendus d'opération de la 4^e brigade, notamment affaire d'Obenheim en février 1945 (février 1943- mai 1945) ; opérations en Italie, notamment bataille de Garigliano, débarquement et opérations en Provence, opérations dans les Vosges, dans les Alpes et campagne d'Alsace des bataillons de marche n°21 et 24 de la 4^{ème} brigade (mai 1944-avril 1945).

Dossier 5 : procès-verbal de formation (1^{er} mars 1945) et ordres d'opérations de la 13^e brigade de légion étrangère (mars- avril 1945).

Dossier 6 : historique du 21^e groupe antillais de D.C.A (octobre 1942-mars 1945).

Dossier 7 : historique du 1^{er} R.A.C, juin 1940-juin 1945 (1946).

Dossier 8 : formation (1^{er} juin 1943), séjour en A.F.N., campagne de France du 1^{er} groupe d'artillerie divisionnaire (1943-1945).

Dossier 9 : bulletins de liaison et d'information des anciens de la 1^{ère} D.F.L. (1^{er} novembre 1946-1^{er} février 1947).

• **CHETOM 15 H 154 : 9^e Division d'Infanterie Coloniale :**

Dossier 1 : Historique de la 9^e D.I.C. (créée le 16 juin 1943) de 1943 à 1946, citations et ordres du jour (mars, octobre 1945), blanchiment de la

9^{ème} D.I.C. dans le Doubs en octobre 1944 (1944) ; 9^{ème} D.I.C. : inventaire des cartons du service historique, par le commandant Robert Vial, 1943-1945.

Dossier 2 : opérations de la 9^{ème} D.I.C. : historique, articles et extraits de presse (1944-1947, 1954).

Dossier 3 : débarquement de l'île d'Elbe : comptes rendus d'opérations, récits et faits d'armes, notes sur le renseignement au cours d'opérations (juillet 1944).

Dossier 4 : rapports d'opérations (17-28 août 1944).

Dossier 5 : « la montée vers le Nord » : la 9^{ème} D.I.C. des côtes de Provence à la boucle du Doubs (août- septembre 1944).

Dossier 6 : bataille de la poche de Colmar et campagne d'Allemagne : ordres et comptes rendus d'opérations (janvier- février, avril- mai 1945).

Dossier 7 : envoi de la 9^{ème} D.I.C. en Extrême-Orient : brochure sur le voyage de Marseille à Saïgon, historique des opérations en Cochinchine et au Sud Annam de novembre 1945 à février 1946 (1946).

• **CHETOM 15 H 155.**

Dossier 1 : rapports et études sur les enseignements tirés des opérations (1944-1945).

Dossier 2 : 4^e R.T.S. : ordre du régiment, état des pertes (avril, juillet 1943).

Dossier 3 : 6^e R.T.S. : rapports d'opérations (août- septembre 1944) ;

Dossier 4 : 13^e R.T.S. devenu 23^{ème} R.I.C. : rapports d'opérations, citation (juin 1944- mars 1947).

Dossier 5 : régiment colonial de chasseurs de chars : historique (mars 1944- mai 1945), journal de marche (août 1944- avril 1945).

Dossier 6 : R.I.C.M. : historique (1^{er} avril 1943- 13 mai 1945), rapports d'officiers sur les opérations en Alsace (septembre- novembre 1946), en Indochine (21-28 novembre 1946).

Dossier 7 : R.A.C.M. : historique (16 juillet 1943- 8 mai 1945), rapports d'opérations à Casablanca (8-11 novembre 1942) et en Provence (19-27 août 1944).

Dossier 8 : service de Santé : notices historiques sur les opérations des 25^e et 431^e bataillons médicaux du 1^{er} août 1943 au 6 mars 1946 (1947, 1950).

• **CHETOM 15 H 156 : 2^{ème} Division Blindée.**

Dossier 1 : historique de la 2^e D.B. créée en août 1943 (août 1943- avril 1946), « la 2^e D.B. général Leclerc en France » avec historique depuis sa création en 1943 (1945), « le général Leclerc 1902-1947 » album photographique (1948), rapport sur les opérations de Koufra (février- mars 1941), note sur l'action de l'aviation à Koufra hiver 1941-1942 (1965), opération de la colonne Leclerc lors de la campagne de Tunisie (mars 1943), compte rendu d'opérations du sous- groupement Massu au cours de la bataille de Dompierre (Vosges), 11-13 septembre 1943, ordres d'opérations du 24 août 1944 pour s'emparer de Paris et du 22 novembre 1944 pour la charge de Strasbourg (1944).

• **CHETOM 15 H 156 : Brigade Mixte d'Afrique Française Libre.**

Dossier 2 : J.M.O. de diverses formations de la brigade formée en août 1943 par fusion d'éléments des demis brigades du Cameroun et du Tchad (août 1943- juin 1944), J.M.O. des bataillons de marche n°12, 14 et 15 (juillet 1943- juin 1944), rapport sur la formation et le déplacement du groupe sanitaire de colonne du Cameroun en A.F.N. (septembre 1943- mai 1944).

Dossier 3 : historique du bataillon de marche n°2 de l'Oubangui-Chari, créé le 1^{er} novembre 1940 (novembre 1940- mai 1942).

• **CHETOM 15 H 157 : la 1^{ère} Armée et la campagne de libération de la France.**

Dossier 1 : « la 1^{ère} D.B. au combat » : origines (novembre 1942), historique des opérations jusqu'en mai 1945 (1947).

Dossier 2 : « le R.A.C. du Levant dans la campagne de libération 1943-1945 » : historique du 2 novembre 1942 au 8 mai 1945 (s.d.).

Dossier 3 : « mémorial du génie, Italie- France- Allemagne 1943-1945 » : historique (1947).

Dossier 4 : le 2^e C.A. dans la bataille pour la libération de la France » : rapports d'opérations de septembre 1944- février 1945 (s.d.).

Dossier 5 : « la base d'opération 901 dans la bataille pour la libération de la France, 1944-1945 » de juillet 1944 à mai 1945 (1947).

Dossier 6 : bataille de la poche de Colmar et libération de l'Alsace de novembre 1944 à février 1945 (1945, 1947).

Dossier 7 : bulletin d'information de la 1^{ère} armée française « Rhin et Danube » (29 avril 1945).

• **CHETOM 15 H 158 : opérations de l'Atlantique.**

Dossier 1 : rapports sur la participation des unités coloniales à la libération des points d'appui allemands de Royan, La Rochelle, Pointe de Grave (avril 1945) ; régiment d'Afrique équatoriale française et somalis : annexes aux journaux de marche pour les opérations de la Pointe de Grave (25 mars- 8 avril 1945) et les opérations de l'Aunis (26 avril- 9 mai 1945) ; sous-groupement Faulconnier de la division Gironde : ordres et comptes rendus d'opérations, poche de Royan (12-16 avril 1945) ; bataillon de marche d'Extrême-Orient : historique succinct de la participation du bataillon aux opérations de libération de la Pointe de Grave (10-22 avril 1945) ; bataillon de marche des Antilles n°5 : journal de marche sur l'attaque de Royan (13-16 avril 1945) ; brigade de Marche « Médoc » : ordre général de citation pour les opérations du 14 au 20 avril 1945 (1945).

• **CHETOM 15 H 159 : documents conservés dans l'ancienne armoire forte.**

Dossier 1 : « les unités des troupes de Marine en métropole et en Afrique du Nord » : notices sur les corps de troupe (1960-1963).

Dossier 2 : effectifs théoriques des forces terrestres d'outre-mer (1970-1972).

2. SHD :

Les archives concernant les seuls tirailleurs sénégalais n'existent pas. Il faut chercher au sein des archives concernant l'armée d'Afrique. La plupart des travaux réalisés sur cette question s'inspirant de sources étrangères ou locales.

Sources imprimées

A. Recueils de sources, anthologies :

- CLAUZEL Jean (dir.), *La France d'Outre-Mer (1930-1960). Témoignages d'administrateurs et de magistrats*, Paris, Karthala, 2003, 880 p.
- CHEVRIER Jacques, *Les Blancs vus par les Africains*, Paris, Favre, 1998, 213 p.
- HENRY Jean-Robert, MARTINI Lucienne, *Littérature et temps colonial*, Aix-en-Provence, Édisud, 1999, 344 p.
- HARLOW Barbara, CARTER Mia, *The scramble for Africa : volume 2. Archives of Empire*, Durham, Duke University Press, 2004, 852 p.
- LIAUZU Claude, LIAUZU Josette, *Quand on chantait les colonies. Colonisation et culture populaire de 1830 à nos jours*, Paris, Syllepse, 2002, 256 p.
- LIHAMBAMBA Amandina, MOYO Fulata L., MULOKOZI Mugyabuso M., *Des femmes écrivent l'Afrique. L'Afrique de l'est*, Paris, Karthala, 2010, 660 p.
- MAYEUR-JAOUEN Catherine, DUPONT Anne-Laure, *Le Moyen-Orient par les textes, XIX^e -XXI^e siècles*, Paris, A. Colin, 2011, 448 p.
- RACHIK Hassan, *Le proche et le lointain : un siècle d'anthropologie au Maroc*, Marseille, Parenthèses Eds, 2012, 272 p.
- SUTHERLAND-ADDY Esi, DIAW Aminata (dir.), *Des femmes écrivent l'Afrique. L'Afrique de l'ouest et le Sahel*, Paris, Karthala, 2007, 610 p.

B. Témoins et acteurs

- *Les Âmes de nos tirailleurs sénégalais, missionnaires catéchistes*, Paris, E. VITTE, 1941, 167 p.
- ANONYME, *Le français tel que le parlent nos tirailleurs sénégalais*, Paris, Imprimerie Militaire Universelle L. Fournier, 1916, 36 p.
- *Les Armées françaises d'outre-mer, Les Contingents coloniaux*, Paris, Imprimerie nationale, 1931.
- ARNAUD Robert, *Le Roman vrai de Tabi, Journal d'une expédition en pays Dogon (18 décembre- 26 décembre 1920)*, Aix-en-Provence, Amis des archives d'outre-mer, 2016, 265 p. Voir notre recension : <http://www.nonfiction.fr/article-8789->

- [l'histoire coloniale a travers le village de tabi.htm](#)- BARBARI Mouslim, *Tempête sur le Maroc : ou les erreurs d'une politique berbère*, Paris, Rieder, Collection « témoignages », 1931, 80 p.
- BALDÉ Al-hadji Thierno Mouhammadou, SALVAING Bernard, *Une vie au Fouta Djalon*, Grandvaux, Brinon, 2008, 480 p.
- BARATIER Albert (colonel), *Épopées africaines*, L'Harmattan, Autrement mêmes, 2015 (1^{ère} édition Perrin et compagnie, 1913), 222 p.
- BARTHAS Louis, *Les carnets de guerre de Louis Barthas, tonnelier, 1914-1918*, Paris, La Découverte, Éditions du centenaire, 2013 (1^{ère} édition, Maspero, 1978), 600 p.
- BERQUE Jacques, « Qu'est-ce qu'une tribu nord-africaine ? », *Éventail de l'histoire vivante. Hommage à Lucien Febvre*, 1953, p. 261-271.
- BLIXEN Karen, *Lettres d'Afrique (1914-1931)*, Paris, Gallimard, 1985, 619 p.
- CESAIRE Aimé, *Discours sur le colonialisme*, Paris, Présence africaine, 2000 (1^{ère} édition 1955), 92 p.
- CHALLAYE Félicien, *Un livre noir de la colonisation : souvenirs sur la colonisation*, Paris, Les Nuits rouges, 2003 (1^{ère} édition 1935), 216 p.
- CHARBONNEAU Jean, *Du Soleil et de la gloire, la grandiose épopée de nos contingents coloniaux*, Paris, Lavauzelle, 1931, 147 p.
- CONOMBO Joseph Issoufou, *Souvenirs de guerre d'un tirailleur sénégalais*, Paris, L'Harmattan, 1989, 200 p.
- COUSTURIER Lucie, *Mes inconnus chez eux. Tome 1 : Mon amie Fatou, citadine*, L'Harmattan, Paris, 2003 (1^{ère} édition 1925), 143 p. et *Mes inconnus chez eux. Tome 1 : Mon ami Soumaré, laptot suivi d'un rapport sur le milieu familial en AOF*, L'Harmattan, Paris, 2003 (1^{ère} édition 1925), 183 p.
- COUSTURIER Lucie, *Des inconnus chez moi*, Paris, L'Harmattan, 2001 (1^{ère} éd. 1920), 234 p.
- CRU Jean-Norton (préface de Frédéric ROUSSEAU), *Témoins*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, Histoire contemporaine, 2006, 727 p.
- DE GAULLE Charles, *La France et son armée, suivi de Histoire des troupes du Levant*, Paris, Perrin, 2016 (1^{ère} publication 1938), 320 p.
- DE GAULLE Charles, *Le Fil de l'épée*, Paris, Perrin, 2015 (1^{ère} publication 1932), 160 p.

- DELAFOSSE Maurice, *Broussard ou les états d'âme d'un colonial suivi de Propos et opinions d'un colonial*, Paris, L'Harmattan, 2012 (1^{ère} édition 1922), 212 p.
- DELAVIGNETTE Robert, *Afrique occidentale française*, Paris, Société d'éditions géographiques, 1931, 239 p.
- DELAVIGNETTE Robert, *Les vrais chefs de l'Empire*, Paris, Gallimard, 1939, 264 p.
- DELAVIGNETTE Robert, *Service africain*, Paris, Gallimard, 1946, 282 p.
- DELAVIGNETTE Robert, *Christianisme et colonialisme*, Paris, Fayard, Arthème, 1960, 127 p.
- DELAVIGNETTE Robert, *L'Afrique noire française et son destin*, Paris, Gallimard, 1962, 206 p.
- DESCAMPS Cyr et Françoise, ROSIÈRE Pierre, et THILMANS Guy, *Tirailleurs sénégalais. Témoignages épistolaires (1914-1919)*, Paris, Éditions du Centraure, 2014, 175 p.
- DESCHAMPS Hubert, *Roi de la brousse : mémoires d'autres mondes*, Paris, Berger-Levrault, 1975, 359 p.
- DUBOC général Alfred Louis, *Les Sénégalais au service de la France*, Paris, Malfère, 1939, 147 p.
- FANON Frantz, *Les damnés de la terre*, Paris, La Découverte, 2004 (1^{ère} édition 1961), 311 p.
- FANON Frantz, *Peaux noires, masques blancs*, Paris, Seuil, Collection Points Essais, 2011 (1^{ère} édition 1952), 188 p.
- FERRAGE Le père P.-M., *Petit manuel français-bambara à l'usage des troupes noires*, Paris, Imprimerie-Librairie militaire L. Fournier, 1918, 89 p.
- FIDEL Camille, *La réfutation de la campagne d'accusation contre les troupes françaises de couleur en territoires rhénans occupés. Résultats des enquêtes officielles françaises, américaines et britanniques. Témoignages allemands, opinions italiennes, anglaises, hollandaises, scandinaves et autres*, Paris, Comité d'assistance aux troupes noires, 1922, 79 p.
- GENEVOIX Maurice, *Afrique blanche, Afrique noire*, Paris, Éditions Grandvaux, 2003 (1^{ère} éd. 1949), 220 p.
- GEORGY Guy, *Le petit soldat de l'Empire*, Paris, Flammarion, 1992, 270p.
- GIDE André, *Voyage au Congo*, Paris, Gallimard, 2001 (1^{ère} édition 1927), 554 p.

- GOURAUD Henri, *Mauritanie, Adrar : souvenirs d'un Africain*, Paris, Plon, 1945, 348 p.
- MONDAIN Gustave, « Nos Indigènes mobilisés », *Récits missionnaires illustrés*, n°10, Paris, Société des missions évangéliques, 1919, 148 p.
- MONNERVILLE Gaston, *Témoignage. De la France équinoxiale au Palais du Luxembourg*, Paris, Plon, 1975, 460 p.
- GUERNIER Eugène, FROMENT-GUIEYSSE Georges, *Afrique occidentale française*, Encyclopédie coloniale et maritime, 2 volumes, Paris, Édition Union française, 1949, 390 et 400 p.
- GUERNIER Eugène, *Afrique équatoriale française*, Encyclopédie coloniale et maritime, Paris, Édition Union française, 1949, 590 p.
- GUIGNARD Alfred, « Les troupes noires pendant la guerre » », *Revue des Deux Mondes*, tome 51, juin 1919, p.849-879. Consultable en ligne : <http://www.revuedesdeuxmondes.fr/article-revue/juin-1919-7/>
- INGOLD François commandant (préface du général Jules Bühner), *Les Troupes noires au combat*, Paris, Berger-Levrault, 1940, 154 p
- INGOLD François (lieutenant-colonel), *Éphémérides d'honneur et de vaillance à l'usage des troupes noires*, Yaoundé, imprimerie du gouvernement, 1942.
- KENYATTA Jomo, *Au pied du mont Kenya*, Paris, Maspéro, 1960, 208 p.
- LABOURET Henri, *Colonisation, colonialisme, décolonisation*, Paris, Gallimard, 1952, 205 p.
- LACAZE Marcel-Eugène, *La Guerre européenne et le Tirailleur sénégalais*, Thèse de doctorat en médecine, soutenue le 7 mai 1920 à la faculté de médecine de Bordeaux, Imprimerie Victor Cambette, 1921.
- LARCHAIN, Michel, « Enseignons le français aux indigènes. Pourquoi ne pas profiter, pour le faire, de leur séjour en France ? », *La dépêche coloniale et maritime* n°7516, 13 janvier 1923.
- LETTOW-VORBECK général von, *La guerre de brousse dans l'Est Africain*, Paris, Payot, 1933, 295 p.
- LONDRES Albert, *Terre d'ébène*, Paris, Éditions du Rocher, 2011 (1^{ère} édition 1929), 275 p.
- LUDENDORFF Erich, *La Guerre totale*, Perrin, 2010 (1^{ère} édition Flammarion, 1937), 288 p.

- LY Abdoulaye, *Mercenaires noirs. Note sur une forme de l'exploitation des Africains*, Paris, Présence africaine, 1957, 67 p.
- LYAUTEY Hubert, *Le rôle social de l'officier*, Paris, Omnia, 2009 (1^{ère} édition 1891), 121 p.
- LYAUTEY l'Africain, *Textes et lettres du Maréchal Lyautey, présentés par Pierre Lyautey, IV, 1919-1929*, Paris, Plon, 1953-1957 (4 tomes).
- MANGIN Charles (préface d'Antoine CHAMPEAUX), *La Force noire*, Paris, L'Harmattan, 2011 (1^{ère} édition 1910), 270 p.
- MANGIN Charles, « L'utilisation des troupes noires », *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 1911/1, p. 80-100.
- *Manuel élémentaire à l'usage des officiers et sous-officiers appelés à commander des indigènes coloniaux, fascicule II, Sénégalais*, Paris, Imprimerie nationale, 1923, 37 p. Disponible en ligne sur le site de Gallica, url : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96116710.r>
- MEKER Maurice, *Le temps colonial. Itinéraire d'un naïf, du colonialisme à la coopération, 1931-1960*, Abidjan, Nouvelles éditions africaines, 1980, 263 p.
- MEMMI Albert, *Portrait du colonisé. Portrait du colonisateur*, Paris, Gallimard Folio, 2002 (1^{ère} édition 1957), 161 p.
- *Méthode d'enseignement du français tel que le parlent les Sénégalais, application de la méthode Gouin*, Paris, Librairie militaire L. Fournier, 1918.
- MOUMOUNI Abdou, *L'éducation en Afrique*, Paris, Présence africaine, 1998 (1^{ère} édition 1963), 400 p.
- MOUNIER Emmanuel, *L'éveil de l'Afrique noire*, Paris, Petite Renaissance, 2007 (1^{ère} édition 1948), 219 p.
- MUMFORD W. B., *African learns to be French: A Review of Educational Activities in the Seven Federated Colonies of French West Africa, Based upon a Tour of French West Africa and Algiers undertaken in 1935*, New York, Negro University Press, 1970.
- PUJARNISCLE Eugène, *Philoxène ou de la littérature coloniale*, Paris, L'Harmattan, 2010 (1^{ère} édition 1931). 190 p.
- *Règlement provisoire du 7 juillet 1926 pour l'enseignement du français aux militaires indigènes*, Paris, Charles-Lavauzelle et Cie, Editeurs militaires, 1927.

- RICHARD-MOLARD Jacques, *Afrique Occidentale Française*, Paris, Berger-Levrault, 1956, 240 p.
- SABATIER L, « Nos troupes noires sur la Côte d'Azur », *L'Illustration*, n°3890, 22 septembre 1917.
- SARRAUT Albert, *La mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot, 1923, 56 p.
- SARRAUT Albert, *Grandeur et servitude coloniale*, Paris, Éditions du sagittaire, 1931, 287 p.
- SAWADOGO Alfred Yambangba, *L'école de mon village : 1936-1958*, Paris, L'Harmattan, 2002, 228 p.
- SIMONIS Francis, *Le commandant en tournée. Une administration au contact des populations en Afrique noire coloniale*, Paris, Seli Arslan, 2005, 287 p.
- SOYINKA Wolé, *Aké, les années d'enfance*, Paris, Belfond, 1984, 378 p.
- TAUXIER Louis, *Le Noir du Yatenga : Mossis, Nionissés, Samos, Yarsès, Silmi-Mossis, Peuls*, Paris, Emile Larose, 1917, 790 p.
- THAALBI Abdelaziz (Cheikh), *La Tunisie martyre, Ses revendications*, Paris, Jouve et Cie éditeur, 1920, 262 p.
- THARAUD Jérôme et Jean, *Rabat, ou les heures marocaines*, Paris, Plon, 1918, 292 p.
- THARAUD Jérôme et Jean, *Marrakech ou les seigneurs de l'Atlas*, Paris, Plon, 1920, 251 p.
- THARAUD Jérôme et Jean, *Le Maroc*, Paris, Plon, 1923, 128 p.
- THOMPSON Virginia et ADLOFF Richard, *French West Africa*, Westport, Greenwood Press, 1957, 626 p.
- TWAIN Marc, *Le soliloque du roi Léopold*, Paris, L'Harmattan, coll. « L'Afrique au coeur des lettres », 2004, 62 p.
- WEULERSSE Jacques, *Noirs et Blancs. À travers l'Afrique nouvelle, de Dakar au Cap*, Paris, CTHS, 1993, 254 p.
- YATTARA Almamy Maliki, SALVAING Bernard, *Almamy, une jeunesse sur les rives du fleuve Niger*, Grandvaux, Brinonsur-Sauldre, 2000, 446 p.

C. Débats parlementaires :

- Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés, 1919, 186 numéros.

- Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés, 1920, 134 numéros.
- Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés, 1921, 147 numéros.
- Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés, 1922, 143 numéros.
- Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés, 1923, 147 numéros.
- Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés, 1924, 149 numéros.
- Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés, 1925, 135 numéros.
- Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés, 1926, 122 numéros.
- Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés, 1927, 111 numéros.
- Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés, 1928, 96 numéros.
- Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés, 1929, 114 numéros.
- Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés, 1930, 98 numéros.
- Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés, 1931, 108 numéros.
- Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés, 1932, 93 numéros.
- Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés, 1933, 108 numéros.
- Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés, 1934, 92 numéros.
- Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés, 1935, 77 numéros.
- Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés, 1936, 98 numéros.

- Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés, 1937, 85 numéros.
- Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés, 1938, 64 numéros.
- Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés, 1939, 67 numéros.
- Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés, 1940, 39 numéros.

D. Revues et presse

- Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française, 1916-1938.
- La Revue des Troupes coloniales, 1902-1947.
- Les Annales coloniales : organe de la « France coloniale moderne », 1903-1939.

Bibliographie

A. Outils de travail

A.1. Atlas :

- AJAYI Ade J. A, CROWDER Michael (dir.), *Atlas historique de l'Afrique*, Paris, éditions du Jaguar, 1988, 176 p.
- DORIGNY Marcel, KLEIN Jean-François, PEYROULOU Jean-Pierre, SINGARAVÉLOU Pierre, SUREMAIN Marie-Albane de, *Grand atlas des empires coloniaux : premières colonisations, empires coloniaux, décolonisations (XV^e-XXI^e siècles)*, Paris, Autrement, 2015, 287 p.
- DUMORTIER Brigitte, *Atlas des religions*, Paris, Autrement, 2002, 64 p.
- JOLLY Jean , *L'Afrique et son environnement européen et asiatique*, Paris, Paris-Méditerranée, 2002, 168 p.
- KLEIN Jean-François, SINGARAVÉLOU Pierre, SUREMAIN Marie-Albane de, *Atlas des Empires coloniaux (XIX-XX^e siècle)*, Paris, Autrement, Atlas Histoire, 2012, 96 p.
- PORCH Douglas, *Les Guerres des empires*, Paris, Autrement, Atlas des guerres, 2002, 224 p.
- SELIER Jean, *Atlas des peuples d'Afrique*, Paris, La Découverte, 2003, 207 p.

A.2. Encyclopédies et dictionnaires :

- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Jean-Jacques (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre*, Paris, Bayard, 2014 (1^{ère} édition 2004), 1 345 p.
- BROCHE François, Georges CAÏTUCOLI Georges et MURACCIOLE Jean-François (dir.), *Dictionnaire de la France libre*, Paris, Robert Laffont, Bouquins, 2010, 1 602 p.
- COCHET François et PORTE Rémy (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre. 1914-1918*, Paris, Bouquins, 2008, 1 184 p.
- CORVISIER André (dir.), *Dictionnaire d'art et d'histoire militaires*, Paris, Presses universitaires de France, 1988, 896 p.
- DUCLERT Vincent et PROCHASSON Christophe (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002, 1340 p.
- DUGAN Peter et GANN L. H., *Colonialism in Africa, 1870- 1960. A bibliographical guide to colonialism in sub-saharian Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 1973, 574 p.

- DULUCQ Sophie, KLEIN Jean-François et STORA Benjamin (dir.), *Les mots de la colonisation*, Toulouse, PUM, 2008, 127 p.
- FALOLA Toyin et JENNINGS Christian, *Sources and methods in African history: spoken, written, unearthed*, Rochester, University of Rochester Press, 2003, 432 p.
- KIRK-GREENE Anthony H., *A Biographical Dictionary of British Colonial Governors, vol. 1 : Africa*, Stanford, Brighton, Hoover Institution Press, 1980, 320 p.
- LIAUZU Claude (dir.), *Dictionnaire de la colonisation française*, Paris, Larousse, 2007, 646 p.
- MARTIN Jean, *Lexique de la colonisation française*, Paris, Dalloz, 1988, 395 p.
- MURACCIOLE Jean-François et PIKETTY Guillaume (dir.), *Encyclopédie de la Seconde Guerre mondiale*, Robert Laffont, Paris, Bouquins, 2015, 1 504 p.
- NANTET Bernard, *Dictionnaire d'histoire et de civilisations africaines*, Paris, Larousse, 1999, 230 p.
- OLIVER Roland et CROWDER Michael, *The Cambridge Encyclopedia of Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981, 500 p.
- RIOUX Jean-Pierre (dir.), *Dictionnaire de la France coloniale*, Paris, Flammarion, 2007, 942 p.
- SHILLINGTON Kevin, *Encyclopedia of African history*, New York, Fitzroy Dearborn, 2005, 3 volumes.
- ZELEZA Paul Tiyambe et EYOH Dickson (dir.), *Encyclopedia of Twentieth-Century African History*, Londres, Routledge, 2003, 672 p.

B. Ouvrages généraux

B.1. La colonisation :

- AGERON Charles-Robert, COQUERY-VIDROVICHTH Catherine, MEYNIER Gilbert et THOBIE Jacques, *Histoire de la France coloniale. 1914-1990*, Paris, Armand Colin, 2016, (1^{ère} édition 1990), 656 p.
- AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine, t. 2, « De l'insurrection de 1871 au déclenchement de la guerre de libération (1954)»*, Paris, PUF, 1979, 643 p.

- ALMEIDA TOPOR Hélène d', *L'Afrique*, Paris, Le Cavalier Bleu, Idées reçues, 2009, 127 p.
- ALMEIDA-TOPOR Hélène d', *L'Afrique au XX^e siècle*, Paris, A. Colin, 2013 (1^{ère} édition 1993), 412 p.
- AMSELLE Jean-Loup et M'BOKOLO Elikia (dir.), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 1985, 227 p.
- ANDREW Christopher M. Et KANYA-FORSTNER Alexandra, *The climax of French imperial expansion, 1914-1924*, Stanford, Stanford University Press, 1981, 302 p.
- ARENDT Hannah, *L'impérialisme. Les origines du totalitarisme* Paris, Seuil, Points Essais, 2010 (1^{ère} édition 1951), 384 p.
- BECKER Charles, MBAYE Saliou et THIOUB Ibrahima (dir.), *AOF : réalités et héritages. Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*, Paris, Karthala, 2015 (1^{ère} édition 1997), 1273 p.
- BENSIMON Fabrice et ENDERS Armelle (dir.), *Le siècle de la Grande-Bretagne. Variations sur une hégémonie globale*, Paris, PUPS, Frontières, 2012, 368 p.
- BERQUE Jacques, *Le Maghreb entre deux guerres*, Paris, Seuil, 1962, 445 p.
- BESSIS Juliette, *Maghreb, la traversée du siècle*, Paris, L'Harmattan, 1997, 538 p.
- BOUCHE Denise, *Histoire de la colonisation française, t. 2 : Flux et reflux (1815-1962)*, Paris, Fayard, 1991, 607 p.
- BURBANK Jane et COOPER Frederick, *Empires. De la Chine ancienne à nos jours*, Paris, Payot, 2011, 687 p.
- BURBANK Jane et COOPER Frederick, « Empires », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 73^e année, n° 3, mai- juin 2008, 264 p. Sommaire consultable en ligne : <https://www.cairn.info/revue-annales-2008-3.htm>
- CHRÉTIEN Jean-Pierre et DUPAQUIER Jean-François (dir.), *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est, XIX^e -XX^e siècles*, Paris, Karthala, 1991, 524 p.
- COMTE Gilbert, *L'aventure coloniale de la France. L'Empire triomphant, 1871-1936. t. 1 Afrique occidentale et équatoriale*, Paris, Denoël, 1988, 400 p.
- COOPER Frederick, *Le colonialisme en question. Théorie, connaissance, histoire*, Paris, Payot, 2010, 426 p.

- COQUERY-VIDROVITCH Catherine et GOERG Odile, *L'Afrique occidentale au temps des Français. Colonisateurs et colonisés, 1860-1960*, Paris, La Découverte, 1992, 460 p.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine, MONIOT Henri, *L'Afrique noire de 1800 à nos jours*, Paris, PUF, 2005 (1^{ère} édition 1974). 512 p.
- COTTIAS Myriam, STELLA Alessandro et VINCENT Bernard (dir.), *Esclavage et dépendances serviles : histoire comparée*, Paris, L'Harmattan, 2006, 408 p.
- DAVIS Mike, *Génocides tropicaux. Catastrophes naturelles et famines coloniales. Aux origines du sous-développement*, Paris, La Découverte, 2003, 479 p.
- ÉTEMAD Bouda, *L'héritage ambigu de la colonisation. Économies, populations, sociétés*, Paris, Armand Colin, 2012, 238 p.
- ÉTEMAD Bouda, *De l'utilité des Empires. Colonisation et prospérité de l'Europe*, Paris, Armand Colin, 2005, 336 p.
- ÉTEMAD Bouda, *La possession du monde. Poids et mesures de la colonisation*, Bruxelles, Complexe, 2000, 351 p.
- FERRO Marc, *Histoire des colonisations, des conquêtes aux indépendances, XIII^e -XX^e siècles*, Paris, Seuil, 1994, 532 p.
- FERRO Marc (dir.), *Le Livre noir du colonialisme, XVI^e – XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 2003, 840 p.
- FRÉMEAUX Jacques, *Les Empires coloniaux : une histoire monde*, Paris, CNRS, 2012, 564 p.
- FRÉMEAUX Jacques, *Les colonies dans la Grande Guerre. Combats et épreuves des peuples d'outre-mer*, Paris, 14-18 éditions, 2006, 393 p.
- FRÉMEAUX Jacques, *Les empires coloniaux dans le processus de mondialisation*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2002, 363 p.
- GANIAGE Jean, *Histoire contemporaine du Maghreb de 1830 à nos jours*, Paris, Fayard, 1994, 822 p.
- GUILLAUME Pierre, *Le monde colonial*, Paris, Armand Colin, 1999, 231 p.
- HUGON Anne (dir.), *Histoire des femmes en situation coloniale. Afrique et Asie, XX^e siècle*, Paris, Karthala, 2004, 240 p.
- HUGON Anne, *Introduction à l'histoire de l'Afrique contemporaine*, Paris, A. Colin, 1998, 95 p.

- ILIFFE John, *Les Africains : Histoire d'un continent*, Paris, Flammarion, Champs Histoire, 2009, 701 p.
- JOLY Vincent, *Guerres d'Afrique. 130 ans de guerres coloniales. L'expérience française*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, 336 p.
- JULIEN Charles-André, *Le Maroc face aux impérialismes, 1415-1956*, Paris, Jeune Afrique, 1978, 550 p.
- KATAN-BENSAMOUN Yvette et CHALAK Rama, *Le Maghreb, de l'empire ottoman à la fin de la décolonisation française*, Paris, Belin, 2007 400 p.
- KNIBIEHLER Yvonne et GOUTALIER Régine, *La femme au temps des colonies*, Paris, Stock, 1985, 339 p.
- LA GORCE Paul-Marie de, *L'aventure coloniale de la France. L'Empire écartelé, 1936-1946*, Paris, Denoël, 1988, 512 p.
- LAROUÏ Abdallah, *L'histoire du Maghreb : un essai de synthèse*, Paris, La Découverte/Maspero, 1982, 390 p.
- LAURENS Henry, *L'Empire et ses ennemis. La question impériale dans l'histoire*, Paris, Seuil, 244 p.
- LAURO Amandine (dir.), « Colonialismes », *Sextant. Revue interdisciplinaire sur les femmes et le genre*, 2008, 188 p.
- LAUX Claire, RUGGIU François-Joseph et SINGARAVÉLOU Pierre, *Au sommet de l'empire. Les élites dans les colonies (XVI^e – XX^e siècle)*, Bruxelles, Peter Lang, 2009, 326 p.
- LIAUZU Claude, *Histoire de l'anticolonialisme en France*, Paris, Armand Colin, 2007, 304 p.
- LIAUZU Claude (dir.), *Colonisation, droit d'inventaire*, Paris, Armand Colin, 2004, 352 p.
- M'BOKOLO Elikia, *Afrique noire. Histoire et civilisations, t. 2 : XIX^e – XX^e siècles*, Paris, Hatier-Aupelf, 1992, 570 p.
- MANCERON Gilles, *Marianne et les colonies. Une introduction à l'histoire coloniale de la France*, Paris, La Découverte, 2005, 322 p.
- MARTIN Jean-François, *Histoire de la Tunisie contemporaine : de Ferry à Bourguiba 1881-1956*, Paris, L'Harmattan, 2003, 199 p.
- MIÈGE Jean-Louis, *Expansion européenne et décolonisation de 1870 à nos jours*, Paris, PUF, 1993 (1^{ère} édition 1973), 432 p.

- MOHAMED-GAILLARD Sarah et ROMO-NAVARRRETE Maria (dir.), « Le contact colonial dans l'Empire français (XIX^e -XX^e siècle) », *Outre-mers. Revue d'histoire*, n° 370-371, juin 2011.
- MOREAU Odile (dir.), *Réforme de l'État et réformismes au Maghreb (XIX^e - XX^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2009, 367 p.
- NOUSCHI André, *Les armes retournées. Colonisation et décolonisation françaises*, Paris, Belin, 2005, 447 p.
- PHAN Bernard, *Colonisations et décolonisations françaises depuis 1850*, Paris, Armand Colin, 2016, 192 p.
- PERVILLÉ Guy, *La France en Algérie, 1830-1954*, Paris, Vendémiaire, 2012, 560 p.
- RIVET Daniel, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Paris, Hachette, 2002, 464 p.
- RIVET Daniel, *Le Maroc de Lyautey à Mohamed V. Le double visage du protectorat*, Paris, Denoël, 1999, 462 p.
- ROBERTS A.D., *The Cambridge History of Africa, vol. 7 (1905- 1940)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, 1 064 p.
- RUSCIO Alain, *Le Credo de l'homme blanc. Regards coloniaux français XIX^e -XX^e siècles*, Bruxelles, Complexe, 2002, 410 p.
- SAID Edward W., *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, Paris, Seuil, 2005 (1^{ère} édition 1980), 422 p.
- SAID Edward W., *Culture et impérialisme*, Paris, Fayard, 2000 (1^{ère} édition 1978), 555 p.
- SINGARAVÉLOU Pierre (dir.), *Les Empires coloniaux (XIX-XX^e siècle)*, Paris, Points Histoire, 2013, 454 p.
- STORA Benjamin, *Histoire de l'Algérie : XIX^e -XX^e siècles*, Paris, La Découverte, 2012, 128 p.
- WESSELING Henri, *Les empires coloniaux européens (1815-1919)*, Paris, Gallimard, 2009, 560 p.
- WEIL Patrick, DUFOIX Stéphane et alli., *L'esclavage, la colonisation et après ...*, Paris, PUF, 2005, 628 p.

B.2. Histoire militaire :

- BERTAUD Jean-Paul, SERMAN William, *Nouvelle histoire militaire de la France (1789-1919)*, Paris, Fayard, 1998, 855 p.

- COCHET François, *La Première Guerre mondiale*, Paris, Le cavalier bleu, Idées reçues, 2008, 126 p.
- CORVISIER André (dir.), *Histoire militaire de la France*, tome 3 sous la direction de Guy PEDRONCINI, de 1870 à 1940, Presses universitaires de France, Quadrige, 1997, 528 p.
- MASSON Philippe, *Histoire de l'armée française. De 1914 à nos jours*, Paris, Perrin, Tempus, 2002, 516 p.

B.3. Contexte politique et géopolitique :

- BEAUPRÉ Nicolas, *Les Grandes Guerres (1914-1945)*, Paris, Belin, 2012, 1152 p.
- BRUNETEAU Bernard, *Le Totalitarisme : Origines d'un concept, genèse d'un débat (1930-1942)*, Paris, Cerf, 2010, 491 p.
- MOSSE George L., *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Hachette, pluriel, 2015 (1^{ère} édition 1999), 291 p.
- TRAVERSO Enzo, *À feu et à sang. De la guerre civile européenne (1914-1945)*, Paris, Stock, Un ordre d'idées, 2007, 370 p.
- WEBER Eugen, *La France des années 30. Tourments et perplexités*, Paris, Fayard, 472 p.

C. **Ouvrages spécialisés**

C.1. Historiographie :

- ANDURAIN Julie d', « États des tendances et des savoirs sur l'histoire militaire coloniale », *Revue historique des armées*, 271, 2013, pp. 3-5. Mis en ligne le 23 juillet 2013, consulté le 24 octobre 2016. URL : <http://rha.revues.org/7682>
- ARON Raymond, *La Philosophie critique de l'histoire : essai sur une théorie allemande de l'histoire*, Paris, Seuil, Essais, 1970, 313 p.
- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Annette, *14-18, retrouver la guerre*, Paris, Folio, Folio Histoire, 2003, 214 p.
- AWENENGO Séverine, BARTHÉLÉMY Pascale et TSHIMANGA Charles (dir.), *Écrire l'histoire de l'Afrique autrement ?*, Paris, L'harmattan, 2004, 280 p.

- BALANDIER Georges, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, 11, 1951, pp. 44-79.
- BARTHÉLÉMY Pascale et TSHIMINGA Charles (dir.), *Écrire l'histoire de l'Afrique autrement ?*, Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 73-86.
- BAYART Jean-François, *Les études postcoloniales. Un carnaval académique*, Paris, Karthala, 2010, 168 p.
- BERTRAND Romain, « Les sciences sociales et le «moment colonial» : de la problématique de la domination coloniale à celle de l'hégémonie impériale », *Questions de recherches du CERI*, n° 18, juin 2006, p. 1-41.
- BLANCHARD Pascal et Isabelle VEYRAT-MASSON (dir.), *Les guerres de mémoire. La France et son histoire. Enjeux politiques, controverses historiques, stratégies médiatiques*, Paris, La Découverte, Cahiers libres, 2008, 336 p.
- BOUCHERON Patrick (dir.), *Histoire mondiale de la France*, Paris, Seuil, 2017, 800 p.
- BRUCKNER Pascal, *La Tyrannie de la pénitence. Essai sur le masochisme occidental*, Paris, Le Livre de Poche, 2006, 244 p.
- BRUCKNER Pascal, *Le sanglot de l'homme blanc. Tiers-monde, culpabilité, haine de soi*, Paris, Seuil, 2002. 300 p.
- CHARLE Christophe, « La prosopographie ou biographie collective. Bilan et perspectives », Traduction de « A prosopografia ou biografia coletiva : balanço e perspectiva », dans *Flavio M.HEINZ, Por outra história das elites*, Rio, FGV ed., 2006, pp. 41-54.
- CHAUMONT Jean-Michel, *La concurrence des victimes. Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 2010 (1^{ère} édition 2002), 392 p.
- CLANCY-SMITH Julia et CONKLIN Alice, « Writing colonial histories », *French Historical Studies*, vol. 27, n° 3, 2004, pp. 497-505.
- COEURÉ Sophie, *La mémoire spoliée. Les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique*, Paris, Payot, 2007, 270 p.
- COOPER Frederick, STOLER Ann Laura, *Repenser le colonialisme*, Paris, Payot, 2013, 176 p. Voir notre recension en ligne : http://www.nonfiction.fr/article-6754-pour_une_histoire_coloniale_globale.htm

- COOPER Frederick et STOLER Ann-Laura, *Tensions of Empire. Colonial Cultures in a Bourgeois World*, Oakland, University of California Press, 1997, 484 p.
- COPANS Jean, « La situation coloniale de Georges Balandier : notion conjoncturelle ou modèle sociologique historique ? », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. 110, 2001, pp. 31-52.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine, *Enjeux politiques de l'histoire coloniale*, Marseille, Agone, 2009, 190 p.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine, « Réflexions comparées sur l'historiographie africaniste de langue française et anglaise », *Politique africaine*, 66, 1997, pp. 92-100.
- COURTOIS Stéphane (dir.), *Le livre noir du communisme. Crimes, terreur, répression*, Paris, Robert Laffont, 1997, 846 p.
- CRU Jean-Norton (préface de ROUSSEAU Frédéric), Nancy, Presses universitaires de Nancy, Histoire contemporaine, 2006, 727 p.
- DARD Olivier, LEFEUVRE Daniel, MICHEL Marc et PERVILLIÉ Guy (dir.), *L'Europe face à son passé colonial*, Paris, Riveneuve, 2009, 391 p.
- DODILLE Norbert, *Introduction aux discours coloniaux*, Paris, PUPS, 2011, 240 p.
- DOSSE François, *Le Pari biographique. Écrire une vie*, Paris, La Découverte, Poches sciences, 2011, 490 p.
- DOUKI Caroline et MINARD Philippe, « Histoire globale, histoires connectées. Un changement d'échelle historiographique ? », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine (RHMC)*, n° 54-5, 2007-5.
- DULUCQ Sophie, *Écrire l'histoire de l'Afrique à l'époque coloniale (XIX^e - XX^e siècles)*, Paris, Karthala, 2010, 336 p.
- DULUCQ Sophie et al., « L'écriture de l'histoire de la colonisation en France depuis 1960 », *Afrique & histoire*, 2006/2 (vol. 6), pp. 235-276.
- DULUCQ Sophie et ZYTNIKI Colette, *Décoloniser l'histoire ? De « l'histoire coloniale » aux histoires nationales en Amérique latine et en Afrique, (XIX^e -XX^e siècles)*, Paris, SFHOM, 2003, 176 p.
- DUVAL Eugène-Jean, *L'épopée des tirailleurs sénégalais*, Paris, L'Harmattan, 2005, 456 p.
- FALAIZE Benoît, GRANET-ABISSET Anne-Marie, LANTHEAUME Françoise, « Migration, culture et représentations », dans *Pour une histoire*

franco-algérienne. En finir avec les pressions officielles et les lobbies de mémoire, Paris, La Découverte, 2008, pp. 151-190.

- FERGUSON Nial, *How Britain Made the Modern World*, Londres, Allen Lane, 2003, 392 p.

- FURET François, *Le Passé d'une illusion*, Paris, Le Livre de Poche, 2003 (1^{ère} édition 1995), 824 p.

- FURET François, *L'Atelier de l'histoire*, Paris, Flammarion, Champs, 2007 (1^{ère} édition 1982), 312 p.

- FURET François, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 1978, 313 p.

- GALLAGHER John et ROBINSON Ronald, « The Imperialism of Free Trade », *The Economic History Review*, Vol.6, N°1, 1953, pp. 1-15.

- GANTÈS Gilles de, « De l'histoire coloniale à l'étude des aires culturelles : la disparition d'une spécialité du champ universitaire français », *Outre-mers. Revue d'histoire*, n° 338-339, 2003, pp. 9-20.

- GARAPON Antoine, *Peut-on réparer l'histoire ? Colonisation, esclavage, Shoah*, Paris, Odile Jacob, 2008, 287 p.

- GUHA Ranajit (dir.), *Subaltern Studies*, Oxford, Oxford University Press, 1982-1995, 6 volumes, 252, 370, 358, 394, 306 et 346 p.

- HEYRIÈS Hubert (sous la direction de), *Histoire militaire, études de défense et politique de sécurité*, Paris, Economica, 2012, 504 p.

- JAUFFRET Jean-Charles, MAURIN Jules (dir.), *La Grande Guerre. 1914-1918, 80 ans d'historiographie et représentations*, Colloque international de Montpellier, 20-21 novembre 1998, Université de Montpellier 3, 2002, 412 p.

- KLEIN Jean-François et SUREMAIN Marie-Albane de, « Clio et les colonies. Retour sur des historiographies en situation », *Romantisme. Revue du dix-neuvième siècle*, n° spécial « Le fait colonial », n° 139, 2008-1, pp. 59-80.

- LE NAOUR Jean-Yves, « Le champ de bataille des historiens », *La Vie des Idées.fr*, 10 novembre 2008, url : <http://www.laviedesidees.fr/Le-champ-de-bataille-des.html>

- LEFEUVRE Daniel, *Pour en finir avec la repentance coloniale*, Paris, Flammarion, 2006, 229 p.

- LLEAUME Ghislaine, « Un "Ottoman Turn" ? L'historiographie des provinces arabes de l'Empire ottoman », dans EBERHARD Kienle (dir.), *Les sciences sociales en voyage. L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient vus*

d'Europe, d'Amérique et de l'intérieur, Paris, Iremam-Karthala, 2010, pp. 23-39.

- LIAUZU Claude, « Manipulations de l'histoire. Guerre des mémoires autour de la colonisation », in *Le Monde diplomatique*, Avril 2007, p. 30, url : <https://www.monde-diplomatique.fr/2007/04/LIAUZU/14643>

- MICHEL Marc, *Essai sur la colonisation positive. Affrontements et accommodements en Afrique noire (1830-1930)*, Paris, Perrin, 2009, 432 p.

- MURACCIOLE Jean-François, « La prosopographie de la Seconde Guerre mondiale. Quelques considérations méthodologiques », *Histoire militaire, études de défense et politiques de sécurité. Des années 1960 à nos jours*, sous la direction de Hubert HEYRIÈS, Paris, Economica, 2012, pp. 439-447.

- OSTERHAMMEL Jürgen, « Colonialisme et Empires coloniaux », *Dossier « Empire Reader »*, *Labyrinthe*, n° 2, 2010, n° 35.

- PAPPÉ Ilan et MA'OZ Moshe (dir.), *Middle Eastern politics and ideas: a history from within*, Londres/New York, Tauris, 1997.

- PLATANIA Marco, « L'historiographie du fait colonial : enjeux et transformations », *Revue d'histoire des Sciences humaines*, 2011/1, n° 24, pp. 189-207.

- PROCHASSON Christophe, *L'Empire des émotions, les historiens dans la mêlée*, Paris, Démopolis, 2008, 255 p.

- PROST Antoine et WINTER Jay, *Penser la Grande Guerre. Un essai d'historiographie*, Paris, Seuil, L'histoire en débats, 2004, 304 p.

- PROST Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, Points Histoire, 2014 (1^{ère} édition 1996), 384 p.

- « Représenter la colonisation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°185, 2010/5, 124 p.

- RIOUX Jean-Pierre, *La France perd la mémoire*, Paris, Perrin, Collection Tempus, 2010, 320 p.

- RIVET Daniel, « Post-scriptum aux souvenirs des années 1960-1980 de Catherine COQUERY-VIDROVITCH », *Afrique & Histoire*, 2009/1, pp. 321-330.

- RIVET Daniel, « Le fait colonial et nous : histoire d'un éloignement », *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, vol. 33, 1992, pp. 127-138.

- ROUSSO Henry, *Face au passé. Essai sur la mémoire contemporaine*, Paris, Belin, Collection Histoire contemporaine, 2016, 288 p. Voir notre compte-

rendu sur Nonfiction.fr et Slate.fr : <http://www.slate.fr/story/119383/itineraires-memoire-historien-henri-rousso>

- SAAÏDIA Oissila et ZERBINI Laurick (dir.), *La construction du discours colonial : l'empire français aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Karthala, 2009, 248 p.
- SAHLI Mohamed C., *Décoloniser l'histoire*, Paris, Maspero, 1962, 151 p.
- SAPIRO Gisèle, STEINMETZ Georges et DUCOURNAU Claire, « Représenter la colonisation », *Actes de la recherche en sciences sociale (ARSS)*, n° 185, décembre 2010.
- SIBEUD Emmanuelle (dir.), « Décolonisation et sciences humaines », *Revue d'histoire des Sciences humaines*, n° 24, 2011/1.
- SIBEUD Emmanuelle (dir.), « Les sciences sociales en situation coloniale », *Revue d'histoire des Sciences Humaines*, n° 10, 2004.
- SIBEUD Emmanuelle, « *Post-colonial et Colonial Studies* : enjeux et débats », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 51, 2004/4, pp. 87-95.
- SUBRAHMANYAM Sanjay, *Aux origines de l'histoire globale*, Leçon inaugurale du Collège de France, prononcée le jeudi 28 novembre 2013. Version disponible en ligne : <http://books.openedition.org/cdf/3606>,
- SUREMAIN Marie-Albane de et SIBEUD Emmanuelle, « Histoire coloniale ou colonial studies : d'une histoire à l'autre », *Écrire l'histoire de l'Afrique autrement*, sous la direction de AWENENGO Séverine, Paris, L'Harmattan, Groupe Afrique, pp. 73-86.

C.2. Armée, guerres, sociétés et évolutions militaires :

- ALBORD Maurice, *L'armée française et les États du Levant, 1936-1946*, Paris, CNRS éditions, 2000, 336 p.
- ANDURAIN Julie d', *La capture de Samory (1898). L'achèvement de la conquête de l'Afrique de l'Ouest*, Paris, Éditions SOTECA, 2012, 209 p.
- ANDURAIN Julie d', « La "petite guerre" africaine, entre conquête, contre-guérilla et contre-insurrection (1880-1900) », *Revue historique des armées*, N°268, 2012, p. 23-31.
- ARON Raymond, *Penser la guerre, Clausewitz. 2 volumes : l'âge européen et l'âge planétaire*, Paris, Gallimard, 1976, 2 volumes 472 et 362 p.

- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Annette, INGRAO Christian et ROUSSO Henry, (dir.), *La Violence de guerre (1914-1945)*, Bruxelles, Editions Complexe- IHTP/CNRS, 2002, 348 p.
- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, *La guerre des enfants (1914-1918)*, Paris, Armand Colin, 2002 (1^{ère} édition 1993), 256 p.
- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, *1870. La France dans la guerre*, Paris, Armand Colin, 1989, 420 p.
- BARTOV Omer, *L'armée d'Hitler. La Wehrmacht, les nazis et la guerre*, Paris, Hachette, 1999, 317 p.
- BECKER Annette, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre*, Paris, Fayard, Pluriel, 2012, 396 p.
- BECKER Annette, *Les cicatrices rouges. France et Belgique occupées (14-18)*, Paris, Fayard, 2010, 300 p.
- BECKER Jean-Jacques, *1914 : comment les Français sont entrés dans la guerre. Contribution à l'étude de l'opinion publique (printemps-été 1914)*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1977, 637 p.
- BOUTHOU L Gaston, *Traité de polémologie. Sociologie des guerres*, Paris, Payot, 1991, 560 p.
- BOUTHOU L Gaston et CARRÈRE René, *Le défi de la guerre (1740-1974). Deux siècles de guerre et de révolutions*, Paris, PUF, 1976, 223 p.
- CABANEL Patrick et LABORIE Pierre (dir.), *Penser la défaite*, Toulouse, Éditions Privat, 2002, 318 p.
- CHALINE Olivier, *La Bataille de la Montagne blanche (8 novembre 1620). Un mystique chez les guerriers*, Paris, Éditions Noésis, 2004, 624 p.
- CENTRE D'ÉTUDES D'HISTOIRE DE LA DÉFENSE, *Les Troupes de marine dans l'armée de terre : un siècle d'histoire (1900-2000)*, Paris, Lavauzelle, 2001, 444 p.
- COCHET François, *Les Français en guerres. Des hommes, des discours, des combats. De 1870 à nos jours*, Paris, Perrin, 2017, 450 p.
- COCHET François, *La Grande Guerre. Fin d'un monde, début d'un siècle*, Paris, Perrin, 2014, 528 p.
- COCHET François, *Armes en guerre (XIX^e-XXI^e siècle). Mythes, symboles, réalités*, Paris, CNRS Éditions, 2012, 320 p.
- CORNETTE Joël, « La révolution militaire et l'État moderne », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Volume 41, 1994/4, pp. 696-709.

- CLAUSEWITZ Carl von, *De la guerre*, Paris, Payot, Rivages, 2006 (1^{ère} publication 1832), 364 p.
- CLAYTON Anthony, *Histoire de l'armée française en Afrique 1830-1962*, Paris, Albin Michel, 1994, 550 p.
- COHEN Yves, *Le siècle des chefs. Une histoire transnationale du commandement et de l'autorité (1890-1940)*, Paris, Éditions Amsterdam, 2013, 872 p.
- DÉFOURNEAUX, Marc, *Guerre des armes, guerre des hommes*, Paris, Addim, Collection Esprit de défense, 1994, 281 p.
- DUBY Georges, *Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 1986 (1^{ère} édition 1984, Fayard), 189 p
- DUBY Georges, *Le dimanche de Bouvines. 27 juillet 1214*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 1985 (1^{ère} édition 1973), 364 p.
- DUTAILLY Henry, *Les problèmes de l'armée de terre française (1935-1939)*, Vincennes, Service historique de l'armée de terre, 1980, 452 p.
- FRÉMEAUX Jacques, *De quoi fut fait l'empire, les guerres coloniales au XIX^e siècle*, Paris, CNRS éditions, 2010, 576 p.
- FRANKENSTEIN Robert, *Le prix du réarmement français (1935-1939)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982, 382 p.
- GAUJAC Paul, *L'Armée de la victoire : de la Provence à l'Alsace 1944, t.1. Le réarmement, 1942-43 - t. 2. De Naples a l'île d'Elbe, 1943-44 – t.3. De la Provence a l'Alsace, 1944 – t.4. Du Rhin au Danube, 1944-1945*, Paris, Lavauzelle, 1985.
- GIRARDET Raoul, *La société militaire en France de 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 1998, 341 p.
- GOYA Michel colonel, *La Chair et l'acier : l'armée française et l'invention de la guerre moderne (1914-1918)*, Paris, Tallandier, 2004, 479 p.
- GRANDHOMME Jean-Noël, *Berthelot. Du culte de l'offensive à la stratégie globale*, SOTECA, 2012, 968 p.
- GUIOMAR Jean-Yves, *L'invention de la guerre totale*, Paris, Le Félin, Collection les marches du temps, 2004, 329 p.
- HANOTAUX Gabriel, *Le Général Mangin*, Paris, Plon, 1925, 97 p.
- HENNINGER Laurent, WIDEMANN Thierry, *Comprendre la guerre. Histoire et notions*, Paris, Perrin, Tempus,, 2012, 240 p.

- JAUFFRET Jean-Charles, *Parlement, gouvernement, commandement: L'armée de métier sous la 3^e république, 1871-1914*, Service historique de l'Armée de terre- 2 tomes, 1988, 1358 p.
- KEEGAN John, *Anatomie de la bataille. Azincourt 1415. Waterloo 1815. La Somme 1916*, Paris, Robert Laffont, 1993 (1^{ère} édition 1976), 324 p.
- LAMACHE Stéphane, *La Normandie américaine*, Paris, Larousse, 2010, 191 p.
- LE GAC Julie, *Vaincre sans gloire. Le Corps expéditionnaire français en Italie (novembre 1942- juin 1944)*, Paris, Les Belles Lettres/ Ministère de la Défense-DMPA, 2013, 613 p.
- LYNN John, *De la guerre. Une histoire du combat des origines à nos jours*, Paris, Tallandier, 2006, 603 p.
- MANGIN Louis-Eugène, *Le Général Mangin*, Paris, F. Sorlot éditeur, 1986, 336 p.
- MARTEL André, *Relire Foch au XXI^e siècle*, Paris, Economica, 2008, 128 p.
- MONTROUSSIER Laurence, *Éthique et commandement*, Paris, Économica, 2005, 246 p.
- MOSSE George L., *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Hachette, 1999 (1^{ère} édition en 1990 sous le titre *Falling Soldiers. Reshaping the memory of the World Wars*), 291 p.
- NOBÉCOURT Jacques, *Une histoire politique de l'armée française, 1919-1942, de Pétain à Pétain*, Paris, Le Seuil, 1967, 332 p.
- PAOLI François-André, *L'armée française de 1919 à 1939, tome 1 : « La reconversion », tome 2 : « la phase de fermeté » et tome 3 : « Le temps des compromis », tome 4 : « la fin des illusions »*, Paris, SHAT, 1970, 170, 380, 301 et 239 p.
- PARKER Geoffrey, *La Révolution militaire. La guerre et l'essor de l'Occident (1500-1800)*, Paris, Folio, Folio Histoire, 2013 (1^{ère} édition 1993 Gallimard), 448 p.
- PORTE Rémy, *Haute-Silésie 1920-1922 : Laboratoire des « leçons oubliées » de l'armée française et perceptions nationales*, Paris, Riveneuve, 2010, 436 p.
- PORTE Rémy (dir.), *90^e anniversaire de la Croix de guerre. Actes de la journée d'études organisée au musée de l'armée le 16 novembre 2005*, Paris, Service historique de la Défense, 2006, 164 p.

- PORTE Rémy, NEVIASKI Alexis (dir.), *La marque du courage*, Paris, Little Big Man, 2005, 189 p.
- PROST Antoine et KRUMEICH Gerd, *Verdun*, 1916, Paris, Tallandier, 2015, 320 p.
- PROST Antoine, « Compter les vivants et les morts : l'évaluation des pertes françaises de 1914-1918 », *Le Mouvement Social* 1/2008 (n° 222), p. 41-60. Consultable en ligne : <http://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2008-1-page-41.htm>
- ROBERTS Michaël, *The Military Revolution (1560-1660)*, Belfast, Boyd, 1956, 32 p.
- ROTH François, *La guerre de 1870*, Fayard, Pluriel, 2011 (1^{ère} édition 1990), 784 p.
- SANE Sokha, *Le contrôle des armes à feu en Afrique occidentale française (1834-1958)*, Paris, Karthala, 2008, 278 p.
- « Troupes coloniales, troupes de marine », *Revue Historique des Armées*, n°218, mars 2000.

C.3. Histoire du soldat et de son engagement :

- ANDURAIN Julie d', « Formation et sélection des artilleurs de marine à Polytechnique. Approche prosopographique du corps des bigors (1870-1910) », *Revue historique des armées*, 271/2013, p. 20-32. Mis en ligne le 23 juillet 2013, consulté le 18 septembre 2016. url : <http://rha.revues.org/7690>
- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, *Une anthropologie historique de la guerre moderne*, Paris, Éditions du Seuil, 2008, 327 p.
- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, « Peut-on s'adapter à la violence de la guerre ? », *Penser/rêver*, n°14, automne 2008, pp. 129-141.
- BARROIS Claude, *La Psychanalyse du guerrier*, Paris, Hachette, Collection Pluriel, 1999, 322 p.
- BIARD Michel, CRÉPIN Annie et GAINOT Bernard (dir.), *La plume et le sabre. Hommages offerts à Jean-Paul Bertaud*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 552 p.
- BEAUPRÉ Nicolas, JONES Heather et RASMUSSEN Anne (dir.), *Dans la guerre 1914-1918. Accepter, endurer, refuser*, Paris, Les Belles Collections, 2015, 384 p.

- BEAUPRÉ Nicolas, *Le Traumatisme de la Grande Guerre (1918-1933)*, Paris, Presses universitaires du Septentrion, 2012, 304 p.
- BENOIT Christian, BOËTSCH Gilles, CHAMPEAUX Antoine et DEROO Éric, *Le Sacrifice du soldat. Corps martyrisé, corps mythifié*, Paris, CNRS Éditions, 2009, 236 p.
- BODIN Jérôme, *Les officiers français. Grandeur et misères (1936-1991)*, Paris, Perrin, 1992, 573 p.
- BOULANGER Philippe, *La France devant la conscription (1914-1922)*, Paris, Economica, 2012, 391 p.
- BOULANGER Philippe, CRÉPIN Annie, « Le soldat citoyen », *La Documentation photographique*, n°8019, 2001, 64 p.
- CARDINI Franco, *La Culture de la guerre*, Paris, Gallimard, 1992, 479 p.
- CHALINE Olivier, *La bataille de la Montagne Blanche (8 novembre 1620). Un mystique chez les guerriers*, Paris, Éditions Noesis, 2000, 624 p.
- COCHET François (dir.), *Expérience combattante (XIX^e- XXI^e siècles). Volume 1. Former les soldats au feu*, Paris, Riveneuve éditions, Actes académiques, 2011, 395 p.
- Volume 2. Obéir et commander au feu*, Paris, Riveneuve éditions, Actes académiques, 2012, 413 p.
- Volume 3. Les environnements du combattant*, Paris, Riveneuve éditions, Actes académiques, 2013, 364 p.
- Volume 4. Les traumatismes de combattants*, Paris, Riveneuve éditions, Actes académiques, 2015, 349 p.
- COCHET François, *Être soldat. De la Révolution à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2013, 288 p.
- COCHET François, « 1914-1918 : l'alcool aux armées. Représentations et essai de typologie », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°22, 2006/2, pp. 19-32.
- COCHET François, *Survivre au front (1914-1918). Les poilus entre contrainte et consentement*, Paris, Éditions 14-18, 2005, 265 p.
- COCHET François, *Rémois en guerre, 1914-1918. L'héroïsation au quotidien*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1993, 168 p.
- COURMONT Juliette, *L'odeur de l'ennemi. L'imaginaire olfactif en 1914-1918*, Paris, Armand Colin, 2010, 192 p.

- CRÉPIN Annie, *La Conscription en débat ou le triple apprentissage de la nation, de la citoyenneté, de la République : 1789-1889*, Arras, Artois Presses Université, 1998, 253 p.
- CROCQ Louis, *Les traumatismes psychiques de la guerre*, Paris, Odile Jacob, Psychologie, 1999, 432 p.
- DÉFOURNEAUX, Marc, *Guerre des armes, guerre des hommes*, Paris, Addim, Collection Esprit de défense, 1994, 281 p.
- DELAPORTE Sophie, *Visages de guerre. Les gueules cassées de la guerre de Sécession à nos jours*, Paris, Belin, Contemporaines, 2017, 368 p. Voir notre recension pour Nonfiction.fr : http://www.nonfiction.fr/article-8880-parcours_de_gueules_cassees.htm
- DELAPORTE Sophie, *Les Gueules cassées : les blessés de la face de la Grande Guerre*, Noësis, 1996, 230 p.
- FOUCAULT Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1972 (1^{ère} édition 1931), 688 p.
- GEVA Dorit, *Conscription, family and the modern state. A comparative study of France and the United States*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013, 279 p.
- GRÉVY Jérôme, HEYRIÈS Hubert et AMLTONE Carmela, *Garibaldi et garibaldiens en France et en Espagne : histoire d'une passion pour la démocratie*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2011, 252 p.
- GUILLEMAIN Hervé et TISON Stéphane, Paris, *Du front à l'asile, 1914-1918*, Paris, Alma éditeur, 2013, 417 p.
- HANSON Victor Davis, *Le modèle occidental de la guerre. La bataille d'infanterie dans la Grèce classique*, Paris, Tallandier, Texto, 2007 (1^{ère} édition 1989), 298 p.
- HEYRIÈS Hubert, « Le commandement dans la légion garibaldienne en 1914-1915 », *Expériences combattantes (XIX^e-XX^e siècles). Tome 2 Obéir et commander au feu*, sous la direction de François COCHET, Paris, Riveneuve éditions, pp. 193-208.
- HEYRIÈS Hubert, *Les garibaldiens de 14 : splendeurs et misères des Chemises en France de la Grande Guerre à la Seconde Guerre mondiale*, Nice, Serre éditeur, 2006, 670 p.
- HEYRIÈS Hubert, MURACCIOLE Jean-François (sous la direction), « *Le soldat volontaire en Europe au XX^e siècle : de l'engagement politique à*

l'engagement professionnel », Colloque international à l'université Paul-Valéry/Montpellier 3 du 3 au 5 avril 2003, sous la direction de Hubert HEYRIÈS et de Jean-François MURACCIOLE, Montpellier, PULM, 2007, 484 p.

- HEYRIÈS Hubert, *Les militaires savoyards et niçois entre deux patries, 1848-1871 : approche militaire d'histoire comparée : armée française, armée piémontaise, armée italienne*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2001, 576 p.

- HEYRIÈS Hubert, « Les problèmes de la conscription au XIX^e siècle, approche prosopographique », *Histoire et Défense, Les Cahiers de Montpellier*, numéro 41, I/2000, pp. 57-60.

- HIPLER Thomas, *Soldats et citoyens. Naissance du service militaire en France et en Prusse*, Paris, PUF, 2015 (1^{ère} édition 2006), 357 p.

- JAUFFRET Jean-Charles (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Paris, Éditions Autrement, 2003, 572 p.

- JAUFFRET Jean-Charles, *Soldats en Algérie, 1954-1962 : expériences contrastées des hommes du contingent*, Paris, Autrement Collection Mémoires, 2011 (1^{ère} édition 2000), 368 p.

- JAUFFRET Jean-Charles, « Le remplacement militaire dans le département de l'Eure de 1870 à 1872 », *Annales de Normandie*, 1982, volume 32, pp. 153-182.

- LE NAOUR Jean-Yves, *Désunion nationale. La légende noire des soldats du Midi*, Paris, Vendémiaire, 2011, 190 p.

- MAIRE-VIGUEUR Jean-Claude, *Cavaliers et citoyens : guerre, conflits et société dans l'histoire communale, XII^e- XIII^e siècles*, Paris, Fondation de l'École des haute études en sciences sociales, 2003, 453 p.

- MASSON Philippe, *L'Homme en guerre*, Monaco, Éditions du Rocher, Collection l'art de la guerre, 383 p.

- MAURIN Jules, *Armée, guerre, société : soldats languedociens (1889-1919)*, Publications de la Sorbonne, 2013 (1^{ère} édition 1982), 750 p.

- MURACCIOLE Jean-François, *Les Français libres. L'autre Résistance*, Paris, Tallandier, 2009, 424 p.

- OFFENSTADT Nicolas, *Les fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective (1914-1999)*, Paris, Odile Jacob, 1999, 285 p.

- PROCHASSON Christophe, *14-18. Retours d'expérience*, Paris, Tallandier, 2008, 430 p.
- PROST Antoine, *Les anciens combattants et la société française, 1914-1939*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977, 3 volumes 237, 261 et 268 p.
- ROUSSEAU Frédéric, *La guerre censurée. Une histoire des combattants européens*, Paris, Seuil, 1999, 414 p.
- ROYNETTE Odile, « *Arbi, bled, cagna, y a bon...*, l'altérité langagière dans la Grande Guerre », *Hommes & Migrations* 3/2014 (n° 1307), pp. 184-189.
- ROYNETTE Odile, « L'uniforme militaire au XIX^e siècle : une fabrique du masculin », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, 36/2012, pp. 109-129
- ROYNETTE Odile, *Les Mots des soldats*, Paris, Belin, 2004, 269 p.
- ROYNETTE Odile, *Bons pour le service. La caserne à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Belin, Alpha, 2017 (1^{ère} édition 2000), 556 p.
- SAINT-FUSCIEN Emmanuel, *À vos ordres ? La relation d'autorité dans l'armée française de la Grande Guerre*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2011, 310 p.
- SERMAN William, *Les Officiers français dans la nation*, Paris, Aubier, 1982, 283 p.

C.4. Histoire des relations internationales :

- AGLAN Ayla, FRANK Robert, *La Guerre monde (1937-1947)*, Paris, Folio, Folio Histoire, 2015, 2 volumes 1424 et 1072 p.
- AKPO VACHER Catherine, *L'A.O.F. et la Deuxième Guerre mondiale (septembre 1939-octobre 1945)*, Paris, Karthala, 1996, 336 p.
- AOUAD Rita, *Les incidences de la colonisation française sur les relations entre le Maroc et l'Afrique noire, 1875-1935*, Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle, sous la direction du professeur MIÈGE Jean-Louis, Université de Provence, 1994, 2 volumes 640 p.
- BOURGI Robert, *Le Général de Gaulle et l'Afrique Noire ; 1940-1969*, Abidjan, Nouvelles Éditions Africaines, 1980, 515 p.
- CLAYTON Anthony, *Histoire de l'armée française en Afrique 1830-1962*, Paris, Albin Michel, 1994, 550 p.
- COOPER Frederick, *L'Afrique dans le monde. Capitalisme, empire, État-nation*, Paris, Payot, 2015, 250 p.

- COURCELLE-LABROUSSE Vincent, et MARMIÉ Nicolas, *La Guerre du Rif. Maroc 1921-1926*, Paris, Tallandier, 2008, 364 p.
- DREYFUS-ARMAND Geneviève, *L'exil des républicains espagnols en France. De la guerre civile à la mort de Franco*, Paris, Albin Michel, 1999, 475 p.
- DUROSELLE Jean-Baptiste et KASPI André, *Histoire des relations internationales : de 1919 à 1945*, Paris, Armand Colin, 2000, 469 p.
- FRÉMEAUX Jacques, *La question d'Orient*, Paris, Fayard, Biblis, 2010, 624 p.
- FRÉMEAUX Jacques, *Le Sahara et la France*, Paris, Soteca, Outre-Mer, 2010, 315 p.
- FRANK Robert (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, Presses universitaires de France, 2012, 796 p.
- Historial de Péronne, *Mémoire d'outre-mer. Les colonies et la Première Guerre mondiale*, Péronne, 1996, 111 p.
- JOLY Vincent, *Guerres d'Afrique. 130 ans de guerres coloniales. L'expérience française*, Rennes, PUR, 2009, 336 p.
- KHOURY Gérard, *Une tutelle coloniale. Le mandat français en Syrie et au Liban. Écrits politiques de Robert de Caix*, Paris, Belin, 2006, 535 p.
- KHOURY Gérard, *Mémoire de l'aube, chroniques libanaises 1918-1920*, Paris, Éditions Publisud, 1987, 377 p.
- *L'Empire dans la guerre, 1939-1945*, secrétariat d'État aux Anciens combattants, 1998.
- LABANCA Nicola, *Outre-mer. Histoire de l'expansion coloniale italienne*, Grenoble, Université de Grenoble Alpes, 2014, 630 p.
- LAFUENTE Gilles, *La politique berbère de la France et le nationalisme marocain*, Paris, L'Harmattan, 1999, 401 p.
- MEOUCHY Nadine (dir.), *France, Syrie et Liban (1914-1946) : les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, Damas, IFEAD, 2002, 430 p.
- MICHEL Marc, *L'Afrique dans l'engrenage de la Grande Guerre (1914-1918)*, Paris, Karthala, Tropiques, 2013, 240 p.
- MILLER Stephan (dir.), *Soldiers and settlers in Africa (1850-1918)*, Amsterdam, Brill, 2009, 342 p.

- MIZRAHI Jean-David, *Genèse de l'État mandataire. Service de renseignements et bandes armées en Syrie et au Liban dans les années 1920*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, 466 p.
- PORTE Rémy, *Du Caire à Damas : Français et Anglais au Proche-Orient (1914-1919)*, Paris, Soteca, 2012, 388 p.
- RENOUVIN Pierre, *Histoire des relations internationales (4 tomes)*, Paris, Hachette, 1955.
- SOUTOU Georges-Henri, *La Grande Illusion. Quand la France perdait la paix (1914-1920)*, Paris, Tallandier, 2015, 384 p.
- YARA Ali Omar, *Le siècle guerrier franco-sahraoui 1910- 2010*, Paris, L'Harmattan, 2010, 168 p.

C.5. Les soldats coloniaux :

- ALEXANDRE Rodolphe, *La Révolte des tirailleurs sénégalais, Cayenne, 24-25 février 1946*, Paris, L'Harmattan, 1995, 160 p.
- ALMEIDA-TOPOR Hélène d', « Les populations dahoméennes et le recrutement militaire pendant la Première Guerre mondiale », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1973, n°219, pp. 196-241. Consulté en ligne le 12 septembre 2016 :
http://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1973_num_60_219_1673
- AMMI-OZ Moshe, « L'intégration des troupes noires dans l'armée coloniale française », *Revue française d'études politiques africaines*, n° 133, janvier 1978, pp. 84-99.
- ANDURAIN Julie d' (dir.), « Les empires dans la Grande Guerre », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, T. 104, n° 390-391, 2016, 437 p.
- ANDURAIN Julie d', « L'Hivernage des tirailleurs sénégalais pendant la Grande Guerre (1915-1919) », *Imaginaires et pratiques de paix en temps de guerre (1914-1918)*, colloque international organisé par TISON Stéphane et GUIEU Jean-Michel, Universités du Maine et Paris-1-Sorbonne, 15-16 octobre 2015, en attente de publication.
- ANDURAIN Julie d', « La genèse intellectuelle de la Force noire », *Les troupes coloniales et la Première Guerre mondiale, Colloque international* sous la direction de BECKER Jean-Jacques, MICHEL Marc, et BUTON Philippe, Université de Reims, 7 et 8 novembre 2013, (en attente de publication chez Vendémiaire).

- BALESI Charles J., *From adversaries to comrades-in-arms: West Africans and the French Military, 1885-1918*, Waltham, African Studies Association, 1979, 182 p.
- BECKER Jean-Jacques, MICHEL Marc et BUTON Philippe, *Les troupes coloniales et la Grande Guerre*, Colloque international tenu les 7 et 8 novembre 2013, Université de Reims (en attente de publication).
- BOCQUET Léon et HOSTEN Ernest, *Un Fragment de l'épopée sénégalaise, les tirailleurs sur l'Yser*, Bruxelles et Paris, G. Van Oest et C^{ie} Éditeurs, 1918, 63 p.
- BODIN Michel, *Soldats d'Indochine (1945-1954)*, Paris, L'Harmattan, 1997, 240 p.
- CARLIER Claude et PEDRONCINI Guy (dir.), *Les troupes coloniales dans la Grande Guerre*, Paris, Economica, 1997.
- CHAMPEAUX Antoine et DEROO Éric, *La Force noire. Gloires et infortunes d'une légende coloniale*, Tallandier, 2006, 223 p.
- CHAPOUTOT Johann et VIGREUX Jean (dir.), *Des soldats noirs face au Reich. Les massacres racistes de 1940*, Paris, Presses universitaires de France, 2016, 175 p. Voir notre recension : <http://www.nonfiction.fr/article-8153-les-soldats-noirs-a-lepreuve-du-nazisme.htm>
- CHAUDENSON Robert, *La créolisation : théorie, applications, implications*, Paris, L'Harmattan, 2003, 480 p.
- CULLOM DAVIS Shelby, *Reservoirs of Men : a History of the Black Troops in the French West Africa*, Westport (Connecticut), Negro Universities Press, 1970 (1^{ère} édition 1934), 205 p.
- DARTIGUES Louis, *Des Coloniaux au combat ; la 1^{ère} D.I.C. en 1939-1940*, Bordeaux, Amicale des Anciens de la 17^{re} D.I.C., 1971, 190 p.
- DEROO Éric et CHAMPEAUX Antoine, « L'histoire des troupes indigènes de l'armée française », *Les Chemins de la mémoire*, Ministère de la Défense – SGA/DMPA, n°234, mars 2013.
- DOMERGUE-CLOAREC Danièle, *La Côte d'Ivoire de 1912 à 1920 : l'influence de la Première Guerre mondiale sur l'évolution politique, économique et sociale*, Thèse de 3^{ème} cycle sous la direction de Xavier YACONO, Université de Toulouse Le Mirail, 1974, 2 volumes 627 p et 266 p.
- DUBOC Alfred Louis (général), *Les Sénégalais au service de la France*, Paris, E. Malfère, 1939, 147 p.

- DUBOIS Colette, *Le prix d'une guerre. AEF (1911-1923). Deux colonies pendant la Première Guerre mondiale (Gabon, Oubangui-Chari)*, Institut d'Histoire des Pays d'Outre mer (IHPOM), Université de Provence, 1989, 345 p.
- ECHENBERG Myron, *Les Tirailleurs sénégalais en Afrique occidentale française (1857-1960)*, Paris, Karthala, 2009, 352 p.
- ECHENBERG Myron, *Colonial Conscripts. The tirailleurs sénégalais in French West Africa (1857-1960)*, Heinemann, Heinemann Educational Publisher, Social History of Africa, 1991, 236 p.
- FALL Mar, *Des Africains noirs en France, des tirailleurs sénégalais aux... Blacks*, Paris, L'Harmattan, Points de vue, 2000, 115 p.
- FARGETTAS Julien, *Les tirailleurs sénégalais. Les soldats noirs entre légendes et réalités. 1939-1945*, Paris, Tallandier, 2012, 382 p.
- FARGETTAS **Julien**, « « *Sind Schwarze da ?* » La chasse aux tirailleurs sénégalais. Aspects cynégétiques de violences de guerre et de violences raciales durant la campagne de France, mai 1940-août 1940 », *Revue historique des armées*, 271 | 2013, mis en ligne le 23 juillet 2013, consulté le 24 juillet 2017. URL : <http://rha.revues.org/7694>
- FARGETTAS Julien, *Le Massacre des soldats du 25^e régiment de tirailleurs sénégalais : région lyonnaise, 19-20 juin 1940*, mémoire de maîtrise, sous la direction de DELPAL Bernard et de BRUN Jean-François, Université Jean Monnet, Saint-Étienne, 2000, 160 p.
- FERRY Stephan, LESPINASSE Philippe, « Soldats oubliés du Courneau », *Le Monde diplomatique*, novembre 2011, p. 27.
- FRÉMEAUX Jacques, *Les colonies dans la Grande Guerre*, Paris, 14-18 Éditions, 2006, 393 p.
- FRÉMEAUX Jacques, « Troupes de couleur et troupes blanches », *Revue historique des armées*, 2001/1, pp. 19-30.
- FRÉMEAUX Jacques, « La participation à la défense militaire », *Hommes et migrations*, Volume 1148, 1991/1, pp. 5-7.
- GALEN LAST Dick van, *Des soldats noirs dans une guerre de blancs (1914-1922) : une histoire mondiale*, Bruxelles, Université de Bruxelles, 2015, 292 p.
- GALEN LAST Dick van, *Black Shame. African soldiers in Europe (1914-1922)*, Londres, Bloomsbury Academic, 2016, 288 p.

- GINIO Ruth, « African Colonial Soldiers between Memory and Forgetfulness : The Case of Post-Colonial Senegal », *Outre-mers*, Volume 93, Numéro 350, 2006, pp. 141-155.
- GUILLERMOND Étienne, « Sur les traces d'Addi Bâ, héros vosgien d'origine guinéenne », *Hommes et migrations*, Volume 1247, 2004/1, pp. 60-66.
- GUYON Anthony, « Du sauvage au soldat : les tirailleurs sénégalais dans les imaginaires entre 1914 et 1930 », *14/18 le scandale par les imaginaires*, 11^e colloque de Sorrèze, 26, 27, 28 février 2014 (en attente de publication).
- GUYON Anthony, « Les tirailleurs sénégalais en France de 1914 à 1939 : les enjeux d'un exil militaire », colloque *Heureux qui comme Ulysse... : voyage et exil*, Doctoriades 2011 « Journées de la jeune recherche », Université du Sud Toulon Var, 2012, pp. 99-113.
- GUYON Anthony, *Entre camps et tranchées : les tirailleurs sénégalais dans la Grande Guerre, 1914-1919*, Mémoire de Master 1, sous la direction de HEYRIÈS Hubert, Université Paul Valéry-Montpellier 3, 2005, 74 p.
- HOUIS Maurice, « Une variété idéologique du français : le "langage tirailleur" », *Afrique et langage* 21, 1^{er} semestre, 1984, pp. 5-17.
- JENNINGS Éric, *Free French Africa in World War II : The African Resistance*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, 315 p.
- JOLLY Laurent, « Les Tirailleurs de la Corne de l'Afrique (1916-1966) : déconstruire le mythe du guerrier », *Le Mouvement social*, n°256, 2016/3, pp. 106-116.
- JOLLY Laurent, *Le tirailleur somali : métier des armes instrumentalisé (début XX^e - fin des années 60)*, Thèse de doctorat en Histoire, sous la direction de THIBON Christian, Université de Pau et des pays de l'Adour, 2013, 365 p.
- JOLLY Laurent, « Les recrutements de l'armée française dans la Corne de l'Afrique », *Mambo ! Le carnet de l'IFRA Nairobi*, 26 avril 2012, url : <https://mambo.hypotheses.org/540>
- JOLY Vincent, « La mobilisation au Soudan en 1939-1940 », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, Volume 73, Numéro 272, 1986, pp. 281-302.
- KAHN Gisèle, Un manuel pour l'enseignement du français aux militaires indigènes, in *Publics spécifiques et communications spécialisées*, Hachette, Paris, 1990.

- KAMIAN Bakari, *Des tranchées de Verdun à l'église Saint-Bernard. 80 000 combattants maliens au secours de la France (1914-1918 et 1939-1945)*, Paris, Karthala, 2001, 468 p.
- *L'Empire dans la guerre, 1914-1918*, secrétariat d'État aux Anciens combattants, 1998, 80 p.
- LAWLER Nancy, *Soldats d'infortune. Les Tirailleurs ivoiriens de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, L'Harmattan, 1996, 271 p.
- LE VAN HO Mireille, *Des Vietnamiens dans la Grande Guerre. 50 000 recrues dans les usines françaises*, Paris, Vendémiaire, 2014, 328 p.
- LE VAN HO Mireille, *Travailleurs et tirailleurs vietnamiens en France pendant la Première Guerre mondiale*, Thèse de troisième cycle, Paris, École nationale des chartes, 1986, 2 volumes 769 p.
- LUNN Joe, *Memoirs of the Malestrom : E Senegalese Oral History of the Firts World War*, Portsmouth (New Hampshire), Heinemann, 1999, 264 p.
- MABON Armelle, *Prisonniers de guerre indigènes : visages oubliés de la France occupée*, Paris, La Découverte, 2010, 300 p.
- MANN Gregory, *Native Sons, West Africans Veterans and France in the Twentieth Century*, Londres, Duke University Press, 2006, 333 p.
- MBAYE Saliou, « *Tirailleurs sénégalais et grippe espagnole de 1918 : apport des sources conservées aux Archives du Sénégal* », *Colloque Afrique du Nord et Afrique subsaharienne dans la Grande Guerre 1914-1918, 12-14 septembre 2016 (en attente de publication)*.
- MICHEL Marc, « La Force Noire et la « chair à canon », Diagne contre Mangin, 1917-1925 », *Études coloniales*, 16 juillet 2014. Consultable en ligne : <http://www.cndp.fr/crdp-reims/index.php?id=1957>
- MICHEL Marc, *Les Africains et la Grande Guerre. L'appel à l'Afrique (1914-1918)*, Paris, Karthala, 2003, 302 p.
- MICHEL Marc, « Le recrutement des tirailleurs en A.O.F. pendant la Première Guerre mondiale. Essai de bilan statistique », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, Volume 60, N°221, 1973, pp. 644-660.
- MILLILERI Jean-Marie, « Les tirailleurs sénégalais confrontés aux difficultés sanitaires et médicales », Actes du colloque *Les tirailleurs sénégalais dans la Grande Guerre : Europe, Afrique, mise en perspective de la Grande Guerre et des enjeux géopolitiques en Afrique*, Hôtel Ngor Diarama de Dakar, les 19 et 20 novembre 2014 (en attente de publication).

- MIRIBEL Laurent, *Les Camps de Fréjus-Saint-Raphaël pendant la Première Guerre mondiale*, Mémoire de maîtrise, sous la direction de Ralph SCHOR, Université de Nice-Sophia-Antipolis, 1998, 129 p.
- MOURAGUES Jean-François, *Soldats de la République. Les tirailleurs sénégalais dans la tourmente. France mai- juin 1940*, Paris, L'Harmattan, 2010, 214 p.
- MOURRE Martin, *Thiaroye 1944 : histoire et mémoire d'un massacre colonial*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, 240 p.
- NDIAYE Pap, « Les soldats noirs de la République », *L'Histoire*, n°337, décembre 2008, pp. 82-87. Consultable en ligne : <http://www.lhistoire.fr/les-soldats-noirs-de-la-r%C3%A9publique>
- POULOT Brice, « L'enseignement du français aux troupes coloniales en Afrique », *Revue historique des armées*, 265/2011, pp. 14-23. Consultable en ligne : <https://rha.revues.org/7336>
- RIVES Maurice, *Héros méconnus : 1914-1918/1939-1945 : mémorial des combattants d'Afrique noire et de Madagascar*, Paris, Lavauzelle, 1993, 350 p.
- RIVES Maurice, « Les tirailleurs malgaches et sénégalais dans la Résistance », *Hommes et migrations*, volume 1158, 1992/1, pp. 17-22.
- SCHECK Raffael, *Une saison noire : les massacres de tirailleurs sénégalais (mai-juin 1940)*, Paris, Tallandier, 2007, 287 p.
- THOMAS Roger, « Military Recruitment in the Gold Coast during the First World War », *The Journal of African History*, n°57, 1975, pp. 57-83. Consulté en ligne le 12 septembre 2016: http://www.persee.fr/doc/cea_0008-0055_1975_num_15_57_2610
- VALENSKY Chantal, *Le soldat occulté. Les Malgaches de l'armée française (1884-1920)*, Paris, L'Harmattan, 2000, 446 p.
- VAN DEN AVENNE (C.), « Bambara et français-tirailleur. Une analyse de la politique linguistique de l'armée coloniale française : la Grande Guerre et après », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, SIHFLES, décembre 2005, n° 35, pp. 123-150. Consultable en ligne : <https://dhfles.revues.org/1115>
- WANAÏM M'Bark, *Goumiers, spahis et tirailleurs marocains de l'armée française : engagement, parcours et oubli (1908-2006)*, thèse d'histoire contemporaine, Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne, 2008, 480 p.

- ZUCCARELLI François, « Le régime des engagés à temps au Sénégal (1817-1848) », *Cahier d'études africaines*, 1962/2, pp. 420-461.

C.6. La question de l'ethnie et du genre :

- BANCEL Nicolas BLANCHARD Pascal, BOËTSCH Gilles, DEROO Éric et LEMAIRE Sandrine, *Zoos humains et exhibitions coloniales*, Paris, La Découverte, 2011, 500 p.

- BANCEL Nicolas et BLANCHARD Pascal, *De l'indigène à l'immigré*, Gallimard, Découverte, 1998, 128 p.

- BARTHÉLÉMY Pascale, CAPDEVILA Luc et ZANCARINIFOURNEL Michelle, « Colonisations », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, n° 33, 2011. Consultable en ligne : <http://clio.revues.org/9991>

- CÉSAIRE Aimé, *Nègre je suis, nègre je resterai*, Paris, Albin Michel, 2005, 148 p.

- CHAPOUTOT Johann, VIGREUX Jean (dir.), *Des soldats noirs face au Reich. Les massacres racistes de 1940*, Paris, Presses universitaires de France, 2016, 175 p.

- CLANCY-SMITH Julia, GOUDA Frances (dir.), *Domesticating the Empire: Race, Gender and Family life in French and Dutch colonialism*, Charlottesville, University Press of Virginia, 1998, 364 p.

- CONKLIN Alice, *In the museum of man : Race, anthropology and Empire in France, 1850-1950*, Ithaca (NY), Cornell University Press, 2013, 392 p.

- DEWITTE Philippe, *Les Mouvements nègres en France, 1919-1939*, Paris, L'Harmattan, 1985, 414 p.

- DORLIN Elsa, *La matrice de la Race*, Paris, La Découverte, 2009, 308 p.

- DORNEL Laurent, « Les usages du racialisme. Le cas de la main-d'œuvre coloniale en France pendant la Première Guerre mondiale », in *Genèses*, n° 20, septembre 1995, pp. 48-72. Consultable en ligne : http://www.persee.fr/doc/genes_1155-3219_1995_num_20_1_1307

- DOZON Jean-Pierre, *Frères et sujets. La France et l'Afrique en perspective*, Paris, Flammarion, 2003, 348 p.

- DU BOIS William E.B., *Les âmes du peuple noir*, Paris, La Découverte, Poches essais, 2007, 350 p.

- EZRA Elizabeth, *The Colonial Unconscious: Race and Culture in Interwar France*, Cornell, University of Wisconsin Press, 2000, 173 p.

- FISCHER-TINÉ Harald, GEHRMANN Susanne (dir.), *Empires and Boundaries: Rethinking Race, Class, and Gender in Colonial Settings*, New
- GALEN LAST Dick van, *Des soldats noirs dans une guerre de blancs (1914-1922) : une histoire mondiale*, Bruxelles, Université de Bruxelles, 2015, 292 p.
- GALEN LAST Dick van, *Black Shame. African soldiers in Europe (1914-1922)*, Londres, Bloomsbury Academic, 2016, 288 p.
- FANON Frantz, *Peaux noires, masques blancs*, Paris, Points, Points Essais, 2015 (1^{ère} édition Seuil, 1952), 240 p.
- FOGARTY Richard S, *Race and war in France: colonial subjects in the French army (1914-1918)*, Baltimore, J. Hopkins University, War, society and culture, 2008, 374 p.
- LE NAOUR Jean-Yves, *La Honte noire. L'Allemagne et les troupes coloniales françaises (1914-1945)*, Paris, Hachette Littératures, 2003, 277 p.
- MABANCKOU Alain, *Le sanglot de l'homme noir*, Paris, Points, 2013, 178 p.
- MBEMBE Achille, *Critique de la raison nègre*, Paris, La Découverte, 2015, 272 p.
- NDIAYE Pap, *La condition noire : essai sur une minorité française*, Paris, Folio, Folio actuel, 2009, 528 p.
- PEIRETTI Delphine, *Corps noirs et médecins blancs : Entre race, sexe et genre : savoirs et représentations du corps des Africain(e)s dans les sciences médicales françaises (1780-1950)*, Thèse de doctorat en Histoire, sous la direction d'Anne Carol, soutenue en 2014 à l'université d'Aix-en-Provence, 704 p.
- REYNAUD PALIGOT Carole, *La République raciale : paradigme racial et idéologie républicaine, 1860-1930*, Paris, Presses universitaires de France, 2006, 338 p.
- REYNAUD-PALIGOT Carole, « Usages coloniaux des représentations raciales (1880-1930) », *Les Cahiers de l'Histoire*, n° 99, 2006, p. 103-110.
- SAADA Emmanuelle, *Les Enfants de la colonie. Les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte, 2007, 335 p.
- SAADA Emmanuelle, « Une nationalité par degrés : civilité et citoyenneté en situation coloniale », in WEIL Patrick, DUFOIX Stéphane (dir.), *L'esclavage, la colonisation et après... France, États-Unis, Grande-Bretagne*, Paris, PUF, 2005, pp. 193-226.

- STOLER Ann Laura., *Carnal Knowledge and Imperial Power: Race and the intimate in Colonial Rule*, Berkeley, University of California Press, 2002, 368 p.
- TODOROV Tzvetan, *Nous et les autres. La réflexion française sur la diversité humaine*, Paris, Seuil, 1989, 538 p.
- WIENER Martin, *An Empire on Trial. Race, Murder and Justice under British Rule, 1870-1935*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, 270 p.
- WILDER Gary, *The French Imperial Nation State. Negritude and Colonial Humanism between the Two World Wars*, Chicago, University Press of Chicago, 2005, 404 p.

C.7. Espaces et sociétés d'Afrique:

- ALMEIDA-TOPOR Hélène d', COQUERY-VIDROVITCH Catherine (dir.), *L'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938)*, Actes du colloque organisé à l'université de Paris VII par ALMEIDA-TOPOR Hélène et COQUERY-VIDROVITCH Catherine et, les 9 et 10 février 1976, Paris, Société d'histoire d'outre-mer, *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1976, 309 p.
- AMSELLE Jean-Loup et SIBEUD Emmanuelle (dir.), *Maurice Delafosse, entre orientalisme et ethnographie : l'itinéraire d'un africaniste (1870-1926)*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1999, 320 p.
- BERNAULT Florence (dir.), *Enfermement, prison et châtements en Afrique du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Karthala, Collection Hommes et sociétés, 1999, 510 p.
- BERTRAND Romain et SAADA Emmanuelle, « L'État colonial », *Politix*, n° 66, 2004.
- BOUCHE Denise, « Quatorze millions d'Africains dans la Fédération de l'Afrique occidentale française », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, Volume 69, Numéro 255, 1982, pp. 97-113.
- BRANCHE Raphaëlle, PATHÉ Anne-Marie et THÉNAULT Sylvie (dir.), « Répression, contrôle et encadrement dans le monde colonial au XX^e siècle », *Bulletin de l'IHTP* n° 83, 2004-1.
- BRUNSCHWIG Henri, *Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français (1871-1914)*, Paris, Armand Colin, 1960, 205 p.
- « Collectes et collections ethnologiques : une histoire d'hommes et d'institutions », *Outre-Mers. Revue d'Histoire*, n° 332-333, 2001-1.

- COLONNA Fanny, *Instituteurs algériens (1883-1939)*, Alger, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques et office des publications universitaires d'Alger, 1975, 239 p.
- CONKLIN Alice L., *A Mission to Civilize. The Republican Idea of Empire in France and West Africa, 1895-1939*, Stanford, Stanford University Press, 1997, 367 p.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine, « Nationalité et citoyenneté en Afrique occidentale française : Originaires et citoyens dans le Sénégal colonial », *Journal of African History*, 2001, 42-2, pp. 285-305.
- COULIBALY Céleste, *La guerre du Bani-Volta (1915-1916)*, Paris, L'Harmattan, Études africaines, 2017, 226 p.
- DIENG Amady, *Blaise Diagne, premier député africain*, Paris, Éditions Chaka, 1990, 187 p.
- DOMERGUE-CLOAREC Danièle, *La Côte d'Ivoire de 1912 à 1920 : l'influence de la Première Guerre mondiale sur l'évolution politique, économique et sociale*, Thèse de 3^{ème} cycle sous la direction de Xavier YACONO, Université de Toulouse Le Mirail, 1974, 2 volumes 627 p et 266 p.
- DUBOIS Colette, *Le prix d'une guerre. AEF (1911-1923). Deux colonies pendant la Première Guerre mondiale (Gabon, Oubangui-Chari)*, Institut d'Histoire des Pays d'Outre mer (IHPOM), Université de Provence, 1989, 345 p.
- ECHENBERG Myron, *Black death white medicine : Bubonic plague and the politics of public health in colonial Senegal, 1914-1945*, James Curey, 320 p.
- FRÉMEAUX Jacques, *Intervention et humanisme : le style des armées françaises en Afrique au XIX^e siècle*, Paris, Economica, 2005, 209 p.
- FRÉMEAUX Jacques, *L'Afrique à l'ombre des épées, l'administration militaire en Afrique blanche et noire (1830-1930), tome 1 : Des établissements côtiers aux confins sahariens ; tome 2 : Officiers administrateurs et troupes coloniales*, Paris, SHAT, 1993 et 1995, 191 et 312 p.
- GERVAIS Raymond, MANDÉ Issiaka, « Comment compter les sujets de l'Empire ? Les étapes d'une démographie impériale en A.O.F. avant 1946 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 3/2007 (n° 95), pp. 63-74.
- GINIO Ruth, *French Colonialism Unmasked : The Vichy Years in French West Africa, 1940-1943*, University of Nebraska Press, 2006.

- MAGNANT Jean-Pierre, « La conscience ethnique chez les populations sara », in *Les ethnies ont une histoire*, sous la direction de CHRÉTIEN Jean-Pierre et PRUNIER Gérard, Paris, Karthala, 1989, p. 329-369
- PAGE Melvin, *Africa and the First World War*, New-York, Palgrave MacMillan, 1987, 231 p.
- RIVET Daniel, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc, 1912-1925 (3 volumes)*, Paris, L'Harmattan, 1988, 267, 300 et 360 p.
- ZUCARELLI François, « De la chefferie traditionnelle au canton : évolution du canton colonial au Sénégal, 1855-1960 », *Cahiers d'études africaines*, XIII (50), 1973, pp. 213-238.

C.8. Le fait colonial :

- ANDURAIN Julie d', *Colonialisme ou impérialisme. Le parti colonial en pensée et en action*, Lunay, Zellige, 2017, 442 p.
- ARZEL Lancelot, « Redonner chair à la colonisation. Réflexions autour de l'objet colonial à la fin du XIX^e siècle (France, Royaume-Uni, Belgique) », in CARAION Marta (dir.), *Les usages de l'objet. Littérature, histoire, arts et techniques, XIX-XX^e siècles*, Seyssel, Champ Vallon, 2014, pp. 244-258.
- BRUNSCHWIG Henri, *Noirs et Blancs dans l'Afrique noire française, ou comment le colonisé devient colonisateur (1870-1914)*, Paris, Flammarion, 1983, 1982, 243 p.
- COOPER Frederick, « La modernisation du capitalisme et les limites de l'empire », *Labyrinthe*, N°35, 2010 (2), mis en ligne le 27 juillet 2012, consulté le 28 mars 2017. URL : <https://labyrinthe.revues.org/4085>
- COOPER Frederick, *Colonialism in Question : Theory, Knowledge, History*, University of California Press, 2005, 339 p.
- COSTANTINI Dino, *Mission civilisatrice. Le rôle de l'histoire coloniale dans la construction de l'identité politique française*, Paris, La Découverte, 2008, 286 p.
- DEWITTE Philippe, « Des tirailleurs aux sans-papiers : la République oubliée », *Hommes et migrations*, Volume 1221, 1999/1, pp. 6-11.
- DEWITTE Philippe, « La dette du sang », *Hommes et migrations*, Volume 1148, 1991/1, pp. 8-11.
- DIMIER Véronique, *Le gouvernement des colonies. Regards croisés franco-britanniques*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 2004, 288 p.

- DURAND Bernard, Observer la justice coloniale sous la III^e République, in Jean-Pierre ROYER (dir.), *La justice d'un siècle à l'autre*, Paris, Presses universitaires de France, Collection droit et justice, 2003, pp. 55-81.
- EL MECHAT Samia (dir.), *Les administrations coloniales XIX^e – XX^e siècles. Esquisses d'une histoire comparée*, Rennes, PUR, 2009. 265 p.
- FANON Frantz, *Les Damnés de la terre*, Paris, La Découverte, La Découverte, Poches Essais, 2002 (1^{ère} édition Maspero, 1973), 311 p.
- GOUTALIER Régine (dir.), *Mémoires de la colonisation. Relation colonisateurs-colonisés*, Colloque de l'IHPOM et de l'Université de Provence, Paris, L'Harmattan, 1994, 231 p.
- FERRO Marc (dir.), *Le Livre noir du colonialisme, XVI^e-XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 2003, 843 p.
- HODEIR Catherine et PIERRE Michel, *L'Exposition coloniale*, Paris, Complexe, 1991, 159 p.
- « L'État et les pratiques administratives en situation coloniale : l'exemple français », *Outre-mers. Revue d'Histoire*, n° 338- 339, 2003.
- LE COUR GRANDMAISON Olivier, *Coloniser, exterminer. Sur la guerre et l'État colonial*, Paris, Fayard, 2005, 365 p.
- LE COUR GRANDMAISON Olivier, *La République impériale : politique et racisme d'État*, Paris, Fayard, 2009, 401 p.
- LORIN Amaury et TARAUD Christelle (dir.), *Nouvelle histoire des colonisations européennes (XIX^e-XX^e siècles). Sociétés, cultures, politiques*, Paris, Presses universitaires de France, Le nœud gordien, 2013, 232 p.
- MARQUET Julie, « Le rôle des intermédiaires dans l'implantation coloniale française : L'exemple de la famille de Tiruvengadam à Pondichéry au XVIII^e siècle », *Encyclo. Revue de l'école doctorale ED 382*, 2014, pp.17-42.
- MARSEILLE Jacques, *Empire colonial et capitalisme français, histoire d'un divorce*, Albin Michel, coll. Points Histoire, 1984, pp. 44-48.
- « Politiques impérialistes et structures de l'État colonial », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 171-172, mars 2008.
- « Pour une histoire du contrôle social dans les mondes coloniaux : justice, prisons et enfermement de l'espace », *Revue française d'Histoire d'Outre-mer*, n° 324- 35, 1999-2.
- RIOUX Jean-Pierre, *La France coloniale sans fard ni déni. De Ferry à de Gaulle en passant par Alger*, Paris, André Versaille, 2011, 192 p.

- SIBEUD Emmanuelle, « La gauche et l'empire colonial avant 1945 », *Histoire des gauches en France*, sous la direction de BECKER Jean-Jacques et CANDAR Gilles, Paris, La Découverte, 2005, pp. 341-356.
- SIBEUD Emmanuelle, *Une science impériale pour l'Afrique ? La construction des savoirs africanistes en France, 1878- 1930*, Paris, EHESS, 2002, 357 p.
- SINGARAVÉLOU Pierre, « L'Inde a-t-elle été vraiment colonisée ? », *L'Histoire*, N°437, juillet-août 2017 p. 66-72.
- SINGARAVÉLOU Pierre, *Professor l'Empire*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, 409 p.
- THÉNAULT Sylvie, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internements, assignations à résidence*, Paris, Odile Jacob, 2012, 381 p.
- THOMAS Martin, *Violence and Colonial Order: Police, Workers, and Protest in the European Colonial Empires, 1918- 1940*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, 540 p.
- THOMAS Martin (dir.), *The French Colonial Mind. Violence, Military Encounters, and Colonialism (2 volumes)*, Lincoln, Nebraska, University of Nebraska Press, 2011 et 2012, 372 et 440 p.
- TILLEY Helen, *Africa as a Living Laboratory. Empire, Development and the Problem of Scientific Knowledge, 1870- 1950*, Chicago, University of Chicago Press, 2011, 528 p.
- URBAN Yerri, *L'indigène dans le droit colonial français, 1865-1955*, Clermont-Ferrand, Fondation de Varennes, 2011, 674 p.
- WALLERSTEIN Immanuel, *L'Universalisme européen : de la colonisation au droit d'ingérence*, New-York, Demopolis, 2008, 137 p.
- YACONO Xavier, *La colonisation des plaines du Chélif et de la Mina, de Lavigerie au confluent de la Mina*, Alger, Impr. Imbert, 1955, 2 volumes 455 p et 424 p.

C.9.. Le tirailleur en images :

- BANCEL Nicolas, BLANCHARD Pascal et DELABARRE Francis (dir.), *Images d'Empire, 1930-1960 : trente ans de photographies officielles sur l'Afrique française*, Paris, La Martinière, 1997, 335 p.
- BANCEL Nicolas, BLANCHARD Pascal et GERVERAU Laurent, *Images et colonies (1880-1962)*, Paris, BDIC-ACHAC, 1993, 304 p.

- BANCEL Nicolas, BLANCHARD Pascal et GERVERAU Laurent (dir.), *Iconographie et propagande coloniale*, Paris, BDIC et ACHAC, 1993, 304 p.
- BLANCHARD Pascal et LEMAIRE Sandrine (dir.), *Culture coloniale (1871-1931). La France conquise par son empire*, Paris, Autrement, 2003, 256 p.
- CHALAYE Sylvie, *Nègres en images*, Paris, L'Harmattan, 2001, 194 p.
- DEMBELÉ Boua, « L'image récurrente du tirailleur sénégalais », *Hommes et migrations*, Volume 1207, 1997/1, pp. 98-99.
- DISTEL Elsa, *Le Tirailleur sénégalais dans les deux guerres mondiales à travers les sources iconographiques : présence, imaginaire, représentations, maîtrise d'histoire*, université de Strasbourg, 1998.
- EVANS Martin (dir.), *Empire and Culture. The French Experience, 1830-1940*, Palgrave, 2004.
- GARRIGUES Jean, *Banania, Histoire d'une passion française*, Paris, Du May, 1991, 118p.
- LIKOSKY Stephan, *With a weapon and a grin. Postcards Images of France's Black African Colonial Troops in WWI*, Atglen (Pennsylvania), Schiffer Publishing, 2017, 128 p.
- ORY Pascal, *Les Expositions universelles de Paris*, Paris, Ramsay, 1982, 157 p.
- RUSCIO Alain, *Que la France était belle au temps des colonies. Anthologie des chansons coloniales et exotiques françaises*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2001.
- Tirailleurs en images, *Africultures*, n°25, février 2000.

C.10. Mémoires des tirailleurs :

- FARGETTAS Julien, " 70e anniversaire de la tragédie de Thiaroye : lettre ouverte à François Hollande ", *Études coloniales*, 9 juillet 2014. Url : <http://etudescoloniales.canalblog.com/archives/2014/07/09/30225810.html>
- HUSSON Jean-Pierre, « Le monument de l'armée noire à Reims (1924-2014) », *Guerre et paix en Champagne-Ardenne et ailleurs (1914-2014). Quels patrimoines ?*, Actes du 10^e colloque de l'APIC organisé à Reims en mai 2014, Cahiers de l'APIC, N°10, Reims, Canopé académie de Reims, 2015. Url : http://www.cndp.fr/crdp-reims/memoire/lieux/1GM_CA/monuments/01armeenoire.htm

- MABON Armelle, « La tragédie de Thiaroye, symbole du déni d'égalité », *Hommes et migrations*, Volume 1235, 2002/1, pp. 86-95.
- MICHEL Marc, « La mémoire officielle des tirailleurs de la Première Guerre mondiale », *Les Troupes de marine, un siècle d'histoire (1900-2000)*, Centre d'Études d'Histoire de la défense, Paris, Lavauzelle, 2001, pp. 332-343.
- MICHEL Marc, « "Mémoire officielle", discours et pratique coloniale. Le 14 juillet et le 11 novembre au Sénégal entre les deux guerres », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, Volume 77, N°287, 1990, pp. 145-158.
- VIGREUX Jean, « Le 11 novembre 1943 et la mémoire du massacre de Clamecy », *Des soldats noirs face au reich. Les massacres racistes de 1940*, CHAPOUTOT Johann et VIGREUX Jean (dir.), Paris, PUF, 2015, pp. 153-171.

D. Romans

- APPOLLO et HUO-CHAO Si, *La Grippe coloniale*, Paris, Equinoxe, 2003, 56 p.
- BETI Mongo, *Ville cruelle*, Paris, Présence africaine, 1954, 223 p.
- BLIXEN Karen, *La ferme africaine*, Paris, Gallimard, 2006 (1^{ère} édition 1937), 512 p.
- CHRAÏBI Driss, *Le passé simple*, Paris, Denoël, 1986 (1^{ère} édition 1954), 272 p.
- CROUZAT Henri, *Azizah de Niamkoko*, Paris, Presses de la Cité, 1959, 186 p.
- DADIE Bernard, *Climbié*, Paris, Seghers, 1956, 189 p.
- HAMPÂTÉ BÂ Amadou, *L'étrange destin de Wangrin*, Paris, 10/18, 1973, 381 p.
- HAMPÂTÉ BÂ Amadou, *Amkoullel l'enfant peul (t. 1) et Oui mon commandant !, (t. 2)*, Arles, Actes Sud, 1991 et 1994, 442 et 520 p.
- KANE Cheikh Hamidou, *L'aventure ambiguë*, Paris, Domaine étranger, 2003 (1^{ère} édition 1961), 181 p.
- KEITA Fodéba, *Le maître d'école*, Paris, Seghers, 1952. 26 p.
- KIPLING Rudyard, *Œuvres*, éditées par Pierre Coustillas, Paris, La Pléiade, Gallimard, 1988, 1904 p.
- KOUROUMA Ahmadou, *Monné, outrages et défis*, Paris, Seuil, 1998 (1^{ère} édition 1990), 277 p.

- LAYE Camara, *L'enfant noir*, Paris, Plon, 2007 (1^{ère} édition 1953), 224 p.
- LINDQVIST Sven, *Exterminez toutes ces brutes !*, Paris, Éditions les Arènes, (1^{ère} édition 1999), 2007, 234 p
- LORTAC Robert, *Le Roman d'un Sénégalais*, Paris, Frédéric Rouff éditeurs, 1918, 36 p. Disponible sur Gallica.fr :
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6317799x>
- MARAN René, *Batouala, Véritable roman nègre*, Paris, Albin Michel, 1921, 205 p.
- MONÉNEMBO Tierno, *Le terroriste noir*, Paris, Seuil, 2012, 224 p.
- OYONO Ferdinand, *Une vie de boy*, Paris, Presse Pocket, 2006 (1^{ère} édition Julliard, 1956), 192 p.
- OYONO Ferdinand, *Le vieux nègre et la médaille*, Paris, 10/18, 1993 (1^{ère} édition Julliard, 1956), 192 p.
- PINGUILLY Yves, *Verdun 1916, un tirailleur dans l'enfer*, Paris, Nathan, 2003, 133 p
- SAMB Fayeze, *Tirailleurs sénégalais à Lyon : La patrouille du caporal Samba*, Paris, Paris, L'Harmattan, 2003, 60 p.
- SEMBÈNE Ousmane, *Les bouts de bois de Dieu*, Paris, Pocket, 2013 (1^{ère} édition St Amand, 1960), 416 p.
- SEMBÈNE Ousmane, *Le docker noir*, Paris, Présences africaines, 2002 (1^{ère} édition 1957), 219 p.

E. Revues spécialisées consultables en ligne

- Afrique et Histoire
- Cahiers d'études africaines
- Comparative Studies of South Asia, Africa and the Middle East
- French Colonial History
- Journal of African History
- Les Cahiers de la SIELEC (Société internationale d'étude des littératures de l'ère coloniale)
- Les Cahiers des Anneaux de la Mémoire
- Journal of colonialism and colonialism history
- MAGHREB, Revue, Paris, 1932-1936.
- Outre-mers. Revue d'Histoire
- Politique africaine

- Settler colonial studies
- The Journal of Colonialism and Colonial History

F. Films et documentaires.

- BERRUEZO Evelyne et ROBIN Patrice, *Le tata*, 1990, 60 minutes.
- BILÉ Serge, *Noirs dans les camps nazis*, 52 minutes, 1997.
- BOUCHAREB Rachid, *Indigènes*, 2h08, 2006.
- CANS Charlotte et McNAUGHTON Kate, *Frères obscurs*, 2009, 57 minutes.
- CAZENEUVE Fabrice, *La Dette*, 1h30, 2000. Un homme est chargé de l'organisation d'une commémoration au Chemin des Dames. Après une rencontre avec un ancien tirailleur, il décide de faire des recherches sur le rôle des tirailleurs au cours de la bataille. Voulant rendre hommage à ces soldats ils se heurtent aux ministres allemands et français qui ne souhaitent pas voir la cérémonie troublée par ce souvenir.
- CHAMPEAUX Antoine, DEROO Éric, *La Force noire*, 60 minutes, 2007.
- DEROO Éric, *L'histoire oubliée : les tirailleurs sénégalais*, 52 minutes, 1992.
- DEROO Éric, *Soldats noirs*, 52 minutes, 1984.
- DEJOIE-ROBIN Violaine, *Oubliés de guerre. Les prisonniers de guerre coloniaux et Nord-Africains*, 53 minutes, 2006. Inspiré des travaux d'Armelle Mabon, le film revient sur les frontstalags du territoire français dans lesquels furent enfermés les soldats coloniaux. Le témoignage d'anciens prisonniers, les images et les précisions du colonel Maurice Rives en font un reportage de grande qualité sur une question méconnue. Germaine Tillon, qui a mis en place un réseau par lequel les lettres des soldats étaient récupérées et envoyées aux familles, apporte aussi son éclairage. Le reportage s'achève sur le massacre de Thiaroye et la question des pensions envers ces troupes.
- KWAHULE Koffi, *Histoire de soldats ou le masque boiteux*, 2002. Pièce de théâtre qui propose une réflexion générale sur l'homme dans la guerre, à travers l'histoire de tirailleurs sénégalais. Goliba, un comédien, est enlevé au cours d'une de ses pièces et devient alors un tirailleur.
- LE BOMIN Gabriel, *Nos patriotes*, 107 minutes, 2017. Le film retarde l'histoire d'Addi Bâ qui s'est engagée dans la Résistance après avoir fui un camp de prisonniers.
- ROUBY Simon, *Adama*, 87 minutes, 2015.

- SADKI Florida, *Dans les tranchées. L'Afrique l'aventure ambiguë*, 52 minutes, 2004. Reportage précis et de qualité revenant sur l'expérience des tirailleurs sénégalais durant la Grande Guerre. La présence de Marc Michel, la description des révoltes face au recrutement et les nombreuses précisions apportées sont particulièrement appréciables. Le film tient compte des avancées historiographiques et se veut toujours mesuré sans basculer dans l'émotionnel.
- SEMBENE Ousmane, *Le Camp de Thiaroye*, Sénégal, 2h28. Des hommes dont certains ont été déportés dans les camps, d'autres ont participé aux combats de la 2^{ème} DB de Leclerc, sont ici stationnés dans un camp. Le film aborde plusieurs questions : le retour de ces hommes aux pays, leur non reconnaissance par les autorités coloniales et bien sûr le tragique épisode au cours duquel l'armée coloniale abat plusieurs de ses soldats.
- *Un camp d'entraînement de tirailleurs sur la Côte d'Azur* (muet), Gaumont, 1915, 1min38. Consultable en ligne : <http://www.lecture.fr/fr-cimetieres.html>

Table des annexes

Partie 1 :

Annexe 1 : La classification ethnique en 1916 (I.A.2.)	446
Annexe 2 : Les groupes ethniques de l'Afrique occidentale française (I.A.2.)	448
Annexe 3 : Prescriptions pour les cadres responsables de l'instruction individuelle, 1916 (I.A.2.)	449
Annexe 4 : Tirailleurs sénégalais servant dans l'armée française à Balschwiller, Alsace, 22 juin 1917 (I.A.2.)	451
Annexe 5 : Le manque de résistance des Sénégalais au froid (I.A.3.).....	452
Annexe 6 : Décomposition de l'effectif du 150 ^e BTS en juillet 1920 (I.B.3.)	453
Annexe 7 : Répartition numérique par races des populations de l'A.O.F. selon le général Mangin en 1911 (II.A.1.)	454
Annexe 8 : Coût des travaux à exécuter dans les camps de Fréjus-Saint- Raphaël (III.A.1.).....	455
Annexe 9 : Croquis des emplacements des garnisons coloniales par rapport aux grands camps (III.B.1)	457
Annexe 10 : Officiers nécessaires dans l'organisation de l'infanterie coloniale (III.B.1.)	458
Annexe 11 : Demande de l'adjudant Ouabogo pour être rejoint par sa famille au Maroc, 1922 (III.C.2.).....	459
Annexe 12 : L'éloge du 16 ^e RTS par le général Gracy (III.C.3.)	460
Annexe 13 : Exemples de citations à l'ordre de l'armée de soldats et sous- officiers indigènes du 16 ^e RTS (III.C.3.)	461

Partie 2:

Annexe 14 : Comparaison des effectifs de l'infanterie et de l'artillerie coloniales en 1914 et 1931 (IV.A.1).....	463
Annexe 15 : Récapitulatif des effectifs de l'armée coloniale en 1931 (IV.A.1.)	464
Annexe 16 : Répartition géographique des tirailleurs africains entre 1930 et 1934 (IV.A.2.).....	466
Annexe 17 : Annulation des contrats d'engagement de Pati Ouedraogo et Dian Ourry Mané en 1934 (IV.B.2.)	467
Annexe 18 : Attribution de la Médaille militaire et des ordres coloniaux entre 1926 et 1929 (IV.C.2.)	468
Annexe 19 : Dons faits au colonel Lame pour la construction de la mosquée al- Missiri à Fréjus, le 29 mai 1928 (V.B.2.)	469
Annexe 20 : État des services du sergent-chef Eliassa (retranscription en annexe 9) (V.C.1.).....	470
Annexe 21 : Proposition pour que l'adjudant Hadji Taraoré devienne sous- lieutenant indigène en 1928 (V.C.2.)	471

Annexe 22 : État de services du sergent-chef Eliassa (V.C.3.)	472
Annexe 23 : Avis sur l'adjudant Eliassa lors de son stage à Mont-de-Marsan en 1931-1932 (V.C.3.)	474
Annexe 24 : Épreuve d'installation d'une section de l'adjudant Eliassa en 1932 (V.C.3.)	475
Annexe 25 : Épreuve de la dictée et de narration de l'adjudant Eliassa en 1932 (V.C.3.)	477
Annexe 26 : Retranscription de l'épreuve de la dictée de l'adjudant Eliassa en 1932 (V.C.3.)	479
Annexe 27 : Épreuve d'Histoire de France de l'adjudant Eliassa en 1932 (V.C.3.)	480
Annexe 28 : La condamnation à mort du tirailleur Manko Yenn en 1934 (VI.A.2.).....	481
Annexe 29 : État signalétique du tirailleur Bassi Dombouya, accusé de meurtre à Montauban en 1932 (VI.A.2.)	482
Annexe 30 : Décret du 28 avril 1929 sur la rétrogradation et la cassation des sous-officiers indigènes (VI.A.3.).....	483
Annexe 31 : État nominatif des militaires indigènes fils de chefs qui ont été dirigés sur Casablanca au cours de la relève de 1929 (VI.B.1.)	484
Annexe 32 : Effectifs et origines des soldats participant à la fête coloniale de Marseille (juillet 1927) (VI.B.3.).....	485
Annexe 33 : Tenue des danseurs, gladiateurs et gymnastes lors de l'exposition coloniale de Marseille effectuée à l'occasion du salon de l'aviation, de la navigation et de l'automobile (VI.B.3.).....	486
Annexe 34 : Pyramides effectuées par les gymnastes africains lors de l'exposition coloniale de Marseille en 1927 (VI.B.3.)	488
Annexe 35 : Tirailleurs sénégalais assurant le rôle de danseurs mossis lors de la fête coloniale de Marseille (1927) (VI.B.3.).....	489
Annexe 37 : La maîtrise du français par huit tirailleurs sénégalais entre janvier et décembre 1931 (VI.C.2.)	491
Annexe 38 : Affiche de propagande communiste : Brahim, tirailleur nord-africain (1929) (VI.C.3.)	492

Partie 3:

Annexe 39 : Dossiers de soldats africains pour la période 1935-1940.....	493
Annexe 40 : Répartition géographique de l'infanterie coloniale au 1 ^{er} avril 1936 (VII.A.2)	494
Annexe 41 : Recrutement des réquisitionnés de la deuxième portion et des soldats de la première portion au Soudan français, 1928-1946 (VII.B.1.)	495
Annexe 42 : Cas d'inaptitude physique en 1937 (VII.C.1.)	496
Annexe 43 : Relève de 1936 (VII.C.2.)	497
Annexe 44 : Avis d'affectation du lieutenant Mancadiang Launding pour servir en Algérie (VII.C.2.).....	499
Annexe 45 : Les perpétuels problèmes d'acclimatement, 1937 (VII.C.2.)	500

Annexe 46 : Proposition de la maison d'éditions Hachette pour la fourniture d'affiches de propagande (VII.C.3.)	501
Annexe 47 : Affiche de propagande pour le recrutement d'Européens au sein de l'armée coloniale (VII.C.3.)	502
Annexe 48 : Brochure pour l'engagement et le rengagement dans les troupes coloniales, 1934 (VII.C.3.)	503
Annexe 49 : Un conflit financier entre le tirailleur Dossoum Dionou et l'un de ses supérieurs, 1938 (VIII.A.1.)	505
Annexe 50 : Reproduction du rapport du lieutenant-colonel Dubecq sur les événements causés par le tirailleur Amidou Dembelé dans la nuit du 26 au 27 juillet 1936 (VIII.A.2.)	506
Annexe 51 : Compte-rendu du médecin commandant Salicetti, médecin-chef du 14 ^e R.T.S., le 27 juillet 1936 (VIII.A.2.)	507
Annexe 52 : L'alcool au sein des troupes indigènes (VIII.B.1.)	508
Annexe 53 : Meurtre et suicide du tirailleur Dibote Nouffi en 1935 à Constantine (VIII.B.2.)	509
Annexe 54 : Lettre de la maison Magnin au secrétaire du vagemestre du 5 ^e R.T.S. en 1936 (VIII.C.1.)	512
Annexe 55 : Article d'Hélène Mury sur le meurtre de Saboumou : « Notre responsabilité dans le crime du tirailleur sénégalais », 1936 (VIII.C.2.)	513
Annexe 56 : Tableau des coefficients attribuées aux diverses matières des examens en fin de peloton I et II et de période d'application pour l'infanterie, 1938-1939 (IX.A.2.)	516
Annexe 57: Tableau des coefficients attribuées aux diverses matières des examens en fin de peloton I et II pour l'artillerie, 1938-1939 (IX.A.2.)	517
Annexe 58 : Disposition ajouté au décret de 1933 et exonérant les élèves africains diplômés du tirage au sort (IX.A.2.)	518
Annexe 59 : Rapport sur l'adjudant-chef Souleymana Diallo pour qu'il obtienne le Brevet du Centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes coloniaux (IX.B.1.)	519
Annexe 60 : Brevet du centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes coloniaux, 1938 (IX.B.1.)	521
Annexe 61 : État des notes à l'examen de sortie des candidats du Centre de perfectionnement de Fréjus en 1938 (deuxième année) (IX.B.1.)	523
Annexe 62 : Moyennes des candidats admis à passer en deuxième année au Centre de perfectionnement des sous-officiers indigènes de Fréjus en 1938 (IX.B.1.)	525
Annexe 63 : Maladies et nombre de malades au sein du 5 ^e R.T.S. en 1936 (IX.C.1.)	526

Table des illustrations

Tableau 1 : La classification ethnique en 1916.....	62
Tableau 2 : Morbidité et mortalité par pneumonie des troupes au Maroc de 1911 à 1913.....	73
Tableau 3 : Mutilés et estropiés en A.O.F. d'après le centre de Dakar	94
Tableau 4 : Répartition des effectifs à recruter pour 1919-1920	108
Tableau 5 : Hommes recrutés en Afrique occidentale française de 1912 à 1918	110
Tableau 6 : Recrutement et prévisions en Afrique occidentale française entre 1919 et 1922.....	112
Tableau 7: Application des dispositions du Décret du 30 juillet 1919 concernant le tirage au sort et la formation d'une deuxième partie du contingent	118
Tableau 8 : Programme pour les recrues africaines au cours des quatre premiers mois.....	128
Tableau 9 : Arrivée des soldats africains des 18 ^e et 19 ^e régiments en 1920....	136
Tableau 10 : Dénomination des camps permanents des groupes B et C	146
Tableau 11 : Garnisons coloniales et grands camps en 1922	155
Tableau 12 : Pertes du 16 ^e R.T.S. au Maroc	176
Tableau 13 : Dossiers de soldats africains pour la période 1927-1934	184
Tableau 14 : Comparaison des effectifs de l'infanterie et de l'artillerie coloniales en 1914 et 1931 prévus dans le budget.....	191
Tableau 15 : Évolution du nombre de soldats coloniaux entre 1930 et 1934.	193
Tableau 16 : Répartition des soldats indigènes au sein des armes de l'armée coloniale en 1931	195
Tableau 17 : Comparaison entre les effectifs européens et indigènes au sein de l'armée coloniale.....	196
Tableau 18 : Le coût des troupes coloniales d'après le budget de 1931-1932	205
Tableau 19 : Réduction budgétaire des effectifs des troupes coloniales pour 1930	206
Tableau 20 : Ensemble des décrets concernant le corps des Officiers indigènes	222
Tableau 21 : Médailles militaires accordées aux soldats africains entre 1927 et 1929	223
Tableau 22 : Répartition des élèves détachés dans chacun des pelotons.....	233
Tableau 23 : Tableau des coefficients attribués aux diverses matières de l'examen dans les pelotons d'élèves caporaux	245
Tableau 24 : Matières et coefficients évalués en deuxième année au Centre de perfectionnement de Fréjus en juillet 1932.....	246
Tableau 25 : Profil général des huit sous-officiers africains du Centre de perfectionnement de Fréjus entre 1930 et 1933	255
Tableau 26 : Candidats indigènes aptes à devenir chefs de section en 1931 ..	262

Tableau 27 : Six soldats africains confrontés à la justice	275
Tableau 28 : Défilé historique des troupes coloniales	295
Tableau 29 : Programme général de l'éducation morale des tirailleurs coloniaux.....	304
Tableau 30 : Part des soldats africains parmi les soldats indigènes entre 1935 et 1937	325
Tableau 31 : Répartition entre appelés et engagés au sein des soldats indigènes des troupes coloniales de 1935 à 1937.....	328
Tableau 32 : Variations des effectifs en réservistes 1 ^{ère} portion.....	341
Tableau 33 : Études des variations des effectifs en réservistes 1 ^{ère} portion de 1935 à 1949 avec une année de service supplémentaire dans les réserves et le recrutement de 12 000 hommes par an	342
Tableau 34 : Destination et provenance de la relève africaine en 1936	352
Tableau 35 : Comparaison des primes d'engagement dans les troupes métropolitaines et coloniales (en francs)	360
Tableau 36 : Comparaison des primes de rengagement dans les troupes métropolitaines et coloniales (en francs)	360
Tableau 37 : Épreuves visant à contrôler l'instruction générale des candidats sous-officiers aspirant à devenir sous-officiers de carrière des troupes coloniales, 1937	402
Tableau 38 : La valeur des sous-officiers de carrière européens en 1935	404
Tableau 39 : Coefficients attribués aux diverses matières des examens en fin de peloton I et II et de période d'application pour l'infanterie.....	410
Graphique 1 : Evolution du nombre de soldats africains.....	192
Graphique 2 : Evolution du nombre de soldats africains, indochinois et malgaches.....	194
Graphique 3 : Répartition des Africains, Malgaches et Indochinois au sein des armes de l'armée coloniale en 1931	195
Graphique 4: Part des engagés/ rengagés au sein des tirailleurs africains entre 1930 et 1934.....	212
Graphique 5 : Engagés/ rengagés et appelés européens au sein des troupes coloniales entre 1930 et 1934	216
Graphique 6 : Degré d'instruction en langue française des militaires indigènes (1 ^{er} janvier 1931).....	301
Graphique 7 : Origine des soldats indigènes en 1935.....	325
Graphique 8 : Répartition entre appelés et engagés au sein des troupes coloniales en 1937	327
Graphique 9 : Appelés et rengagés africains de 1935 à 1937	328
Graphique 10 : Soldats de la 1 ^{ère} et 2 ^e portion au Soudan français de 1928 à 1946	339
Graphique 11 : Effectifs incorporés par classe entre 1921 et 1940	341
Graphique 12 : Comparaison des effectifs des réserves en restant à 8 500 recrues par an et en passant à 12 000	343

Graphique 13 : Répartition entre appelés et engagés au sein des trois armes en 1937	347
Graphique 14 : Répartition mensuelle du nombre de malades envoyés à l'infirmerie au sein du 5 ^e régiment de tirailleurs sénégalais	427
Photographie 1 : La mosquée de Djenné, inspirant la construction de celle de Fréjus	237
Photographie 2 : La mosquée al-Missiri de Fréjus	238
Photographie 3 : Confection de cases par des tirailleurs sénégalais pour la reconstitution d'un village indigène lors de l'exposition coloniale de Marseille (1927).....	292
Photographie 4 : Village vaquant à ses occupations.....	293
Photographie 5 : Danse mossie effectuée à la fête coloniale de Marseille en suivant les consignes de la figure 6 (1927).....	294
Photographie 6 : Le Président François Hollande présidant la cérémonie de naturalisation de vingt-huit tirailleurs sénégalais nés entre 1927 et 1939, le 15 avril 2017.....	443
Figure 1 : Le parler tirailleur en 1918.....	158
Figure 2: Retranscription de l'éloge du 16 ^e régiment de tirailleur sénégalais par le général Gracy	173
Figure 3 : Citation à l'ordre de l'armée du tirailleur Sidvoaya Zango du 16 ^e R.T.S.	177
Figure 4 : État signalétique du sergent-chef Eliassa	264
Figure 5 : Planche 3 - Combat de gladiateurs	291
Figure 6 : Dessin d'une danse mossie effectuée à la fête coloniale de Marseille (1927).....	294
Figure 7 : Affiche de propagande communiste : Brahim, tirailleur nord-africain (1929).....	311
Figure 8 : Affiche de propagande pour le recrutement d'Européens au sein de l'armée coloniale.....	359
Figure 9 : Affiche du Film <i>Nos Patriotes</i> de Gabriel Le Bomin, 2017	442
Carte 1 : La République du Rif (1921- 1926)	175
Carte 2: Localisation des soldats africains en 1930	199
Carte 3 : Répartition géographique des fantassins sénégalais au 1 ^{er} avril 1936	331

Index des noms de personnes

n : en notes de bas de page

A

ABETZ Otto, 41
ABRASS, sergent, 168, 171
ADJOVI Jean, 91
ALINOUBARI Baba, sergent-
chef, 180, 185, 246, , 255, 256,
257
ALMEIDA TOPOR Hélène d', 21,
52, 59n, 111, 208n, 609, 628,
636
ANDURAIN Julie d', 2, 22, 23n,
38, 39n, 47n, 70n, 231n, 442n,
611, 616, 620, 626, 636
ANGIBAUD Félix, colonel, 234,
235
ANGOULVANT Gabriel,
gouverneur général d'A.O.F., 92
ARNAUD Robert, inspecteur des
affaires administratives du Haut-
Sénégal-Niger, 7, 39, 87, 90,
259, 473
AUDOIN-ROUZEAU Stéphane,
28, 30, 31, 607, 613, 619, 622

B

BA Addi, Guinéen résistant dans
les Vosges19
BALANDIER Georges, 35, 40,
444, 615
BANCEL Nicolas, 18, 427n, 442,
633, 634, 640
BARRAU Jean, général, directeur
des troupes coloniales, 344, 345,
347, 352, 353, 354, 356, 357,
365, 366, 370, 371, 375, 376,
392, 401, 402, 403, 404, 405,
408, 409, 410, 411, 412, 413,
499, 507, 518, 519

BARTHAS Louis, ancien
combattant, 89, 90n
BASSÈRES, médecin inspecteur,
148
BECKER Annette, 30, 31, 611,
616, 617
BECKER Jean-Jacques, 20n, 23n,
30, 31, 60n, 61n, 605, 617, 626,
637
BEIDARY Koinenga, 78
BENOIT, général de division,
commandant supérieur des
troupes coloniales en métropole,
44, 233, 262, 285
BERTEAUX Maurice, 323
BERTHELOT Henri, général, 34,
620
BEYLER Louis, 45, 287
BILLOTTE Gaston, général, 333,
334, 335, 336, 337, 340, 344,
345, 346, 349, 401, 430, 431
BIRAM Baila, chef mauritanien,
91, 92
BLANCHARD Pascal, 18, 298,
426n, 441, 612, 631, 638,
BOBO Mamadou, sergent-chef,
185, 250, 255, 258, 259, 260,
262, 263, 314
BOINET, colonel, 266, 267, 476
BOUCHAREB Rachid, 19
BOUCHEZ Achille, général, 288,
289
BOURRET Victor, général, 244,
288, 379, 510
BOUSSENOT Georges, député de
La Réunion, 80
BRÉVIÉ Jules, gouverneur général
d'A.O.F., 336
BRIAND Aristide, 182, 204
BRUNETEAU Bernard, 16, 613

BRUNSCHWIG Henri, 21, 35,
634, 636
BUAT Edmond, général, 165
BÜHRER Jules, général, directeur
des troupes coloniales 208, 210,
214, 217, 227, 277, 284, 285,
287, 288, 299
BULLEUX, général, 72

C

CARLIER Claude, 19, 626
CHALINE Olivier, 28, 617, 621
CHAMPEAUX Antoine, 2, 15n,
19, 21, 24, 40, 620, 627, 641
CHAPOUTOT Johann, 22, 167,
430n, 627, 632
CHARLE Christophe, 255, 612
CHAUNU Pierre, 326
CHENAGON, colonel, 65, 67, 68,
69
CIANO Galeazzo, comte, 318
CLAUDEL Henri, général, 304,
400, 533, 546, 549
COCHET François, 27, 32, 68, 77,
79, 164n, 211, 224n, 228, 242n,
271, 286n, 304n, 379, 407, 408n,
440n, 605, 611, 617, 621, 622
CŒURE Sophie, 41, 612
COLONNA Fanny, 39, 634
CONTAMINE Philippe, 33n
COOPER Frederick, 35, 39n, 121,
140, 313, 439, 607, 612, 613,
624, 636
COQUERY-VIDROVITCH
Catherine, 35, 36n, 105, 208n,
225n, 386n, 606, 608, 613, 615,
633, 634
CORBIN Alain, 34
CORNETTE Joël, 28, 619
CORVISIER André, 16n, 33, 51n,
203n, 318n, 326n, 361n, 605,
611
COTTEZ Marcel, général, 170, 171
COURTOIS Stéphane, 37, 613

COUSTURIER Lucie, 82, 83n,
230, 597
CRÉPIN Annie, 29, 242, 620, 621
CRU Jean Norton, 29, 597, 613

D

DALADIER Édouard, 208, 248,
288, 299, 300, 349, 361, 362,
377, 378, 380, 382, 402, 413,
418, 520
DEBAILLEUL René, général, 420,
421, 424n
DELAPORTE Sophie, 29, 30n, 95,
621, 622
DELBREL Pierre, député, 29, 116,
323
DELMAS, 160
DEMBELE Amidou, 372, 373,
374, 380, 382, 486, 508
DEROO Éric, 15n, 18n, 21, 92, 93n,
622, 629, 633, 644
DIAGNE Blaise, député du
Sénégal, 88, 89, 90, 91, 92, 107,
131, 225, 256, 276
DIALLO Mamady, 185, 303,
DIALLO Souleymana, adjudant-
chef, 416, 519-520
DIALLO THIerno Mamadou,
adjudant, 375, 376, 388, 493
DIONOU Dossoum, 366, 367, 507
DIOP Bakham, chef sénégalais, 91
DOMBOUYA Bassi, 185, 275,
278, 279, 280
DOMERGUE-CLOAREC Danièle,
3, 17, 21, 24, 33, 52, 86, 87n,
105, 108, 110n, 627, 634
DREYFUS-ARMAND Geneviève,
394, 395n, 396n, 624
DUBECQ, lieutenant-colonel, 372,
373, 374, 420, 506
DUBOIS Colette, 2, 17, 21, 24, 52,
105n, 134, 627, 634
DUBY Georges, 34
DUROSELLE Jean-Baptiste, 17,
31, 51, 318, 348n, 624

DUTAILLY Henry, colonel, 16,
51, 133n, 143, 148n, 203n, 318n,
326, 361n, 618
DUVERT, capitaine, 265

E

ECHENBERG Myron, 15, 20, 52,
63, 78, 91, 92n, 105, 112n, 121,
122n, 123, 183, 220n, 258n,
338n, 339, 386, 448, 495, 627,
635
ECKMANN, sergent-chef, 381,
382, 511
ELIASSA, sous-lieutenant, 185,
221, 250, 255, 257, 262, 264-
270, 286, 314, 470-480
ETEMAD Bouda, 18, 208n, 608

F

FABRY, 405, 406, 414, 415
FAIDHERBE Louis, général, , 47,
FALO Ahmet, chef sénégalais, 91
FALVY Maurice, général, directeur
des troupes coloniales, 200, 346,
347, 366, 367, 387, 388, 390,
400, 432
FAMIN Pierre, général, directeur
des troupes coloniales, 64, 65
FARGETTAS Julien, 2, 15, 20, 22,
58, 70n, 183, 210n, 251n, 252,
348n, 379n, 414, 430, 444, 628,
639
FEBVRE Lucien, 34, 599
FERGUSON Nial, 36, 613
FERRO Marc, 37, 105n, 310n, 608
FLANDIN Pierre-Étienne, 348, 406
FOCH Ferdinand, général, 164,
480, 619
FOGARTY Richard, 23, 612
FOLL, médecin militaire, 149, 150
FRECH, colonel, 252
FRÉMEAUX Jacques, 2, 14, 15,
19, 22, 39n, 58, 125, 131n, 207n,
283n, 326, 608, 618, 624, 628,
635

FREYDENBERG Henry, général,
416, 418, 420

G

GALEN LAST Dick van, 23, 54,
167, 628
GALLAGHER John, 35
GAMELIN Maurice, général, 318,
336
GAULLE Charles de, général, 41,
173, 174n, 184, 228, 247, 315,
319, 329, 330, 597, 624, 637,
GOMBOU, tirailleur ayant
participé à la Grande Guerre, 87,
90
GOUIN François, 160, 161
GRACY général, 173, 462
GRANDHOMME Jean-Noël, 34,
618
GRANET-ABISSET Anne-Marie,
38 n, 613
GRENOUILLEAU Olivier
(PÉTRÉ), 38
GUEYE Aboulaye, sergent-chef,
367, 495
GUILLOT Hélène, 41
GUYON Anthony, 24n, 25n, 273n,
287n, 628, 629
GUYOT Raymond, député
communiste, 395, 396

H

HANSON Victor-Davis, 27, 622
HARE Jason, mutilé en
Afghanistan, 29
HECKEL Édouard, 289
HEYRIÈS Hubert, 3, 23, 24, 25,
26, 33, 34n, 187n, 231n, 286,
287n, 314n, 614, 615, 622, 623,
629
HITLER Adolf, 9, 182, 205, 212,
317, 318, 334, 348, 619
HÔ CHI MINH, 200
HODEIR Catherine, 186n, 295, 636

HOLLANDE François, 19, 443,
639

I

IBOS Pierre, général, 304

J

JAUFFRET Jean-Charles, 2, 22,
32, 33, 114n, 231n, 614, 618,
623

JOFFRE Joseph, général, 54, 59,
60, 75, 422, 480

JONQUIERES, chef de bataillon,
413

JOURDAN Jean-Baptiste,
maréchal, 29, 116, 323

JUNG, général, 157n, 159, 160

K

KAMIAN Bakari, 76

KATO Nianka, 366, 367, 493

KELLOGG Frank, 204

KRUMEICH Gerd, 31, 619

L

LABANCA Nicola, 317, 625

LACAZE Marcel-Eugène,
médecin, 78

LAME, colonel, 165, 236, 237,
238, 239, 241, 260, 287, 298,
469

LARROQUE Jean Pierre, général,
directeur des troupes coloniales,
84, 85, 86, 99, 136, 138, 150,
151, 152, 153, 252, 302, 303n,
400

LAVILLE Bly, 384, 495

LE BOMIN Gabriel, 19, 443

LE COUR-GRANDMAISON
Olivier, 37, 636, 637

LE NAOUR Jean-Yves, 22, 31,
59n, 151n, 167, 240n, 614, 623,
632

LEGENTILHOMME Paul, colonel,
368, 369, 370, 371

LEMAIRE Sandrine, 18, 298,
426n, 441, 631, 638

LEVISSSE-TOUZÉ Christine, 20

LIAUZU Claude, 18, 596, 606,
609, 615

LUCCHINI, commissaire spécial,
383

LYAUTEY Hubert, général, 68, 73,
74, 428, 600, 610, 635

M

M'VOMS, 169, 171

MABON Armelle, 23, 444, 630,
639, 642

MAGINOT André, ministre de la
Guerre, 9, 125, 139, 140n, 162n,
200, 282n, 318, 483

MAGNIN, 387-392, 512

MAILLARD, général, 169-171

MAIRE-VIGUEUR Jean-Claude,
27, 623

MAMADOU Hamidou, 275-278

MANCERON Gilles, 37

MANGIN Charles, général, 47, 51,
53, 57, 60, 61, 77, 100, 103, 105,
113, 114, 119, 120n, 220, 268,
269, 302, 332, 337, 400, 425,
454, 480, 530, 545, 584, 600,
618, 619, 630

MARA François, adjudant-chef,
373, 374

MARCELLE, 382-386, 397

MARCHAND, commandant, 104,
105, 107, 110, 122, 123, 124,
132, 133, 134

MAROIX, colonel, 126, 127, 128,
130, 131, 132

MARSEILLE Jacques, 17, 208n,
637

MARTEL André, 33, 407, 408n,
619

MARTY, 370, 371, 380

MAS, général, directeur des troupes
coloniales, 64n, 70, 89, 90, 91

MASSON Philippe, 318, 361, 362, 406, 611, 623
MAURIN Jules, 32, 33, 314, 614, 623
MAURIN Louis, général, 406
MAZILLIER Émile, général, 85n, 153, 154, 162, 457n
MENVIELLE Jean Louis, général, 151n, 152
MERLIN Martial, gouverneur général d'A.O.F., 110-118, 137n
METAYER Georges, 80
MICHEL Marc, 15, 19, 20, 21, 23, 24, 52, 53, 58, 59, 60n, 61n, 66, 76, 77n, 78, 79n, 80n, 81, 93, 98, 111, 127, 131n, 186n, 226n, 240n, 256n, 283n, 420, 422, 613, 615, 625, 626, 630, 639, 642
MILLILIER Jean-Marie, 78, 630
MONEGLIA, 383-385, 397
MONHOVEN, général, 161
MOUTET Marius, ministre des Colonies, 401, 412n
MURACCIOLE Jean-François, 3, 14n, 20, 24, 25, 33n, 34, 113n, 231n, 314, 605, 606, 615, 622, 623
MURY Hélène, 392-394, 513
MUSSOLINI Benito, 317, 348

N

N'DIAYE Bouna, adjudant-chef, 92
N'GOUMA Zié, 169, 171
NANOU Votie (Fako THIARÉ), 184, 214, 215
NIVELLE Robert, général, 60
NOGUÈS Charles, général, 290, 295, 354, 356, 485, 499n
NOUFFI Dibote, 380-382, 493, 509-511

O

OUABOGO, adjudant, 168, 169, 171, 459

OUEDRAOGO Pati, 184, 213, 467
OURY MANÉ Dian, 184, 213, 214, 467
OZIL, colonel, 275, 276

P

PAINLEVÉ Paul, ministre de la Guerre, 197n, 218, 219n, 220, 222, 282n, 483n
PAOLI François-André, colonel, 16, 619
PARKER Geoffrey, 28, 619
PASSAGBEU Feo, 368-372, 381, 493
PEBE Lene, caporal, 78
PEDRONCINI Guy, 16n, 19, 31, 33n, 34, 203n, 318n, 611, 627
PEIFER, colonel, 104, 106, 125
PEIRETTI Delphine, 2
PELTIER Patrick, général, 160n, 205n, 207n, 309, 313
PERRIER Léon, ministre des Colonies, 197n, 219n, 220, 222
PETAIN Philippe, maréchal, 34, 214, 217, 480, 619
PETITJEAN, colonel, 262
PINEAU, général, 64, 144, 147
POINCARÉ Raymond, 220, 222, 362
POIROT, colonel, 232, 234n
PON, capitaine, 423, 426
POUCHER, colonel, 215
POUTINE Vladimir, 42
PROST Antoine, 31, 32n, 77n, 615, 619, 623
PROTARD Adolphe, général, 143, 145, 146n

Q

QUEGUINEUR Frédéric, 2, 40
QUINQUE, lieutenant-colonel, 135, 136, 149, 150, 153, 156n, 161n

R

RENOUVIN Pierre, 17, 30, 31, 625
RIOUX Jean-Pierre, 18, 19, 186n,
310n, 606, 615, 637
RIVES Maurice, 23, 631, 642
RIVET Daniel, 36, 610
ROBERTS Michael, 28, 620
ROBINSON John, 35, 614
ROSENBERG Alfred, 41
ROUSSEAU Frédéric, 26, 29n, 31,
597, 613, 623
ROYNETTE Odile, 29, 414n, 623,
624
RUEF, colonel, 67-69

S

SABOUMOU, 370, 371, 392, 393,
394, 493, 513
SADORGE, général, 84, 85
SAÏD Edward, 36, 610
SAMBA Diallo, 275-278
SARRAUT Albert, ministre des
Colonies, 105, 361, 601
SCHECK Raffael, 430, 631
SCHOR Ralph, 67n, 394n, 630
SERMAN William, 33, 231n, 610,
624
SIMON Henry, ministre des
Colonies, 81, 89, 92, 95
SIMONIN, général, 64-75
SIMONIS Francis, 39, 87n, 601
SINGARAVELOU Pierre, 38, 605,
609, 610, 637
SOUFOUNTERA Bakary, sergent-
chef, 185, 246n, 255, 256, 257
SOULEYMANA Diallo, sergent-
chef, 185, 250, 255, 260, 262,
416, 493, 519-520
STOLER Ann-Laura, 35, 39n, 121,
140n, 439, 612, 613, 633
STRESEMAN Gustav, 8, 182, 204

T

TAHOU Zian, 185, 275-278, 280,
282

TARAORÉ Hadji, sergen-chef,,
185, 255, 259, 262, 263, 471
THIRIET, capitaine, 215
THIRY Albert, général, 214, 278,
385, 386, 481n
TILLON Germaine, 642
TOUBERT, général, 146n, 147,
149
TOURÉ Daouda, sergent-chef, 185,
246n, 257, 258, 260, 261
TRAVERSO Enzo, 54

V

VAN DEN AVENNE Cécile, 66n,
157n, 159, 631
VERDIER Bernard, général
directeur des troupes coloniales,
9, 200, 203, 204n, 207, 209n,
223- 227, 234, 236-238, 249,
250, 253, 263, 276, 280, 281,
282, 286, 303, 304, 306, 308,
400, 468n, 484
VIGNON, général, 421, 422
VILLAIN Paul, général, 332-335,
340-344
VOLLENHOVEN Joost van,
gouverneur général d'A.O.F., 92,
93, 103

W

WADE Abdoulaye, 19
WERTH Nicolas, 37
WEYGAND Maxime, général, 318
WILHELM, 94-99
WILSON Woodrow, 51
WINTER Jay, 31, 32n, 615

Y

YARKEDE, 387, 388, 493
YENN Manko, 185, 275, 278, 481

Z

ZANGO Sidvoaya, 176, 177

Table des matières

Remerciements	2
Abréviations	4
Glossaire	5
Repères chronologiques	6
Introduction générale	13
Première partie: 1919-1926, adapter la force noire aux nouveaux enjeux militaires	50
Introduction de la première partie :	51
Chapitre I. Les soldats africains de la Grande Guerre	56
A. La Grande Guerre ou la genèse d'une armée noire en Europe	57
A.1. Quatre années de combat :	58
A.2. Préparer les Africains à la guerre moderne :	61
A.3. L'hivernage, une spécificité de l'armée noire :	69
B. Les lendemains de guerre	76
B.1. Un lourd bilan humain :	76
B.2. Les principes de la démobilisation :	79
B.3. Des derniers rapatriements à la libération :	83
C. Récompenser et soigner	88
C.1. La Croix de guerre et la Médaille militaire pour les Africains :	88
C.2. Des récompenses spéciales pour les fils de chef :	90
C.3. Mutilés et estropiés en Afrique occidentale française :	93
Chapitre II. Le besoin de nouveaux tirailleurs	101
A. Recruter	103
A.1. Des estimations démographiques hasardeuses :	103
A.2. Les principes du décret du 30 juillet 1919 :	106
A.3. La mise en application :	110
B. En Afrique, une armée noire entre théorie et pratique	120
B.1. Le recrutement : entre contrainte, consentement et refus :	121
B.2. Une formation sommaire :	124
B.3. Une armée d'Afrique délaissant le continent africain :	132
C. Le voyage vers la métropole	134
C.1. Venir :	135
C.2. Débarquer :	137
C.3. S'acclimater :	139

Chapitre III. Former en France pour combattre sur de multiples fronts	141
A. L'amélioration des camps	142
A.1. Des camps provisoires aux camps permanents dans le Sud-est :	143
A.2. Les lacunes des camps des autres régions :	148
A.3. Forces et faiblesses de l'encadrement :	150
B. Une formation plus complète	153
B.1. Les aspects militaires :	153
B.2. L'apprentissage du français :	156
B.3. L'expérience de la caserne :	161
C. Les fronts	163
C.1. Le Maroc, le Levant et l'armée du Rhin :	164
C.2. Vivre la séparation :	168
C.3. Les opérations militaires du 16 ^e régiment de tirailleurs sénégalais :	172
 Conclusion de la première partie	 179
 Deuxième partie: 1927-1934, les troupes noires au cœur du bouclier de la France	 181
 Introduction de la deuxième partie :	 182
 Chapitre IV. Repenser l'armée noire face aux enjeux géopolitiques	 188
A. Des effectifs recomposés	190
A.1. Approche quantitative :	190
A.2. Des soldats présents sur l'ensemble des fronts majeurs :	197
A.3. Les troupes africaines, une réponse au pacifisme et à la crise économique :	202
B. Une armée noire dominée par les engagés	209
B.1. Être appelé :	209
B.2. S'engager, puis se rengager :	211
B.3. Pallier le manque d'Européens au sein des troupes coloniales :	216
C. Vers une plus grande reconnaissance	219
C.1. Un corps des officiers indigènes plus facile d'accès :	219
C.2. Récompenser :	223
C.3. Un statut de réformé précisé :	226

Chapitre V. Connaître le soldat africain	229
A. Fréjus/ Saint-Raphaël, « capitale des troupes africaines »	231
A.1. Les bâtiments militaires et sanitaires :	231
A.2. La mosquée al-Missiri, un exemple d'histoire globale :	235
A.3. Le rôle primordial du Comité d'assistance des troupes noires :	239
B. L'affirmation au sein des troupes coloniales	242
B.1. Une formation semblable à celle des Européens :	242
B.2. Un lieu d'opportunités :	248
B.3. La recherche de l'efficacité :	251
C. Pour une approche prosopographique des sous-officiers africains	254
C.1. Présentation du panel :	255
C.2. Le point de vue des supérieurs :	258
C.3. Eliassa (1922-1932) : d'engagé volontaire à sous-lieutenant :	264
Chapitre VI. Des « indigènes » dans la cité	272
A. Les tirailleurs face à la justice	274
A.1. Les voies de fait :	274
A.2. Les crimes :	278
A.3. Une justice adaptée :	280
B. Encadrer et exhiber	283
B.1. L'amélioration des cadres européens :	283
B.2. Limiter les missions secondaires :	287
B.3. Le tirailleur, un éternel indigène :	289
C. Former le soldat et préparer le retour de l'indigène	299
C.1. Le développement de la natation et l'enseignement des fondamentaux hygiéniques :	299
C.2. La maîtrise du français :	301
C.3. L'éducation morale pour juguler les germes de la décolonisation :	303
Conclusion de la deuxième partie :	314
Troisième partie: 1935-1940, l'occasion manquée	316
Introduction de la troisième partie :	317
Chapitre VII. Repenser les effectifs africains	322
A. Le recours aux soldats africains.	324
A.1. Une augmentation quantitative :	324
A.2. Le bras armé de l'Empire :	329
A.3. Un état-major partisan de la force noire :	332
B. Repenser le recrutement	338
B.1. Des principes adaptés :	338

B.2. La recherche de l'équilibre entre appelés et engagés :	344
B.3. Compenser les classes creuses :	348
C. Une force noire inachevée	350
C.1. Les lacunes physiques des nouvelles recrues :	350
C.2. Le fonctionnement complexe de la relève :	352
C.3. L'échec de la propagande :	357
Chapitre VIII. Rationnaliser l'emploi des hommes	363
A. Une justice ferme et adaptée	365
A.1. Le contrôle du directeur des troupes coloniales :	365
A.2. Des affaires de meurtre, fruits d'une détresse psychologique :	368
A.3. Une justice comparable à celle des Européens :	375
B. Maintenir le moral à court et long terme	377
B.1. Des tirailleurs entre solitude et désarroi :	377
B.2. Des lieux réservés aux soldats noirs :	382
B.3. Lutter contre les idées subversives en France et en Afrique :	385
C. L'enracinement dans la cité	387
C.1. Le tirailleur extorqué :	387
C.2. Le tirailleur infantilisé :	392
C.3. Le tirailleur infériorisé :	394
Chapitre IX. Une armée d'Africains en marche vers la guerre	398
A. Les cadres	400
A. 1. Les cadres européens : du général directeur des troupes coloniales au sous-officier de réserve :	400
A.2. Les cadres africains entre le ministère de la Guerre et le ministère des Colonies :	407
A.3. Le besoin d'exemplarité :	413
B. L'urgence de la formation	415
B.1. Adapter le centre de Fréjus :	415
B.2. L'amalgame accepté, la mixité refusée :	419
B.3. Une distinction atténuée dans l'artillerie coloniale :	423
C. Forces et faiblesses de l'armée noire	426
C.1. Un état sanitaire amélioré :	426
C.2. Les lacunes militaires :	429
C.3. Une force noire incomplète à la veille de mai 1940 :	430
Conclusion de la troisième partie :	434
Conclusion générale	436
Annexes	445
Sources	527
Bibliographie	604

Table des annexes	644
Table des illustrations	647
Index des noms de personnes	650
Table des matières	656

De 1919 à 1940, le corps des tirailleurs sénégalais s'affirma davantage au sein de l'armée coloniale. Auréolée de ses succès relatifs dans la Grande Guerre, l'armée noire fut dès lors pensée comme une armée permanente, ayant vocation à combattre sur les fronts extérieurs. Dès juillet 1919, le recrutement reposa sur un appel par tirage au sort avec possibilité de remplacement.

Des règles précises se mirent donc en place afin d'encadrer l'ensemble des étapes amenant ces soldats depuis l'Afrique occidentale et équatoriale française vers la métropole ou le bassin méditerranéen. L'hivernage et l'alimentation furent ainsi abordés avec davantage de soin.

Le corps des sous-officiers africains offre quant à lui un panel de parcours présentant au plus près les carrières de ces hommes, leurs origines et les soldats qu'ils furent. Leur formation et leurs résultats aux différents examens permet également de mieux cerner les attentes de l'état-major et de la 8^e direction.

En définitive, le corps des tirailleurs sénégalais fut davantage pensé afin de l'améliorer. Pour autant en 1940, ces efforts de pensée n'avaient abouti à aucune réforme en profondeur et l'armée noire connut les mêmes déboires que l'armée française.

From 1919 to 1940, The Senegalese Infantry Corps firmly established itself within the colonial army. Crowned by its relative success in World War I, the black army was subsequently considered a permanent army, tasked with fighting worldwide. After July 1919, recruitment relied on a draft lottery with the possibility of substitution.

Detailed rules at the time were put in place to offer a means of placing soldiers from West African and Equatorial French colonies in France itself or in the Mediterranean basin. In this way, winter quarters and food supplies were given greater consideration.

The African non-commissioned officer corps offered a training experience to further the careers of these men, considering their origins and their abilities as soldiers. Their training and their results on different tests also helped to better understand the expectations of the French Army General Staff and their respective divisions.

In the end, the Senegalese Infantry Corps was assumed to be a stronger component of the French army. But in 1940, it became apparent that none of these efforts bore substantial reform and the black army suffered the same setbacks as the regular French army.